UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/napolonetleuro01driauoft

NAPOLÉON ET L'EUROPE

LA
POLITIQUE EXTÉRIEURE
DU
PREMIER CONSUL

1800-1803

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

OUVRAGES DE M. E. DRIAULT

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

La question d'Orient, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, avec une préface de M. Gabriel Monod, de l'Institut. 1 vol. in-8, 4e édit. *Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques*). 7 fr.

Problèmes politiques et sociaux. 1 vol. in-8, 2e édition refondue . . . . . 7 fr.

La politique orientale de Napoléon *Sébastiani et Gardane* (*1806-1808*). 1 vol. in-8 (*Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques* . . . . . 7 fr.

Napoléon en Italie (1800-1812). 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

La question d'Extrême-Orient. 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr.

Vue générale de l'histoire de la Civilisation. 2 vol. in-12 avec 218 gravures et 34 cartes dans le texte. (I. *Les origines*. — II *Les temps modernes*). (*Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques* . . . . . 7 fr.

Histoire politique et sociale (1815-1900). *Evolution du monde moderne*. En collaboration avec M. G. Monod. 1 vol. in-12 avec gravures et cartes dans le texte . . . . . 5 fr.

Le Monde actuel *Tableau politique et économique*. 1 vol. in-8. 7 fr.

HF
D779na

NAPOLÉON ET L'EUROPE

LA
POLITIQUE EXTÉRIEURE
DU
PREMIER CONSUL

1800-1803

PAR

ÉDOUARD DRIAULT

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1910

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

BIBLIOGRAPHIE

I — Sources manuscrites

1° Aux *Archives du Ministère des Affaires étrangères* :

Allemagne, *Correspondance politique*, nos **702** (janvier-juillet 1801), **703** (août-décembre 1801), **704** (1801, pièces diverses), **705** (1802-1803, correspondance de M. Baudus), **706-709** (1802, documents sur la négociation du Recès), **710-711** (texte du Recès), **712-715** (pièces annexes), **716** (novembre 1802-décembre 1804), **717-720** (1802, correspondance du citoyen Bacher), **721** (1802-1803), **722-725** (1803, correspondance des citoyens Bacher et Laforest).

Angleterre, *Correspondance politique*, nos **593** (sept. 1799-sept. 1800), **594** (sept. 1800-avril 1801), **595** (avril-sept. 1801), **596** (sept. 1801-sept. 1802), **597** (1801-1802), **598-599** (le congrès d'Amiens), **600-601** (sept. 1802-sept. 1803). — *Suppléments*, n° **30** (1793-1802), n° **31** (1803-1815). — *Mémoires et Documents*, n° **59**.

Autriche, *Correspondance politique*, nos **370-371** (déc. 1799-mars 1801), **372** (sept. 1801-sept. 1802), **373** (sept. 1802-sept. 1803), **374-375** (sept. 1803-sept. 1804). — *Suppléments*, n° **25** (avril 1795-oct. 1800), n° **26** (oct. 1800-nov. 1803).

Espagne, *Correspondance politique*, nos **657** (sept. 1799-février 1800), **658** (février-mai 1800), **659** (juin-sept. 1800), **660** (sept. 1800-février 1801), **661** (février-sept. 1801), **662** (sept. 1801-sept. 1802), **663** (sept. 1802-février 1803).

Hollande, *Correspondance politique*, nos **603** (sept. 1799-mars 1800), **604** (mars-déc. 1800), **605** (1801), **606** (1802), **607** (1803).

Italie, *Correspondance politique* : **Gênes**, nos **177** (1800), **178** (1801-1802), **179** (1803-1805). — **Lucques**, nos **1** à **4**. — **Milan**, n° **60** (1802-1804). — **Naples**, nos **127** (1801), **128** (1802-1803), **129** (1803-1804). — **Parme**, n° **47** (1801-1809). — **Rome**, nos **930** (sept. 1800-mai 1801), **931** (mai-sept. 1801), **932** (sept. 1801-février 1802), **933** (février-sept. 1802), **934** (sept. 1802-mars 1803), **935** (mars-sept. 1803), **936** (sept. 1803-sept. 1804). — **Toscane**, nos **153** (1801), **154**

1802). — **Turin et Sardaigne**, nos **279** (1800), **280** (1800-1805), **281** (1799-1812).

Prusse, *Correspondance politique*, nos **226** (sept. 1799-mars 1800), **227** (mars-sept. 1800), **228** (sept. 1800-mars 1801), **229** (mars-sept. 1801), **230** (sept. 1801-sept. 1802), **231** (sept. 1802-mai 1803), **232** (mai-sept. 1803), **233** (sept. 1803-mai 1804).

Russie, *Correspondance politique*, nos **139** (1793 à sept. 1800), **140** (sept. 1800-sept. 1801), **141** (sept. 1801-sept. 1802), **142** (sept. 1802-sept. 1803), **143** (sept. 1803-sept. 1804). — *Mémoires et Documents*, no **32**.

Suède, *Correspondance politique*, nos **291** (sept. 1799-sept. 1802), **292** (sept. 1802-1808).

Turquie, *Correspondance politique*, nos **201** (sept. 1799-sept. 1800), **202** (sept. 1800-sept. 1801), **203** (sept. 1801-avril 1802), **204** (avril-sept. 1802), **205** (sept. 1802-mars 1803), **206** (mars-sept. 1803), **207** (sept. 1803-mars 1804). — *Supplément* no **23** (1794-1805).

2° Aux *Archives Nationales* :

Dans AF. IV., les numéros **565** ; — **1031** ; — **1033** (Italie française, Cultes, Affaires diverses) ; — **1684** (Italie, République italienne, an VIII-1805) ; — **1694** (Rome, Lettres du Pape, Pièces diplomatiques, an VIII-1808) ; — **1701** ; — **1704** (Traités et pleins pouvoirs, copies et originaux : Allemagne, Cisalpine, Espagne, États-Unis, Gênes, Hollande, Lucques, Parme et Plaisance (an VIII-1810) ; — **1705** (*id.*, Rome, Sardaigne, Toscane) ; — **1707** (République italienne, Rapports ministériels, Actes, an VIII-an XI) ; — **1708** (*id.*).

Dans AF. IV*., les numéros **194-197** (Correspondance du Secrétaire d'État, ans IX, X, XI, XII, 1806) ; — **1356-1367** (Livrets des armées, Situation de l'armée d'Italie, an IX-an XIV) ; — **1390-1394** (Armée italienne, 1802-1806) ; — **1436-1439** (Situation de l'armée de Naples).

Dans F. 1e, Pays annexés ou dépendants, 1792-1815, le no **76,1** (Cisalpine, Relations avec le Piémont).

II. — Sources imprimées

1° Documents officiels.

Bibliothèque des Archives au Ministère des Affaires étrangères, nos 4323, 4337 *bis*, 1855 : *Documents relatifs aux négociations entre la France et l'Angleterre de 1799 à 1806.*

Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*. Leipzig, 1881-1887, 2 vol. 8°.

Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat et les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800-1801*. Paris, 1891-92.

De Clercq. *Recueil des traités de la France*, tomes I et II. — I, p. 595-§84, les préliminaires de Saint-Julien, le traité de Paris avec les États-Unis (30 sept. 1800), le traité de Saint Ildefonse, les traités de Lunéville, d'Aranjuez, de Florence, de Badajoz, les préliminaires de Londres, le traité d'Amiens. — II, p. 1, Acte de médiation suisse ; — p. 59, traité de cession de la Louisiane aux États-Unis (30 avril 1803).

Du Casse. *Négociations relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, 3 vol 8°, 1855.

E. Dunant. *Les relations diplomatiques de la France et de la République Helvétique (1798-1803)*, recueil de documents tirés des Archives de Paris, 8°, Bâle, 1901.

Martens. *Recueil général des traités*, tomes IX et X. — IX, p. 344-§86. Actes relatifs à la neutralité armée ; — X, p. 192-203, Actes relatifs à la convention maritime anglo-russe du 17 juin 1801, accession du Danemark et de la Suède ; — p. 216-355, Actes relatifs au Recès de la Diète Germanique ; — p. 356-460, Acte de médiation helvétique et annexes.

Tratchevski. *Les relations diplomatiques de la France et de la Russie à l'époque de Napoléon I^er^*, 4 vol. 8°. Saint-Pétersbourg, 1890-1895 (publication de la Société Impériale d'Histoire de Russie).

2° Correspondances.

Oscar Browning. *England and Napoleon in 1803* (correspondance de lord Whitworth et de lord Hawkesbury), 8°, Londres, 1887.

Murat. *Correspondance*, 1798-1808, édit. Lumbroso, 1 vol. 8°. Turin, 1899.

Correspondance de **Napoléon I^er^**, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, 1858-1870 : tomes VI-VIII (1799-1803). — Suppléments, par **Lecestre**, de **Brotonne**.

Palumbo. *Maria-Carolina regina delle due Sicilie, suo carteggio con lady Hamilton*, Naples, 1877.

3° Mémoires et Journaux.

De Bausset. *Mémoires anecdotiques*, 2 vol. 8°.

Bourrienne. *Mémoires*, 1829-1831, tomes IV, V.

Lucien Bonaparte. *Mémoires*, édition Jung, tome II.

Crétineau-Joly. *Mémoires du cardinal Consalvi*. Paris, 1896.

Du Casse. *Mémoires du roi Joseph*, 10 vol 8°. Paris, 1853-54, tomes I, II.

Gagern. *Antheil an der Politik*, 12°.

Don Manuel Godoy. *Mémoires*, trad. Esmenard, 4 vol.

Gouvion Saint-Cyr. *Mémoires*, 4 vol. 8°, 1831, tome II.

Chevalier de Lang. *Mémoires*, 8°.

Marmont, duc de Raguse. *Mémoires et voyages*, I, II.

Melzi d'Eril. *Memorie, documenti e lettere*, 2 vol. Milan, 1865.

Talleyrand. *Mémoires*, édit. de Broglie, Paris, 1891, tome I
Rœderer. *Œuvres*, t. III.
Les Journaux anglais, le *Morning Post*, le *Morning Chronicle*, etc.
L'*Annual Register*.
Le *Moniteur*.

III. — Ouvrages

Il nous a paru intéressant et utile de faire un choix assez serré dans nos indications bibliographiques.

Nous distinguons en premier lieu les ouvrages les plus anciens, dont quelques-uns ont d'ailleurs encore une grande valeur, puis les ouvrages plus récents, fondés généralement sur des sources plus scientifiques.

Parmi les plus anciens, nous rappelons :

Bignon. *Histoire diplomatique de la France depuis le 18 Brumaire jusqu'au traité de Tilsit*, Paris, 1838.
Botta. *Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, 5 vol. 8°, 1824.
Cesare Cantu. *Il tempo dei Francesi, 1796-1815* Naples, 1865.
Lanfrey *Napoléon Ier*, 4 volumes, 1868-1869.
Lefebvre. *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, 5 vol. Paris, 1845-1847.
Norvins. *Histoire de Napoléon*, 4 vol. 8°, 1827-1828.
Sclopis. *Mémoire sur la domination française en Italie de 1800 à 1814*, lu à l'Académie des Sciences morales et politiques Paris, 1861.
Stanhope. *Vie de Pitt*, trad. Guizot, 1864.
Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 1845, tomes I, IV.

Nous divisons les ouvrages les plus récents en trois catégories :

1° Ouvrages généraux :

E. Bourgeois. *Manuel historique de politique étrangère*, tome II, 1898
A. Fournier. *Napoléon Ier*, trad Jorglé, 3 vol. 2e éd. en 1904-1906.
P. Gaffarel. *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, Paris, 1908.
D'Haussonville. *L'Église romaine et le premier Empire*, 5 vol. 12°, Paris.
Himly. *Formation territoriale des États de l'Europe centrale*, 2 vol., 1876.
Frédéric Masson *Napoléon et sa famille*, I-II.
J. H. Rose. *The life of Napoléon I*, 2 vol. Londres, 1904.
Seeley. *Courte histoire de Napoléon*, trad. fr. Paris, 1886.
A. Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, tome VI : La Trêve.
Sybel *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, tome VI.

2° Ouvrages d'un intérêt plus particulier :

E. Denis. *L'Allemagne de 1789 à 1810* (Bibl. d'Histoire illustrée).

E. Driault. *Napoléon en Italie (1800-1812)*, 8°. Paris, 1906.

Gaffarel. *Bonaparte et les Républiques italiennes*. Paris, 1895.

Comte Golovkine. *La cour et le règne de Paul Ier*. Paris, 1905.

G. de Grandmaison. *L'ambassade française en Espagne (1789-1804)*, 8°. Paris, 1892.

Haüsser. *Deutsche Geschichte (1786-1806)*, 2 vol. 8°.

Legrand. *La Révolution française en Hollande, la République batave (1795-1806)*. Paris, 1894.

A. Rambaud. *Les Français sur le Rhin*.

Seeley. *Life and times of Stein*, 3 vol., 1879.

S. Tatistchef. *Alexandre Ier et Napoléon*. Paris, 1891.

A. Vandal. *L'avènement de Bonaparte*, I. II.

3° Études de détails :

Adams. *Napoléon et Saint-Domingue* (Revue historique, XXIV).

P. Bailleu. *Haugwitz und Hardenberg, 1799-1805* (Deutsche Rundschau, XX, 1879).

Bowman. *Preliminary stages of the peace of Amiens*. Toronto, 1899.

Coquelle. *La mission de Sebastiani à Constantinople en 1801* (Revue d'histoire diplomatique, 1903).

E. Driault. *Bonaparte et les Bourbons d'Espagne et d'Italie* (Nouvelle Revue, 1908). — *Bonaparte et le Recès Germanique de 1803* (Revue historique, G, 1909).

A. Fournier. *Die Mission des Grafen Saint-Julien in Jahre 1800* (Historische Studien und Skizzen). — *Gentz und Cobenzl, Histoire de la diplomatie autrichienne de 1801 à 1805*. Wien, 1880.

Marmottan. *Bonaparte et la République de Lucques*. — *Le royaume d'Étrurie*, 1896.

Martin Philipson. *La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon* (Revue Historique, 1901).

J. Potrel. *La Russie et la rupture de la paix d'Amiens* (Annales des Sciences politiques, 1897).

Prentout. *L'île de France sous Decaen*, 1 vol. 8°. Paris, 1901.

Gustav Roloff. *Die kolonialpolitik Napoleons I*, 8°. Leipzig, 1899.

— *Zur Napoleonischen Politik, 1803-1805* (Historische Viertel jahrschrift, 1902).

J. H. Rose. *Napoleon and english Commerce* (English Historical Review, 1893).

S. Tatistchef. *Paul Ier et Bonaparte* (Nouvelle Revue, 1887).

Tessier. *La mission Decaen* (Revue Historique, XV).

Tratchevski. *L'Espagne à l'époque de la Révolution française* (Revue Historique, XXXI).

On trouvera des indications plus complètes dans **A Fournier**, *Napoléon*, qui donne une bibliographie détaillée de chacun de ses chapitres, — et dans **Frédéric M Kircheisen**, *Bibliographie du temps de Napoléon*, tome I (1908).

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

DU

PREMIER CONSUL

1800-1803

AVANT-PROPOS

LA QUESTION DES LIMITES

I

FORMATION DES GRANDS ÉTATS DE L'EUROPE MODERNE

La question des limites ne se posait pas au moyen âge. Lorsque les invasions des Barbares eurent renversé les barrières de l'Empire romain et que les Germains eurent été « introduits dans la société civilisée », l'Europe fut la Chrétienté et présenta pendant plusieurs siècles le spectacle d'une remarquable unité politique et religieuse; le monde féodal, émietté jusque dans le Levant en une poussière de fiefs, fut alors gouverné, au moins théoriquement, par le Pape et par l'Empereur, le Pape consacrant l'Empereur. L'Empereur ne se dégagea pas complètement de cette sorte de tutelle, parce que, dans ces temps de foi, il n'apparaissait pas, aussi bien que le Pape, comme le représentant de Dieu sur la terre; et, toute autorité venant de Dieu, il ne pouvait y avoir alors qu'une seule autorité diversement déléguée aux divers degrés de la hiérarchie sociale. La société politique européenne était une.

Lorsque l'affaiblissement de la foi et la décadence du Saint-

Empire eurent définitivement compromis cette unité d'ailleurs fragile, un certain nombre d'États, de nations, y apparurent, et l'Europe commença de prendre une autre physionomie : l'Italie se distingua de l'Allemagne, et l'empereur Rodolphe de Habsbourg se jura de n'y plus mettre les pieds ; Philippe le Bel, brisant les foudres du pape Boniface VIII, fut soutenu par le sentiment national. La réforme religieuse et l'établissement des Turcs Ottomans à Constantinople achevèrent de détruire l'unité de l'Europe, qui fut faite dès lors de plusieurs grands États, à la recherche d'un équilibre souvent instable et pourtant nécessaire à leur indépendance réciproque, dans une incessante rivalité fréquemment belliqueuse, mais en somme avantageuse au progrès de la civilisation.

Notamment les États germaniques, pour la plupart protestants, se distinguèrent grandement des États latins et engagèrent avec eux une ardente concurrence. Les Slaves ne s'y mêlèrent que plus tard

Les divers États de l'Europe cherchèrent leurs limites, et ce fut un des caractères essentiels des temps modernes. Ils rassemblèrent leurs provinces bien des fois selon le hasard des successions dynastiques ; ce sont des questions de succession qui expliquent la plupart des guerres de ce temps, depuis la succession de Bourgogne au XV^e^ siècle jusqu'à la succession d'Autriche au XVIII^e^. Nulle royale maison ne pratiqua la politique des mariages avec plus de succès que la maison d'Autriche ; il lui arriva ainsi de réunir sous sa domination des provinces hétérogènes qu'il lui fut difficile de tenir ensemble. Car peu à peu, sans que les gouvernements en eussent parfaitement conscience, les peuples se groupèrent selon leurs affinités nationales ou même selon leurs intérêts économiques : les États furent par là mieux formés et leurs frontières plus « naturelles ». L'Europe moderne se constitua, dans des « traditions » qui furent les conditions mêmes de son existence politique et de son évolution historique.

Les frontières de l'Angleterre sont étroitement limitées par la nature, même en y réunissant l'Irlande et l'Écosse, qui ne se confondent pas avec elle. De bonne heure elle chercha des débouchés sur les côtes voisines ; elle vendit longtemps ses laines aux drapiers flamands et disputa la Flandre aux Capétiens ; elle acheta les vins de Bordeaux comme elle achète aujourd'hui les vins du Portugal. Le continent lui échappa par la croissance normale de la France, et elle traversa une crise décisive, mais fort pénible, de plus de deux siècles, du XV^e^ au XVII^e^ : elle acheva la formation de ses caractères nationaux par l'anglicanisme et par l'établissement définitif de ses institutions parlementaires. Elle ruina les velléités absolutistes des Stuarts et s'organisa dans le « self-government », c'est-à-dire dans le gouvernement du Parlement, réservant pendant longtemps encore toute l'influence politique à l'aristocratie de ses landlords et de ses marchands. Alors elle fut semblable à Venise, et, comme la Méditerranée allait être pour des siècles abandonnée par le grand commerce, elle chercha à travers les océans des débouchés à son activité économique ; elle disputa les Indes à la France et à l'Espagne, et ce fut une des formes les plus remarquables de la rivalité des Latins et des Anglo-Saxons. La politique nationale de l'Angleterre fut dès lors tendue vers la suprématie maritime.

Le Saint-Empire, qui depuis la fin du moyen âge n'était plus que germanique, fut brisé par la Réforme du XVI^e^ siècle en deux grands partis, les catholiques et les protestants. Ce fut l'origine de la fortune politique des Hohenzollern, devenus les maîtres de la Prusse par une audacieuse sécularisation. Ils occupaient, par le Brandebourg et Berlin, la région centrale de la plaine allemande, dont l'uniformité plate, du Rhin à la Vistule, semblait vouée à l'unité politique. Lorsque les électeurs de Saxe se furent convertis au catholicisme pour devenir rois de Pologne, lorsque les électeurs de Hanovre furent devenus rois d'Angleterre, les rois de Prusse furent,

en face des empereurs catholiques de la maison d'Autriche, les représentants naturels de l'Allemagne protestante. Ces circonstances favorables furent habilement mises à profit par une dynastie de princes besoigneux, pauvres d'argent et de scrupules, depuis le grand-électeur Frédéric-Guillaume, qui se dégageait si élégamment de la suzeraineté polonaise, jusqu'au roi Frédéric le Grand qui se portait avec le zèle que l'on sait au secours de Marie-Thérèse et se payait d'avance de la Silésie, quitte à rechercher ensuite des droits pour y fonder cet abus de la force. Cette résolution de Frédéric II était d'ailleurs d'une importance capitale dans cette histoire de la formation des grandes traditions européennes : jusque-là les Hohenzollern avaient respecté l'autorité impériale, se souvenant qu'un de leurs ancêtres avait été porte-bannière de Rodolphe de Habsbourg; ils étaient demeurés humbles, en une sorte de dévotion religieuse, devant la majesté des empereurs; toute rébellion leur eût paru sacrilège : rois en Prusse, ils n'osaient être rois en Allemagne. Frédéric II les releva de cette condition subalterne et, quoi que l'on pense de l'immoralité de ses procédés, sa politique était nécessaire pour assurer l'indépendance de sa famille et de son royaume. Par lui, la Prusse devenait un des grands États de l'Europe, un des éléments principaux de son équilibre. Ses limites demeuraient d'ailleurs vagues et singulièrement élastiques; car, à les confondre même avec celles de l'Allemagne protestante, la Réforme vers l'ouest n'avait guère franchi le Rhin, et vers l'est n'avait pas sérieusement entamé la Pologne. Son rôle politique se précisait, mais la définition de ses frontières naturelles restait délicate; elle n'en était pas inquiète : après le burgraviat de Nuremberg, après le margraviat électoral de Brandebourg, après le royaume de Prusse, les Hohenzollern élargissaient désormais le cercle de leurs ambitions vers l'empire de l'Allemagne.

Ce ne pouvait être qu'aux dépens de l'Autriche ou du

moins des Habsbourg. Les mariages autrichiens leur avaient fait un empire immense, et, du temps de Charles-Quint, avaient donné au Saint-Empire Romain-Germanique une réalité redoutable ; mais déjà alors la formation de l'Europe moderne était trop avancée pour qu'il fût possible de refaire l'unité politique du moyen âge : la France et l'Empire Ottoman n'y pouvaient être absorbés ; la Réforme luthérienne divisa le Saint-Empire lui-même ; Charles-Quint dut partager ses possessions entre son frère et son fils. Les domaines des Habsbourg demeurèrent épars à travers la plus grande partie de l'Europe, comme en souvenir de la domination qu'ils avaient pensé y exercer, conservant ainsi au titre impérial quelque chose de l'universalité qu'il avait eue au moyen âge et au temps des Augustes. Ils eurent encore, lors du règlement de la succession d'Espagne, la Belgique et l'Italie du Nord, champs de bataille de leur rivalité séculaire avec la France.

Cependant les victoires de la France et les progrès de la Prusse dans l'Allemagne protestante enlevaient à la puissance des Habsbourg ses caractères impériaux, même en Allemagne ; les traités de Westphalie vidèrent la dignité impériale de toute autorité substantielle. Le Saint-Empire devint l'Autriche, aux frontières moins étendues et d'une définition plus certaine. Il est possible, à beaucoup d'égards, de considérer Marie-Thérèse comme la fondatrice de l'Autriche moderne ; elle garda à son mari et à son fils le titre impérial, non pas pour en revendiquer tout le pouvoir ancien, mais pour contenir l'ambition déclarée de la Prusse. Surtout elle commença d'organiser l'État autrichien, auquel Joseph II, après elle, s'efforça de donner une unité nationale dont il était incapable.

Cet État, tel qu'il se pouvait définir au milieu du XVIII^e^ siècle, consistait essentiellement, depuis les victoires du prince Eugène, dans le bassin moyen du Danube. Outre l'Au-

triche proprement dite, allemande, qui en était avec Vienne le centre politique et la forteresse, il comprenait la Bohême et la Hongrie : la Bohême, longtemps rebelle, avait été écrasée pendant la guerre de Trente Ans, et restait opprimée. La Hongrie, rebelle aussi, n'avait pu être complètement vaincue ; il avait fallu lui laisser quelques libertés, et Marie-Thérèse, fuyant devant les troupes françaises au commencement de la guerre de la Succession d'Autriche, avait été heureuse de pouvoir compter sur le dévouement des magnats hongrois, dont la cavalerie avait fait merveille à travers la Bavière et jusqu'au delà du Rhin. Ainsi, l'État autrichien n'était pas purement allemand ; il était déjà le plus varié des États modernes, fait d'éléments slaves ou magyars autant que d'éléments germaniques ; il devait en être toujours plus difficile à gouverner ; il en prenait d'autres caractères intéressants : les habitants de la Bohême sont de race slave ; les magyars de Hongrie sont d'origine mongolique ; par les uns et par les autres, comme par la direction même du Danube, il était en contact avec les populations de l'Europe orientale. Joseph II commença de prendre conscience de ces intérêts nouveaux de l'Autriche ; il dressa avec Catherine II le projet grec ; comme, par suite des victoires du prince Eugène sur les Turcs, il rêva de prendre une part de l'Empire Ottoman, il inaugura la nouvelle direction de la politique autrichienne.

La Russie ne se distingua qu'au XV^e^ siècle de l'immense domaine mongolique ; c'est en 1380 que le grand-prince de Moscou, Dmitri, remporta dans la vallée du Don la victoire qui commença de délivrer la Moscovie du joug de la Horde d'or. Car, à travers les steppes qui s'étendent à l'infini, des Karpathes aux montagnes de l'Asie centrale, la chevauchée des Mongols, sous le Tchinguiz-Khan et ses fils, avait détruit Kiev et coupé la route entre Moscou et Constantinople. La Moscovie resta limitée pendant longtemps à la région des forêts où la cavalerie des bandes asiatiques ne pouvait

s'engager ; après sa conversion à l'orthodoxie, elle fut écartée pendant tout le moyen âge de la vie politique européenne.

C'est pourquoi elle conserva dans toute son histoire des caractères qui ne cessèrent de la distinguer des autres puissances européennes. Elle n'emprunta pas aux peuples de l'Occident ses premières institutions politiques ; l'autocratie a plus de ressemblances avec le gouvernement de l'ancienne Perse ou de la Chine. Les empereurs de Péking, jusqu'au XIX^e^ siècle, se sont donnés pour les suzerains des tsars russes et ont su leur imposer certains rites de vassalité. La Russie n'a pas cessé d'avoir une inclination naturelle pour les choses de l'Asie.

Cependant, à travers les temps modernes, elle chercha plutôt à reprendre le chemin de l'Europe. Les grands-princes de Moscou « rassemblèrent » sous leur sceptre les principautés et les villes du voisinage, Tver, Pskov, Novgorod. La Moscovie s'étendit au XVI^e^ siècle sur la plus grande partie de la forêt russe, qui lui donna sa première unité politique. Mais ses frontières se heurtèrent ainsi à celles de puissants États, qui parurent d'abord lui être une barrière infranchissable, la Suède, la Pologne et la Turquie. La Russie chercha à atteindre la mer Baltique, la Vistule et la mer Noire ; ce furent dès lors ses limites.

La Suède, qui avait joué un rôle considérable en Allemagne au XVII^e^ siècle, était trop éloignée vers le nord pour garder la prépondérance qu'elle avait un moment acquise. Elle fut évincée de l'Allemagne par les progrès de la Prusse. Pierre le Grand lui prit la plupart des provinces qu'elle avait occupées sur la côte orientale de la mer Baltique, y bâtit Saint-Pétersbourg et Cronstadt ; sa fille Élisabeth commença la conquête de la Finlande. Ce fut la fin de la grandeur suédoise : la Suède cessa d'être une des puissances garantes de l'équilibre européen ; c'était un refoulement de la race germanique.

Le problème polonais se posait avec plus d'acuité. Car la Pologne est de race slave aussi, comme la Russie ; catholique, en relations constantes avec les nations occidentales, elle était alors beaucoup plus cultivée que la Russie ; un moment, au commencement du XVII^e^ siècle, il parut que la Moscovie allait devenir définitivement polonaise ; Moscou même fut prise, et l'avènement de Michel Romanov en 1611 fut une manifestation du sentiment de l'indépendance nationale de la Russie contre l'occupation étrangère ; il coïncida avec la retraite des troupes polonaises au delà de Smolensk. Mais la Pologne demeurait encore un redoutable obstacle entre la Russie et l'Allemagne, contenait la Russie loin des grands intérêts politiques de l'Europe proprement dite ; et ce fut au XVIII^e^ siècle la volonté arrêtée de l'impératrice Catherine II de renverser cette barrière, de s'ouvrir la route sur la plaine allemande, de chercher en ce sens la frontière russe véritable.

Les aspirations nationales et les intérêts économiques de la Russie la portaient avec encore plus de résolution sur Constantinople et la mer Noire. Le grand-prince de Moscou, Ivan III, avait épousé en 1469 Sophie Paléologue, qui passait pour la dernière héritière des anciens empereurs de Constantinople ; c'était des droits à faire valoir. Il y avait dans la péninsule des Balkans de nombreuses populations, de religion orthodoxe, qu'il était impossible de laisser davantage sous le joug ottoman, et la politique russe pouvait prendre à cet égard des caractères de croisade. Surtout, la Russie des forêts avait besoin, pour subsister, des ressources agricoles de la Terre-Noire ; elle avait à retrouver, par Kiev, le chemin de la mer Noire et du Danube ; elle avait à reconstituer vers le sud son intégrité territoriale autrefois détruite par les invasions des Mongols. Le moment était favorable ; l'ancienne valeur militaire des janissaires avait disparu : l'Autriche leur avait repris toute la Hongrie, et un moment même la Serbie ; les populations chrétiennes commençaient de s'agiter contre

le Sultan ; la voie s'ouvrait naturellement devant l'expansion russe.

En s'étendant ainsi vers l'ouest et le sud-ouest pour entrer en contact direct avec l'Autriche et la Prusse, pour se trouver en la compagnie des grandes puissances de l'Europe, la Russie avait le moyen d'y tenir une place importante ; elle devenait à la fin du XVIII^e^ siècle un des grands personnages politiques du continent dont elle portait la frontière à l'Oural et à la mer Caspienne.

Mais aussi cette évolution de l'Europe vers la formation de quelques grands groupements nationaux était funeste à l'indépendance, à l'existence même de quelques États, autrefois puissants : la Pologne était menacée de mort ; la Suède était dès le XVIII^e^ siècle au rang des États secondaires ; le démembrement de la Turquie était déjà commencé. Elles étaient toutes trois victimes de la croissance de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie ; elles allaient être étouffées par elles. De même, entre la Prusse, l'Autriche et la France, l'Italie et l'Allemagne étaient encore tenues, au XVIII^e^ siècle, dans la condition la plus précaire, proies sans cesse disputées entre les convoitises des voisins, champs de bataille des ambitions rivales ; elles ne devaient échapper à l'esclavage, plus ou moins parfaitement, que dans le courant du XIX^e^ siècle, et même pourrait-on concevoir, pour l'Allemagne du moins, une organisation politique différente de celle que les Hohenzollern lui ont donnée.

Quoi qu'il en soit, par comparaison avec le Saint-Empire Romain-Germanique du moyen âge, « l'Europe », à travers les temps modernes, prenait des caractères tout nouveaux ; elle devenait un corps politique plus complexe et plus vivant, en recherche constante d'un équilibre aussi harmonieux que possible entre cinq grandes puissances : l'Angleterre, qui revendiquait l'empire des Indes ; la Prusse, qui commençait de prétendre à l'hégémonie de l'Allemagne ; l'Autriche, qui s'orien-

tait, avec quelque hésitation encore, selon la pente du Danube; la Russie, à qui se révélait la valeur économique de la Terre-Noire et de la mer Noire; la France enfin, dont les traditions se pouvaient sans doute concilier avec les aspirations légitimes des autres grandes nations de l'Europe.

II

LA TRADITION FRANÇAISE DES FRONTIÈRES NATURELLES

La France fut dégagée de la société féodale par la royauté capétienne, groupant et assimilant autour de l'Ile-de-France les diverses provinces qui allaient peu à peu constituer le royaume, « rassemblant » motte à motte la terre de la patrie. Successivement, la France se forma par l'annexion de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, du Languedoc et du comté de Toulouse : ce fut l'œuvre du XIII^e^ siècle, de Philippe-Auguste et de saint Louis; puis, au moment de la guerre de Cent Ans, étendant le cercle de son développement, elle s'agrandit du Dauphiné, de l'Aquitaine, de la Picardie, de la Bourgogne, de la Provence, enfin de la Bretagne; elle prit au temps de Jeanne d'Arc une conscience nette de son existence nationale; ses provinces les plus différentes, de la Champagne à la Saintonge, éprouvèrent ensemble les mêmes sentiments de détresse et de délivrance.

A la fin du XV^e^ siècle, c'est-à-dire au commencement des temps modernes, la France n'était pas achevée, pas plus que la Prusse, ou l'Autriche, ou la Russie; elle était, comme les autres États de l'Europe, en voie de formation; il faut remarquer pourtant qu'à tous égards, au point de vue de son territoire ou de son gouvernement, sa formation était beaucoup plus avancée; elle seule commençait à présenter les caractères d'une nation.

Pendant les temps modernes, elle chercha ses limites. Elle tenait sur la carte de l'Europe la place de l'ancienne Gaule ; elle était aussi par ses institutions la propre héritière de la Gaule romaine, et pendant les cinq siècles de la domination des Augustes, toutes les populations établies entre le Rhin et les Pyrénées avaient subi une semblable et forte empreinte, en partie seulement effacée par l'afflux des tribus germaniques amenées sur la rive gauche du Rhin par les grandes invasions. La pensée de reconstruire la France dans les limites de l'ancienne Gaule n'était pas clairement conçue par les gens du moyen âge, et il serait sans doute exagéré de l'attribuer même à des rois comme Philippe le Bel. Toutefois, si l'on ne songeait point alors à rattacher au royaume de France, par exemple, tous les pays de la rive gauche du Rhin, on ne les rattachait point davantage à aucun des États du Saint-Empire, ni à l'Autriche, ni au Brandebourg, ni surtout à la Prusse encore inexistante ; on sait le sens imprécis et étendu des termes Saint-Empire Romain-Germanique ; les pays de la rive gauche du Rhin restèrent longtemps comme une masse amorphe attendant des phénomènes extérieurs la détermination de sa cristallisation politique.

C'est pourquoi l'idée des frontières naturelles de la France se formait et se précisait peu à peu dans l'opinion ; elle apparaissait comme le terme même de la politique royale, comme la raison d'être de la monarchie, et elle marqua en effet le sens des efforts des plus grands rois et ministres de la France moderne. L'ancien royaume d'Arles, morcelé en Provence et Dauphiné, était devenu naturellement français, bien qu'il eût fait longtemps partie du Saint-Empire. Le cercle de Bourgogne ne disparut qu'au commencement du XIX^e^ siècle des cadres historiques de l'Empire d'Allemagne. Dès le début du XVI^e^ siècle, la France touchait les Pyrénées par le Languedoc, les Alpes par la Provence et le Dauphiné, l'Océan par une longue ligne de rivages ; quelques années plus tard,

Henri II, occupant les Trois-Évêchés, faisait boire ses chevaux dans les eaux du Rhin. Le Rhin paraissait aussi nécessaire à l'achèvement de la France que les Pyrénées, les Alpes ou l'océan Atlantique : quelle autre limite, en vérité, où fixer la frontière naturelle de la France ?

Pendant trois siècles les rois poursuivirent cette grande œuvre nationale ; ils achevèrent la frontière des Pyrénées par la conquête du Roussillon. Ils ne purent pas atteindre les Alpes de Savoie ; mais ils n'entretinrent pas seulement d'étroites relations avec les ducs de ce pays, ils imaginèrent maintes combinaisons diplomatiques destinées à assurer son annexion à la France. Ils arrivèrent aux hautes chaînes du Jura par l'acquisition de la Bresse et du Bugey, puis de la Franche-Comté. Ils portèrent leurs efforts les plus constants vers le nord-est, dans la direction du Rhin. C'est le grand honneur, en particulier, du règne de Louis XIV ; ce fut la politique fondamentale de la monarchie à son apogée : la succession d'Espagne en fut l'occasion ; alors, la France s'agrandit de l'Artois, d'une grande partie de la Flandre, de l'Alsace, de Strasbourg enfin ; déjà la frontière française avait à peu près l'aspect général qu'elle a conservé depuis : à part l'Alsace et la Savoie, il se trouva que ce fut la frontière définitive de la France.

Cette France de la monarchie, au territoire harmonieusement composé, ne fut pas une menace pour les États voisins, pour l'Europe même ; elle leur fut bien plutôt une garantie, une condition d'équilibre, et ainsi d'indépendance : lorsque les princes protestants de l'Allemagne, et parmi eux des Hohenzollern, voulurent défendre contre Charles-Quint leurs libertés religieuses, ils firent appel à l'alliance du roi de France, Henri II, et ils jugèrent bon qu'il prît les Trois-Évêchés, de langue française, afin qu'il fût plus à portée de leur être utile. Leurs héritiers, après la guerre de Trente Ans, durent l'abaissement définitif de l'autorité impériale et la consécra-

tion de leur « supériorité territoriale », c'est-à-dire de leur réelle indépendance, aux victoires de la France, proclamée garante des traités de Westphalie ; ce qui fut confirmé dix ans plus tard par la formation de la Ligue du Rhin, une des plus remarquables formules politiques de l'ancienne France. Lorsqu'au siècle suivant, sous Louis XV, un habile ministre, le marquis de Chauvelin, pensa chasser les Autrichiens de l'Italie et établir fortement la maison de Savoie dans la vallée du Pô, plus de cent ans avant Magenta, il était entendu avec ses alliés italiens que la France aurait la Savoie et Nice, c'est-à-dire toute sa frontière naturelle des Alpes, en sorte que cette frontière était déjà, comme sous Napoléon III, la garantie de la liberté italienne.

Ce fut une grande erreur de Louis XIV, au moins en ce qui concerne l'intérêt national, que de « renverser les Pyrénées », songeant aux intérêts de sa dynastie plus qu'à ceux de son royaume. Il inquiéta ainsi tous les autres États de l'Europe ; ils craignirent qu'il ne prétendît imposer son hégémonie au continent tout entier ; or, toute entreprise d'hégémonie suscite naturellement la coalition des inquiétudes : Louis XIV fut vaincu. Ses ennemis parlèrent de ramener la France à ses frontières de 1660, parce qu'ils la trouvaient trop puissante dans ses frontières de 1681. Le grand Roi put éviter ce désastre. Louis XV acquit encore la Lorraine et la Corse, et la France monarchique fut achevée : les rois ne firent plus d'autres progrès vers les frontières naturelles.

Cet agrandissement, en quelque sorte normal, de la France vers ses limites, ne compromettait réellement aucune des traditions dont était faite l'évolution politique des autres grands États européens. L'Angleterre avait craint un moment que l'excessive puissance de Louis XIV ne lui fermât le continent ; elle avait réussi à maintenir l'équilibre, et cependant elle avait porté son principal effort sur les mers dont elle s'assurait la suprématie, inquiétante à son tour pour l'équilibre qu'on pour-

rait déjà appeler « mondial », péniblement maintenu par la guerre de l'Indépendance américaine. L'Autriche renonçait difficilement à l'empire de l'Europe ; mais, si son prestige ancien était atteint par la décadence irrémédiable du Saint-Empire, la France ne lui avait rien pris qui lui appartînt en propre, et même les domaines héréditaires des Habsbourg d'Autriche n'avaient pas cessé de grandir, en Italie, par exemple, et dans la région du Danube. Quant à la Prusse ou à la Russie, la grandeur de la France ne leur portait aucun préjudice, et elles grandissaient dans le même temps dans les mêmes proportions.

En dehors des faits de guerre, l'occupation des nouvelles provinces françaises avait été d'une extrême facilité ; la tranquillité des populations soumises est un des spectacles les plus étonnants que présente l'histoire de la formation territoriale des grands États de l'Europe. Henri II était entré dans Metz « comme dans du beurre », selon l'expression d'un contemporain. Strasbourg avait été occupé par un régiment de dragons sans coup férir, le conseil de ville ayant fait enlever la poudre des remparts pour éviter tout accident, et Louvois, qui n'aimait pourtant pas à se risquer, y coucha dès le lendemain, et le Roi et la Reine y firent quelques jours plus tard une entrée triomphale parmi la curiosité sympathique des habitants ; on n'entendit, paraît-il, qu'une seule plainte, celle d'une bonne femme dont le mari en gaieté avait été débauché par des soldats et avait oublié de rentrer au logis. La conquête de la Flandre avait été un but de promenade pour la cour, le jeune Roi emmenant avec lui la Reine, Mlle de La Vallière, et un brillant cortège de seigneurs et de dames, équipage de guerre tout à fait inusité. La conquête de la Franche-Comté avait été faite en trois semaines ; ce qui s'explique par la connivence des populations ; il suffit notamment de quelques plaisanteries du maréchal de Grammont pour convaincre les notables bourgeois de Dôle

de la nécessité d'ouvrir les portes de leur ville. La Lorraine passa le plus doucement du monde du gouvernement de ses ducs à celui de Stanislas Leczinski et de la même manière à celui du roi de France. Aucune de ces provinces ne fit de résistance véritable à la nouvelle condition politique où elles étaient appelées ; toutes entrèrent de bon gré dans la famille française, à laquelle elles paraissaient le plus naturellement destinées.

La forte centralisation administrative dans laquelle était tenu le royaume, surtout depuis Richelieu, hâtait l'assimilation des nouveaux territoires et consolidait l'unité nationale.

A la veille de la Révolution, il ne paraissait pas que la frontière française fût définitivement arrêtée ; il avait été maintes fois question de la porter jusqu'au sommet des Alpes de Savoie, moyennant l'établissement des rois de Piémont-Sardaigne en Lombardie. Elle avait aussi un caractère purement conventionnel, et, en quelque sorte, provisoire, dans la direction du nord-est, où elle était toujours trop rapprochée de Paris. Vauban avait construit, de Dunkerque à Landau, une « barrière de fer » ; mais elle n'était pas une limite ; elle marquait tout au plus une étape ; des deux côtés de cette ligne, les populations ne différaient pas sensiblement ; elles avaient des sympathies et des intérêts communs. La France n'avait pas cessé d'entretenir avec tous les pays de la rive gauche du Rhin les relations les plus étroites ; ils lui étaient liés beaucoup plus qu'à la Prusse ou à l'Autriche ; ils faisaient partie de sa clientèle politique depuis plus de deux siècles ; leurs princes recevaient de Versailles leur mot d'ordre et souvent des subsides fort goûtés ; une évolution déjà longue, une sorte de loi historique, parmi les grands groupements nationaux qui se constituaient alors en Europe, semblait les rattacher fatalement et naturellement à la France.

De ce que la monarchie capétienne ne porta pas plus loin la frontière de la France, il ne faut pas conclure que la

frontière de 1789 doive être considérée comme la frontière nationale, comme la vraie frontière naturelle. La monarchie ne conquit pas davantage parce qu'elle ne dura pas davantage. Prétendre, comme on l'a fait, que la seule frontière légitime de la France, la seule admissible par les grandes puissances européennes, soit la frontière de 1789, n'est pas plus logique que de prétendre que la monarchie légitime soit le gouvernement définitif de la France. Pourquoi figer la forme dernière de la France à la date de 1789, plutôt qu'à celles de 1660 ou de 1610, plutôt qu'à celles de 1797 et de 1802? Les cadres territoriaux des nations, pas plus que leur régime politique, ne sont immuables; ils sont vivants, entraînés par un « perpétuel devenir ».

Il ne faut pas voir en ces propositions quelque espérance patriotique, une naïve revendication de la frontière du Rhin. L'histoire n'est que la science du passé : depuis 1789, des événements se sont produits qui ont suscité des phénomènes nationaux avec lesquels il faut compter, qui ont modifié le sens de l'évolution de la frontière française. C'est un des termes essentiels des études que nous entreprenons que de montrer pourquoi la France, ayant atteint d'un magnifique élan, après trois siècles d'efforts, ses frontières naturelles, les a perdues, peut-être à jamais.

III

L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Il y a dans l'histoire des temps de repos, parfois de trente, de quarante ans, pendant lesquels la situation respective des États se maintient, du moins en apparence. Il y a des moments de crise où, dans l'espace de quelques années à peine, se produisent de considérables bouleversements. La Révolution française fut une crise exceptionnelle; les tradi-

tions séculaires selon lesquelles se développaient les destinées des grands États de l'Europe s'accélérèrent alors dans une fièvre extraordinaire des passions nationales, sans que d'ailleurs les événements de France en fussent toujours la cause.

Ainsi, à cette date, la puissance maritime de l'Angleterre prit une extension décisive. Au lendemain de la guerre de l'Indépendance américaine, l'opinion fut générale en Europe que l'Angleterre ne grandirait pas davantage et que sa décadence était prochaine. Il est certain que la formation des États-Unis fut pour elle un désastre irréparable. Mais elle profita des troubles de la France et de la coalition européenne qui se forma contre elle pour pousser ses avantages sur mer; ce fut le temps de la conquête du Mysore, de la défaite de Tippoo-Sahib, du glorieux proconsulat du marquis de Wellesley. L'Inde commença d'être un empire anglais et de concentrer les principales préoccupations du gouvernement de Londres.

La Russie, avec la Prusse et l'Autriche, acheva la destruction de la Pologne, dont elle eut la plus grande étendue. Ce fut la fin du grand duel qui avait mis aux prises depuis le XVI^e^ siècle la Pologne et la Russie. Au commencement du XVII^e^ siècle, la Pologne avait failli conquérir la Russie; à la fin du XVIII^e^, la Russie conquit la Pologne. Ce fut un succès décisif pour la politique des tsars, cherchant, depuis Pierre le Grand surtout, à entrer dans la société des grandes puissances européennes, à entrer en contact direct avec les États de l'Europe centrale : terme, atteint en peu d'années, d'une tradition qui datait alors de plus d'un siècle; événement considérable dans l'histoire générale que cet établissement de la Russie au premier plan de la politique européenne.

Mais Catherine II pressait avec plus de vigueur encore la descente de la Russie à la mer Noire. Elle y faisait valoir des raisons de sentiment religieux; elle continuait la croisade contre les musulmans; elle les refoulait au sud du

Danube; elle ouvrait même le chemin de Byzance. Mais elle s'y préoccupait sans doute davantage des intérêts économiques de ses États ; elle prenait la Crimée d'où elle dominait toute la mer Noire ; elle fondait la fortune de la Nouvelle-Russie, elle commençait l'exploitation des Terres-Noires; elle y fondait avec Potemkine villes et villages par centaines ; elle rendait à Kiev sa prospérité passée. Elle construisait Sébastopol, le grand port de guerre destiné à la sainte besogne de la guerre aux infidèles, et aussi Odessa, en souvenir des voyages d'Ulysse à travers la Méditerranée. Elle donnait à ses deux petits-fils les noms d'Alexandre et de Constantin ; elle leur réservait les plus glorieuses destinées ; elle dégageait l'horizon de la Russie vers le sud, au delà même des détroits qui ferment la mer Noire. L'avenir n'a pas tenu ces magnifiques promesses; il parut pourtant alors que la politique traditionnelle des tsars était assurée d'un succès éclatant.

La Prusse, dans les mêmes circonstances, continuait de grandir à travers la plaine allemande; elle dépassait même la Vistule à l'est et s'établissait pour un temps à Varsovie. Elle put croire les Jacobins de France aussi faibles que ceux de Pologne, et elle fut prête à prendre part au démembrement de la France. Après Valmy, elle connut la force de la République française et rechercha son amitié ; elle eut peu de souci des intérêts de la coalition ; elle s'en sépara à la première occasion, et dès 1795, par le traité de Bâle, elle reconnut à la France la possession de la rive gauche du Rhin et pensa fonder sur cet accord sa propre suprématie dans l'Allemagne du Nord. C'est pourquoi elle soutint la politique française au congrès de Rastadt ; elle appuya énergiquement le principe des indemnités par sécularisations ; elle se souvint que les sécularisations du XVI^e^ siècle avaient préparé sa grandeur. C'était le développement inespéré de ses traditions les plus ambitieuses.

Pendant quelques années, une entente, sinon une alliance

franco-prussienne, dura et parut se resserrer, également avantageuse aux deux États, la Prusse s'arrondissant dans l'Allemagne du Nord grâce à l'influence française, la France obtenant de la Prusse la garantie de la frontière du Rhin. Frédéric II n'avait-il pas déclaré lui-même qu'il trouvait naturel que la France eût le Rhin pour frontière ? Un tel accord pouvait se maintenir, devenir même plus étroit par des profits partagés, pourvu que la France ne franchît point le Rhin, n'allât point heurter au delà du fleuve les traditions politiques de la Prusse, pourvu que le Rhin fût bien une limite. C'était d'ailleurs le plus évident intérêt de la France, et, de Danton à Barthélemy, ce fut la pensée constante du gouvernement républicain.

Par le développement de la grandeur française pendant la Révolution, et par les avantages de plus en plus positifs que la Prusse s'assurait dans l'Allemagne du Nord, l'Autriche était de plus en plus obligée de s'orienter vers l'est et le sud-est. Vaincue à Jemmapes et Fleurus, elle renonçait définitivement à la Belgique; vaincue à Lodi, Arcole et Rivoli, elle était rejetée au delà du Pô; les sécularisations, dont le principe avait été admis par le congrès de Rastadt, menaçaient de la priver de la clientèle des princes ecclésiastiques de la région rhénane, qui étaient presque les derniers agents de son influence politique dans le Saint-Empire. En compensation, selon la tradition qu'elle avait suivie depuis les traités de Westphalie, elle se concentrait plus fortement dans la région du Danube moyen et de la mer Adriatique. Au lieu de la Belgique et de la Lombardie, où elle était si vulnérable aux attaques françaises, elle occupait la Vénétie, l'Istrie et la Dalmatie, de longues côtes sur la mer Adriatique; ainsi elle pensait hériter de l'ancienne puissance de Venise dans la Méditerranée; elle pouvait se consoler de ses échecs et fournir une nouvelle et glorieuse carrière, à laquelle d'ailleurs elle se préparait depuis le XVII^e^ siècle.

La frontière française du Rhin s'accordait d'autant mieux avec ces aspirations de la Prusse et de l'Autriche qu'elle en avait été en somme la cause déterminante. Elle consolidait l'équilibre européen dans sa forme nouvelle; elle en était la garantie : la Russie s'était agrandie d'une part de la Pologne et d'une longue bande de rivages sur la mer Noire; la Prusse s'était agrandie d'une autre part de la Pologne et fortifiée dans toute la plaine allemande où elle préparait de belles annexions territoriales; l'Autriche s'était agrandie d'une troisième part de la Pologne et de la meilleure part des côtes adriatiques ; l'Angleterre s'était agrandie de la plus grande partie des côtes de l'Hindoustan. La France, dans une même proportion, s'agrandissait de la rive gauche du Rhin : résultats harmonieux, où les cinq puissances qui constituaient « l'Europe » grandissaient ensemble, dans des proportions équitables, assurant l'équilibre qui est la condition de leur indépendance respective.

Cependant les provinces rhénanes réunies à la France ne manifestaient pas autant de résistance contre leur nouvelle condition politique que l'Irlande contre l'Angleterre, ou que la Pologne contre les puissances co-partageantes. Elles entraient dans les frontières françaises aussi aisément qu'autrefois l'Alsace ou la Lorraine, la Bourgogne ou le Roussillon; elles étaient sans doute tout aussi assimilables. L'appel adressé par les Girondins à tous les peuples contre tous les tyrans avait soulevé partout les plus ardentes espérances; la Belgique avait accueilli Dumouriez comme un libérateur; Mayence avait ouvert ses portes à Custine, avait jeté ses chaînes de fer dans le Rhin. La politique jacobine avait été moins généreuse, elle avait voulu brusquer l'annexion à la France ; elle avait excité, en Belgique surtout, des haines passionnées. La grande campagne de 1794, l'épopée des soldats de l'an II, la course triomphale des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse jusqu'au Rhin, avaient effacé

tous les dissentiments, et la « réunion » avait été accomplie par la Convention et par le Directoire dans une parfaite tranquillité. La Savoie et Nice s'étaient données à la France dès les premiers temps de la Révolution. L'ardent patriotisme des bons Français de ce temps enflammait naturellement les Français des départements nouveaux, opérait la fusion de tous les cœurs dans l'unité nationale.

Jusqu'aux Pyrénées, jusqu'aux Alpes, jusqu'au Rhin, la France enfin était fixée dans les larges limites que ses rois depuis des siècles avaient rêvées. L'œuvre était bien faite parce qu'elle avait été mûrie par une longue tradition, parce qu'elle était le terme naturel de toute la politique française de l'ancien régime.

La Réforme protestante, principe de toute l'évolution historique de l'Allemagne moderne, en avait distingué profondément le pays de la rive gauche du Rhin, demeuré fidèle à ses archevêques et à ses évêques catholiques, et l'avait ainsi rapproché de la France. Jadis, au temps des empereurs romains, Trèves, Mayence, Cologne, dépendaient de Lyon, la capitale de la Gaule, et menaient avec le reste de la Gaule une existence pacifique et prospère ; elles étaient ses avant-postes en face de la barbarie germanique. La Révolution, en les rattachant au reste de la France, refaisait l'unité gallo-romaine, achevait la formation de la nation française.

Avec cette France républicaine, grande et forte comme la vieille Gaule, « l'Europe » pouvait paraître, à la fin du XVIII^e^ siècle, définitivement constituée. Très différente de la chrétienté du moyen âge, elle était composée de cinq grands États à peu près égaux en puissance, capables en se groupant diversement d'empêcher la suprématie de l'un d'eux, qui n'eût été que la sujétion des autres ; ainsi s'étaient autrefois formées les coalitions nécessaires contre l'Espagne de Charles Quint et de Philippe II, contre la France de Louis XIV.

L'équilibre alors établi semblait même plus parfait que

jamais ; les éléments de puissance de ces cinq États étaient comme harmonieusement combinés : l'Angleterre avait sa force sur les mers ; la Prusse était maîtresse de la plaine allemande et étendait normalement son influence vers l'ouest jusqu'au Rhin, sur l'Allemagne protestante ; l'Autriche se concentrait sur le Danube moyen et les côtes de la mer Adriatique, regardant vers l'Orient, selon le sens de son nom ; la Russie s'établissait sur la Vistule et descendait résolument à la mer Noire. Et la France, dans ses frontières naturelles des Pyrénées, des Alpes et du Rhin, ne contrariait pas les aspirations des autres grandes nations de l'Europe.

Mais cette situation si récente n'avait pas encore cessé d'exciter des défiances. L'Angleterre s'inquiétait de voir la France maîtresse de la Belgique et d'Anvers ; elle craignait pour sa propre sécurité ; elle craignait la rupture de l'équilibre continental ; elle craignait l'établissement d'une hégémonie qui lui eût fermé le commerce de l'Europe, et qui eût directement menacé ses intérêts économiques et sa suprématie maritime. L'Autriche était encore mal habituée à son orientation nouvelle ; elle redoutait la domination française en Italie, la rivalité française dans la mer Adriatique ; elle craignait que la succession de Venise ne lui fût disputée. La Russie de même s'effrayait, depuis l'expédition de Bonaparte en Égypte, des desseins de la France sur la Méditerranée et peut-être même sur l'Empire ottoman dont elle escomptait l'héritage. Les rois en général craignaient toujours pour la solidité de leurs trônes depuis que la République avait fait la France si grande et si glorieuse.

Les rivalités et les ambitions demeuraient éveillées. Comme après les premières conquêtes du règne de Louis XIV, il eût fallu de longues années de paix pour consacrer les résultats extraordinaires obtenus par la République française, pour y habituer l'Europe ; il eût fallu que la possession de la frontière du Rhin par la France ne parût pas une

menace contre l'équilibre du continent, ne parût pas et ne devînt pas un moyen de prendre l'empire. Mais il n'est pas habituel aux hommes de limiter spontanément leurs ambitions, et les conquérants, peuples ou empereurs, n'ont pas souvent la vertu de modération, qui est une vertu de philosophes et d'idéologues ; ils veulent aller jusqu'au bout de leur puissance.

LIVRE PREMIER

LUNÉVILLE (1801)

CHAPITRE PREMIER

LA NÉGOCIATION DE L'AVÈNEMENT

I

LA SITUATION EN BRUMAIRE

La situation de la France en Brumaire était encore critique. Brune venait de vaincre les Anglo-Russes à Bergen en Hollande, et Masséna les Austro-Russes à Zurich, et pour le moment la frontière était couverte. L'hiver aussi arrêtait les opérations militaires. Mais les alliés comptaient sur de nouveaux succès pour la campagne prochaine : Jourdan avait été vaincu en Bavière, et, en face de lui, l'archiduc Charles tenait fortement la ligne du Rhin, prêt à franchir le fleuve. Les Autrichiens de la Haute-Italie recueillaient le profit de la campagne précédente, notamment de la grande victoire de Novi ; ils poussaient les troupes françaises le long de la rivière de Gênes, vers le Var. Derrière eux, les Républiques italiennes, jadis fondées par le Directoire à Naples, à Rome, à Florence, s'étaient écroulées comme des châteaux de cartes ; les populations de la péninsule s'étaient partout soulevées ; les Sanfédistes du cardinal Ruffo à Naples, les Arrétins en Toscane avaient donné furieusement la chasse aux « brigands » de France.

Il est vrai que les Russes, dépités de leurs défaites et mécontents de n'avoir servi que les intérêts de l'Autriche et de l'Angleterre, commençaient de se retirer de la coalition, et que Souvarow ramenait son armée fort maltraitée sur Prague et la Galicie ; mais on ne pouvait pas savoir si un nouveau caprice du tsar Paul ne jetterait pas des armées plus redoutables sur la frontière française.

Et ainsi la France demeurait inquiète, encore émue de la défaillance des armées républicaines en Allemagne et en Italie. Le charme de la *Marseillaise* paraissait rompu.

Sur mer, la situation était pire. Des vaisseaux anglais étaient établis devant l'Égypte ; Sydney Smith y commandait avec le grand-vizir, dont les troupes assiégeaient la porte de Péluse. Kléber se plaignait au Directoire de l'abandon de Bonaparte et se déclarait incapable de défendre plus longtemps la vallée du Nil. Les Anglais pressaient le siège de Malte ; Vaubois y prolongeait la résistance, de jour en jour, avec plus de peine, sans renforts. Les Anglais étaient devant Brest, à peu près bloqué. Ils étaient maîtres de presque toutes les colonies françaises ; ils avaient pris le Cap et Ceylan aux Hollandais, la Trinité aux Espagnols, alliés de la France. Ils s'assuraient méthodiquement la domination des mers ; ils étaient fiers de leurs succès, résultats d'une politique aussi constante que hardie.

La France en était désemparée. Les denrées coloniales étaient chères, et le grand commerce était ruiné, l'industrie nationale était en même péril. La guerre civile recommençait dans l'ouest et le sud ; la Vendée, la Bretagne, la région de Toulouse étaient de nouveau agitées par les royalistes. Les mauvais jours de 1793 étaient revenus : l'insurrection au dedans, les ennemis aux frontières ; la France était lasse de ces épreuves interminables ; elle aspirait à la paix.

Le grand enthousiasme patriotique et révolutionnaire de 1792 et de l'an II s'était éteint. Il n'était plus question

d'appeler tous les peuples à la destruction de tous les trônes ; les rois, un instant effrayés, reprenaient l'offensive, y entraînaient les peuples, refoulaient la propagande républicaine en son foyer d'origine. Désormais les frontières naturelles de la France étaient elles-mêmes menacées.

Beaucoup de Français renonçaient au grand rêve de la Révolution universelle, en concevaient les difficultés et les dangers, craignaient d'y perdre la patrie elle-même, ramenaient les vastes ambitions en dedans des frontières nationales.

La situation diplomatique n'était pas meilleure que la situation militaire. Les alliances de la France étaient toujours fondées sur le traité de Saint-Ildefonse, du 19 août 1796, auquel la République batave avait accédé le 23 juin 1797. Déjà le traité de La Haye, du 16 mai 1795, avait lié étroitement les intérêts de la France et de la Hollande : la République française y reconnaissait la République des Provinces-Unies comme une puissance libre et indépendante ; il devait y avoir entre elles paix et et amitié à perpétuité, alliance offensive et défensive jusqu'à la fin de la guerre, alliance offensive et défensive dans toute guerre de l'une ou de l'autre contre l'Angleterre. Le traité de Saint-Ildefonse était plus général et plus précis ; il avait dans son texte quelque chose d'absolu et de définitif : il comportait entre la France et l'Espagne, et plus tard la Hollande, « une alliance offensive et défensive, à perpétuité », une garantie réciproque et sans réserves de tous les territoires alors possédés par les trois puissances ; il armait contre l'Angleterre les trois grandes nations maritimes de l'Europe ; il demeurait, sous le Consulat comme sous le Directoire, la base du système politique de la République française [1].

Mais les deux alliées de la France ne montraient pas un

1 De Clercq, I

grand zèle, surtout depuis les récentes défaites. La République batave avait beaucoup souffert de l'invasion anglo-russe et des mouvements de troupes françaises qui en étaient résultés ; l'occupation militaire entraînait avec elle de lourdes charges ; les Hollandais craignaient, non sans raison, de ne pas recouvrer leurs colonies perdues. L'Espagne aussi était « en léthargie » ; son amiral Mazarredo commandait à Brest quelques bâtiments, mais il n'aimait pas à les risquer dans quelque aventure où son pays n'eût eu qu'à perdre. Sa Majesté catholique, et la République batave, se rendaient compte que l'alliance française ne pouvait guère que leur coûter beaucoup d'argent et quelques-unes de leurs plus riches possessions ; en Hollande comme en Espagne, le traité de Saint-Ildefonse avait cessé d'être populaire, en admettant qu'il l'eût jamais été.

Depuis les négociations de Bâle en 1795, la Prusse avait mis de grandes espérances dans le concours diplomatique de la France nouvelle, notamment au congrès de Rastadt. Entre les belligérants, elle gardait la neutralité la mieux nuancée ; mais elle ne manquait pas de manifester ses plus vives sympathies au parti le plus fort. C'est pourquoi les échecs subis par les armées du Directoire, pendant la campagne de 1799, refroidirent aussitôt la première ardeur de ses sentiments à l'égard de la France. Elle lui avait abandonné en 1795 la frontière du Rhin ; maintenant, elle avait de grands scrupules sur la légitimité de cette frontière, et ne se souvenait plus qu'elle y avait apposé sa signature. Elle défendait, par la bouche de son ministre à Paris, M de Sandoz-Rollin, l'intégrité du Saint-Empire ; elle levait des troupes et les dirigeait sur Clèves, lentement, pour ne rien commettre d'irréparable. Dans le cas de la victoire des alliés, elle estimait prudent de se faire pardonner le rôle qu'elle avait joué depuis 1795 et qui avait été à leur égard une trahison ; persuadée que la France ne pourrait sans doute plus l'aider à s'arrondir,

elle ne témoignait plus que de l'horreur pour les principes révolutionnaires. Elle commençait d'exciter le mépris des uns et des autres. Il était impossible au gouvernement français de compter sur elle.

La Russie demeurait hostile, quoique mécontente de ses alliés, depuis qu'elle avait été battue avec eux. Il était impossible de pénétrer les mystérieux desseins du tsar Paul : il resta d'ailleurs plusieurs mois dans l'indécision. En entrant dans la coalition, il avait poussé l'Autriche sur le Rhin et les Alpes, pour la détourner de la péninsule des Balkans et s'y établir lui-même ; c'était la politique de Catherine II, poussant l'Autriche et la Prusse contre les Jacobins de France et se chargeant elle-même des Jacobins de Pologne ; mais l'Autriche servait surtout ses intérêts et pensait établir sa domination sur l'Italie, ce qui lui eût donné trop de force dans toute la région de la Méditerranée. Paul Ier avait adopté pour lui-même le « projet grec » de sa mère Catherine II, et il voulait amener la Russie sur les côtes de la Méditerranée orientale ; c'est pourquoi il avait été inquiet de l'expédition de Bonaparte en Égypte, et il en voulait l'évacuation à tout prix. Il était difficile alors de concilier dans le Levant les intérêts de la Russie et ceux de la France.

Aussi, à cause de l'occupation française en Égypte, la Turquie se détournait de la France, enfermait aux Sept-Tours ses agents diplomatiques, envoyait en Syrie l'armée du grand-vizir, déchirait les anciennes Capitulations qui garantissaient les privilèges du commerce français dans tous les ports ottomans. C'était une vieille alliance de plus de deux siècles qui se brisait, c'était une des plus profitables traditions de l'ancien régime qui menaçait de disparaître. Pour le moment, les Turcs ne voulaient que l'évacuation de l'Égypte par les Français ; là-dessus ils n'admettaient aucune discussion ; ils demeuraient jusque-là dans le camp des alliés.

L'Autriche et l'Angleterre paraissaient toujours irrécon-

ciliables avec la France ; elles y étaient encouragées par leurs derniers succès. Maîtresse un moment de la Haute-Italie, l'Autriche ne voulait pas y permettre le rétablissement de l'influence française, qui ne pouvait que compromettre les intérêts autrichiens dans la direction de la mer Adriatique. L'Italie allait être longtemps encore un champ de bataille entre l'Autriche et la France, triste condition qui retardait le temps de sa libération. En dehors, d'ailleurs, des intérêts particuliers ou nationaux, la dispute de l'Italie était la forme nouvelle de la rivalité tant de fois séculaire entre les Latins et les Germains, les Latins maîtres depuis l'antiquité de la Méditerranée, les Germains avides de descendre aux riches et beaux pays du soleil.

De même, l'Angleterre ne voulait pas laisser la France maîtresse de la Belgique et de la Hollande : mais aussi, depuis l'expédition d'Égypte, elle concevait l'importance de la nouvelle route de l'Inde ; et, plus elle y devenait forte, plus elle avait besoin de s'en assurer les voies. Elle n'avait pas hâte de finir la guerre, qui lui apportait des bénéfices, qui lui permettait de détruire les empires coloniaux de ses rivales, la France, l'Espagne et la Hollande, et de fonder définitivement sa domination sur les mers.

Des alliés las de son alliance devenue funeste à leurs intérêts, des ennemis encouragés par leurs victoires à achever sa perte, la France était en Brumaire dans une situation diplomatique très précaire : la possession de ses frontières naturelles était plus que jamais remise en question.

II

LA POLITIQUE PERSONNELLE DE BONAPARTE

A travers la longue guerre que la Révolution venait de soutenir contre l'Europe, nul mieux que Bonaparte n'avait

compris les nécessités de cette double lutte contre l'Angleterre et contre l'Autriche ; nul n'en avait tiré autant de profit. Elle était la conséquence d'une situation qu'il n'avait pas faite ; il n'avait pas même contribué à la conquête de la Belgique, cause première de l'alliance austro-anglaise ; mais il avait apporté, aux questions posées par la guerre générale, des solutions très personnelles ; il avait mis aussitôt sa marque sur la politique de la France.

Vainqueur de l'Autriche, il avait fondé sur les champs de bataille d'Italie sa gloire première ; il avait créé la Cisalpine, en cela à peu près d'accord avec le Directoire ; mais aussi, sans se soucier des instructions venues de Paris, pendant qu'en France les partis politiques se disputaient le pouvoir et se déchiraient, il s'était attribué dans le nord de l'Italie une sorte de proconsulat des Gaules ; il avait achevé de constituer autour de lui, en soldats et surtout en officiers, une belle et solide armée, dévouée déjà à sa personne plus qu'à la liberté, plus même qu'à la nation ; il la tenait fidèle, toujours prête à l'action, par le butin, par les honneurs, par d'exceptionnels moyens de séduction qui ont fait de lui le plus remarquable des conducteurs d'hommes ; il y nourrissait ses ambitions d'avenir [1].

Comme César, mais bien plus jeune que lui, avant la trentième année, il avait parcouru déjà toute la région de la Méditerranée, de la Gaule à l'Égypte. Dès lors, il n'était plus question seulement des frontières naturelles de la République ; il s'agissait de la domination de la Méditerranée, de l'hégémonie de l'Europe. On sait la part personnelle que Bonaparte prit aux négociations de Campo-Formio ; il mit dans sa poche les ordres que lui envoyait le Directoire ; il gagna Clarke qui les lui apportait ; il se chargea de la paix comme il s'était chargé de la guerre.

1 Cf. Sorel, *Bonaparte et Hoche en 1797*, Paris, 1896.

C'est pourquoi il est possible de lui attribuer les clauses principales du traité de Campo-Formio, et d'y découvrir quelques-unes de ses intentions politiques. C'était peut-être la pensée du Directoire lui-même de fonder la République cisalpine, pour servir de point de départ à la propagande démocratique en Italie. La pensée de Bonaparte apparaît davantage dans les articles relatifs au sort de Venise ; en partageant avec l'Autriche les territoires vénitiens, il rompit avec les principes révolutionnaires ; il revint aux plus mauvaises traditions de l'ancien régime, qui venaient de s'exprimer dans le démembrement de la Pologne. Il y trouva surtout l'occasion de prendre pour la France, c'est-à-dire pour lui-même, les îles Ioniennes, afin de pouvoir intervenir dans la Méditerranée orientale, s'intéresser à la décadence de l'Empire Ottoman, s'engager à travers le Levant sur la route de l'Inde. C'était déjà parcourir d'un trait, par l'imagination d'abord, tout l'immense domaine de l'ancien Empire romain.

L'expédition d'Égypte y était renfermée en germe. L'inspiration première vint sans doute de lui[1] : au début de sa carrière, avant la Révolution, craignant de ne pas trouver en France une matière suffisante à son ambition, il avait eu l'idée de porter son épée au service du sultan de Constantinople ; il ne cessa jamais d'être hanté par le rêve de l'Orient. La gloire qu'il conquit aux Pyramides et à Aboukir fut en effet éclatante ; il la composa d'ailleurs habilement en une sorte de légende. Il ne fut pas beaucoup question de la levée du siège de Saint-Jean-d'Acre ; on ne remarqua point qu'il y avait eu moins de succès qu'Alexandre au siège de Tyr, et que le chemin de l'Indus lui demeurait fermé : prophétie funeste. Mais le mystère de son éloignement, sans nouvelles régulières, le grand bruit de ses victoires, les rayons de sa jeune gloire brillant dans les ténèbres épaissies par les

1. Vandal, I, 178.

croisières anglaises, le contraste de ces gestes prestigieux avec les malheurs où retombait la France, avec les épreuves désormais inusitées de la défaite et les menaces d'invasion, tout contribuait à concentrer sur lui les espérances de la nation ; elle avait d'autres soldats victorieux ; elle avait Masséna, Brune, Moreau ; aucun n'avait une pareille auréole de gloire et de jeunesse, et, lorsque, fuyant l'Égypte où il risquait d'être enfermé comme en un tombeau, il vint débarquer tout à coup sur la côte de Provence, l'enthousiasme fut unanime, on le porta en triomphe de Fréjus à Paris.

Il trouva donc en Brumaire une situation dont il n'était pas responsable, quoique sans doute ses entreprises aient été pour quelque chose dans les inquiétudes de l'Autriche et de l'Angleterre et dans la formation de la seconde coalition, quoiqu'en particulier la campagne d'Égypte ait amené l'intervention de la Porte et de la Russie. Il hérita de la grandeur nouvelle de la République ; il fut obligé de suivre jusqu'à un certain point les traditions politiques venues du Comité de Salut public ou même de l'ancienne monarchie : le passé s'impose à l'avenir. Mais il avait une personnalité beaucoup trop vigoureuse pour la plier au simple développement de la politique de ses prédécesseurs.

On connaît son portrait par Isabey au moment où il prit le pouvoir ; il y a dans toute son allure, dans sa maigreur élégante, dans le ferme dessin de son menton, surtout dans son regard pénétrant, une expression de volonté froide qui annonce un caractère singulièrement résolu à l'action.

Il sortit en effet, glorieusement et dangereusement, des cadres de la France monarchique et de la France républicaine, réalisés enfin dans les frontières naturelles. Il ne faut pas dire qu'il ne voulut que sauver et consacrer les conquêtes de la Révolution, achèvement de la politique des rois. Il faut dire qu'il trouva dans les ressources de la France révo-

lutionnaire un incomparable instrument d'action, une irrésistible tentation d'ambition ; que c'est par lui que la politique nationale des rois et de la Convention grandit et se compromit et se perdit en une politique impériale. Il y a là le principe des différences et des malentendus qui ne cessèrent pas d'exister entre lui et Talleyrand : Talleyrand resta un « dévot de l'équilibre », le vrai représentant de la politique des anciens rois [1], fidèle aux traditions du XVIII^e^ siècle ; Napoléon allait être tout autre, un ambitieux d'hégémonie, un conquérant, un Empereur. Nul doute que la politique napoléonienne soit en germe dans la politique de la monarchie et de la Révolution ; nul doute aussi que la politique de la monarchie et de la Révolution n'ait conduit à l'Empire et à ses suites que par la volonté de Napoléon.

C'est là qu'est tout l'intérêt d'une étude de la politique napoléonienne, dans la part de l'homme, d'un tel homme, aux événements et à leurs conséquences. Les faits les plus merveilleux restent morts sans cette psychologie d'un homme assurément exceptionnel. Son action fut occasionnée et favorisée par les circonstances extérieures ; mais il faut corriger ou compléter ce déterminisme en y évaluant la puissance d'intervention d'un tel individu.

L'histoire est commandée par l'évolution des faits et des idées ; mais elle n'est pas une science naturelle ; elle est une science morale par le rôle qu'y jouent les hommes, et il y en a qui sont eux-mêmes des agents déterminants de l'évolution : nul ne le fut à un plus haut degré que Napoléon Bonaparte.

La mentalité contemporaine, comme la propre tournure de son esprit, favorisait le développement de ses ambitions romaines. L'éducation classique de ce temps se manifestait dans le langage et dans l'art ; les orateurs des assemblées révolutionnaires étaient nourris de lectures antiques, et leurs

1. Sorel, VI, 23.

discours abondamment illustrés d'allusions, latines surtout, à la Roche Tarpéienne ou au Capitole, à Brutus ou aux Gracques, comme les institutions étaient inspirées parfois de souvenirs romains, dans le Sénat, le Tribunat, les plébiscites et les sénatus-consultes, dans le costume même des législateurs au temps du Directoire. Une pente naturelle, en quelque sorte, inclinait la République à l'Empire : en huit ans, dit M. Vandal, ou du moins en une douzaine d'années, de 1792 à 1804, la France renouvela plusieurs siècles du «cycle romain [1]». L'art du temps, et surtout de l'Empire, retournait au goût romain ; le mobilier, dit encore M. Vandal, se raidissait en formes antiques, et le temple de la Gloire ou la Madeleine, et les arcs de triomphe et la colonne Vendôme donnaient à Paris quelques caractères de la Rome des empereurs.

Aussi bien peut-on remarquer que, depuis la Gaule romaine, en passant par la Renaissance, la France n'avait presque pas cessé d'être à l'école de Rome ; elle lui devait sa langue, qui n'était que l'expression de sa filiation intellectuelle.

Elle lui devait, depuis ses origines mêmes, ses institutions politiques essentielles, son administration centralisée, sa monarchie de droit romain, et le Consulat, avec l'organisation des préfectures, peut paraître à cet égard l'achèvement d'une tradition séculaire, et les ambitions impériales elles-mêmes étaient comme préparées par toute l'éducation de la nation.

Mais encore, les circonstances du temps incitaient les ambitieux aux entreprises conquérantes. La fin du XVIII^e^ siècle fut marquée par de grands bouleversements territoriaux, par de véritables créations impériales. L'Angleterre s'attribua l'empire de l'Inde et la succession des empereurs mongols. L'Europe centrale fut toute transformée par la querelle de

1. Vandal, I, 67, 447, 451, 485.

l'Autriche et de la Prusse, par le partage de la Pologne. Frédéric II prépara à ses successeurs l'empire de l'Allemagne. Catherine II voulut reconstruire sur des bases plus larges l'empire d'Orient. Napoléon les dépassa par le génie et par l'ambition ; de victoire en victoire, il en vint à rêver l'empire d'Occident, puis l'empire d'Orient, peut-être même l'empire de l'Inde, c'est-à-dire l'Empire, dans tout le sens classique du mot.

III

OUVERTURES PACIFIQUES A L'ANGLETERRE ET A L'AUTRICHE

Certes Bonaparte ne proclama point à la face des hommes ces ambitions conquérantes ; consul ou empereur, sa correspondance exprime constamment le plus touchant amour de la paix : selon lui et selon quelques-uns de ses historiens, il ne fit jamais la guerre que parce qu'il y fut forcé, parce qu'il avait le devoir de garder les nouvelles frontières de la France, parce que les autres peuples de l'Europe ne voulaient pas lui laisser les conquêtes de la Révolution ; il n'aurait jamais exercé que son droit de légitime défense. Il est vrai qu'il sut toujours habilement se donner des airs pacifiques.

Dès son avènement, il commença de composer son personnage devant ses contemporains et pour la postérité. Le 25 décembre 1799, il écrivait à Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande : « La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle ? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre ? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles ? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des

besoins comme la première des gloires ? Ces sentiments ne peuvent être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse. »

Même discours, le même jour, à Sa Majesté l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême : « Étranger à tout sentiment de vaine gloire, le premier de mes vœux est d'arrêter l'effusion du sang qui va couler. Tout fait prévoir que, dans la campagne prochaine, des armées nombreuses et habilement dirigées tripleront le nombre des victimes que la reprise des hostilités a déjà faites. Le caractère connu de Votre Majesté ne me laisse aucun doute sur le vœu de son cœur. S'il est seul écouté, j'entrevois la possibilité de concilier les intérêts des deux nations[1]. »

On trouvera dans ces termes plus de sensiblerie que de sincérité : aucune ouverture précise, aucune base de discussion. Cette correspondance directe entre chefs d'États n'était point d'usage : procédé exceptionnel destiné surtout à frapper l'opinion publique ; « lettres adressées moins aux souverains ennemis qu'aux Français avides de repos[2] ». Il avait besoin de popularité, et il ne pouvait être populaire que par la paix. La France n'avait applaudi au coup d'État de Brumaire que dans l'espérance de la paix : elle souhaitait une paix glorieuse dans les limites naturelles de l'ancienne Gaule ; sans doute elle n'eût pas accepté la paix à tout prix ; mais elle aimait la paix pour elle-même, plus que pour ses conditions plus ou moins avantageuses ; elle aspirait à la paix de toute sa lassitude après huit ans de luttes, et de toutes ses inquiétudes récentes. Même dans sa proclamation à l'armée, le 18 Brumaire, au moment de l'exécution du coup d'État, Bonaparte annonçait la paix : « La liberté, la victoire et la paix replaceront la République française au rang qu'elle occupait en

1. Corr. VI, 36, 37.
2. Vandal, I, 573.

Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. » Et à la garde nationale de Paris, en l'invitant à soutenir le Conseil des Anciens sur lequel il pensait s'appuyer : « Ralliez-vous autour de lui ; c'est le seul moyen d'asseoir la République, sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix ». Encore, le 8 mars 1800, au moment de reprendre les opérations militaires, il s'écriait dans une proclamation : « Français, vous désirez la paix. Votre gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore... Le premier Consul a promis la paix ; il ira la conquérir à la tête des guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire. Avec eux, il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits ; mais au milieu des batailles, il invoquera la paix, et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde [1]». Il apparut alors aux Français comme le précurseur, le prophète de la paix.

L'opinion publique approuva fort les lettres au roi d'Angleterre et à l'Empereur ; elles avaient été écrites pour cela.

Bonaparte d'ailleurs avait alors besoin de la paix pour assurer la pacification de l'Ouest ; il chargeait à ce moment le général Hédouville de conduire contre les chefs royalistes des opérations aussi diplomatiques que militaires, et il se réjouissait de la convention signée avec eux le 17 janvier 1800. Il avait alors besoin de la paix pour achever l'organisation intérieure qu'il entreprenait de donner à la France ; son autorité n'était pas encore solidement établie ; il y avait à restaurer les finances, à mettre en train la constitution ; et l'armée n'était pas sûre : les soldats étaient toujours ardemment républicains et restaient émus du coup d'État ; les chefs étaient jaloux du premier Consul, et beaucoup estimaient qu'il avait pris leur place ; Moreau était douteux à la tête de la meilleure armée, celle du Rhin.

1. Corr, VI, 170-171.

C'est pourquoi il faut admettre, jusqu'à un certain point, la sincérité des avances pacifiques adressées à l'Autriche et à l'Angleterre. Cela résulte des instructions destinées au citoyen Otto, rappelé de Berlin, et envoyé à Londres comme commissaire pour l'échange des prisonniers; elles sont rédigées en des termes remarquablement délicats, où l'on trouvera toute la finesse du génie de Talleyrand : « La nomination du citoyen Otto sera interprétée en Europe d'une manière très étendue; le poste qu'il quitte, l'ancienneté de sa réputation, la situation actuelle des affaires donneront à cette mesure le caractère d'une avance du gouvernement de la République vers la paix. Elle en est une en effet; mais, par cela même que la démarche est volontaire et libérale, il faut en laisser l'interprétation au public. Les amis de la paix trouveront dans cette commission quelque motif d'espérance; les perturbateurs en concevront de vives inquiétudes : c'est au gouvernement anglais à se décider entre le suffrage des uns et les instigations des autres.

« Le citoyen Otto ne se présentera à son arrivée que sous les rapports directs de son agence avec le ministre de la marine; son activité se circonscrira rigoureusement dans les limites de cette agence. Sous l'aspect diplomatique de sa mission, il sera observateur et attendra qu'on lui fasse connaître que l'impression politique du choix qu'on a fait de lui, pour rester en vedette près d'un gouvernement qui tient dans ses mains tous les ressorts moteurs de la guerre générale, a été sentie; il surveillera, avec toute la pénétration dont il est capable, les premiers indices de l'effet de cette impression, et il se disposera à en recueillir les résultats.

« Si ces indices se manifestent d'une manière vague et indécise, il mettra toute sa prudence à laisser douter qu'il les ait aperçus ou compris; s'ils se prononcent d'une manière plus décidée, il pourra prononcer dans le même degré et

laisser apercevoir l'attention qu'il leur aura donnée. Il écoutera officieusement toutes les ouvertures officielles qui lui seront faites, et si enfin il arrive au point de pouvoir donner à tout ce qui lui aura été indirectement transmis de la part des ministres anglais le caractère d'une mesure correspondante et en réponse à l'avance qui est implicitement renfermée dans l'acte de sa nomination, alors il pourra sortir du rôle passif d'observateur et d'auditeur; il recevra l'autorisation d'employer des intermédiaires, et le ministre des relations extérieures lui indiquera dans ce cas les hommes les plus propres à s'entremettre entre lui et le gouvernement anglais[1] ». Que de précautions oratoires et de circonlocutions pour n'avoir pas trop l'air de demander la paix !

Bonaparte alors avait surtout besoin, sinon de faire la paix, du moins de négocier, pour savoir à quoi s'en tenir sur les intentions des alliés, pour suspendre les opérations militaires, ne fût-ce qu'un moment, pour empêcher les ennemis d'achever leur succès, pour sauver Gênes jusqu'au printemps, jusqu'au moment où on pourrait opérer une diversion stratégique, pour sauver Malte où Vaubois, toujours assiégé, était de plus en plus vivement pressé, pour sauver l'Égypte enfin. « Le salut de l'Égypte fut la principale préoccupation du premier Consul[2]. » Au lendemain de Brumaire, il fut continuellement occupé d'envoyer à l'armée d'Égypte des munitions, des vivres, des livres, des comédiens; pendant tout le mois de janvier 1800, il pensa pouvoir porter l'escadre de Bruix sur Alexandrie.

Mais les opérations combinées de la flotte anglaise, sous Sydney Smith, et de l'armée du grand-vizir, assuraient déjà des résultats qui parurent un moment décisifs; les Turcs, arrivés par la Syrie, s'emparèrent d'El-Arych, et Kléber, qui n'avait d'autre souci que de rentrer en France, signa

1. Aff. Etr. Angleterre, n° 593, f° 84.

2. E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, II, 213.

avec eux la convention du 26 janvier 1800; il rendait l'Égypte au sultan moyennant le transport de ses troupes jusqu'à Toulon.

Ainsi, après l'Autriche victorieuse en Italie, l'Angleterre, avec les Turcs ses alliés, triomphait en Égypte. Ni l'une ni l'autre n'avait besoin de la paix; elles pouvaient escompter dans la guerre d'autres profits.

Les avances pacifiques de Bonaparte ne pouvaient donc pas être accueillies. Otto ne fut pas admis à sortir de ses attributions; en sa première lettre, il écrivit à Talleyrand : « Je ne vous parle que des besoins de nos prisonniers; il m'est interdit de vous entretenir d'objets politiques, et je ne manquerai pas à la parole qu'on m'a fait donner. Lorsque des dispositions plus calmes amèneront un rapprochement, je vous écrirai sans détour ; mais jusque-là ma correspondance ne doit pas franchir les limites de mon administration ».

Le Roi naturellement ne prit pas la peine de répondre lui-même à la lettre du premier Consul; la conversation fut ramenée par le gouvernement anglais aux formes usuelles. Le secrétaire d'État pour les affaires étrangères, lord Grenville, écrivit le 4 janvier 1800 à M. de Talleyrand; il y expliqua, en des termes hautains et presque outrageants, que le nouveau gouvernement de la France n'offrait aucune garantie; que Sa Majesté britannique ne pouvait pas fonder ses résolutions sur des affirmations vagues de dispositions pacifiques; que la France avait depuis plusieurs années envahi les États de son voisinage, levé sur eux de lourdes contributions, bouleversé leurs institutions; et que le gouvernement britannique ne voyait pas encore que ce système fût abandonné; qu'il fallait d'autres sûretés pour une paix durable; que la meilleure des assurances pacifiques serait « la restauration de cette lignée de princes qui pendant tant de siècles avait maintenu la prospérité de la France au

dedans et lui avait valu la considération et le respect des autres nations ».

L'émotion fut vive en France et encore entretenue par les soins du premier Consul. On fit circuler des lettres écrites par le cardinal d'York au roi d'Angleterre pour le féliciter d'exiger le rétablissement des Bourbons et lui demander, en conséquence du même principe, le rétablissement des Stuarts : « Sinon, y lisait-on, craignez que le ciel dans sa colère ne permette bientôt que Bonaparte vous en fasse descendre[1] ». On s'amusa aussi d'une lettre où le comte de Provence remerciait le roi d'Angleterre de son appui inespéré et promettait de le lui rendre à l'occasion

Bonaparte fit écrire dans le même sens à lord Grenville, que la première responsabilité de la guerre n'était pas imputable à la France révolutionnaire, qui n'avait fait que défendre son indépendance, mais aux gouvernements de l'Europe qui s'étaient mêlés de ses affaires intérieures et avaient rêvé de la démembrer ; l'Angleterre, notamment, avait fait des sacrifices considérables pour consommer la ruine de la France ; mais ce débat était ici oiseux. Quant à la prétention du gouvernement anglais d'imposer la restauration des Bourbons, il était étonnant qu'il contredît le droit de toute nation à choisir son gouvernement, car chacun se pouvait souvenir que c'était à ce droit que Sa Majesté britannique devait sa couronne ; son immixtion dans la politique intérieure de la République était aussi injurieuse que le serait une intervention de la France en faveur du rétablissement de la République ou des Stuarts en Angleterre. D'ailleurs, le gouvernement britannique n'avait pas eu de telles exigences lorsqu'il avait consenti à négocier avec le gouvernement de la République aux conférences de Lille en 1797[2].

1. Aff. Etr. Angleterre, n° 593, f° 314.

2. J. H. Rose, I. 242. — *Corr. de Nap.* VI, 92.

La note française proposait, en terminant, une suspension d'armes et la nomination de plénipotentiaires qui se réuniraient, par exemple, à Dunkerque. Mais le ton des communications échangées ne manifestait pas des dispositions très conciliantes : une réponse de lord Grenville, le 20 janvier, rompit cette sorte de négociation.

L'affaire eut son épilogue au Parlement. Pitt lui-même y donna les raisons du refus opposé aux avances de la France : « *Pacem nolo*, s'écria-t-il comme Cicéron, *quia infida* ». Lord Grenville surtout, devant la haute Chambre, le 28 janvier, prononça un grand discours où la politique britannique apparaissait avec la plus rude franchise. Il relevait en termes vigoureux la politique agressive du Directoire depuis cinq ans; il rappelait notamment les entreprises ambitieuses de Bonaparte en Italie, à Venise, dans les îles Ioniennes, à Malte, en Égypte. On nous dit, continuait-il, que dans sa dernière correspondance il ne montre que de la sincérité ; mais, selon nous, « il ne veut qu'amuser l'Angleterre » ; lorsqu'après avoir prouvé si souvent sa mauvaise foi, après avoir renversé le gouvernement de son pays par le despotisme militaire, il vient nous proposer tout aussitôt la paix, ses avances peuvent-elles nous donner de la sécurité? Peuvent-elles nous inspirer d'autres sentiments que la défiance? Tandis que des négociations n'assureraient aucun avantage à l'Angleterre, elles délivreraient Bonaparte de mille difficultés qui l'embarrassent; elles lui permettraient de ravitailler les ports et les armées de la France; elles affermiraient son gouvernement, qui en a besoin : il lui faut actuellement une armée de 60.000 hommes pour maintenir l'ordre à l'intérieur. « Il annonce que la volonté du peuple l'appelle à remplir la première magistrature de son pays, et cela avant que l'on puisse savoir si le peuple français est assez dégradé pour recevoir comme un bienfait la constitution qu'on lui présente à la pointe des baïonnettes. » En vérité, des négo-

ciations ne seraient utiles qu'à la France, ou aux intérêts personnels de Bonaparte ; ses propositions pacifiques ne sont qu'une tentative, un effort pour nous enlever les bénéfices de la dernière campagne de nos alliés sur le continent. Il ne nourrit sincèrement que la haine mortelle de la puissance britannique ; au lendemain du traité de Campo-Formio, un de ses agents, Monge, déclarait en son nom, devant le Directoire, que la France et l'Angleterre ne pouvaient pas exister ensemble. Le gouvernement britannique n'est pas disposé à tomber dans le piège qui lui est tendu.

Une grosse majorité approuva le gouvernement britannique. Les préparatifs belliqueux furent redoublés ; le Parlement de Dublin fut supprimé, et l'Irlande unie plus étroitement à la Grande-Bretagne ; l'agent Wickam fut chargé d'une nouvelle mission sur le continent et signa des traités de subsides avec la Bavière, le Wurtemberg, l'électeur de Mayence.

L'opinion publique en France, habilement instruite par le gouvernement, sentit l'ardeur de cette hostilité implacable ; elle y renouvela sa haine de Pitt et des Bourbons ; elle soutint vigoureusement le premier Consul. Il n'était pas sans avoir prévu ce résultat avantageux.

L'Autriche répondit aux avances de Bonaparte, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même sens que l'Angleterre. L'archiduc Charles avait des dispositions pacifiques ; il redoutait les conséquences de la retraite des Russes, et il eût voulu profiter des récents succès pour conclure une paix honorable ou même glorieuse. Ses conseils ne furent pas entendus ; il tomba en disgrâce et fut remplacé au commandement de l'armée par le maréchal Kray. Car le baron de Thugut, chancelier d'Autriche, éprouvait à l'endroit de la grandeur française une haine aussi fougueuse que celle de Pitt. D'ailleurs, il escomptait de nouvelles victoires des troupes autrichiennes dans le pays de Gênes et sur le Rhin, une invasion de la France, la reconquête de la Belgique ou du moins la domi-

nation de l'Italie. Des négociations avec le premier Consul ne pouvaient que compromettre le bénéfice de ces triomphes attendus.

Le 25 janvier 1800, il adressa à Talleyrand la réponse du gouvernement de Vienne à la lettre que Bonaparte avait écrite à l'Empereur; il exprima sa défiance au sujet de la sincérité des intentions pacifiques du gouvernement français; il déclara pourtant que l'Empereur était profondément dévoué à la cause de la paix.

Le premier Consul fut assez satisfait de cette réponse. Talleyrand proposa au baron de Thugut de prendre le traité de Campo-Formio comme base des négociations; l'Autriche, renonçant définitivement à la Belgique, recevrait en Italie les indemnités territoriales qui lui avaient été promises en Allemagne. Thugut répondit — on pouvait s'y attendre — qu'il était impossible de revenir aux conditions de la paix de Campo-Formio; qu'il fallait, selon la coutume, partir de la situation respective des belligérants au moment de la reprise des hostilités; que l'Autriche était du reste obligée de se tenir d'accord avec ses alliés, et surtout avec l'Angleterre.

Aussitôt Talleyrand, pour prouver une fois de plus la volonté pacifique de la France, accepta la situation respective des deux États comme base de la négociation à ouvrir; il pensa ainsi séparer l'Autriche de l'Angleterre et l'amener à la signature d'un traité particulier. Mais Thugut ne s'y prêta point; il écrivit, le 2 mai, que l'Empereur voulait avant tout s'entendre avec ses alliés, puisqu'il s'agissait d'une pacification générale; qu'il était prématuré de fixer un endroit pour la réunion des plénipotentiaires; qu'il y aurait certainement, avant d'aboutir, bien des lenteurs regrettables, mais que l'Autriche ferait aussitôt des démarches pressantes auprès de ses alliés et informerait le premier Consul du résultat qu'elle obtiendrait[1].

1. *Corr. de Napoléon*, VI, 151, 212.

La négociation fut interrompue avant d'avoir été seulement nouée. Talleyrand écrivit au baron de Thugut, le 16 mai, qu'il était regrettable que l'Autriche en fût encore à faire dépendre ses résolutions de celles de l'Angleterre, toujours « intéressée aux déchirements du continent » ; que pourtant, si le gouvernement autrichien en venait à des dispositions plus favorables, il pourrait toujours s'aboucher avec le citoyen Lavalette, chargé d'affaires à Dresde, qui avait des instructions en conséquence et la confiance du gouvernement français.

Ainsi, la négociation n'aboutit pas, mais elle demeura ouverte; le premier Consul maintint quelques relations diplomatiques avec le gouvernement de l'Empereur, dans la pensée de desserrer les liens de la coalition. C'était le principal intérêt de la campagne diplomatique qu'il avait poursuivie tout l'hiver, en attendant que les beaux jours permissent de reprendre la campagne militaire.

IV

LA GRANDE RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DU PRINTEMPS DE 1800

La diplomatie du premier Consul, en effet, étendit à travers les cours européennes un vaste système d'informations qui lui donna, avant l'action, une connaissance assez précise des dispositions des grandes puissances. Le Directoire lui avait laissé des agents entendus et quelques indications utiles.

Dès que le succès de l'expédition d'Égypte avait paru définitivement compromis, après le retour de Bonaparte, le Directoire avait nommé le citoyen Marie Descorches, ministre plénipotentiaire de la République française, pour traiter de la paix avec la Porte Ottomane. Un arrêté consulaire du

13 frimaire an VIII (4 décembre 1799) confirma les pouvoirs du citoyen Descorches, avec un traitement annuel de 80 000 francs. Ses instructions furent très nettes : il devait se rendre en Égypte d'abord, car la situation en Égypte déterminerait le caractère de ses rapports avec le gouvernement ottoman. Il déclarerait et répéterait autour de lui que l'intention de la France n'avait jamais été d'enlever l'Égypte à la Porte, qu'il ne s'agissait que de punir les Mamelouks usurpateurs, que l'intérêt du Sultan serait de laisser l'Égypte à la France, moyennant la reconnaissance de sa suzeraineté et le paiement d'un tribut : « Combien ne lui conviendrait-il pas de substituer à la domination de ces beys insolents et souvent rebelles celle d'une nation grande, loyale, éclairée, industrieuse, qui respecterait les traités, qui tiendrait religieusement ce qu'elle aurait promis, qui bientôt ferait refleurir ce pays depuis si longtemps dévasté, et qui, par sentiment comme par intérêt, serait toujours disposée à prêter des secours utiles au grand Seigneur! »

Mais il était à craindre que le gouvernement ottoman n'entendît point ce langage et qu'il insistât pour l'évacuation de la vallée du Nil. Descorches avait mandat d'y consentir si la peste régnait encore dans le pays et avait fait plus de 1.500 victimes parmi les Français, ou bien si le général Kléber n'avait reçu aucun renfort avant Floréal. Il devait faire tous ses efforts pour retarder cette évacuation jusqu'à la paix générale, et ensuite pour détacher définitivement la Porte de la coalition et obtenir le renouvellement de ses anciens traités avec la France. C'était tout un programme de politique orientale.

Descorches n'eut pas la joie même d'en commencer l'exécution. Il eût voulu partir dès le 19 frimaire au soir ; le ministre de la police lui conseilla de ne pas s'engager de nuit dans la forêt de Sénart. Il partit le 20, à quatre heures du matin. Mais il eut bien des tribulations ; sa voiture versa à

Nevers par la maladresse d'un postillon : il y fallut plusieurs heures de réparation. Un nouvel accident, dans d'affreux chemins, au delà de Moulins, l'obligea encore à séjourner à Roanne. Il arriva péniblement à Lyon le 25. Pour éviter les brigands, il prit la voie d'eau et s'embarqua sur le Rhône ; un coup de vent le jeta sur la rive à Ancône, devant Montélimar ; d'ailleurs après deux ou trois jours d'âpre gelée, le fleuve roulant de gros glaçons, il fallut reprendre la route de terre ; mais le verglas rendait les chemins impraticables ; il fut obligé, le plus souvent, de marcher à pied. On lui envoya de Marseille quelques cavaliers d'escorte ; leurs chevaux étaient si mal nourris qu'ils pouvaient à peine se porter eux-mêmes. Il atteignit pourtant Marseille sans de graves accidents.

Il ne manqua pas de déposer, au passage, son vote en faveur de la Constitution de l'an VIII : « C'est celui, écrivait-il, d'un amant de la Patrie, de la République et de la Liberté, qui voit s'offrir à elles une planche pour les sauver du naufrage. »

Il resta longtemps à Marseille ; il n'y avait plus de matelots à Toulon pour armer un seul bateau ; au large les croisières anglaises étaient fort éveillées. Il occupa ses loisirs à étudier la question des rapports entre la France et la Régence d'Alger ; ce qui était le fait, évidemment, d'un fonctionnaire consciencieux. Il ne put s'embarquer à Toulon que le 30 ventôse (21 mars 1800), plus de trois mois après son départ de Paris. A peine en mer, des vents mauvais le rejetèrent en rade, à propos pour y recevoir une lettre de Talleyrand qui l'invitait à ne pas partir, les nouvelles de la convention d'El Arych changeant toute la situation de l'Orient[1].

La Russie était sortie d'elle-même de la coalition ; elle était irritée de ses défaites et les reprochait à ses alliés, selon

1. Aff. Etr. Corr. de Turquie, nos 201, fos 14 et s., 96.

la coutume. Elle voyait l'Autriche s'établir en Italie, l'Angleterre étendre son empire sur les mers; elle eût voulu des bénéfices équivalents, le but classique de toute politique étant d'acquérir. Mais elle demeurait encore l'ennemie de la France; elle ne lui pardonnait pas l'expédition d'Égypte, s'étant réservé désormais la domination de la Méditerranée orientale. Le tsar Paul Ier n'oubliait pas son titre de grand-maître de l'ordre de Malte, et, tant que Malte était aux mains des Français, même assiégés, il y voyait une injure personnelle. Il était donc difficile à la diplomatie du premier Consul d'ouvrir des relations avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

On y pouvait atteindre cependant par le gouvernement de Berlin. Comme il s'était tenu à l'écart de la coalition, il avait redouté de trop grands succès des alliés, qui en auraient eu la force de le punir de sa prudente neutralité; à la nouvelle de la défaite des Anglo-Russes en Hollande, Frédéric-Guillaume s'était écrié : « J'en suis bien aise pour mon frère Paul; il s'était enroué à force de chanter des *Te Deum* : il pourra se reposer à présent. » Mais en même temps, il avait cessé d'exiger l'évacuation de Clèves par la France et de pousser des troupes vers le Rhin; la stratégie prussienne était à cette date d'une extrême simplicité : elle consistait à avancer quand les Français reculaient, à reculer quand les Français avançaient; au lendemain de la bataille de Zurich, il fut un moment question à Berlin de réprimander M. de Sandoz-Rollin qui avait montré trop de fermeté dans ses démarches à Paris, et même de lui donner un congé pour aller voyager en Espagne. Et le Roi proclamait son ardent amour pour la France.

Aussi le général Duroc, premier aide de camp du premier Consul, fut-il chaleureusement accueilli à Berlin lorsqu'il vint y apporter la notification officielle de l'établissement du nouveau gouvernement français. On s'intéressa beaucoup à

son séjour en Égypte ; on lui en fit raconter des épisodes divers. On lui demandait un jour s'il avait vu des crocodiles ; il répondit simplement non, parce que sans doute il n'en avait pas vu. Le Roi fut enthousiasmé de ce scrupule de véracité, et il en conçut pour Duroc l'opinion la plus avantageuse. En vérité, le Roi ne voulait point s'engager à fond dans une entente avec la France : pouvait-on savoir si la victoire allait se décider pour elle ? Il échappait à toute formule précise par de grandes démonstrations d'amitié [1].

Le général Beurnonville arriva à son tour à Berlin en février 1800, avec le titre de ministre plénipotentiaire de la République et la mission d'étudier la possibilité d'une alliance avec la Prusse. Il fut aussi bien reçu que Duroc, et nourrit pendant quelque temps des illusions. Le chef du ministère prussien, le comte d'Haugwitz, ne voulut pas se compromettre d'abord, et Beurnonville approuva sa prudence ; mais on lui envoya aussitôt le juif Ephraïm, un personnage connu, dit Bignon, alors secrétaire d'ambassade à Berlin, comme l'écho habituel, quoique non avoué, du cabinet. Ephraïm parla beaucoup, et, parmi ses entretiens copieux, il laissait entendre les idées de son gouvernement sur les conditions de la paix ; il y était question de l'évacuation de la Hollande qui devrait être reconnue indépendante, moyennant une indemnité au stathouder, beau-frère du roi de Prusse ; de l'évacuation de l'Égypte par la France et de l'abandon de Malte à son grand-maître le tsar Paul ; de la fixation des frontières de la France au Rhin jusqu'en aval de Cologne, et ensuite à la Meuse inférieure, le long de la frontière méridionale de la Hollande. Beurnonville écouta ces propos avec beaucoup d'intérêt.

Il fut plus touché de la réception que lui fit le Roi. Frédéric-Guillaume le garda une demi-heure au lieu de cinq à six minutes que duraient ordinairement ces audiences de pré-

1. Aff. Étr. Corr. de Prusse, n° 226, f° 23 ; n° 227, f°s 3, 58, 88.

sentation ; il l'interrogea sur l'Inde où Beurnonville avait passé quinze ans, sur la campagne de 1792 en Champagne où Beurnonville s'était illustré, et l'ambassadeur était conquis déjà par d'aussi gracieux compliments lorsqu'ensuite l'entretien fut porté sur la situation politique. « L'Autriche, dit le Roi, est d'une avidité insatiable ; je ne sais si l'Italie entière la satisferait. — Sire, répondit Beurnonville, ne pensons qu'à mettre un frein à la voracité de votre ennemie. — Je le veux bien, reprit le Roi d'un ton vraiment ému ; faisons la paix, je la désire de tout mon cœur, je la veux. Aidez-nous. — Je ne demande pas mieux, Sire ; vous tenez la paix dans vos mains, et l'immortalité vous attend. » Beurnonville demanda d'urgence à Paris des instructions sur les conditions de l'alliance qu'il allait aussitôt, pensait-il, signer avec la Prusse[1].

Bignon, qui connaissait mieux le terrain, n'était pas dupe ; il savait que la Prusse ne se prononcerait pas encore : « La Prusse, écrivait-il, fait un pas vers nous, comme, il y a quatre mois, elle en fit un vers la coalition ; notre supériorité n'est pas assez transcendante pour qu'elle se joigne ouvertement à notre cause. »

Sous ces apparences doubles, la politique prussienne était aussi simple que sa stratégie ; elle consistait à ne se compromettre avec aucun des belligérants, et à se rapprocher toujours de celui qui paraissait l'emporter. M. d'Haugwitz était fier de cette politique de bascule, qui demandait de la souplesse et qui risquait de mécontenter tous les partis. Il était surtout soucieux d'empêcher un trop grand développement de la puissance autrichienne, qui ne pouvait que maintenir la Prusse à son égard en état de vassalité, et il se tenait en étroites relations avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg ; il l'encourageait à se détacher tout à fait de la coalition. Mais il eût redouté une alliance franco-russe à laquelle il n'eût

1. Aff. Etr. Corr. de Prusse, nº 226, fºs 192, 220.

pas pris part ; il eût craint de n'être pas admis à en partager les profits ; c'est pourquoi il s'offrait à ménager un rapprochement entre la France et la Russie, et sa politique de neutralité évoluait dans le sens d'une entente avec ces deux puissances, qui lui eût assuré l'hégémonie de l'Allemagne du Nord.

Il demandait donc au gouvernement français ses conditions de paix, pour les transmettre à la Russie, dans la pensée de demeurer le maître de leur accord, et de jouer un rôle d'arbitre, qui sans doute eût donné des résultats précieux. Le Roi avait de continuelles et longues conversations avec Beurnonville, presque tous les jours ; il lui montrait la plus exceptionnelle bienveillance, et il lui répétait sans cesse : « Faites-moi des ouvertures » ; et Beurnonville écrivait aussitôt à Paris pour demander des instructions, il suppliait que l'on profitât de ces excellentes dispositions ; il n'était pas un diplomate d'une grande pénétration

Il y eut néanmoins entre les deux gouvernements quelques échanges de vues. La Prusse tenait à ce que l'indépendance de la République batave fût formellement garantie ; elle parla un moment d'y rétablir le prince d'Orange avec le titre de premier Consul ; mais elle ne s'arrêta pas à cette idée, et admit qu'on donnât à ce prince une compensation territoriale en Allemagne, comme Anspach et Baireuth. Elle demandait aussi que l'indépendance de la Suisse fût assurée, que le roi de Sardaigne fût rétabli et reçût une indemnité pour la perte de la Savoie ; elle insistait pour que Malte fût donné à la Russie, et promettait, sous cette condition, une franche adhésion du tsar : la France aurait eu la rive gauche du Rhin, mais rien à droite, ni Kehl, ni Kastel, ni Ehrenbreistein ; cependant la Prusse faisait des réserves sur les principes, notamment sur celui de l'intégrité du territoire allemand, dont elle s'instituait la gardienne, à moins qu'on ne lui en laissât prendre une grosse part.

Mais ce n'était là que propos diplomatiques, et non pas pas véritable négociation. Le gouvernement français sentait bien que la Prusse se dérobait à tout engagement. Il la pressa. Dans une dépêche du 15 février 1800, Talleyrand adressait à Beurnonville l'instruction suivante : « Dans le cas où il n'y aurait aucun espoir d'amener les cours coalisées à une conciliation raisonnable, serait-il impossible d'exciter enfin la Prusse à quelques résolutions décisives et qui s'accordassent avec celles du premier Consul, pour obtenir de la force des armes ce qui aurait été refusé à la raison et au bien de l'humanité ? Le moment actuel ne ressemble en rien à ceux où la Prusse fut déjà sollicitée par la République : si cette puissance s'est fortifiée dans le repos, un repos trop long pourrait devenir funeste à sa considération militaire et politique. Il est temps qu'elle reparaisse comme partie principale dans les affaires de l'Europe ; sans quoi, ce qui jusqu'ici a été prudence pourrait bientôt ne paraître plus qu'indécision ; et, si le gouvernement prussien ne saisit pas le rôle de pacificateur et d'arbitre, d'après des plans convenus avec la France, son alliée naturelle, tout équilibre, en Allemagne et en Europe, peut être détruit sans retour, et la Prusse, froissée entre des voisins jaloux, aura, pour ne s'être pas décidée à temps, perdu tout à la fois et les avantages d'une neutralité de cinq ans et ceux que lui promettait un concert entier d'action et d'efforts avec la République pour la pacification générale[1]. »

Cette insinuation n'eut pas de succès ; un entretien du premier Consul lui-même avec Sandoz-Rollin n'en eut pas davantage. La Prusse se tint à ses offres de médiation, de façon à connaître les dispositions des uns et des autres.

Cependant Vaubois résistait toujours à Malte. Kléber, apprenant le coup d'État de Brumaire par le chef de brigade Latour-Maubourg qui lui avait été envoyé, se décidait à rester

1. Aff. Etr. Corr. de Prusse, n° 226, f° 274.

en Égypte ; justement l'amiral Keith refusa d'accepter les conditions de la convention d'El-Arych et de rapatrier les troupes françaises ; les hostilités reprirent ; Kléber remporta la brillante victoire d'Héliopolis, réprima vigoureusement l'insurrection du Caire (19 avril 1800), chassa les Anglais de Suez, s'allia avec Mourad-Bey, et donna à l'Égypte une organisation très forte, y fonda solidement la domination française.

Le printemps revenait. Bonaparte exigeait de nouveaux armements dans les ports de la Hollande, y envoyait Augereau pour commander la division d'occupation française, malgré les protestations du Directoire batave inquiet des complications où il allait être encore entraîné, imposait aux Hollandais une nouvelle contribution de six millions. Il ouvrait une négociation avec les États-Unis pour les détacher de l'Angleterre.

L'hiver passé et ses brumes dissipées, le temps était venu de l'action militaire. L'action diplomatique un moment s'arrêta. Dans les premiers jour du mois de mai, Haugwitz était heureux de faire connaître à Beurnonville les bonnes dispositions de la Russie ; un courrier de Sandoz vint couper court à ses combinaisons subtiles : le premier Consul avait fait appeler le ministre de Prusse : « Quant à la question de la paix, lui avait-il dit, le canon est tiré ; Masséna est engagé dans la rivière de Gênes, Moreau a l'ordre d'attaquer, et il faut remettre les négociations à un temps plus opportun ». Haugwitz en témoignait sa surprise à Beurnonville, qui lui expliqua que sans doute « le premier Consul était las d'attendre inutilement une réponse à ses ouvertures, et qu'il avait dû songer aux moyens de se replacer dans une position où il pût faire une paix honorable pour la République ».

Haugwitz ne comprit pas ce revirement inattendu ; il l'attribua à l'influence de Carnot [1]. Il ne connaissait pas encore

1 Aff. Etr. Corr. de Prusse, n° 227, f° 110.

Bonaparte; il ne se rendait pas compte qu'après avoir occupé en vagues conversations diplomatiques les loisirs de l'hiver, le premier Consul avait hâte de retourner en Italie, d'y consacrer son autorité nouvelle, pour donner ensuite la loi à l'Europe.

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE LUNÉVILLE

I

MARENGO

LA DOMINATION FRANÇAISE DANS L'ITALIE DU NORD

Pendant que Moreau conduisait l'armée du Rhin dans l'Allemagne du Sud et que Masséna retenait devant Gênes l'armée autrichienne en marche vers la frontière française, Bonaparte et Berthier faisaient passer les Alpes par « l'armée de réserve » et tombaient au commencement de juin dans la vallée du Pô. Le 2 juin, le premier Consul faisait son entrée dans Milan, « au milieu d'un peuple animé du plus grand enthousiasme ».

La garnison autrichienne en avait disparu. Bonaparte y rétablit la République cisalpine, lui donna une administration provisoire, félicita les habitants d'avoir reconquis leur indépendance, ne se hâta pas d'ailleurs d'en permettre l'organisation. Son principal souci fut alors de s'assurer l'appui du clergé catholique. Il fit publier aussitôt une proclamation où il était dit : « Le libre et public exercice de la religion catholique sera conservé dans le même état qu'à l'époque de la première conquête de l'Italie. En conséquence toute espèce d'outrage ou d'insulte contre ladite religion, ses ministres, ses rites et ses symboles, est défendue, ainsi que tout acte qui tendrait à en empêcher ou troubler le plein et entier exercice. Les infractions à la présente défense seront punies

des peines les plus rigoureuses, même de la peine capitale, sur le jugement des autorités compétentes. »

Recevant le 5 juin les curés de Milan, le premier Consul leur adressait une importante allocution. Il leur annonçait que la France, elle-même instruite par ses malheurs, avait enfin ouvert les yeux, avait reconnu que la religion catholique était « comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver des efforts de la tempête » ; que lui-même il était philosophe et savait que « dans une société, quelle qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux et juste s'il ne sait d'où il vient et où il va, et que la religion catholique est la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière. » — « Vous, les ministres de cette religion qui certes est aussi la mienne, je vous regarde comme mes plus chers amis ; je vous déclare que j'envisagerai comme perturbateur du repos public et ennemi du bien commun, et que je saurai punir comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même, s'il le faut, de la peine de mort, quiconque fera la moindre insulte à notre commune religion ou qui osera se permettre le plus léger outrage envers vos personnes sacrées ». Il ajoutait : « Dans toutes les religions, il n'y en a pas qui s'adapte comme la catholique aux diverses formes de gouvernement, qui favorise davantage, en particulier, le gouvernement démocratique républicain, en établisse mieux les droits et jette plus de jour sur ses principes ». Et il déclarait son intention de « s'aboucher avec le nouveau pape pour lever toutes les objections qui pourraient s'opposer encore à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Église. » C'était déjà la politique du Concordat. Les curés de Milan et de toute la Lombardie approuvèrent fort ces dispositions et firent des vœux, et des prières aussi sans doute, pour le succès de Bonaparte.

Le 10 juin, Lannes coupa la retraite aux Autrichiens par

la victoire de Montebello. Le 14, Bonaparte et Desaix remportèrent la victoire de Marengo; le 15, le général autrichien Mélas signa la convention d'Alexandrie, s'engagea à ramener son armée derrière la ligne du Mincio, abandonna toute la Lombardie aux Français. Le 19 juin, le général Kray était battu par Moreau à Hochstædt; poussé vigoureusement par le vainqueur, il devait signer, le 15 juillet, l'armistice de Parsdorf, qui livrait aux Français une grande partie de la Bavière, jusqu'à Munich et Ratisbonne. La guerre continentale se trouva interrompue pour plusieurs mois.

Dès lors, l'autorité de Bonaparte était consolidée en France. L'Europe se retrouvait dans la situation de 1796, après la première campagne d'Italie.

Mieux encore qu'en 1796, Bonaparte fonda alors sa domination sur l'Italie du Nord. Le 18 juin, malgré ce qu'en pouvaient dire « les athées de Paris », le premier Consul assista au *Te Deum* que la ville de Milan fit chanter à la métropole en l'honneur de la délivrance de la République cisalpine et de la gloire des armes françaises. Il fut reçu à la porte de l'église par tout le clergé, conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet, « et celle sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et premiers magistrats de l'Empire d'Occident [1] ». Cette façon de parler n'est-elle pas une indication sur les desseins de son ambition?

Quoi qu'il en soit, il procéda, avant de rentrer en France, à l'organisation de la Cisalpine. Il en confia le gouvernement à une commission extraordinaire de neuf membres, représentée dans chaque département par un commissaire chargé de toute l'administration. Il annonça la prochaine réunion d'une Consulte de cinquante membres, qui aurait à rédiger la constitution de la République; mais il ne pressa point ses travaux, et même, à cet égard, en septembre, il

1. Corr., VI, 377. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 41-45.

ordonnait à Talleyrand de traîner les choses en longueur, « l'intention du gouvernement étant de ne pas donner à ce pays une organisation définitive avant la paix ». Les Cisalpins furent invités à la patience; ils y furent aidés par le clergé.

En attendant, six députés cisalpins, parmi eux le citoyen Marescalchi, se rendirent à Paris et y séjournèrent auprès de Bonaparte. Ce n'était pas des otages. Ils avaient mission de le renseigner sur les vœux de leur pays, de travailler avec le premier Consul au bonheur de l'Italie. Sur place, à Milan, Bonaparte fut représenté par un ministre extraordinaire, le citoyen Petiet, conseiller d'État, ancien ministre de la guerre du Directoire, dont le premier Consul estimait le zèle ; il eut à présider la Consulte, et tout décret de la commission de gouvernement dut être approuvé par lui ; en sorte que la la République cisalpine ne fut pas tout de suite « une nation libre et indépendante ».

Masséna fut nommé commandant en chef de l'armée d'Italie. Bonaparte lui recommanda une « sévère probité ». Dès le 3 août, il le remplaça par Brune auquel il écrivait : « Vous trouverez l'armée d'Italie dans une assez bonne situation ; mais la dilapidation y est à son comble, et les individus qui approchent le plus Masséna se trouvent les plus accusés. »

Il était inévitable que le pays cisalpin souffrît de l'occupation militaire, et il continua d'en souffrir sous le commandement de Brune. Bonaparte avait pour principe que le pays occupé devait suffire aux frais de son occupation, en paiement de la sécurité qui lui était garantie. La Cisalpine devait fournir aux troupes françaises deux millions de francs par mois et tous les approvisionnements nécessaires, même des voitures, des vêtements, des souliers. Or l'année fut mauvaise; les récoltes furent compromises par des inondations ; les champs d'ailleurs avaient été en grande partie ruinés par deux années de guerre. Mais les officiers français ne se mettaient en peine

que de la subsistance et du bien-être de leurs soldats ; ils avaient le souvenir de la fameuse proclamation de Bonaparte en 1796 : ils mirent l'Italie en coupe réglée. Souvent villes ou villages étaient dans l'impossibilité matérielle d'y suffire : alors les commissaires du gouvernement cisalpin en étaient rendus responsables, accusés de mauvais vouloir, arrêtés, maltraités, parfois emprisonnés. Des plaintes montèrent jusqu'à Petiet, jusqu'au premier Consul : Petiet y resta sourd ; il avait l'opinion que l'obéissance des populations pouvait être le mieux assurée par la terreur ; il traita les plaignants comme des rebelles, et les fit passer pour tels aux yeux du premier Consul. Le 8 octobre 1800, Bonaparte reçut dans son cabinet les députés cisalpins, qui très humblement voulurent lui dire le dénuement de leurs concitoyens et solliciter un traitement plus généreux. Il se mit en colère, éclata aussitôt en paroles violentes qu'on entendait de l'antichambre, les accusa de mentir, de n'avoir que de mauvaises intentions, de ne chercher qu'à causer du désordre ; il leur déclara qu'il ne le souffrirait pas, qu'il supprimerait tous les pouvoirs civils en Cisalpine, qu'il les mettrait sous la férule d'un rude général, que les Cisalpins ne devaient pas se plaindre, qu'ils ne devaient se mêler que de faire des souliers. Sans doute très sincèrement il estimait qu'il avait droit à leur reconnaissance, pour les avoir délivrés du « bâton autrichien. »

Dans le même temps, il prenait à Gênes des mesures analogues : l'unité des moyens révèle apparemment une même inspiration. Le 4 messidor an VIII (23 juin 1800), un arrêté consulaire avait établi à Gênes une commission extraordinaire de sept membres, et une Consulte de trente membres chargée de préparer l'organisation définitive de la République ligurienne, sous la présidence d'un ministre extraordinaire de la République française, qui fut le citoyen Dejean, conseiller d'État, général de division. Le citoyen Joseph Fravega fut envoyé à Paris pour y conférer avec le gouvernement français

des intérêts de la Ligurie ; il prit le titre de ministre de la République Ligurienne.

Le nouveau gouvernement de Gênes fut informé qu'il ne devait pas s'occuper déjà de la rédaction de la constitution : « Cette question, écrivait Talleyrand à Dejean, est liée aux opérations militaires et aux combinaisons politiques [1] ». Que si l'on demandait à quoi servait donc la Consulte, il faudrait dire que, comme à Milan, elle servait à faire croire au peuple qu'il disposerait librement un jour de ses propres destinées.

Pour l'instant il ne s'agissait que d'assurer l'influence de la France. On sentit en Ligurie que l'indépendance de la République n'y trouverait pas son compte. Il y eut quelque fermentation ; des généraux français y furent mêlés, comme le général Ménard, qui se fit l'ami des « patriotes exclusifs » ; Dejean dut le faire rappeler et remplacer par le général Muller : celui-ci faillit être victime d'un attentat ; on ordonna quelques arrestations, puis le calme se rétablit. « Il y a une telle nullité de caractère dans ce pays, écrivait Dejean, qu'une poignée d'hommes y ferait la loi à la grande masse des habitants. » Il y avait surtout de grandes divisions entre les partis, les aristocrates, les gens du peuple dominés par le clergé, les patriotes, les partisans de l'Autriche ou de la France ; leurs querelles faisaient la plus grande force du premier Consul.

Pourtant quelques-uns rêvaient la grandeur de la patrie, et portaient leurs espérances au delà même des limites de la Ligurie. Un membre du gouvernement de Gênes communiqua confidentiellement à Dejean le projet qui avait été conçu à Milan de former une seule République par la réunion de la Cisalpine, du Piémont et de la Ligurie ; des Cisalpins avaient sondé le gouvernement génois avant d'envoyer une députation à Paris ; ils avaient la naïveté de croire que Bonaparte s'intéressait à la liberté de l'Italie.

1. Aff. Etr. Gênes, n° 177, f° 335 et s.

A ce sujet, le citoyen Dejean faisait ses réflexions : il y aurait inconvénient, pensait-il, à « réunir en un seul faisceau sept millions de têtes sulphureuses et éminemment électrisables ». Le gouvernement français doit savoir que le nombre de nos ennemis en Italie excède, hélas ! de beaucoup, celui de nos amis. C'est la suite inévitable de notre conduite administrative et financière, et des dilapidations de tous les genres qui se sont commises et qui se commettent encore tous les jours. Et que peuvent les ministres extraordinaires contre ce torrent ? Ils n'ont aucun moyen réel d'opposition, ils en sont forcément les témoins sans pouvoir y apporter aucun remède, et c'est pour moi, citoyen ministre, la plus triste et la plus fâcheuse situation où je me sois jamais trouvé. Si elle devait durer, je ne saurais y résister, et je vous inviterais, je vous prierais, citoyen ministre, d'employer vos bons offices auprès du premier Consul pour me faire rappeler [1]».

C'était partout le même système d'exploitation. Le Piémont n'était pas autrement traité. Au moment de l'occupation austro-russe, beaucoup de Piémontais, des « Jacobins », s'étaient réfugiés en France. Ils revinrent chez eux après Marengo, et furent dès lors surtout préoccupés d'éviter la restauration de la royauté et des privilèges du passé ; ils comptèrent pour cela sur le premier Consul, et quelques-uns espérèrent l'annexion de leur pays à la France ; l'un des plus remarquables d'entre eux, le citoyen Bossi, en faisait l'objet d'une longue lettre à Talleyrand : il y disait que l'Italie, n'ayant pas d'existence politique propre, serait encore longtemps un champ de bataille entre la France et l'Autriche, que la France avait donc intérêt à posséder les routes des Alpes occidentales et les forteresses qui les commandent. L'Autriche étant elle-même établie, par le Tyrol et Mantoue, au cœur de l'Italie : c'était une nécessité d'équilibre stratégique et poli-

1. Aff. Etr. Gênes, n° 177, f^os^ 341-342.

tique. Il expliquait ensuite qu'une République piémontaise indépendante serait un champ clos entre les partis, que les républicains n'y étaient pas encore assez nombreux pour y demeurer les maîtres, que la France y avait d'ailleurs beaucoup d'ennemis, que les intrigues des gouvernements monarchiques et de l'Angleterre feraient un jour cette République aussi dangereuse à la France que la maison de Savoie, que celle-ci ne tarderait guère à y être rétablie. Et le citoyen Bossi terminait par des considérations philosophiques, inspirées de la constitution de l'an VIII : « Cette constitution, par sa splendeur, sa force, sa centralité, la rapidité et le secret de ses mouvements, est capable de joindre et tenir ensemble les parties éloignées du plus vaste empire. Elle n'est plus aussi exclusivement nationale, si l'on peut se servir de ce terme, que l'étaient toutes celles qui l'ont précédée ; elle comporte, elle demande même la plus grande extension de l'Empire comme un moyen d'augmenter les ressources et l'éclat du gouvernement sans pressurer la nation et de le tenir dans une balance avantageuse avec le reste de l'Europe, qu'on ne doit désormais plus regarder que comme faisant à peu près un seul tout en opposition avec l'Empire français[1]. »

Bonaparte fut satisfait que le roi Charles-Emmanuel IV refusât de rentrer à Turin et préférât se confier à la protection des puissances étrangères ; il avait ainsi un bon prétexte pour garder le Piémont. Au lendemain de Marengo, il y avait institué une commission provisoire de gouvernement de sept membres et une consulte de trente membres, auprès desquelles il fut représenté, comme à Milan ou à Gênes, par un ministre extraordinaire. La fonction fut confiée au général Jourdan, le vainqueur de Fleurus. Il avait surtout à faire en sorte « que l'armée fût nourrie ». Masséna l'y aida ; il frappa une contribution extraordinaire d'un million sur les riches,

1. Aff. Etr. Turin, n° 279. f°s 29-42.

sur les possesseurs d'une fortune d'au moins 250.000 francs, la plupart partisans de l'Autriche. Il établit en outre sur l'ensemble du pays une contribution mensuelle d'un million et demi, payable moitié en numéraire, moitié en denrées ; enfin l'entretien et l'approvisionnement des places fortes restaient à la charge du Piémont.

La commission de gouvernement se plaignit, demanda quelque réduction, parla de donner sa démission pour ne pas présider à la ruine du pays. Jourdan appuya sa demande ; Brune lui-même, le successeur de Masséna, estima qu'il convenait de diminuer la contribution mensuelle. Mais aussitôt Talleyrand répondit, sur ordre du premier Consul : « Il faut que la contribution mensuelle de 1.500.000 francs soit acquittée dans le plus bref délai ; et, si les membres du gouvernement donnent leur démission, il faut l'accepter et les remplacer immédiatement par d'autres [1]. »

La commission de gouvernement renouvela ses plaintes. Jourdan la destitua, par arrêté du 2 octobre 1800, et en nomma une autre, dont il prit l'habitude de présider toutes les délibérations ; elle adressa au premier Consul les plus parfaites assurances de soumission ; elle espéra qu'il lui saurait gré de son humilité. Pour son avènement, elle reçut communication de l'arrêté consulaire du 7 septembre précédent, qui détachait du Piémont et annexait à la Cisalpine les pays compris entre la Sesia et le Tessin, fixant la Sesia comme limite entre les deux États.

Le mécontentement fut général et même un moment inquiétant ; Jourdan avertit le premier Consul que la situation pouvait devenir critique. Brune reçut de Paris l'autorisation de réduire la contribution mensuelle à un million. Talleyrand écrivit à Jourdan qu'il fallait encourager les Piémontais à la patience, leur dire d'avoir confiance dans

1 Aff. Etr. Turin, n° 279, fos 193-195. — Corr., VI, 449.

le gouvernement français, qui songeait à leurs intérêts, qui les défendrait lors des négociations de la paix générale. Le premier Consul écrivit lui-même à la commission exécutive que la France ne cessait pas de s'intéresser au bonheur du Piémont, qu'il fallait se confier en sa force, que la dernière mesure sur la limite de la Sesia était uniquement d'administration militaire et destinée à assurer des communications plus faciles aux armées, par la route du Simplon, pour une meilleure défense du pays.

Jourdan se crut autorisé à déclarer que les efforts du gouvernement français seraient toujours « dirigés vers l'objet d'assurer à ce pays l'existence d'un État indépendant ». Jourdan s'avançait beaucoup. La commission se hâta d'enregistrer cette promesse et en exprima au ministre sa joie et sa reconnaissance. Les deux lettres, de Talleyrand et du premier Consul, furent imprimées et communiquées, en forme de proclamation, à toute la population piémontaise.

Elle attendit donc la paix.

II

LA MISSION DE SAINT-JULIEN ET L'ARMISTICE

La conversation était demeurée ouverte entre la France et l'Autriche pendant tout le printemps. La bataille de Marengo lui donna de l'activité, et tout l'automne fut rempli par un engagement diplomatique, auquel l'Angleterre prit part un moment, et qui jette quelque lumière sur les dispositions pacifiques ou belliqueuses des adversaires.

Le 16 juin, du champ de bataille même, le premier Consul adressa une longue lettre à Sa Majesté l'Empereur et Roi « pour la conjurer de mettre un terme aux malheurs du continent, d'écouter le cri de l'humanité, de ne pas permettre que la génération de deux braves et puissantes nations

s'entr'égorge pour des intérêts qui leur sont étrangers ». Il y expliquait que l'équilibre de l'Europe n'était pas menacé par la France, mais « par la puissance anglaise, qui s'est tellement emparée du commerce du monde et de l'empire des mers qu'elle peut seule aujourd'hui résister à la marine réunie des Russes, des Danois, des Suédois, des Français, des Espagnols et des Bataves ». Il concluait en disant : « Si Votre Majesté veut la paix, elle est faite : exécutons de part et d'autre le traité de Campo-Formio, et consolidons, par un supplément, la garantie des petites puissances qui, principalement, paraît avoir été cause de la rupture de la paix. Donnons le repos et la tranquillité à la génération actuelle. Si les générations futures sont assez folles pour se battre, eh bien, elles apprendront, après quelques années de guerre, à devenir sages et à vivre en paix[1]. »

Il faut estimer sans doute que ces nouvelles ouvertures pacifiques étaient inspirées par la pensée d'isoler l'Angleterre en profitant immédiatement de la victoire de Marengo, et de faire un effort décisif pour sauver Malte et l'Égypte.

La lettre consulaire fut portée à l'Empereur par le comte de Saint-Julien, un général autrichien de l'armée de Mélas, envoyé à Vienne pour y faire connaître les conséquences de la bataille et la capitulation d'Alexandrie.

L'espoir de Bonaparte fut aussitôt déçu : le 20 juin, l'Autriche signa avec l'Angleterre un nouvel accord, par lequel elle recevait du gouvernement de Londres un subside de 60 millions et s'engageait à ne pas conclure de paix séparée avec la France avant un délai de huit mois. Cependant les deux puissances alliées s'entendaient pour que les hostilités ne fussent pas reprises aussitôt, l'Autriche ayant besoin de refaire ses forces.

Aussi l'Empereur se garda-t-il d'opposer une fin de non-

1. Corr., VI, 365.

recevoir aux avances du premier Consul. Il fit au contraire un bon accueil à la lettre qui lui était adressée et daigna répondre lui-même, le 5 juillet, à M. le général Bonaparte : il faisait remarquer que, les armées de la France étant loin de leurs foyers et ne combattant plus que pour des conquêtes injustes, c'était bien par le gouvernement français que l'équilibre de l'Europe était désormais rompu ; mais il ajoutait que, sincèrement désireux, lui aussi, d'assurer le repos du continent, il avait résolu de renvoyer auprès du général Bonaparte le comte de Saint-Julien, afin de savoir par lui les intentions précises du gouvernement français : « Il est chargé de mes instructions pour vous faire observer combien il est essentiel de n'en venir à des négociations publiques et d'apparat qu'après avoir connu d'une manière au moins générale si les bases que vous voulez proposer pour la paix sont telles qu'on puisse se flatter d'obtenir ce but désirable[1]. »

Si l'on songe à la convention austro-anglaise du 20 juin précédent, on doutera de la sincérité des intentions pacifiques de l'Empereur, et on pourra voir dans la mission du comte de Saint-Julien une négociation dilatoire, un moyen de prolonger l'armistice, de se donner du temps : jeu naturel à un vaincu qui veut reprendre haleine ; ainsi avait fait Bonaparte au lendemain de Brumaire.

Saint-Julien n'était peut-être pas dans le secret ; il n'en devait que mieux jouer le rôle qui lui était confié.

Talleyrand et Bonaparte crurent être plus habiles en le forçant à sortir des limites de ses instructions, en accueillant ce simple éclaireur diplomatique comme un véritable plénipotentiaire, et en le poussant dans une négociation formelle sans lui donner le temps de se reconnaître : il se laissa faire.

Il était arrivé à Paris le 21 juillet en compagnie du comte

1. Aff. Etr. Autriche, n° 370, f° 27. — Voir pour la mission de Saint-Julien : A. Fournier, *Die Mission des Grafen Saint-Julien im Jahre 1800* (dans *Historische Studien und Skizzen*, p. 179-209) et Sorel, tome VI, p. 55-61.

de Neipperg ; ce même jour Talleyrand reçut des pouvoirs officiels pour signer des préliminaires de paix ; la lettre impériale apportée par Saint-Julien fut considérée abusivement comme en tenant lieu pour la partie adverse. Les conférences commencèrent le lendemain 22 juillet ; Saint-Julien admit comme base générale le traité de Campo-Formio, crut pouvoir déclarer que l'Empereur « ne s'opposerait point » à la fixation de la frontière française à la ligne du Rhin, et demanderait des compensations en Italie. On discuta quelque temps sur les limites qui seraient assurées à l'Autriche en Italie ; Talleyrand proposa une grande combinaison : Parme serait donnée à la République cisalpine, la Toscane au duc de Parme, les Légations au grand-duc de Toscane, le Mantouan à l'Autriche avec la Vénétie. Saint-Julien fut ébloui de l'ampleur de ces vues ; il déclara n'avoir pas d'instructions sur tout cela ; il observa que vraisemblablement l'Empereur ne consentirait pas à de tels bouleversements, et surtout tiendrait à laisser le grand-duc en Toscane ; il se refusait d'ailleurs à rien signer.

Le premier Consul le fit venir, eut un moment d'entretien avec lui, parla de reprendre immédiatement les hostilités. Saint-Julien, soucieux de prolonger l'armistice, consentit à signer des préliminaires, en faisant de nouveau toutes réserves, sur l'insuffisance de ses pouvoirs, et en précisant avec soin que ces préliminaires n'auraient aucune valeur, et même aucun sens, tant qu'ils n'auraient pas été ratifiés par son gouvernement.

Ils furent conclus dès le 28 juillet : ils étaient fondés en général sur le traité de Campo-Formio ; ils reconnaissaient à la France la frontière du Rhin, jusqu'à son entrée en Batavie ; la France ne garderait pas Kastel, Ehrenbreistein, Dusseldorf ; mais les princes de l'Empire n'auraient pas le droit de construire des fortifications sur la rive droite, à moins de trois lieues ; l'Empereur recevrait des compensations en

Italie, et non en Allemagne, rien n'étant précisé à cet endroit.

Dès le lendemain, 29 juillet, le premier Consul apposa sa ratification officielle sur ces prétendus préliminaires : précipitation enfantine.

Le comte de Saint-Julien pouvait être satisfait du succès de sa mission ; il avait appris, comme il en avait été chargé, les intentions du gouvernement français, notamment en ce qui concernait la nouvelle répartition territoriale de l'Italie, et elles n'étaient pas faites pour hâter la conclusion de la paix. Il n'avait rien trahi des secrets de son gouvernement, et, s'il avait outrepassé son mandat, s'il avait signé des préliminaires sans y avoir été autorisé, le mal était réparable, le gouvernement impérial gardant le droit de ne pas ratifier.

Saint-Julien et Neipperg, en retournant en Autriche, furent accompagnés par Duroc, chargé de rapporter de Vienne les ratifications impériales ; il avait des instructions très circonstanciées, où étaient prévus presque tous les incidents qui pouvaient se produire ; il avait des pouvoirs très étendus, pour s'expliquer avec l'Empereur et le baron de Thugut sur le lieu des conférences pour la paix, sur les conditions de la négociation définitive, pour jeter les bases d'un accord durable avec le gouvernement de Vienne.

Aux avant-postes de l'armée autrichienne, à Braunau, il fut invité à ne pas pousser plus loin, et fut bientôt obligé de retourner à Paris. Saint-Julien, arrivé à Vienne le 5 août, y fut publiquement désavoué et envoyé à la citadelle de Klausenbourg ; Neipperg fut entraîné un moment dans cette disgrâce et puni de trois mois de forteresse [1].

Il restait à l'Autriche à éviter les suites d'une pareille conduite, que le gouvernement français pouvait trouver inconvenante ; il est vrai qu'il était le premier responsable de l'aventure. Mais il était à craindre que l'armistice ne s'en

1. Aff. Étr. Corr. d'Autriche, n° 370, f° 44. — Sorel, VI, 61-62.

trouvât de beaucoup écourté. L'Angleterre lui apporta du secours. Le 9 août, lord Minto, ambassadeur à Vienne, adressa une note au baron de Thugut pour l'informer que son gouvernement était disposé à prendre part à la négociation de la paix générale : cela s'accordait assez mal avec le traité du 20 juin, mais il s'agissait de tirer l'Autriche de la situation critique où elle venait de se mettre : un nouveau désastre de l'Autriche eût gravement compromis les intérêts généraux de la coalition ; le gouvernement de Londres commençait aussi à s'inquiéter des dispositions des cours du Nord à son égard

Dès lors le baron de Thugut put écrire à Talleyrand le 11 août : il lui exprimait sa surprise que M. de Saint-Julien se fût érigé, sans mandat, en plénipotentiaire ; il y voyait plus que de l'inexpérience, un moment d'égarement absolu ; il priait le gouvernement français de considérer comme nul et non avenu tout ce qu'avait dit ou fait ce singulier agent. Mais il affirmait de nouveau les intentions pacifiques de l'Autriche, et il annonçait la volonté du gouvernement anglais de participer à l'œuvre de la paix générale. Cela semblait être enfin la réponse aux premières avances du premier Consul.

Bonaparte et Talleyrand y virent, avec raison sans doute, plus d'habileté que de sincérité ; ils tâchèrent de ne pas en être dupes, et la partie diplomatique qui s'engagea fut un moment d'une grande finesse ; dans cette apparente négociation pour la paix, il est difficile de voir, chez les uns ou chez les autres, un réel effort vers la paix.

En répondant à Thugut, le 24 août, Talleyrand s'étonna du désaveu infligé à M. de Saint-Julien ; il estimait qu'il y fallait voir apparemment une conséquence du nouveau traité de subsides signé le 20 juin entre l'Autriche et l'Angleterre ; il annonçait une prochaine reprise des hostilités : « Que d'événements vont donc naître encore ! Combien de nouvelles victimes immolées à l'Angleterre ! Si les nations

du continent ne posent les armes que lorsqu'il pourra convenir au gouvernement britannique, la génération actuelle y périra. Ce n'est pas certes ce que le peuple français avait droit d'attendre, et, lorsqu'il mettait une foi entière dans les déclarations qui lui étaient faites des dispositions pacifiques de Sa Majesté impériale, il ne prévoyait pas qu'elles étaient encore dépendantes des volontés de la cour de Londres. » Le gouvernement français était prêt à ouvrir des conférences à Lunéville; mais il faisait observer que, si l'Angleterre avait voulu vraiment contribuer à la pacification, elle aurait d'abord proposé une suspension d'armes.

Thugut expliqua, le 5 septembre, que le traité de subsides signé avec l'Angleterre était antérieur de plus de quinze jours au départ de M. de Saint-Julien et n'était donc pour rien dans le désaveu qui lui avait été infligé à son retour, que les résolutions de l'Autriche étaient absolument indépendantes de toute influence étrangère — ce qui était contestable —; il se réjouissait de la prochaine ouverture des conférences à Lunéville, et espérait que, par suite, les hostilités ne seraient pas reprises.

Cependant Talleyrand avait informé Otto de la note de lord Minto; il l'avait invité à proposer au gouvernement anglais un armistice général; si l'Angleterre n'y consentait pas, les hostilités reprendraient contre l'Autriche dans le courant de septembre. Le gouvernement de Londres fut surpris de cette demande; il s'y montra aussitôt fort mal disposé : l'idée d'une trêve sur mer, signée avant tous préliminaires, était tellement neuve dans l'histoire des guerres qu'on n'en connaissait pas un exemple; le Roi ne voulait pas se prêter à une telle innovation, contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Otto riposta que, par conséquent, les opérations militaires allaient aussitôt recommencer en Allemagne : Lord Grenville céda; il admit le principe d'un armistice général, mais il demanda que le gouvernement

français expliquât lui-même comment il en comprenait l'application.

En attendant, Otto fut mis en rapport avec M. George, président du Transport Office, et une conversation préparatoire s'engagea. L'opinion y vit une chance de paix, et les fonds à la Bourse eurent un mouvement de hausse ; les événements du Nord commençaient à inspirer à beaucoup d'Anglais le désir de faire la paix.

Mais il y avait à fixer les conditions générales de l'armistice naval. Déjà Talleyrand avait écrit à Otto : « Vous pouvez consentir à tout armistice qui aurait pour effet de donner à la République les moyens de communiquer librement avec l'Égypte, avec les colonies d'Amérique et celles au delà du cap de Bonne-Espérance, et d'y faire les secours nécessaires. » Pour assurer un tel résultat, il lui indiquait l'argumentation à faire valoir : « Il faut que la trêve maritime assure à la République française des avantages égaux à ceux que la trêve continentale assure à la maison d'Autriche ; elle y trouve le moyen de réorganiser ses armées, d'approvisionner ses places, de louer des hommes en Toscane, à Ancône ; par l'armistice continental l'impression des victoires des armées françaises diminue ; leur effet s'affaiblit. Six mois de repos suffiraient pour que le matériel et le moral des armées autrichiennes se trouvassent rétablis, pour que les vaincus ne fussent plus frappés de l'ascendant des vainqueurs, et pour que cette chance de supériorité si bien acquise à la République fût encore pour elle à ressaisir. » C'est pourquoi le gouvernement français exigeait la libre navigation de tous ses bâtiments sans aucune visite, le libre ravitaillement de Malte et d'Alexandrie, la levée du blocus anglais établi devant Flessingue, Brest, Cadix et Toulon. Ces conditions étaient « de rigueur », et devaient être acceptées d'urgence ; sinon, les hostilités recommençaient aussitôt contre l'Autriche.

« C'est parce que, disait Talleyrand à Otto, le gouvernement français n'a aucune garantie des intentions pacifiques de l'Angleterre, qu'il doit, qu'il veut au moins amener l'Autriche le plus promptement possible à une pacification particulière, puisque le sort des armes lui en fera bientôt une loi. Si vous vous trouvez naturellement porté à parler de la situation présente de la République, vous devez avoir soin de représenter ses établissements à Malte et surtout en Égypte comme solidement acquis à la France ; la convention de Kléber n'était que le résultat de la désorganisation du gouvernement français, et, depuis, le gouvernement a eu des rapports sur les sentiments de l'armée qui lui permettent d'être assuré qu'elle saura se maintenir dans sa conquête.

« Que si on vous disait : la France veut donc garder Malte et l'Égypte? vous répondriez : l'Angleterre veut donc garder le Cap et Ceylan ?

« Je vous répète que, rien n'étant plus préjudiciable à la position militaire de la République que de perdre l'automne sans se battre, les hostilités auront lieu si un armistice n'est conclu sur-le-champ avec la Grande-Bretagne, puisque cet armistice peut seul indemniser la République du désavantage qu'elle trouverait dans la prolongation d'une suspension d'armes sur le continent. Remarquez que cet équivalent se trouve surtout dans les facilités qui seraient obtenues par le ravitaillement de l'Égypte et de Malte, qu'ainsi vous n'hésiteriez pas à refuser de signer tout armistice qui ne remplirait pas ce but principal, sans craindre d'avouer franchement ce motif.

« L'Angleterre doit sentir que, si elle ne se hâte point d'épargner à l'Autriche les chances dangereuses d'une nouvelle campagne, telle est la position de cette puissance qu'avant la fin de l'automne il faudra bien qu'elle subisse la loi du plus fort, et que sa défection forcée remettra l'Angleterre

dans un isolement que ses altercations avec les cours du Nord rendraient encore plus embarrassant pour elle. »

L'émotion fut grande à Londres lorsqu'on y connut les exigences françaises et les arguments dont elles se soutenaient. Dans l'intérêt de l'Autriche le gouvernement britannique montra pourtant de la patience. Lord Grenville, répondant à Otto, fit remarquer qu'il ne convenait pas d'exagérer les avantages assurés à l'Autriche par l'armistice continental, les mêmes avantages étant justement assurés à la France qui pouvait fortifier la position de ses armées, qui profitait des contributions levées sur le pays conquis. Il se fonda « sur les principes évidents et ordinaires en ces conventions préliminaires, que la position respective des parties contractantes reste pendant la continuation de l'armistice telle qu'elle était lors de son commencement, et qu'aucune des puissances ne puisse au moyen de la trêve acquérir de nouveaux avantages ou de nouveaux moyens pour inquiéter son ennemie ».

Et il opposait au projet français un contre-projet établi sur les principales bases suivantes : les hostilités sur mer seront suspendues ; Malte et Alexandrie ne recevront aucun moyen de défense, recevront seulement des vivres pour quatorze jours à la fois ; le blocus de Brest et de Toulon sera levé, mais ces ports ne pourront recevoir de munitions de guerre.

Le premier Consul ne céda point ; puisque l'Angleterre paraissait prête à traiter, il maintint ses exigences ; il pensa sauver Malte et l'Égypte : il voulut être autorisé à y faire passer six frégates, que les Anglais ne visiteraient pas, et qui ainsi pourraient être chargées de munitions et de renforts, à ravitailler et secourir librement les colonies françaises.

Lord Grenville répondit, le 26 septembre, qu'il ne semblait pas qu'il y eût de moyens de conciliation entre les interprétations en présence. L'opinion fut générale en Angleterre,

que les conditions françaises avaient été exagérées à dessein pour empêcher toute entente. D'ailleurs Malte avait capitulé le 5 septembre, et Bonaparte n'avait plus autant besoin d'un armistice naval. La négociation franco-anglaise fut encore une fois rompue pour de longs mois [1].

L'Autriche se trouvait désormais fort mal couverte, sous la menace d'une reprise immédiate des hostilités. Elle s'inquiétait des nouvelles dispositions du tsar Paul Ier, définitivement séparé de la coalition et tout près de lier partie avec le premier Consul. La Prusse aussi se rapprochait du gouvernement français dont elle appréciait maintenant la force ; elle n'était plus éloignée d'entrer dans le partage du Saint-Empire, si ce partage devait avoir lieu ; elle était même résolue à s'y intéresser le plus largement possible. A ce moment, le cabinet de Berlin envoyait le marquis de Lucchesini à Paris, avec la mission de « diriger le gouvernement français d'une manière conforme aux intérêts majeurs de la Prusse, et notamment de suggérer à Bonaparte l'idée de fortifier la Prusse dans l'Allemagne du Nord [2] ». Le premier Consul était homme à profiter de l'occasion.

C'est pourquoi le gouvernement de Vienne put craindre de se trouver isolé de toutes parts, mal soutenu par l'Angleterre. Il demanda à Bonaparte une prolongation de l'armistice ; Bonaparte y consentit ; mais il la fit payer cher : par la convention de Hohenlinden [3], du 25 septembre 1800, l'armistice fut prolongé de quarante-cinq jours ; moyennant quoi, l'Autriche envoya Louis de Cobenzl à Lunéville, pour y commencer la négociation d'une paix séparée avec la France. En attendant, les places de Philipsbourg, Ulm, Ingolstadt,

1. Pour toute cette négociation de l'armistice naval, voir H. M. Bowman, *Preliminary stages of the peace of Amiens*, 1899. — Aff. Étr. Corr. d'Angleterre, n° 593, f° 277 et s.

2. Instructions à Lucchesini, dans Bailleu, II, 3 et s. — Aff. Étr. Corr. de Prusse, n° 227, f° 172.

3. Thiers, II, 145.

furent remises aux troupes françaises. C'était la compensation pour Malte perdue ; c'était, aux mains de la France, toutes les étapes de la route du Rhin à Vienne : avantage précieux pour le premier Consul, s'il ne pouvait encore décider l'Autriche à traiter. C'était le résultat remarquable d'une campagne diplomatique de trois mois qui avait habilement développé les profits de la victoire de Marengo. Les représentants de la France allaient se trouver en bonne posture aux conférences de Lunéville.

III

LES CONFÉRENCES DE LUNÉVILLE

Les conférences de Lunéville, commencées en octobre 1800 pour ne se terminer qu'en février 1801, furent séparées, par la bataille de Hohenlinden, en deux phases distinctes ; tout d'abord, les dispositions de la France et de l'Autriche parurent inconciliables et l'Autriche ne se montra pas pressée de traiter ; mais après Hohenlinden et lors de la campagne de Macdonald dans les Alpes, elle fut moins exigeante, et, par une vigoureuse pression du gouvernement et des armées françaises, elle fut amenée à la paix.

La fortune politique du baron de Thugut, qui avait été longue et brillante, ne survécut pas longtemps à la bataille de Marengo : il se retira du pouvoir en septembre 1800, et y fut remplacé par le comte Louis de Cobenzl. Celui-ci se chargea lui-même des négociations de Lunéville et se donna ses propres instructions. Il espéra peut-être plus de succès qu'à Campo-Formio ; les circonstances de la guerre allaient lui faire une tâche difficile et sans gloire.

Arrivé à Strasbourg le 23 octobre et le lendemain à Lunéville, il y fut reçu par le général Clarke, qui lui fit part aussitôt du désir qu'avait le premier Consul de l'entretenir per-

sonnellement. Il remonta en voiture, partit pour Paris, où il se réjouissait, disait-il, de rencontrer son ancien camarade de collège, Talleyrand ; il éprouvait sans doute aussi quelque satisfaction, au moins de curiosité, à revoir le premier Consul, à l'entretenir des intérêts politiques en présence, à apprendre ses intentions véritables : mission qui garde ainsi quelques caractères de celle de Saint-Julien, mission d'exploration.

Il eut des surprises. Il était à Paris le 28 octobre, à huit heures du soir ; à peine descendu de voiture, il était appelé chez le premier Consul, reçu à neuf heures, dans un cadre à dessein mystérieux, dans le cabinet consulaire des Tuileries, à peine éclairé, au point qu'il en distinguait mal les sièges; très fatigué de la route, il lui fallut subir jusqu'à quatre heures du matin les avertissements de Bonaparte, parmi lesquels il retint notamment la menace de reprendre les hostilités à jour fixe, le 22 novembre, si l'Autriche n'était pas raisonnable[1]. Bonaparte aimait ces procédés violents et discourtois, où il pensait en imposer tout de suite à ses adversaires et les tenir à sa merci. Il ne semble pas qu'il ait tiré de cette dernière aventure un grand profit ; quand il eut dormi, Cobenzl resta ému surtout de l'inconvenance de la réception. On crut, par des manières insolites, l'avoir rendu plus malléable; il n'en fut rien, et il se trouva que le voyage imposé au plénipotentiaire autrichien n'avait servi à rien, n'avait fait que retarder l'ouverture des conférences.

Joseph Bonaparte fut envoyé à Lunéville comme plénipotentiaire de la France; il était accompagné du citoyen Laforest, comme secrétaire-général pour les négociations. On l'a surnommé le Grand Signataire du Consulat ; il ne fut guère autre chose dans les diverses conventions où il fut mêlé ; car il reçut toujours des directions très minutieuses,

1. Sorel, VI, 82.

et il eut défense de rien avancer d'important sans des instructions particulières sur tous les cas qui pouvaient se présenter[1].

Les conditions de la France, au commencement des conférences de Lunéville, étaient celles-ci : — Elle garderait la Belgique et tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin jusqu'à l'entrée du fleuve dans le territoire de la République batave ; en compensation, l'Autriche garderait la Vénétie jusqu'à la limite du Mincio et de la Fossa Maestra, le bras septentrional du Pô inférieur. L'infant de Parme, gendre du roi d'Espagne, aurait le grand duché de Toscane ; le grand-duc aurait les Légations ; le royaume de Piémont serait restauré, mais seulement jusqu'à la Sesia : ainsi Bonaparte ne songeait point à agrandir le Piémont, comme plus tard Napoléon III, pour en faire le noyau de l'indépendance italienne ; s'il se décidait un jour à rendre le Piémont à la maison de Savoie, ce ne serait qu'après l'avoir mutilé, réduit, au milieu de terres françaises, à une condition forcément vassale. Entre la Sesia et le Mincio, la République cisalpine, étendue un jour sur Parme et Plaisance, serait facilement puissante dans toute la Haute-Italie ; non pas que Bonaparte eut le souci de lui assurer la liberté ; elle était l'instrument de sa prépondérance dans la péninsule.

Ainsi, quelques mois seulement après Brumaire, au lendemain de Marengo, les desseins du premier Consul dépassaient de beaucoup les frontières naturelles de la France ; ils manifestaient déjà une politique beaucoup plus personnelle que nationale.

Il était difficile de les accorder avec les intérêts ou les intentions de l'Autriche. Elle demandait la limite de l'Adda ; mais elle se fût dès lors sans doute contentée de celle du Mincio, pourvu que le Piémont restât étendu jusqu'au Tessin ;

1. Corr., VI, 175.

ce qui est inspiré par la pensée d'enserrer étroitement la République cisalpine. Dans la même intention, elle voulait que le grand-duc gardât la Toscane, qui était encore occupée, en partie par ses troupes, en partie par les troupes du roi de Naples : elle voulait, de la sorte, contenir le développement de la Cisalpine vers le Sud, et arrêter l'influence française sur le chemin de Rome.

En résumé, toutes discussions essentielles se ramenaient à la question de l'Italie, disputée entre l'Autriche et la France : l'Autriche voulait, par la Vénétie, les Légations, la Toscane, pousser son action jusqu'à la mer Tyrrhénienne et dresser une barrière devant l'expansion française dans la péninsule ; Bonaparte voulait, par la Cisalpine, Parme et la Toscane, rejeter l'influence autrichienne vers la mer Adriatique au moins et s'assurer l'hégémonie de l'Italie, jusqu'aux portes de Rome. Il est difficile d'admettre que cette politique fût indispensable à la conservation des frontières naturelles de la France.

En tout cas, il n'était point aisé, à cette date, avant de nouvelles batailles, d'accorder les parties en présence. D'ailleurs Cobenzl ne se prêtait, à Lunéville, qu'à des conversations préliminaires ; il répétait qu'il ne pouvait négocier avec la France une paix séparée, qu'il attendrait, pour un débat décisif, l'arrivée d'un plénipotentiaire anglais : « Autorisé, disait-il, par son auguste maître, à conclure la paix conjointement avec le plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, il n'en résultait pas qu'il eût la même faculté sans le concours dudit ministre[1]. » Or, toute négociation sur ce point était alors interrompue entre Londres et Paris, et ainsi ces premières conférences de Lunéville ont, de la part de l'Autriche, un caractère dilatoire ; elles sont l'exécution de l'engagement pris par elle à la convention de Hohenlinden,

1. Du Casse, II, 71.

et le moyen d'attendre la réfection de ses forces militaires.

Le bruit courait à Londres, vers le milieu de novembre, que l'Autriche allait peut-être se laisser entraîner à conclure une paix séparée avec la France, et l'opinion anglaise en témoigna une vive indignation ; mais Pitt reçut bientôt de Vienne des assurances formelles en sens contraire, et le 3 décembre, dans un discours au Parlement, il put affirmer solennellement la fidélité de l'Autriche aux engagements qu'elle avait pris avec l'Angleterre : c'était le jour de la bataille de Hohenlinden.

Bonaparte n'était pas dupe; il sentait la duplicité et la mauvaise volonté de l'Autriche. Il avait pris des précautions en conséquence, et il cherchait en même temps l'occasion de punir les Autrichiens de la lenteur des négociations. La convention d'Alexandrie avait laissé la Toscane entre leurs mains ; le général Sommariva y était établi, à Arezzo, appuyé par des troupes napolitaines et par les restes des bandes fanatiques qui avaient donné la chasse aux Français pendant la campagne de l'année précédente. Ces positions autrichiennes pouvaient être dangereuses pour l'armée française, menacée sur son flanc droit et presque sur ses derrières. De bonne heure le premier Consul avait résolu de dégager cette région de l'Apennin.

Le voisinage des vaisseaux anglais lui servit de prétexte. Ils apparaissaient parfois en vue du rivage toscan, et ils apportaient des vivres et des munitions par le port de Livourne. Bonaparte craignit ou affecta de craindre un débarquement de troupes anglaises qui auraient renforcé les contingents austro-napolitains et recommencé dans la vallée du Pô l'invasion austro-russe de 1799. Il prit les devants. Le général Dupont occupa Livourne et Florence, et y mit de fortes garnisons ; il se porta vigoureusement sur Arezzo, en chassa les Autrichiens et pilla la ville pour la punir de la haine fanatique dont elle avait jadis poursuivi les Français.

En fait, le grand-duché se trouva dès lors presque entièrement au pouvoir du premier Consul. C'était la suite de la conquête de l'Italie, l'Italie centrale après l'Italie du Nord, une pointe poussée sur Rome, une première menace aux Bourbons de Naples. C'était donc un avertissement sérieux à l'adresse des Autrichiens.

Ils en furent très émus. Cobenzl à Lunéville protesta avec indignation contre l'occupation des États de l'auguste frère de Sa Majesté impériale, contre la rupture d'un armistice qu'il s'efforçait de tout son zèle à transformer en une paix définitive[1]. Bonaparte le laissa dire et garda la Toscane. D'ailleurs l'armistice prit fin le 26 novembre pour toute la ligne de bataille.

Les conférences de Lunéville continuèrent néanmoins; mais elles furent un moment ralenties: Joseph Bonaparte eut le temps de faire visiter la Lorraine au comte de Cobenzl; il l'amena à Nancy, aux forges de la région, aux salines de Moyenvic, pendant que le canon de Hohenlinden préparait, mieux que la diplomatie, le dénouement de la négociation. L'archiduc Jean, qui s'était vanté d'être plus heureux que l'archiduc Charles s'était trompé; sa défaite fut décisive. La route de Vienne était ouverte devant Moreau; il ne s'arrêta à Steyer que parce qu'il avait peur d'être débordé sur son flanc droit par les troupes autrichiennes du Tyrol. L'armistice du 25 décembre mit fin aux opérations des armées d'Allemagne: Moreau campa sur l'Enns, aux portes de l'Autriche, pendant que Brune, à la tête de l'armée d'Italie, se préparait à envahir la Vénétie.

L'enjeu de la lutte, désormais, c'était bien la paix. Menacé dans Vienne même, comment l'Empereur s'y serait-il plus longtemps refusé, malgré les engagements pris jadis avec l'Angleterre? Au reste, le moment approchait où le traité du

1. Du Casse, II, 101, 134.

20 juin précédent l'autorisait à une négociation séparée avec la France. Mais Bonaparte prétendait que les longs retards de la paix et les nouvelles défaites de l'Autriche eussent leur récompense, et il fallut bien que l'Empereur consentît à de nouveaux sacrifices. Nul jamais ne sut mieux que Bonaparte faire rendre à la victoire tout le profit dont elle était capable.

Après Hohenlinden, l'Autriche dut se persuader qu'il serait désormais difficile de s'opposer aux avantages que le premier Consul se réservait en Italie ; elle eut donc surtout le souci d'obtenir pour elle-même et pour le grand-duc, s'il fallait céder la Toscane, d'importantes compensations. Le gouvernement français en admettait le principe.

Il était las des lenteurs où l'Autriche l'avait « amusé » depuis trois mois. Pourtant, au lendemain des victoires de Moreau, il modifia peu ses premières conditions du mois d'octobre, content d'avoir forcé l'Empereur à une négociation séparée ; dans une dépêche du 7 décembre 1800, Talleyrand rappelait les bases françaises de la pacification : la limite du Rhin à la France, celle du Mincio à la Cisalpine, la Toscane au duc de Parme, la limite de la Sesia au Piémont, les Légations au grand-duc. Il ajoutait : Parme et Modène à la Cisalpine, ce qui porterait l'influence française au delà du Pô, jusqu'à la Toscane ; il exigeait que l'Empereur stipulât et signât pour l'Empire, afin de n'avoir pas à recommencer les débats du congrès de Rastadt ; il déclarait que, si la guerre reprenait à la fin de l'armistice, il n'accepterait plus le principe des compensations en faveur du grand-duc ni de l'Autriche ; enfin, pressant Cobenzl par la menace, il lui faisait dire que le premier Consul n'attendait que la décision du plénipotentiaire autrichien pour se rendre à l'armée ou rester à Paris.

Cobenzl ne fut pas autant effrayé à cette pensée qu'on l'avait espéré ; il ne retira rien de ses premières notes ; il annonça sérieusement qu'il se contenterait de la limite de

l'Adda et de l'annexion des Légations à l'Autriche, le grand-duc devant rester en Toscane; il insista encore pour l'admission d'un négociateur anglais aux conférences, parlant, en cas de refus, de se retirer à Francfort. Et Talleyrand, furieux d'une telle audace, lui répondit qu'il pouvait donc se retirer à Vienne, et que la guerre allait être poussée à outrance contre l'Autriche, « puisqu'elle persistait à demeurer dans une dépendance manifeste de l'Angleterre[1] ».

Mais il n'était pas prudent de jouer avec la colère du premier Consul, dont la fortune multipliait alors les succès. Le marquis de Lucchesini était à Paris depuis la fin d'octobre et, bien qu'il résistât aux instances de Bonaparte et de Talleyrand, un accord franco-prussien paraissait probable et prochain. Un rapprochement franco-russe en serait facilité : en septembre, le général Beurnonville, ministre de France à Berlin, avait pu avoir un premier entretien avec le représentant de la Russie, le baron de Krudener, et dès lors le gouvernement russe, ou du moins l'empereur Paul, était résolu à s'entendre avec le premier Consul. Bonaparte avait fait des avances bien accueillies; il avait proposé de lui rendre, sans conditions, quelques milliers de prisonniers russes qu'il gardait depuis les campagnes de Suisse et de Hollande, et le Tsar avait désigné le général Sprengporten pour les aller chercher à Paris et pour les conduire ensuite à Malte. Sprengporten arriva en novembre; mais, dans l'intervalle, Malte était tombé aux mains des Anglais, mal disposés à y admettre une garnison russe, et la déception qu'en éprouva le Tsar décida son affection pour le premier Consul. Ce fut le commencement de la rivalité anglo-russe dans la Méditerranée; jusque-là le gouvernement russe n'avait redouté dans le Levant que la concurrence de la France; on avait vu, sous Catherine II, un amiral anglais conduire la

1. Du Casse, II, 159, 170.

flotte russe contre les vaisseaux turcs, et l'expédition française en Égypte avait déterminé l'entrée de la Russie dans la seconde coalition. Désormais les Anglais alliés des Turcs en Égypte, maîtres de Malte, étaient plus redoutables que les Français aux intérêts russes : le tsar Paul, malgré ses défauts, eut le mérite de le comprendre.

« J'ai perdu Malte, disait Bonaparte, mais j'ai mis la pomme de discorde entre les mains de mes ennemis. » Paul Ier, comme grand-maître de l'Ordre, demanda que l'île lui fût remise ; l'Angleterre refusa. Le tsar irrité décréta l'embargo sur les vaisseaux anglais, dont trois cents furent saisis dans les ports russes. Le roi Gustave IV de Suède, venu à Saint-Pétersbourg, y fut fait solennellement chevalier de Malte. Le 16 décembre 1800, fut lancée la déclaration des puissances neutres contre l'Angleterre. Toutes ces circonstances favorisaient les intérêts du premier Consul.

C'est pourquoi Louis de Cobenzl ne se maintint pas longtemps à la position qu'il avait prise. Le 26 décembre, Joseph Bonaparte écrivait à Talleyrand que l'Autriche consentait à traiter sans les Anglais ; moyennant quoi, elle espérait obtenir la ligne du Mincio et les Légations, le rétablissement du grand-duc de Toscane. Le 2 janvier 1801, en conséquence, Louis de Cobenzl et Joseph Bonaparte ouvrirent officiellement le protocole de la négociation austro-française et échangèrent des pouvoirs enfin complets.

Le même jour, dans un message au Corps législatif, en des termes fort peu respectueux des convenances diplomatiques, le premier Consul annonçait les conditions de la paix qui allait se conclure :

« La rive gauche du Rhin sera la limite de la République française ; elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'Empereur passe l'Adige. L'indépendance des républiques helvétique et batave sera assurée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien aux pré-

tentions du peuple français. L'Autriche ne doit pas attendre de ses défaites ce qu'elle n'aurait pas obtenu par des victoires.

« Telles sont les intentions invariables du gouvernement. Le bonheur de la France sera de rendre le calme à l'Allemagne et à l'Italie; sa gloire, d'affranchir le continent du génie avide et malfaisant de l'Angleterre.

« Si la bonne foi est encore trompée, nous sommes à Prague, à Vienne et à Venise[1]. »

Cette déclaration vaut autant par ses lacunes que par ses affirmations. Elle ne parle que de « rendre le calme à l'Allemagne et à l'Italie »; mais cela signifie, dans l'esprit du premier Consul, assurer l'influence française en Allemagne et en Italie. Il ne s'agit pas seulement ici de la frontière naturelle de la France, et M. Albert Sorel dit excellemment à ce sujet: « Du côté de l'Allemagne, il était sûr désormais d'obtenir ce qu'il voulait avoir, le Rhin avec ses deux bastions avancés, la Hollande et la Suisse. L'Italie, c'était la Méditerranée, Malte, l'Égypte, le second chapitre de la conquête, celui de la magnificence et des grands rêves. Le premier contenait la paix, le second en développait les avantages[2]. »

Il fallut une constante et vigoureuse pression de l'épée française pour faire aboutir les négociations de Lunéville. Car, si les opérations étaient interrompues en Allemagne par l'armistice de Steyer, elles continuèrent en Italie presque jusqu'à la fin du mois de janvier. Miollis, à la tête d'une division, gardait la Toscane. Cependant la plus grande partie des troupes françaises étaient massées, sous le commandement de Brune, devant le Mincio, défendu par de forts contingents autrichiens. La lutte menaçait d'être chaude: lors de la première campagne d'Italie, Bonaparte avait mis plus de huit mois à s'emparer de Mantoue; et les Autrichiens ne désespéraient pas de balancer la fortune encore pendant

1. Corr., VI, 517.
2. Sorel, VI, 90.

longtemps, de donner à Cobenzl le loisir d'une longue argumentation, au moins défensive. Mais le général Macdonald conduisit en plein hiver, à travers les montagnes, par les cols du Splugen et du Tonale, une expédition extraordinaire, plus étonnante que le passage du grand Saint-Bernard, qui le porta dans la vallée supérieure de l'Adige, sur les communications des Autrichiens avec le Tyrol : ils durent reculer du Mincio à l'Adige.

Cobenzl essaya de ne pas suivre le même mouvement de retraite; mais, comme de jour en jour Brune faisait dès lors de nouveaux progrès et paraissait capable de conquérir toute la Vénétie, il fut impossible au plénipotentiaire autrichien de résister très longtemps.

Il ne demanda plus la ligne de l'Adda : il s'efforça de faire fixer la limite de la Cisalpine à la Chiese, puis au Mincio, c'est-à-dire de conserver à son pays le quadrilatère de Mantoue-Peschiera-Vérone-Legnago, qui commande les chemins du Tyrol et l'entrée de la Vénétie; il espéra encore un moment obtenir le rétablissement du grand-duc de Toscane. Mais Bonaparte et Talleyrand avaient la force et n'avaient plus de patience.

Talleyrand déclara que la France ne se contenterait plus de la limite du Mincio, qu'elle avait jusque-là demandée; elle voulait la limite de l'Adige; elle y tenait maintenant comme à la limite du Rhin; et il ne fallait point que le négociateur autrichien traînât les choses en longueur; car « si les hostilités continuaient, les bornes de la puissance autrichienne pourraient bien être aux Alpes Juliennes et à l'Isonzo... L'Adige passée, il ne pourrait plus convenir, ni à la France, ni à l'Europe, que Venise demeurât sous la domination de l'Empereur; ces peuples réclament leur ancien gouvernement, et l'Autriche pourrait se considérer comme entièrement expulsée de l'Italie. »

Cobenzl recula devant cette énergique attaque, dans le

temps où Brune franchissait l'Adige. Il admit, au nom de l'Autriche, la limite de l'Adige; en compensation, il voulait que le grand-duc fût rétabli en Toscane. Joseph Bonaparte, laissé à lui-même pendant quelques jours et pressé par le plénipotentiaire autrichien, promit que si l'Autriche consentait à la limite de l'Adige, on pourrait s'entendre sur le rétablissement du grand-duc ou du moins sur une indemnité italienne pour lui, par exemple dans les Légations. Joseph ne connaissait pas toutes les ambitions de son frère.

Talleyrand ne tint aucun compte de cet arrangement conciliant, qui eût sans doute amené la signature de la paix; il rappela Joseph à une conception plus jalouse des intérêts français; il l'invita à faire sentir mieux qu'il était le représentant du parti vainqueur : « Il faut que vous vous mainteniez sans cesse à la place du général Moreau et que vous remettiez M. de Cobenzl à celle de M. de Lauer. » Et pour qu'il n'y eût plus d'incident aussi regrettable, il précisa rigoureusement les intentions dernières du gouvernement français. Ce fut l'objet de sa dépêche du 20 janvier 1801 :

— La France, enregistrant la concession faite par l'Autriche au sujet de la limite de l'Adige, exige la remise immédiate de Mantoue, Peschiera, Legnago, Ferrare, Ancône. « Si l'Autriche refuse, il est à craindre que nos troupes ne soient bientôt à Venise; ce qui pourrait amener de grands changements dans la négociation. » — La France ne veut plus laisser la Toscane au grand-duc, « pour qui elle serait désormais toujours précaire et de peu d'avantage »; et il n'aura aucune indemnité en Italie, ni à droite du Pô, ni à droite de l'Adige. La Toscane sera au duc de Parme. « La France veut en Italie des positions telles, sur la rive droite de l'Adige et sur la ligne de l'Apennin, que la guerre puisse être recommencée avec avantage, si l'Empereur ou le roi de Naples se laissaient influencer par les Anglais. » — Le grand-duc, qui ainsi n'aura plus de place en Italie, « pourra être compris

dans la grande mesure des indemnités germaniques ». La guerre actuelle étant encore une guerre d'Empire, c'est à l'Empire qu'il appartient de fournir les indemnités nécessaires, selon les principes déjà établis au congrès de Rastadt et alors sanctionnés par l'Empereur. — Il faudra donc que l'Empereur stipule et signe à Lunéville au nom de l'Empire ; « sinon, les armées françaises continueraient à occuper le territoire de l'Empire jusqu'à la paix définitive, et, l'Empereur étant alors considéré comme État d'Empire, ses États héréditaires ou ses nouvelles acquisitions en Italie ne seraient pas plutôt évacués que le territoire germanique[1] ».

Cobenzl s'effraya enfin de ces ambitions toujours croissantes, contre lesquelles, ayant consenti à une négociation séparée, il n'avait plus de défense. Brune gagnait du terrain en Vénétie ; il était à craindre que le premier Consul ne rejetât vraiment l'Autriche à la crête des Alpes Juliennes et à l'Isonzo. Il demanda un armistice pour les armées d'Italie, ce qui annonçait l'épuisement des ressources militaires de l'Autriche. Joseph, sur instructions de Paris, lui promit les bons offices du gouvernement français pour assurer au grand-duc d'importantes indemnités germaniques. L'armistice fut conclu : Cobenzl abandonna dès ce moment les places fortes du Mantouan, Mantoue même, et consentit à traiter pour l'Empire. En même temps, Brune et son adversaire, le général Bellegarde, avaient signé l'armistice de Trévise, qui laissait Mantoue aux troupes autrichiennes ; ce fut la formule consentie par Cobenzl qui fut adoptée, et Mantoue fut aussitôt évacuée par les Impériaux.

C'était la fin de la résistance autrichienne. Cobenzl tenta encore, dans les jours qui suivirent, de faire préciser les indemnités qui seraient assurées au grand-duc en Allemagne, de traiter toute la question des indemnités germaniques,

1. Du Casse, II, 237-242.

dont il eût voulu sauver les princes ecclésiastiques, tout en réservant à l'Autriche les meilleurs profits. Talleyrand et Joseph prouirent de favoriser l'établissement du grand-duc dans l'archevêché de Salzbourg, aux frontières de l'Autriche. Le plénipotentiaire autrichien dut s'en contenter. L'Empereur ne pouvait plus soutenir la guerre; il était décidément abandonné par le tsar Paul Ier, qui envoyait à ce moment la mission Kalytchef à Paris; il avait à redouter une entente entre la Russie, la France et la Prusse; et l'Angleterre, aux prises avec la Ligue des Neutres, ne pouvait lui être d'aucun secours. Cobenzl et Joseph Bonaparte signèrent le traité de Lunéville le 9 février 1801.

IV

LE TRAITÉ

A la paix de Lunéville, l'Empereur, ayant égard à ce qui avait été consenti par la députation d'Empire au Congrès de Rastadt, traita « au nom du corps germanique », et s'engagea à obtenir sa ratification. La Diète germanique en effet donna sa ratification dès le 7 mars, et Bonaparte s'en félicitait dans son message au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat : « Par ce traité, tout est fini pour la France; elle n'aura plus à lutter contre les formes et les intrigues d'un congrès... Il ne reste ni interprétations à craindre, ni explications à demander, ni de ces dispositions équivoques dans lesquelles l'art de la diplomatie dépose le germe d'une guerre nouvelle[1]. »

Le nouveau traité était en effet par là plus avantageux à la France que le traité de Campo-Formio, dont il consacrait les résultats[2]. L'Empereur et l'Empire reconnaissaient à la Répu-

1. Corr., VII, 18.
2. De Clercq, I, 424.

blique Française la limite du Rhin, jusqu'à la frontière de la République batave. Ce pouvait être le suprême bénéfice des guerres de la Révolution et un gage de paix durable pour la France et d'incomparable prospérité. On a affirmé que, si la France s'était définitivement enfermée dans cette admirable limite, terme de toute son histoire, « l'Empire » ne l'eût point laissée en repos, n'eût pas cessé de prétendre la ramener à ses anciennes limites. Ce n'est qu'une hypothèse, et il est certain d'autre part que Bonaparte provoqua, comme à plaisir, la réaction de l'Europe, imposa à toutes les grandes puissances la conviction que la France dans ses limites naturelles était un insupportable danger pour l'équilibre du continent, c'est-à-dire pour l'indépendance vraie de chacune. Il associa toujours la politique des frontières des Pyrénées, des Alpes et du Rhin, à des empiètements au delà des Pyrénées, des Alpes et du Rhin : la frontière naturelle ne fut pour lui que la voie de l'Empire.

On a dit aussi que « la suprématie, qui est une conséquence du traité, en est la condition essentielle de durée[1] ». On peut affirmer plus logiquement que la suprématie ôtait au traité toute chance de durée, en entretenant et augmentant sans cesse les inquiétudes de tous. « Il n'était d'ailleurs, ajoute-t-on, ni dans les goûts de la nation française, ni dans le caractère du premier Consul d'en rien abandonner ; Bonaparte, au contraire, ne songeait qu'à l'étendre et à en procurer à la France tous les avantages avec toute la gloire. » On peut souscrire à ces dernières propositions, non pas toutefois à l'opinion que la nation française tenait à la suprématie ; elle tenait à la paix, et Bonaparte ne cessait de la lui promettre, et elle la trouvait suffisamment glorieuse dans les limites naturelles.

La nation française ne demandait pas la domination de la

1. Sorel, VI, 98.

République batave, ni celle de la République cisalpine ou de la République ligurienne. Aussi Bonaparte lui annonçait-il, en son message du 13 février 1801, que leur liberté était assurée. C'est pourquoi les savantes combinaisons qui, dans les conférences, puis dans le traité de Lunéville, ont réservé au premier Consul la domination de l'Italie, ne peuvent pas être attribuées aux goûts de la nation française, mais seulement au caractère du futur Empereur.

L'Autriche en effet dut abandonner l'Italie, au moins provisoirement, à la prépondérance française : maîtresse, depuis près d'un siècle, de l'Italie septentrionale et centrale, elle était rejetée au delà de l'Adige ; elle gardait en compensation la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de la mer Adriatique ; mais elle ne consentait pas définitivement à cette déviation de ses intérêts séculaires, car elle n'était pas sûre de ne pas être poursuivie par la rivalité française jusque dans la mer Adriatique et dans la Méditerranée orientale, en sorte qu'elle pouvait craindre que ces compensations ne fussent illusoires.

L'Italie était pour Bonaparte, en un nouveau cercle d'ambition, la condition de sa domination sur la Méditerranée. Il donnait la Toscane à l'infant, fils du duc de Parme, et il se félicitait d'avoir pu ainsi récompenser la fidèle alliance du roi d'Espagne. Il donnait les Légations à la République cisalpine, qui arrivait ainsi à la mer Adriatique par une grande longueur de côtes. Il garantissait l'indépendance de la République cisalpine et de la République ligurienne et s'engageait à leur laisser un gouvernement de leur choix. On verra bientôt le cas qu'il faut faire de ces garanties et de ces engagements. Il faut lire, entre les lignes du traité, que la France, ou mieux le premier Consul, règne désormais des Alpes à la mer Adriatique, ce qui ne veut pas dire que sa pensée n'aille pas encore plus loin.

Il assure d'autres compensations à la maison d'Autriche

en Allemagne, au moyen des sécularisations dont le congrès de Rastadt a établi le principe. Il promet le Brisgau au duc de Modène, et au grand-duc de Toscane une indemnité pleine et entière dans l'Empire : il avait été question, aux conférences avec Cobenzl, de l'archevêché de Salzbourg. Mais l'organisation nouvelle de l'Allemagne, qui en devait résulter, allait demander de longues discussions, et, par les rivalités et convoitises, elle allait favoriser le développement de l'influence française au delà du Rhin, au cœur du Saint-Empire, bien plus loin que les limites naturelles de la France. L'Autriche devait y trouver d'autres sujets d'inquiétude.

Le message consulaire, qui annonce à la France la bonne nouvelle de la paix, est un cri de guerre furieux contre l'Angleterre, qu'il faut rendre responsable de tous les maux dont souffrent le continent et le monde tout entier. Du moins Bonaparte s'y vante d'avoir mis fin aux guerres séculaires de la France contre la maison d'Autriche : « L'Autriche, et c'est là le gage de la paix, l'Autriche, séparée désormais de la France par de vastes régions, ne connaîtra plus cette rivalité, ces ombrages, qui, depuis tant de siècles, ont fait le tourment de ces deux puissances et les calamités de l'Europe. » Il fallait bien endormir la nation dans le doux nom de la paix, répété sans cesse comme le refrain d'une chanson aimée. Les Français ont-ils cru alors à la paix durable, même seulement avec l'Autriche? Elle perdait la rive gauche du Rhin, sauf d'apparentes compensations ; elle perdait l'Italie ; elle était menacée, sans compensations, de perdre l'Allemagne. Comment se fût-elle résignée à cette déchéance universelle ?

CHAPITRE III

LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE

I

BONAPARTE ET LES BOURBONS

Bonaparte tira du traité de Lunéville tout le profit possible ; il n'eut pas le seul souci d'organiser fortement la frontière française des Alpes ; il voulut régner sur l'Italie. C'était une vieille tradition de la politique de la France monarchique de se mêler aux affaires de l'Italie. Mais les rois n'avaient pas songé à annexer l'Italie à la France ; le premier Consul donna une interprétation personnelle à la tradition de l'ancien régime ; il voulut être le maître tout à la fois de l'Italie et de la France ; ce furent les deux éléments essentiels de l'Empire.

Il intéressa les Bourbons d'Espagne à la nouvelle condition politique qu'il pensait donner à l'Italie, et il apparut ainsi comme le continuateur de la politique de Louis XIV et du pacte de famille. Après une longue méconnaissance de leur parenté et de la communauté de leurs intérêts, la France, l'Espagne et l'Italie, avaient commencé à se rapprocher, à abaisser les Pyrénées et les Alpes ; car leurs affinités sont étroites : filles de Rome, elles ont reçu dans l'Empire romain la même culture ; elles ont parlé ensemble la langue latine, qu'elles ont ensuite diversement déformée selon leurs aptitudes particulières ; unies pendant cinq siècles sous le gouvernement des Augustes, comment n'auraient-elles pas gardé définitivement des traits de ressemblance? Napoléon allait

être naturellement tenté de les grouper sous une même autorité impériale.

Louis XIV, lors du testament de Charles II, avait accepté la couronne d'Espagne pour son petit-fils ; ses imprudences et ses provocations dressèrent de nouveau contre lui la coalition de l'Europe, Guillaume d'Orange et l'Empereur effrayés de l'union franco-espagnole, capable en effet de changer l'équilibre de l'Europe. Les couronnes d'Espagne et de France demeurèrent séparées ; mais l'entente des deux gouvernements de Versailles et de Madrid dès lors dura, et, parmi les malentendus et les épreuves, intermittente et souvent incomprise des intéressés eux-mêmes, elle ne cessa pas d'être un des éléments importants de la politique générale.

Elisabeth Farnèse, la femme de Philippe V, parce qu'elle était originaire de Parme, étendit l'union latine à l'Italie ; elle rêva de la domination de l'Italie par les Bourbons. Elle eut l'appui de la France, qui l'aida à placer ses enfants à Naples et à Parme. Pourtant, au moment de la guerre de la succession de Pologne, Chauvelin, tout en travaillant passionnément à chasser les Habsbourg de l'Italie, ne pensa pas donner toute la péninsule aux Bourbons ; il assura la Toscane au duc François de Lorraine ; il fonda une étroite alliance avec la maison de Savoie-Piémont et chercha à lui assurer la Lombardie ; il ne put que lui faire obtenir Novare et la frontière du Tessin. Ainsi il concevait la possibilité de garantir l'indépendance de l'Italie ; mais il ne songeait point à réaliser son unité, encore moins à la garder sous la domination de la France.

Choiseul donna à ces conceptions la forme d'une alliance dynastique, dans le pacte de famille ; les Bourbons de Naples, par jalousie à l'égard des Bourbons d'Espagne, refusèrent d'y adhérer ; mais les Bourbons de Parme continuèrent d'entretenir d'étroites relations avec la famille royale d'Espagne. Ce fut comme la consécration de la pensée d'Elisabeth Farnèse.

De toute manière, les Habsbourg étaient à peu près chassés de l'Italie, comme ils l'avaient été de l'Espagne. On peut y voir un épisode des luttes séculaires entre les Germains et les Latins, et comme un souvenir des luttes de Rome contre la barbarie. Presque sans interruption depuis le temps des grandes invasions, les Germains avaient eu le bonheur et l'habileté de diviser à leur profit la grande famille latine ; ils avaient retenu l'Italie dans le Saint-Empire ; une remarquable politique matrimoniale avait mis pendant deux siècles l'Espagne sous l'autorité des Habsbourg d'Autriche. Lentement les Bourbons refaisaient l'indépendance et l'union des Latins. Napoléon, en continuant leur œuvre, allait remonter jusqu'à la tradition des empereurs romains, et rejeter les Germains au delà des Alpes. Italien de naissance, Romain de tempérament politique, il allait reprendre l'œuvre de César et d'Auguste : c'est là sans doute que l'on trouvera la véritable définition de son caractère, car il ne fut jamais résigné à s'enfermer dans les frontières naturelles de la France.

Comme certains historiens d'aujourd'hui, les contemporains du premier Consul crurent un temps qu'il ne voulait pas garder l'Italie, qu'il ne voulait que consolider définitivement son indépendance pour garantir d'autant plus fortement les nouvelles et larges frontières de la France. Il pouvait, comme Chauvelin l'avait rêvé, donner au roi du Piémont toute l'Italie du Nord et, par là, une assez grande puissance pour écarter définitivement l'influence autrichienne : ce devait être la politique de Napoléon III.

Il y avait d'autres combinaisons possibles. Francesco Melzi d'Eril, un notable milanais qui allait devenir le vice-président de la République italienne, ne voyait dans cette République qu'un régime provisoire. Il exprimait alors ses idées dans une lettre fort curieuse à son neveu Joseph Palafox, de Saragosse ; il estimait que l'indépendance de l'Italie ne

pouvait être réalisée, en face de l'Autriche et de la France, que par la constitution de plusieurs États monarchiques fortement associés, au besoin par les liens du sang; et, comme la maison de Bourbon régnait à Naples et à Parme, qu'il était question de l'établir à Florence, il se persuadait qu'elle seule pouvait être assez forte, avec l'appui du gouvernement de Madrid, sous la tutelle de la France libératrice, pour organiser la liberté nouvelle et faire vivre l'Italie [1]. Une telle Italie eût peut-être été la meilleure et la plus durable garantie des frontières naturelles de la France, un vigoureux élément de l'union latine.

Il n'y avait rien en tout cela qui se pût accorder avec les ambitions du premier Consul. Il voulait l'Italie pour lui-même, pour régner par elle sur la Méditerranée et sur les routes de l'Orient; il ne s'enferma pas dans les traditions de l'ancien régime; il s'en servit, il les élargit en une politique impériale. De même, il employa les Bourbons, comme des instruments, tant qu'il ne put faire mieux.

II

LES BOURBONS D'ESPAGNE

A les mieux connaître et à les employer, il ne tarda pas à se rendre compte de leur faiblesse, et il eut vite fait de les considérer comme une race vieillie, usée, et il s'enorgueillit, par comparaison, de sa jeune gloire et de sa vigueur; il ne tardera pas à s'attribuer la mission de les remplacer [2].

L'Espagne pourtant se tenait fort correctement dans l'alliance de 1796; elle y rendait quelques services; son ambassadeur à Constantinople, M. de Bouligny, travaillait

1. Melzi d'Eril, *Memorie, documenti e lettere inedite*, I, 236. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 52.

2. E. Driault, *Bonaparte et les Bourbons d'Espagne et d'Italie* [Nouvelle Revue, août-sept. 1908].

avec beaucoup de zèle à rapprocher la France et la Porte, et Bonaparte lui avait fait donner un témoignage particulier de satisfaction [1]. Les vaisseaux de l'amiral Mazarredo étaient toujours à Brest, au service du gouvernement français ; il est vrai que l'amiral avait surtout le souci de ménager ses bâtiments et se prêtait mal à l'offensive où l'on voulait l'entraîner. Il avait des instructions de Madrid, qui lui recommandaient beaucoup de réserve : les finances du royaume étaient en mauvais point ; la guerre persistante coûtait cher, ne rapportait rien ; des colonies déjà avaient été occupées par les Anglais, qu'il serait sans doute difficile de leur reprendre. On en était venu à réfléchir sur les avantages de l'alliance ; on espérait du moins quelque profit en Italie.

Le citoyen Alquier avait été nommé ambassadeur à Madrid dès le 29 novembre 1799. Ses instructions lui recommandaient de combattre toute tentative révolutionnaire qui aurait eu pour objet de renverser le trône des Bourbons : le premier Consul craignait qu'une révolution ne régénérât l'Espagne et ne la rendît plus forte et moins malléable ; que, même heureuse, elle ne fournît aux Anglais un prétexte pour s'emparer de tout l'Empire espagnol ; il aimait mieux garder à son service à la fois les ressources et la faiblesse de son alliée. D'ailleurs, la mission d'Alquier était d'exploration ; il avait à étudier la cour de Madrid, la famille royale et le gouvernement ; ses lumières aideraient à préparer l'avenir [2].

Alquier, reçu en audience solennelle par le roi Charles IV, ne tarda pas à illustrer sa correspondance diplomatique de quelques portraits piquants. A tout seigneur, tout honneur : une de ses premières dépêches fut consacrée au Roi : « Le Roi, dit-il, se lève à cinq heures en toute saison ; il fait sa prière, lit quelque ouvrage de piété, entend deux messes de suite dans sa chapelle. Après son premier déjeuner, il va

1. Corr., VI, 262.

2. Aff. Etr. Corr. d'Espagne, n° 659, f° 317.

dans ses ateliers, met bas son habit, retrousse ses manches de chemise jusqu'à l'épaule, et travaille vigoureusement avec ses menuisiers, ses tourneurs ou ses armuriers : il aime surtout la confection de ses armes de chasse. Ou bien il passe dans ses écuries, plaisante avec les palefreniers, ou les rosse, selon son humeur. Il se met à table à midi ; il mange seul, mais il absorbe des quantités effrayantes de nourriture ; il ne boit que de l'eau. A une heure, tous les jours, sans autre exception que celle de la semaine sainte, il part pour la chasse ; il y est infatigable, il fait une destruction prodigieuse de gibier. Le soir, après le dîner, il travaille un moment, avec quelque ministre ; il entend un peu de musique, joue parfois du violon, fait une partie de cartes, et s'endort. Il se couche à onze heures. Il fait lit à part depuis plusieurs années ; on lui a persuadé que les soins du mariage pouvaient nuire à sa santé ; il se l'est tenu pour dit, et n'y pense plus ; il est si vertueux d'ailleurs qu'il ignore tout de la conduite de la reine ; il ne croit pas au mal, dont il est incapable, et rit avec bonhomie de son frère de Naples, qui se laisse mener par sa femme[1]. » On a reconnu sans doute ici quelques traits du personnage de Louis XVI.

Il ne faut pas comparer à Marie-Antoinette la reine Marie-Louise d'Espagne. Elle avait alors quarante-deux ans ; elle n'avait jamais été belle ; elle avait conservé « de l'élégance et de l'attitude » ; comme son frère le duc de Parme, elle avait été l'élève de Condillac ; il lui avait appris le français, mais non pas la vertu. A huit heures du matin, dit Alquier, elle reçoit les gouvernantes des infants, et donne ses ordres pour la journée ; puis elle écrit au prince de la Paix, tous les jours, l'entretenant des affaires de l'État ou des bavardages de ses femmes de chambre. Elle dîne seule, obligée à un régime particulier par la perte de ses dents ; depuis plu-

1. Aff. Etr. Corr. d'Espagne, n° 660, f° 73, 227, etc. — G. de Grandmaison, p. 196-197.

sieurs années, elle n'en a plus une seule, trois ouvriers sont attachés à sa personne pour garnir son râtelier ; car elle a toujours des prétentions à la coquetterie : les filles les plus affichées ne s'habillent pas avec une indécence plus ridicule ; elle prend des précautions infinies pour cacher ou pour réparer sur son visage les outrages du temps, et la pharmacie de la cour est occupée toute la journée à lui fournir des procédés conservateurs.

L'après-midi, elle donne longuement audience ; elle va avec les infantes aux courses de taureaux ; puis elle assiste au travail des ministres, selon un privilège qui date, dit-elle, de la reine Isabelle la Catholique, et auquel elle tient comme à un devoir de sa charge ; elle l'emporte aisément sur la volonté du Roi, qui s'exprime à peine ; elle n'use de son autorité que pour satisfaire les fantaisies les plus scandaleuses ; c'est ainsi qu'elle a pu contenter à peu près les exigences de son amant. Ses relations avec Godoy sont depuis longtemps la fable de la cour et de la ville ; le Roi seul les ignore. Elle l'avait distingué parmi les gardes du corps ; elle avait été frappée de sa mâle beauté brune, et elle avait fait sa fortune. Elle lui est restée depuis complètement assujettie ; il y a longtemps qu'il est las d'elle ; il la traite avec une brutalité qu'un soldat ivre ne se permettrait pas avec une prostituée ; il lui raconte ses fugitives amours, pour la tourmenter ; elle pardonne, peut-être fière de ses exploits amoureux.

Pourtant, au moment de l'arrivée d'Alquier, le prince de la Paix était depuis quelques mois, en apparence du moins, écarté des affaires, dans une sorte de disgrâce ; la Reine s'était pour un temps lassée de ses outrages, plus encore de son mépris ; car il n'avait pas voulu lui faire le sacrifice de sa jeune maîtresse, Pepa Tudo, avec laquelle il vivait publiquement. Un certain Mallo faisait l'intérim auprès de Marie-Louise : « Manuel, disait le bon Roi au prince de la Paix,

qu'est-ce que ce Mallo? Je lui vois tous les jours des voitures et des chevaux neufs; où prend-il tant d'argent? — Sire, Mallo ne possède rien au monde; mais on sait qu'il est entretenu par une vieille et laide femme qui vole son mari pour enrichir son amant. — Eh! Charles, s'écriait alors la Reine, ne sais-tu pas combien Manuel est plaisant? »

Mais Mallo n'était qu'un bellâtre, incapable de s'élever à des vues ambitieuses, heureux de son aubaine, l'exploitant vite de son mieux. Cependant, les Affaires étrangères de l'Espagne étaient dirigées par le chevalier d'Urquijo, qui n'était pas un ami de Godoy. Mais Alquier, qui avait du flair, se persuadait que la disgrâce du prince de la Paix n'était pas sérieuse, qu'il avait toutes les affections de la Reine, et reprendrait le pouvoir quand il le voudrait. Aussi ne manqua-t-il pas de l'aller voir; il lui promit des cadeaux de son gouvernement; Godoy y fut sensible, l'alliance franco-espagnole en fut entretenue[1].

Elle fut étroitement resserrée par la bataille de Marengo, dont on attendait de plus beaux cadeaux; le Roi, la Reine, Godoy, Urquijo, accablèrent l'ambassadeur de France de félicitations, qui n'étaient pas désintéressées. On parlait beaucoup à ce moment des changements territoriaux qui allaient se faire en Italie : il était question d'y fonder un État pour l'archiduc Charles, de rendre au roi de Piémont-Sardaigne ses États ou de lui donner une indemnité, dans le centre de la péninsule, par exemple les Légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, qui n'avaient pas été restituées au Saint-Siège. Le chevalier d'Urquijo écrivit à l'ambassadeur de France une lettre confidentielle où il sollicitait les bonnes dispositions du premier Consul en faveur de l'infant de Parme, marié à une fille de Charles IV et de la reine Marie-Louise; la Reine avait pour sa fille et son gendre une très tendre affection; elle serait

1. Aff. Etr. Corr. d'Espagne n° 658, f°s 29, 75, 102, 117.

définitivement attachée à l'alliance de la France si elle obtenait pour eux les Légations ou quelque possession équivalente. Le chevalier d'Urquijo espérait, s'il réussissait cette affaire, consolider définitivement sa situation dans le ministère, écarter le prince de la Paix.

Le gouvernement de Paris n'était pas disposé à accorder, comme autrefois Louis XV, des avantages sans compensation. « Le premier Consul, écrivait Talleyrand à Alquier, me charge de vous autoriser à ouvrir sur-le-champ une négociation avec la cour d'Espagne sur le double objet de la cession de la Louisiane à la France et de l'agrandissement de la maison de Parme en Italie. » Il y eut du désappointement à la cour d'Espagne ; on comptait que la victoire aurait rendu le premier Consul plus généreux ; on ne le connaissait pas. Puisqu'il était question d'un échange et que Bonaparte voulait traiter en marchand, on montra moins d'empressement ; on avança des objections diverses : que l'opinion publique en Espagne ne permettrait pas l'abandon de la Louisiane ; que les États-Unis ne seraient pas contents et le feraient sentir ; — ils en témoignèrent en effet de l'irritation, qui fut calmée par le président Thomas Jefferson, un ami de la France ; — que la France avait déjà beaucoup à faire pour garder Saint-Domingue et que la Louisiane compliquerait sa tâche. Sans doute, le gouvernement espagnol craignait que la France ne devînt trop puissante dans le golfe du Mexique, comme dans la Méditerranée ; il ne voulait pas admettre l'union latine sous la forme de la suzeraineté de la France [1].

Alquier eut réponse à tout, sauf à ce dernier point : — Vous objectez, dit-il au chevalier d'Urquijo, le mécontentement du gouvernement américain ? Mais vous n'ignorez pas qu'il a sciemment concerté avec Londres le projet de s'emparer ensemble de la Louisiane ; il est de l'intérêt de

1. J. H. Rose, I. 366.

l'Espagne que la France soit établie en Louisiane, à l'avant-poste de l'empire espagnol de l'Amérique, pour arrêter l'expansion des États-Unis et de l'Angleterre. — Ici apparaît l'idée de la rivalité des Latins et des Anglo-Saxons, en Amérique. — Vous craignez, dit-il encore, que la France ne puisse pas garder longtemps la Louisiane, et vous citez l'exemple de Saint-Domingue? Je me bornerai à vous rappeler que Saint-Domingue a été troublée par l'application indiscrète et précipitée de quelques principes manifestés à l'époque des excès révolutionnaires; — c'est l'abolition de l'esclavage, qu'Alquier veut dire. La Louisiane au contraire est tranquille, ajoutait-il; elle est presque exclusivement peuplée de Français, qui seront tous nos amis lorsqu'ils verront que le gouvernement, dirigé par des principes sages et réparateurs, protège de tous ses efforts le culte divin et les propriétés; — qui reconnaîtrait là le langage d'un ancien conventionnel régicide? — Quant au mécontentement de la nation espagnole, continua-t-il, ne vous souvient-il pas que c'est le roi Louis XV qui écrivit de sa main au roi Charles III pour lui offrir la cession de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, et que cette générosité bien gratuite du roi Louis XV parut si touchante et si excessive, peut-être, au roi Charles III, que ce prince hésita, par délicatesse, à accepter la cession qui lui était faite, et qu'il ne la ratifia qu'en laissant entendre qu'il saurait prendre sa revanche avec la noblesse qui doit caractériser un roi d'Espagne? — Et Alquier concluait que c'était au roi Charles IV de prendre cette noble revanche. On voit que tous les arguments lui étaient bons.

Il en eut un dernier qui fut décisif; il fit allusion aux intérêts personnels du chevalier d'Urquijo; il le menaça de faire appel à ses ennemis; il lui fit sentir que la Reine ne lui pardonnerait pas l'échec de la négociation commencée en faveur de l'infant de Parme, et lui demanda ce qu'il deviendrait, abandonné par la Reine et par la France. — « Eh!

qui vous dit, s'écria le chevalier, que je ne veux pas vous donner la Louisiane ? Mais il faut nous entendre, et que vous m'aidiez à convaincre le Roi. — Soyez tranquille, répondit Alquier ; la Reine, dont l'orgueil et l'intérêt sont en jeu dans cette affaire, se chargera de ce soin [1] ».

Il fut entendu, en effet, que la Louisiane serait cédée à la France, mais seulement lorsque les promesses relatives à l'infant de Parme auraient reçu leur plein et entier effet, avec accord et consentement tant de la maison d'Autriche que des autres États d'Italie. Le gouvernement espagnol tenait en outre à préciser que ces arrangements nouveaux ne porteraient aucune atteinte aux obligations antérieures du traité d'alliance, notamment en ce qui concernait la restitution de la Trinité.

Pour plus de sûreté et de solennité, le premier Consul fit de l'achèvement de cette négociation l'objet d'une mission extraordinaire qu'il confia au général Alexandre Berthier. A ce moment, M. de Saint-Julien, au nom de l'Autriche, ouvrait à Paris des négociations pour la paix ; on pouvait donc prendre des engagements formels sur l'Italie. Mais aussi, la pacification continentale étant proche, on pouvait redoubler d'efforts contre l'Angleterre ; il était temps, si l'on voulait délivrer l'Égypte, où Kléber venait d'être assassiné.

Ainsi, la mission de Berthier avait un double caractère, militaire et diplomatique, et c'est pourquoi sans doute le premier Consul y avait désigné son chef d'état-major. Il devait visiter les ports de l'Espagne, y organiser, avec le concours du gouvernement ou avec des particuliers, le ravitaillement de l'Égypte en vivres et en munitions, tâcher de connaître l'étendue des ressources auxiliaires sur lesquelles la marine française pouvait compter. A la cour de Madrid, il devait presser les armements contre le Portugal, afin d'y

1. Aff. Etr. Corr. d'Espagne, n° 659, f^os 218, 244

attirer les forces anglaises, pour faire diversion et dégager la Méditerranée. Il devait même « attacher les déterminations du Roi aux considérations étendues de l'avenir et au besoin de recréer la balance maritime de l'Europe »[1].

Du moins, en des termes plus modestes et plus sincères, il s'agissait de lier plus étroitement que jamais l'Espagne à l'alliance française pour obtenir la Louisiane et des vaisseaux contre l'Angleterre. Or, il était certain que le seul moyen de succès était l'établissement de l'infant de Parme en Italie. Berthier avait sur ce point des instructions précises : il était difficile dès ce moment de promettre les Légations, que Sa Majesté Catholique paraissait espérer ; le pape ne cessait de les réclamer, et, en outre, une indemnité pour Avignon ; mais le gouvernement français était prêt à s'engager à constituer pour l'infant de Parme un État italien d'environ 1.200.000 habitants ; il n'était pas urgent de préciser où on les prendrait. Par contre, Berthier demanderait d'immédiates précisions sur la cession de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, et aussi sur celle des deux Florides, dont il n'avait pas été question jusque-là. Le gouvernement espagnol se récria sur cette prétention imprévue. Berthier eut la bonne grâce de ne pas insister, et, le 1er octobre 1800, il signa avec le chevalier d'Urquijo le nouveau traité de Saint-Ildefonse[2].

La République française s'engageait à procurer en Italie, à Son Altesse Royale l'infant de Parme, un État d'une population d'un million à 1.200.000 habitants, avec le titre de roi et tous les droits, prérogatives et prééminences qui sont attachés à la dignité royale ; cet État pourrait être la Toscane, si les négociations ouvertes entre le gouvernement français et l'Empereur permettaient d'en disposer. D'autre part, Sa Majesté Catholique s'engageait à rétrocéder la Louisiane à la France,

1. Aff. Etr. Corr. d'Espagne, n° 659, fos 198, 201, 351, 502.
2. De Clercq, I, 411.

au moment où les États qui devaient être attribués à l'infant de Parme seraient remis entre ses mains. Les engagements réciproques contenus au premier traité de Saint-Ildefonse, de 1796, étaient renouvelés et confirmés. L'alliance franco-espagnole était resserrée, et le premier Consul en témoigna de la satisfaction.

Pourtant, l'influence du chevalier d'Urquijo n'en fut pas consolidée. Dès le mois de juillet précédent, Alquier avait noté finement les symptômes d'un retour de faveur pour le prince de la Paix. Son « ambition délirante » l'arrachait à la demi-disgrâce à laquelle il s'était résigné depuis plusieurs mois. Il se fit autoriser à donner à son personnel la livrée du Roi ; il voulait encore que sa femme, cousine du Roi, fût déclarée infante de Castille, afin d'être lui-même infant d'Espagne et de se rapprocher du trône ; il eût représenté ainsi une nouvelle branche d'héritiers éventuels et légitimes de la monarchie espagnole, et ses généalogistes trouvaient moyen de rattacher sa famille à la fois aux maisons de Stuart, de Bavière et de Portugal.

C'est pourquoi il avait besoin de reprendre avec la Reine des relations auxquelles elle se prêta avec une passion, avec une « fureur » que l'âge ne calmait pas. Les entrevues devinrent plus longues et plus mystérieuses ; les camaristes racontèrent dans les termes les plus expressifs la reprise des anciennes habitudes, et tout Madrid s'entretint du scandale renaissant. Le prince de la Paix fit les sacrifices qui convenaient à la situation ; il rompit enfin avec Pepa Tudo, en lui donnant 500.000 francs pour acheter des terres à Malaga et un mari. Et Alquier tira de ces circonstances des réflexions où il faut croire qu'il y avait quelque exagération : « Rien ne justifie, dit-il, rien ne colore les désordres dont les regards sont ici frappés. Sur un autre théâtre, dans une autre cour, ce qu'il peut y avoir de contraire aux règles de la bienséance, aux mœurs, à la décence publique, est couvert par la gran-

deur ou adouci par l'esprit, les grâces, la politesse et les arts Mais, en Espagne, c'est la débauche dans toute sa laideur; c'est le scandale le plus révoltant; nulle urbanité, nulle délicatesse, nulle pudeur privée, ni publique. Les mœurs sont corrompues sans être adoucies. L'éclat de la royauté est terni par cet extérieur de débauche et de vice éhonté que nous reléguons dans les mauvais lieux; aucun ménagement, aucun voile ne dérobe cet affreux spectacle aux yeux de la multitude et, peut-être, dans toute l'Espagne, il n'est pas une seule personne qui ne sache que, pour alimenter l'étrange sensibilité de la Reine, ce n'est pas trop de l'assiduité d'un fonctionnaire en titre, des attentions passagères du prince de la Paix, et du concours fréquent de l'élite des gardes du corps. »

Le 15 octobre 1800, la princesse de la Paix mit au monde une fille. La cour était à l'Escurial; la Reine annonça que la cour en grand équipage se rendrait à Madrid pour les fêtes du baptême. Mallo, inquiet pour son crédit, fit la nuit précédente une scène épouvantable: « Au poste qu'il occupait régulièrement chaque nuit, c'est-à-dire dans le lit même de la Reine », il la battit à coups de pieds et coups de poings; il l'écrasa de soufflets; puis il se leva précipitamment, ferma derrière lui la porte à double tour, et emporta la clef, criant à tout le monde qu'il empêcherait bien ainsi une entrevue que la Reine devait avoir au petit jour avec un garde du corps. Le Roi accourut au bruit; on lui raconta qu'une femme de chambre avait fait tomber la clef, qui s'était égarée; il s'en retourna rassuré. Cependant, on cherchait partout Mallo pour avoir la clef: il y fallut l'intervention d'Urquijo et la menace d'un emprisonnement perpétuel dans un sombre cachot. Il reprit son service comme majordome du palais; il accompagna la cour à Madrid chez le prince de la Paix, et se tint convenablement[1].

1. Aff. Etr. Corr. d'Espagne, n° 660, f° 65

Ce fut alors un autre scandale. L'enfant du prince de la Paix, qui fut nommée Charlotte-Louise, fut apportée au palais royal parmi l'escorte des grenadiers suisses et des hallebardiers du Roi. Elle fut baptisée dans la chambre même de la Reine, ce qui ne se faisait jamais que pour les infantes ; elle fut décorée de l'Ordre de la Reine que ses statuts réservent aussi aux infantes d'Espagne ; elle reçut de merveilleux cadeaux, pour plus de cinq cent mille francs ; il fallait bien que le prince de la Paix fût dédommagé des sacrifices qu'il avait faits pour Pépa. La cour et toute l'Espagne demeuraient écœurées d'une telle impudence, et Alquier ne retrouvait que dans ses classiques, dans Tacite ou Suétone, des scènes aussi honteuses. Il y voyait les signes d'une ruine prochaine du régime même ; il écrivait en ce sens à Paris, et encourageait ainsi, sans y songer, les rêves ambitieux du premier Consul.

Urquijo ne put pas tenir longtemps contre l'autorité restaurée du prince de la Paix : il ne luttait pas à armes égales. En janvier 1801, il fut renvoyé du ministère et remplacé, à la direction des Affaires étrangères, par Pedro Cevallos, un cousin de Godoy. Celui-ci dédaigna de prendre un titre ministériel ; il eut encore toute la réalité du pouvoir : « Tout fléchit devant le prince de la Paix », écrivait alors Lucien Bonaparte.

Lucien venait d'être nommé par son frère ambassadeur à Madrid ; Alquier était envoyé en Italie ; il allait y continuer ses piquantes études de mœurs. Le nouvel ambassadeur n'avait que vingt-six ans. Il éprouva de l'émotion au spectacle de l'étiquette espagnole. Il voulut faire bonne figure à la cour ; il y mit du zèle. Alquier, avant de partir, lui apprit à faire la révérence à la mode du pays, « révérence du genre féminin, s'écriait-il d'abord avec indignation, qui oblige à plier mollement les genoux ; il ne manque plus qu'à s'affubler d'une jupe ». Il pensa s'y refuser ; puis il craignit de faire le jeu de ses envieux à Paris et de perdre une situation dont

il espérait de l'agrément et du profit ; ce qui valait bien une révérence : il plia les genoux.

Il montra aussi d'abord des velléités de haute probité, et estima que, sous sa direction, l'ambassade de France ne devait pas être soupçonnée. La citoyenne Minette, de Paris, avait été envoyée en Espagne pour y porter et mettre au point des robes offertes par le premier Consul à la Reine. Douze ballots d'effets avaient été annoncés ; elle en amena vingt-sept, que la douane espagnole laissa passer : il y en avait quinze de contrebande. Récemment, un carrosse, commandé par le Roi à Paris, était arrivé à Madrid bourré de dentelles qui n'avaient été retirées qu'à l'hôtel de l'Ambassade et sous le couvert de son immunité : c'était une vieille habitude, dont personne ne s'indignait, dont beaucoup tiraient des bénéfices. La citoyenne Minette continuait.

Lucien était jeune ; il prit de grands airs effarouchés ; il alla trouver le ministre Cevallos, qui n'attribua pas tant d'importance à la chose, qui s'efforça de le calmer, qui lui dit qu'il ne fallait point tourmenter la jolie mine de la citoyenne Minette. Lucien fut impitoyable, il renvoya à la douane les ballots frauduleux, et il fut hautement établi que l'ambassadeur de la République française était d'une vertu incorruptible. Mais la citoyenne Minette vint se jeter aux pieds de l'ambassadeur, semblable à Chimène aux pieds du roi dom Fernand ; elle était belle, blanche, rose, grassouillette ; les pleurs lui allaient bien : elle commença de gagner son procès. De grandes dames s'intéressaient à elle, notamment la duchesse d'Albe, qui par hasard avait quelques belles robes dans les malheureux ballots de contrebande. L'ambassadeur se fit beaucoup prier ; ces nobles dames virent le prince de la Paix, qui, arbitre suprême, arrangea tout à la satisfaction générale[1].

1. Lucien Bonaparte, *Mémoires* (édit. Jung), II, 50 et s.

Lucien traita à Madrid des affaires plus sérieuses. Il avait mission d'obtenir de l'Espagne une action décisive contre le Portugal, afin de faire pression sur le gouvernement anglais; il y réussit en effet, et une sorte de guerre allait éclater au printemps suivant entre le Portugal et l'Espagne. Ce fut comme un paiement des avantages obtenus par la famille royale en Italie. Dans le même temps, le traité de Lunéville consacrait l'abandon de la Toscane par la maison d'Autriche; dès lors, le récent traité de Saint-Ildefonse pouvait être précisé : ce fut l'objet du traité d'Aranjuez, signé le 21 mars 1801[1]. Le duc de Parme devait abandonner ses États à la République française; moyennant quoi, la République française garantissait au fils du duc de Parme la possession du grand-duché de Toscane avec le titre de roi et tous les honneurs dus à cette qualité. La Toscane devait rester en tout temps propriété de l'Espagne, qui y enverrait un infant de la famille royale, si la succession du nouveau roi ou de ses héritiers venait à manquer.

Aussitôt l'infant de Parme et l'infante sa femme firent leurs préparatifs de départ, sous le nom de comte et comtesse de Livourne. La joie fut grande à la cour de Madrid. Lucien reçut du gouvernement espagnol un cadeau de vingt tableaux de la galerie du Retiro et 100,000 écus de diamants; il commença de goûter les avantages de son ambassade.

III

LES BOURBONS D'ITALIE

Aussitôt après le traité de Lunéville, Murat reçut l'ordre d'achever l'occupation de la Toscane; ce fut l'affaire de quelques marches militaires. Les troupes napolitaines, aban-

1. De Clercq, I, 431.

données par les contingents autrichiens, furent rejetées sur le territoire pontifical. Les Bourbons de Naples furent directement menacés.

Le grand dessein de la reine Marie-Caroline fut à jamais détruit. Lors de la grande prise d'armes de 1799, quand les Français étaient refoulés d'un bout à l'autre de l'Italie, de Naples à Gênes, et que les Napolitains, soutenus par les Anglais et les Russes, les poursuivaient jusqu'à Florence, le roi Ferdinand avait fait dans Rome une entrée triomphale et s'y était un moment comporté comme un maître : le Saint-Siège était vacant ; Pie VI mort en exil n'avait pas encore de successeur. Et le gouvernement napolitain pensait profiter de cette situation : « Mon mari, disait Marie-Caroline, est assez fort pour devenir roi d'Italie ». Car la pensée d'un royaume d'Italie mûrissait dans les esprits.

Marengo dissipa ce beau rêve. La reine de Naples en éprouva une profonde déception, qui s'exaspéra de jalousie, lorsqu'elle se rendit compte qu'il lui fallait céder la place, dans l'Italie centrale, aux Bourbons d'Espagne ; il n'y avait pas de sentiments d'affection entre elle et la reine Marie-Louise. Il ne déplaisait pas au premier Consul d'opposer les Bourbons les uns aux autres, et de montrer que, sévère à ses ennemis, il savait traiter généreusement ceux qui lui étaient dévoués.

Marie-Caroline était alors à Vienne, auprès de son frère l'empereur François, pour y soigner sa santé et ses intérêts. Elle poussa jusqu'à Saint-Pétersbourg, ce qui était en ce temps un voyage méritoire. Le tsar Paul fut touché de la confiance que l'on mettait en lui. Grand-maître de l'ordre de Malte, de plus en plus soucieux de ses intérêts méditerranéens, il estimait que rien de ce qui touchait la condition de l'Italie ne pouvait lui être étranger : de Naples à Turin, la politique russe étendait alors sur la péninsule une sorte de protectorat. Il promit à la reine de Naples de garantir l'indépendance de

sa couronne, et il envoya aussitôt son écuyer Levaschef auprès du premier Consul[1].

Bonaparte était dans les meilleurs termes avec le tsar Paul, qui portait alors à l'Angleterre des coups sensibles ; mais il ne voulait pas laisser l'Italie sous son influence. Il reçut fort courtoisement l'écuyer Levaschef ; cependant il lui expliqua que des négociations directes étaient déjà engagées, en Italie même, entre Murat et les généraux napolitains. Levaschef courut en Toscane ; on le vit à Florence au théâtre avec Murat, parmi des trophées mêlés de drapeaux français et russes[2]. Il assista à la signature de l'armistice de Foligno, le 18 février 1801. Alquier fut rappelé d'Espagne pour conclure un traité définitif avec le gouvernement napolitain ; il se rencontra à Florence avec l'envoyé du roi Ferdinand, M. de Micheroux ; leurs pourparlers, poussés très activement, aboutirent au traité du 28 mars 1801[3].

Ce traité rétablissait la paix, l'amitié et la bonne intelligence entre la République française et le roi des Deux-Siciles. Le Roi promettait oubli général, amnistie et 500.000 francs d'indemnité aux victimes de la récente contre-révolution ; il rendait les tableaux et objets d'art enlevés à Rome par les troupes napolitaines. Il renonçait à Porto-Longone (île d'Elbe), aux États et Présides de Toscane, qui étaient cédés, comme Piombino, au gouvernement français. Le traité de Florence était surtout un instrument de guerre contre l'Angleterre : tous les ports de Sa Majesté Sicilienne étaient fermés à tous vaisseaux anglais ; si, par suite de cet article, le royaume de Naples était attaqué, la France y enverrait le même nombre de troupes que la Russie. Les articles « séparés et secrets » étaient encore plus explicites : Sa Majesté le roi des Deux-Siciles permettait qu'un corps de troupes françaises, de 8 à

1. Lefebvre, I, 112.
2. Bignon, I, 374.
3. De Clercq, I, 432.

10.000 hommes, traversât l'État de Naples en passant par la route la plus éloignée de la capitale et la plus rapprochée de l'Adriatique, « à l'effet de s'embarquer à Otrante et à Brindes pour se rendre en Égypte » ; pour éviter toute difficulté, ces troupes seraient mises en possession des forts de la province d'Otrante ; si, pour des raisons quelconques, l'embarquement ne pouvait avoir lieu, elles ne séjourneraient pas dans l'État de Naples au delà d'une année à dater du jour de l'échange des ratifications. Dans les mêmes conditions, la France pourrait établir un corps de 3.000 hommes à Pescaire.

Le traité était donc à deux fins : il donnait au premier Consul quelques moyens d'action contre l'Angleterre, et il lui permettait de tenir Naples en surveillance.

L'Italie centrale était dégagée de la domination des Bourbons de Naples en faveur des Bourbons d'Espagne. Le 17 février 1801, une semaine après le traité de Lunéville, le citoyen Moreau Saint-Méry, conseiller d'État, reçut l'ordre de partir pour Parme dans les quarante-huit heures, avec le titre de Résident de la République. Dans ses instructions, Talleyrand lui disait la volonté du gouvernement français, d'accord avec l'Espagne, d'agrandir la maison de Parme : le gouvernement de Madrid a promis l'abdication volontaire du duc de Parme si l'on donnait le grand-duché de Toscane à sa famille ; car ce prince, par son âge, par son indolence, par la nullité de ses entours, par une espèce d'ambition qui le domine, est incapable de profiter des circonstances nouvelles ; il faut le déterminer à faire à son fils, l'infant de Parme, la cession solennelle de tous ses droits de souveraineté ; il faut lui promettre toute sécurité personnelle et la récompense de ce sacrifice de sa vertu et de sa piété.

Dans une nouvelle lettre à Moreau Saint-Méry, Talleyrand ajoutait cet argument : la duchesse de Parme est autrichienne, et « l'objet essentiel du traité de Lunéville est que désormais l'Italie soit à l'abri de toute influence de la maison

d'Autriche. L'existence de la cour de Naples est la seule exception que nous puissions admettre; elle ne le sera qu'autant que la nécessité nous en fera une loi. » Ce qui n'était pas trop rassurant, dès 1801, pour la reine Marie-Caroline de Naples[1].

Moreau Saint-Méry arriva à Parme le 15 mars 1801; en passant à Milan, il avait eu d'assez mauvais renseignements sur les chances de succès de sa mission; on lui dit que, sous les dehors trompeurs d'une superstition qui semblait ne l'occuper que des choses de l'autre vie, le duc de Parme avait une grande passion de régner, une grande jalousie du pouvoir.

Il fut reçu par le duc le 21 mars, c'est-à-dire le jour même où était signée la convention d'Aranjuez. Il exposa l'objet de sa mission en s'appuyant sur l'entente des deux gouvernements de Madrid et de Paris. Le duc parut très ému. Il répondit que, dès le 27 février, il avait écrit au premier Consul pour lui dire son intention de renoncer pour son fils à la Toscane, mais qu'il ne croyait pas qu'il pût s'agir d'abdiquer ses États actuels, que cela demandait de grandes réflexions. L'audience se termina là-dessus.

L'archevêque Turchi était le conseiller le plus écouté du duc; Moreau l'alla voir; il essaya avec lui de la menace : le prélat n'en fut pas troublé, il avait près de quatre-vingts ans; les sollicitations n'eurent pas plus d'effet; il déclara que, s'il était consulté, il conseillerait au duc de garder ses États, et il exprima l'espoir que, mieux renseigné sur la situation, le gouvernement français le laisserait mourir en paix dans son duché.

Toutes les influences cléricales soutinrent la résistance du duc de Parme, et, le 25 mars 1801, il adressa à Moreau une solennelle déclaration : « Il me vient participer, au nom du

1. Aff. Etr. Corresp. de Parme, nº 47, fºs 5-8, 21-26.

premier Consul, par le citoyen Moreau Saint-Méry, résident auprès de moi de la République française, qu'au moyen du traité de paix qui vient d'être stipulé à Lunéville, le grand-duché de Toscane vient d'être cédé ou va l'être à mon fils, l'infant dom Louis ; et il me vient en même temps insinuer que je renonce à cette même Toscane, dont les articles préliminaires du susdit traité avaient parlé en ma faveur, et qu'en même temps aussi je renonce au Parmesan, Plaisantin, Guastalla et leurs dépendances que je possède actuellement. Je déclare donc que je n'ai jamais accepté le grand-duché de Toscane, et que, dès que j'ai eu la première nouvelle des préliminaires susdits, j'ai déclaré formellement au premier Consul et à qui j'ai cru convenable, que j'y renonçais pour ma personne. Mais, quant à mes États, je ne peux en faire absolument l'abdication, et je me fie sur l'amitié et loyauté de la République française et du premier Consul, dont j'ai eu tant de preuves, que mes droits seront défendus de toute violence quelconque. En foi de quoi, je munis cette déclaration du cachet ordinaire de mes armes et de ma signature. Signé : Ferdinand[1]. »

Le gouvernement espagnol intervint en faveur du duc. Bonaparte ne voulut pas commettre le scandale d'une violence ; il patienta : Moreau Saint-Méry fut autorisé à voyager en Italie pour son plaisir. Néanmoins, à la fin de l'année, dans l'*Almanach national*, sur ordre du premier Consul, Parme avait disparu, comme le royaume de Sardaigne, comme les principautés ecclésiastiques d'Allemagne, de la liste des États souverains ; Madame Infante, la duchesse de Parme, était portée à l'article de l'Autriche sans un renvoi à Parme ; le nouveau roi d'Étrurie-Toscane n'était pas désigné comme prince héréditaire des États de Parme ; Moreau Saint-Méry n'était pas compris dans la liste des ministres près des cours

1. Cf. E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 136.

étrangères; il était dans la liste des conseillers d'État, avec cette formule : *Résidant* à Parme, et non pas *Résident*; ce n'était pas une faute d'impression [1].

Cependant le premier Consul procédait, sans plus tarder, à l'installation du nouveau roi d'Étrurie. Le comte et la comtesse de Livourne vinrent d'abord passer quelques semaines à Paris, en signe manifeste de vassalité; on leur donna des fêtes brillantes. Le roi Louis Ier se laissa aller à la joie de sa couronne neuve; il accueillit avec une grande reconnaissance les honneurs dont on l'entoura : ce fut, pour Bonaparte, l'occasion de faire célébrer, en une belle variété d'emblèmes, l'union des trois sœurs latines.

Le 18 juillet 1801, le comte et la comtesse de Livourne arrivèrent à Parme. Ils y reçurent la visite de Murat, venu de Florence pour les saluer. Il repartit devant eux avec le comte César Ventura, chargé de prendre en leur nom possession du trône d'Étrurie. Cette cérémonie officielle eut lieu le 28 juillet, Murat y donna un grand éclat. Il y parut comme le protecteur des jeunes souverains qui allaient venir; installé depuis quelques mois au palais Riccardi, il y régnait en maître; ses manières de preux chevalier excitaient l'enthousiasme des Florentins et des Florentines; mais ses contributions étaient moins goûtées.

Le roi et la reine d'Étrurie partirent pour Florence le 10 août et s'y établirent quelques jours après. Le nouveau règne, qui devait être si court, eut des débuts modestes. Le roi Louis était doué d'une superbe voix de baryton; il avait le goût du plain-chant; il aimait à chanter au lutrin le *Tantum ergo* ou le *Magnificat*; il ne semble pas avoir eu d'autres vertus royales. La Reine était purement disgracieuse; sa bosse et sa hanche difforme lui ôtaient toute majesté : « Figures étranges et grotesques, tristes fruits d'une longue

1. Corr. de Nap., VII, 5815. — Aff. Etr. Corr., de Parme, n° 47, fos 106-107.

série de mariages consanguins[1] » ; autres signes de la dégénérescence des Bourbons, que Bonaparte faisait entrer dans ses combinaisons d'avenir

Le premier soin du jeune roi fut de lever une contribution de 300.000 livres pour ses besoins personnels. On raconta qu'il n'avait pas eu, en arrivant, de quoi payer ses chevaux de poste. Le fait est qu'il n'avait pas un denier : « On s'attendait que la France, après avoir donné une couronne, aurait fourni aussi les épingles pour l'attacher. » Le Roi devait à tous ses laquais ; il risquait de manquer de pain. On n'était pas disposé à Paris à s'apitoyer sur son sort ; il y paraissait convenable, au contraire, que le royaume d'Étrurie n'eût pas de ressources, qu'il fût dans l'impossibilité de nuire : « Il ne faut pas, disait Talleyrand à Clarke, que ce nouveau royaume devienne une puissance militaire ». Clarke, nommé ministre extraordinaire à Florence, devait en contrôler soigneusement l'administration, légat du premier Consul dans une province conquise et sujette[2].

Nommé, au lendemain du traité de Florence, ambassadeur de la République française auprès de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, Alquier se rendit aussitôt à Naples. D'après ses instructions, du 27 avril 1801, il devait faciliter les communications de la France avec « la nouvelle colonie d'Égypte », correspondre aussi souvent que possible avec le général de l'armée d'Orient, reprendre les avantages commerciaux assurés jadis à la France dans les ports napolitains, écarter autant que possible les Anglais, rétablir la bonne harmonie entre Naples et l'Espagne. C'était une tâche compliquée et difficile.

Lorsqu'il fut arrivé à son poste, il ne trouva pas d'abord une abondante matière à ses réflexions. Le Roi était en Sicile,

1. Marmottan, *Le royaume d'Etrurie*, p. 62.

2. Aff. Etr. Corr. de Toscane, n° 153 B, f°s 47-48, 93-94, 100-101.

résolu à ne pas rentrer à Naples tant que les Français tiendraient garnison dans quelques villes de son royaume, ses loisirs occupés par la chasse, la débauche et la dévotion. La Reine était encore à Vienne. La « nullité du prince héréditaire » assurait plus que jamais le pouvoir au premier ministre Acton. Né à Besançon d'une famille irlandaise, venu à Naples comme officier de la marine anglaise, la faveur de la reine Marie-Caroline l'avait appelé au ministère à la place de Tanucci, et il n'avait pas continué l'œuvre réformatrice de son prédécesseur. Il s'était prononcé de bonne heure contre les tendances libérales de la haute société napolitaine ; il avait préféré soutenir son autorité par l'influence du clergé, et ainsi, dès le commencement de la Révolution française, il avait pris passionnément parti, comme la Reine, contre la France, par esprit de solidarité à l'égard de la cause des Bourbons détrônés à Paris, par ambition aussi de jouer un grand rôle en Italie.

Vaincu en 1798, vaincu en 1801, il ne désespérait pas de prendre sa revanche. Il n'en voyait la possibilité que par l'alliance anglaise. Il demeurait à Naples profondément anglais. Il soutenait son crédit par l'appui de la célèbre Emma Hamilton, la femme de l'ambassadeur britannique, l'amie de Nelson, qui avait laissé dans cette liaison quelque chose de sa réputation.

Ainsi la cour de Naples demeurait encore, malgré l'occupation de quelques forteresses par la France, le quartier général de l'Angleterre dans la Méditerranée. C'est de Naples qu'était parti Nelson lors de la campagne d'Aboukir. Acton et Nelson tenaient le gouvernement napolitain dans le système politique qui pourtant lui avait été déjà funeste et avait compromis même son indépendance. Dès son arrivée, Alquier le déclarait le plus nettement : « Dans le cabinet sicilien, le chevalier Acton n'est qu'un membre du cabinet britannique ; il a pour la France une haine ardente que rien ne peut

éteindre ; tant que durera son viziriat, Naples ne sera ni attachée ni fidèle[1]. »

Cependant, les troupes françaises occupèrent les ports napolitains sans incident. Murat à Florence, Moreau Saint-Méry à Parme ou aux environs, les Bourbons en tutelle ou en surveillance, l'Italie était presque absolument sous la domination du premier Consul. Il commença déjà de lui donner quelque organisation.

IV

LE PIÉMONT, LES RÉPUBLIQUES CISALPINE ET LIGURIENNE

L'Italie ne fut donc pas par Bonaparte préparée à l'indépendance ; elle fut tenue sous une domination dont les termes ne cessèrent de se préciser à travers toute la période napoléonienne.

La République cisalpine n'eut de République que le nom ; elle fut en réalité une province française, et fut traitée en pays conquis. Dès le 13 mai 1801 (23 floréal an IX), par décret du premier Consul, elle fut divisée en 12 départements, administrés par des préfets[2] ; elle eut ainsi une plus grande ressemblance avec la France et parut mieux en être un prolongement. Aussi bien, toute l'Europe de ce temps admirait-elle le bel ordre et l'imposante hiérarchie que Bonaparte avait établis dans l'administration française ; on estimait généralement qu'il ne pouvait y avoir de régime plus parfait.

Cela n'empêcha point tout à fait le désordre, auquel contribuèrent comme à l'envi les magistrats cisalpins et les généraux français. Les membres de la commission provisoire de gouvernement profitaient de la situation pour piller le

1. Aff. Etr. Corr. de Naples, n° 127, f°s 135-140. — A. Bonnefons, *Marie Caroline, reine des Deux-Siciles*.

2. Arch. Nat. AF, IV, 1707.

trésor, alimentaient des intrigues à Paris pour rester bien placés lors de l'organisation définitive de la République, répandaient l'or jusque dans l'entourage du premier Consul : Joséphine, qui aimait les cadeaux et préférait les plus beaux, eut avec eux une affaire de collier qui ne fut jamais bien éclaircie. Les agents subalternes ne manquaient pas de suivre l'exemple qui leur venait d'en haut, et il restait ainsi peu de ressources pour suffire aux exigences des troupes françaises de l'armée d'occupation ; il était d'ailleurs malaisé d'y suffire.

Après la paix de Lunéville, la Cisalpine avait espéré être délivrée, au moins en partie, de cette occupation militaire très lourde, et ses députés à Paris ne cessaient de le demander au premier Consul. Le 4 mai 1801, Melzi écrivait à Pancaldi, qui était chargé de la gestion des Affaires étrangères de la République, ce qui était bien une sinécure : « Depuis trois semaines, le premier Consul promet de rappeler l'armée ; depuis trois jours le général Berthier annonce que tous les ordres sont donnés pour ne laisser que trois divisions en Cisalpine, Piémont et Ligurie. Quant à l'exécution de ces promesses et de ces ordres, c'est une autre affaire. » Le contingent de l'armée française, en effet, ne fut pas diminué, ni les charges qu'elle faisait peser sur la Cisalpine, ni même les exactions des généraux. Le département du Bas-Pô, malgré de mauvaises récoltes et des inondations désastreuses, ne fut pas épargné ; Pancaldi écrivait à Marescalchi, demeuré auprès du premier Consul : « Le commandant de la place de Ferrare, général Varrin, a imposé une réquisition de 600 paires de bottes, 6.000 chemises, 6.000 paires de souliers, 6.000 chapeaux, outre les approvisionnements de dix-huit jours pour 8.000 hommes, quoique la force qu'il commande ne s'élève pas à la moitié de ce chiffre. Le président de l'administration départementale lui montra la convention signée entre les deux gouvernements relativement aux

subsistances ; le général la déchira, lui en jeta les morceaux à la figure, le chassa et exigea le paiement immédiat. Il ordonna encore un prêt de 250.000 francs et envoya ses soldats dans les maisons pour en assurer le paiement ; la misère était telle et le dénuement si général que même par la violence ils ne purent en obtenir tout le montant. Les troupes allaient à travers la campagne, levaient partout des contributions arbitraires en argent, dépouillaient les habitants des quelques vivres qu'ils avaient et ne leur laissaient que la faculté de se plaindre. La municipalité de Ferrare devait fournir chaque jour 440 francs pour le dîner du général Varrin et 280 pour celui du général Fresciné, et encore ces chiffres étaient le résultat d'une transaction ; ils étaient d'abord bien plus élevés. »

Des plaintes de ce genre s'élevaient de tous les points de la Cisalpine, montaient jusqu'aux membres du gouvernement provisoire, jusqu'au premier Consul. Les députés cisalpins furent en effet reçus à la Malmaison le 14 juillet 1801. Ce fut un entretien fort animé d'environ une heure. Bonaparte leur dit d'abord combien il s'intéressait à la condition de l'Italie, qu'il en était très préoccupé, mais qu'il était extrêmement difficile de lui donner une constitution, que cela demanderait encore quelque temps de réflexion. Alors, avec un grand courage, ils osèrent parler de la situation militaire, non certes pour se plaindre, mais pour s'excuser sur l'insuffisance de leurs ressources, la médiocrité des dernières récoltes. Bonaparte ne les laissa pas continuer, leur déclara que l'occupation française était indispensable à leur sécurité, que sans elle ils seraient aussitôt la proie de l'étranger, et qu'il leur fallait bien payer cet inappréciable service ; que pourtant, la paix étant assurée, on pourrait ne laisser en Italie qu'une armée de 30.000 hommes, que l'on diminuerait à mesure que l'armée de la Cisalpine serait organisée. Il fut impossible aux députés de savoir à quelle date

commencerait cette libération, et Bonaparte tout à coup parla d'autre chose, éclata en reproches violents contre le gouvernement provisoire de Milan : « Il ne commet que des sottises ; il fait la guerre aux prêtres ; il chasse des fonctions les gens sages pour les remplacer par de la canaille ; mais je connais toutes ces coquineries, et j'y mettrai bon ordre ». L'audience fut brisée là, et la Cisalpine n'en eut pas un grand soulagement [1].

La durée indéfinie du provisoire ne disait rien de bon aux Italiens. Ils s'efforçaient de comprendre pourquoi Bonaparte se refusait à organiser enfin la Cisalpine en un État indépendant, et ils étaient partagés entre deux sortes d'inquiétudes : ou bien il gardait la Cisalpine comme un objet d'échange lors de la paix générale, tout prêt sans doute à la rendre à l'Autriche, s'il y avait intérêt, comme il lui avait jadis livré la Vénétie ; ou bien il était résolu à annexer la Cisalpine à la France, et il attendait la paix générale pour le proclamer sans risques. Ils ne voyaient pas que, peut-être déjà dans sa pensée, la Cisalpine était comme la première pierre d'un grand édifice italien, qui serait lui-même une des assises de l'empire.

L'indépendance de l'Italie y serait mal garantie. Mais l'Italie était-elle dès lors prête à former une nation indépendante ? Question troublante, de solution délicate. La République cisalpine s'étendait des Alpes centrales au Pô, de Novare à Bologne, ou du Tessin à l'Adige et à l'Adriatique. Elle était faite de provinces qui pendant longtemps avaient été séparées, les unes ayant appartenu à Venise, les autres au pape, les plus nombreuses, avec Milan, à l'Autriche ; depuis des siècles, elles avaient eu des destinées diverses ; aussi étaient-elles demeurées très distinctes. Melzi lui-même, écrivant à Talleyrand, en faisait la remarque avec beaucoup de

1. Melzi, I, 522-524.

clairvoyance : « Leurs humeurs, leurs intérêts, leurs opinions, leurs habitudes ne sont pas les mêmes ; Vénitiens, Modénais, Bolonais, Milanais, n'ont pas les mêmes vœux, ne veulent pas les mêmes choses ; ils ont conservé toutes leurs anciennes jalousies : ce sont des provinces séparées et qui ne consentent pas à être unies ; on n'en pourra pas composer un corps compact et fort, si un gouvernement solide, si une main énergique ne les y force pas. » Portant plus loin l'effort de cette pénétrante analyse, il disait encore dans la même lettre : « La France a trouvé son salut dans ce vivace et vaillant patriotisme qui l'a soulevée toute à la seule menace de l'intervention étrangère ; la Cisalpine n'a pas pour le moment de tels sentiments ; elle est incapable de constituer une nation prospère et vraiment heureuse. Car il y a une grande différence entre la France et la Cisalpine ; en France, la Révolution a été accomplie par la volonté de toute la nation ; l'agglomération de toutes les provinces y a été sentie comme un besoin, comme une nécessité inéluctable. Chez nous, au contraire, la Révolution ne fut pas spontanée, mais importée du dehors ; la grande majorité de la nation ne s'y est point mêlée. » Et il en concluait que la Cisalpine n'avait jamais eu l'unité morale qui est la première condition de l'unité nationale. C'est pourquoi sans doute il ne voyait la solution de la question italienne que dans la formation d'un puissant royaume de l'Italie du Nord, où s'achèverait, avec le temps, la fusion des cœurs [1].

En vérité, il semble bien que les Cisalpins n'avaient alors qu'un sentiment commun, la haine de l'étranger, les uns de l'Autriche, les autres de la France, ou les uns et les autres de l'Autriche et de la France successivement, selon le sort des combats. C'était toujours le « *fuori i barbari* » que la malheureuse Italie cria vainement pendant des siècles. Car il

1. Melzi, I, 265, 282.

faut généraliser, et considérer que si les différences étaient grandes entre les populations de la Cisalpine, elles étaient naturellement plus grandes entre tous les peuples de l'Italie ; il faut rappeler que, depuis les temps carolingiens, l'Italie fut toujours divisée, émiettée en une poussière de petits États rivaux, pendant des siècles la proie des nations voisines ; qu'au commencement du XIX^e^ siècle elle comptait encore un grand nombre d'États — Piémont, Milanais, Vénétie, au nord ; Gênes, Parme et Plaisance, Toscane, États du pape, au centre ; royaume de Naples au sud — ; que tous ces États avaient passé à travers les siècles par des conditions diverses, qu'ils n'avaient qu'une vague idée de leur parenté de race ou de langue ; que l'Italie n'était encore vraiment qu'une expression géographique, qu'il n'y avait pas alors, au point de vue politique, une Italie, mais des États italiques, et que ce serait un anachronisme grave que d'imaginer déjà le sentiment national vivant et conscient dans les cœurs ou les cerveaux des Italiens. Il naissait à peine chez quelques âmes d'élite depuis une ou deux générations ; il faut plus de temps pour qu'il se développe et s'épanouisse victorieusement chez tout un peuple.

L'ambition de Bonaparte prenait dans ces circonstances sa force et une sorte de raison d'être ; général de la Révolution, il avait éveillé le sentiment national italien, assez pour en profiter, non pas assez pour en être contenu ; il avait dès lors une politique italienne ; il ne s'enfermait pas dans les frontières de la France.

Le Piémont aussi était las du provisoire, déchiré par les querelles des « patriotes », qui craignaient une restauration de la monarchie, et des royalistes qui l'annonçaient en toute occasion. Ainsi la reprise des hostilités entre l'Autriche et la France, en décembre 1800, y produisit une agitation, qui aboutit à une tentative d'insurrection. Le 13 janvier, une bande attaqua Ivrée ; elle fut repoussée, laissant sur le terrain

quinze tués et de nombreux blessés ; son chef Accotta fut pris. Le même jour, à six heures du soir, elle recommença l'attaque, s'établit dans un faubourg, bloqua la ville ; on annonça un assaut décisif pour le lendemain. Mais le 14, à neuf heures du matin, l'adjudant-commandant Cacault, à la tête de la garnison, se jeta vigoureusement sur les insurgés et leur livra un combat acharné ; il en tua 300, il en prit 40, le reste s'enfuit en grand désordre. Les troupes françaises ne ralentirent pas leur offensive ; elles poursuivirent partout l'ennemi ; elles le battirent encore à Saint-Martin, à Donas ; les villages rebelles imploraient la clémence des vainqueurs ; on leur pardonna à condition de livrer leurs chefs et leurs armes. Au bout de quelques jours, à la fin de janvier, l'ordre était complètement rétabli. Une forte garnison française occupa Aoste[1].

Cependant, les négociations de Lunéville se poursuivaient avec quelque activité, et les Piémontais, comme les Cisalpins, en espéraient le règlement de leur sort. A ce propos un certain Coffin, commissaire des relations commerciales de la France en Sardaigne, occupait ses loisirs à une nouvelle organisation de l'Europe ; on voyait en ce temps-là de si extraordinaires changements que les imaginations étaient parfois aventureuses. Il distribuait notamment l'Italie en quatre Républiques : Rome, la Cisalpine, l'Étrurie, la Ligurie ; elles comprenaient toute l'Italie, même Venise ; le pape était oublié ou supprimé. Les rois de Naples et de Sardaigne, le grand-duc de Toscane, recevaient en compensation les archevêchés sécularisés de Trèves, Cologne et Mayence.

Le traité de Lunéville ne régla pas les choses avec cette largeur d'esprit. Il avait été vaguement question du Piémont dans les conférences entre Joseph et Cobenzl ; le premier Consul avait un moment songé à offrir les Sept Iles à l'Au-

1. Aff. Etr. Corr. de Turin, n° 280, f°s 13-29, 126-134. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 96-97.

triche, pourvu qu'elle reconnût l'annexion du Piémont à la France; puis il avait renoncé à ce sacrifice, et il espérait bien garder le Piémont sans indemnité pour les voisins. La Russie aussi agissait en faveur du roi de Sardaigne. En somme, le Piémont ne fut pas même cité dans le traité; la question piémontaise resta ouverte; les patriotes redoutèrent de plus en plus le retour des rois.

Il semble pourtant qu'à cette date Bonaparte n'avait pas encore fixé ses résolutions sur ce pays. Au lendemain de Marengo, causant avec l'évêque de Verceil, Martiniana, qui reçut alors ses premières confidences sur le Concordat, il lui avait exprimé le désir de s'entretenir avec le ministre piémontais, M. de Saint-Marsan. Le roi Charles-Emmanuel et son ministre ne répondirent pas à ces avances; ils rappelèrent qu'ils avaient des engagements avec des puissances alliées, notamment avec la Russie, l'Angleterre et la Prusse, et qu'ils allaient les prévenir de l'obligeante démarche du premier Consul. En septembre 1800, Bonaparte renouvela son invitation; Saint-Marsan répondit qu'il passerait d'abord par Berlin; il demandait que le gouvernement français indiquât ses bases de négociations, pour que le roi de Sardaigne pût dresser ses instructions en conséquence; il priait qu'on lui envoyât ces renseignements à Berlin, par l'ambassadeur de France, ou même « par le canal du cabinet de Sa Majesté le roi de Prusse[1] ». Il se retranchait décidément derrière les grandes puissances; ce n'était pas, avec Bonaparte, le moyen d'avancer ses affaires, en supposant que ce fût le moyen d'en améliorer le règlement. Bien entendu, il n'obtint pas les indications qu'il réclamait; il s'attarda à Berlin.

Il n'arriva à Paris que le 16 février 1801, après la signature du traité de Lunéville. Il s'excusa d'abord de son long retard, qu'il y avait eu des erreurs dans la poste, qu'il n'avait

1. Aff. Etr., Sardaigne n° 281, fos 120-121, 126, 137-146.

pas pu se procurer de passeports, qu'il avait été obligé de prendre par l'Autriche et l'Allemagne pour passer plus rapidement en France ; on s'amusa de son embarras. Puis il pensa entrer aussitôt dans le vif de la négociation, et déclara que la base de ses instructions était d'obtenir pour le roi de Sardaigne la restitution de tous ses États : « Il comptait pour cela, disait-il, sur la bonne volonté de la Prusse, sur le zèle et l'intérêt de la Russie, mais surtout et avant tout sur la magnanimité, la justice et la générosité du premier Consul et du gouvernement français ». Ces façons de parler n'étaient pas très adroites.

Talleyrand ne répondit pas directement ; il exigea comme préliminaire à toute négociation la fermeture de tous les ports de la Sardaigne aux Anglais et à leurs alliés. Saint-Marsan, troublé, demanda que cette exigence du gouvernement français fût communiquée à l'ambassadeur de Russie, Monseigneur le comte de Kalytchef, en qui il se décidait à mettre sa plus grande confiance. Le premier Consul ne fut pas content de cette réponse, et la négociation subit un temps d'arrêt.

Saint-Marsan occupa les loisirs qui lui furent faits à des récriminations aussi intempestives que possible. D'abord il se plaignit, en des termes peu diplomatiques, de la désolation où le Piémont était plongé par l'occupation française : les propriétaires accablés par les contributions et les réquisitions arbitraires, forcés à l'acquisition de biens prétendus nationaux, poursuivis par des confiscations et des exécutions militaires au profit de quelques agioteurs et fournisseurs ; la famine menaçante, le peuple obligé de manger du pain de son à des prix exorbitants ; la religion attaquée, les ordres religieux supprimés. « On dirait que l'on veut pousser à l'insurrection, par tous les moyens, une nation si remplie d'énergie et de valeur, et que l'on sait si attachée à sa religion, à son souverain, à ses lois, à ses coutumes, et enfin à

son bonheur si constaté et dérivant de ces sources. » — « Quel que doive être le sort de ce pays, concluait-il, il a le droit à l'humanité. »

Cette lettre, du 1er avril, n'eut pas de réponse.

Le 5 avril, Saint-Marsan récidiva ; il protesta cette fois contre les plans d'embellissement et de décoration de Turin, inutiles au bonheur du peuple, nuisibles par les dépenses énormes qu'ils entraîneraient : « Le peuple ne souffrira pas patiemment de se voir enlever sa religion, son pain, ses propriétés, et de se voir encore insulté par l'emploi qu'on fait de celles-ci. » Pas de réponse.

Le 14 avril, il redoubla de violence. Il s'étonnait qu'on ne lui eût point répondu ; il espérait pourtant que le premier Consul avait donné des ordres pour faire cesser les abus qu'il signalait. Il ajoutait : « On ne peut pas se faire une idée, citoyen ministre, de l'excès de vandalisme moral et physique qu'on exerce sur ce malheureux pays. Il est échappé un mot affreux à l'un des gouvernants, que, si le Roi devait revenir à Turin, il trouverait la moitié de la ville rasée et surtout ce qu'il chérissait le plus. Et les faits répondent parfaitement à un plan aussi atroce. On démolit avec activité portes, églises, palais, et on annonce des démolitions plus étendues, d'une campagne du Roi, et de la superbe basilique de la Superga, tombeau de ses ancêtres... Ce sont des dépenses inutiles et malfaisantes... La nation est traitée comme si elle était étrangère au reste des hommes. » Et il demandait la suspension des démolitions, la liberté du culte extérieur, le rétablissement des maisons religieuses ; il prétendait que l'on mît un frein « à l'horrible dilapidation des finances et des biens prétendus nationaux ».

Enfin, il y eut une réponse.

Le tsar Paul Ier avait été assassiné dans la nuit du 24 au 25 mars 1801. Bonaparte le sut le 12 avril. Bien qu'il en fût fort peiné, pour d'importantes raisons politiques, il pensa

du moins profiter de l'événement pour résoudre au plus vite la question piémontaise. Il signa immédiatement, ce même 12 avril, un arrêté qu'il antidata de dix jours, pour ne pas paraître manquer d'égards au nouveau Tsar[1].

Par cet arrêté du 2-12 avril 1801, le Piémont devait former une division militaire, partagée en six subdivisions. Jourdan n'était plus ministre de la République française auprès du gouvernement piémontais ; il prenait le titre et les fonctions d'administrateur général du Piémont ; il devait être assisté d'un conseil composé de six membres. Chaque subdivision militaire constituait au civil une préfecture, divisée en sous-préfectures. Le système financier était aussi organisé comme en France ; tous les tribunaux du Piémont devaient ressortir au Tribunal de cassation de la République française.

C'est pourquoi cette organisation nouvelle fut considérée « comme un premier pas vers la réunion » ; c'est en ces termes d'ailleurs que l'arrêté du 12 avril était expliqué à Jourdan. Elle fut bien accueillie de la plus grande partie de la population piémontaise, notamment des patriotes qui jusque-là n'avaient pas cessé de craindre une restauration royale ; ils célébrèrent l'arrêté consulaire par des fêtes, des illuminations ; les autorités officielles exprimèrent leur reconnaissance et affirmèrent leur espérance d'une réunion définitive ; beaucoup d'habitants arborèrent les couleurs nationales et se déclarèrent déjà citoyens français. Quelques-uns n'étaient pas sincères et ménageaient l'avenir.

M. de Saint-Marsan fut mis au courant par une lettre du 12 avril. Talleyrand lui reprocha de nouveau les ménagements de son gouvernement pour les Anglais dans tous les ports de la Sardaigne, lui déclara une fois de plus qu'il fallait « renoncer à espérer en même temps dans les dispo-

1. Corr. de Nap., VII, 116.

sitions bienveillantes du premier Consul et dans la reconnaissance des Anglais, » et il exigea que l'embargo fût aussitôt décrété en Sardaigne sur tous les bâtiments anglais. « En conséquence, Monsieur, ajoutait-il, je vous invite à aller incessamment auprès du roi de Sardaigne pour lui faire connaître ces clauses préliminaires sans lesquelles le premier Consul est décidé à ne recevoir et à n'écouter aucun plénipotentiaire de sa part. J'ai l'honneur de vous adresser des passeports dans cette vue. »

Saint-Marsan exprima sa douleur et sa surprise : il ne parla plus de la déplorable situation du Piémont ; il se montra prêt à donner toutes satisfactions sur la conduite des agents sardes à l'égard de l'Angleterre ; il pria qu'on ne le renvoyât point auprès de son roi ; il fit observer qu'un voyage à Rome, pour rejoindre le roi de Sardaigne, serait très long et difficile, qu'il n'en avait pas l'ordre de son souverain, qu'il devait d'abord lui envoyer un courrier et attendre la réponse.

« Le premier Consul, répliqua Talleyrand, persiste à croire que l'intérêt de votre mission vous recommande de vous rendre auprès du roi de Sardaigne » (22 avril). Et, le 24 avril, Saint-Marsan annonça qu'il partirait dans deux ou trois jours, ce délai lui étant nécessaire pour l'arrangement de ses affaires personnelles.

La fin d'avril arriva. Le mois de mai et presque tout le mois de juin passèrent. A la fin de juin, Saint-Marsan était encore à Paris ; mais il n'importunait plus le gouvernement. Cependant il reçut tout à coup, le 27 juin, de la police générale, l'ordre de partir dans les quatre jours. Très ému, il demanda l'intervention de l'ambassadeur de Russie, M. de Kalytchef, qui fit une démarche pressante auprès du citoyen Caillard, chargé des relations extérieures en l'absence de Talleyrand. Le 2 juillet, terme du délai fixé par la police, Saint-Marsan reçut la communication suivante, « sur ordres du premier Consul » : « Les motifs qui avaient dicté sa pre-

mière détermination relativement à votre voyage en Italie n'ont pas changé, et votre séjour à Paris ne pouvant avoir aucun objet plausible tant que le roi de Sardaigne n'aura pas souscrit aux clauses préliminaires indiquées, il est indispensable que vous vous rendiez le plus promptement possible auprès de ce prince pour lui faire connaître à quelles conditions le gouvernement de la République consent à traiter avec lui.

« Dans votre lettre du 24 avril, vous me marquâtes un empressement convenable de remplir relativement à votre voyage les intentions du premier Consul. Votre départ y était annoncé pour deux ou trois jours seulement après l'envoi des passeports transmis. Vous sentez, Monsieur, combien j'ai dû être surpris d'apprendre, plus de deux mois après, que vous étiez encore à Paris. Les motifs que vous alléguez de la prolongation de votre séjour à Paris, lorsqu'il n'était plus autorisé, n'étaient pas de nature à faire impression sur l'esprit du premier Consul. Vous pouviez attendre les ordres du Roi à peu de distance de sa résidence; votre mission auprès du ministre de l'empereur de Russie ne saurait donner à votre existence en France un caractère indépendant des déterminations du gouvernement de la République.

« En conséquence, je ne puis que vous référer vous-même à votre lettre du 24 avril, dans laquelle vous me dites que vous profiterez incessamment du passeport que je vous adresse, après deux ou trois jours qui vous sont nécessaires pour l'arrangement de vos affaires personnelles. Le ministre de la Police générale, invité à suspendre provisoirement l'effet de sa signification, est informé en même temps de votre prochain voyage pour l'Italie. »

Le lendemain 3 juillet, M. de Saint-Marsan annonça au citoyen Caillard qu'il allait partir dans la journée même, et il partit en effet pour Naples où était son roi. La situation provisoire du Piémont se prolongea[1].

1. Aff. Etr. Corr. de Sardaigne, nº 281, fos 147-165.

Une même politique, inspirée par les mêmes ambitions, fut appliquée à la République ligurienne. Le 18 avril 1801, six jours après l'arrêté consulaire qui organisait le Piémont en une 27e division militaire, un autre arrêté consulaire disait : — La Ligurie formera jusqu'à nouvel ordre une division militaire commandée par un général de division qui correspondra directement avec le ministre de la guerre. Il n'y était point question d'administration civile, et ainsi cet arrêté avait moins d'importance que celui qui était relatif au Piémont.

Mais il n'était point non plus pour la Ligurie une garantie d'indépendance; on s'en pouvait au contraire inquiéter. Par une sorte de compensation, le mois d'après, elle fut agrandie des territoires d'Oneille et de Loano, détachés du Piémont. Ce n'était pas pour le premier Consul un sacrifice irréparable. Il fut bien un peu question de la constitution définitive qu'il convenait de donner à la République ligurienne; on attendit la paix générale pour s'en occuper sérieusement, et, jusque-là, le gouvernement provisoire de Gênes demeura sous la surveillance du citoyen Dejean.

Il est possible désormais de mesurer les conséquences que le traité de Lunéville avait eues pour l'Italie : l'Autriche rejetée au delà de l'Adige, les Bourbons de Naples sous le joug d'une occupation militaire par des garnisons françaises, un Bourbon d'Espagne à Florence vassal du premier Consul sous la protection de Murat, puis sous le contrôle de Clarke, la succession des Bourbons de Parme guettée par le gouvernement français, Moreau Saint-Méry en promenade dans les environs pour laisser mûrir l'occasion, toute l'Italie du Nord, Cisalpine, Piémont, Ligurie, sous l'administration des généraux ou des commissaires français.

Cette situation était provisoire, ou du moins était affirmée telle, parce que la guerre maritime n'était pas finie, parce qu'il ne fallait pas, par quelque entreprise trop brutale,

risquer de refaire la coalition à peine défaite, de jeter l'Autriche et surtout la Russie dans les bras de l'Angleterre, parce qu'aussi les conceptions politiques du premier Consul n'étaient pas déjà déterminées: pourtant, il était bien résolu à ne rien faire pour préparer l'indépendance réelle de l'Italie, à ne rien abandonner des positions qu'il avait occupées; jusqu'à la fin de sa carrière, il ne céda jamais rien de ce qu'il avait une fois conquis; il n'avait pas l'esprit de sacrifice.

V

LE PREMIER CONSUL ET LE PAPE. — LE CONCORDAT (JUILLET 1801)

L'élection de Pie VII était contemporaine de Marengo; elle avait eu lieu à Venise le 14 mars 1800. A cette date, le nouveau pape n'avait plus d'États. Les troupes autrichiennes occupaient les Légations, Ferrare, Bologne et Ravenne, et le gouvernement de Vienne était mal disposé à les rendre au Saint-Siège; le cardinal Consalvi craignit même que l'aigle germanique ne prétendît étendre son vol au delà du Capitole. D'autre côté, le drapeau napolitain flottait sur le château Saint-Ange; les portes fermées du Quirinal et du Vatican étaient scellées aux armes du roi des Deux-Siciles; toute l'administration pontificale avait été refondue sur le modèle de celle de Naples. On se persuadait, dans l'entourage du roi Ferdinand et de la reine Marie-Caroline, que la papauté ne reprendrait pas le patrimoine de saint Pierre, et, malgré des sentiments très pieux, on en était aisément consolé; peut être même se félicitait-on secrètement que les Jacobins de France eussent jadis emmené le pape Pie VI en captivité.

Le nouveau pape ne voulut pas encourager d'aussi vilains sentiments; il eut hâte de retourner à Rome. Il refusa l'invitation qui lui fut adressée par le gouvernement autrichien de

se rendre d'abord à Vienne. Il refusa toute discussion au sujet de la cession des Légations à l'Autriche. Il ne voulut que partir aussitôt pour sa capitale. Le gouvernement autrichien ne voulut point le laisser passer à travers les Légations, par crainte des manifestations de fidélité qui ne pouvaient manquer de se produire sur la route; il décida de lui faire faire le voyage par mer, de Venise à Pesaro; on l'embarqua sur une mauvaise frégate, qui, mal bâtie et mal conduite, fut jetée d'abord sur la plage opposée, à Porto-Fino, et mit douze jours à faire une traversée qui dure ordinairement vingt-quatre heures (6-18 juin 1800). Il n'y a pas lieu de supposer que les Autrichiens désiraient en leur cœur quelque accident déplorable où se fût produit une nouvelle vacance du Saint-Siège, avec la perspective consolante de l'élection d'un pape plus docile.

En débarquant à Pesaro, le pape apprit le résultat très imprévu de la bataille de Marengo; il y gagna un changement soudain dans la conduite de l'Autriche à son égard: dès Foligno, près de Pérouse, un envoyé impérial lui annonçait officiellement la restitution des Légations; en sorte que la victoire des Français en fut une aussi pour la papauté. D'ailleurs, le premier Consul manifestait pour la religion des intentions fort différentes de celles des gouvernements révolutionnaires auxquels il succédait: il montrait une sollicitude toute particulière pour les intérêts du clergé de la Cisalpine; il déclarait publiquement qu'il avait besoin de l'Église pour le rétablissement de l'ordre, même en France; dès lors, il pouvait engager des relations amicales avec le nouveau pape.

Sur son désir exprimé à l'évêque de Verceil, le pape envoya à Paris le cardinal Spina, archevêque de Corinthe, que Bonaparte avait eu l'occasion de voir à Valence en revenant d'Égypte. Ce fut le commencement de la négociation du Concordat. M^gr^ Spina essaya de poser la question des Léga-

tions; il lui fut répondu qu'il ne s'agissait pas pour le moment de vils intérêts matériels, et il eut quelque honte d'avoir eu des pensées aussi basses. Il ne fut admis à s'occuper que de la restauration de l'Église catholique en France. L'abbé Bernier soutint avec lui toute la négociation: ils se mirent aisément d'accord sur quelques principes essentiels, la nomination des évêques par le gouvernement français et leur institution canonique par le Saint-Siège, l'abandon par l'Église de toute prétention sur les biens nationaux.

Mais il y eut sur d'autres points des difficultés qui furent d'abord insurmontables; le Saint-Siège refusait d'admettre les évêques constitutionnels dans l'Église réorganisée; il refusait de reconnaître le principe de la liberté des cultes et l'existence d'autres religions en France; il tenait à ce que l'Église catholique fût proclamée religion de l'État et reprît son ancienne prépondérance. D'autre part, le premier Consul hésitait avant de refaire l'autorité pontificale en France; il redoutait les entreprises ultramontaines; il se faisait expliquer la doctrine gallicane et la déclaration des quatre articles de 1682; il faisait copier et commenter, dans les bureaux du ministère des Relations extérieures, les œuvres de Bossuet où il pensait trouver quelque garantie contre les prétentions de Rome; il craignait de trop agrandir et fortifier la papauté. Dans son entourage, Talleyrand, et M. d'Hauterive, le chef de la division politique au ministère, lui conseillaient plutôt de s'entendre avec le clergé constitutionnel, alors réuni en concile national, et de reprendre avec lui, de couronner par un acte décisif la tradition gallicane.

Mais Bonaparte était attiré et séduit par le caractère universel, catholique, de la puissance pontificale; il n'eut pas que des ambitions nationales; il pensa prendre l'Église et le Saint-Siège à son service: on saisirait en ses rêves dès cette date, une tendance impériale, l'idée du *dominium mundi*.

Aussi, son parti désormais pris, pressa-t-il la conclusion du Concordat.

Pour aller plus vite, il porta la négociation à Rome. Il envoya, en mission extraordinaire, le citoyen Cacault, le signataire du traité de Tolentino en 1797, avec l'ordre de faire cesser la résistance du Saint-Siège et d'enlever énergiquement son adhésion dernière. Cacault fut reçu par le pape le 9 avril. Pie VII prétendit réfléchir et consulter les cardinaux ; il consentait bien à ne plus inquiéter les acquéreurs de biens ecclésiastiques, mais il voulait, en compensation, que des fondations, même immobilières, pussent être instituées en faveur des églises, afin que la fortune du clergé pût être un jour restaurée. Il exprimait même à Cacault l'opinion qu'il vaudrait mieux qu'il fît lui-même une bulle « où tous les articles du Concordat seraient compris, sans user de la forme d'un traité ; il serait ainsi un peu plus libre de parler à sa manière ». On ne peut pas avouer plus naïvement l'ambition de procéder seul à la restauration de l'Église de France, afin qu'elle ne dépendît que de lui.

Bonaparte ne s'y prêta point. Dès la fin d'avril, pour soutenir l'argumentation de Cacault, 5.000 hommes d'infanterie et 600 de cavalerie, avec un peu de canon, furent dirigés sur les Marches et le duché d'Urbin. Le 19 mai, Talleyrand envoya à Cacault une vigoureuse dépêche, où il exigeait une réponse ferme de la papauté dans les cinq jours ; faute de quoi, il devait se retirer à Florence, au quartier général des troupes françaises. Le ministre ajoutait : « Rien n'est encore canoniquement établi sur la nomination du souverain pontife ; cette nomination, faite sous l'influence immédiate et directe d'une seule puissance (au conclave de Venise), a besoin d'être reconnue par toutes les puissances intéressées à sa légalité, et son appareil et ses formes ne l'ont pas consacrée peut-être avec une suffisante authenticité. Dans une telle situation, y a-t-il de la prudence à épiloguer sur un mode de

réconciliation politique et religieuse avec le gouvernement le plus puissant de l'Europe et avec la nation la plus nombreuse du catholicisme ? »

Cacault fit passer cette dépêche au secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, qui en tomba malade. Le pape ne fut pas si ému et refusa de céder à l'ultimatum consulaire. La rupture fut imminente. Cacault sauva la situation ; au bout de cinq jours, il quitta Rome pour Florence : mais il emmena le cardinal Consalvi dans sa voiture, et lui conseilla de se rendre lui-même à Paris, où il écarterait les mauvaises volontés que l'on sentait autour du premier Consul, et sans doute achèverait l'entreprise [1].

Dès le lendemain de son arrivée à Paris, le cardinal Consalvi fut reçu aux Tuileries, au moment d'une parade, parmi les panaches et les grands sabres. Le premier Consul lui dit aussitôt : « Je sais le motif de votre voyage en France. Je veux que l'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous laisse cinq jours de temps, et je vous préviens que si, à l'expiration du cinquième jour, les négociations ne sont pas terminées, vous devez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai pris mon parti pour une telle hypothèse. »

Ce ne fut pas tout à fait aussi vite fini. Pourtant, on s'entendit assez aisément : Consalvi consentit que la religion catholique fût proclamée, non pas la religion de l'État français, mais seulement la religion de la majorité des Français. Bonaparte consentit que le culte catholique fût public, mais « en se conformant aux règlements de police ». Le 16 juillet 1801, le Concordat fut signé.

La joie en fut grande à Rome : le pape montrait le Concordat à tout le monde ; il le fit rédiger sur un beau parchemin, peint à merveille de toutes sortes d'ornements. Il

1. D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, I, 385-403. — Consalvi, *Mémoires*, I, 275. — Aff. Etr. Corr. de Rome, nº 930. — Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 175-200.

était, dit Cacault, « dans l'agitation, l'inquiétude et le désir d'une jeune épouse qui n'ose se réjouir au grand jour de son mariage ». Il envoya au premier Consul une pendule et une cheminée pour mettre dessous. Mme Bonaparte reçut un beau chapelet, « de la même qualité que ceux que le pape donne aux grandes princesses, tout ce que l'on pouvait faire de mieux dans ce genre ».

En vérité, si Bonaparte se réjouissait de la conclusion du Concordat, s'il obtenait le droit aux prières dans toutes les églises : *Domine, salvam fac Rempublicam ; Domine, salvos fac Consules ;* si l'appui des évêques, désormais nommés par lui, fut à son profit une puissante garantie d'ordre intérieur, le pape avait lieu d'en éprouver une égale satisfaction ; il s'assurait sur l'Église de France, restaurée et réorganisée par lui, une autorité plus forte que jamais, qui annonçait, malgré Napoléon, la ruine inévitable du gallicanisme ; il refaisait le crédit de la papauté compromis depuis la réforme ; il lui préparait une éclatante renaissance.

A cette grandeur nouvelle, une vaste puissance temporelle n'était pas nécessaire. Le pape Pie VII pourtant espéra longtemps que le premier Consul lui rendrait les Légations. Mais Napoléon ne devait pas être seulement un autre Charlemagne.

LIVRE II

AMIENS (1802)

CHAPITRE IV

BONAPARTE ET PAUL Ier

I

LA PREMIÈRE NÉGOCIATION FRANCO-RUSSE

Longtemps écarté du pouvoir par sa mère, Paul Ier n'en avait pas l'expérience ; mais il en avait la passion, et, mal renseigné sur les contingences, il rêvait dans l'absolu ; c'est pourquoi il lui arriva, parmi des caprices étranges, de formuler avec quelque grandeur les principes d'une politique vraiment nationale : il eut autant que Catherine II le souci des intérêts russes dans la Méditerranée, et il est le premier des tsars à avoir senti et compris le danger anglais, à avoir regardé vers l'Inde. Il n'eut pas le temps de rien finir ; il eut maintes fois pourtant une politique d'une belle tenue et d'une rare sincérité.

Catherine II n'avait pas pris part à la première coalition européenne contre le gouvernement révolutionnaire de la France ; elle y avait poussé l'Autriche et la Prusse pour achever plus librement la solution du problème polonais. Paul Ier entra résolument dans la seconde coalition : il était fier de son titre de grand-maître de l'ordre de Malte ; mais, en dehors de cette vanité à certains égards puérile, il redou-

tait l'expansion de l'influence française dans la Méditerranée orientale, domaine désormais revendiqué par la Russie ; il ne voulait pas permettre l'établissement de la domination française en Égypte ; il connaissait les droits séculaires dont avait joui la France dans le Levant, dans le temps où la Russie y voulait atteindre elle-même ; il comprit nettement que la France était sa plus puissante rivale. Il envoya Souvarow en Occident.

Bonaparte ne conquit pas la Syrie, fut rejeté en Égypte, rentra en France, et Kléber aussitôt fut serré de près dans la vallée du Nil par les Turcs et les Anglais. Le tsar ne prit pas pour cela les Turcs au sérieux, mais il s'inquiéta davantage de la concurrence anglaise. Dans le même temps, les troupes russes réunies en Hollande aux contingents anglais du duc d'York y furent battues ensemble et laissèrent aux mains des Français un grand nombre de prisonniers. Souvarow, après avoir conquis la Lombardie et le Piémont, alla perdre son armée dans les montagnes de la Suisse et échappa péniblement à la poursuite de Masséna. Paul Ier en éprouva une vive blessure d'amour-propre et reprocha à ses alliés les défaites communes : le phénomène est assez fréquent.

Il avait d'autant plus le droit de se plaindre que, pendant qu'il n'enregistrait que des défaites, ses alliés s'assuraient tous les profits. Lorsque les Anglais, après un long siège, se furent emparés de Malte, il eut la naïveté de leur rappeler qu'il était le grand-maître de l'Ordre et de leur demander livraison de la place ; il fut étonné de leur refus et leur reprocha leur déloyauté ; il fit de grands détours dans son palais pour éviter leur ambassadeur. Lorsque les Français eurent été chassés de l'Italie du Nord par Souvarow, les Autrichiens pensèrent garder pour eux-mêmes tout le pays conquis, les Légations, Ancône, la Lombardie, le Piémont ; le Tsar rappela que le Piémont avait un souverain légitime, dont les alliés avaient promis de défendre la cause, que les

Légations appartenaient au pape : on ne l'entendit pas. Le drapeau russe flottait sur les murs d'Ancône ; les Autrichiens le renversèrent et n'y voulurent admettre que leur drapeau ; cet incident fit grand bruit. Paul Ier connut que les Autrichiens ne se souciaient que de leur propre querelle, qu'ils convoitaient la maîtrise de toute l'Adriatique et de l'Italie, qu'ils étaient avec les Anglais ses véritables adversaires, et, comme il avait le caractère prompt et la langue vive, il écrivit dès le 22 octobre 1799 à l'empereur François : « Je cesse de faire cause commune avec Votre Majesté impériale pour ne pas assurer le triomphe de la mauvaise ».

On ne voulut voir en ces variations que le fait d'un souverain fantasque et brutal ; elles avaient cependant leur raison d'être. Il est vrai qu'il faut avouer que Paul n'avait pas l'art des transitions diplomatiques.

Et il était naturel aussi que dès lors il commençât à se rapprocher de la France puisqu'elle était l'ennemie de l'Autriche et de l'Angleterre, puisqu'elle avait perdu du terrain en Orient. La clef de la politique russe était désormais dans le Levant. A cet égard, un accord franco-russe était possible tant que la France n'y était pas trop puissante ; c'en était la condition et la limite ; l'intérêt russe exigeait que l'intérêt français s'effaçât ; c'est pourquoi la conciliation en fut longtemps précaire.

Le 2 octobre 1800, le chancelier de Russie, comte Fédor Vassiliévitch Rostopchine, signait un mémoire auquel le Tsar donna son approbation. Après avoir examiné la situation de l'Europe et la conduite à tenir par la Russie au moment de participer à la paix générale, il estimait que la Russie devait saisir l'occasion de partager la Turquie, en se mettant d'accord avec la Prusse, l'Autriche et la France, contre l'Angleterre : la Russie prendrait la Moldavie et la Valachie, la Bulgarie et peut-être la Roumélie avec Constantinople ; l'Autriche aurait la Bosnie, la Serbie, peut-être la Macédoine ; la Prusse,

pour assurer l'équilibre du continent, aurait l'électorat de Hanovre, avec Paderborn et Munster; la France aurait l'Égypte; la Grèce et les Iles formeraient une République sous la protection des quatre puissances. L'auteur du Mémoire ne doutait point qu'il fût facile d'en réaliser les conclusions : la Prusse serait heureuse d'avoir le Hanovre; elle n'aurait point à redouter la colère de l'Angleterre, qui serait tenue en respect par la neutralité armée des puissances maritimes du Nord; l'Autriche serait « aussi satisfaite du partage de la Turquie que le serait un homme ruiné qui viendrait de gagner le gros lot ». Bonaparte contribuerait puissamment au succès de ce plan, renouvellement du projet grec de la grande Catherine; il verrait dans le partage turc « un sûr moyen d'abaisser la Grande-Bretagne et d'assurer à la paix générale toutes les conquêtes de la France ». Et Rostopchine se proposait à son souverain pour une mission secrète à Vienne, Berlin et Paris, afin de jeter les bases de la grande alliance qui devait assurer l'équilibre du continent et des mers : « Si l'Éternel, concluait-il, qui depuis longtemps protège la Russie et la conduit à la gloire, bénit cette entreprise, le règne de Votre Majesté illustrera la Russie et le XIXe siècle, en réunissant sur la même tête les couronnes de Pierre et de Constantin, ces grands fondateurs des deux plus vastes empires du monde ». Car la pensée dernière du document n'est pas une pensée d'équilibre, mais une immense ambition. La Russie croyait n'avoir encore fait que ses premiers pas sur « le chemin de Byzance »; elle n'y devait plus éprouver désormais que des déceptions; pourtant, elle dressa souvent le plan du partage ottoman[1].

En attendant, Bonaparte rencontra alors chez le tsar Paul des dispositions favorables; il s'efforça d'en tirer parti. Il fit les avances. Il annonça au gouvernement russe son intention

1. Duc de Broglie et Prof. A. Tratchevski, *La politique de la Russie en* 1800, d'après un document inédit. [Revue d'histoire diplomatique, 1889].

de lui renvoyer, habillés de neuf, avec leurs armes et leurs drapeaux, les 8.000 prisonniers russes qui étaient retenus en France depuis la dernière campagne. Le Tsar fut sincèrement touché de ce procédé délicat ; il ne chercha point les mobiles intéressés. Il donna l'ordre au général Sprengporten d'aller prendre le commandement des 8.000 prisonniers ; il pensa diriger ces troupes sur Malte et nommer ce général gouverneur de l'île ; mais les Anglais ne s'y prêtèrent point.

Le général Sprengporten était porteur d'instructions, signées du Tsar lui-même, en date du 28 septembre 1800 (ancien style), par lesquelles il était autorisé à déclarer au gouvernement français que, « quoique Sa Majesté, au commencement de cette guerre, n'eût pas pu se dispenser, pour la sûreté de ses propres États, de prendre part à une querelle dont la source semblait menacer la tranquillité de l'Europe entière, Elle n'avait pas cependant balancé un moment à retirer ses troupes de la coalition aussitôt qu'elle s'était aperçue que les vues de ces puissances tendaient à des agrandissements que sa loyauté et son désintéressement n'ont pu permettre ; et, comme les deux États respectifs de la France et de l'empereur de Russie, par leurs distances éloignées, ne pourront jamais se trouver dans le cas de se nuire réciproquement, ils pourront aussi, réunis, et dans l'entretien constant d'une bonne harmonie, empêcher que les autres, par leur envie de s'agrandir et de dominer, ne parviennent à faire tort à leurs intérêts. — Et ces sentiments, concluait le document, expression des intentions de Sa Majesté qu'elle maintiendra toujours, elle veut et ordonne au général Sprengforten de les manifester à tous ceux à qui il appartiendra [1]. »

Clarke fut chargé de recevoir Sprengporten ; il alla au-devant de lui jusqu'à Bruxelles ; leur première entrevue ne donna pas de résultats, « la fatigue de la route ayant, dit

1. Aff. Etr. Russie, n° 149, f° 2. — Sorel, VI, 72-73. — S. Tatistchef, *Paul Ier et Bonaparte*, [Nouvelle Revue, 1887.]

Clarke, jeté quelque désordre dans la conversation de l'officier russe ». Talleyrand à Paris lui laissa un peu de repos, puis essaya de tirer de sa mission un profit immédiat ; il était alors en négociation avec l'Autriche qui demandait les Légations et la limite de l'Oglio ; il expliqua au général russe que ces exigences de l'Autriche mettraient la République française dans l'impossibilité de restituer au roi de Sardaigne, auquel le Tsar s'intéressait, l'intégrité de ses États ; il convenait donc que la Russie fît pression sur l'Autriche pour qu'elle se contentât de la limite de l'Adige. Sprengporten n'avait pas d'instructions en ce sens.

Dans le même temps, le gouvernement prussien essayait d'introduire sa médiation entre la France et la Russie, de façon à nouer autour de lui, contre l'Autriche, un vaste système continental ; il se préparait à en recueillir des avantages dans le règlement des indemnités germaniques ; il parvint à mettre en relations le général Beurnonville et le ministre de Russie à Berlin, le baron de Krudener, qui commencèrent à étudier les bases d'un accord durable. Le Tsar, dès lors, montrait les plus aimables dispositions ; il priait le comte de Provence de quitter Mittau, et « d'aller rejoindre son épouse à Kiel » ; il le faisait partir au cœur de l'hiver, en janvier 1801 ; par contre, il faisait au buste du premier Consul les honneurs de son cabinet impérial.

Pourtant, il faisait connaître ses intentions avec une singulière fermeté. Le chancelier Rostopchine faisait passer au gouvernement français une note où il était dit que la bonne harmonie avec son maître ne pourrait être établie que par l'accomplissement des cinq conditions suivantes : 1° restitution de Malte à l'ordre de Saint-Jean ; 2° rétablissement du roi de Sardaigne dans ses États tels qu'ils étaient avant l'entrée des Français en Italie ; 3° intégrité des États du roi des Deux-Siciles ; 4° intégrité des États de l'électeur de Bavière ; 5° intégrité des États du duc de Wurtemberg. Il

apparaît dès lors ici qu'en dehors du règlement des indemnités germaniques, le Tsar s'attachait surtout à garantir la condition politique et territoriale de l'Italie et à s'assurer Malte. Malte aux mains des Anglais, il eût même voulu que la France s'engageât à la leur reprendre, pour la remettre au grand-maître de l'Ordre : Bonaparte y parut un moment disposé, si le Tsar voulait lui donner contre l'Angleterre le concours de toutes ses forces. La conversation ne put pas être entretenue sur ce sujet.

Dans le même ordre d'idées, Paul Ier voulait que la France s'engageât à rendre l'Egypte à la Porte ; il ne voulait pas que rien fût distrait de l'héritage ottoman ; il cherchait tous les moyens d'établir fortement la domination de la Russie sur la mer Méditerranée ; il ne dissimulait même pas ce grand dessein, sans se douter que toutes ces prétentions rendaient un accord impossible avec la France, qu'elle ne pouvait pas admettre le protectorat russe en Italie, la possession de Malte par la Russie et l'établissement de l'influence ou de la domination russe dans tout le Levant. Il y avait là les ambitions les plus contradictoires.

Cependant, Bonaparte tenait à détacher la Russie de la coalition ; il tenta de séparer la négociation en deux parties, proposant de signer aussitôt un traité de paix franco-russe et de rechercher ensuite les meilleures conditions du nouvel équilibre politique. Mais la Russie prétendait que la paix dépendait justement de ces conditions : elle ne voulait pas d'une double négociation, ou du moins, s'il devait y avoir deux conventions, elle voulait qu'elles fussent traitées ensemble et signées le même jour. En sorte que l'accord de la France et de la Russie ne put pas se réaliser aussitôt.

Les sentiments de conciliation étaient pourtant sincères de part et d'autre ; et le tsar Paul Ier, désireux de les faire aboutir à des résultats, jugea convenable d'envoyer à Paris un ambassadeur plus qualifié que le général de Sprengporten.

Il confia cette mission de pacification au vice-chancelier Kalytchef, qui arriva à Paris dans les premiers jours du mois de mars 1801. Ainsi la médiation prussienne, qui n'était pas désintéressée, fut écartée, et le cabinet de Berlin se montra un peu mécontent et inquiet d'une entente directe entre les gouvernements français et russe.

Mais M. de Kalytchef, comme la plupart des diplomates russes de ce temps, n'avait pas des dispositions aimables à l'égard du gouvernement consulaire ; il affecta d'éviter le monde officiel ; il ne voulut pas se commettre avec des révolutionnaires de cette sorte ; il déclarait dans une de ses dépêches, en mars 1801, que le Consulat n'avait aucune solidité, aucune chance de durée, et qu'il ne fallait pas que son souverain, le tsar Paul, accordât sa confiance à un pareil régime : le tsar Paul a-t-il eu le temps de lire cette dépêche? Et l'ambassadeur de Russie fréquenta ouvertement dans les salons de l'opposition, et il apporta à ses négociations avec le gouvernement français un ton qui n'était pas pour les faire réussir. Il est vrai que la distance était grande entre les propositions du tsar Paul et celles du premier Consul.

Les conférences entre Talleyrand et Kalytchef commencèrent le 12 mars 1801, et elles se poursuivirent assez régulièrement jusque dans les premiers jours du mois suivant. On s'entendit aisément sur les principes généraux de la pacification, et dès les premières conversations on put rédiger quelques articles du futur traité de paix, sur la cessation des hostilités entre les deux puissances, sur la proclamation de la paix et de l'amitié entre elles, sur le rétablissement des légations respectives et des relations commerciales. Les difficultés apparurent lorsqu'on en vint aux bases sur lesquelles seraient fondées cette paix et cette amitié tant désirées [1].

M. de Kalytchef reprit avec plus de fermeté et une sorte

1. Aff. Etr. Corr. de Russie, n° 140, f^os 98 et s., 130-138.

de hauteur les propositions que M. de Krudener avait déjà fait connaître à Beurnonville ; il demanda l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, la restitution de Malte à l'ordre de Saint-Jean et à son grand-maître, l'indépendance de l'Italie : le Tsar voyait « l'intérêt de sa couronne à faire flotter de haut le pavillon russe dans la Méditerranée et à se créer, sur les rivages de cette mer et dans ses îles, des clients parmi les rois des anciennes dynasties[1]. » Au reste, M. de Kalytchef exprimait ces prétentions en quelques articles très secs dans le projet de traité franco-russe qu'il communiquait à Talleyrand : — La Russie interposera sa médiation à Constantinople pour assurer l'évacuation de l'Égypte par la France ; elle promet ses bons offices pour la délivrance des prisonniers français retenus à Corfou et à Constantinople. L'empereur de Russie sera reconnu comme grand-maître de l'ordre de Malte, et tous efforts seront faits pour amener la restitution de cette île aux Chevaliers ; la France s'engagera à ne pas traiter avec l'Angleterre sans cette restitution. La France ouvrira des négociations avec le roi de Sardaigne sous la médiation de la Russie ; elle rétablira le roi de Sardaigne dans tous ses États, sauf la Savoie et Nice, pour lesquelles il recevra une indemnité équivalente en Italie. La France garantira l'intégrité du royaume des Deux-Siciles ; elle renoncera à faire passer ses troupes par Otrante et Tarente. Un concert sera établi entre les deux puissances contractantes, tant pour déterminer à l'amiable les affaires intérieures de l'Italie et celles du Saint-Siège, que pour former en Italie un nouvel État à la place de la République vénitienne. — En résumé, c'était bien Malte et une sorte de protectorat de l'Italie, c'est-à-dire la domination de la Méditerranée, que réclamait l'empereur de Russie.

Il est évident que Bonaparte n'y pouvait consentir, et

1. Sorel VI, 109-111.

d'ailleurs ses prétentions heurtaient directement les prétentions russes ; lui aussi, il voulait par l'Égypte établir son influence dans le Levant ; lui aussi, il voulait la domination de l'Italie, et il était bien placé pour y parvenir. Dès lors la négociation franco-russe semblait sans issue, et Talleyrand se plaignait de la tournure qu'elle avait prise depuis l'arrivée de M. de Kalytchef ; on était loin des cinq conditions primitives avancées par le chancelier Rostopchine et auxquelles le gouvernement français eût pu se rallier ; les dispositions nouvelles présentées par la Russie étaient « contraires aux espérances et aux vues du gouvernement français ». — « Comment la République, écrivait-il au plénipotentiaire russe, pourrait-elle être engagée à évacuer l'Égypte, fruit de tant de travaux, objet de tant d'espérances pour l'humanité, lorsque les Anglais, qui ont envahi l'Inde, le Cap, Ceylan, toutes les îles d'Amérique, resteraient en possession de leurs conquêtes ? Ce serait donc ôter à la France le seul moyen de contrebalancer l'immense domination des Anglais sur les mers ; ce serait au contraire assurer la prépotence de cette nation dont l'Europe est déjà dès longtemps victime... En résultat, ajoutait-il, il a été pénible de remarquer que le ton général des notes remises par M. le vice-chancelier de Kalytchef et de toutes les pièces de la négociation ouverte avec Son Excellence n'est pas celui qui est d'usage entre des États indépendants ramenés à des idées de paix par une estime mutuelle et des intérêts réciproques, et non par des motifs de crainte ou d'infériorité. Le premier Consul n'a pu y reconnaître ces sentiments de dignité, de grandeur et d'un généreux élan qu'il avait trouvés si bien exprimés dans les lettres mêmes de Sa Majesté l'empereur de Russie. »

Ces pourparlers ne pouvaient pas encore aboutir. On les entretint pour éviter une rupture qui aurait été funeste. Cependant, le premier Consul en profitait pour pousser ses avantages en Italie, portait des garnisons françaises dans le

royaume de Naples, établissait l'infant de Parme à Florence, se dispensait seulement, pour quelques jours encore, de rien faire en Piémont.

Il réussissait d'autre manière encore à garder l'amitié précieuse de l'empereur de Russie. Il savait le moyen d'exciter l'enthousiasme de Paul Ier ; il connaissait les paroles tentatrices capables de le retenir dans son amitié, les grands mots vides avec lesquels on cache les dissentiments réels ; il apprenait déjà à jouer « l'air de Tilsit ». Dès le 1er juin 1800, avant Marengo, il écrivait à Talleyrand : « Si la nouvelle de l'Égypte se confirme (il s'agit de la victoire de Kléber à Héliopolis), il serait bien important d'avoir quelqu'un en Russie. L'Empire ottoman n'a plus longtemps à exister, et, si Paul Ier tourne ses vues de ce côté, nos intérêts deviennent communs [1]. » Il est certain que l'opinion à peu près unanime des contemporains était que la fin de l'Empire ottoman était proche ; il est certain que la Russie, au lendemain du règne de Catherine II, paraissait destinée à lui porter le coup mortel ; il est certain que le meilleur moyen de lui être agréable était de l'y aider ; mais il n'est pas certain que Bonaparte y fût disposé avec sincérité ; aussi longtemps qu'il put, il ne manqua pas de le faire croire.

Fut-il question aussi, entre Bonaparte et Paul Ier, d'un projet d'expédition franco-russe sur l'Inde pour en chasser les Anglais ? Le mystère n'en a pas encore été pénétré [2]. Le Tsar paraît y avoir songé sérieusement : il eût aimé le concours de quelques troupes françaises, sous le commandement de Masséna, le vainqueur de Souvarow ; il y fit quelques préparatifs ; il en fut parlé parmi les sotnias de cosaques des bords du Don et de la Caspienne, et leur tempérament aventureux frémit un moment de l'espoir des chevauchées lointaines, vers l'Orient prestigieux. Faut-il y voir autre chose

1. Corr., VI, 326.
2. Cf. Sorel, VI, 113-114.

qu'une rêverie éphémère de l'empereur Paul, ou un dessein arrêté, ou du moins un large regard jeté sur l'avenir de l'expansion russe ? Quand on le voit tout ensemble réclamer Malte, étendre sa protection sur le Piémont et Naples, poursuivre sur le chemin de Constantinople les entreprises de sa mère, ouvrir la voie de l'Asie centrale par-dessus la mer Caspienne et l'Iran, on admirerait la grandeur de pareilles conceptions si l'on ne connaissait d'autre part le caractère fantasque et l'intelligence malade du fils de Catherine II. Il est curieux pourtant que cet empereur insensé puisse être considéré, notamment par la hardiesse de ses entreprises contre l'Angleterre, comme un précurseur, comme une sorte de voyant.

Mais le partage ottoman, le grand dessein de l'Inde, même la domination de la Méditerranée et la rivalité franco-russe qui en pouvait naître, c'est ici la politique de magnificence ; il ne s'agit pour le moment, de part et d'autre, que de la querelle avec l'Angleterre ; l'entente du Tsar et du premier Consul pouvait y être entretenue quelque temps : les amitiés politiques sont souvent faites de haines ou de craintes communes.

II

LA LIGUE DU NORD

Avant le blocus continental, la plus redoutable menace qui ait été dirigée contre l'Angleterre le fut par le tsar Paul Ier. La Ligue du Nord, dont il fut l'initiateur et dont il resta le chef, fut comme un renversement de la coalition en faveur de la France contre son infatigable ennemie : peut-être même au temps du blocus ne connut-elle pas d'aussi graves périls, car elle garda alors les sympathies du continent et des alliances toujours prêtes. Aussi bien, la Ligue du Nord de 1800 lui rappelait-elle la neutralité armée de 1780, qui

avait grandement contribué à sa défaite décisive dans la guerre de l'indépendance américaine : elle put craindre de semblables résultats.

Il est certain que l'Angleterre affirmait alors sur les mers une tyrannie insupportable ; comme au temps de l'insurrection des États-Unis, elle s'attribuait un droit de visite sur les vaisseaux neutres, sous prétexte de vérifier s'ils ne transportaient pas de contrebande de guerre ; elle considérait comme contrebande à peu près tout ce qui pouvait être utile, même très indirectement, à des belligérants, non seulement de la poudre ou des armes, mais aussi des vêtements et des grains, et elle confisquait les marchandises suspectes en telle quantité qu'on put l'accuser d'y chercher des ressources pour subvenir à ses frais de guerre. Elle déclarait bloqués des ports ennemis qui ne l'étaient pas effectivement, afin d'y pouvoir interdire tout arrivage de marchandises étrangères, et elle se donnait le droit de saisir tout navire neutre à la sortie ou à l'entrée d'un port en réalité libre ; elle pouvait de la sorte fermer tout un grand pays, ou au moins toute une longue ligne de côtes au commerce des neutres, qui ne pouvait pas manquer d'en souffrir des pertes importantes. Mais la pire « barbarie » des guerres maritimes de ce temps était sans doute dans le système de la presse, que l'Angleterre pratiqua avec une véritable cruauté : un navire de guerre anglais entre de vive force dans un port ennemi ou dans un port neutre ; son équipage tombe comme une bande de pirates sur la population des matelots, des pêcheurs, en cerne un grand nombre, les presse, les pousse, les embarque de force, pour assurer l'armement de nouveaux navires. C'est ainsi que jadis dans les ports français, par exemple, se recrutaient les équipages des vaisseaux français ; l'Angleterre est peut-être seule à avoir appliqué cet odieux régime dans des ports étrangers

Pendant toutes les guerres de la Révolution, elle avait

fait régner sur les mers ces singulières lois ; lorsque, le 19 novembre 1794, elle avait signé une convention secrète avec les États-Unis, elle leur avait fait connaître son interprétation particulière du droit de la guerre ; ils avaient consenti à l'admettre pour pouvoir étendre plus aisément leurs relations commerciales avec l'Europe, à la faveur de la guerre même, et c'était comme une jurisprudence qui s'établissait.

Mais les puissances neutres qui étaient habituées à faire du commerce avec la France, ou avec les pays alors soumis à son influence, la République batave, l'Espagne, la plus grande partie de l'Italie, souffraient beaucoup de cet état de choses. Le Danemark, la Suède eurent de nombreux conflits avec l'amirauté anglaise ; au printemps de 1800, une frégate danoise, la *Freya*, fut saisie dans des conditions que le gouvernement de Copenhague ne voulut pas tolérer ; les Anglais firent au mois d'août une démonstration menaçante dans le Sund. La Russie intervint ; le 16 août 1800, le gouvernement de Saint-Pétersbourg adressa aux cabinets de Berlin, de Copenhague et de Stockholm une note les invitant à se concerter avec lui pour assurer le respect des droits des neutres.

La marine russe, encore peu importante, n'avait pas beaucoup souffert des prétentions des Anglais, et le tsar Paul Ier avait l'air en cette affaire d'être animé du plus pur désintéressement. Mais il songeait aussi à ses propres avantages et à sa vengeance personnelle. Le 29 août, il prononça le séquestre sur les biens des Anglais dans son empire. Lorsqu'ils se furent emparés de Malte et qu'ils eurent refusé de la lui remettre, le 18 novembre, il décréta l'embargo sur les vaisseaux anglais dans ses ports. Il n'était pas inspiré non plus par le pur souci de défendre la cause des chevaliers de Saint-Jean dont il était le grand-maître ; il commençait d'avoir une très nette conscience de l'importance politique de

Malte et de l'inconvénient de la laisser aux mains des Anglais, et sa générosité chevaleresque n'était pas sans mélange de calcul

Ses intérêts s'accordaient là avec ceux de la France. Elle avait besoin du commerce des neutres ; elle ne pouvait pas se laisser bloquer par la tyrannie maritime de l'Angleterre. Bonaparte de bonne heure se prononça avec indignation contre la « barbarie britannique » ; il ne manqua pas de se donner le beau rôle de champion de la liberté des mers ; les papiers officiels de la marine française, à cette époque, sont ornés d'un frontispice artistique, une république tenant un gouvernail où s'inscrit en gros caractères la devise « Liberté des mers ». Il est juste de remarquer que la France avait intérêt à cette liberté, qui d'autre part ne pouvait être qu'une diminution de la suprématie maritime des Anglais[1].

Le 17 mars 1800, le premier Consul avait institué un tribunal des prises, qui fut chargé de juger tous les conflits nés de l'absence d'un véritable code de la guerre maritime ; ce tribunal eut bientôt une grande réputation d'équité ; ce qui fit paraître plus odieuse la tyrannie des Anglais. Ce fut aussi la base des négociations ouvertes alors entre la France et les États-Unis.

Dès le commencement des guerres de la Révolution, les États Unis avaient pris la résolution d'en profiter le plus possible, même aux dépens de la France ; car la reconnaissance n'est pas une vertu politique ; aussi bien, étaient-ils persuadés que la France les avait soutenus par intérêt et haine de l'Angleterre. Ils s'étaient accordés avec le gouvernement anglais par la convention du 19 novembre 1794. Ils avaient rompu les relations diplomatiques avec la France le 15 novembre 1796 ; ils avaient lancé contre elle les proclamations les plus hostiles ; ils avaient autorisé la course contre les

1. Du Casse, *Négociations*, I.

bâtiments français; ils s'étaient largement dégagés de la tutelle un peu hautaine que la France avait exercée sur eux depuis le traité de 1778; ils avaient affirmé leur indépendance. Ils en avaient subi quelque dommage; car la marine française plus puissante leur avait infligé des pertes sensibles, et, de part et d'autre, après plusieurs années de mauvais procédés, on sentait le besoin d'un accord nouveau.

Dès septembre 1798, sous le Directoire, il y avait eu une première tentative de rapprochement; elle n'aboutit point. A son avènement, Bonaparte fit des avances significatives: à la nouvelle de la mort de Washington (15 décembre 1799), il ordonna un deuil de dix jours à toutes les troupes de la République: « Washington est mort. Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie. Il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français comme à tous les hommes libres des deux mondes, et spécialement aux soldats français qui, comme lui et les soldats américains, se battent pour l'égalité et la liberté. » Cette mesure était doublement habile: elle plut aux Américains fiers d'un tel hommage, et aux Français qui crurent trouver en Bonaparte un autre Washington.

La reprise des négociations en fut facilitée. En février 1800, trois ambassadeurs américains arrivèrent à Paris, Murray, Elsworth, Davie; ils furent mis en rapport avec les citoyens Joseph Bonaparte, Fleurieu et Rœderer, ceux-ci pourvus par Talleyrand d'importantes instructions qui font honneur tout particulièrement à sa sagacité politique. Il invitait les plénipotentiaires français à ne point s'attacher aux circonstances de l'indépendance américaine, à ne point faire sentir aux Américains le poids gênant des services rendus; certes, il convenait de les « rappeler discrètement à la considération de l'honneur politique ». Mais il ne fallait pas trop recourir « aux considérations morales et de sensibilité... Aujourd'hui, l'alliance de la République française se présente moins à leurs

yeux sous le point de vue du patronage ; elle prend davantage l'aspect d'un engagement dont l'égoïsme national cherche à peser en même temps les avantages et les inconvénients. » Il s'agissait pour la France de séparer les États-Unis de l'Angleterre, d'ajouter ainsi à la sûreté des colonies françaises et espagnoles en Amérique, de miner le monopole commercial de l'Angleterre en ouvrant les États-Unis au commerce des autres nations. Talleyrand annonçait dès lors l'importance exceptionnelle que devait prendre le marché américain, sur un sol, disait-il avec quelque exagération, « qui attend une population supérieure à tous les États de l'Europe réunis ». Il faut songer autant, ajoutait-il, à l'état éventuel d'une telle nation qu'à son état actuel ; elle aura de grandes ressources et de grands besoins ; il faut tâcher au moins de partager avec les Anglais le commerce de ce pays ; il faut que le commerce américain ait avantage à venir chez nous, par une large franchise de droits ; ainsi il prendra le chemin des ports de France, et ses habitudes ne tiendront pas longtemps contre l'intérêt.

Dans de telles dispositions, les négociations devaient aboutir. Pourtant, les Américains montrèrent d'abord de grandes exigences : ils ne voulaient pas que l'on prît pour bases les clauses des anciens traités, et notamment du traité de 1778, dont les termes protecteurs blessaient leur jeune et farouche amour-propre national, et d'autre part ils demandaient de fortes indemnités pour les importants dommages subis par leur marine de commerce. Les pourparlers en furent un moment fort ralentis.

Mais le citoyen Pichon, secrétaire de la commission française, les enferma dans un dilemme habilement posé : si les anciens traités ont été en effet rompus par les récentes hostilités, les dommages qui en sont résultés sont des accidents naturels de la guerre et il n'y a pas lieu à indemnités ; si les Américains réclament des indemnités, ce ne peut être que

pour la violation des anciens traités, dont ils affirment ainsi la validité. Après un moment d'embarras, les négociateurs américains se rallièrent à la seconde interprétation, pourvu que la France admît le principe des modifications à apporter au traité de 1778. Le premier Consul fit cette concession, et il fut dès lors facile de s'entendre.

La convention franco-américaine fut signée à Mortfontaine, chez Joseph Bonaparte, le 30 septembre 1800 : elle rétablissait la paix et l'amitié, et les relations commerciales entre les deux Républiques; elle réservait à des négociations ultérieures la fixation du chiffre des indemnités; et surtout elle proclamait les principes de la guerre maritime contestés par l'Angleterre : le pavillon neutre couvre la marchandise, les bâtiments marchands convoyés par des bâtiments de guerre ne doivent pas être visités. Par là le traité de Mortfontaine est un épisode important de l'histoire de la neutralité armée; il rapproche la politique de Bonaparte de celle de Paul Ier; par-dessus l'océan Atlantique, il étend jusqu'aux États-Unis la ligue des ennemis ou des adversaires de l'Angleterre.

Il y avait même, sur ce point, des liens de plus en plus étroits entre la France et la Russie. Paul Ier en écrivait une lettre personnelle à Bonaparte; il se plaignait de la conduite que les Anglais tenaient, non seulement vis-à-vis de la Russie, mais surtout vis-à-vis des autres puissances du Nord. « Ce n'est point à moi, disait-il, à vous indiquer ce que vous avez à faire; mais je ne puis ne pas vous proposer s'il ne serait pas possible d'entreprendre ou du moins produire quelque chose sur les côtes de l'Angleterre, qui, au moment où elle se voit isolée, peut produire un effet à la faire repentir de son despotisme et de son arrogance. Je vous prie de prendre en considération ce que je vous propose et vous indique. Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde. »

Si Bonaparte poussait Paul Ier sur l'Inde, Paul Ier poussait Bonaparte sur l'Angleterre. L'Angleterre accumulait sur sa

tête de terribles orages ; mais peut-être l'un et l'autre avaient-ils aussi la préoccupation de se détourner réciproquement de la Méditerranée ; car les amitiés politiques ne sont pas pures de tout calcul intéressé.

Quoi qu'il en soit, le premier Consul se promettait d'importants profits de l'entente qui s'établissait entre les puissances maritimes du Nord ; il déploya à cette occasion une grande activité diplomatique ; il essaya de faire entrer la France, quoique puissance belligérante, dans la ligue des neutres, ce qui eût transformé celle-ci en une véritable coalition offensive et défensive contre l'Angleterre. Il n'y réussit pas ; ni la Prusse, ni la Suède ou le Danemark, ni même la Russie, n'étaient disposées à en courir les risques. Il dut se contenter de leur neutralité armée contre les Anglais, ce qui était déjà un fort beau résultat.

Le 14 septembre 1800, un vaisseau anglais s'empara d'une frégate suédoise dans la rade de Barcelone, et en employa l'équipage à une violente presse sur les matelots du port. Le gouvernement espagnol s'en plaignit à la Suède, qui elle-même adressa au gouvernement de Londres des représentations sévères. Dans le même temps, un bâtiment prussien, le *Triton*, fut saisi par un navire anglais et sa cargaison confisquée ; le gouvernement de Berlin consentit enfin à reconnaître que la liberté des mers n'était pas suffisamment garantie. Ces derniers attentats achevèrent la formation de la Ligue du Nord [1].

Le 16 décembre 1800, une convention était signée entre la Suède et la Russie, qui proclamait les principes de la liberté du commerce des neutres en temps de guerre : toutes marchandises, sur bâtiments neutres, doivent être par les belligérants respectées comme inviolables, sauf la contrebande de guerre, c'est-à-dire seulement les armes et les

1. Martens, IX, 343-486.

munitions à destination d'un port appartenant à l'une ou l'autre des puissances en état de guerre ; le blocus, pour être observé par les neutres, doit être effectif, c'est-à-dire que le port déclaré en état de blocus doit être vraiment enfermé par des forces ennemies telles qu'il y ait danger réel à y entrer ou à en sortir ; tous bâtiments marchands convoyés par des vaisseaux de guerre de leur nationalité doivent être à l'abri de toute visite, la parole des officiers de ces vaisseaux devant être considérée comme une garantie suffisante. La Suède et la Russie s'engageaient à armer des vaisseaux pour assurer l'observation de ces principes entre tous belligérants, à se prêter à cet égard une assistance mutuelle, à s'allier formellement si l'une ou l'autre était en butte à cette occasion à des menaces, ou à des mesures d'hostilité.

Le même jour, une même convention fut signée entre le Danemark et la Russie, et deux jours après, en des termes semblables, entre la Prusse et la Russie. Le tsar Paul fut donc le chef de cette Ligue des neutres ; une flotte combinée fut armée dans la Baltique pour en défendre les droits.

Des mesures énergiques furent prises immédiatement contre l'Angleterre ; les marchandises anglaises furent saisies dans les ports des États alliés ; l'Ems, le Weser, l'Elbe, la Trave furent fermés au commerce britannique. Des troupes danoises occupèrent Hambourg et Lubeck.

Le 14 janvier 1801, le gouvernement de Londres ordonna l'embargo sur les vaisseaux russes, danois et suédois ; il n'étendit pas aussitôt son décret aux vaisseaux prussiens et continua une négociation avec la Prusse ; sans doute, il espéra rompre par elle l'accord entre les puissances du Nord ; on savait la politique prussienne assez inconstante et incohérente.

Mais, d'autre part, Paul Ier pesa énergiquement sur le cabinet de Berlin pour le retenir dans la Ligue des neutres et le décider aux actes nécessaires, si compromettants qu'ils

fussent. Le gouvernement prussien se résigna à occuper le Hanovre ; en secret, il informa le gouvernement de Londres qu'il ne prenait ce pays qu'en dépôt, pour empêcher qu'il ne tombât en des mains moins sûres, et qu'il le rendrait dès que la crise serait passée.

Cependant le premier Consul, imparfaitement renseigné sur cette duplicité, crut que le cabinet de Berlin était arrivé désormais à des résolutions fermes. Talleyrand écrivit à Beurnonville : « Faites entendre au gouvernement prussien qu'il pourrait ne tenir qu'à lui de rendre constante et définitive l'occupation provisoire qu'il vient de faire de l'électorat de Hanovre ; ce serait une belle indemnité pour les pertes qu'il a subies à la gauche du Rhin, et un accroissement qui compenserait pour lui dans le corps germanique ce que l'introduction du grand-duc de Toscane pourrait ajouter à la maison d'Autriche. Brême, Hambourg et Lubeck resteraient alors indépendantes ; le titre électoral de Hanovre passerait à la maison de Hesse-Cassel ; la Prusse céderait à la France Neuchâtel et Valengin. » La Russie soutenait cette action diplomatique du gouvernement français, encourageait la Prusse à garder définitivement le Hanovre ; ce pouvait être le lien d'une triple alliance de la France, de la Prusse et de la Russie.

Le cabinet de Berlin répondit que rien ne lui conviendrait mieux qu'un tel plan ; mais il ne pouvait l'accepter que conditionnellement : il fallait d'abord déclarer à l'Angleterre que, si elle refusait plus longtemps d'adhérer aux principes de la convention maritime, on disposerait du Hanovre en faveur de la Prusse, en compensation des pertes qu'elle avait subies dans la guerre précédente ; si le gouvernement de Londres s'obstinait à la résistance, la Prusse consentirait à occuper le Hanovre à titre définitif. Même elle craignait que cette affaire ne retardât encore la paix si désirable entre la France et l'Angleterre, et elle suggérait l'idée que le pre-

mier Consul exposât lui-même cette situation au gouvernement anglais : ce qui aurait eu effet dispensé le cabinet de Berlin d'une tâche décidément déplaisante.

Beurnonville écrivait à ce propos à Talleyrand en des termes vraiment heureux : « On a bien ici toute la chaleur de l'ambition, on n'en a pas toute l'énergie ; on brûle d'acquérir, on manque d'audace pour le faire. On trouve doux de recevoir, mais on attend encore que ceux qui donnent lèvent tous les obstacles et prennent sur eux toute responsabilité. On se ferait scrupule d'enlever soi-même un domaine étranger ; on ne s'en fait pas de le tenir de nous, pourvu que nous prenions une marche propre à en rendre la jouissance sûre et tranquille[1]. » Et Talleyrand se plaignait des « vues resserrées » de la politique prussienne, et le premier Consul commençait de craindre de ne pouvoir faire fond sur elle.

Du moins l'Angleterre était, pour un temps, isolée ; elle n'avait plus d'alliés sur le continent ; elle était même en état de guerre réelle avec la Russie ; il est vrai qu'on était en plein hiver et que les opérations les plus sérieuses devaient attendre le retour du printemps.

III

LE NOUVEAU MINISTÈRE ANGLAIS (FÉVRIER 1801)

La formation de la Ligue du Nord marquait la fin du système des alliances continentales sur lequel était fondée la politique anglaise depuis 1793 et que par deux fois Pitt avait dressé contre la France. Dans le même temps, la retraite de Thugut et la paix de Lunéville avaient manifesté la lassitude de l'Autriche. La neutralité armée était un événement plus grave, car elle était un premier groupement hostile à l'An-

1 Bailleu, qui a reproduit cette dépêche de Beurnonville, II, 41-43, a supprimé ce passage. — Cf. Aff. Etr. Prusse, nº 229, pièce 73.

gleterre, et une singulière menace pour l'avenir ; elle pouvait être pour la France un avantage décisif.

C'est pourquoi rien ne contribua autant à la nouvelle orientation prise pour un moment par le gouvernement anglais. Il fallait gagner du temps pour tâcher d'amener la dissolution de la Ligue du Nord : c'était la politique nécessaire. Aussi bien, la guerre était-elle devenue difficile à soutenir : que pouvait l'Angleterre sans alliés? Le pays était las d'une longue période d'hostilités dont il ne comprenait pas encore les profits ; les subsides payés depuis huit ans à la Russie ou à l'Autriche, les frais mêmes des opérations militaires avaient obligé le gouvernement à d'importantes augmentations des impôts, et l'opinion publique se prononçait avec fermeté pour une expérience de la paix. Sans doute, la plus grande partie des hommes politiques de l'Angleterre ne croyaient pas à la possibilité d'une paix durable avec la République française ; ils se persuadaient que le premier Consul avait d'autres ambitions ; mais ils n'en étaient pas sûrs, et il était bon, pour l'Europe tout entière, d'en faire l'épreuve. D'ailleurs, que pouvait alors gagner l'Angleterre à s'obstiner à la guerre? Elle ne pouvait que s'épuiser en résistant à tout l'effort de la France, désormais tranquille sur le continent ; elle ne pouvait que donner à tous l'impression qu'elle seule était l'obstacle à la paix générale à laquelle toute l'Europe aspirait ; elle risquait de grouper contre elle les colères de tous les amis de la paix, et d'en faire une grande coalition en faveur de la France ; elle ne pouvait que faire le jeu du premier Consul. Pitt lui-même fut partisan d'une paix provisoire, qui devait avoir pour premiers résultats de désarmer la Ligue des neutres et de garder ou de ramener à l'Angleterre les sympathies de ses anciens alliés, promesse d'autres alliances. La politique du gouvernement de Londres s'est toujours distinguée par ses caractères réalistes ; elle agit par calcul plus que par passion, et le meilleur calcul qu'elle

pût faire en 1801 était d'attendre, pour continuer la lutte grandiose où se jouait tout l'avenir du pays, des circonstances plus favorables.

« M. Pitt, écrit Bourrienne, crut qu'une trêve à laquelle on donnerait le nom de paix, était indispensable à l'Angleterre ; mais, disposé en même temps à recommencer la guerre contre la France avec plus d'acharnement que jamais, il déposa momentanément le pouvoir, laissa à des ministres subalternes le soin de traiter de la paix, afin que son retour au ministère marquât le renouvellement de la haine implacable qu'il avait vouée à la France. » Est-il juste de dire que Pitt avait voué à la France une haine implacable? Il le parut aux hommes de ce temps, dans toute l'ardeur des passions contraires ; il est possible après un siècle d'être à la fois plus impartial et plus éclairé : le second Pitt avait la haine de la grandeur française, parce qu'il y sentait un danger mortel pour l'Angleterre ; c'était la forme vigoureuse de son patriotisme ; depuis la guerre de Sept ans, il sentait la France acharnée à se venger et à abattre sa rivale ; l'Angleterre avait perdu déjà les États-Unis ; jamais elle ne subit pareil désastre, et beaucoup, parmi ses contemporains, y voyaient le premier pas de sa décadence. Pitt avait conscience que la France nouvelle, la France de la Révolution et du Consulat, était de taille à porter à son pays des coups mortels. Il mit l'Angleterre en état de défense ; il l'entoura autant qu'il put d'un cercle sans cesse reformé d'alliances continentales ; mais justement il garda assez de sang-froid pour ne pas risquer dans des conditions désavantageuses une partie aussi redoutable. S'il avait la haine de la France, c'était une haine singulièrement clairvoyante ; si la grandeur de la France n'avait pas été un suprême péril pour l'Angleterre, si Bonaparte n'avait pas eu des ambitions impériales, la haine de Pitt se fût sans doute apaisée ; mais était-il possible alors qu'il en fût ainsi ? Ne semble-t-il pas, à cette

date, que la France ne pût être grande que par l'abaissement de l'Angleterre ?

Et la démission de Pitt fut une sorte de retraite stratégique devant une attaque trop serrée et trop puissante, pour attendre un moment plus propice à une nouvelle offensive. Aussi ne se retira-t-il pas sur la question de la paix ou de la guerre : il ne voulut pas que l'abandon qu'il fit du pouvoir pût paraître une victoire de la France, que le premier Consul en pût triompher. Il tomba sur la question d'Irlande, sur une question de large patriotisme. Contre la grande ennemie qu'était la France, il avait compris le devoir d'unir toutes les forces du pays, de réconcilier l'Irlande avec l'Angleterre, comme Bonaparte alors réconciliait la Vendée avec la République consulaire ; il avait appelé déjà dans les grands emplois des Irlandais ralliés, Castlereagh, Canning, Wellesley, qui allaient être parmi les meilleurs serviteurs de la patrie. Il obtint le consentement des Irlandais à « l'Union », sur ces bases : l'entrée de cent députés d'Irlande à la Chambre des Communes, la participation des Irlandais aux affaires du royaume ; il eut assez de sagesse pour leur promettre l'émancipation religieuse, c'est-à-dire l'admission des catholiques à tous les emplois publics qui leur étaient interdits par le Bill du Test. Il ne put vaincre les préjugés étroits de ses compatriotes, la vieille aversion pour le papisme ; le Roi se refusa à le soutenir. En janvier 1801, le premier Parlement de l'Union se réunit à Londres : Pitt voulut y déposer le bill de l'émancipation qu'il avait promis. George III s'y opposa. Le 8 février 1801, la veille du traité de Lunéville, Pitt fut remplacé par Addington ; Lord Hawkesbury fut chargé du ministère des affaires étrangères. Ce fut le ministère de la paix, a-t-on dit ; l'expression n'est pas tout à fait juste ; ce fut le ministère de l'expérience pacifique, *experimental peace*. Aussi les nouveaux ministres n'étaient-ils pas des adversaires de Pitt ; ils ne représentaient pas une autre politique ; ils repré-

sentaient seulement une autre tactique ; et, pendant toute la grande crise diplomatique de 1801 à 1803, ils ne cessèrent pas d'être soutenus par le grand ministre. Pourquoi ne prit-il pas lui-même la responsabilité de cette expérience délicate ? Elle eût été moins concluante aux yeux des puissances continentales, et, si elle devait échouer, il valait mieux, dans l'intérêt anglais, que ce ne fût point par sa faute : son autorité restait une réserve.

A cette date, la situation de l'Angleterre pouvait paraître vraiment difficile ; les traités de Lunéville, de Florence et d'Aranjuez désarmaient les puissances continentales ou les mettaient dans le parti de la France. La Ligue du Nord montrait quelque activité, quoique incohérente. Le mystère qui enveloppait les desseins du tsar Paul ne laissait pas d'être inquiétant. Le premier Consul pensait profiter encore, comme Hoche autrefois, du mécontentement des Irlandais : Talleyrand recevait à ce moment une proposition de deux Irlandais qui se faisaient forts d'arracher leur pays à la domination de l'Angleterre, si la France y pouvait consacrer une armée de 30,000 hommes ; le premier Consul lui-même donnait l'ordre au ministre de renvoyer le projet au général Bernadotte et de mettre les deux Irlandais en rapport avec lui, « l'intention du gouvernement étant de lui confier l'expédition qui pourrait être tentée contre l'Irlande ». Quelques jours après, Talleyrand invitait Bernadotte à « faire quelque bruit » autour de ses relations avec les deux Irlandais qu'on lui avait envoyés. Bernadotte fit en effet quelque bruit, que l'Angleterre entendit.

Tout cela était fait pour fortifier les dispositions pacifiques des Anglais. Dès le 14 novembre 1800, au moment des conférences de Lunéville et de la formation de la Ligue du Nord, lord Grenville avait déclaré au Parlement que le gouvernement ne voulait pas abandonner ses alliés, mais que, s'il était abandonné par eux, « il ne balancerait pas à entamer

des négociations qui, dans la position actuelle du gouvernement français, auraient enfin une base solide et promettaient une paix durable ». Le ton avait changé depuis le temps des premières avances de Bonaparte. Là-dessus Otto, qui était toujours à Londres, recevait du premier Consul lui-même une note qui lui imposait une grande réserve : c'était maintenant à l'Angleterre à faire les premiers pas pour une négociation que la France avait autrefois offerte; c'était à elle à indiquer ses conditions.

Le 20 février 1801, quelques jours après la retraite de Pitt, Otto reçut la visite du colonel Fullarton, député aux Communes, qui venait le consulter sur une motion qu'il allait déposer au Parlement, « pour conclure avec la France une paix mutuellement honorable et proportionnée aux succès que les deux nations avaient eus, l'une par mer, et l'autre par terre. » Otto ne prit aucun engagement, et attendit une démarche officielle.

Le 21 mars, le nouveau ministre des Affaires étrangères, lord Hawkesbury, écrivit à Otto pour annoncer au gouvernement français, par ordre du Roi, « sa disposition d'entrer en négociation immédiate pour le rétablissement de la paix et son intention d'envoyer à Paris ou ailleurs un plénipotentiaire ». Le 22, à dix heures et demie du matin, Otto fut reçu par lord Hawkesbury, et ce fut le premier signe de la négociation qui s'engageait.

Le ministre anglais indiqua quelques-unes des conditions possibles de la paix à établir : l'Angleterre s'engagerait à ne plus troubler l'ordre intérieur en France et à reconnaître le gouvernement consulaire ; elle laisserait l'Égypte à la France, qui lui laisserait en compensation toutes les conquêtes coloniales faites sur elle-même et sur ses alliées, l'Espagne et la Hollande.

Dès ces premières conversations, lord Hawkesbury ne proposa aucune stipulation sur les affaires du continent, et les historiens lui en ont fait parfois des reproches sévères :

ils y ont vu une étrange faiblesse, un oubli impardonnable. Il est difficile d'admettre un pareil oubli. L'abstention du gouvernement anglais sur cette matière avait sans doute d'autres raisons : Bonaparte eût été mal disposé à soumettre à l'approbation de l'Angleterre des questions déjà résolues par le traité de Lunéville. L'Angleterre, apparemment, estimait que ces questions intéressaient davantage les puissances continentales. D'ailleurs, en laissant le champ libre aux ambitions prévues du premier Consul, elle risquait moins que l'Autriche, ou la Prusse, ou la Russie ; non seulement elle le détournait des grandes entreprises maritimes ; mais elle avait la pensée qu'il ne tarderait pas à renouveler les inquiétudes du continent, qui referaient autour d'elle, sans qu'elle eût à y faire des sacrifices considérables, la coalition pour un moment dissoute : il était habile de tenter la passion conquérante du premier Consul. Le gouvernement français pouvait aisément déjouer ce calcul par la modération ; mais la modération ne paraissait pas être la qualité maîtresse de Bonaparte, et, s'il en était capable, les questions continentales se résoudraient d'elles-mêmes sans l'intervention de l'Angleterre. Sur ce point, elle avait plus d'intérêt à s'abstenir qu'à formuler des exigences dont le premier Consul eût demandé la compensation

En réponse aux avances de lord Hawkesbury, Talleyrand proposa aussitôt une suspension d'armes ou des préliminaires immédiats : il espérait ainsi sauver l'Égypte et la Ligue du Nord, contre lesquelles l'Angleterre préparait de formidables armements ; ainsi avait fait Bonaparte quelques mois auparavant, lors de la négociation sur l'armistice naval. Hawkesbury ne tomba pas dans ce piège, ne se priva point de ces moyens d'action, qui renfermaient les meilleures chances de l'Angleterre. Il se rallia à l'idée d'une rapide conclusion de préliminaires, dont il était prêt à discuter immédiatement les bases.

Pour gagner du temps, Talleyrand donna à Otto les pouvoirs nécessaires et lui envoya des instructions ; il commença par rappeler les immenses sacrifices que la France avait déjà faits à la cause de la paix : « La République française, qui s'est trouvée maîtresse du continent, a montré son extrême modération, et a conclu à Campo-Formio et à Lunéville des traités tels qu'au simple aspect il est difficile de juger quel est le vainqueur ». Continuant dans le même esprit, il faisait à l'Angleterre des propositions d'une semblable modération : Malte serait rendue aux chevaliers de Saint-Jean ; l'Égypte serait rendue à la France ; par contre, l'Angleterre garderait les pays récemment conquis sur le sultan Tippoo-Sahib ; elle rendrait toutes ses autres conquêtes ; moyennant quoi, « l'Espagne pourra rendre au Portugal, allié de l'Angleterre, les provinces qu'elle lui aura enlevées, on pourrait dire le Portugal tout entier ; car dans les circonstances actuelles du continent, l'Espagne, assistée de la France, peut se regarder comme maîtresse du Portugal ». La guerre de l'Espagne contre le Portugal n'était pas commencée ; mais Bonaparte faisait profit de tout, même de présomptions.

Armé de ces instructions, Otto en exposa les conclusions à lord Hawkesbury, dans la conférence qu'ils eurent ensemble le 4 avril ; il s'éleva dans cette occasion à de hautes considérations de politique générale. Il signala, dans le traité de Lunéville, le soin pris par les deux grandes puissances contractantes de mettre entre elles, en Italie et en Allemagne, une barrière suffisante pour empêcher de nouveaux déchirements. « Cette barrière, ajouta-t-il, ne saurait être purement territoriale entre la France et l'Angleterre ; mais elle peut être une barrière d'intérêts. Votre supériorité maritime vous assure le domaine de l'Inde : si nos propositions sont agréées par vous, nous ne vous y troublerons plus ; mais nous nous réservons l'Égypte et le commerce de la Méditerranée. Il vous faut des comptoirs dans toutes les parties du monde ;

nous nous bornons à quelques colonies agricoles : l'Égypte, Saint-Domingue recevront la population surabondante de la France, qui, sans compter les quatre départements du Rhin nouvellement réunis, nourrit déjà 32 millions d'habitants. En établissant les négociations sur le principe de la séparation des intérêts, on pourra espérer enfin une paix durable. On ne se battra plus pour quelques glaçons de Terre-Neuve ou pour le fossé de Chandernagor. Chaque puissance étant placée dans la sphère de son activité, elles n'emploieront l'excédent de leurs forces que pour éclairer et civiliser les portions du globe dont le traité leur aura assuré le domaine. Il s'agit aujourd'hui de la paix du monde entier. L'Inde et l'Amérique cesseront-elles enfin d'être ensanglantées par nos querelles? Il dépend de vous, Mylord, de résoudre cette question. Vous nous trouverez prêts à tout faire pour établir la tranquillité générale sur une base solide. Séparons nos intérêts; prévenons toute collision future, et la paix est assurée pour bien longtemps. »

Hawkesbury donna son adhésion à ces grands principes, d'ailleurs peu contestables. Quant à l'application pratique que la France en faisait, il demanda le temps de la réflexion; il avait besoin de consulter ses collègues; il admettait difficilement que l'Angleterre dût rendre à peu près tout ce qu'elle avait conquis, tandis que la France reprendrait tout ce qu'elle avait perdu et garderait même ce qu'elle était sur le point de perdre; il eut l'idée nette que, si le premier Consul n'était pas prêt à faire le moindre sacrifice à la paix, il était prêt à en demander de grands à l'Angleterre[1].

Mais le gouvernement anglais n'était pas encore réduit à la paix à tout prix; il le fit bien voir, et le premier Consul ne retrouva pas une aussi bonne occasion de signer un traité profitable, et notamment de garder l'Égypte.

1. Aff. Etr. Corr. d'Angleterre, nº 595, fos 253-302

L'Angleterre, en effet, ne voulut pas traiter sous la menace, sous la pression des neutres ; elle ne voulut pas que la paix lui fût dictée, imposée ; elle en voulut pouvoir débattre les conditions, en toute liberté. Il lui était possible, peut-être aisé, de remporter quelque avantage sur la Ligue du Nord, encore mal liée, et toute affaiblie de malentendus. La Suède n'était pas trop d'accord avec le Danemark, et leurs rapports n'avaient jamais été très cordiaux. La Prusse était perdue dans les hésitations, avide d'agir pour gagner, mais effrayée de toute action, quoi qu'elle fît. En Russie même, le mécontentement était grand contre la politique du tsar Paul I^er^ ; privés des marchandises anglaises, les nobles de Saint-Pétersbourg souffraient dans leurs habitudes de luxe ; ils blâmaient la rupture avec l'Angleterre, avec l'Autriche, qu'ils estimaient avantageuse seulement aux Jacobins de France ; ils avaient entendu les leçons de l'émigration, et les répétaient avec fidélité. Tout cela était préjudiciable aux intérêts de la Ligue des neutres ; elle portait en elle le mal de toute coalition.

Dans les premiers jours du printemps, l'Angleterre prépara un formidable armement maritime, destiné d'une part à la Baltique, de l'autre à la Méditerranée et à l'Égypte, enveloppant dans une même entreprise le continent tout entier. On ne connut que quelques semaines plus tard le résultat de cet effort sur l'Égypte. On fut plus vite renseigné sur l'expédition de la Baltique.

Elle frappa des coups foudroyants. Le 20 mars, au moment même où lord Hawkesbury adressait à Otto ses ouvertures pacifiques, un plénipotentiaire anglais, Vansittart, envoyé à Copenhague, sommait le gouvernement danois de rompre la convention qu'il avait signée le 16 décembre avec la Russie. Le Danemark naturellement s'y refusa. L'escadre anglaise, sous Parker et Nelson, se présenta le 28 mars devant le Sund ; elle passa sans accident sous le feu des batteries sué-

doises du château de Kronberg, dont le silence, en de telles circonstances, parut extraordinaire. Le Sund franchi, les vaisseaux anglais arrivèrent devant Copenhague ; la défense en fut organisée d'une façon très courageuse par le prince royal ; ce fut en vain : les vaisseaux danois qui se trouvaient dans le port furent coulés ou pris ; la ville elle-même fut accablée sous un feu terrible. Le Danemark dut solliciter un armistice et consentit à ouvrir aussitôt des négociations ; il pensa qu'elles dureraient assez longtemps pour être secouru de ses alliés.

Car l'indignation fut générale, non pas seulement en Danemark ou en France, contre le bombardement de Copenhague. Cet attentat contre un petit État neutre parut une insupportable violation du droit des gens, capable de donner tout d'un coup à la Ligue du Nord la cohésion qui lui manquait encore. L'hiver fini et les ports russes débloqués de leurs glaces, on attendit une vigoureuse action du tsar Paul.

CHAPITRE V

LES PRÉLIMINAIRES DE LONDRES

I

LA MORT DE PAUL Ier

Paul Ier fut assassiné dans la nuit du 23 au 24 mars 1801, par des officiers de son palais. Bonaparte en fit suivre la nouvelle, dans le *Moniteur*, de cette note : « C'est à l'histoire à éclaircir le mystère de cette mort tragique et à dire quelle est dans le monde la politique intéressée à provoquer une telle catastrophe ». Il faut se défier de la formule : *Is fecit cui prodest*. Il est vrai que les auteurs du crime avaient fréquenté quelques mois auparavant chez l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth, et que la nouvelle de la mort de Paul Ier fut accueillie à Londres par une explosion d'enthousiasme. Mais l'aristocratie russe en général ne partageait pas la récente anglophobie du tsar et elle avait naturellement alors les meilleures relations avec l'ambassade britannique ; et l'assassinat de Paul était par lui-même assez avantageux à l'Angleterre pour que l'opinion en manifestât sa joie : l'histoire a désormais suffisamment éclairé ce mystère pour qu'il soit impossible d'y marquer une intervention de l'Angleterre[1].

Paul Ier suivait une politique étrangère qui s'accordait peut-être mieux que celle qui fut suivie après lui avec les

1. Sorel VI, 121.

intérêts de son empire ; mais elle n'avait pas l'approbation de son entourage. Surtout il s'était fait dans la noblesse russe, dans sa famille même, trop d'ennemis intéressés à sa perte : fort malheureux dans sa jeunesse, pendant tout le règne de sa mère, inquiet pendant des années pour ses droits à la couronne, pour sa vie même, hanté du souvenir de la mort tragique de son père, il fut sur le trône un tyran fantasque et soupçonneux. La conspiration entretenue contre lui par sa mère fut continuée par son fils Alexandre, dont peut-être Catherine II eût fait son successeur immédiat si elle avait eu le temps, avant de mourir, d'assurer le succès de cette usurpation. Alexandre Ier, sans doute, ne pensa pas que ses amis iraient jusqu'à l'assassinat de son père ; mais, effrayé lui-même d'une menace d'exil en Sibérie, il consentit que Paul Ier fût forcé d'abdiquer en sa faveur, et, Paul mort, il garda les meurtriers auprès de lui et les combla d'honneurs. Le gouvernement russe, disait Voltaire, est une autocratie tempérée par l'assassinat ; Paul Ier, après plusieurs autres, fut victime de cette tradition constitutionnelle.

La Ligue du Nord en reçut un coup mortel aussi. Le Danemark fut content, le 9 avril, de signer avec les amiraux anglais un armistice de trois mois et demi. La Suède s'accorda avec l'Angleterre le 18 mai. Le Danemark évacua Hambourg le 23 mai, signa avec l'Angleterre un traité définitif le 28 mai. Le type de ces traités qui enregistrèrent la fin de la Ligue de neutralité armée fut celui qui fut signé entre l'Angleterre et la Russie, le 17 juin ; ce fut le premier acte important du nouveau règne : il avait beaucoup de signification. L'Angleterre y faisait de sérieuses concessions aux principes de la neutralité ; elle admettait que le blocus dût être réel pour s'imposer au commerce des neutres ; elle admettait, hors des ports réellement bloqués, le libre commerce des neutres, sauf pour la contrebande de guerre qui ne fut pas encore définie avec précision ; mais elle faisait

reconnaître pour les vaisseaux de guerre le droit de visiter les navires neutres, n'admettant pas que le pavillon couvrît absolument la marchandise. On verra là un essai de conciliation entre les traditions « barbares » de la marine britannique et les revendications des neutres. Ce fut, en tout cas, un succès considérable pour l'Angleterre ; la Ligue du Nord n'était plus ; elle avait duré quatre mois, dit M. Sorel, quatre mois d'hiver pendant lesquels elle n'avait servi à rien.

Dans le duel acharné qui se poursuivait entre Bonaparte et le gouvernement britannique, c'était un grave échec pour Bonaparte. Lucchesini, en mission à Paris, en écrivait à son roi le 17 avril : « La nouvelle de la mort de l'empereur Paul a été un véritable coup de foudre pour Bonaparte. En la recevant du sieur Talleyrand, il a jeté un cri de désespoir, et s'est tout de suite livré à l'idée que cette mort n'a pas été naturelle et que le coup est parti de l'Angleterre. Il croit avoir perdu son plus fort appui contre elle, et, comptant avoir trouvé dans Paul Ier ce que Frédéric II trouva dans Pierre III, il ne s'attend pas à trouver dans le successeur du premier cette impartialité que le grand-oncle de Votre Majesté éprouva de la part de l'impératrice Catherine. » Il est certain que Bonaparte perdit, par la mort de Paul Ier ; la meilleure chance d'un succès décisif contre l'Angleterre, en supposant que Paul fût demeuré longtemps fidèle à l'alliance française[1].

Même la négociation pour la conclusion de la paix franco-russe en fut gravement compromise. Il devait être plus difficile que jamais de résoudre le malentendu qui s'était manifesté aussitôt au sujet de l'Égypte, d'autant plus que M. de Kalytchef donna libre carrière à ses sentiments antipathiques à l'égard de la France. Il alla même un peu loin ; il est vrai qu'il y fut entraîné par les mesures prises au sujet du

1 Bailleu, II, 18. — Bowman p. 71.

Piémont et par le renvoi de Saint-Marsan. Il adressa le 26 avril une protestation des plus véhémentes à Talleyrand. Talleyrand lui répondit : « Le soussigné, après avoir lu avec la plus grande attention la note remise hier par M. le vice-chancelier de Kalytchef, l'a trouvée écrite dans un style aussi extraordinaire que de tout point inconvenable envers le gouvernement français. Il lui a donc été impossible de la mettre sous les yeux du premier Consul sans s'exposer à manquer lui-même aux profonds égards qu'il doit au chef du gouvernement. » Et la note malsonnante fut retournée à son auteur. Talleyrand l'avait pourtant un petit moment mise sous les yeux du premier Consul, qui lui en écrivait ces mots sévères : « Il est difficile d'être aussi impertinent et bête que M. de Kalytchef... Il ne faut pas qu'il s'imagine que nous sommes disposés à nous laisser fouetter. »

M. de Kalytchef fut sans doute confus de la leçon ; car quelques jours plus tard, il adressa à Talleyrand une nouvelle note, en termes convenables, où il demandait à nouveau les intentions du gouvernement français sur les propositions qui lui avaient été faites par la Russie.

Il n'eut pas beaucoup plus de succès. Talleyrand lui répondit que, relativement aux propositions faites par l'empereur Paul Ier, le premier Consul était toujours dans les mêmes intentions conciliantes ; mais il était nécessaire d'observer qu'alors il s'agissait de former un double concert pour combattre un ennemi commun et pour favoriser les arrangements continentaux d'après un système convenu ; il s'agissait réellement entre les deux États de la conclusion d'une véritable alliance. « C'est pourquoi, ajoutait-il, la première question qui se présente et qui doit être préalablement résolue, est de savoir si Sa Majesté l'empereur Alexandre Ier est elle-même animée des dispositions manifestées par son auguste père... S'il était reconnu que Sa Majesté Impériale n'est point dans l'intention de suivre les mêmes principes d'action

et d'intimité, il ne s'agirait plus que de procéder à la conclusion d'un simple traité de pacification, et il n'y aurait lieu à rien déduire ultérieurement des propositions qui avaient été faites d'une part et accueillies de l'autre dans l'intention réciproque de s'unir de vues et d'efforts pour la répression de l'ennemi commun et le rétablissement de la paix générale. »

Au reçu de cette note, Kalytchef fut pris tout à coup d'un grand zèle ; il demanda une audience à Talleyrand ; il se flattait « que les éclaircissements qu'il serait dans le cas de donner prouveraient au premier Consul toute l'étendue et la franchise des vues de Sa Majesté l'Empereur et le persuaderaient en même temps de l'intention bien sincère de Sa Majesté l'Empereur d'établir un concert avec le gouvernement français pour terminer les affaires générales de l'Europe ». Cette démarche aimable n'eut pas de succès. Bonaparte avait envoyé Duroc à Saint-Pétersbourg pour tâcher de connaître les véritables dispositions du nouveau Tsar ; la négociation se continua par-dessus la tête de Kalytchef ; il fut bientôt rappelé et remplacé par le comte de Markof. Avant de partir, il eut le temps de recevoir cette dernière note de Talleyrand, inspirée par la convention anglo-russe du 17 juin : « Par la dissolution de la neutralité armée, la convention négociée entre la France et la Russie est désormais sans objet, le gouvernement français étant obligé de prendre seul désormais ses sûretés pour lutter sur les mers contre l'Angleterre »[1].

C'était le ton d'une rupture : le vice-chancelier de Kalytchef n'avait pas espéré pour sa mission un tel succès.

La situation de Bonaparte n'en était pas moins grave. La diversion qu'il avait attendue de la Ligue du Nord étant manquée, l'Angleterre pouvait concentrer tout son effort

1. Aff. Etr. Corr. de Russie, n° 150, f° 153. — S. Tatistchef., *Alexandre Ier et Napoléon*, 7, 16.

offensif sur la Méditerranée et l'Égypte; elle s'y préparait d'autres avantages.

En attendant, elle était beaucoup moins disposée à traiter, et elle donna des réponses précises aux propositions de Talleyrand. Les affaires de Danemark assuraient au gouvernement anglais une grande popularité et serraient fortement derrière lui l'opinion publique ; il n'avait plus autant besoin de la paix. Le 14 avril 1801, lord Hawkesbury annonçait à Otto les derniers événements de Saint-Pétersbourg et de Copenhague ; Otto écrivait à ce sujet à Talleyrand : « S'il ne m'eût pas donné la confirmation de la catastrophe de Pétersbourg, je l'aurais trouvée dans le projet qu'il vient de me remettre ». Le ministre anglais l'avait d'ailleurs déclaré à Otto, avec une grande franchise: « Vos propositions n'auraient dans aucun cas pu être accueillies par nous sans de grandes modifications, mais la mort de Paul Ier les rend encore moins admissibles... Cependant, nous sommes bien éloignés de vouloir tirer parti d'un incident qui produit un si grand changement dans notre position. » On savait déjà que les premiers soins du nouveau Tsar avaient été de lever l'embargo qui avait été mis sur les navires anglais, et de demander au gouvernement anglais le rétablissement des anciennes relations d'amitié. C'est pourquoi lord Hawkesbury n'acceptait pas les bases essentielles des propositions françaises : le Mysore à l'Angleterre moyennant la reconnaissance de l'Égypte à la France ; car, disait-il, dans le cas de l'évacuation de l'Égypte par les Français, il ne resterait réellement rien à l'Angleterre qui pût compenser en quelque manière l'immense accroissement territorial de la France; le ministre anglais n'avait pas la pensée de revenir sur l'acquisition de la Belgique et d'autres provinces actuellement françaises, mais il en parlait uniquement pour faire valoir son droit à conserver aussi quelques-unes de ses conquêtes; il ne voyait d'ailleurs aucune parité à établir entre le Mysore et l'Égypte, tant sous le rap-

port de l'avantage que ces pays procuraient aux gouverne, ments qui les possédaient que sous celui des liens politiques-puisque la puissance autrefois en possession du Mysore n'existait plus, tandis que la Porte conservait toujours ses droits sur l'Égypte.

En conséquence, l'Angleterre ramenait ses propositions à deux hypothèses : 1° si la France gardait l'Égypte, elle garderait en compensation, dans l'Inde et sur la route de l'Inde, le Cap, Ceylan, Chandernagor, Pondichéry ; en Amérique, la Trinité, la Martinique, Tabago ; enfin les rivières Berbice, Demerari et Essequibo, constituant ce que nous appelons aujourd'hui la Guyane anglaise ; dans la Méditerranée, Malte ; — 2° si la France évacuait l'Égypte, l'Angleterre renoncerait au Cap, à Pondichéry et Chandernagor, à la Martinique ou à la Trinité. Lord Hawkesbury ajoutait que, « dans le cas où l'on recevrait, avant la signature des préliminaires, des nouvelles authentiques de l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises ou d'une convention conclue à cet effet, Sa Majesté Britannique ne se considérerait pas comme tenue à souscrire aux conditions ci-dessus dans toute leur étendue[1]. »

Dès le 19 avril, Talleyrand fit à ces propositions une hautaine réponse, dont les termes sont d'autant plus curieux qu'on y sent le ton du premier Consul : « Que les propositions anglaises ne peuvent être évidemment considérées que comme un moyen de gagner du temps, ce qui aura le résultat d'en perdre : si en effet l'Angleterre conserve la Trinité, que devient la puissance espagnole en Amérique ? Sans Ceylan et le Cap, la Hollande sera-t-elle une puissance à compter dans le monde ? En conservant Malte, l'Angleterre ne sera-t-elle pas l'arbitre de la Méditerranée ?... Pense-t-on que dans ces conditions les alliés consentiront à restituer la plus grande partie

1. Aff. Etr. Corr. d'Angleterre, n° 594, fos 302 à la fin.

du Portugal qui, avant la signature du traité, sera à la disposition de Sa Majesté le roi d'Espagne, à faire rendre l'électorat de Hanovre au roi d'Angleterre, à évacuer Otrante et Tarente ?... Si l'Angleterre ne reconnaît point la nécessité de l'équilibre des mers, qu'elle ne se vante point de vouloir la paix, et, si elle nous force à continuer la guerre, il est bon qu'elle sache que l'opinion du premier Consul est que l'espace qui sépare la Grande-Bretagne du continent n'est point infranchissable, et que, plutôt que de souscrire à des conditions inadmissibles, la France pourra tenter ce qui ne l'a point encore été sérieusement, et que, pour être d'une difficulté qu'on avoue, le succès n'est cependant pas reconnu impossible.

« La France, continuait Talleyrand, a eu dans la guerre des avantages inouïs, et elle a fait une paix raisonnable; elle a renoncé aux trois quarts de ses conquêtes pour établir l'équilibre du continent; ce qu'elle en a gardé n'a fait que compenser pour elle les accroissements survenus à la Russie, à la Prusse, à l'Autriche, par le partage de la Pologne, et, à l'Autriche encore, par la réunion des pays vénitiens, qui a concentré, arrondi, fortifié toutes les parties de cette puissante monarchie.

« Les immenses acquisitions des Anglais dans l'Inde leur assurent pour longtemps la domination exclusive de cette péninsule; qu'ils nous abandonnent donc le commerce de la Méditerranée ; que celui d'Amérique soit partagé entre toutes les nations qui y ont des établissements, et que le gouvernement britannique n'oublie pas qu'il n'est que le dépositaire de Surinam, de Curaçao, de toutes les colonies hollandaises, qui n'ont été prises sur cette nation que par suite de la part qu'elle avait eue dans la coalition contre la France et que, ne pas les lui restituer, c'est lui ôter tous les éléments de sa puissance et rendre impossible la continuation de son indépendance. » Ce qui signifie sans doute que si l'Angleterre

prend les colonies de la Hollande, la France prendra la Hollande elle-même ; en sorte que cette réponse du premier Consul n'a rien des caractères d'une véritable argumentation diplomatique ; elle ne s'inspire guère que de la pensée de faire pression sur le gouvernement anglais par la menace ; c'était la manière forte, ce n'était peut-être pas la manière habile. Car le gouvernement anglais avait alors autant de moyens d'action que lui, et l'été de 1800 vit entre eux un duel encore dramatique dont Bonaparte n'emporta pas tout le profit.

II

DU PORTUGAL A L'ÉGYPTE

Sentant l'Angleterre prendre des avantages sur lui, le premier Consul était préoccupé de s'assurer d'autre part des gages qui lui permissent avec elle une négociation plus aisée. La Prusse avait pris le Hanovre en dépôt ; en lui promettant de larges indemnités territoriales en Allemagne, comme les riches évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, il lui demanda d'évacuer le Hanovre et de « réunir les places fortes et les positions militaires de ce pays entre les mains des Français ». Il n'eut pas de succès : le gouvernement de Berlin lui répondit qu'il ne pouvait se dessaisir du Hanovre, le seul moyen qu'il eût d'assurer la défense de ses intérêts commerciaux ; il ne désirait sans doute point que l'influence française s'étendît jusqu'à son voisinage immédiat.

Par l'Espagne, il était plus facile d'atteindre le Portugal, qui donnait le scandale de sa fidélité à l'égard de l'Angleterre, et qui en était, depuis un siècle, une sorte de colonie commerciale. Dès le début du Consulat, Bonaparte avait essayé d'en extraire quelque argent ; il avait demandé à Talleyrand de lui faire un rapport à ce sujet : « Si, disait-il, on en pou-

vait tirer 8 à 9 millions, cela serait d'une importance majeure, puisque cette augmentation de moyens, affectée, par exemple, à l'armée d'Italie, nous donnerait 30 probabilités de plus sur 100; ce qui nous donnerait presque la sûreté de reconquérir l'Italie; car cela tient à 8 ou 10.000 chevaux d'attelage pour traîner les équipages d'artillerie nécessaires au siège des places, ce qui ne représente qu'un capital de 5 à 6 millions que, dans la situation actuelle, nous ne pouvons fournir ». En 1801, il s'agissait de plus vastes conceptions, il s'agissait de prendre tout le Portugal pour obliger ensuite l'Angleterre à le racheter chèrement.

C'était l'objet capital de la mission de Lucien à Madrid. Pour le soutenir, des troupes françaises, en partie venues de l'armée du Rhin que le traité de Lunéville rendait disponible, furent réunies à Bordeaux sous le commandement du général Leclerc, le beau-frère de Bonaparte.

Le prince de la Paix fit bon accueil aux propositions de Lucien Bonaparte. Eut-il l'ambition de se tailler aux dépens du Portugal une principauté indépendante et de s'élever ainsi au rang des souverains? Les événements qui suivirent obligent à en douter. Il est plus naturel de penser qu'il fit du zèle pour la guerre du Portugal afin d'empêcher les Français de la faire eux-mêmes; et le gouvernement de Madrid était forcé de ménager le premier Consul pour assurer l'établissement de l'infant de Parme en Étrurie.

Godoy consentit donc à faire la guerre au Portugal; mais il posa ses conditions et demanda des garanties; malgré les répugnances du premier Consul, Lucien se mit d'accord avec lui pour signer la convention de Madrid du 24 janvier 1801 : le gouvernement portugais serait sommé de rompre avec l'Angleterre et de traiter avec les alliés dans un délai de quinze jours. Sinon, la France et l'Espagne lui feraient la guerre; les troupes françaises agiraient conformément aux plans du commandant espagnol; elles rentreraient en France

dès que Sa Majesté Catholique le jugerait convenable. Si le Portugal se décidait à traiter, il devrait céder à l'Espagne, jusqu'à la paix générale, une ou plusieurs provinces formant le quart de sa population, pour garantir la restitution de Malte et de la Trinité par l'Angleterre. S'il ne traitait qu'après les hostilités commencées, il devait être plus durement traité.

Lorsque le traité d'Aranjuez, en mars suivant, eut assuré à l'infant de Parme le trône d'Étrurie, le gouvernement espagnol, sur une nouvelle pression de la France, se décida à exécuter la convention de Madrid. La guerre fut déclarée au Portugal. Le prince de la Paix se fit nommer généralissime, afin sans doute de conquérir une autre gloire, mais aussi pour garder la direction des événements. Bonaparte lui envoya Gouvion-Saint-Cyr pour l'assister de ses conseils; le Prince n'en fut pas trop content, ne le fit pas voir, brusqua les opérations militaires, afin de rendre inutile l'intervention du contingent français.

Ce fut une « course triomphale », sur laquelle pourtant il est nécessaire de contenir tout excès d'admiration. Ce fut une guerre de trois jours. Le 16 mai, le premier jour de la campagne, les Espagnols occupèrent Olivenza, sur la rive gauche du Tage. Le 17, les troupes portugaises fuyaient précipitamment au delà du fleuve; il fut aussitôt franchi derrière elles. Le 18, le prince de la Paix mettait le siège devant Elvas. Le même jour, le ministre d'État portugais, Pinto de Souza Cotinho, arrivait au camp espagnol et demandait à traiter : la guerre était finie[1].

Les négociations commencèrent aussitôt à Badajoz, dans les propriétés du prince de la Paix, où l'on était plus confortablement qu'au camp. Le roi et la reine d'Espagne y furent ses hôtes pendant quelques jours et y rencontrèrent leur fille, la princesse régente de Portugal. Lucien Bonaparte vint

1. Aff. Etr. Corr. d Espagne, n° 661, f° 255. — Godoy, III, 99. — Lucien Bonaparte, Mém. 74-75. — De Clercq, I, 455.

prendre part aux fêtes comme aux négociations, fut enchanté de l'accueil qu'on lui fit, approuva les conditions qui furent convenues entre les gouvernements de Madrid et de Lisbonne.

L'accord rapidement conclu fut enregistré dans les traités de Badajoz, du 6 juin 1801 : par le traité hispano-portugais, le Portugal s'engageait à fermer ses ports aux vaisseaux anglais, cédait à l'Espagne la province d'Olivenza, mais obtenait la garantie de tout le reste de son territoire. Par le traité franco-portugais, il reconnaissait le rio Arawari comme frontière méridionale de la Guyane française, moyennant la garantie de l'intégrité de tous ses États.

Lucien Bonaparte trahissait les intentions du premier Consul en se prêtant à la conclusion de cette paix hâtive. Il en fut récompensé par le gouvernement de Madrid, mais il n'eut pas l'approbation de son frère ; car ce n'était pas là les conditions de la convention de Madrid, et les traités de Badajoz ne donnaient pas à la France et à l'Espagne des avantages certains pour la négociation de la paix avec l'Angleterre. Le premier Consul adressa un avertissement au gouvernement de Madrid, lui rappelant qu'ainsi on ne pourrait peut-être pas imposer à l'Angleterre la restitution de la Trinité : le gouvernement espagnol passa outre et ratifia le traité de Badajoz en ce qui le concernait.

Bonaparte fit adresser à son frère la très vive expression de son mécontentement. Lucien répondit par sa démission. Elle ne fut pas acceptée ; il fut invité à améliorer d'abord les conditions du traité de Badajoz. Talleyrand intervint lui-même, et le traité franco-portugais fut remplacé, le 29 septembre suivant, par le traité de Madrid, qui en reprenait les termes généraux, mais qui donnait à la Guyane française une frontière un peu plus large. On ne put faire mieux.

Lucien fut plus que jamais choyé à la cour de Madrid ;

il en aima les rares séductions. Il était tout ému de l'élégance et du charme que les jeunes Espagnoles mettaient dans leur démarche : « Leurs mantilles flottantes, écrivait-il, semblent soulever autour d'elles des voiles de mystère. Elles ont un parfum de volupté. Leur pied mignon agace les regards. La diplomatie ne me rend ni aveugle, ni insensible. » Peut-être sacrifia-t-il un peu aux grâces de l'Espagne les intérêts de son gouvernement. Du moins, il n'y sacrifia pas les siens. Rappelé bientôt à Paris, il emporta une collection de petits sacs de diamants bruts du Brésil et un portrait du roi Charles IV dont le cadre était fait de bourrelets de papier, gros de diamants. Il eut un escadron de cavalerie pour escorter ces trésors jusqu'à la frontière française. Il se consola des reproches du premier Consul en négociant ses diamants à Amsterdam ; il en tira plus de 300.000 francs de rente. Sa carrière politique ne se poursuivit pas plus avant.

L'Angleterre, peut-être renseignée, ne s'était pas émue de la guerre hispano-portugaise ; si le Portugal avait été dès lors tout entier conquis, elle avait pris ses dispositions pour s'emparer de toutes ses colonies, notamment le Brésil, et elle aurait gagné ainsi beaucoup plus que Bonaparte : où qu'il se portât, il la trouvait toujours devant lui en meilleure posture.

Dans le même temps, débarrassée de la Ligue du Nord, peu inquiète des affaires du Portugal, elle portait sur l'Égypte un effort décisif. Ce fut la fin d'un des plus beaux rêves où se soit plue l'ambition de Bonaparte.

Après la mort de Kléber, assassiné le 14 juin 1800, le jour de la bataille de Marengo, le commandement de l'armée d'Égypte était revenu au général Menou. Il était le chef du parti de la colonisation, c'est-à-dire qu'il voulait fonder en Égypte pour la France un établissement durable. Mais il était très inférieur à cette grande pensée. Pourtant, il garda

l'amitié de Mourad-bey, par qui il était possible de rallier la population indigène [1].

Cependant, il n'avait que des forces insuffisantes pour se défendre contre le danger extérieur, et il fut bientôt bloqué en Égypte par une armée turque et par des vaisseaux anglais. Bonaparte fit de grands efforts pour le secourir; il envoya l'amiral Gantheaume de Brest à Toulon; il lui confia un armement considérable à destination d'Alexandrie. Gantheaume partit hanté par la crainte d'une rencontre avec les flottes anglaises; deux fois il rentra à Toulon avant de se risquer trop loin; enfin, il s'engagea à travers la haute mer; il traversa toute la Méditerranée sans accident; il arriva sur les côtes d'Égypte; il n'osa laisser ses hommes à Alexandrie, de peur d'y trouver des Anglais; il chercha plus loin vers l'ouest un point pour y aborder et y laisser ses troupes de débarquement; il ne trouva aucun endroit favorable et rentra à Toulon sans avoir rien fait. Il avait parcouru à son aise la Méditerranée comme s'il en avait eu la maîtrise; mais il n'en avait tiré aucun profit, et surtout il laissait les Français de l'Égypte en face des Anglo-Turcs considérablement renforcés.

Car, au printemps de 1801, les Anglais firent de grands préparatifs pour en finir avec la question d'Égypte. Ils y appelèrent même des troupes de l'armée des Indes; mais surtout ils firent partir de Portsmouth une importante armée de 16.000 hommes, sous le commandement de lord Abercrombie. C'était dans le temps où Nelson et Parker conduisaient leurs vaisseaux sur Copenhague.

Le 6 mars 1801, les vaisseaux anglais parurent devant Aboukir. Abercrombie y débarqua son armée; il lui fut facile d'écarter les 3.000 hommes de la brigade Friant qui essayèrent un moment de s'y opposer. Menou laissa Belliard

1. Thiers, III, 41.

au Caire et arriva avec 10 000 hommes au-devant des Anglais. Ce fut la bataille de Canope, le 21 mars ; elle fut chaude ; Abercrombie y fut tué, mais la victoire resta à son armée, et Menou fut obligé de s'enfermer dans Alexandrie.

Les Anglais redoublèrent leur effort ; ils amenèrent 6.000 Cipayes à Kosséir ; 25 000 Turcs arrivèrent par l'isthme de Suez. Les communications furent coupées entre Belliard et Menou. Mourad-bey mourut de la peste, et ce fut un coup sensible pour l'influence française. Le 27 juin, cerné au Caire par les forces du grand-vizir et du général Hutchinson, Belliard capitula, et ce fut pour les Anglais un succès plus véritable que le traité de Badajoz pour Bonaparte. Menou put tenir encore quelques semaines dans Alexandrie ; ce qui permit au premier Consul de se rattacher encore à l'Égypte par quelques espérances : il ne manqua pas d'en faire état. Pourtant il fut bien obligé de se montrer un peu plus traitable.

La nouvelle de la bataille de Canope n'arriva à Londres que dans les derniers jours de mai ; elle y produisit une grande explosion de joie, comme auparavant le bombardement de Copenhague : « Jactance impertinente, écrivait Otto, de gens qui ne sont pas habitués à vaincre ».

Le 26 mai, Hawkesbury eut avec Otto une importante conférence ; il le pressa de se prêter à une négociation décisive ; il donna à son langage le ton d'un avertissement sérieux : « Vous perdrez l'Égypte, lui dit-il, mais nous n'obtiendrons cet avantage qu'après avoir fait répandre encore beaucoup de sang. Il est encore temps d'arrêter le carnage ; les deux armées se sont bien battues ; l'amour-propre national doit être satisfait des deux côtés, et nous avons un moyen de conciliation : convenons de laisser l'Égypte aux Turcs ; je ne vous propose pas une capitulation, mais un arrangement amical qui deviendrait le gage de la paix. Nous serions moins conciliants à partir du moment où l'Égypte serait tombée entre nos mains.

« Nous sommes bien éloignés, ajoutait-il, de vouloir courir les chances d'une nouvelle guerre ; mais, que le gouvernement français ne s'y trompe pas, il est à la veille d'une combinaison hostile semblable à celle que nous devions redouter il y a quelques mois. Nous savons que l'empereur Alexandre est mécontent de votre gouvernement (à cause du Piémont), et qu'il ne sera pas difficile de faire tourner contre vous les armes qui naguère devaient nous attaquer : souvenez-vous que le combat naval d'Aboukir a fait éclater la seconde coalition contre la France ; une bataille décisive en Égypte pourrait devenir le signal d'une troisième. »

Talleyrand, mis au courant, demanda quelles étaient les propositions de l'Angleterre, et il remarqua, l'Égypte étant dès lors à peu près perdue, que « l'affaire d'Égypte était une question de détail qui ne pouvait influer sur les relations générales des deux gouvernements ». L'affaire du Portugal avait bien plus d'importance : « Les armées françaises et espagnoles vont être incessamment maîtresses du Portugal, et, si le gouvernement anglais abusait de la grande prépondérance qu'il a sur mer pour obliger les Français à des coups extraordinaires, on verrait se renouveler des événements qui ont étonné l'Europe depuis dix ans et qui n'avaient point encore été offerts par l'histoire des nations modernes ». Il espérait peut-être reprendre par de grandes phrases l'avantage perdu par la bataille de Canope.

Hawkesbury n'en fut pas à ce point impressionné. Il répondit que, « la position de l'Angleterre étant infiniment plus favorable que deux mois auparavant, il y avait une sorte de modération à ne pas demander plus que dans un temps où la Confédération du Nord, la cherté des vivres et beaucoup d'autres circonstances avaient singulièrement abattu l'esprit public en Angleterre ». Néanmoins, « sans se prévaloir des circonstances qui se sont présentées depuis », il déclarait se maintenir aux propositions de son mémoire du 14 avril : si la

France évacuait l'Égypte, l'Angleterre, en compensation des autres conquêtes françaises et notamment de l'occupation de Saint-Domingue et de la Louisiane, garderait Ceylan, la Trinité (ou la Martinique), Tabago, et Malte dont elle pourrait consentir à faire un port franc. Hawkesbury admettait d'ailleurs très bien que le gouvernement français pût proposer à ces bases des modifications.

Talleyrand, cherchant à déplacer le terrain de la discussion, demanda si, dans le cas où le gouvernement français accéderait aux arrangements proposés pour les grandes Indes (abandon de Ceylan aux Anglais) et adopterait le *status ante bellum* pour le Portugal, Sa Majesté Britannique consentirait elle-même à ce que le *status ante bellum* fût rétabli dans la Méditerranée et en Amérique. C'était demander que l'Angleterre abandonnât toutes ses conquêtes (sauf Ceylan) contre l'abandon par Bonaparte de la conquête qu'il n'avait pas faite du Portugal. Il ajoutait même : « C'est l'Angleterre elle-même qui va décider du sort du Portugal ». Or, à ce moment la paix portugaise était conclue à Badajoz ; d'ailleurs, le gouvernement britannique avait conseillé lui-même au Portugal de consentir à la fermeture de ses ports aux vaisseaux anglais, afin d'obliger la France et l'Espagne à la paix ; si même le Portugal tout entier eût été conquis, l'Angleterre était prête à prendre le Brésil et à dire ensuite au premier Consul : « Rétablissez le gouvernement portugais, et nous lui rendrons le Brésil. » En sorte que Bonaparte n'avait rien à tirer de la conquête du Portugal : « Le *status ante bellum* en Amérique seulement, comme compensation du même en Portugal, serait déraisonnable, l'Angleterre ayant fait en Amérique d'importantes conquêtes qui ne peuvent être compensées par le *status* rendu au Portugal ». Ainsi répliquait Hawkesbury, et il demandait finement si dans la Méditerranée la France désirait le *status ante bellum*, par exemple, pour l'Italie, et si en Amérique, elle était disposée à rendre aux

Espagnols la moitié de Saint-Domingue et la Louisiane, selon le *status ante bellum*.

Le gouvernement français ne goûta point cette façon d'argumenter; le premier Consul exprima la très vive douleur qu'il éprouvait à constater « la marche évidemment rétrograde de la négociation ». La conquête entière du Portugal allait être sans doute la conséquence des dispositions si regrettables du gouvernement britannique : « Croirait-on le peuple français réduit à la fâcheuse extrémité de signer une paix honteuse? Si, après huit ans d'une guerre qui a fait répandre tant de sang... » etc.; suivait l'ordinaire couplet de bravoure qui détonnait ici pour cacher une évidente déconvenue. Otto avait ordre de dire aux Anglais qu'ils ne tenaient pas encore l'Égypte, qu'Alexandrie avait des vivres et des munitions pour deux ans de siège : Lord Hawkesbury est beaucoup trop éclairé pour ne pas savoir que l'Égypte est dans Alexandrie, que cent pièces de canon arment déjà la rade de Tarente, que cette rade est propre à recevoir toute espèce d'escadre et que c'est faire un grand sacrifice que de renoncer à cette belle position et aux espérances qu'elle donne.

« En supposant même, écrivait encore Talleyrand, que l'Égypte dût être perdue pour nous, l'effet de cette conquête momentanée serait de ravir à l'Angleterre le seul allié qui lui reste; car la guerre d'Égypte, au lieu d'avoir réellement irrité les Turcs contre les Français, a donné aux Turcs une grande idée de la justice, de la tolérance religieuse des Français, et, une fois que les Anglais auraient le pied en Égypte, rien ne serait plus facile que de reformer entre la France et la Turquie une alliance plus étroite qu'elle n'a jamais existé... Nous sommes bien résolus à faire encore une ou deux campagnes avant de prendre pour bases de la paix les conditions exprimées dans la dernière note anglaise... Si les hostilités continuent, malgré notre envie d'y mettre promptement un terme, il ne serait pas impossible que le

pays de Hanovre ne devînt entre nos mains un objet de compensation... C'est en vain que les Anglais jetteraient leur argent en Europe pour armer contre nous une nouvelle coalition ; car, dans la supposition même où ils parviendraient à réunir contre la France les puissances les plus opposées d'intérêt, quel en serait le résultat ? De renouveler, par les victoires des Français, l'histoire de la grandeur de l'ancienne Rome[1]. »

La conversation ne pouvait être longtemps continuée sur ce ton. Elle subit encore un moment d'arrêt : le *Moniteur* et le *Times* échangèrent « d'insolentes provocations ».

III

LES PRÉLIMINAIRES (1er OCTOBRE 1801)

Cependant, le gouvernement anglais n'avait pas cessé de désirer la paix ; ses succès mêmes l'y disposaient davantage, par l'espérance de la faire plus profitable. Car les raisons qui l'y avaient amené n'avaient pas disparu, et les charges de la guerre venaient d'être encore augmentées par les derniers efforts de la lutte. La dette nationale s'élevait à cette époque à 537 millions de livres, c'est-à-dire à plus de 12 milliards de francs, représentant une rente de 500 millions de francs. Les dépenses de la guerre, depuis 1792, avaient été d'abord de 500 millions de francs ; elle s'étaient élevées ensuite à 1,500 millions, et elles nécessitaient un income-tax de 10 p. 100 sur les revenus de 5,000 francs et au-dessus[2].

Encore fallait-il que d'aussi énormes sacrifices fussent vraiment fructueux : et les alliés du continent étaient désarmés, et même sur les mers l'Angleterre n'était pas sans éprouver quelque inquiétude, la France y pouvant montrer

1. Aff. Etr. Corr. d'Angleterre, n° 595, f° 57-189.

2. J.-H. Rose, I, 332.

une plus grande activité. Le 14 juin 1801, une flotte franco-espagnole, sous les amiraux Linois et Moreno, remporta un léger succès devant Algésiras ; l'Angleterre craignit de perdre la route de l'Égypte : ce qui aurait eu pour elle à tous égards des conséquences désastreuses.

Or, Bonaparte dressait sur les côtes françaises de la Manche et du Pas de Calais des armements considérables, sous la direction d'un homme énergique, confiant dans la puissance de ses bâtiments et dans la valeur de ses marins, l'amiral Latouche-Tréville. Tout d'abord les Anglais en furent peu émus, prêts à se moquer des « coquilles de noix » que l'on armait dans les chantiers de Boulogne ; ils espéraient que ces préparatifs de la France seraient facilement empêchés par leurs redoutables flottes, et Nelson lui-même en fut chargé : le 3 août, il attaqua Boulogne ; il fut tout étonné d'en être repoussé assez rudement. Il y revint dans la nuit du 15 au 16 août ; il fut encore plus maltraité ; il y perdit 500 hommes et 8 bâtiments. Les Anglais s'effrayèrent à la pensée que le premier Consul pouvait être, fût-ce un seul moment, le maître du passage et risquer un débarquement ; on sait qu'ils n'ont point d'autre crainte. Et ils ne pouvaient point alors compter sur une diversion des puissances continentales, autrefois leurs alliées : l'Autriche était lasse d'être battue ; la Russie, sous un règne nouveau, hésitait à prendre parti ; elle était surtout alors préoccupée du règlement des affaires d'Allemagne, où elle avait besoin de la France pour la sauvegarde des intérêts de sa propre clientèle politique [1].

Cette situation, précisant les circonstances qui avaient préparé l'avènement du ministère Addington-Hawkesbury, détermina un progrès décisif de la négociation. Otto en résumait à sa façon, au moment de conclure, les trois phases successives : « D'abord celle où la coalition du Nord, la

1. Thiers, III, 156.

cherté des blés et une infinité de circonstances accessoires avaient conduit l'Angleterre au bord du précipice, et où l'expédition d'Égypte n'était encore qu'un projet ; la seconde, où, exalté plutôt par des accidents heureux que par des succès réels ou honorables, l'esprit public de l'Angleterre s'était remonté au point de gêner les dispositions constamment pacifiques de M. Addington ; la troisième enfin, où l'attitude fière et menaçante du gouvernement français, l'activité de nos ports, les marches rapides de nos armées vers la côte, ont fait sentir ici la possibilité d'une guerre directe et les dangers d'une invasion ».

L'Angleterre, en effet, se trouva dès lors prête à des concessions : Bonaparte la fit aller très loin dans cette voie. Dans les derniers jours de juillet, il avait fait présenter par Otto une sorte de plan récapitulatif en trois points, où il rappela les conditions qu'il mettait à la signature des préliminaires : pour la Méditerranée, elle serait évacuée par les belligérants ; l'Égypte serait rendue à la Porte, Malte à l'ordre de Saint-Jean ; les Iles Ioniennes formeraient une République indépendante ; pour les Indes orientales, l'Angleterre, rendant le Cap aux Hollandais, garderait Ceylan (il n'était plus question des anciens États de Tippoo-Sahib) ; pour l'Amérique, l'Angleterre rendrait toutes ses conquêtes ; l'Espagne garderait même la province d'Olivenza, récemment enlevée au Portugal.

Le 5 août, le ministère anglais répondit par une note qui devait contribuer le plus efficacement à l'entente dernière ; il accepta les propositions de la France, pour les Indes orientales ; il les accepta encore, en principe du moins, pour la Méditerranée, puisqu'il admit, sacrifice méritoire, l'indépendance de Malte, en demandant que cette indépendance fût garantie par une puissance tierce. Il fit de plus grandes réserves sur l'Amérique ; il ne voulut point consentir à rendre toutes les importantes conquêtes qu'il y avait faites : il pré-

tendit garder la Martinique, ou, si Bonaparte le préférait, Tabago et la Trinité. Bonaparte ne voulut point entendre parler de céder la Martinique ou Tabago, terres françaises ; il y allait de l'honneur de la France ; il parut moins scrupuleux pour l'honneur de l'Espagne, et se montra disposé à abandonner la Trinité ; d'ailleurs, l'Espagne ne venait-elle pas d'acquérir Olivenza pour elle-même et l'Étrurie pour ses infants ? Au reste, Talleyrand observait, avec une sorte de délicatesse, qu'il convenait de « conserver dans les sacrifices une juste proportion entre nos alliés et nous : nous abandonnons l'Égypte, les Hollandais Ceylan ; il faut bien que l'Espagne soit appelée à fournir le reste des compensations ».

Dès lors, on n'était pas loin de s'entendre. La conversation fut encore entretenue pendant le mois de septembre. Hawkesbury demanda l'évacuation par les troupes françaises des pays alliés de la France, et notamment de la Batavie. « Je me suis fortement récrié contre cette demande, écrit Otto, comme très déplacée de la part d'un gouvernement actuellement en guerre avec nos alliés ». — Il y a bien de la subtilité dans ce raisonnement. — « Je lui ai dit que nos troupes ne se trouvaient en Espagne et en Batavie que pour assister nos alliés contre l'ennemi commun, et que sans doute elles se retireraient aussitôt que leur secours cesserait d'être nécessaire, mais que le premier Consul ne permettrait jamais que nos ennemis s'ingérassent dans les relations qui subsistent entre la France et ses alliés, et qu'ils eussent aux yeux de l'Europe l'air de protéger contre la France elle-même des pays intimement liés avec la République. »

« Ce n'est pas non plus sous ce rapport, a repris lord Hawkesbury, que nous prétendons nous immiscer dans vos relations politiques. Mais vous demandez la restitution d'un grand nombre de colonies que nous avons enlevées à la Batavie ; avant de rendre ces conquêtes, il nous importe d'être assurés que cette République est indépendante, et

nous n'aurons cette assurance que lorsque nous la verrons entièrement livrée à elle-même et sans garnison étrangère. S'il vous paraît inconvenant de faire de cet objet un article patent, nous consentirons volontiers à l'insérer dans un article secret, portant qu'immédiatement après la ratification du traité definitif la Batavie sera évacuée par les troupes françaises. — Je l'ai prié instamment, conclut Otto, de ne pas embarrasser la négociation par cette discussion incidente... Il m'a parlé aussi du roi de Sardaigne ; je lui ai fait entendre combien, dans l'état actuel des choses, cette discussion serait déplacée, et il a paru se rendre à mes observations [1]. »

Ce qui prouve que le représentant du gouvernement français portait à un très haut degré le sentiment des convenances, et que le gouvernement britannique cédait assez facilement à cette originale argumentation. Car il ne fut pas alors autrement question du Piémont et de la Hollande. Sans doute le ministère britannique ne fut pas dupe, il sentait bien que ni la Hollande ni le Piémont ne seraient spontanément abandonnés par Bonaparte ; mais, dans l'état des choses, il ne pouvait pousser ses exigences jusqu'à la rupture ; il avait pour un temps besoin de la paix, et ce dernier entretien diplomatique lui faisait naturellement penser que les ambitions ainsi avouées du premier Consul susciteraient bientôt des circonstances plus favorables.

On discuta encore quelques jours. L'Angleterre demanda que les ports qu'elle rendait à la Hollande en Guyane, Demerary, Berbice, Essequibo, fussent organisés en ports francs ; elle commençait de faire beaucoup de commerce avec l'Amérique du Sud. Bonaparte n'y consentit point, car il estimait que les entreprises britanniques ne pouvaient qu'être dangereuses à la sécurité de l'Amérique espagnole ; il avait peut-

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 595, f°s 249-316. — Corr. de Nap., VII, 202, 253.

être, lui aussi, la pensée que la paix pourrait bien ne pas être d'une longue durée.

Le gouvernement britannique eût voulu aussi garantir efficacement l'indépendance de Malte qu'il consentait à rendre aux chevaliers de Saint-Jean ; il tenait assez sagement à prémunir l'île contre une nouvelle conquête française. Il exposa que l'Ordre n'avait plus de grand-maître depuis la mort de l'empereur Paul Ier et qu'il était possible que les chevaliers ne s'entendissent point sur le choix de son successeur. — S'il y a schisme, répondit Bonaparte, « ce serait à l'intervention et à l'influence du Saint-Siège qu'il serait naturel de recourir pour le faire cesser ». Médiocre garantie pour l'Angleterre, au lendemain de la signature du Concordat entre le Pape et le premier Consul. Elle demanda encore que l'indépendance de l'Ordre fût assurée par la protection d'une grande puissance (elle songeait à la Russie), et que cette protection s'affirmât par un droit de garnison. — « Lorsque, répliqua Bonaparte, il a été question que l'île de Malte serait restituée à l'Ordre sous la garantie d'une grande puissance, il n'a pu être entendu que cette puissance entretiendrait des troupes dans la forteresse de Malte, puisque cette île est suffisamment reconnue pour être en état de se défendre, et que toute occupation matérielle par une puissance étrangère serait attentatoire à la souveraineté même de l'Ordre... S'il faut absolument une garantie, et que celle de la Russie soit admise, cette garantie ne doit entraîner aucune occupation militaire et aucune autre protection que celle qui résulte du traité même. »

Il était suffisamment reconnu en vérité, par les derniers événements, que Malte avec une garnison française était bien en état de se défendre, mais aussi que sous le régime des chevaliers elle n'avait pas été fort difficile à conquérir ; en sorte qu'à constater l'opposition faite par Bonaparte à l'organisation d'une protection efficace pour l'indépendance de Malte, les Anglais étaient en droit de penser qu'il se voulait

ménager les moyens de la reprendre. On trouverait peut-être là le germe de leurs résolutions postérieures.

Le temps passait sans conclusion. Les préliminaires étant si longs à négocier, que serait-ce de la négociation principale? La conciliation des intérêts en présence apparaissait comme extrêmement difficile.

On attendait des nouvelles d'Égypte, où l'on savait que Menou était de plus en plus pressé dans Alexandrie, quoique le gouvernement français ne cessât d'assurer qu'il n'avait à son sujet aucune inquiétude. Bonaparte écrivait à Otto, le 28 août, c'est-à-dire cinq jours avant la capitulation : « Quand on vous parle de l'Égypte et qu'on se hâte de vous la représenter comme perdue pour la France, vous devez insister sur ce que nous avons encore à Alexandrie des forces considérables qui peuvent s'y défendre longtemps ; et, après tout, vous devez faire entendre que, quand nous serions forcés d'évacuer l'Égypte, si cette évacuation ne se trouvait pas consacrée par un traité, rien n'empêcherait que d'un moment à l'autre une nouvelle invasion ne remît cette contrée dans nos mains. C'est peu connaître l'esprit français que de croire qu'il renonce aisément à une entreprise une fois tentée et qu'il n'ait pas besoin à cet égard d'être retenu par le frein d'un pacte spécial. »

Tout de même il craignait que la capitulation, si elle avait eu lieu, ne fût connue en Occident avant la signature des préliminaires, et ne rendît les Anglais moins traitables ; c'est pourquoi, le 17 septembre, il ordonna à Otto de déclarer au gouvernement britannique que pour lui la négociation était close et qu'il fallait que la convention fût signée avant le 2 octobre, l'intention du premier Consul étant, après cette date, de reprendre les hostilités.

Les préliminaires de Londres furent signés le 1er octobre 1801[1]. Selon le plan que les pourparlers avaient suivi

1 De Clercq, I, 364.

dans les dernières semaines, ils comportaient : dans la Méditerranée, l'évacuation de tous les points occupés par les deux puissances pendant la guerre, c'est-à-dire de l'Égypte rendue à la Porte, des îles Ioniennes constituées en République indépendante, des ports napolitains tenus par des garnisons françaises depuis le commencement de l'année, de Malte rendue à l'ordre de Saint-Jean, « sous la garantie d'une puissance tierce » ; dans l'Inde, la restitution par l'Angleterre de toutes ses conquêtes sur les établissements français ou hollandais, sauf Ceylan qu'elle gardait ; elle rendait aussi le Cap à la Hollande, qui devait en faire un port franc ; en Amérique, la restitution par l'Angleterre de toutes ses conquêtes, sauf la Trinité enlevée à l'Espagne, qui garderait la province portugaise d'Olivenza.

La joie fut grande à Paris à la nouvelle de la signature des préliminaires ; elle fut plus grande peut-être à Londres. Huit heures après la conclusion, un courrier arriva, annonçant la capitulation des Français à Alexandrie : la joie en fut redoublée, la paix apparaissait ainsi comme plus glorieuse. L'enthousiasme populaire paraît avoir été extraordinaire : on eût voulu se couvrir de rameaux d'olivier ; à défaut, les chapeaux, des hommes et des femmes, les chevaux, les voitures furent décorés de feuilles de laurier ; il y eut dans toute la ville des illuminations spontanées pendant plusieurs jours. « Il n'y a pas ici un homme aisé, dit Otto, qui n'ait envie de voir Paris, et surtout le premier Consul, dont le portrait peint par Boze a fait ici une grande sensation ; bientôt le Parlement sera obligé de mettre une taxe exceptionnelle sur les absents, pour ne pas voir dépeupler tout à fait les plus beaux quartiers de Westminster. »

Le colonel Lauriston apporta à Londres les ratifications du premier Consul le 10 octobre. Il descendit chez Otto à onze heures du matin. Une foule immense s'amassa autour de la maison, « impatiente de voir un officier qui tenait de si

près au héros de la France ». Un appartement avait été préparé pour lui dans la rue Saint-James. « Il y fut traîné par le peuple qui ne craignit pas de parcourir de cette manière un espace de près de deux milles avec une voiture très chargée. » Bientôt la rue entière fut couverte de monde et de voitures, toutes les fenêtres garnies jusqu'aux toits. Otto vint chercher Lauriston pour le conduire chez le ministre : « Malgré toutes mes instances, dit-il, il me fut impossible de contenir l'effervescence du peuple, qui dételа mes chevaux et nous traîna de nouveau à l'Hôtel des Affaires étrangères, aux acclamations mille fois répétées de : Vive la République française ! Vive Bonaparte ! On nous conduisit si vite que plusieurs malheureux attelés à ma voiture, se laissant tomber, furent estropiés par les roues. On vit parmi les plus empressés des hommes très bien mis ; un cortège nombreux de femmes nous suivait en voitures[1]. »

Addington reçut Otto et Lauriston avec une émotion sans doute sincère : « Il ne s'agit pas seulement de la paix, leur déclara-t-il ; il nous faut une réconciliation pleine et entière ; il faut que ces deux estimables nations soient les plus unies ; il faut que les deux gouvernements partagent les sentiments spontanés de ce bon peuple qui vous accompagne avec tant de satisfaction. » Otto et Lauriston furent reconduits par la foule de la même façon. Les illuminations recommencèrent, et, toute la soirée, les rues furent pleines de monde, malgré une pluie continuelle et les éclats du tonnerre mêlés au bruit des pétards et des fusées.

Ce fut un moment peut-être unique dans l'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre. Cet enthousiasme populaire, des deux côtés de la Manche, fut le fruit de la lassitude éprouvée après dix années de guerre ; on avait le droit, avec Addington, de fonder des espérances sur la durée

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f° 39.

de cette réconciliation ; il y avait de la place, sur le globe, pour les deux nations. Du moins pour l'instant, les peuples ne réfléchissaient pas sur les conditions de la paix, n'en analysaient pas les arrière-pensées, n'en voulaient pas voir la fragilité ; ils acclamaient plus fort la paix, la paix bienfaisante, pour la rendre définitive, pour l'imposer à leurs maîtres.

Mais les préliminaires de Londres valent autant par les lacunes, où Bonaparte voulut voir la reconnaissance implicite de sa suprématie sur le continent, où il trouva un encouragement à d'autres ambitions. Sans doute des préliminaires ne peuvent pas dire autant qu'un traité véritable, et le gouvernement britannique pensait peut-être remettre à la négociation définitive le règlement des questions suspendues. Cependant, aux yeux de ses adversaires, sa conduite pouvait autoriser des critiques sévères.

Il semble qu'il se soit décidé à abandonner Malte pour gagner le nouvel empereur de Russie, protecteur de l'Ordre comme son père, pour préparer son retour dans les liens d'une nouvelle coalition ; en attendant, c'était favoriser les ambitions de la Russie dans la Méditerranée et compromettre la sécurité de la route de l'Inde ; il n'était pas sûr qu'un jour le danger russe ne serait pas plus grave que le danger français, et Nelson l'avait déjà déclaré formellement : « Je considère Malte comme un très important ouvrage avancé couvrant le chemin de l'Inde [1]. »

Toutes les questions irritantes avaient été écartées. Lors des propositions pacifiques faites par le premier Consul à son avènement, William Pitt s'était fait le défenseur de la cause des Bourbons ; Addington ne demanda rien pour eux ; un émigré lui avait cependant suggéré de demander la Crète pour le comte de Provence, l'Empire ottoman étant dès lors une mine inépuisable à compensations territoriales. Il ne fut

1. J. H. Rose, I, 333.

pas question du stathouder de Hollande : le soin de ses intérêts appartenait plutôt au roi de Prusse, son beau-frère. Il ne fut pas question du roi de Piémont : la Russie avait engagé une action diplomatique en sa faveur, et d'ailleurs les affaires d'Italie regardaient davantage l'Autriche qui venait, au traité de Lunéville, d'en reconnaître l'organisation nouvelle et qui pourrait un jour trouver, dans de nouveaux empiétements de Bonaparte, une raison de renouer son alliance avec Londres. Bonaparte eût été satisfait que l'Angleterre reconnût la nouvelle situation politique de l'Italie; elle ne voulut point s'y prêter, pour ne point mécontenter ses alliés de la veille et du lendemain ; elle n'y voulut rien garantir. Bonaparte affecta d'en conclure qu'elle y était indifférente; il savait bien qu'il n'en était rien, mais que l'Angleterre préférait y laisser la première place à la politique autrichienne et russe.

On n'inséra point aux préliminaires de Londres, malgré la coutume, une confirmation des traités antérieurs, de 1713, de 1763, de 1783, toujours valables pour celles de leurs clauses qui n'étaient pas contredites par les stipulations nouvelles. Hawkesbury l'avait demandé; Bonaparte n'avait pas consenti à une confirmation solennelle de traités où il espérait apporter d'autres changements, où il venait d'apporter un important changement par le retour de la Louisiane à la France; en sorte que son ambition s'ouvrait la carrière sur les mers comme sur le continent, et que les préliminaires de Londres et la paix avec l'Angleterre ne sont pas surtout pour lui une fin de querelle, le règlement d'un différend belliqueux de huit années, mais une confirmation de conquêtes récentes et une préparation à de prochaines conquêtes. Peut-être pourrait-on soutenir qu'en toute sa carrière il ne signa pas d'autres traités.

Il ne fut pas question enfin, aux préliminaires de Londres, de renouveler le traité de commerce qui avait été signé en 1786 entre les deux gouvernements et qui avait assuré à

l'Angleterre des avantages qu'elle appréciait beaucoup. Ainsi, par la paix, elle ne fut pas certaine de recouvrer le marché de la France, ni celui de ses alliés, la Hollande, la Suisse, l'Espagne et l'Italie ; elle fut certaine de rencontrer dans la paix une formidable concurrence commerciale de la France. On répéta à Londres le mot d'un agent anglais : « La France, dans dix ans, aura subjugué toute l'Europe, y compris la Grande-Bretagne, en dépit de ses vastes possessions de l'Inde. »

Il y a dans les préliminaires de Londres, surtout dans ce qu'ils taisent, les germes sensibles de la rupture de la paix d'Amiens.

Aussi, après les premiers moments d'enthousiasme, la presse anglaise s'acharna-t-elle contre le ministère Addington, qui avait consenti à la paix dans de telles conditions. « Il aurait mieux valu, lisait-on dans le *Morning Chronicle*, accepter la paix au commencement de l'année 1800 : on aurait arrêté les agrandissements de la France sur le continent ; l'arrogance fatale des ministres à cette époque nous a donné près de 600 millions de dettes et nous a chargés de l'income-tax... Nous n'avons que la *paix*, continuait-il. Si nous demandons : Qu'avons-nous pour la Martinique, Tabago, Sainte-Lucie en Amérique et Pondichéry dans l'Inde abandonnées à la France? La réponse est : la *paix*! Si nous demandons : Qu'a-t-on obtenu pour rendre Minorque à l'Espagne? On nous répond : la *paix*! Si nous demandons encore : Qu'avons-nous donc obtenu pour Demerary, Surinam, Saint-Eustache, le Cap, etc., rendus à la Hollande? La réponse est la *paix* ! Nous n'avons rien de plus. La France a tout. Si les ministres ne se sont point engagés dans la paix avec le véritable esprit de paix, ils se condamnent eux-mêmes de la plus noire perfidie ; leur traité n'a d'autre équivalent que la *paix*! » — « Nous n'avons pas réussi, disait encore le même journal, à détruire la République, et nous

avions dépensé pour cela près de 400 millions de livres. Nous avons, au contraire, contribué à établir la République sur des fondements de gloire inébranlables et éternels. S'il eût été permis à cette République de s'établir graduellement et lentement, elle n'eût jamais acquis cette réputation brillante qu'elle doit à nos hostilités; le principe de liberté n'aurait point eu cette splendeur qui éblouit tout, ce succès qui détermine l'opinion de tant d'hommes... Elle est née au milieu des prodiges. Elle a été introduite dans la société des États d'Europe, non par la sollicitation humble et rampante, mais au milieu des orages et des tempêtes, au milieu des éclairs et de la foudre, entourée d'un rayonnement resplendissant de gloire »[1].

Le lendemain, dans le numéro du 6 octobre, le *Morning Chronicle*, continuant sa polémique, dressait le tableau suivant, où il y a peu de chose à retoucher :

I. — Par la guerre

L'Angleterre a obtenu :	La France a obtenu :
Ceylan.	La Belgique et les limites du Rhin.
Le Cap.	La Savoie.
Toutes les possessions françaises et hollandaises des Indes, sauf l'Ile de France et Batavia.	Le Piémont.
La Martinique.	Le Milanais.
Sainte-Lucie.	Le Génois.
Tabago.	La Toscane.
Saint-Pierre et Miquelon.	La domination de toute l'Italie.
Surinam.	Une alliance étroite avec l'Espagne.
Demerary.	La conquête du Portugal (?).
Curaçao.	La partie espagnole de Saint-Domingue.
Minorque.	L'établissement de républiques dépendantes : les Républiques Helvétique, Batave, Cisalpine, Ligurienne.
Malte.	
L'Égypte.	

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f°s 32, 42.

II. — Par la paix

L'Angleterre gagne :	La France gagne :
Ceylan.	La Belgique et les limites du Rhin.
La Trinité.	La Savoie.
La libre navigation au Cap.	Le commandement de l'Italie.
	La partie espagnole de Saint-Domingue.
	Toutes les conquêtes faites sur elle dans les Deux-Mondes.
	Pondichéry, Rajapourka.
	La Martinique, Sainte-Lucie, Tabago.
	Saint-Pierre et Miquelon.
	Son influence maintenue sur les Républiques : Helvétique, Batave, Ligurienne.
	La reconnaissance du nouveau royaume d'Étrurie.
	La restitution aux Hollandais de toutes leurs possessions sauf Ceylan.
	La restitution aux Espagnols de toutes leurs possessions sauf la Trinité.

Le Parlement manifestait une même hostilité, plus redoutable au ministère. Il demandait des explications sur les extraordinaires lacunes de la négociation, sur la condition du Piémont, par exemple. Il espéra d'abord qu'il y avait des articles secrets; quand il sut qu'il n'y en avait pas, il multiplia les reproches, pleins d'amertume. Dès lors la paix ne lui paraissait plus « qu'une trêve précaire et trompeuse ». Windham déclarait que ce « fatal traité » était « l'arrêt de mort du pays; il pourra languir pendant plusieurs années; je ne conçois pas comment il en pourra guérir... Nous sommes un peuple conquis, ajoutait-il; Bonaparte est aussi bien notre maître que de la Prusse ou de l'Espagne... Croire que la

France va s'arrêter, se reposer, c'est ignorer le propre de l'ambition, en particulier de l'ambition française. Croire que Bonaparte ne fera pas de nouvelles conquêtes, c'est une extravagance ».

Les ministres se défendaient : il était possible que la France, ayant trouvé son équilibre politique, fût dès lors satisfaite de sa situation remarquable et se consacrât à l'organisation de son administration intérieure et de ses libertés nouvelles, qu'elle cessât d'être un danger pour l'équilibre européen et se prêtât à d'amicales relations avec ses voisines. En tout cas, on pouvait l'essayer; on n'y risquait rien ; il serait temps, si l'on se trompait, de reprendre ensuite la lutte nécessaire, avec de nouvelles forces. — En attendant, comme l'Angleterre manifestement avait fait les plus grands sacrifices à la cause de la paix, elle se donnait, aux yeux de l'Europe entière, le beau rôle de la modération; au lendemain de la Ligue du Nord, elle désarmait les inquiétudes qu'elle avait excitées; elle cessait d'être l'ennemie du continent; elle pouvait s'y refaire des amitiés précieuses. C'était la pensée de Pitt lui-même, qui dans toute cette crise ne cessa pas de soutenir le ministère, qui, enfermé dans sa fière mélancolie, accepta cette trêve comme une nécessité impérieuse, l'approuva comme un moyen de préparer l'avenir. « Une nouvelle coalition sur le continent, disait Addington, est en ce moment impossible. » C'était la plus grande force de Bonaparte; c'était l'explication de la « faiblesse » du ministère britannique, faiblesse habile, que le Parlement enfin approuva par une forte majorité. On induisait Bonaparte à des tentatives de conquêtes nouvelles, et on lui donnait le temps de refaire lui-même la coalition du continent et de l'Angleterre.

Les préliminaires de Londres, et après eux le traité d'Amiens, suite de la même expérience et de la même tactique, devaient avoir ainsi la plus grande valeur politique.

IV

LA PAIX FRANCO-RUSSE (8-10 octobre 1801).

Cependant, comme si elle n'avait attendu que le signal de l'accord anglo-français, la paix gagnait en un moment toute l'Europe. Le premier Consul avait hâte de reprendre sa liberté d'action en Orient; de bonne heure, il avait essayé de renouer des relations diplomatiques avec la Porte. Au commencement de décembre 1800, dans le temps où se formait autour de la Russie la Ligue du Nord contre l'Angleterre, il avait adressé une lettre personnelle au sultan Sélim III, « empereur des musulmans » : il lui avait rappelé le glorieux souvenir de Soliman le Magnifique; il lui avait offert le renouvellement de l'ancienne alliance et les assurances d'une amitié sincère et éternelle; il avait essayé de lui faire comprendre l'intérêt qu'il y avait pour la Turquie à laisser l'Égypte à la France.

Selim III n'avait pas encore compris. Il eut pourtant des dispositions un peu différentes après les capitulations du Caire et d'Alexandrie : il rendit à la liberté le chargé d'affaires de France, Ruffin, enfermé aux Sept-Tours depuis trois ans; il envoya Seid Galib-Effendi, comme ministre extraordinaire à Paris, pour y engager la négociation de la paix.

Dès le 9 octobre 1801, la négociation aboutissait aux préliminaires de Paris. L'amitié était rétablie entre les deux puissances, moyennant l'évacuation de l'Égypte par les Français : ce qui était chose déjà faite, mais ce que Bonaparte tenait à présenter comme une concession de sa part; il reconnaissait l'indépendance de la République des Sept-Îles Ioniennes sous le protectorat de la Porte et de la Russie; les deux puissances se mettaient d'accord pour le rétablissement des anciens traités; et c'est à cela surtout que tenait Bonaparte; il vou-

lait même élargir les avantages des capitulations de 1740 et obtenir l'ouverture de la mer Noire au commerce français. On verra l'importance de ses préoccupations économiques. Au bas des préliminaires, il écrivit de sa main : « Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quatre-vingts jours. »

Ruffin reçut immédiatement de nouvelles lettres de créance. Mais le premier Consul confia le soin particulier d'obtenir la ratification du Sultan au colonel Sébastiani, qui partit aussitôt pour Constantinople, et qui allait se faire une sorte de spécialité des missions en Orient. Le colonel emportait, avec une lettre pour le Sultan, des instructions assez curieuses : il devait porter à Constantinople les assurances pacifiques du premier Consul; il devait renouer avec les Turcs la chaîne des anciens rapports; il devait hautement déclarer que la France avait constamment repoussé l'idée d'opérer le démembrement de la Turquie. Mais il devait aussi se tenir au courant de l'évacuation de l'Égypte par les Anglais; il devait se renseigner avec précision sur la situation politique à Constantinople, et sur celle des provinces de la Turquie d'Europe récemment agitées par la rébellion. L'attention était attirée à ce moment par la puissance extraordinaire du pacha de Widdin, Pasvan-Oglou, qui était parvenu à se rendre à peu près indépendant dans le pays compris entre le Balkan et le Danube (la Bulgarie d'aujourd'hui) et qui paraissait de taille à entamer le partage de la Turquie; à ce moment, deux de ses agents se présentaient au Ministère des relations extérieures à Paris et y apportaient des renseignements sur ses ressources, sur ses desseins, auxquels le gouvernement français témoignait de l'intérêt. Sébastiani ne devait pas communiquer cette partie de ses instructions au Grand Seigneur ni à ses ministres.

Ayant passé par Munich, Vienne, la Valachie et Routchouk, Sébastiani arriva à Constantinople le 25 novembre 1801. Il y devait rester près d'un mois. Il déclara aussitôt qu'il

avait une lettre du premier Consul à remettre lui-même au Sultan en personne. Il assista d'abord à une fête donnée par l'ambassadeur de Russie, M. de Tamara, pour célébrer l'anniversaire de l'empereur Alexandre Ier. A cette occasion, M. de Tamara lui laissa entendre qu'il ne serait pas admis à remettre lui-même la lettre consulaire au sultan Sélim, que cela était absolument contraire à l'étiquette et pourrait avoir les plus graves conséquences ; il lui proposa même gracieusement de demander pour lui une audience et de le présenter au Grand Seigneur. Le gouvernement russe tenait à introduire sa médiation entre la France et la Turquie. Naturellement Sébastiani refusa ces bons offices.

Cependant le Divan était dans le plus grand embarras. Sébastiani demandait avec quelque impatience que l'on fixât le jour de son audience ; pour lui permettre d'attendre, on le comblait d'honneurs, on l'accablait de lourdes pelisses de martre et de zibeline. Après quelques jours de réflexion, le reis-effendi, ou ministre des Affaires étrangères, lui proposa de remettre sa lettre au caïmacan, ou lieutenant du grand-vizir, qui la remettrait immédiatement au Sultan, de façon à respecter les lois de l'étiquette, en donnant satisfaction au premier Consul ; car il n'était pas d'usage que le Sultan reçût en audience particulière les agents étrangers qui n'avaient pas le titre et le rang des ambassadeurs. Sébastiani ne voulut pas entendre raison ; il avait l'ordre de remettre lui-même la lettre du premier Consul au Sultan lui-même : ce n'était pas contraire à l'étiquette, déclara-t-il, puisque c'était une nouveauté. Et il exigea une réponse décisive dans les vingt-quatre heures ou un firman de départ, c'est-à-dire des passeports.

A force de chercher, on arriva à un arrangement. Le colonel Sébastiani se rendrait chez le caïmacan du grand-vizir ; le Sultan s'y trouverait par hasard, le rencontrerait et recevrait la lettre du premier Consul. On demanda encore à Sébastiani de revêtir pour la circonstance l'une de ses belles pelisses

d'honneur ; il refusa et voulut être reçu dans son uniforme de chef de brigade du 9e régiment de dragons.

La rencontre du Sultan avec Sébastiani eut lieu le 6 décembre 1801 ; ils furent mis en présence ; le colonel présenta la lettre du premier Consul et les compliments de circonstance. Sélim daigna s'intéresser à la santé du premier Consul et exprimer des vœux pour la paix ; il ajouta même qu'il avait trouvé agréable la voix du colonel, et il alla jusqu'à exprimer le désir qu'en s'en allant, la barque de Sébastiani passât près des fenêtres de la maison, afin qu'on pût le voir un peu plus longtemps. Lorsqu'on sut tout cela, le monde diplomatique tout entier éprouva la plus vive émotion, et on regarda dès lors Sa Hautesse, écrivit Sébastiani dans son rapport, comme « un grand ami des Français ».

Ce fut en effet un grand succès de vanité. Mais Sébastiani s'en alla, à la fin de décembre, sans avoir obtenu la ratification du Sultan pour les préliminaires de Paris. L'Angleterre, la Russie étaient d'accord pour combattre le rétablissement de l'influence française à Constantinople, et le reis-effendi, tout en assurant Sébastiani et Ruffin des excellentes dispositions de son gouvernement, exprima le désir d'attendre la conclusion de la paix générale. Talleyrand se fâcha, selon la coutume de la diplomatie consulaire ; dans une lettre au reis-effendi, du 18 janvier 1802, il alla jusqu'aux menaces : « La Sublime Porte n'aurait à s'en prendre qu'à elle-même et à son refus de rétablir les anciens rapports qui subsistaient entre les deux États, si la France, justement blessée du peu d'égards que l'on aurait eus pour ses efforts et pour son amitié, faisait servir son influence et son immense force à faire tourner contre la puissance qui l'aurait dédaignée tous les événements politiques qui peuvent avoir lieu[1]. »

Cet avertissement sévère demeura inutile : la Porte n'était

1. Aff. Étr., Corr. de Turquie, n° 202, fos 65, 253 ; — n° 203, fos 15, 23-29, 65, 160-174, 233-239 ; — n° 206, f° 466.

pas encore tout à fait rassurée sur les intentions et les ambitions du premier Consul : il serait difficile de s'en étonner.

Bonaparte fut plus heureux du côté de la Russie, qui avait moins à craindre de lui. Après l'échec des négociations engagées à Paris avec le vice-chancelier de Kalytchef, il avait envoyé son aide-de-camp Duroc à Saint-Pétersbourg, et lui avait donné des instructions intéressantes : Duroc devait passer par Berlin, pour renouveler ses récentes relations avec le gouvernement prussien, et il devait se rendre ensuite en Russie par Memel. « Si vous voyez l'Impératrice, écrivait le premier Consul, vous lui direz l'intérêt que je porte à sa famille et au margrave de Baden... A Berlin et à Pétersbourg, vous parlerez toujours de l'Égypte comme si nous étions assurés de sa possession ; du roi de Sardaigne, pour observer que les Anglais n'ont pas cessé de se ravitailler à Cagliari ; de l'expédition des Anglais en Égypte comme manquée, en ajoutant toujours que, si elle réussissait, ce serait un très grand malheur pour le continent de l'Europe ; de Catherine II, comme d'une princesse qui avait prévu la chute de l'Empire turc et qui avait senti qu'il n'y aurait de prospérité pour le commerce russe que lorsqu'il se ferait par le Midi. Vous expliquerez qu'il est urgent de faire la paix, les événements en Allemagne et en Italie se multipliant avec une grande rapidité ; que nous avons toujours regardé l'intérêt que Paul I^er^ prenait à quelques princes d'Italie comme un intérêt individuel et non comme un intérêt politique ; que nous sentions cependant qu'il était possible que la Russie prît quelque intérêt au roi de Naples à cause du commerce de la mer Noire et de la Méditerranée ; que désormais la paix signée était définitive et stable ; que le roi de Sardaigne avait tellement mécontenté ses sujets qu'il serait difficile, à moins d'une armée nombreuse, de pouvoir l'y maintenir ; que d'ailleurs, outre que ce prince se conduisait extrêmement

mal, il était facile de sentir que le gouvernement français ne pouvait pas aimer les revenants ; qu'enfin, dans le nouveau système des affaires d'Italie, considérablement changé par la possession de l'État de Venise par l'empereur d'Allemagne, le roi de Sardaigne ne serait plus d'aucun intérêt politique. »

Le sens de ces instructions était simple : Duroc devait écarter la Russie des affaires d'Italie en faisant miroiter à ses yeux des avantages en Allemagne pour ses parents, et, pour elle-même, la perspective du partage turc ; entreprise de séduction que Bonaparte devait continuer longtemps et où il devait obtenir des succès. C'était déjà l'air de Tilsitt ; ce fut à peu près le tout de sa politique à l'égard de la Russie.

Duroc resta quelques jours à Berlin ; il eut le temps d'y admirer la discipline et la beauté de l'armée prussienne : « J'ai vu hier et aujourd'hui, écrivait-il le 10 mai, deux grandes revues : nous sommes loin encore d'avoir dans nos troupes la propreté des troupes prussiennes, l'ordre et la promptitude avec lesquels elles exécutent leurs manœuvres ; mais tout cela peut s'acquérir. Le gouvernement ferait bien, je pense, d'envoyer ici, dans le temps de ces manœuvres, des officiers capables de s'instruire et de ne rapporter ensuite chez nous que ce qu'il y a de bon à imiter. »

A Saint-Pétersbourg, il fut de la part du tsar et de toute la famille impériale l'objet des attentions les plus délicates. Le Tsar l'appela « citoyen », sans le tutoyer pourtant ; il affirma la volonté de vivre dans les meilleurs termes avec la France ; il ne répondit pas aux avances qui lui étaient faites au sujet du partage turc et de l'ouverture de la Méditerranée au commerce russe ; il y vit peut-être une pure politesse diplomatique, donc un piège. Il parut plus sensible à l'intérêt que Bonaparte promettait de témoigner à ses parents d'Allemagne ; mais il ne le fut pas au point de fermer les yeux sur les derniers événements d'Italie, et surtout sur le récent décret consulaire qui avait divisé le Piémont, au lendemain de la mort du tsar

Paul I^er^, en départements et en circonscriptions militaires françaises. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Panine, observa d'abord « qu'il y aurait beaucoup plus de sûreté pour l'Italie si le roi de Sardaigne occupait le Piémont que si la France s'en emparait, ce qui paraît être l'intention du premier Consul. » Ce fut aussi le langage de l'empereur Alexandre lui-même : « Je vois avec beaucoup de peine que le gouvernement français ait l'air de vouloir s'emparer du Piémont ; les dernières proclamations que nous avons sues, l'administration civile du pays assimilée à celle de la République, donnent lieu de croire qu'il veut le faire ». Et, tout en affirmant sa grande admiration pour le premier Consul, il ajoutait : « Dites-lui aussi que je suis attaché à sa gloire, et qu'il ne faut pas que l'on pense de lui qu'il veuille envahir. » Mais c'était une opinion qui commençait à gagner la plus grande partie de l'Europe[1].

Duroc vit du moins partir pour Paris le nouvel ambassadeur de Russie, M. de Markof, chargé de continuer la négociation abandonnée par M. de Kalytchef ; il arriva en France le 9 juillet 1801, et, bien qu'il fût personnellement fort mal intentionné à l'égard du gouvernement français, il eut l'honneur de conclure le rétablissement de la paix entre la Russie et la France : les préliminaires de Londres contribuèrent à ce résultat.

La paix franco-russe fut assurée, comme il avait été convenu dès le début des pourparlers, par deux actes à peu près simultanés, et qui, dans la pensée du gouvernement russe, ne pouvaient pas être séparés, étant la garantie l'un de l'autre, le traité patent du 8 octobre 1801 et la convention secrète du 10 octobre. Le traité patent proclamait le rétablissement des relations amicales entre les deux gouvernements. Le traité secret, beaucoup plus important, fixait les conditions de cette

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 140, f^os^ 149-161.

pacification ; mais on y remarquera des termes qui manifestent la difficulté de la conciliation [1].

Pour l'Italie, c'était une confirmation des traités de Tolentino, de Lunéville et de Florence. La Russie y faisait garantir l'intégrité du royaume de Naples ; les garnisons françaises ne devaient rester dans les ports qu'elles y occupaient que jusqu'au règlement définitif du sort de l'Égypte, que les préliminaires de Londres venaient justement de préparer. Les deux puissances se promettaient de se mettre d'accord sur les affaires ultérieures de l'Italie : formule qui n'annonçait pas encore une entente achevée. Il était difficile de résoudre la question du Piémont ; Bonaparte avait fait observer au comte de Markof que l'Angleterre, pendant la négociation des préliminaires, ne s'y était pas intéressée ; il eût été content que la Russie montrât un pareil désintéressement ; M. de Markof ne se rendit point à cette invitation, et le Piémont fut l'objet d'un article spécial ainsi conçu : « Le premier Consul de la République française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'occuperont à l'amiable et de gré à gré des intérêts de Sa Majesté le roi de Sardaigne et y auront tous les égards compatibles avec l'état actuel des choses ». L'impossibilité de trouver une formule plus précise prouve évidemment la différence des points de vue : le Tsar avait la ferme volonté de garantir l'indépendance de l'Italie, et Bonaparte de la garder pour lui.

La France et la Russie garantissaient ensemble, par l'article IX, l'indépendance et la constitution de la République des Sept-Îles. La France acceptait la médiation de la Russie pour la signature de la paix avec la Porte ; la signature du traité franco-turc, la veille, 9 octobre 1801, explique cette concession de Bonaparte à la Russie. Pourtant, on peut trouver là une sorte de reconnaissance par la France des intérêts spé-

1. Lefebvre, I, 170. — Bignon, II, 89. — Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 111, f° 9.

ciaux de la Russie dans les mers de l'Orient. Ce progrès de l'influence russe vers la Méditerranée était remarquable ; mais il s'exprimait en des termes vagues, de caractère platonique, et c'est pourquoi sans doute Bonaparte les avait admis.

L'entente avait été plus facile sur les affaires d'Allemagne. Les deux gouvernements s'engageaient à se mettre d'accord pour les règlements des indemnités germaniques, notamment en ce qui concernait l'électeur de Bavière, le duc de Wurtemberg et le margrave de Baden, et « à maintenir un juste équilibre entre l'Autriche et la Prusse ». C'était dire qu'ils protégeraient, comme par le passé, les libertés germaniques, contre la suprématie de l'une ou de l'autre des deux grandes puissances allemandes. C'était la tradition du congrès de Teschen.

L'Europe entière pouvait trouver dans l'accord franco-russe, complétant les préliminaires de Londres, une assurance d'équilibre ; s'il était un obstacle, une limitation, aux entreprises ambitieuses du premier Consul, il pouvait être, pourvu que Bonaparte le voulût, une garantie de la paix et, par la paix, de la grandeur nouvelle de la France.

La France en espéra le glorieux repos auquel elle avait droit, prête à en reconnaître tout le mérite au premier Consul. Talleyrand s'en félicitait en envoyant à Beurnonville la nouvelle des derniers traités : « Notre dixième année (de République) est bien commencée. » Lucchesini, le ministre prussien à Paris, écrivait à ce moment : « Si Bonaparte consolidait la paix du continent par des arrangements convenables à tous les États intéressés, et si, en renonçant à la domination de l'Italie et au protectorat de la Suisse et de la Hollande, il forçait l'Angleterre à la paix maritime, il deviendrait l'idole de son pays. C'est dommage que personne n'ait ni l'autorité, ni le courage, de le lui dire[1]. »

1. Sorel, VI, 146.

Mais il y avait là en présence deux conceptions contradictoires ; celle de l'équilibre et celle de l'Empire. La première faisait de « l'Europe » une association de puissances à peu près égales et ainsi indépendantes les unes des autres : c'était la tradition du XVIII^e^ siècle, et Talleyrand en devait être un jour, auprès de Napoléon et contre lui, le représentant très zélé ; il fut toujours un « bon Européen ». La seconde avait aussi des traditions anciennes, dans la monarchie de Louis XIV et de Philippe II, plus encore dans le *dominium mundi* du moyen âge et dans l'Empire romain. L'humanité est ainsi faite qu'il est naturel que les vaincus soient pour l'équilibre et que les vainqueurs soient ambitieux de l'Empire.

CHAPITRE VI

LA CONSULTE DE LYON ET LE TRAITÉ D'AMIENS

I

OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION D'AMIENS

Bonaparte n'abandonnait point l'action pendant les négociations ; l'ennemi ayant abaissé les armes, il poussait plus vivement sa pointe, prenait vite des avantages nouveaux. La négociation d'Amiens fut longue, et la paix définitive ne fut signée qu'au bout de six mois ; il ne perdit point ce temps.

Les préliminaires de Londres ouvrent en effet une période d'activité exceptionnelle, qui renferme en dix-huit mois toute la politique coloniale du premier Consul, une carrière qui devait lui être presque aussitôt fermée. La Louisiane lui était désormais assurée ; la France avait, depuis le traité de Bâle signé avec l'Espagne en 1795, toute l'île de Saint-Domingue ; Bonaparte avait ainsi les éléments d'un grand empire colonial dans les Indes occidentales ; il s'en pouvait réserver la suprématie, et c'était déjà un morceau de la succession coloniale de l'Espagne. Or les Indes occidentales avaient en ce temps-là une importance considérable ; avant 1789, elles représentaient la moitié du commerce océanique de la France.

Mais Toussaint-Louverture avait usé des circonstances pour établir à son profit l'unité de Saint-Domingue ; il consentait encore, pour la commodité de ses plans, à respecter, théoriquement du moins, l'autorité de la métropole ; en fait, il se comportait comme un autre Bonaparte, « le Bonaparte

des noirs ». Le Bonaparte des blancs, qui n'eut pas tout de suite le loisir de s'occuper de lui, le reconnut d'abord comme général en chef de Saint-Domingue. Toussaint ne s'en contenta pas ; il prit la présidence à vie, avant même que Bonaparte n'y fût arrivé en France. Le premier Consul voulut obliger Toussaint à une soumission réelle.

Les préliminaires signés, il prépara pour son beau-frère, le capitaine-général Leclerc, une véritable Armada, 25 000 hommes, de quoi conquérir, semblait-il, tout le Nouveau Monde. Talleyrand chargea Otto d'en informer le ministère britannique, et affirma la conviction que l'Angleterre verrait cette expédition avec plaisir ; il exprima l'espoir que l'île anglaise de la Jamaïque pourrait fournir à l'expédition française les vivres nécessaires. N'était-ce pas l'intérêt de l'Angleterre, comme de toutes les puissances coloniales, que les prétentions des noirs fussent vigoureusement réprimées? Un succès des nègres à Saint-Domingue aurait le plus déplorable retentissement dans toutes les possessions européennes.

L'Angleterre ne le voulut pas comprendre ; lord Hawkesbury multiplia les observations désagréables au sujet d'un tel armement. « C'est avec la plus grande surprise et inquiétude, écrivit-il à Otto, que le ministère anglais a appris la destination d'une force navale de la magnitude de celle qui a été annoncée, parce que cette force ne lui paraît aucunement nécessaire à la réussite de l'expédition contre Saint-Domingue » ; et il annonça l'intention d'envoyer dans les eaux des Antilles une flotte de même importance. Quelques jours après, Addington annonçait en effet que le gouvernement avait pris ses résolutions en ce sens ; il s'en excusait un peu sur l'état de l'opinion publique : « Quand on saura ici que vous avez envoyé 8 ou 10 vaisseaux de ligne dans vos colonies, nos marchands croiront que la Jamaïque est sur le point d'être conquise par le premier Consul. » Otto compléta ses renseignements, et annonça que ce n'était pas 8 ou

10 vaisseaux de ligne qui allaient partir de Brest, mais 23 vaisseaux de ligne et 16 frégates. Addington ne put contenir son émotion : « Cet armement produira ici la plus grande consternation ; notre commerce colonial sera découragé, et les ennemis de la paix nous reprocheront d'avoir donné au premier Consul le moyen de porter une force considérable au centre de nos établissements, force qu'il est sans exemple d'envoyer aux Iles, même au sein d'une paix profonde, sans donner de l'inquiétude à d'autres puissances. Nous aimons à croire que la plupart des vaisseaux dont il s'agit seront armés en flûtes (c'est-à-dire désarmés, disposés en transports), et dans ce cas il n'en résulterait pour nous aucun inconvénient. Mais si contre toute attente ces vaisseaux sont complètement équipés, il s'élèvera en Angleterre un cri général contre nous, et nous serons obligés de faire partir, sans aucune nécessité, 25 vaisseaux de ligne, uniquement pour rassurer les colons et notre commerce... Dans ces conditions, il ne faut pas que les Français comptent sur des provisions de la Jamaïque ; elles seront même insuffisantes pour les vaisseaux anglais qu'on va y envoyer. »

Talleyrand, qui avait mis jusque-là quelque complaisance à informer l'Angleterre des intentions du gouvernement français, releva les prétentions du ministère anglais avec une singulière éloquence et une dignité souveraine, où l'on reconnaîtra sans doute aussi le ton de Bonaparte : « Vous exprimerez au ministère britannique, écrivit-il à Otto, combien il est difficile au premier Consul de concilier avec le rétablissement de la paix, avec la franchise et l'empressement qui ont régné jusqu'ici dans les négociations, la défiance, l'inquiétude qu'on nous montre aujourd'hui, et cette surveillance minutieuse qu'on veut exercer sur nos expéditions Le gouvernement français, qui ne veut faire la loi nulle part n'en peut recevoir de personne ; il s'est porté volontiers à prévenir le gouvernement britannique de l'expédition qu'il avait

projetée ; il est entré avec empressement dans toutes les explications qu'on pouvait désirer, et qui de leur nature sont les plus rassurantes ; mais la considération et l'honneur de la France, dont le dépôt lui est confié, ne lui permettent pas d'aller plus loin. Toutes ses intentions, tous ses projets sont connus ; Sa Majesté Britannique n'a pu avoir et ne peut surtout conserver ni soupçon ni inquiétude ; mais, après tout, elle demeure maîtresse d'envoyer de son côté dans les Antilles toutes les forces qu'elle jugera convenables[1]. »

L'expédition partit telle que Bonaparte l'avait préparée ; les Anglais gardèrent leurs inquiétudes et leurs soupçons ; avant que la paix ne fût conclue, ils se demandèrent si elle ne leur serait pas funeste.

Pour les grandes entreprises maritimes du premier Consul, la Hollande était infiniment précieuse, comme chantier de constructions et base d'opérations ; aussi ne permit-il point qu'elle lui échappât ; au contraire, sous divers prétextes, il ne cessa point d'y fortifier son autorité ; en ce sens, le gouvernement de la République batave subit au moment des préliminaires de Londres une évolution remarquable.

Depuis la fin du stathoudérat, en 1795, la République batave avait passé par d'assez grands désordres. Une convention nationale n'avait pas réussi à y fonder des institutions politiques solides, et le 22 janvier 1798, avec le concours secret du commissaire français, Charles Delacroix, le général Daëndels avait réussi un coup d'État qui avait établi une constitution semblable à celle du Directoire français, le pouvoir exécutif étant confié à cinq directeurs et le pouvoir législatif à deux conseils, le grand Conseil et le Conseil des anciens. Le nouveau gouvernement avait encore fortifié l'alliance qui unissait la République batave avec la République française depuis 1795, et, par une convention complé-

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f° 178 ; — n° 59, f°s 41-57.

mentaire signée avec Delacroix le 17 juin 1798, il avait admis que le commandement général de toutes les troupes bataves, en Batavie même, appartînt à un général français. Mais quelques jours plus tard, le 12 juin, un autre coup d'État avait changé les hommes sans changer la constitution, et, comme il y avait là une sorte de réaction contre l'influence de la France, les nouveaux directeurs n'avaient pas ratifié la convention de Delacroix. Cependant, comme les hostilités recommencèrent bientôt entre la France et la seconde coalition, le général Brune vint conduire les opérations en Hollande; il fut de fait le chef de toutes les troupes françaises ou bataves établies dans ce pays; il remporta sur les Anglo-Russes les victoires de Bergen et de Castricum : l'invasion fut repoussée.

Ce danger passé, la République batave sentit qu'elle n'avait plus besoin de la protection de la France; elle en supporta moins patiemment la tutelle. Le gouvernement prit aussitôt un arrêté enlevant au général Brune le commandement des troupes bataves : le Directoire français le prit fort à cœur. Il chargea son ministre plénipotentiaire à La Haye, le citoyen Delforgues, d'en exiger la suppression, et, comme il ne l'obtint pas, il appela le général Daëndels à Paris : ce qui annonçait sans doute un coup de force comme celui de 1798. Celui de Brumaire en empêcha l'exécution.

L'établissement du Consulat en France ne fut pas une délivrance pour la Hollande; Bonaparte était un maître exigeant, et le nouveau ministre français à La Haye, le citoyen Sémonville, ne tarda pas à avoir des difficultés avec le gouvernement; car l'alliance de la France ne se manifestait plus désormais pour la République batave que par les charges d'une ruineuse vassalité. Les Anglais avaient profité de l'occasion pour lui enlever quelques-unes de ses plus précieuses colonies, comme le Cap et Ceylan; ce qui n'empêchait pas la Hollande de payer bien d'autres frais pour une cause com-

mune qui ne lui rapportait rien et qui anéantissait son commerce. Le traité de 1795 avait fait de Flessingue un port provisoirement commun aux deux Républiques ; en fait, Flessingue était entièrement sous l'administration des fonctionnaires français et sous le commandement des officiers français. Le traité de La Haye de 1795 promettait à la République batave des compensations territoriales pour les pays qu'elle avait cédés à la République française sur la rive gauche du Rhin; elle ne voyait rien qui lui fît espérer la moindre satisfaction à cet égard. Cependant elle supportait de lourdes charges financières; elle avait une grande réputation de richesse ; Bonaparte en tirait des profits.

Dès le mois de janvier 1800, Talleyrand écrivait à Sémonville : « Le nombre des troupes françaises en Hollande, qui était de 25.000 hommes, a été considérablement diminué ; mais leur solde, habillement et nourriture, doit être payé toujours sur le pied de 25.000 hommes, les 18.000 qui ont été retirés et menés au Rhin étant utiles à la défense commune des deux Républiques. Le gouvernement batave doit donc continuer à payer à la caisse du ministre de la Guerre à Paris, verser immédiatement un million pour la dépense du premier mois (nivôse an VIII), et s'arranger pour payer un autre mois d'avance. » Mais aussi, fidèle aux engagements jadis pris par la France, Talleyrand ajoutait : « Ainsi on pourra accélérer la conclusion d'une paix qui mettra la République française à même de remplir, et au delà, les promesses qu'elle a faites à la République batave. » Un moment après, il cherchait encore à battre monnaie avec la question de Flessingue, qui excitait d'autres plaintes du gouvernement de la Haye : « La France est disposée à retrocéder sa part de souveraineté, s'il en résultait pour elle des avantages considérables, par exemple, 30 millions de francs payables dans l'année : c'est le premier et le dernier mot de la République française. Alors seulement elle renoncera à l'occupation militaire de Flessingue. »

Et comme s'il prenait plaisir à irriter son allié, à lui rendre l'alliance française le plus insupportable, le premier Consul nommait Augereau, en remplacement de Brune, au commandement de l'armée batave. L'émotion fut vive à La Haye et faillit produire un éclat. Sémonville avait demandé une audience au Directoire batave afin de lui présenter le nouveau général : démarche polie à laquelle les Bataves ne furent pas assez sensibles. Le président Ermérius protesta avec une grande indignation contre l'injure qui était faite au gouvernement batave, et se déclara résolu à ne la point souffrir. Augereau insista avec force sur les ordres qu'il avait apportés de Paris. Sémonville s'efforça de calmer les passions contraires ; il le fit en un langage qui devait, pensait-il, faire sur le Directoire hollandais la plus favorable impression ; le ton en est, en effet, expressif. « J'ai cherché avec soin, écrivait-il à Talleyrand, à éloigner toute idée de pouvoir absolu et de menace. Le général m'a secondé ; il s'est joint à moi lorsque j'ai insisté sur le respect du premier Consul pour l'indépendance des nations ; mais ces nations sont unies par des besoins réciproques : la Batavie éprouve celui de la défense ; un traité en règle le mode ; une main amie l'exécute ; la plus légère démonstration de soupçon sera connue de nos ennemis ; la moindre division leur sera profitable. Toute la prospérité de la Hollande est dans la paix ; la paix est dans la Vendée, et la Vendée pose les armes. Nul motif, nul intérêt ne nous porte à appesantir notre patronage en Batavie : les opinions manifestées du premier Consul repoussent ce système d'oppression ; mais il s'indignerait des défiances ; il les attribuerait à des suggestions étrangères dont on a cru quelquefois que plusieurs fonctionnaires publics bataves n'étaient point exempts. Il accorde amitié, il exige confiance. Il assure protection, il veut fidélité. Il promet des bienfaits, il attend reconnaissance. »

Ermérius ne fut point touché de cette éloquence ; il répéta

la résolution où il était, avec ses collègues, de s'ensevelir sous les ruines du pays plutôt que de permettre un attentat contre son indépendance. « Il n'est pas, constate Sémonville, un ami des Français. » Il devenait difficile aux patriotes bataves de rester les amis des Français. Pourtant un arrangement intervint sur la question du commandement militaire ; le Directoire hollandais reconnut finalement ce commandement à Augereau, à condition qu'il ne s'étendrait pas sur la ville de La Haye et ses environs, qu'il ne s'appliquerait qu'aux objets des opérations militaires, dans le cas d'une descente anglaise, et que toutes précautions seraient prises pour qu'il n'entrât point dans l'administration de la République. Il y avait encore de la défiance; néanmoins le premier Consul daigna faire voir du contentement.

Il n'en fut pas moins exigeant d'ailleurs. Quelques hommes politiques en Hollande encourageaient le gouvernement à ouvrir des pourparlers avec la Prusse, ou même avec l'Angleterre, afin de s'arracher par leur appui à la lourde tutelle de la France. Le gouvernement préféra adresser au premier Consul un appel loyal qui fut porté à Paris par l'amiral de Winter : considérant l'état de misère et de ruine où la Hollande était réduite par une guerre interminable qui avait détruit son commerce, considérant que les charges des opérations militaires et des contributions réclamées par la France s'élevaient annuellement à 160 millions tandis que les revenus ordinaires n'étaient que de 60 millions, il demandait au gouvernement français de diminuer le chiffre des contributions et de permettre le commerce de la Hollande avec les nouveaux départements français en abaissant les tarifs de douanes, exorbitants depuis leur annexion à la France. Il donnait en même temps à Bonaparte les plus franches assurances de loyauté et de dévouement : « C'est à vous, citoyen Consul, à tirer du servage et de la misère un peuple qui est votre allié et qui est digne de l'être ; la misère, nous la

supporterons ; le servage, jamais, pas plus celui du stathouder que d'aucun État ou individu... Vous avez été grand avec tout le monde ; vous le serez avec nous. Vous nous applaudirez d'être Bataves avant d'être Français, accusation qu'on nous a si souvent faite, et qui nous honorera auprès de vous, quand vous songerez aux maux que des Français indignes de ce nom ont faits à la Batavie et que le peuple que nous régissons en est arrivé au degré de malheur d'avoir besoin de plus que des espérances. La nôtre est entière dans celui qui a réalisé celle de la grande nation dont nous serons toujours les alliés fidèles. »

Talleyrand trouva les propositions du gouvernement batave « si vagues qu'il convenait de les laisser telles », et, d'ordre du premier Consul, il répondit à l'amiral de Winter que la question des douanes ne pourrait être examinée qu'à la paix, lors de la négociation d'un traité de commerce.

En attendant, Talleyrand écrivait à Sémonville, dans les premiers jours de juin 1800 : « Le premier Consul exige un corps de 7.000 Bataves pour agir hors de la République batave et être mis à la disposition du général Augereau. Le succès du plan général de campagne serait compromis si ce corps auxiliaire ne joignait pas sans délai l'armée française. Vous vous exprimerez donc de manière à ne pas laisser la possibilité d'un refus, car il m'est évident que le premier Consul n'en veut plus éprouver sur des points si intimement liés à l'intérêt commun, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ici il ne suffit pas d'obtenir, qu'il faut encore obtenir vite. On ne s'accommoderait pas mieux de la lenteur des Bataves que de leur résistance. *Nous avons le droit et la force pour nous* ; ces mots, qui ne sont pas de moi, suffisent à vous faire comprendre quelle énergie vous devez mettre dans vos démarches et quels moyens de persuasion et d'entraînement vous devez employer. »

Les gouvernements des deux Républiques alliées ne parlaient pas du même ton. Le 17 juin, le Directoire batave

rendit un arrêté conforme aux désirs du premier Consul. Le 5 juillet, Talleyrand en exprima de la satisfaction, ajoutant : « Il faudrait encore 2.000 hommes pour forcer l'ennemi à la paix. Vous parlerez, dit-il à Sémonville, au nom d'un intérêt si grand que le dernier effort ne pourra vous être refusé. » Cette nouvelle démarche de Sémonville eut un plein succès.

Mais pour rendre au commerce hollandais un peu d'activité, au pays tout entier quelque prospérité, le Directoire proposa et le Corps législatif vota un arrêté permettant l'exportation des grains de la Batavie. Le 10 novembre 1800, le premier Consul rendit un arrêté interdisant l'exportation des grains vers la Batavie, qui tout aussitôt fut menacée de disette. Il en écrivait lui-même en ces termes à Talleyrand : « Je vous prie, citoyen ministre, d'ordonner au citoyen Sémonville de faire connaître au Directoire batave que la loi qui permet l'exportation des blés est contraire aux principes qui lient ensemble la Ligurie, l'Espagne, la France et la Batavie, et que si cette loi n'était pas promptement rapportée, cela donnerait une idée peu avantageuse de l'intérêt que met le gouvernement batave à voir cesser la guerre, et que cela pourrait avoir des suites qu'il est facile de prévoir; enfin, qu'il faut, par quelques moyens que ce soit, que cette loi soit sur le champ rapportée et que l'on prenne de nouvelles mesures contre toute espèce d'exportation. Je vous salue. » Le 29 novembre, la loi malencontreuse était rapportée par le gouvernement batave.

Néanmoins, le mois d'après, des blés achetés en Allemagne pour la Hollande étaient arrêtés au passage à Cologne par des employés des douanes françaises, malgré la libre navigation du Rhin expressément proclamée par l'article 18 du traité de La Haye. L'amiral de Winter se plaignit amèrement à Paris : « Il s'agit, citoyen ministre, écrivait-il à Talleyrand, de seconder les mesures prises par un gouvernement allié de la France pour assurer la subsistance d'un

peuple qui a fait d'immenses sacrifices à la cause commune, il s'agit de maintenir l'exacte observation du traité qui unit les deux nations et de préserver la République batave des malheurs que la famine traîne à sa suite. »

C'est après tout cela que le citoyen Sémonville constatait en Hollande un « malaise général », qu'il attribuait à l'impéritie du gouvernement et aux vices de la constitution : « Il est dans la chute des corps politiques une accélération semblable à celle établie par les lois de la pesanteur, et la Batavie me paraît parvenue à ce point que la vitesse est presque incalculable... Elle tombe comme les feuilles d'automne et périra dans nos mains. »

Il se dévouait pourtant à son salut, et adressait à Talleyrand des lettres confidentielles sur les changements qu'il était nécessaire de faire à la constitution batave : de même qu'en France le Directoire avait fait place au Consulat, il convenait que le Directoire hollandais fît place à un autre régime ; il n'était pas utile que ce nouveau régime fût aussi fort que le Consulat. Sémonville affirmait que tous les honnêtes gens de la Batavie demandaient un changement politique ; il indiqua les conditions d'une meilleure constitution, qui devait aboutir surtout, dans sa pensée, à un changement de personnes, à l'avènement d'un gouvernement plus docile encore à l'égard de la France. Le premier Consul l'invita à garder le secret le plus absolu sur ses démarches et à avoir un grand zèle, mais rigoureusement caché à l'attention des puissances étrangères. Toutes précautions prises, il le laissa faire. Les lettres de Sémonville à Talleyrand manifestent suffisamment l'action de la France dans le coup d'État de 1801.

Les préparatifs achevés, des régiments français concentrés autour de La Haye, d'Amsterdam et de Rotterdam, trois directeurs bataves, c'est-à-dire la majorité du Directoire, proposèrent, en avril 1801, la revision de la constitution. Les deux conseils du Corps législatif y firent aussitôt un médiocre

accueil, et, malgré une pression considérable, après des débats prolongés, ils décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur les propositions du Directoire tendant à reviser la constitution (5 juin 1801). Un moment désemparé, après quelques semaines de réflexion, le Directoire résolut de proposer directement à la nation batave un plan général de revision : le pouvoir exécutif serait réservé à une Régence de 12 membres, les 7 premiers nommés par le Directoire actuel et nommant eux-mêmes les 5 autres, la Régence présidée par un de ses membres désigné par elle pour trois mois, renouvelable chaque année par douzième selon le sort, le nouveau régent choisi par le Corps législatif sur une liste de quatre noms présentée par les administrations départementales; le pouvoir législatif appartiendrait à un Corps législatif de 35 membres, dont 12 choisis par leurs collègues discuteraient les lois, les autres n'ayant à se prononcer que par oui ou non. On retrouve là quelques traits de la constitution française de l'an VIII; on les retrouvera dans la constitution de la République cisalpine, un peu postérieure : il y a évidemment là une commune inspiration.

Le 14 septembre 1801, le Directoire, malgré l'opposition de deux de ses membres, Ermerins et van Swinden, adressa à la nation batave une proclamation pour lui soumettre son projet de constitution. Les conseils protestèrent et votèrent une résolution suspendant l'exécution de la proclamation directoriale. Le 21 septembre, les trois directeurs, Besier, président, Peyman et Haersolt, qui s'étaient mis d'accord avec le gouvernement français, appelant Sémonville auprès d'eux pour lui demander du réconfort, nommèrent Augereau commandant des troupes de La Haye, et firent poser les scellés sur les portes du Corps législatif. Dans une nouvelle proclamation, ils annoncèrent au peuple que, par leur ordre, le Corps législatif avait été « privé des moyens de s'assembler » jusqu'à ce que la nation elle-même eût dit librement sa volonté :

« Notre seul but, comme notre seul désir, est d'être informé de votre volonté; elle sera notre loi suprême. » Le même jour, d'ailleurs, le chef de l'opposition, Ermerins, dînait chez Augereau avec les trois directeurs de la majorité.

Les registres du plébiscite, ouverts le 1er octobre, furent fermés le 6. Les résultats furent décisifs. Il y eut 16.000 *oui*, 52.000 *non* : la nouvelle constitution fut donc considérée comme approuvée par une grande majorité, les 350 000 abstentions étant comptées comme *oui*. Ainsi, au moment de la signature des préliminaires de Londres, le premier Consul eut à son service en Hollande un gouvernement tout dévoué ; il disposa de toutes les ressources navales de la République batave, comme il disposait de celles de l'Espagne ; il prenait la direction des plus grandes puissances maritimes et coloniales du continent. L'Angleterre en pouvait être inquiète ; elle n'y manqua pas [1].

Un jour du mois d'octobre 1801, comme Otto échangeait avec Addington quelques vues sur les conditions de la paix définitive, leur conversation fut interrompue par le bruit du canon annonçant la capitulation de Menou à Alexandrie ; « Ces réjouissances sont déplacées aujourd'hui, observa Addington ; vous voudrez bien les excuser, nous payons ce tribut au public et à l'usage ; je suis sûr que vous ne les prendrez pas pour une hostilité. » Les relations étaient alors établies sur le ton de la plus aimable cordialité. Les conférences pour la paix devaient se poursuivre à Amiens ; Joseph Bonaparte fut chargé d'y représenter la France ; il était, dit M. Sorel, « le grand signataire du Consulat » ; il n'avait guère que la signature ; à l'étranger, on lui attribuait plus d'influence et un rôle de modération sur l'esprit ambitieux du premier Consul : on se trompait ; sa nomination comme plénipotentiaire faisait une bonne impression, dont son frère tirait encore de l'avan-

1. Aff. Étr., Corr. de Hollande, nos 604 et 605.

tage. Lord Cornwallis fut le représentant de l'Angleterre ; le principal souvenir auquel son nom avait été attaché jusque-là était celui de la capitulation de York-Town, qui avait consacré la libération des États-Unis. Il avait été ensuite chargé du gouvernement de l'Irlande ; il avait la plus noble réputation et passait pour être partisan d'une paix sincère [1]. Il demeura quelques jours à Paris et vit le premier Consul, qui proposa que la négociation y fût continuée. Le gouvernement anglais n'y consentit point : il craignait peut-être une action trop directe de Bonaparte ; il s'aperçut bientôt que Joseph ne faisait rien, ne disait rien que par la volonté de son frère.

On perdit d'abord beaucoup de temps à quelques difficultés préliminaires ; l'Angleterre voulut faire admettre aux conférences un représentant de la Porte, un autre du Portugal ; Bonaparte s'y refusa, disant que la France n'était plus en guerre avec le Portugal depuis les traités de Badajoz et de Madrid, et qu'elle venait aussi de traiter avec la Turquie (il s'agissait du traité du 9 octobre 1801, auquel le Sultan refusa sa ratification, ce que l'Angleterre essaya en vain de faire valoir). Elle demanda aussi l'admission des représentants de l'Espagne et de la Hollande, alliées de la France, donc en état de guerre avec l'Angleterre, et particulièrement intéressées dans les préliminaires de Londres, où elles étaient seules à subir de réels sacrifices. Bonaparte n'y consentit point d'abord : il se porta garant que l'Espagne et la Hollande accepteraient les conditions qui leur seraient faites par le traité comme par les préliminaires. L'Espagne, en effet, ne fit pas de sérieuse objection aux conditions des préliminaires de Londres ; elle était encore tout à la joie de la création du royaume d'Étrurie pour une infante. Mais, malgré le dernier coup d'État de La Haye et le plébiscite d'octobre, il fallut du temps pour faire ratifier par le gouvernement batave le prin-

1. J. H. Rose, I, 138.

cipe de l'abandon de Ceylan ; il fallut lui forcer la main pour obtenir sa signature, sans laquelle la négociation d'Amiens ne pouvait être officiellement engagée [1].

Schimmelpenninck, l'ambassadeur hollandais à Paris, demandait avant tout, selon des promesses antérieurement faites par la France, la restitution de la ci-devant Flandre hollandaise et surtout de Flessingue, la suppression de l'article 4 du traité de La Haye qui comportait une alliance offensive et défensive permanente avec la France contre l'Angleterre ; il tirait pour cela argument de la faiblesse de la Hollande et de ses intérêts purement commerciaux

Il n'obtint naturellement rien de tout cela, et, s'il réussit à être admis aux conférences d'Amiens, comme le marquis d'Azara, ministre d'Espagne, ce fut à condition qu'il ne sortirait pas des préliminaires ; toutes précautions furent prises pour empêcher toute entente particulière entre lui et le plénipotentiaire anglais. Et tout d'abord il dut adhérer aux préliminaires. « L'intention du premier Consul, écrivait Talleyrand à Joseph, est que vous déclariez au citoyen Schimmelpenninck que l'adhésion pure et simple de son gouvernement aux préliminaires est une condition *sine qua non* pour qu'il soit admis aux négociations pour la paix définitive, puisque ces négociations ne sont que le résultat des dits préliminaires ; que si son gouvernement se refusait à cette adhésion, celui de la République n'en poursuivrait pas moins le rétablissement de sa paix particulière, et que la République batave pourrait alors se voir exposée à des pertes plus considérables que celle de Ceylan ; que le premier Consul aurait d'autant plus lieu de se montrer sensible à l'espèce de désaveu que lui donnerait la Hollande qu'il est vrai de dire que c'est la considération de ses seuls intérêts qui a si longtemps reculé le moment de la pacification. » On sait bien, et le gouverne-

1. Aff. Étr. Deux volumes de la Corr. d'Angleterre, les nos 598 et 599, sont consacrés aux négociations d'Amiens. — Voir aussi Du Casse, *Négociations*, II.

ment batave n'ignorait pas alors, que cette dernière phrase n'était pas l'expression de la vérité. Il reçut d'autres rappels aux convenances : « La guerre, écrivait encore Talleyrand, s'est terminée au delà des espérances des Hollandais ; ils gagnent deux fois plus qu'ils pouvaient perdre ; ils n'ont qu'à se reporter à toutes les chances qu'ils pouvaient courir et dont la France les a sauvés... Ils obtiendront tout du premier Consul par la confiance et les bons procédés et ils n'atteindront jamais aucun but utile par l'importunité déplacée de leurs prétentions exigeantes : leur existence même, c'est de nous qu'ils la tiennent ; nous ne leur devons rien, et ils nous doivent tout. » Schimmelpenninck ne signa que le 11 janvier 1802 l'adhésion de son gouvernement aux préliminaires de Londres.

Tout en enfermant la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre aussi dans la lettre des préliminaires, Bonaparte essayait lui-même d'en sortir pour s'assurer d'autres profits ; car la paix, après la guerre, était pour lui un moyen de gagner encore. Dès octobre, Addington avait parlé de rétablir le traité commercial de 1786 ; Bonaparte s'y était aussitôt refusé, « ce traité ayant été en France l'objet de tant de clameurs que c'était une question à revoir dans sa totalité ». A défaut, le gouvernement britannique désirait vivement « que les deux puissances pussent convenir d'un mode provisoire de communication mercantile, et que ce mode fût au moins désigné vaguement dans le traité définitif ». Bonaparte ne s'y prêta point. Pourtant de son côté il essaya d'introduire dans la négociation des clauses qui n'étaient pas dans les préliminaires ; dans le temps même où il refusait d'admettre le libre commerce de l'Angleterre sur la plus grande partie du continent, c'est-à-dire en France et dans tous les pays plus ou moins soumis à son influence, il demandait la libre navigation pour les vaisseaux français dans les mers de l'Inde, le libre commerce de la France dans l'Inde, l'extension des

territoires français de Yanaon et de Mahé. Otto citait alors ce propos d'un personnage anglais, qu'il ne nommait pas : « Si la France n'avait pas de possessions dans l'Inde, nous devrions lui en donner, d'abord parce que ses établissements entretiennent dans l'Inde cette émulation et cet équilibre qui sont si nécessaires à notre propre existence, et surtout parce que nous avons besoin d'acheteurs, et que les Français nous sont utiles pour faire fleurir notre commerce et nos manufactures ; s'il n'y avait plus de Français dans l'Inde, les Anglais seraient bientôt tellement corrompus, tellement dégénérés, qu'ils en seraient chassés par une poignée de Mahrattes. » C'est pourquoi Bonaparte tâcha qu'il y eût beaucoup de Français dans l'Inde ; mais le gouvernement anglais n'eut point la même largeur de vues.

Au nom de la France, Joseph demandait encore d'autres avantages en Amérique ; il proposait de céder Saint-Pierre et Miquelon à l'Angleterre, qui, en compensation, abandonnerait à la France la souveraineté absolue de la côte orientale et de la côte occidentale de Terre-Neuve, le droit de pêcher la baleine sur tous ces rivages, l'établissement d'une station de pêche dans les îles Malouines ou Falkland. Lord Cornwallis refusa d'entrer en discussion sur toutes ces questions étrangères aux préliminaires ; son gouvernement les remettait à la négociation d'un traité de commerce.

En attendant, le ministère anglais s'effrayait des ambitions nouvelles que ces propositions révélaient chez le premier Consul ; elles manifestaient, en effet, son dessein de déployer une grande activité sur les mers et dans le développement de l'empire colonial de la France ; par Saint-Domingue, par la Louisiane, il avait la maîtrise de l'Amérique centrale et des Antilles ; par son alliance avec l'Espagne, il avait une grande liberté d'action avec l'Amérique du Sud Ce sont là les raisons essentielles qui ont alors décidé l'Angleterre à faire les plus grands sacrifices pour asseoir solidement sa

puissance dans l'Inde, sous le gouvernement de Richard Wellesley ; il ne suffisait point à Bonaparte de s'assurer la domination du continent ; il voulait la domination des mers. Ses prétentions sur le commerce de l'Inde firent à Londres la sensation la plus vive : il ne s'agissait plus seulement à Amiens de liquider un passé d'ardente rivalité ; il s'agissait surtout de garantir la sécurité de l'avenir ; déjà la question de la paix elle-même n'était pas la plus urgente.

Bonaparte tenta encore d'une autre manière de sortir lui-même des préliminaires en y enfermant les autres. Le 20 novembre 1801, Talleyrand écrivait à Joseph : « Vous regarderez comme positif que le gouvernement ne veut entendre parler ni du roi de Sardaigne, ni du stathouder, ni de ce qui concerne les affaires intérieures de la Batavie, celles de l'Allemagne, de l'Helvétie, et des Républiques d'Italie. Tous ces objets sont absolument étrangers à nos discussions avec l'Angleterre[1]. » Il ne faut pas prendre cette rigueur au pied de la lettre, ni regarder ces instructions comme si positives ; il y a beaucoup d'éclats de voix dans la diplomatie consulaire. Le 30 décembre, en effet, le chef de la division politique au ministère des Relations extérieures, M. d'Hauterive, écrivait à Otto, en lui faisant connaître les instructions adressées à Joseph Bonaparte : « Demander la reconnaissance de la Cisalpine et de l'Étrurie, demander que le traité soit commun à la République ligurienne et à la République batave. » Et, le même jour, Talleyrand écrivait à Joseph : « Le premier Consul désire que la reconnaissance de la République cisalpine et du royaume d'Étrurie par l'Angleterre compense celle que la France fait de la République des Sept-Îles. La Cisalpine est un nouvel État dont l'existence a été consacrée par deux traités : tous les pays qui la composent ont été cédés par leurs anciens souverains, sans espoir de retour. A la reconnaissance

1. Sorel, VI, 184-185.

du roi de Toscane est attachée l'évacuation de Livourne par les troupes françaises. La Ligurie n'a pas besoin d'être reconnue, elle ne forme pas un nouvel État ; il convient pourtant que le traité soit commun à la République ligurienne. » Toutefois le premier Consul ne parlait pas d'admettre aux négociations d'Amiens les représentants de ces États, anciens ou nouveaux ; il était leur répondant, leur protecteur, leur suzerain. L'Angleterre était mal disposée à reconnaître une telle situation, qui ne s'accordait même plus avec le système des frontières naturelles de la France.

Elle n'opposa pas un refus absolu à ces propositions de la France ; elle les discuta de bonne volonté. Lord Cornwallis demanda « quelque chose pour le roi de Sardaigne », en compensation de la reconnaissance du royaume d'Étrurie, de la Cisalpine et de la Ligurie. Lord Hawkesbury, s'entretenant là-dessus avec Otto, disait la répugnance du gouvernement britannique à reconnaître la Cisalpine : « Si nous nous mêlons des affaires de la Lombardie, on nous demandera pourquoi nous avons gardé le silence sur le Piémont. » Une autre difficulté sur l'Étrurie tenait à ce fait qu'elle était le résultat d'une sorte d'échange qui avait valu la Louisiane à la France, et que l'abandon de la Louisiane par la France était un des articles essentiels du traité de 1763. Cependant lord Cornwallis résumait toute cette question en des termes précis : « Sa Majesté Britannique croit devoir au roi de Sardaigne l'égard de ne point stipuler en faveur d'un prince nouvellement introduit en Italie (le roi d'Étrurie) ; mais, quelque peu de chose que l'on fasse pour le roi de Sardaigne, elle adhérerait par un article patent à tous les arrangements que la République française jugerait à propos de faire en Italie. »

On n'a pas dit assez l'importance qu'eut la question de la Sardaigne dans toutes les négociations du Consulat ; elle était pour l'Angleterre, comme pour la Russie, une sorte de criterium, un moyen de savoir si vraiment la France ne

tenait qu'à la garantie de ses frontières naturelles; elle fut, pour l'Europe, à maintes reprises, le témoignage des ambitions impériales du premier Consul. Car il ne voulut rien faire, si peu de chose que ce fût, pour le roi de Sardaigne; et, parce que l'Angleterre n'avait pas voulu reconnaître les nouveaux États italiens sans conditions, il exprima son irritation en de grandes phrases qui cachent mal son dépit : « Le système politique de l'Europe est fondé sur l'existence et la reconnaissance de toutes les puissances qui partagent son vaste et beau territoire. Si Sa Majesté Britannique refuse de reconnaître trois puissances qui tiennent une place aussi distinguée, elle renonce donc à prendre aucun intérêt aux peuples qui composent ces trois États. Cependant, comment admettre l'hypothèse que le commerce anglais soit indifférent au commerce de Gênes, de Livourne, des bouches du Pô et de la République italienne, et, si son commerce souffre des entraves dans ces trois États, à qui Sa Majesté Britannique aura-t-elle à s'en prendre? Et si ces trois puissances, frappées de voir qu'elles ne sont pas reconnues par les grandes puissances, font des changements dans leur organisation et cherchent un refuge dans une incorporation à une grande puissance continentale, Sa Majesté Britannique refuse donc aussi le droit de s'en plaindre, et cependant elle ne le verrait pas avec indifférence. On se plaint quelquefois de l'extension continentale de la République française, et comment ne s'augmenterait-elle pas nécessairement, lorsque les grandes puissances mettent les petites puissances italiennes dans la nécessité de chercher refuge et protection dans la France seule?... Ne considérerait-on donc la paix que comme une trêve? Perspective affligeante, décourageante pour l'homme de bien, mais qui aurait pour effet infaillible de produire des résultats que l'on ne saurait calculer[1]. »

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f° 258-267; — n° 597, f° 137. Sorel, VI, 189.

Le premier Consul exigea l'insertion de cette déclaration étonnante dans le protocole des conférences d'Amiens ; l'Angleterre ne pouvait qu'y voir l'aveu de ses inadmissibles prétentions et la perspective, en effet affligeante, d'une longue période de troubles pour l'Europe. Dira-t-on qu'elle voulait ramener la France à ses anciennes frontières naturelles? Mais, en vérité, les textes les plus précis manifestent qu'elle était prête « à adhérer, par un article *patent*, à tous les arrangements que la République française jugerait à propos de faire en Italie, quelque peu de chose qu'on fît pour le roi de Sardaigne ». C'est le premier Consul qui ne voulait plus du système des frontières naturelles.

Dès lors Bonaparte affirma « la ferme volonté de resserrer la négociation d'Amiens aux termes mêmes des préliminaires et de ne consentir sous aucun rapport à y faire entrer autre chose que ce qui pouvait être désiré en explication et en développement ». Même ainsi resserrée, la négociation fut encore rendue très délicate par de nouveaux empiétements de son ambition.

II

LA CONSULTE DE LYON (JANVIER 1802)[1]

Ce fut en effet le moment que Bonaparte choisit pour s'assurer la domination de l'Italie du Nord, promesse et préparation de la domination de l'Italie tout entière. Le temps pressait : la signature des préliminaires de Londres empêcherait l'Autriche de protester en comptant sur l'Angleterre, et la paix générale, si elle aboutissait quand même, confirmerait, implicitement ou explicitement, les résultats acquis.

1. Aff. Étr., Corr. de Milan, n° 60 : ce volume est presque entièrement consacré à la Consulte extraordinaire. — Arch. Nat., AF. IV. 1684. — Melzi, I, 279-280, 571-574. — Corr. de Nap., VII. — Sclopis, *La domination française en Italie* (1800-1814), Paris, 1861.

A la fin de septembre 1801, c'est-à-dire bien longtemps après Marengo, on s'occupa enfin, à Paris, de la constitution de la Cisalpine. Le projet en fut élaboré au cabinet du premier Consul, par Talleyrand et Rœderer, et communiqué pour examen aux quatre députés cisalpins à Paris, Aldini, Marescalchi, Melzi, Serbelloni; ils n'y firent que des corrections de détail, assez cependant pour que la constitution parût le produit de leur collaboration avec le gouvernement français. Dans les premiers jours d'octobre, au lendemain des préliminaires, le projet fut transmis, pour pure forme, au gouvernement provisoire de Milan; et Bonaparte décida que l'approbation définitive de la nouvelle constitution serait demandée à une assemblée de notables cisalpins, qui serait appelée Consulte extraordinaire et qui se réunirait à Lyon, à mi-chemin entre Paris et Milan, « à l'abri des intrus du corps diplomatique ». Il voulait agir très vite, en hâte sans doute de donner enfin satisfaction aux Cisalpins; il écrivait le 14 octobre qu'il fallait que les notables fussent rendus à Lyon le 11 novembre, où il irait lui-même assister à leurs délibérations, et d'où il voulait être revenu le 22 novembre. Les choses ne purent pas être précipitées tout à fait à ce point : il est vrai que les négociations d'Amiens traînèrent alors en longueur.

Murat fut appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, c'est-à-dire du corps d'occupation de la Cisalpine. Le gouvernement provisoire de Milan fut invité le 12 novembre à convoquer immédiatement la Consulte pour qu'elle décidât elle-même la réunion d'une Consulte extraordinaire à Lyon. Murat fut chargé de toute la conduite de l'opération, qui prit par lui des allures toutes militaires. Il écrivait lui-même au premier Consul le 14 novembre : « Convoquer le comité de gouvernement, l'amener au but désiré, rédiger le message à la Consulte, la réunir et en obtenir la loi qui convoque la Diète extraordinaire à Lyon, a été l'affaire de huit heures.

Aujourd'hui, le comité s'est assemblé, et a, *sous nos yeux*[1], le cadastre à la main, procédé à l'élection de 148 notables; je puis vous répondre de ce choix: tous les élus jouissent de la plus grande considération et sont les plus riches de la Cisalpine. Le choix des administrations départementales et celui des gardes nationales ne promettant pas un résultat aussi heureux, je me suis empressé de donner aux différents généraux qui commandent les départements des instructions confidentielles, afin de diriger les choix sur des hommes considérés et amis de notre pays; j'ose donc espérer qu'au moyen de cette précaution vous n'aurez rien à craindre de l'influence des malintentionnés. Je pense que vous serez aussi content de ma conduite dans cette occasion que de celle que j'ai dû tenir il y a quelques jours en licenciant les compagnies choisies de la garde nationale : ces corps étaient notre armée révolutionnaire de 93; je m'applaudis aujourd'hui de cette mesure; depuis cette époque, plus de guerres, plus d'assassinats, la tranquillité règne partout, tous les honnêtes gens respirent. Les élections du clergé sont bonnes; celles des savants pourront être composées d'hommes chauds ; celles des tribunaux et du commerce seront bonnes. Ainsi cette assemblée sera vraiment majestueuse et digne de recevoir dans son sein le créateur de la République. »

Toutes précautions étaient donc prises pour que l'opinion publique du pays cisalpin se prononçât dans le sens voulu; mais ce luxe même de précautions n'interdit pas de supposer que, si les élections avaient été libres, l'opinion publique aurait été différente; du moins Bonaparte n'en voulut pas courir le risque.

Il était à craindre que les notables ainsi désignés ne fussent mal disposés au long et coûteux voyage de Lyon, qui avait en outre le grave inconvénient de manifester la dépendance

1. Souligné dans le texte.

des Cisalpins à l'égard du premier Consul de la République française. Il était pourtant nécessaire que la représentation de la Cisalpine y fût complète; des abstentions trop nombreuses auraient produit dans le pays ou en Europe un effet déplorable. « Il fallait, dit l'historien italien Botta, donner aux commandements impérieux du premier Consul l'apparence de vœux et de supplications spontanées de la part du peuple. » Il fallait que le peuple cisalpin parût se porter, comme d'un élan, aux pieds de Bonaparte. Murat s'en occupa encore avec zèle : « Comme on paraît faire craindre, dit-il, que tous ces notables ne se trouvent point au rendez-vous, je vais passer la revue des divisions, et à cette occasion j'espère employer toute espèce de moyens de persuasion pour leur faire sentir combien leur abstention serait impolitique et nuisible à leur propre intérêt, en abandonnant ainsi leur propre sort entre les mains de personnes moins intéressées au bonheur et à la gloire de la République. Déjà j'ai vu l'évêque qui m'a promis de s'y rendre lui-même, et cela seulement pour vous voir; au reste, je dois vous dire que cet espoir est le seul et le plus puissant mobile pour ceux qui s'y rendront. »

Ainsi la Consulte extraordinaire de Lyon se trouva composée de la Consulte et du comité de gouvernement, sauf trois membres qui demeurèrent à Milan pour la gestion des affaires courantes, puis des députations des évêques et des curés, des tribunaux, des universités, des régiments de ligne, mais non pas de la garde nationale, enfin des notables des départements et des chambres de commerce : en tout 450 membres tous assez riches pour faire les frais du voyage.

Bonaparte n'avait pas voulu faire appel au peuple lui-même; il préférait des notables, ennemis, par position sociale, de toute révolution nouvelle, de tout désordre, las du provisoire, avides d'un régime définitif, dût la liberté y perdre quelque chose, d'ailleurs divisés d'intérêts, de sentiments, des savants, des soldats, des marchands, des propriétaires,

incapables, semblait-il, d'autre chose que d'enregistrer la volonté du maître. Pourtant le premier Consul jugea encore prudent de ne pas laisser la Consulte de Lyon délibérer en toute indépendance.

Lyon est riche en souvenirs historiques. Elle avait été la capitale de la Gaule transalpine au temps des empereurs romains, le trait d'union entre Rome et la Gaule. Siège de la Consulte extraordinaire de la Cisalpine, elle reprenait en quelque manière son antique caractère impérial; l'ambition de Bonaparte, inspirée par ce glorieux passé, allait y prendre un développement nouveau et dépasser décidément la frontière des Alpes. L'ancien proconsul de la Cisalpine, dans le temps même de la négociation de la paix générale, allait y préparer l'Empire, inépuisable source de guerre.

Les députés cisalpins arrivèrent à Lyon dans les derniers jours de décembre 1801, après un voyage qui fut très pénible pour quelques-uns, comme l'archevêque de Milan, Visconti, mort peu de jours après. Talleyrand arriva lui-même le 23 décembre; on se mit à l'œuvre aussitôt, pour préparer les voies du premier Consul. Talleyrand proposa d'abord de constituer un bureau de cinq membres, représentant les cinq principales régions de la Cisalpine; pour éviter toute difficulté, il les désigna lui-même : Marescalchi, Bernardi, Melzi, Fenaroli, Paradisi. Il les réunit dans un appartement de l'hôtel Ceintri, place Bellecour.

Il leur expliqua, ils en furent un peu étonnés, que la Consulte extraordinaire n'avait pas pour objet de délibérer sur la constitution, « unanimement approuvée par le comité de gouvernement et par la Consulte de Milan », mais d'en préparer la mise en marche par l'organisation des divers corps de l'État et la nomination des fonctionnaires. Les jours qui suivirent furent en effet occupés par la Consulte à rédiger des lois organiques dont le plan venait de Paris, à dresser des listes de fonctionnaires où apparurent bien des compétitions

rivales fort nuisibles à l'intérêt général ; du moins dans cette agitation les députés cisalpins purent-ils croire qu'ils faisaient quelque chose. Et même Talleyrand obtint qu'ils ne feraient point encore de désignation pour les fonctions principales, celles du gouvernement : il était convenable d'attendre l'arrivée du premier Consul,

Bonaparte arriva à Lyon le 10 janvier. Ce fut le nœud de de la pièce. La question capitale était de choisir les membres du gouvernement, et surtout le président de la République cisalpine. Il y fallut jouer un jeu très serré. Talleyrand proposa à la Consulte extraordinaire de former un comité de trente membres, pour étudier dans le calme les titres des candidats à ces hautes fonctions. La proposition fut accueillie. Mais dans ce comité des Trente, aussitôt un mouvement se dessina pour porter à la présidence Francesco Melzi ; il était en effet, depuis Marengo, le citoyen le plus remarquable et le plus populaire de la Cisalpine ; surtout il personnifiait pour les Cisalpins la cause de l'indépendance nationale ; la nouvelle de son élévation prochaine excita le plus grand enthousiasme à Milan, et même dans la plus grande partie de l'Italie. On se figurait encore que le premier Consul ne demandait qu'à satisfaire au vœu de la nation cisalpine.

Il fallut quelques jours pour changer ces dispositions dangereuses, et Bonaparte dut rester à Lyon plus longtemps qu'il ne l'avait pensé d'abord. Talleyrand, le premier Consul lui-même agirent avec énergie sur le comité des Trente, dont ils éclairèrent assidûment les délibérations ; il leur fut facile de gagner quelques députés pour développer avec plus de désintéressement, au moins apparent, leur argumentation : — La Cisalpine est encore bien jeune pour se passer déjà de tout appui ; l'Autriche la guette, elle l'écrasera comme en 1799, si la France retire sa protection. La République est bien divisée ; les diverses régions qui la composent, Lombardie, Modénais, Bolonais, Bergamasque, Novarais, ont des

intérêts divergents, parfois opposés; il est bien tôt pour donner libre carrière aux rivalités intérieures qui peuvent la déchirer et compromettre son existence: y a-t-il un seul homme en Cisalpine qui ait assez de prestige et de caractère pour contenir toutes ces causes de guerre? Melzi a les plus insignes qualités; il est très aimé à Milan: il n'en est pas de même à Mantoue et à Bologne, où il n'a rendu aucun service. Ainsi l'avenir est encore incertain; assurément, dans quelques années, les provinces qui composent la Cisalpine auront compris la nécessité de leur union; elles auront créé une armée commune, capable de défendre la République contre tous dangers et dissensions; elles seront devenues une nation. Mais il serait imprudent de répudier déjà la tutelle bienfaisante de l'homme qui a fondé la République et qui seul peut lui assurer une existence tranquille et une prospérité croissante. Il faut, au contraire, le solliciter de se dévouer encore quelque temps à l'organisation définitive de la Cisalpine; il faut faire l'unanimité en ce sens, premier signe d'un sentiment national; il faut l'acclamer sans débats: peut-être ainsi le décidera-t-on à se rendre aux vœux de tout un peuple qu'il aime.

Il y avait dans ces discours des arguments de la plus certaine valeur; un autre argument eut du poids aussi, la crainte des conséquences que pourrait avoir le mécontentement du premier Consul, si la Consulte de Lyon, si soigneusement préparée, ne se prononçait pas selon son désir: l'indépendance de la Cisalpine en serait-elle mieux assurée? Cette considération agit particulièrement sur l'esprit de Melzi lui-même, qui, habilement circonvenu, promit d'accepter la vice-présidence.

Donc, le 25 janvier enfin, en une séance plénière de la Consulte extraordinaire, la constitution de la République cisalpine fut solennellement proclamée. Puis le comité des Trente proposa à la Consulte de prier le premier Consul

de garder encore quelque temps le gouvernement de la Cisalpine. « Ce vœu, dit le procès-verbal officiel, devint l'opinion unanime de la Consulte par acclamation au milieu des applaudissements. Le premier Consul se rendit à la nécessité impérieuse de garder la haute direction des affaires jusqu'à ce que la Cisalpine pût se trouver en état de soutenir par elle-même son indépendance. »

Le lendemain, le premier Consul vint lui-même à la Consulte, dans un brillant cortège de généraux et de préfets. Il fut reçu parmi les applaudissements. Il prit la parole aussitôt : « Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. Celle de Président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droit sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier. Le procès-verbal que vous m'avez fait remettre par votre comité des Trente, où sont analysées avec autant de précision que de vérité les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'a vivement pénétré. J'adhère à votre vœu : je conserverai encore, pendant le temps que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires. » Et il terminait ainsi : « Vous n'avez que des lois particulières, il vous faut désormais des lois générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales ; il faut qu'il prenne des habitudes nationales. Enfin vous n'avez point d'armée ; les puissances qui pourraient devenir vos ennemies en ont de fortes. Mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles et l'exemple qu'a donné, dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe. »

Après ce discours, fréquemment coupé d'applaudissements, on donna solennellement lecture de la constitution de la République cisalpine ; mais le premier Consul se leva de

nouveau et proclama que désormais la République cisalpine serait appelée République italienne: la salle entière éclata en un tonnerre d'acclamations. Puis on fit connaître les listes des collèges électoraux, des magistratures diverses. Bonaparte invita le vice-président Melzi à se placer à côté de lui; il le prit par la main et l'embrassa. « Ce mouvement touchant et spontané, dit le procès-verbal, communiqua à l'assemblée une vive émotion. » Le citoyen Prina fit un discours de remerciements. La séance fut levée, et le Consul-Président fut reconduit parmi les vivats des Cisalpins et des Lyonnais réunis; le lendemain matin, à sept heures, il quittait Lyon pour rentrer à Paris.

Quoique le secret des opérations de la Consulte eût été bien gardé, l'effet des événements de Lyon fut considérable dans toute l'Europe. Bonaparte en informa lui-même le Pape; mais il eut soin d'éviter l'expression de République italienne: « Je m'empresse de faire connaître à Votre Sainteté que les affaires de la République cisalpine viennent d'être arrangées. »

Le gouvernement de Vienne avait suivi les délibérations de la Consulte avec une attention toute particulière: « Tous les yeux ici sont fixés sur Lyon, écrivait Champagny, alors ambassadeur en Autriche; on ne s'y intéresserait pas davantage si le sort de l'Allemagne y devait être décidé. » On y fut très étonné des résultats: « On ne s'y attendait en aucune manière; il n'est point difficile de reconnaître que ces nouvelles ne sont point ici agréables. » Talleyrand daigna donc donner quelques explications; sur ses instructions, Champagny eut une conférence à ce sujet avec le chancelier Cobenzl. Il lui expliqua « que la Cisalpine gardait toute son indépendance; que le pouvoir législatif, expression de la souveraineté nationale, demeurait absolument séparé du gouvernement français, ce qui était essentiel; que la République italienne, composée d'éléments longtemps distincts, était déchirée

encore de sourdes rivalités capables de porter atteinte à la tranquillité de l'Italie et de l'Europe même ; que, dans le moment actuel, le repos était le premier intérêt de toutes les puissances de l'Europe plus ou moins ébranlées par les convulsions de la Révolution française ; qu'il fallait que ce repos fût général, qu'un seul État ne pouvait être troublé sans que les États voisins fussent dans la crainte et l'inquiétude, que le germe révolutionnaire existant dans la Cisalpine et dont les progrès étaient toujours à craindre ne pouvait être étouffé que par le génie puissant qui seul avait triomphé en France de cette hydre aux têtes renaissantes, et que le bon ordre qu'il ferait régner dans cette contrée deviendrait un service rendu à toute l'Europe ».

M. de Cobenzl, dit Champagny, « parut sentir cette vérité » ; il négligea pourtant d'en exprimer de la reconnaissance [1].

La Russie attachait toujours la plus grande importance aux affaires d'Italie ; elle ne cessait de réclamer l'évacuation des ports napolitains et la restitution du Piémont ou une indemnité pour le roi de Sardaigne.

Même les amis du premier Consul, les clients politiques de la France, par exemple en Allemagne, furent émus des événements d'Italie. Bignon écrivait alors de Berlin : « Les affaires de Lyon ont produit ici des démonstrations pleines de vivacité. Même des personnes amies de la France ne voient pas tout à fait sans frayeur une circonstance qui ajoute un si grand poids à la puissance française dont elles redoutent l'excessif accroissement ; mais elles enveloppent cette dernière cause de leurs alarmes sous le voile de l'intérêt extrême qu'elles portent au premier Consul au sort duquel est lié désormais celui de l'Europe entière. Elles craignent, à les en croire, que cette démarche, dont on pourra méconnaître le but et les

1. Aff. Étr., Corr. de Vienne, n° 372, f° 227.

motifs, ne lui enlève cette réputation si essentielle de modération qu'il avait su acquérir, sans négliger toutefois ses avantages ; que la méfiance ne renaisse dans quelque cabinet, que les haines à peine assoupies ne se réveillent, et que, hors d'état à la vérité d'agir pour le moment, elles ne s'occupent dès aujourd'hui à se préparer les moyens d'éclater un jour ; qu'ainsi la paix, quoique générale, ne soit encore qu'un calme passager qui devra, dans un temps trop prochain peut-être, faire place à de nouveaux orages. Tel est le langage des hommes qui s'expliquent avec ménagement et retenue. »

Talleyrand, persuadé que le gouvernement de Londres ignorait ce général état d'esprit, crut qu'il attendait des renseignements de Paris pour se faire une opinion, et chargea Otto de lui dire « que la Prusse avait exprimé par Lucchesini son plaisir des événements de Lyon, que l'Autriche aussi avait donné son adhésion par l'intermédiaire de M. de Cobenzl, que les nouvelles de Russie étaient encore plus satisfaisantes, que toute émotion en Angleterre serait donc artificielle ou le produit des intrigues contre le cabinet[1] ».

L'émotion fut cependant considérable en Angleterre, et il fallut quelque fermeté au gouvernement pour continuer la négociation d'Amiens. La paix avait déjà commencé d'être moins populaire à Londres ; le prix des vivres n'avait pas baissé, car les communications avec le continent demeuraient difficiles. « A l'extase des premières émotions pacifiques, écrivait Otto, a succédé un sentiment que l'on pourrait presque appeler de l'indifférence. » Après la Consulte cisalpine, il y eut d'autres sentiments que l'indifférence ; lord Hawkesbury écrivait le 12 février à lord Cornwallis : « Les événements de Lyon ont produit ici la plus grande alarme, et beaucoup de personnes jusque là pacifiquement disposées sont aujourd'hui prêtes à recommencer la guerre. Il est

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, nº 597, fºs 169, 220, 249. — J. H. Rose, I, 350.

impossible de s'étonner de ce sentiment quand on considère l'ambition désordonnée, le manque de foi et le mépris de l'Europe que manifeste le premier Consul en cette occasion. Le gouvernement veut éviter de relever la gravité de tels événements, et il reste sincèrement désireux de conclure la paix, s'il le peut, en des termes conciliables avec notre honneur. »

Le gouvernement ne fut pas seul à s'émouvoir ; l'opposition au Parlement lui reprocha sa faiblesse qui permettait tous les empiétements du premier Consul : « S'il plaît au premier Consul, s'écriait M. Elliot, après avoir envahi la moitié de l'Europe, de prendre aussi la Grande-Bretagne sous sa protection, on verra le ministère y donner son consentement. » Le docteur Lawrence montrait le colosse gaulois dressé sur le Nouveau Monde, un pied sur le fleuve des Amazones et l'autre sur le Mississipi. Les approvisionnements des vaisseaux de guerre furent renouvelés pour cinq mois ; des bruits de guerre circulèrent et parurent prendre de la consistance ; les fonds à la Bourse baissèrent.

Bonaparte fit écrire à Londres par Talleyrand : « Si les armements anglais continuent, une armée française s'avancera sur la frontière du Hanovre ; les ordres ont même été sur le point d'être donnés ; on n'attend que le prochain courrier d'Angleterre. Le premier Consul a dit à son entourage : Les pilotes anglais ont mal fait le quart ; ils ont perdu leur route ; ils ont pris la latitude de Paris pour celle de Copenhague. »

La crise n'eut pas de suites immédiates. Mais l'Angleterre demeura profondément irritée des événements d'Italie, et Bonaparte inquiet, quoi qu'il en dît, de son opposition ; il essaya de la tourner en s'adressant aux intérêts personnels du roi George III. A ce moment, le baron de Leuthe, ministre de l'État électoral du Hanovre, sollicita les bonnes dispositions du premier Consul au sujet du Hanovre, dans le règlement prochain des indemnités germaniques. Talleyrand répondit à Otto sur ce point : « Le premier Consul

est toujours en parfaite disposition de concourir à ce qui pourra être agréable à Sa Majesté Britannique; mais il se persuade que Sa Majesté sera elle-même empressée à ne plus considérer les affaires d'Italie que sous un rapport qui puisse être agréable à la République française; qu'en conséquence, elle n'ajournera plus la reconnaissance formelle du roi d'Étrurie, celle de la République ligurienne, ainsi que celle de la République italienne d'après l'ordre constitutionnel qui vient de lui être donné. Il vous sera facile de faire remarquer que les égards et les services qu'on est porté à rendre à l'électeur de Hanovre ne peuvent trouver leur véritable équivalent que dans ceux qu'obtiendrait du gouvernement britannique le président de la République italienne. Du reste, vous ne vous exprimerez sur cet objet qu'avec beaucoup de ménagement et de mesure. Il y a des choses qu'il faut moins dire que faire entendre. »

Malgré toutes ces finesses, Bonaparte n'obtint pas de l'Angleterre la reconnaissance de la nouvelle situation politique de l'Italie ; le gouvernement britannique n'avait pas l'habitude de se conduire selon les intérêts de l'électorat de Hanovre : l'opinion les eût plutôt trouvés encombrants. La question d'Italie était beaucoup trop grave pour la sacrifier à des considérations aussi médiocres. En fait, elle est le point précis où, à cette date et pendant tout le Consulat, se manifesta le principe même de la politique de Bonaparte : il établissait son autorité sur la République cisalpine qu'il appelait italienne ; il gardait le Piémont et refusait toute indemnité au roi de Sardaigne, comme s'il ne trouvait déjà plus un morceau d'Italie à lui laisser. Ainsi éclatait chez lui la volonté de sortir des frontières naturelles de la France, de conquérir encore. Or l'Italie, fort importante par elle-même, était en outre le chemin de l'Orient, qui mène à l'Inde. Le gouvernement anglais commença de concevoir l'idée qu'il serait nécessaire de garder Malte.

III

LA PAIX CONCLUE A AMIENS (25 MARS 1802)

La négociation d'Amiens fut donc continuée, les provocations du premier Consul étant insuffisantes à changer les résolutions pacifiques du cabinet britannique.

Il faut encore dire pourtant les dispositions où était à ce moment le gouvernement français. Jamais Talleyrand n'entretint de relations plus assidues et plus étroites avec les révolutionnaires irlandais ; leur représentant à Paris, Poterat, lui avait adressé au commencement de janvier 1802 des indications intéressantes sur les moyens de soulever les Irlandais ; le ministre lui demanda un plan précis pour opérer la défection de l'Irlande et de l'Écosse, à condition que ce plan fût « combiné de manière à éviter tout prétexte de guerre avec l'Angleterre ». Et Poterat lui remit, le 17 février, un mémoire complet dont les principaux termes sont curieux ; il en faut citer quelques passages [1].

« Dans cette grande entreprise il ne s'agit pas moins que d'écraser sans ressources l'Angleterre, qui ne ménage et ne respecte rien lorsqu'il s'agit de nuire à la France, et que, la puissance de l'Angleterre étant anéantie, alors la France domine sans obstacle sur toute la surface du globe. Quoi qu'il en soit, je dois me renfermer dans les bornes des intentions que le ministre m'a fait connaître. »

L'auteur du mémoire expliquait ensuite les moyens d'action et les chances de succès : il n'y a pas moins de 450 à 500.000 Irlandais-Unis, au moins 100.000 Écossais-Unis, tous animés du plus ardent amour de l'indépendance. Leur haine de l'Angleterre, loin de se calmer depuis la paix, n'a pas cessé de faire des progrès ; mais il faut détruire l'effet

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f° 303

des bruits répandus par les Anglais sur les vraies intentions du gouvernement français. Il faut faire passer secrètement des armes, de l'artillerie, des officiers et quelques soldats pour servir de cadres, former une légion irlandaise nouvelle, admettre 300 ou 400 jeunes Irlandais dans les lycées et prytanées : l'effet de cette mesure serait énorme ; elle serait comme une compensation des collèges et des maisons religieuses qui ont été confisquées par la nation française ; ces nominations dans les lycées seraient faites sur propositions du comité suprême des Irlandais-Unis, qui en tirerait un nouveau prestige. L'Angleterre n'aurait rien à dire ; et d'ailleurs on gagnerait du temps en lui opposant sa conduite « à l'égard des émigrés et autres brigands qu'elle accueille ».

40 à 50 000 fusils, présentés comme fusils réformés, seront vendus à un particulier, avec des balles et de la poudre, réunis en petites caisses facilement transportables par deux hommes, par l'intermédiaire de maisons désignées par le comité suprême : le tout sera remboursé à la France après l'opération consommée. Il faudra des précautions spéciales pour le transport de l'artillerie ; on fera partir les canons de plusieurs points différents, à la faveur des armements destinés à la Louisiane et à Saint-Domingue, sur des bâtiments où monteront quelques Irlandais qui se révolteront et forceront le capitaine à les débarquer au point qu'ils lui indiqueront : sur cette partie de l'opération, il ne faudra pas « léziner », puisqu'il y a certitude de tous remboursements.

Les forces anglaises en Irlande ne s'élèvent pas à plus de 20 ou 25 000 hommes disséminés à travers l'île tout entière ; il n'y a pas de forteresse difficile à prendre ; partout les habitants sont disposés à se soulever ; Dublin seul et son arsenal offrent de grands moyens de résistance. Le comité suprême a des députés dans toutes les provinces, même souvent de très grands seigneurs ; aussi il est bien renseigné, et il a une grande autorité ; il sait que les troupes anglaises feront

défection en partie à la première nouvelle de l'insurrection. Grâce à des signaux convenus, il y aura un soulèvement simultané sur trois points différents : à Londonderry, avec des secours qui, partis d'Anvers et d'Ostende, auront doublé les Orcades ; à Cork, avec des secours venus de La Rochelle, Nantes et Brest ; au centre enfin, à Athlone, pour assaillir les Anglais dans toutes les directions qu'ils pourront prendre.

Le comité suprême des Irlandais-Unis proclamera alors solennellement l'indépendance de l'île, mettra les suspects en surveillance, arrêtera quelques riches Anglais comme otages. « Dans ces premiers moments de confusion et d'effroi, il conviendra de laisser un libre cours à toutes les vengeances particulières, tant afin d'effrayer les Anglais par la crainte de la mort, des supplices et des représailles, qu'afin d'enchaîner les patriotes à leurs devoirs et de rendre toute réconciliation impossible entre les deux nations, à raison des horreurs qu'elles auraient respectivement à se reprocher. »

Ce plan n'est pas de rigueur ; il peut être étendu ou resserré : « dès qu'on saura les intentions du ministre, on s'empressera d'y satisfaire ». En attendant, deux agents vont se rendre immédiatement auprès du comité suprême ; il faut vingt ou vingt-cinq jours pour qu'ils aient le temps d'en revenir ; cependant Poterat va lui-même passer quelques jours à Londres, d'où, « passant par le paquet de l'ambassadeur », sa correspondance avec le ministre sera en sûreté.

Mais ce grand dessein n'eut pas de suites. Il faut rappeler d'ailleurs que le gouvernement anglais avait des relations analogues avec les émigrés et les chefs de la chouannerie, et qu'il avait encouragé maints débarquements sur les côtes de France. Il résulte du moins de tout cela que les sentiments des deux gouvernements qui négociaient la paix à Amiens n'étaient pas d'une grande cordialité.

Après l'échec des tentatives de Bonaparte pour sortir des préliminaires, la négociation se développa dans les limites

qu'ils avaient tracées. Il n'y eut pas de difficultés sur la plupart des articles ; Cornwallis essaya d'obtenir Tabago en paiement des frais faits par l'Angleterre pour l'entretien des prisonniers; le premier Consul refusa, disant qu'on ne pouvait mêler une question d'argent à une question de territoire ; que, si la France devait payer, elle paierait, mais qu'elle avait aussi des prisonniers chez elle, et qu'il faudrait mettre au compte de l'Angleterre l'entretien des prisonniers faits sur des puissances soldées par elle. Ce calcul fut remis à des commissions spéciales constituées après la paix. L'Angleterre ne garda donc en Amérique que la Trinité; en Asie, elle garda Ceylan ; elle rendit le Cap qui dut rester ouvert à ses vaisseaux, selon les conditions des préliminaires.

Toute la négociation se concentra sur la question de Malte, que l'Angleterre avait consenti, non sans peine, à abandonner, mais qu'il fallait garantir contre les entreprises du premier Consul, contre une nouvelle expédition d'Égypte, sur la route de l'Inde.

Par l'article 4 des préliminaires, Malte devait être rendue aux chevaliers de Saint-Jean, sous la garantie d'une puissance tierce. La question de la garantie se posa donc d'abord. La puissance tierce qui paraissait la mieux désignée était la Russie, qui s'était attribué la protection de l'Ordre dès 1798, le tsar Paul I^er^ ayant pris le titre de grand-maître ; elle était assez puissante pour garantir l'indépendance de l'île, et le gouvernement anglais avait besoin, aux yeux de l'opinion, que cette garantie fût le plus efficace, pour échapper à l'imputation d'avoir laissé l'île sous l'influence de la France. Il y parvint difficilement.

Bonaparte ne voulait pas de la garantie d'une grande puissance, Autriche ou Russie, et ce refus était par lui-même inquiétant. Dès le passage de lord Cornwallis à Paris, il avait appelé son intention sur l'inconvénient d'ouvrir la Méditerranée aux ambitions de la Russie, et Talleyrand avait

précisé l'idée en ces termes : « Le gouvernement britannique paraissant toujours insister pour que cette garantie soit dévolue à la Russie, la France aurait peut-être de bonnes raisons pour ne pas s'y opposer; car ce n'est pas elle qui devrait craindre que la Russie, ayant une fois la facilité de former une espèce d'établissement maritime dans la Méditerranée, une grande partie du commerce de cet empire ne prît son écoulement par la mer Noire et par les Échelles du Levant. » L'Angleterre ne vit là que la pensée d'exciter sa défiance à l'égard de la Russie; elle ne la considérait pas encore comme une rivale redoutable dans la Méditerranée : sa politique très réaliste voyait mieux l'ennemi du moment [1].

Bonaparte dans le contre-projet qu'il fit présenter par Joseph, proposa la garantie de Naples; ce qui n'était pas une garantie sérieuse capable d'apaiser les inquiétudes de l'Angleterre. Il proposa encore de reconnaître la garantie de la Russie, mais sans le droit de garnison, qui serait réservé au gouvernement napolitain : l'Angleterre n'y consentit point; peut-on croire que la Russie s'y fût elle-même prêtée? Enfin Talleyrand proposa, comme « un heureux moyen de conciliation », de demander la garantie de l'empereur d'Allemagne, de la Russie, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la France; « car enfin, faisait-il observer, il n'y a pas de raison pour déférer l'honneur de ce patronage à une seule puissance au détriment de toutes les autres ». Le gouvernement anglais ne pensa point que trop de garantie équivalait à l'absence de toute garantie; il accepta la proposition de Talleyrand; il se réserva de régler avec d'autant plus de soin la question de la garnison; peut-être aussi pensa-t-il qu'il faudrait du temps, après la paix, pour obtenir cette multiple garantie, que cela pourrait produire quelques difficultés, pendant lesquelles il aurait prétexte pour ne pas aban-

1 Aff. Étr., Amiens, I. 61, 185, 207. — II. 33, 50, 80, 132, 215.

donner Malte aussitôt : ce qui donnerait le loisir de la réflexion.

Il fut plus ému par une nouvelle tournure que le gouvernement français donna alors à la négociation; Talleyrand proposa, comme une chose de médiocre importance, la démolition des fortifications de Malte. Était-ce donc pour qu'elle fût encore plus facile à prendre qu'en 1798 ? Lord Cornwallis, cette fois, ne put dissimuler sa défiance à Joseph, qui en écrivait à Paris : « Il est entré sur cette matière dans des détails assez précis pour me convaincre qu'il y a longtemps réfléchi, et qu'aucune des chances favorables que l'occupation de Malte pourrait offrir à la France, au moment d'une rupture et lorsque les forces anglaises n'auraient pas encore pu pénétrer dans la Méditerranée, ne lui a échappé. Je ne pense pas que le ministère britannique consente jamais à la démolition des forteresses de Malte. » On trouvera peut-être dans ce propos de Joseph l'aveu un peu naïf du secret espoir que le premier Consul nourrissait d'une nouvelle occupation de Malte, en cas de « chances favorables ». Lord Hawkesbury pensa comme lord Cornwallis ; il dit à Otto, avec une discrétion fort aimable : « L'île étant fortifiée par la nature, la démolition de ses fortifications ne diminuerait en aucune manière les appréhensions d'un coup de main de la part des Autrichiens, des Russes, ou de toute autre puissance qui voudrait s'en emparer : un petit corps de troupes s'y établirait facilement et aurait vite fait d'en relever les défenses. » Otto expliqua qu'un tel événement était trop invraisemblable pour valoir qu'on s'en occupât. Mais les Anglais, cette fois, tinrent bon ; il fut décidé que les fortifications de Malte ne seraient pas démolies ; ils consentirent seulement à admettre la neutralité de l'île.

Ils s'avisèrent alors — et ce fut comme la troisième phase de cette négociation laborieuse — que la restitution même de Malte aux chevaliers de Saint-Jean était une imprudence,

qu'en 1798 ces chevaliers avaient facilement cédé la place aux Français, qu'un nouveau grand-maître, élu par eux, investi par le Pape, pourrait être une créature du premier Consul, et que la route de l'Égypte serait ainsi fort mal gardée. Au lendemain de la Consulte de Lyon, une députation de Maltais vint à Londres pour supplier le gouvernement de ne pas rendre l'île aux chevaliers qui y étaient « en horreur ». Lord Cornwallis communiqua cette supplique à Joseph Bonaparte qui y lut ces phrases : « Donner l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean, c'est la donner aux Français... L'Ordre est divisé en huit langues ; trois sont françaises ; la langue d'Aragon contient aussi des Français, la Navarre en faisant partie ; le reste de cette langue et la moitié de celle de Castille se composent d'Espagnols amis des Français. La langue d'Italie comprend des Cisalpins alliés des Français. La France ne veut faire rendre l'île à l'Ordre que pour s'en emparer et en user contre les Anglais. Les possessions de l'Angleterre dans l'Inde, l'alliance de la Russie, la sûreté de la Sicile, le commerce de l'Adriatique, du Levant et de la Méditerranée, la domination des pays circonvoisins, dépendent de la possession de Malte... Les Français établis à Malte ravageront la Sicile et y organiseront la révolution. Ennemis de tous les gouvernements, leur premier pas est toujours de rendre odieux le gouvernement existant. Ils tireront de la mer Noire et de la mer Adriatique des bois de construction, des mâts de vaisseaux et autres munitions navales à meilleur prix que de la Baltique et des mers du Nord ; ils menaceront la Turquie et intimideront la Russie avec leurs flottes ; ils la détacheront de l'alliance de l'Angleterre en lui promettant l'Empire grec dont le rétablissement est arrêté en Russie depuis cinquante ans, et, unis avec les flottes grecque et russe, trop faibles contre eux, ils iront jusque dans l'Océan menacer la Grande-Bretagne. Sans l'aide de la Russie, ils conquerront l'Inde par l'Égypte ;

avec le concours de la Russie, par la Perse et le sud de la mer Caspienne. Tous ces projets, les Français les ont manifestés durant qu'ils étaient maîtres de Malte. La maison d'Autriche dépendra de la France pour son commerce et ses matelots ; car la France aura à sa disposition tous les bois de l'Italie et de l'Archipel par Raguse : Raguse a un grand nombre de vaisseaux et l'Italie plus de matelots qu'on ne croit. Tous ces résultats ont été calculés par les Français. La garantie même d'une tierce puissance que l'on propose dans les préliminaires est une chimère. L'intérêt évident de l'Angleterre est de garder Malte. »

Il fallait être Maltais pour voir tant de choses dans la possession de Malte. Pourtant Bonaparte exprima des doutes sur l'authenticité de cette pétition. Talleyrand écrivit à Joseph, dans les premiers jours de mars : « Le premier Consul a reçu de son côté une lettre de Malte, du 10 novembre, de laquelle il résulte, tout au contraire de ce que dit le gouvernement britannique, que le vœu des signataires est de retourner à l'Ordre. En effet, qu'est-ce que Malte sans l'ordre de Saint-Jean ? S'il y a sur ce rocher quelque culture, quelque population, quelque commerce et une sorte de consistance politique, n'est-ce point à l'ordre de Saint-Jean qu'il en est redevable? Quant aux prétendues protestations des Maltais, c'est un pur enfantillage ou une comédie ; ce sont les directeurs des douanes anglaises qui ont écrit la pétition et envoyé la députation. Et d'ailleurs, ces protestations fussent-elles véritables, on ne peut adhérer à leur vœu puisque l'article 4 des préliminaires veut que Malte soit rendue à l'Ordre et rien de plus. »

Il n'y avait pas de réplique possible. L'Angleterre obtint seulement qu'en attendant la réorganisation de l'Ordre et l'élection d'un nouveau grand-maître, Malte fût occupée par une garnison napolitaine aussi forte que possible, d'au moins 2.000 hommes. Bonaparte trouva ce chiffre exagéré ; mais

le gouvernement anglais tint bon, et on lui laissa enfin cette satisfaction. L'entente se fit. Cependant, à reprendre depuis le commencement de cette négociation les traits caractéristiques de la politique du premier Consul, à le voir essayer d'assurer Malte aux chevaliers sous la garantie d'une grande puissance, sans fortifications, sans une forte garnison napolitaine, les Anglais redoublaient leurs inquiétudes et leurs défiances. Ils firent pression au dernier moment sur le ministère pour qu'il ne signât point une paix si dangereuse, et il y eut, en effet, de grandes hésitations à ce sujet dans le gouvernement ; il y eut encore des bruits de rupture, des armements dans les ports. Talleyrand écrivit à Otto le 20 mars : « Si de nouvelles escadres sortent des ports de la Grande-Bretagne, nous serons obligés de croire qu'on y veut absolument la guerre ; alors une armée aura ordre de se tenir prête à pénétrer en Hanovre, tandis que, d'une autre part, les flottilles seront mises en état d'agir. Nous voulons néanmoins garder l'espérance qu'on reviendra bientôt à l'idée de terminer sans délai, et que tout cet étalage d'armements et de menaces n'aura été que le résultat d'une intrigue dont le ministère britannique saura à la fin triompher, en réduisant les clabauderies à leur juste valeur, en n'accueillant que l'opinion raisonnable du pays, et en couronnant l'ouvrage de la paix, qui peut seule assurer son existence et sa gloire. »

La paix fut signée à Amiens cinq jours après, le 25 mars 1802[1].

Les termes en résultaient des difficiles négociations qui l'avaient préparée depuis de longs mois, depuis plus d'une année, si l'on songe aux premiers pourparlers engagés entre Otto et Lord Hawkesbury.

Elle confirmait, à peu près sans précisions nouvelles, les termes des préliminaires : la restitution par l'Angleterre de

1. De Clercq, I, 484. — Aff. Étr., Amiens II, 251.

toutes les colonies françaises, espagnoles et bataves, sauf la Trinité et Ceylan, la reconnaissance de la République septinsulaire, l'évacuation de Porto-Ferrajo par l'Angleterre, du pays napolitain et romain par la France, la promesse d'une compensation pour la maison de Nassau (Bonaparte ne voulut pas qu'elle fût appelée maison d'Orange), « autrefois établie dans la ci-devant République des Provinces-Unies ».

Les traits essentiels de la paix d'Amiens sont les 13 paragraphes de l'article X, qui concerne Malte : Malte, Gozzo, Comino, seront rendus aux chevaliers de Saint-Jean sous les conditions suivantes : 1° le nouveau grand-maître de l'Ordre sera élu par les chevaliers des diverses langues qui se rendront à Malte ; — 2° pour assurer mieux l'indépendance de l'Ordre, la langue anglaise et la langue française seront supprimées ; — 3° il sera établi une langue maltaise ; — 4° l'évacuation par les troupes anglaises aura lieu dans les six mois des ratifications, après l'arrivée des troupes siciliennes prévues au paragraphe 12 ; — 5° la moitié de la garnison sera toujours maltaise ; — 6° l'indépendance de l'île est garantie par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, la Prusse ; — 7° Malte sera en état de neutralité permanente ; — 8° ses ports seront ouverts à tout commerce ; — 9° à cet égard une exception sera faite pour les États barbaresques, jusqu'au règlement de leur situation spéciale vis-à-vis de l'Ordre ; — 10° tous les anciens statuts de l'Ordre seront rétablis ; — 11° les dispositions des paragraphes 3, 5, 7, 8, 10, seront parmi les lois et statuts perpétuels de l'Ordre ; — 12° la Sicile fournira 2.000 hommes de garnison pour un an, délai qui sera prolongé si les forces maltaises ne sont pas encore suffisantes au bout d'un an ; — 13° les diverses puissances garantes seront invitées à accéder à ces stipulations.

Le grand succès diplomatique du premier Consul était d'avoir forcé l'Angleterre à la paix et à l'abandon de Malte ;

celui du gouvernement anglais était d'avoir entouré cet abandon d'une procédure si compliquée qu'il demeurait possible encore de réserver l'avenir.

La joie du peuple anglais fut grande d'abord, presque aussi grande qu'au lendemain des préliminaires. Les peuples n'analysent pas finement les circonstances de pareils événements, ils voient les choses en gros; ils ne virent que la paix, et non ses signes de fragilité. A Londres, on espéra l'abaissement du prix des denrées, l'abolition de l'income-tax, l'ouverture du continent aux marchandises anglaises empilées dans les magasins, l'inauguration d'une ère indéfinie de prospérité inouïe, que « rien ne pourrait altérer tant que Bonaparte le Grand et Henry Addington gouverneraient les deux plus grandes nations du monde ». Il y eut aussitôt un si grand nombre de départs pour le continent qu'ils prirent les caractères d'une émigration, que le gouvernement s'en inquiéta et en vint à exiger des voyageurs des certificats de médecins. La paix fut un moment incontestablement populaire dans les masses.

Il n'en fut pas de même dans les cercles politiques : le traité d'Amiens n'était pas pour contenter les gens soucieux des grands intérêts de l'Angleterre; il était sec et vide; il ne résolvait aucun des grands problèmes politiques qui troublaient alors l'opinion ; il demeurait aussi insuffisant que des préliminaires

C'était l'impression éprouvée même par des étrangers. Bignon écrivait de Berlin à ce sujet : « La paix laisse à la curiosité toute son inquiétude. Ce n'est, selon l'expression de l'un de ces curieux toujours mécontents, qu'une pièce ostensible, bonne seulement pour le commun des mortels. On observe qu'il n'y est fait aucune mention de l'organisation de la République italienne et de la présidence dévolue au premier Consul, événement dont l'Angleterre n'a pu demeurer spectatrice muette et inactive. On est surpris même

qu'il n'y soit pas parlé de la Suisse, la cour de Londres n'étant point de ces puissances que l'on renferme bon gré mal gré dans le cercle de leurs affaires directes, sans leur permettre de s'immiscer dans les affaires générales. Ce sont les rapports commerciaux qui forment entre Paris et Londres la question la plus délicate, la plus intéressante pour les deux parties ; et le mot de commerce n'est pas même prononcé dans les articles patents ; il n'y est point annoncé non plus s'il sera fait un traité à part sur ce grand objet. On n'y voit pareillement aucune clause sur la neutralité maritime. De toutes ces remarques, on conclut l'existence d'un traité secret aussi étendu que celui qui vient d'être publié[1]. »

Il n'est pas étonnant que la connaissance du traité d'Amiens et la certitude qu'il n'était accompagné d'aucun traité complémentaire aient soulevé dans le Parlement anglais de formidables clameurs ; il y faut faire la part de l'esprit de dénigrement habituel aux partis d'opposition ; les adversaires du ministère lui reprochèrent d'avoir fait « les plus extraordinaires concessions », d'avoir consenti pour l'Angleterre aux « pertes les plus considérables », d'avoir permis « le développement effrayant de la puissance française ». Ils prononcèrent le grand mot de lâcheté. Il y eut dans leurs propos des exagérations ridicules.

Les critiques de lord Grenville à la Chambre des Lords et de M. Windham à la Chambre des Communes, très passionnées aussi, étaient autrement sérieuses. Ils déclarèrent qu'il n'était pas besoin d'une grande pénétration pour comprendre que « la guerre politique n'avait été terminée que pour permettre une guerre de commerce et de tarifs douaniers, que l'intention du premier Consul était évidemment d'exclure le commerce anglais de toute l'Europe, et que la paix actuelle n'était qu'une trêve qui donnerait à la France

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 597, f°s 288-297. — Id., Corr. de Prusse, n° 230, f° 297.

le temps et les moyens de réorganiser ses colonies ». Et les circonstances leur paraissaient si graves qu'ils mirent une incontestable modération dans la motion qu'ils développèrent devant le Parlement à l'occasion de la paix — Ils demandèrent avec respect au gouvernement de Sa Majesté la permission de dire leurs craintes au sujet du danger dont ils estimaient l'Angleterre menacée. « Il est impossible, disaient-ils, de considérer sans les plus grandes alarmes les circonstances extraordinaires de la paix, les sacrifices, sans réciprocité, ajoutés à ceux que nous avons déjà faits lors du traité préliminaire, l'accession immense et inattendue de pouvoir, d'influence et de territoire que le traité d'Amiens a tacitement garantie à la France, les démêlés nombreux, les sujets inévitables de disputes qu'il n'a point terminés, et surtout ces projets d'agrandissement contre lesquels il n'apporte aucune précaution, quoique au moment de la paix nous ayons malheureusement de nouvelles preuves de leur existence.

« En abandonnant tant de sources de prospérité pour la paix et tant de boulevards de défense pendant la guerre, et en renonçant en même temps aux avantages et aux garanties dépendant du renouvellement des anciens traités, jusqu'ici toujours stipulé et dont il n'est fait aucune mention au traité d'Amiens, le gouvernement britannique s'est imposé une plus grande nécessité que jamais de prendre des précautions très grandes et de s'y déterminer avec une constance inébranlable.

« En conséquence, nous nous reposons sur la sagesse paternelle de Sa Majesté pour veiller avec la plus grande attention sur la conduite et sur la situation de la puissance avec laquelle nous avons négocié, et nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer plus particulièrement Sa Majesté qu'Elle peut compter sur notre ferme appui dans la résolution que nous espérons qu'Elle prendra, de résister à toute nouvelle usurpation quelconque des intérêts maritimes et commerciaux de l'Empire britannique ou de ses colonies.

« Nous pensons que cette déclaration solennelle de notre part doit contribuer essentiellement à détourner le danger qui la provoque, et nous espérons que Sa Majesté approuvera également notre désir de la supporter par un établissement naval et militaire égal à nos dangers et à l'importance des intérêts que nous avons à conserver.

« ... C'est pour le même objet que nous recommandons très vivement à la sagesse de Sa Majesté la nécessité pressante d'arranger, par une discussion immédiate et amicale, ceux des points d'un intérêt essentiel qui ont été ajustés par d'anciens traités, mais auxquels il n'a pas été pourvu dans la présente négociation. »

Cette motion répondait si exactement aux préoccupations de l'opinion publique que lord Hawkesbury proposa lui-même le vote d'un amendement conçu dans des termes semblables : le Parlement y déclare approuver le traité d'Amiens, mais « il met son entière confiance dans la sagesse et la vigilance de Sa Majesté pour prendre toutes les mesures qui pourront être nécessaires, dans le cas où les affaires publiques prendraient une tournure moins favorable, et promet que dans ce cas le Parlement et la nation soutiendront Sa Majesté aux dépens de leurs vies et de leurs fortunes, avec le zèle et la loyauté qu'ils ont déployés dans la dernière guerre ». Cette proposition réunit une quasi-unanimité, 276 voix contre 29 à la Chambre des Communes, 122 contre 16 à la Chambre des Lords.

Le traité d'Amiens continuait, de la part du gouvernement anglais et de la nation anglaise, l'expérience pacifique des préliminaires de Londres, avec plus de défiance ; l'Angleterre s'établissait dans une position d'attente inquiète, presque assurée déjà que ses intérêts ne se pourraient pas concilier longtemps avec les ambitions du premier Consul.

L'opinion publique en France fut heureuse et glorieuse de la paix conclue ; elle en redoubla d'admiration et de

dévouement pour le premier Consul auquel elle rapporta tout le mérite de ses conditions avantageuses. Elle attribua de l'importance à la disparition, dans le protocole du traité, du titre de roi de France (*rex Hiberniæ, Franciæ et Angliæ*) porté depuis le XIV^e^ siècle par les rois d'Angleterre ; formule sans valeur, comme celles de roi de Jérusalem ou de grand-duc de Toscane ou de duc de Lorraine qui figurent parmi les titres des empereurs d'Autriche. C'était lord Cornwallis qui avait proposé le premier la suppression de ce titre de « roi de France » ; Joseph avait témoigné sur cet article, selon sa propre expression, « la plus parfaite indifférence ». Le titre en tout cas disparut du texte authentique du traité, et il parut à quelques bons Français que la France, près de quatre cents ans après Jeanne d'Arc, était enfin délivrée de la domination anglaise ; ils en manifestèrent à Bonaparte une reconnaissance sans bornes. Pour beaucoup, ce fut le principal bénéfice de la paix d'Amiens ; mais il ne faut pas juger de la valeur des opérations diplomatiques par l'impression qu'elles produisent sur les masses populaires.

Pourtant Bonaparte ménageait et cultivait ces impressions, qui étaient les fondements mêmes de sa puissance sur les esprits et de son autorité croissante. Quelques jours après la signature du traité d'Amiens, le 18 avril 1802, il fit célébrer dans l'église de Notre-Dame de Paris le plus solennel *Te Deum* qu'on y eût entendu depuis le temps des rois. Ce fut le *Te Deum* du Concordat ; ce fut aussi le *Te Deum* de la paix : il donna à la paix une sorte de consécration divine, de garantie providentielle, le premier Consul partageant avec la Providence les actions de grâces de la foule ; peut-être même en eut-il la plus grosse part.

On ne nota point les premières difficultés nées du Concordat, et que le premier Consul n'avait pas encore rendu les Légations au Saint-Siège, et qu'il avait complété le Concordat d'inspiration ultramontaine par les Articles organiques d'ins-

piration gallicane, pour faire de cet ensemble incohérent la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802). On fut tout à la joie du rétablissement de la paix religieuse, donc de la paix civile, sous le génie tutélaire du premier Consul.

On ne nota point les lacunes du traité d'Amiens, et que les difficultés essentielles qui séparaient la France et l'Angleterre n'étaient point résolues, et que les gens éclairés redoutaient l'avenir d'une paix aussi boiteuse. Les peuples n'aiment pas à analyser leurs enthousiasmes par nature irréfléchis, de peur de les refroidir. On fut tout à la joie de la paix, de la paix générale, au dedans et au dehors, de la paix bienfaisante qui allait permettre dans les meilleures conditions le développement de la fortune industrielle et commerciale, de la prospérité de toutes les classes sociales en France, qui allait notamment donner le temps et les moyens d'achever l'assimilation des nouvelles provinces, qui allait consacrer définitivement pour la République, avec le consentement de toute l'Europe, l'acquisition de ses frontières naturelles. Et lorsque, le 8 août 1802, un plébiscite donna à Bonaparte le titre de Consul à vie, avec le droit de désigner son successeur, le peuple français exprima ainsi son amour d'une longue paix, d'une paix définitive : la grande Paix dans la grande France des frontières naturelles, dans les frontières de l'ancienne Gaule, sous le gouvernement de la République jusque-là synonyme de guerre inexpiable à l'Europe monarchique, désormais synonyme de paix universelle, grâce au génie invincible et pacificateur de Bonaparte.

La France avait alors peut-être une occasion unique d'acquérir à jamais « une situation inexpugnable [1] », si tant est que les choses humaines puissent jamais être fixées. La France consulaire était le centre d'un système politique d'une extraordinaire solidité : elle avait assez de prestige pour

[1] C. Denis, *L'Allemagne*, I, p. 176.

garder une influence prépondérante en Hollande, en Suisse, tout en respectant d'autant plus soigneusement l'indépendance de ces deux Républiques ; les princes allemands avaient besoin de sa protection et la quémandaient sans vergogne, pour le règlement, dès lors à l'ordre du jour, des indemnités germaniques, conséquence de l'établissement de la France dans ses frontières naturelles, principe des révolutions de l'Allemagne au XIX^e^ siècle. Mais surtout la France consulaire entretenait avec les Bourbons d'Espagne les relations les plus étroites et les plus cordiales, depuis la fondation du royaume d'Étrurie ; elle tenait le gouvernement de Madrid dans une alliance qui était une sorte de vassalité consentie ; elle disposait des ressources, des flottes de l'Espagne ; il lui était facile de prendre une place importante dans l'exploitation de son empire colonial. Par les Bourbons d'Espagne, ou d'autre manière, elle tenait l'Italie sous sa domination et pouvait aisément y demeurer populaire, y achever contre les influences germaniques jadis toutes-puissantes une œuvre admirable d'émancipation nationale. « Si Bonaparte, écrit un historien étranger[1], n'avait rien fait d'autre, il mériterait une gloire immortelle pour avoir préparé à l'unité nationale les peuples divisés de la péninsule. » L'Europe paraissait s'organiser pour longtemps, par Bonaparte, dans l'hégémonie latine.

Les grandes puissances étaient alors obligées d'y consentir ; peut-être pouvait-on leur en donner l'habitude. L'Autriche était tenue en respect par la grave question des indemnités germaniques ; elle avait reconnu les frontières naturelles de la France ; il était utile et possible de la forcer, comme d'autres le firent plus tard, dans des circonstances plus délicates, à s'établir dans une condition politique nouvelle, le long du Danube qui est l'axe naturel de son orientation. La Prusse était liée à la France par tous ses intérêts, par une tradition

1. J. H. Rose, I. 349.

déjà vieille de plus de dix ans, par la nécessité impérieuse de faire équilibre à la puissance autrichienne; elle avait été la première à admettre les frontières naturelles de la France, dont elle espérait, comme conséquence, des « arrondissements » considérables pour elle-même en Allemagne : elle était alors par-là presque aussi intéressée que la France même à cette nouvelle organisation territoriale de l'Europe; elle montait « la garde du Rhin » sur la rive droite. La Russie avait modifié ses dispositions à l'égard de la France depuis la mort de Paul Ier; cependant le tsar Alexandre venait de faire à Caulaincourt l'accueil le plus aimable; il tenait à s'entendre avec la France pour le règlement des affaires d'Allemagne, et il eût été facile de fonder avec lui une entente durable par des concessions sur le point qui pendant des années lui fut le plus sensible, une indemnité pour le roi de Sardaigne dépossédé de la Savoie, de Nice et du Piémont : on peut concevoir le roi de Sardaigne pourvu de quelque compensation, rétabli même à Turin, et cependant incapable de nuire à la France, obligé même de subir son action, associé, comme il était arrivé autrefois, comme il arriva plus tard, à sa grande politique italienne, consacrant ainsi la frontière française des Alpes.

L'Angleterre, il est vrai, était plus difficile à gagner définitivement à la cause des frontières naturelles de la France. Elle avait beaucoup à craindre de l'établissement de la domination ou de l'influence française à Anvers et à Rotterdam. En admettant son opposition irréductible, il était, semble-t-il, possible et nécessaire de la rendre impuissante; elle avait, par crainte de l'isolement, après la défaite de ses alliés du continent, consenti à deux reprises par les préliminaires de Londres et par le traité d'Amiens, à admettre la nouvelle situation de la France en Europe; la sagesse et les intérêts les plus hauts commandaient d'entretenir autour d'elle cet isolement en enlevant aux puissances du continent, ou du moins à quelques-

unes d'entre elles, tout prétexte de s'accorder avec le gouvernement de Londres, en évitant de les inquiéter sur leurs propres intérêts; il n'y fallait que la vertu de modération, facile après tant de victoires, mais rare chez les victorieux, indispensable pourtant à la conservation de la paix, elle-même indispensable à la fusion définitive des départements nouveaux dans la France républicaine.

LIVRE III

LA RUPTURE (1803)

CHAPITRE VII

LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE SUR LE CONTINENT

I

LA RÉPUBLIQUE BATAVE

La paix générale ne fut pas employée par Bonaparte à consolider les nouvelles frontières de la France ; par lui-même ces frontières naturelles parurent instables et provisoires ; par lui elles furent le point de départ d'empiétements continuels, et elles parurent contradictoires avec les nécessités de l'équilibre européen, condition de l'indépendance des autres nations.

Dans les mois qui suivirent immédiatement la paix d'Amiens, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, durent subir de plus en plus l'action du premier Consul.

Le coup d'État de septembre-octobre 1801 n'avait pas excité une grande joie en Hollande : on se rappelle le succès relatif du plébiscite qui en avait été la conclusion. Du moins il élargissait un peu les bases du gouvernement batave ; la Régence d'État, plus nombreuse que l'ancien Directoire, fut composée d'hommes nouveaux et donna par-là quelque satisfaction aux adversaires du gouvernement précédent. Peut-être eût-elle été plus populaire, si son avènement, où le premier Consul avait été pour quelque chose, avait assuré à la

République batave des avantages quelconques ou seulement la garantie d'une vraie liberté.

Pendant tout le temps des négociations d'Amiens, Schimmelpenninck n'avait pas cessé de défendre avec une belle ardeur les intérêts de sa patrie. Il s'était fait beaucoup prier pour adhérer aux préliminaires de Londres et pour admettre l'abandon de Ceylan aux Anglais. Puis il avait tenté d'obtenir des compensations ; il avait même tenté de s'aboucher directement avec le plénipotentiaire anglais ; Talleyrand et Joseph avaient eu grand'peine à l'en empêcher ; il leur avait fallu user avec lui de promesses et de menaces, lui faire craindre l'irritation du premier Consul, lui faire espérer des marques de sa bonté s'il obtenait sa confiance. Et les Hollandais avaient espéré qu'alliés de la France, elle ne garderait pas pour elle seule les avantages de la paix ; ils « se bercèrent de chimères », selon l'expression du citoyen Sémonville. Le traité d'Amiens confirma pour eux les préliminaires de Londres sans autre bénéfice.

Ils n'en furent pas satisfaits. En annonçant au peuple la proclamation de la paix, la Régence d'État ne prononça point le nom de la France. La fête de la paix fut célébrée dans toute la Hollande par des décharges d'artillerie, des revues et diverses évolutions militaires. Les Français, insuffisamment invités à leur gré, n'y parurent point. Les Hollandais n'en furent pas fâchés et y virent le signe de la prochaine évacuation de leur pays.

Une convention conclue, le 24 mai 1802, entre le premier Consul et le roi de Prusse, par laquelle l'ex-stathouder fut mis en possession des anciennes abbayes allemandes de Fulda, Corvey et Weingarten, garantit la Hollande contre une restauration orangiste ; mais il n'était pas certain que le prince d'Orange fût ainsi écarté dans l'intérêt de la liberté batave ; il était à craindre qu'il ne cédât définitivement la place à la domination du premier Consul.

Pourtant le traité de La Haye de 1795 renfermait des articles dont l'exécution était liée à la conclusion de la paix générale : l'installation d'une garnison française à Flessingue n'était que provisoire, et le port n'était commun aux deux nations qu'à cause et pour la durée des hostilités contre l'Angleterre ; de même l'occupation française des places de Bergop-Zoom, Grave, Bois-le-Duc et généralement « des places nécessaires à la sécurité du pays » devait cesser avec la guerre elle-même. Schimmelpenninck ne manqua pas de rappeler ces conditions au gouvernement français, et Talleyrand en fit l'objet d'un rapport au premier Consul ; il y fit quelques observations intéressantes. Il exprima l'opinion qu'il n'était possible d'évacuer les forteresses de la République batave que « sous des conditions qui rendraient une nouvelle occupation prompte et facile » ; à propos de Flessingue, qu'il ne fallait pas livrer la navigation de l'Escaut et la destinée d'Anvers aux combinaisons jalouses des Hollandais ; qu'il était nécessaire que la France eût le cours entier de l'Escaut, jusqu'à la mer, mais qu'il serait peut-être difficile de faire comprendre cela au gouvernement batave. Il demanda sur cet objet les instructions du premier Consul qui ne se hâta pas de lui donner des précisions, le provisoire offrant tous les avantages qui excitaient la sollicitude de Talleyrand

A la fin de juillet 1802, le citoyen Marivault, chargé des affaires de France à La Haye pendant un congé de Sémonville, eut mission de faire connaître au gouvernement batave l'évacuation de l'Helvétie, des ports napolitains et de l'État romain, et de faire valoir ainsi la modération du premier Consul. Le gouvernement batave n'apprécia pas cette sorte d'ironie.

L'irritation, au contraire, ne fit que croître dans tout le pays. Une amnistie politique, depuis longtemps préparée, fut votée par le Corps législatif le 24 août 1802 ; les émigrés, revenus en Hollande, n'étaient pas tous des amis du gouvernement ;

ils ne manquèrent pas de lui reprocher les malheurs de leur patrie, la perte de Ceylan, la sujétion humiliante où il continuait d'être tenu, malgré la paix, par le premier Consul. Il en résulta une assez vive agitation dans toute la Hollande.

En septembre, le bruit se répandit que la République batave allait encore subir un changement de régime, que Schimmelpenninck était arrivé de Paris, d'accord avec Bonaparte, pour introduire en Hollande les réformes nécessaires, qu'il avait eu à Loo une importante conférence avec les généraux Daëndels et Dumonceau, et que, sûrs de l'appui de l'armée, ils allaient ensemble modifier au moins le personnel du gouvernement.

Il y eut peut-être, en effet, quelques velléités de révolution, et Sémonville se hâta de retourner à La Haye. Il y reçut aussitôt un courrier extraordinaire, avec une lettre de Talleyrand : « Le premier Consul m'ordonne de vous faire connaître que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne veut pas qu'il y ait le moindre mouvement en Hollande, ni aucun changement dans la constitution et le gouvernement de cette République ; que, si Daëndels et Dumonceau se permettent quelque chose de contraire au respect qu'ils doivent à leur gouvernement, il faut les destituer et les faire arrêter ; que le premier Consul ne peut croire que Schimmelpenninck soit entré dans des intrigues tendant à bouleverser sa patrie ; que, si cela était, le gouvernement batave ne doit pas hésiter à le déclarer afin que le déshonneur en retombe sur celui qui le mérite ; qu'il faut avoir une explication catégorique avec Daëndels et Dumonceau ; que tout cela doit être fait douze heures après l'arrivée du courrier, dont le premier Consul attend le retour avec la plus grande impatience ; qu'il est temps que les révolutions finissent et qu'on vive tranquille en Europe. »

Et comme la volonté du premier Consul faisait loi en Hollande, il n'y eut pas le moindre mouvement : les généraux

Daëndels et Dumonceau désavouèrent les intentions qu'on leur avait attribuées, et le gouvernement batave se contenta de publier leur lettre. Ce fut une opinion commune en Hollande que l'existence de ce gouvernement ne dépendait que du premier Consul, et le sentiment patriotique en fut davantage irrité. Le malaise général s'aggrava des difficultés économiques ; le gouvernement français ne manifestait aucune disposition favorable aux intérêts matériels de la Hollande ; en ce temps-là, pour défendre l'agriculture française, il défendit l'entrée des fromages de Hollande en France, et cette interdiction mécontenta les Hollandais plus encore qu'elle ne leur nuisit. La Régence d'État en fut naturellement rendue responsable ; on lui reprocha sa faiblesse à défendre la liberté et la prospérité du pays. Il semblait qu'il n'y eût pas de remède à une situation aussi difficile ; ou plutôt les agents français à La Haye n'en connaissaient qu'un seul : « La Batavie tombera en dissolution, écrivait le citoyen Marivault, si le génie du premier Consul ne veille sur ses destinées, si le héros qui a déjà fermé tant de plaies reste insensible aux malheurs d'un peuple aussi recommandable par son industrie, s'il ne daigne le faire participer à la prospérité qu'il dispense, pour ainsi dire, à tous ceux qui recourent à ses conseils et à sa bienveillance. »

C'est pourquoi le premier Consul ne rappelait pas les troupes françaises établies en Hollande ; il eut la délicatesse pourtant de n'en point laisser à La Haye. Schimmelpenninck ne cessait de réclamer cette libération du territoire batave. A partir d'octobre 1802, il fut soutenu par le ministre d'Angleterre, M. Liston, qui encourageait la Régence d'État à fixer pour l'évacuation un délai au delà duquel elle refuserait de rien fournir pour la subsistance des garnisons françaises. Le ministre de Russie, M. de Stackelberg, agissait dans le même sens.

Le premier Consul affecta de voir à son égard dans ces

circonstances le signe d'une défiance punissable. Talleyrand écrivit à Sémonville : « Vous devez profiter de la première occasion pour faire rentrer les troupes françaises à La Haye, et à cet effet il sera facile de prendre prétexte de l'embarquement de troupes qui se fait au Texel pour diriger par La Haye et y faire séjourner un bataillon. » Le général Victor, qui commandait en Hollande, avait été rappelé; le général Montrichard fut nommé pour le remplacer. L'émotion fut considérable à La Haye ; on vit dans ces mesures les caractères d'une véritable « invasion ». La Régence d'État déclara qu'elle ne paierait aucun traitement au général Montrichard. Le ministre d'Angleterre annonça qu'il quitterait La Haye si le nouveau général installait son quartier général dans cette ville ; ce quartier général resta un moment établi à Bréda. La Régence d'État allait avoir, à partir de février 1803, un nouveau président, le citoyen Spoors, qui ne cachait pas ses sentiments « patriotes », c'est-à-dire hostiles à la domination française. Sémonville lui-même s'en effraya : il avertit Talleyrand qu'il y avait lieu de craindre que la Régence d'État ne fût entraînée par quelques malveillants à une démission collective, qui semblerait commandée par l'honneur national, qui serait en outre dictée par le désir de « se sauver du torrent des affaires », mais qui, communiquée aux ministres étrangers, pourrait avoir en Europe comme en Hollande les plus sérieuses conséquences.

Le premier Consul et Talleyrand eurent plus de sang-froid ; ils ne redoutaient pas de pareilles extrémités. Ils déclarèrent : « Jusqu'au moment où les troupes qui existent encore sur le territoire de la Batavie auront été retirées, l'armée ne peut rester sans chef, et le refus que fait le gouvernement batave de satisfaire au traitement du général qui la commande et de son état-major ne peut être considéré que comme une mauvaise difficulté où l'on voit encore plus de petitesse que d'opposition. Quoi qu'il en soit, il faut faire les représenta-

tions les plus vives au gouvernement batave, et il est à espérer qu'il n'insistera pas sur un refus qui, en témoignant de la mauvaise volonté, ne serait que faiblement utile aux intérêts économiques de la Hollande. »

Sémonville, revenu à plus de sérénité d'esprit, se mit en rapport avec quelques membres du gouvernement ; dans le nombre, il y en avait toujours avec qui on pouvait causer : ils s'entendirent sur un plan « qui aura pour objet, disait-il très joliment, d'assurer notre existence en Batavie ». On pouvait, par exemple, s'engager à une évacuation totale pour le jour où l'ordre intérieur serait absolument garanti, où la nouvelle constitution de 1801 aurait fait ses preuves de solidité, ce qui constitue, remarquait-il, « un temps presque indéfini ». On pouvait encore, et ceci était une idée de Talleyrand, attendre, pour fixer ce moment, que l'on eût des certitudes sur l'évacuation des colonies hollandaises, et notamment du Cap, par les Anglais. Or, on n'eut, à ce sujet, pendant tout l'hiver, que les nouvelles les plus contradictoires. « Le rappel des troupes françaises, écrivait le ministre, ne peut être qu'une conséquence du traité d'Amiens ; mais cette conséquence suppose elle-même que ce traité aura reçu son exécution, surtout en ce qui concerne la Batavie. Or, nous ne savons pas encore si les colonies hollandaises, dans les deux Indes et en Afrique, ont été fidèlement restituées ; nous ne savons pas jusqu'à quel point l'Angleterre est résolue à mettre de la bonne foi dans ses rapports avec la Hollande, et les preuves que nous acquérons chaque jour de ses intrigues à La Haye doivent tenir les gouvernements de France et de Hollande en éveil sur les dangers de tout genre que pourrait entraîner le départ subit des troupes françaises. »

En février 1803, il fallut se rendre à la certitude des faits ; le Cap avait été évacué par les Anglais. Talleyrand appuya alors l'occupation française en Batavie sur des raisons plus hautes. « Lorsque, dans la discussion, disait-il à Sémonville,

on cherche à faire valoir et à mettre en opposition contre nous certaines idées d'indépendance, vous devez observer que dans la réalité cette question se réduit à savoir si la France gardera la Belgique, et sans doute on ne croit plus à La Haye que cette conquête lui soit enlevée. Or, tant que la France et la Batavie seront limitrophes, il faut que la Batavie se dévoue à prendre part à toutes les querelles de la France contre l'Angleterre ; il faut par conséquent qu'elle tienne ses forces maritimes sur le pied le plus respectable, qu'elle y consacre tous ses moyens, tout son temps et toutes ses ressources. Mais pour l'armée de terre, c'est tellement une chose superflue en Hollande qu'on ne saurait trop en réduire la dépense, et toute mesure économique à cet égard aura l'entier assentiment du gouvernement français, qui même, s'il a la preuve que le gouvernement batave n'est pas en mesure d'en supporter les frais, n'exigera pas que le corps de troupes françaises qui restera en Batavie soit soldé par les Bataves. » Où l'on verra peut-être le fond de la pensée du premier Consul : que la Hollande n'eût pas d'armée capable de défendre son indépendance contre la France, et qu'elle eût une puissante flotte pour aider la France contre l'Angleterre. Il serait malaisé d'y voir une politique de modération et de paix.

Lorsque les bonnes raisons manquèrent pour prolonger l'occupation française en Hollande, la renaissance des difficultés avec l'Angleterre, produites d'ailleurs en partie par cette politique, fournit une inépuisable provision d'arguments. Dans un message du 8 mars 1803, le roi d'Angleterre, faisant allusion aux grands armements qui se faisaient en France et en Hollande, annonçait au Parlement son intention de prendre les précautions nécessaires. L'occasion était excellente au premier Consul pour prendre, lui aussi, des précautions non moins nécessaires : « Ce n'est pas la France, écrivait Talleyrand à Sémonville, qui dans cette circonstance oblige la Batavie à s'unir à elle, c'est l'Angleterre elle-

même qui les associe dans son message. Faites connaître au gouvernement batave que, dans cet état de choses, le premier Consul croit indispensable de faire entrer 15.000 hommes en Batavie, tant pour la protéger que pour se préparer des moyens d'attaquer le Hanovre, et pour réunir en Hollande tout ce qui serait nécessaire à une grande embarcation, dans le cas où, l'Angleterre se mettant de fait en état d'hostilité contre nous, il faudrait faire à l'ennemi commun tout le mal possible[1]. »

Il semble en tout cela que la politique du premier Consul consistât essentiellement en provocations et usurpations faites naturellement pour exciter les protestations qui lui donnaient prétexte à garder les positions usurpées. Ce fut, du moins, le résultat qu'il obtint en Hollande. Elle dut, pour lui être utile, multiplier les armements navals, subir une augmentation importante des garnisons françaises, permettre, dès les premiers jours d'avril 1803, l'occupation de Flessingue par le général Monnet, taire ses protestations patriotiques, voguer dès lors, de gré ou de force, dans le sillage de la politique française.

II

L'ACTE DE MÉDIATION DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE[2]

La Suisse fut transformée presque autant que la France par la Révolution française et par le Consulat; elle y fut aussi dégagée des privilèges de l'ancien régime; elle y commença aussi son évolution démocratique; mieux encore, elle y commença d'être une nation.

« Résultat historique de l'agrégation successive d'une série

1. Aff. Etr., Corr. de Hollande, n° 606; corresp. du citoyen Sémonville. — Legrand, *La Révolution française en Hollande*, Paris, 1894.

2. Émile Ducaud, *Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique* (1798-1803), recueil de documents tirés des Archives de Paris, Bâle, 1901.

de territoires qui ne s'étaient jamais fondus dans une unité politique supérieure, la Confédération helvétique procédait en droite ligne du moyen âge et offrait, à certains égards, un spectacle plus étrange même que le Saint-Empire[1] ». Les treize cantons souverains, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, étaient autant de républiques distinctes, aux formes constitutionnelles et administratives les plus variées, avec leurs sujets, comme le pays de Vaud et de Lausanne sujet de Berne, ou le val Levantina (Tessin supérieur) sujet d'Uri. Il y avait, en outre, onze États alliés, l'abbaye de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, la ville de Bienne, les trois Ligues des Grisons avec leurs sujets de la Valteline, la République du Valais, la ville de Mulhouse, la principauté de Neuchâtel, avec le comté de Valengin, la ville et République de Genève, la partie helvétique de l'évêché de Bâle.

Il y avait dans quelques cantons de graves difficultés politiques, nées surtout de la domination de certaines classes sociales, de la haute bourgeoisie notamment, et de la résistance des classes inférieures ou des pays sujets. Ainsi le pays de Vaud supportait mal le gouvernement des bourgeois de Berne ; de langue française, il subit de bonne heure l'influence de la Révolution, et ce fut lui qui donna le signal, ou du moins qui fut l'occasion de la crise qui bouleversa la Suisse pendant cinq ans, de 1798 à 1803, et d'où elle devait sortir toute renouvelée.

L'insurrection du pays de Vaud en janvier 1798 et la proclamation à Lausanne d'une République lémannique qui, à l'instigation de César de Laharpe, sollicita la protection du Directoire français contre le patriciat bernois, eurent en effet pour conséquence l'intervention de l'armée du général Brune,

1. Himly, *Formation territoriale des États de l'Europe centrale*, II, 410.

qui entra en Suisse en annonçant le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Les milices bernoises luttèrent vaillamment, mais vainement ; Berne fut prise le 5 mars. Le patriotisme des anciens cantons forestiers fut surexcité par l'invasion étrangère ; les hommes de Schwyz s'armèrent sous le commandement d'Aloys Reding ; ils repoussèrent un moment les Français à Rothenthurm ; mais ils furent enveloppés par des forces supérieures et obligés de capituler ; il y eut encore de furieux combats dans les montagnes d'Unterwalden, où la victoire ne resta aux envahisseurs qu'après le massacre de Stanz.

Le Vaudois Laharpe et le Bâlois Ochs fondèrent, avec l'appui du gouvernement français, la République helvétique une et indivisible, où disparurent les inégalités et les privilèges de l'ancien régime, et qui fut composée de 18 cantons égaux, à peu près de même étendue, simples circonscriptions administratives d'ailleurs, plus semblables à des départements français qu'aux « États » d'autrefois.

La domination française fut fort bien accueillie par les partis démocratiques, dont elle assurait la prépondérance ; il n'est pas sûr qu'elle fût populaire auprès de la majorité des habitants, car de tout temps les Suisses s'étaient montrés d'un patriotisme très jaloux. L'occupation militaire par les troupes françaises était lourde ; car, selon la coutume dont souffraient aussi la République batave et la République ligurienne, la présence de ces troupes, nourries et soldées par le pays occupé, avait pour conséquence des exactions écrasantes, et les commissaires français manquaient souvent de discrétion. Le commissaire Rapinat laissa en Suisse un souvenir digne de son nom. Plus tard même, Laharpe disait encore à Bonaparte : « Nos frères de la campagne partagent volontiers ce qu'ils ont avec vos braves soldats ; mais la vue d'un commissaire resserre tous les cœurs. »

Réellement maître de la Suisse, le Directoire pensa déjà la

traiter comme son bien. « La Suisse, disait alors Talleyrand, doit être autrichienne ou française. » Elle faillit, en effet, devenir autrichienne. Car la malheureuse Suisse, dont la neutralité séculaire garantissait l'indépendance, occupée par des armées françaises, fut entraînée par là dans le tumulte des guerres ; elle fut en 1799 disputée entre les Austro-Russes et les Français. Les Austro-Russes en occupèrent toute la partie orientale ; « la moitié de la Suisse, écrivait Laharpe, est vendéisée par l'Autriche. » La bataille de Zurich la laissa aux Français et à Masséna, dont le commandement ne fut pas léger aux finances du pays. Les Suisses aspirèrent davantage aux bienfaits éprouvés de la neutralité ; ils firent effort pour se dégager de l'influence française, qui ne plaisait qu'aux démocrates unitaires.

Ce fut l'origine de tous les désordres qui déchirèrent la Suisse jusqu'au jour où Bonaparte lui assura la paix sous sa protection, la grande paix impériale.

Le 7 janvier 1800, un premier coup fut porté à la constitution unitaire de 1798 ; le Corps législatif opéra un coup d'État contre le Directoire helvétique, qui fut dissous, et remplacé par une commission exécutive : Laharpe et Ochs furent renversés du pouvoir.

Reinhard, nommé commissaire du gouvernement français en Suisse, reçut des instructions précises ; sur un rapport de Talleyrand, le premier Consul fit entrer dans le pays un nouveau contingent de 5.000 hommes, qui devait être suivi d'une armée de réserve de 8.000 hommes, le tout, bien entendu, aux frais de la Suisse. « La France, disait éloquemment Talleyrand, est essentiellement intéressée à ce que la destinée de l'Helvétie ne soit plus exposée à ces mouvements oscillateurs, qui, en agitant les esprits, font une diversion fâcheuse aux efforts que fait le premier Consul pour amener l'Europe à une disposition générale de négociation, de concert et de repos... Il faut donc que la Suisse soit tranquille,

et que la France lui donne cette tranquillité comme un bienfait et la lui impose comme un devoir. Or, tant qu'on laissera subsister concurremment en Suisse deux clubs révolutionnaires sous le nom de Conseils législatifs, et un simulacre de gouvernement sous le nom de Commission exécutive, il n'y aura ni disposition générale de la nation suisse vers un but déterminé, ni attention portée à des intérêts communs, ni autorité, ni obéissance. »

Ce rapport est du 4 juillet 1800, un peu postérieur à la bataille de Marengo. Le 7 août, la Commission exécutive prononça la dissolution des deux « clubs » du Corps législatif et concentra entre ses mains une sorte de dictature, sous le nom de Conseil exécutif. La constitution de 1798 était ainsi entièrement détruite ; elle ne fut pas beaucoup regrettée. Table rase était faite des institutions politiques de la Suisse, anciennes ou récentes ; les principes égalitaires pourtant durèrent. Il restait à construire un nouveau régime, viable. Ce fut une longue besogne, à laquelle le premier Consul ne donna que des soins distraits tant que la paix générale ne fut pas assurée.

Par le traité de Lunéville, l'Autriche céda à la France, notamment, le Frickthal, petite seigneurie qu'elle avait encore sur la rive gauche du Rhin, entre Schaffhouse et les villes forestières, près du confluent de l'Aar. Bonaparte pensait réunir ce pays à la Suisse, mais non pas sans compensation ; il fit aussi espérer aux Suisses la sécularisation de l'évêché de Constance à leur profit.

Cependant le ministre qui les représentait alors à Paris, Stapfer, étudiait, avec Talleyrand et Bonaparte, les conditions d'une bonne constitution. De cette collaboration, à laquelle Mme de Staël s'intéressa, sortit, au mois de mai 1801, l'Acte de la Malmaison. En nommant les cantons dont la Suisse devait être composée, et en ne nommant pas le Valais, il indiquait le principe de la réunion de ce pays à la France : le

premier Consul se réservait ses honoraires. Il gardait encore quelques caractères de la constitution de 1798, en assurant la souveraineté, non pas aux cantons, aux « États », mais aux organes du pouvoir central, de l'État, une Diète de 102 membres, un Sénat de 25, élisant un Conseil exécutif de deux landammans assistés de deux lieutenants. On trouverait peut-être là quelque imitation de la constitution française de l'an VIII. On y peut voir en tout cas une sorte de transition vers l'Acte de médiation de 1803, qui devait avoir davantage les caractères d'une constitution fédérative.

D'ailleurs, les élections à la Diète nouvelle ne furent pas ce que le gouvernement français avait espéré ; l'Assemblée prétendit se donner les pouvoirs d'une Constituante et modifier l'Acte de la Malmaison, en assurant aux gouvernements cantonaux une part de souveraineté, une indépendance républicaine. Bonaparte ne fut pas content que l'on pensât corriger son œuvre. Reinhard fut rappelé et remplacé par Verninac, ancien ambassadeur à Constantinople, alors préfet du département du Nord (août 1801).

Il reçut de Talleyrand des instructions dont le ton était fort sévère pour les Suisses : les dernières élections y étaient considérées comme le résultat des intrigues des partis; « les vices et les désordres » dont elles étaient la preuve étaient reprochés au gouvernement helvétique qui n'avait pas su « en diriger la marche ». Il convenait que ces erreurs fussent réparées. Sinon, le premier Consul était « bien résolu à ne pas voir dans ce gouvernement celui de la nation dont il avait fait proclamer l'indépendance au traité de Lunéville, son intention constante ayant été de faire reconnaître aux autres puissances un peuple dont l'alliance pût l'honorer, qui connût le prix de la liberté et qui sût en jouir, qui sentît de quel avantage étaient pour lui l'amitié et le voisinage de la France, et non pas un peuple dont les discordes et la faiblesse fussent sans cesse un sujet de sollicitude et de craintes pour ses voisins ».

Le 28 octobre 1801, par un nouveau coup d'État, le Conseil exécutif cassa les actes de la Diète et mit purement et simplement en vigueur ce que l'on appelait la constitution du 29 mai, c'est-à-dire l'Acte de la Malmaison. Talleyrand en exprima d'abord de la satisfaction. Mais le nouveau Sénat fut composé en majorité de fédéralistes, et, malgré les efforts de Verninac, il élut premier landamman Aloys Reding, le plus populaire des anciens adversaires de la France, dont le nom symbolisait la vaillante résistance de 1798. Reding, qui redoutait pour son pays les violences du premier Consul, mais qui aussi voulait en assurer l'indépendance, se rendit aussitôt à Paris; il y resta plus d'un mois, du 7 décembre 1801 au 15 janvier 1802; il y fut reçu en plusieurs audiences par le premier Consul; il eut d'importantes conférences avec Talleyrand, puis, lorsque celui-ci fut parti pour la Consulte de Lyon, avec M. d'Hauterive. On s'entendit mal. Reding, assisté de Stapfer, ne voulut pas céder le Valais à la France, à moins que les habitants de ce pays n'exprimassent eux-mêmes, par plébiscite, leur volonté d'être séparés de la Suisse; il rappela que Talleyrand lui-même avait signé en 1798 le traité d'alliance de la France avec la République helvétique « une et indivisible » et que le premier Consul avait garanti « l'intégrité » de cette République par le traité de Lunéville. M. d'Hauterive trouva alors que le gouvernement nouveau de la Suisse n'était que « le gouvernement d'un parti », et qu'il serait ainsi difficile au gouvernement français de le reconnaître officiellement.

Le 17 avril 1802, avec le concours de Verninac, un groupe de sénateurs unitaires décida la convocation d'une assemblée de 47 notables à Berne, pour mettre au point enfin l'organisation constitutionnelle. Reding donna sa démission. Une nouvelle constitution, inspirée de loin de l'Acte de la Malmaison, fut soumise à l'approbation populaire qui, en fait, allait se trouver appelée à se prononcer sur le dernier changement

du personnel politique : 92.000 voix se prononcèrent *contre*, 72.000 *pour* ; mais, comme il y eut 167.000 abstentions et qu'elles furent ajoutées au chiffre des votes affirmatifs, on eut une formidable majorité de 239.000 oui. Il fut proclamé que la Suisse approuvait les récents événements.

Or, la nouvelle constitution, celle qui était issue du coup d'État du 17 avril, ne nommait pas le Valais parmi les cantons helvétiques. Donc le Valais, n'étant pas à la Suisse, ne pouvait être qu'à la France. Ce fut pour la Suisse un nouveau démembrement, qui lui fut sensible ; déjà la Valteline, sujette des Grisons depuis des siècles, avait été rattachée à la République italienne. Bonaparte convoitait, depuis son passage au Grand-Saint-Bernard, la haute vallée du Rhône ; il y voyait par le Simplon la vraie route de la France à l'Italie. Depuis le traité de Lunéville, il le réclamait aux gouvernements successifs de la Suisse en leur offrant en échange le territoire autrichien du Frickthal ; ils trouvaient la compensation médiocre. Les Valaisans protestaient de toutes leurs forces contre le sort que Bonaparte leur réservait.

Il y mit de la discrétion. Il ne réunit pas tout de suite le Valais à la France. Au mois de juin 1802, le Frickthal fut cédé à la Suisse ; le Valais fut constitué en une République indépendante, sous la garantie des Républiques française, helvétique et italienne ; ce fut, disait un rapport de Talleyrand, « le prix de l'augmentation de territoire que le gouvernement français avait procurée à l'Helvétie, et un juste retour des soins que la France s'était donnés pour faire reconnaître l'indépendance de la Suisse au traité de Lunéville ». Il est sans doute inutile de dire que la constitution de la République valaisane fut entièrement rédigée à Paris ; elle comporta notamment, ce qui était peut-être une indication superflue, la libre disposition pour la France d'une route militaire à travers la nouvelle République jusqu'au Simplon. Il se trouva des députés du Valais pour aller remercier le

premier Consul de ses bienfaits, et le premier Consul dans un message se félicita que le Valais fût désormais à l'abri des vicissitudes des temps et pût toujours, en conservant une exacte neutralité, servir de point de réunion entre les trois Républiques voisines.

La paix n'en fut pas rétablie entre les partis contraires en Suisse; les fédéralistes reprochèrent vivement aux unitaires le sacrifice qu'ils venaient de faire à l'influence étrangère. L'agitation recommença, Bonaparte n'en fut peut-être pas très fâché.

Elle gagna l'Europe. L'Angleterre, l'Autriche montrèrent de l'irritation contre les continuels agrandissements de la puissance française, contre la mainmise du premier Consul sur tous les pays voisins de la France. On parla un peu partout du projet qu'il aurait eu de donner la Suisse au margrave de Bade avec le titre de grand landamman héréditaire, ou de prendre ce titre pour lui-même, comme il avait pris le titre de président de la République italienne.

Tout à coup on apprit, avec le plus grand étonnement, le rappel des troupes françaises qui étaient jusque-là restées en Suisse; le premier Consul affectait de manifester par là son respect de la neutralité helvétique. Mais sans doute il escomptait les conséquences de la mesure qu'il venait de prendre; car il savait que le gouvernement unitaire ne se maintenait en Suisse que par l'appui de la force française.

En effet, tout aussitôt, un soulèvement général se produisit, dans toute la Suisse orientale et centrale, contre les unitaires. Ce fut la répétition des événements de 1799, avec de plus graves conséquences. Les fédéralistes formèrent une Diète à Schwyz, au berceau de l'indépendance nationale. La Diète de Schwyz, inspirée encore par Aloys Reding, mit 12.000 hommes sur pied, sous le commandement du général Bachman. Berne fut prise le 18 septembre; le gouvernement unitaire fut chassé, par Fribourg, jusqu'à Lausanne.

Il demanda son salut à la France, contre ceux que le *Moniteur* n'appelait que « les rebelles ». Le premier Consul déclara d'abord que sa résolution était arrêtée de ne plus se mêler des affaires helvétiques. Il savait que les appels des unitaires redoubleraient, et il ne les fit pas attendre très longtemps : dès le 30 septembre, il annonçait dans une proclamation solennelle sa médiation.

« Habitants de l'Helvétie, vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant... Votre gouvernement avait désiré que l'on retirât le petit nombre de troupes françaises qui étaient en Helvétie ; le gouvernement français a saisi volontiers cette occasion d'honorer votre indépendance. Mais, bientôt après, vos différents partis se sont agités avec une nouvelle fureur ; le sang suisse a coulé par des mains suisses... J'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires. Mais je ne puis ni ne dois rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie ; je reviens sur ma résolution ; je serai le médiateur de vos différends ; mais ma médiation sera efficace, tel qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

« Cinq jours après la notification de la présente proclamation, le Sénat se réunira à Berne... Les rassemblements armés se dissiperont. Le Sénat et les cantons enverront des députés à Paris, pour faire connaître les moyens de ramener l'union et la tranquillité et de concilier tous les partis.

« Habitants de l'Helvétie, revivez à l'espérance ! Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette Providence qui, au milieu de tant de bouleversements et de chocs, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste pour sauver l'une et l'autre. »

L'impression de cette proclamation fut naturellement grande en Suisse, plus grande en Europe. Les fédéralistes demandèrent, en effet, l'appui du gouvernement anglais,

comme les unitaires avaient demandé celui du premier Consul ; des souscriptions publiques furent ouvertes en faveur des Suisses dans les journaux de Londres ; un agent anglais, Moore, arriva jusqu'à Constance. Le duc d'Orléans écrivit à Pitt, le 18 octobre, et lui offrit d'aller en Suisse pour y défendre l'indépendance de toute l'Europe.

Otto essaya de calmer cette émotion, en expliquant au ministère britannique que « l'interposition du premier Consul devait être regardée comme celle de la Providence ». Il ne fut pas compris ; et lord Hawkesbury lui adressa le 19 octobre une importante « communication verbale ». — « Le traité d'Amiens, y disait-il, a été basé sur un système de compensations et de restitutions, et ce système même sortait nécessairement de l'état des choses en Europe et de celui où se trouvaient respectivement les deux puissances lors de la signature des préliminaires. Mais cet état de choses avait déjà été changé par les effets de la Consulte de Lyon, qui a produit ici la sensation la plus vive et qui a donné lieu à toutes les déclamations de nos politiques. Nous avons pensé néanmoins que cet accroissement de puissance ne devait pas retarder l'ouvrage salutaire de la paix ; nous avons signé celle d'Amiens. Toutes les restitutions convenues dans ce traité ne sont pas encore consommées, et cependant la position respective des deux gouvernements n'a cessé de changer, et toujours à l'avantage de la France : le Piémont a été réuni ; vous êtes sur le point de disposer du sort de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hollande, et, malgré la détermination que nous avions prise de ne nous mêler en aucune manière des affaires du continent, nous y sommes entraînés malgré nous, autant par les plaintes qui nous sont adressées que par l'opinion qui se prononce ici avec une énergie sans exemple. Nous voulons la paix ; nous désirons ardemment de la conserver ; mais nous avons besoin de l'assistance du gouvernement français. »

Otto fit observer que la France ne voulait pas agir sur la Suisse, qu'elle voulait seulement empêcher une petite faction armée de faire la loi à la majorité paisible. Le ministre répondit que les 19/20 des Suisses étaient pour les anciens cantons et n'avaient été contenus jusque-là que par l'influence de la France. Il fut impossible de s'entendre là-dessus. En somme, lord Hawkesbury pria Otto de communiquer au gouvernement français « les sentiments de profond regret » qu'avait excités dans l'esprit de Sa Majesté la proclamation du premier Consul au peuple helvétique : « Les cantons suisses, déclarait-il, possèdent indubitablement, au même degré que tout autre État indépendant, le droit de régler leurs affaires intérieures, et ce droit a d'ailleurs été formellement et explicitement garanti à la nation helvétique par le gouvernement français dans le traité de Lunéville, conjointement avec les autres puissances qui se trouvaient parties dans cet arrangement. Sa Majesté n'a d'autre désir que de voir le peuple helvétique, qui paraît être maintenant si généralement d'accord, entièrement libre d'organiser son gouvernement intérieur sans l'interposition d'aucune puissance étrangère, et, quelque regret que Sa Majesté ait éprouvé en lisant la proclamation dont il s'agit, Elle a peine à se persuader que le gouvernement français veuille persister à gêner une nation indépendante dans l'exercice de ses droits légitimes. »

La question était assurément posée avec une grande netteté, et l'opinion soutenait énergiquement le ministère ; on parlait de faire dépendre l'évacuation de Malte des résultats de la discussion qui s'engageait.

Talleyrand fit à la note anglaise une réponse courtoise : que les ministres de Sa Majesté ne se faisaient pas une idée exacte de l'état présent des discussions dans l'Helvétie ; que ce qu'ils y prenaient pour un vœu national n'était que l'ambition de quelques individus dévorés du dépit d'avoir perdu des prérogatives pour toujours abolies ; que, si le premier

Consul avait quelque chose à regretter, ce serait d'avoir cédé au vœu énoncé par tous les partis en Helvétie d'en retirer, il y a peu de temps, les troupes françaises; que, dans la circonstance de l'établissement d'un gouvernement nouveau, de petits États, tels que l'Helvétie et la Batavie, doivent désirer que ses premières mesures soient garanties pendant quelques années contre les efforts de l'intrigue par la présence de quelques troupes amies; que ce qui était arrivé en Helvétie serait indubitablement arrivé en Batavie, si la France en avait retiré à la fois toutes ses troupes; que le repos du pays et l'ordre public de l'Europe inspiraient une telle mesure, qui d'ailleurs était impérieusement commandée par la bienveillance; mais qu'en aucune manière le premier Consul ne voulait rien qui tendît à diminuer la puissance et l'indépendance de l'Helvétie. Otto ajouta à cette communication de son gouvernement que l'Angleterre ne pouvait se fonder sur le traité de Lunéville qui ne portait pas sa signature, et que la situation des forces françaises envoyées en Suisse n'était pas différente de ce qu'elle était au moment où l'Angleterre avait signé la paix d'Amiens.

Bonaparte employa lui-même des termes beaucoup moins diplomatiques; ce fut le grand couplet des menaces et des provocations : « L'Angleterre veut-elle donc la guerre? Ce n'est probablement ni la Prusse ni la Bavière qui marcheront avec elle. L'Autriche est décidée, quelque chose qui arrive, à ne se mêler de rien, et, si elle se mêlait de quelque chose, ce serait alors l'Angleterre qui nous aurait forcés de conquérir l'Europe; car, au premier coup de canon, nous serions maîtres de la Suisse, de la Hollande, et, pour nous épargner tous les embarras dont ces pays sont la source et l'occasion, nous pourrions les réunir à la France. Nous pourrions en faire autant des Républiques italienne et ligurienne, au lieu de les laisser dans cet état natif qui paralyse des ressources immenses. Le Hanovre et le Portugal seraient

également perdus ; toute l'Angleterre devrait se mettre sous les armes pour parer aux projets de descente qu'immanquablement on tenterait. Et si le premier Consul se transportait à Lille ou à Saint-Omer et faisait réunir tous les bateaux plats de la Hollande et 100.000 hommes sur les côtes, l'Angleterre serait dans des alarmes continuelles, joint à cela que dans les deux premiers mois de la guerre elle aurait perdu le Hanovre et le Portugal et constitué véritablement cet Empire des Gaules dont elle cherche à effrayer l'Europe.

« Le premier Consul ne veut pas faire à Paris ce qui a été fait à Lyon, et il est dans son intention positive que les résultats de la Diète helvétique soient tout autres que ceux de la Consulte cisalpine. Mais vous êtes chargé de déclarer que, si le ministère britannique fait faire la moindre notification officielle ou aucune publication d'où il puisse résulter que le premier Consul n'a pas fait telle chose parce qu'il ne l'a point osé, à l'instant même il la fera.

« Tous les sots propos qui leur reviennent de France leur font penser que le premier Consul reculerait à faire la guerre, et, s'ils continuent à se nourrir d'aussi fausses idées et à y conformer leurs démarches, ils apprendront par leur expérience qu'il aura été plus facile au premier Consul d'avoir 800.000 hommes par un seul appel qu'il ne l'est peut-être de les faire revenir ensuite aux travaux de l'agriculture et du commerce.

« Le premier Consul a voulu et veut la paix, parce qu'il croit que la nation française peut trouver autant d'avantages dans le commerce que dans l'extension de son territoire ; mais ce serait croire le premier Consul bien peu sensé que de supposer qu'il pût laisser établir en Suisse le parti soldé par l'Angleterre et livrer ainsi, à tous les promoteurs de trouble et de guerre, ces formidables bastions dont les innombrables armées russes et autrichiennes n'ont pu s'emparer pendant l'an VII et l'an VIII. »

« Appliquez-vous, disait enfin Talleyrand à Otto, en lui rapportant ces propos de Bonaparte, à faire ressortir de toute manière cette fierté qui doit animer tous vos discours, tantôt par le raisonnement, tantôt par des images. Laissez entrevoir que le premier coup de canon peut créer subitement l'Empire gaulois. Donnez à entendre jusqu'à quel degré une nouvelle guerre peut porter la gloire et la puissance du premier Consul. Il a trente-trois ans et il n'a encore détruit que des États de second ordre. Qui sait ce qu'il lui faudrait de temps, s'il y était forcé, pour changer de nouveau la face de l'Europe et ressusciter l'Empire d'Occident ».

Otto alla trouver lord Hawkesbury et lui donna communication des dépêches de Paris. Le ministre anglais n'en fut pas satisfait : » Si j'entends bien tout cela, s'écria-t-il, le premier Consul persiste à vouloir envoyer des troupes en Suisse, et c'est là le véritable point en discussion. Peu nous importe la forme du gouvernement helvétique : nous demandons seulement que ce peuple soit entièrement libre d'adopter celle qui lui convient, et comment concilier cette liberté avec la présence d'une armée française? Je vous ai déjà dit que la marche de vos troupes en Suisse sera regardée par la majorité de la nation anglaise, et par conséquent par le ministère, comme une hostilité. »

Dans le même temps, le 2 novembre 1802, le gouvernement russe envoyait à Paris une dépêche fort mesurée, conseillant au premier Consul de respecter l'indépendance des États voisins, de ne pas exciter les inquiétudes de l'Europe.

Ni la modération de la Russie, ni l'irritation de l'Angleterre, ne changèrent rien aux intentions du premier Consul. La Russie le ménageait à cause du règlement des indemnités germaniques, alors en pleine crise de solution. Le gouvernement britannique ne pouvait prendre en cette affaire qu'une fausse position diplomatique. Le *Morning Post* en faisait

l'observation très nettement : « La possession de l'Italie ou de la Suisse par les Français ne peut servir de prétexte honorable pour une autre guerre. Lorsque les ministres ont fait la paix avec la France, elle était en possession de ces deux pays et de plusieurs autres ; ils se sont contentés de stipuler en faveur de Naples, de la Turquie et du Portugal. Quelques mesures que le gouvernement français veuille adopter présentement à l'égard de la Suisse, nos ministres ne peuvent s'en prévaloir pour couvrir leur conduite future sans faire le procès de leur administration passée. Si les troupes françaises reprennent possession de la Suisse, elle ne se retrouvera que dans la position où elle était lorsque nous avons conclu la paix. »

Le premier Consul et Talleyrand ne manquèrent pas de donner à cette argumentation toute sa valeur officielle : « Si l'état du continent devait être rétabli tel qu'il se trouvait à l'époque du traité d'Amiens, qu'y aurait-il de changé à l'état actuel, puisque nous avions alors 10.000 hommes en Suisse, 30.000 en Piémont, et près de 40.000 dans les États qui composent la République italienne ? Comment le gouvernement britannique peut-il donc se plaindre de ce qui existe aujourd'hui ? Il n'a voulu reconnaître ni la République italienne, ni la République ligurienne, ni même l'Helvétique : comment l'état du continent aurait-il pu se trouver garanti par l'Angleterre, lorsqu'elle n'en reconnaissait pas les principales dispositions ? Le traité d'Amiens ne fait aucune mention du continent : à quel titre l'Angleterre veut-elle donc aujourd'hui arguer de ce traité pour influer sur les affaires continentales ? Quant à la Suisse, le premier Consul ne permettra pas que l'Angleterre vienne se jeter entre elle et nous : il est trop sûr qu'elle ne s'occuperait de ce pays que pour y semer le trouble et pour en faire un nouveau Jersey d'où l'on fomenterait des troubles au sein de la France. »

Ce conflit franco-anglais, en effet, n'eut pas d'autres suites ;

lors de la réunion des Chambres, le 23 novembre, il laissa encore quelques traces dans le discours du Trône : « Dans mes relations avec les puissances étrangères, y disait le roi, je me suis sincèrement inspiré de la pensée de maintenir la paix. Il m'est néanmoins impossible de perdre de vue cet ancien et sage système d'équilibre politique par lequel les intérêts des autres États sont liés avec les nôtres, et par conséquent je ne peux pas être indifférent à tout changement matériel dans leur condition et dans leur puissance relative. Ma conduite sera invariablement réglée par un souci constant du bien-être de mon peuple et par le maintien de la situation actuelle de l'Europe. Je suis persuadé que vous penserez comme moi, qu'il nous incombe d'adopter les mesures de sécurité nécessaires pour assurer à mes sujets les bienfaits de la paix. » Le général Andréossy vint alors prendre possession de l'ambassade française à Londres, et lord Whitworth alla remplir les mêmes fonctions à Paris. Le calme reparut entre les deux gouvernements.

D'ailleurs la question suisse avait été rapidement et presque complètement réglée. Ney entra en Suisse avec 6.000 hommes, avec des attributions en même temps diplomatiques et le titre de commissaire du gouvernement français, en remplacement du citoyen Verninac ; il avait mission de disperser les fédéralistes et de faire élire les députés helvétiques à la Consulte de Paris. Rapp le précéda, passa à Lausanne, rassura les unitaires, décida le général Bachmann à s'arrêter dans sa marche victorieuse ; ce ne fut du reste qu'après une altercation assez vive : « Vingt-quatre heures plus tard, lui dit Bachmann, vous auriez trouvé tout tranquille ; je jetais le gouvernement helvétique et ses soldats dans le lac de Genève, et la Suisse était heureuse. » A Berne, Rapp donna cinq jours de réflexion au gouvernement provisoire des fédéralistes, pour accepter la médiation du premier Consul.

La diète de Schwyz s'obstina un moment, voulut être con-

trainte. Les troupes françaises entrèrent en Suisse ; elles ne rencontrèrent pas de résistance ; les fédéralistes se dispersèrent ; Aloys Reding fut arrêté ; Fribourg, Berne, Lucerne, Zurich furent occupés sans difficulté ; la Diète de Schwyz disparut sans bruit, et les cantons se disposèrent à envoyer des députés à Paris, où, sous la bienveillante tutelle du premier Consul, ils seraient à l'abri des passions incendiaires, uniquement occupés d'assurer avec lui la liberté et le bonheur de leur patrie.

Une cinquantaine de députés suisses se rendirent à Paris ; Bonaparte les mit en rapport avec une commission sénatoriale, composée de Barthélemy, Roederer, Fouché et Demeunier. La première conférence eut lieu le 10 décembre 1802 ; Bonaparte la présida ; il prononça un discours d'inauguration, où l'on peut relever deux traits essentiels : le désaveu des unitaires, et la volonté de lier étroitement la Suisse à la France. « Votre dernier gouvernement était un gouvernement central ; vous avez vu qu'il ne pouvait se soutenir sans l'appui des troupes françaises.. ; j'étais convaincu qu'il était impossible à ce gouvernement de réussir... La nature a fait votre État fédératif ; vouloir la vaincre ne peut pas être d'un homme sage... Établir un gouvernement représentatif, c'est retrancher à la liberté des petits cantons : point de chaînes aux enfants de Guillaume Tell. Il y a d'ailleurs plusieurs cantons qui ne peuvent communiquer avec les autres pendant une partie de l'année : comment les soumettre à une autorité centrale ? » Et, d'autre part : « Toute l'Europe s'attend à voir la France arranger les affaires de la Suisse. Il est reconnu par l'Europe que l'Italie et la Hollande sont à la disposition de la France aussi bien que la Suisse. Que, comme dans les siècles passés, votre premier intérêt, votre première politique, votre premier devoir, soient de ne rien permettre, de ne rien laisser faire sur votre territoire qui, directement ou indirectement, nuise aux intérêts, à l'honneur, et, en général,

à la cause du peuple français. La politique de la Suisse a toujours été considérée, en Europe, comme faisant partie de la politique de la France, de la Savoie et du Milanais, parce que la manière d'exister de la Suisse est entièrement liée à la sûreté de ces États... Il faut que, pour ce qui regarde la France, la Suisse soit française, comme tous les pays qui confinent à la France. » On considérera cette dernière formule comme une définition assez exacte de la politique consulaire, annonçant la politique impériale.

La Commission, ou Consulte, franco-suisse siégea jusqu'à la fin du mois de janvier 1803[1]. Il y avait parmi les députés suisses des unitaires et des fédéralistes, ceux-ci plus nombreux ; même les fédéralistes n'étaient pas d'accord sur tous les points, et ils présentèrent à la Commission sénatoriale des mémoires assez incohérents et difficiles à concilier. Le premier Consul, et par lui les quatre sénateurs, tout en adhérant définitivement au principe du fédéralisme, leur firent sentir la nécessité d'un pouvoir central, si faible qu'il fût, pour garantir l'ordre entre les cantons et entre les partis, pour défendre les conquêtes de la Révolution et notamment le dogme de l'égalité contre le retour des privilèges oligarchiques et des anciens droits seigneuriaux, enfin pour représenter l'esprit national qui tendait désormais à s'exprimer. Bonaparte intervint personnellement en ce sens ; dans une grande conférence, qu'il réunit le 29 janvier et qui dura d'une heure à huit heures du soir, il écarta les dernières objections, il détermina la solution prochaine.

Le 11 février 1803, l'Acte de médiation, que les Suisses appellent l'Acte fédéral, était achevé ; il fut publié le 19. — Il proclamait l'égalité de tous les citoyens et de tous les cantons suisses : « Il n'y a plus en Helvétie ni pays sujets, ni privilèges de lieux de naissance, de personne ou de famille. »

1. On en trouvera les travaux dans le recueil de M. Émile Dunant, *Les relations de la France et de la République helvétique* (1798-1803), Bâle, 1901.

— Il garantissait l'indépendance des gouvernements cantonaux : « Les cantons jouiront de tous les pouvoirs qui n'auront pas été expressément délégués à l'autorité fédérale. » D'ailleurs cette indépendance cantonale nécessitait la permanence de la médiation de Bonaparte, qui avait de bonne heure compris qu'elle ne pouvait qu'être avantageuse à son autorité. — Le pouvoir central, destiné à assurer les relations des cantons avec le médiateur, à la fois médiateur entre eux et médiateur entre eux et le reste du monde, était représenté par une Diète : composée de deux députés par canton, elle devait se réunir tour à tour, et d'une année à l'autre, dans l'un des six cantons directeurs : Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Lucerne et Zurich ; elle devait être convoquée et présidée par le premier député du canton directeur, qui porterait pendant un an le titre de landamman de la Suisse. Ainsi le landamman, élu d'un seul canton, ne pouvait pas avoir une grande autorité ; il ne fut guère, entre les Suisses et le premier Consul médiateur, qu'un agent de transmission et de soumission. Pour mettre la constitution aussitôt en train, Bonaparte désigna pour la première année le canton directeur : ce fut Fribourg, dont il estimait particulièrement le député, Louis d'Affry, qui fut ainsi le premier landamman de la Suisse.

Le médiateur n'est pas dans la nouvelle constitution ; il était superflu sans doute de le désigner ; il est partout entre les lignes, pour assurer le respect de l'égalité contre les principes oligarchiques de l'ancien régime, pour garantir l'indépendance des cantons les uns à l'égard des autres, pour régler le mécanisme de la constitution.

On a beaucoup loué, même dès lors, l'Acte de médiation ; il le méritait, il rétablit enfin la paix en Suisse ; il dura, car il est le principe essentiel de la condition politique où la Suisse a vécu depuis ; il était marqué d'une très clairvoyante intelligence des intérêts et de la volonté des cantons et des

citoyens suisses; il fut comme l'acte de naissance de la Suisse moderne. Mais il ne faut pas oublier que le premier Consul y trouva son compte; il faut le louer surtout d'avoir habilement mis d'accord les intérêts de la Suisse avec les siens.

Le 27 septembre 1803, un nouveau traité d'alliance fut signé entre la France et la Suisse; il fut stipulé que cette alliance serait seulement défensive, et non plus offensive comme au temps du Directoire; ce traité rappelait la paix perpétuelle de 1516, et était conclu pour une durée de cinquante ans. La France garantissait l'indépendance et la neutralité de la Suisse; la Suisse s'engageait à lui fournir, au besoin, un secours de 8.000 hommes, outre les troupes qu'elle lui devait aux termes des anciennes capitulations militaires.

Le même jour, une nouvelle capitulation militaire était signée : la France prenait à sa solde 16.000 hommes de troupes suisses, ou quatre régiments, plus un dépôt de 4 000 hommes et un bataillon de grenadiers qui pourrait faire partie de la garde consulaire. Il n'était pas à craindre que la Suisse devînt bientôt une autre Jersey.

III

LE RECÈS DE LA DIÈTE GERMANIQUE (25 FÉVRIER 1803)[1]

Il faudrait pouvoir suivre d'un même mouvement du récit, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Italie, la politique du premier Consul. On en reconstituerait ainsi l'unité; on en montrerait l'activité, la puissance; on aurait quelque chance d'exprimer l'ampleur de ses vues et de ses ambitions, d'en donner donc une image véritable. L'analyse historique est une sorte de dissection : elle risque de briser

1. Hausser, *Deutsche Geschichte* (1786-1806), t. II. — E. Driault, *Bonaparte et le Recès germanique de* 1803 [Revue historique, janvier-mars 1909].

le drame de la vie. Aussi bien faudrait-il aussi reconstituer, par l'imagination, la grandeur extraordinaire de ce passé, l'Europe tellement habituée depuis dix ans aux bouleversements les plus étonnants qu'elle était prête à en admettre de plus étonnants, la France tellement comblée de gloire qu'elle en oubliait la liberté, Bonaparte tellement grandi par la fortune et par son génie qu'il ne voyait plus de limites à son pouvoir et qu'il allait trouver bientôt l'Europe trop petite. Des entreprises aussi héroïques, d'aussi merveilleuses épopées paraîtraient folies à nos tempéraments apaisés.

La discussion du Recès germanique fut exactement contemporaine du règlement des affaires de Suisse, et le Recès fut achevé le 25 février 1803, six jours après la promulgation de l'Acte de médiation.

La question des indemnités germaniques était la suite logique, le complément indispensable de l'établissement de la France dans ses frontières naturelles. Elle s'était posée dès le lendemain du traité de Campo-Formio, au congrès de Rastadt, et il y avait déjà paru qu'elle ne pouvait se résoudre que par la sécularisation des biens d'Église. C'est pourquoi l'article VII du traité de Lunéville fut ainsi rédigé : « Et comme, par suite de la cession que fait l'Empire à la République française, plusieurs princes et États de l'Empire se trouvent dépossédés en tout ou en partie, tandis que c'est à l'Empire germanique collectivement à supporter les pertes résultant des stipulations du présent traité, il est convenu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, et la République française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'Empire sera tenu de donner aux princes héréditaires, qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire, suivant les arrangements qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés. »

Les princes héréditaires dépossédés sur la rive gauche du Rhin, en dehors de l'Empereur déjà indemnisé de la perte de la Belgique, étaient surtout le roi de Prusse dépossédé du duché de Clèves, et l'électeur de Bavière dépossédé du duché de Juliers et du Palatinat rhénan. Il n'était pas question d'indemniser les princes ecclésiastiques, l'évêque de Liège, les archevêques de Cologne et de Trèves, entièrement ou presque entièrement dépossédés. L'archevêque de Mayence avait presque tous ses domaines sur la rive droite du Rhin, autour d'Aschaffenbourg; ce fut une des raisons pour lesquelles il ne fut pas dépossédé complètement. Mais les autres terres d'Église situées à l'est du Rhin, l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Brixen et de Trente, l'évêché de Passau, les évêchés d'Augsbourg, d'Eichstædt, de Bamberg et de Wurzbourg, d'Hildesheim et de Munster, un grand nombre d'abbayes, sans compter les villes libres, fournissaient une ample matière à compensations, de quoi satisfaire des convoitises moins passionnées. Car les princes allemands allaient se jeter sur la riche proie ecclésiastique avec une âpreté égale à celle des premières sécularisations du XVI^e^ siècle.

La Diète germanique donna sans difficulté son adhésion au traité de Lunéville. Le gouvernement autrichien n'était pas sans inquiétude sur les conséquences du bouleversement qui se préparait et auquel il avait eu le temps de réfléchir depuis le congrès de Rastadt. Il fit un effort pour s'entendre directement, au nom de l'Empire, avec le premier Consul, et Louis de Cobenzl se rendit aussitôt de Lunéville à Paris; il vit Bonaparte; il eut quelques conférences avec Joseph à Mortfontaine, et le gouvernement français parut en effet disposé à une entente amiable; mais l'Autriche conservait l'espérance de retarder et d'éluder l'exécution de l'article VII; elle ne se prêta pas à une négociation ferme; elle prétendit maintenir tous les électorats ecclésiastiques, Mayence, Trèves et Cologne, pour ne pas altérer la consti-

tution du corps germanique et notamment pour ne pas modifier profondément, aux dépens des catholiques, la composition du collège électoral. On ne put s'entendre sur ces principes, et sur de nombreux détails d'application. La guerre alors se prolongeait entre l'Angleterre et la France ; le gouvernement de Vienne en espérait de nouvelles complications diplomatiques ou militaires qui lui permettraient peut-être d'échapper aux conséquences redoutables d'une sécularisation générale.

Cependant la procédure officielle s'engagea devant la Diète : le 30 avril 1801, par un premier *conclusum*, elle chargea l'Empereur de dresser, de concert avec la France, un plan d'indemnités, sous réserve de l'approbation qui serait ensuite demandée à l'Empire. L'Empereur, dans la pensée peut-être de traîner les choses en longueur, refusa d'admettre cette réserve, fit observer qu'elle lui rendrait difficile une négociation avec le gouvernement français, et, par un décret du 26 juin, il demanda à la Diète des pouvoirs illimités. Elle en fut toute désemparée ; beaucoup de princes laïques, la Prusse et la Bavière surtout, ne voulaient pas abandonner à l'Autriche une telle autorité, et l'année entière se passa sans aucun résultat [1].

Les princes ecclésiastiques reprirent de l'espérance, tout en continuant de profiter de la situation pour arranger confortablement leurs intérêts particuliers ; les agents anglais donnaient partout l'assurance que le gouvernement de Londres n'abandonnerait pas l'Allemagne à l'influence du premier Consul, et qu'à cet égard le traité de Lunéville ne recevrait pas une autre application que le traité de Campo-Formio.

A ce moment, l'évêque de Munster, en même temps archevêque-électeur de Cologne, mourut. La Prusse, d'accord avec la France, agit auprès de la Diète pour qu'il ne

1. Haüsser, II, 338, 352.

lui fût point donné de successeur, pour que ces importants domaines ecclésiastiques fussent réservés dès lors pour les sécularisations prochaines, conformément à l'article VII du traité de Lunéville. L'Autriche envoya un agent secret, le comte de Schlick, à Munster et à Cologne; il pressa vigoureusement les chanoines des deux églises de procéder à des élections selon les anciennes coutumes : l'archiduc Antoine fut élu coup sur coup évêque de Munster, archevêque de Cologne. Tous les princes ecclésiastiques de l'Allemagne applaudirent, mirent leur confiance dans la vigueur de la politique autrichienne. Le comte de Schlick revint par Trèves, Mayence, fit valoir auprès des chapitres l'intérêt qu'ils auraient à avoir pour coadjuteurs de leurs archevêques des archiducs autrichiens; l'évêque de Wurzbourg demanda dès ce moment un coadjuteur à la maison d'Autriche, et l'on put craindre que l'Autriche ne tournât toutes les sécularisations à son profit et qu'elle ne devînt « la légataire universelle du Saint-Empire[1] ».

La Prusse ne manqua pas d'en être effrayée; elle ne fut pas rassurée par les propositions de M. de Stadion, ambassadeur autrichien à Berlin, qui consentait à accorder à la Prusse toutes les indemnités qu'elle demandait, moyennant la conservation des trois électorats ecclésiastiques qui seraient attribués à des archiducs autrichiens. Le gouvernement prussien pensa justement qu'il n'y gagnerait pas tant que l'Autriche; il connut mieux les ambitions de l'Empereur; il comprit que son intérêt était de rester d'accord avec la France, qui avait intérêt comme lui à affaiblir l'Autriche; la Bavière, et les autres princes laïques, voulaient être assurés de leurs indemnités, prendre leur part de la grande liquidation. Ainsi il se forma naturellement autour du premier Consul un groupement des convoitises et des inquiétudes

1. Aff. Étr., Corr. d'Allemagne, n° 703, f°s 150, 151, 206, 274.

germaniques ; il fut le représentant, le défenseur des intérêts de la plus grande partie de l'Allemagne ; il fut déjà le maître des destinées du Saint-Empire.

Cependant la Diète, malgré la « maladie de langueur » dont elle souffrait depuis plusieurs générations, s'occupait un peu ; elle votait lentement, en un long protocole, sur les pouvoirs que lui avait demandés l'Empereur ; par suite de l'influence de la Prusse, de la Bavière et des autres adversaires de l'Autriche, par suite aussi des agissements des agents français, elle ne se montra pas disposée à les lui accorder. Pour détourner l'échec qui le menaçait, il renonça à sa demande, et se rallia, de plein gré en apparence, à l'idée de former une députation de la Diète qui aurait toute autorité pour résoudre la question des indemnités ; il espérait s'y assurer aisément une majorité favorable.

La signature des préliminaires de Londres, le 1er octobre 1801, hâta l'activité de la Diète. Le 2 octobre, elle se suicida ; elle donna ses pouvoirs à une députation de huit membres : quatre du collège des électeurs, Mayence, Bohême, Saxe et Brandebourg ; quatre du collège des princes, Bavière, Ordre teutonique, Wurtemberg et Hesse-Cassel ; c'est-à-dire quatre catholiques : Mayence, Bohême, Bavière, Ordre teutonique ; les autres protestants, en y comprenant la Saxe dont l'Électeur était cependant catholique. L'Autriche comptait sur les voix de Mayence, de la Bohême, de l'Ordre teutonique, de la Saxe ; elle espérait avec quelque habileté rallier le suffrage de la Bavière ; elle avait confiance encore dans le prestige séculaire de l'autorité impériale. Elle ratifia rapidement le *conclusum* du 2 octobre.

La députation de la Diète de l'Empire avait une existence officielle ; il fallut encore quelques mois pour nommer les huit représentants des huit États désignés pour la composer et pour leur assurer le temps matériel de se réunir. Dès lors, les imaginations se donnèrent carrière, l'opinion étant

très répandue que la vieille constitution germanique n'était plus viable désormais, que le Saint-Empire était mort et que la France n'avait plus qu'à en ordonner le convoi. Les uns parlaient de créer deux empires en Allemagne, celui du Sud et celui du Nord, l'un pour l'Autriche, l'autre pour la Prusse ; et ce n'était en somme que prématuré. Les autres demandaient que la Diète fût composée de cinq collèges, des princes héréditaires, des États ecclésiastiques, de la noblesse de l'Empire, des bourgeois des villes, et des paysans propriétaires, le pouvoir exécutif étant attribué à trois consuls, le premier étant l'Empereur et nommant le second, le troisième élu par la Diète. Le temps passa parmi ces incertitudes et ces rêveries ; les plus avides y ajoutaient de l'impatience ; ils attendaient les oracles de Paris ; le premier Consul avait son portrait dans les chaumières allemandes, à côté de celui de « notre Frédéric ».

Le prestige de Bonaparte était alors éclatant : les préliminaires de Londres avaient désarmé l'Angleterre dans des conditions inattendues et confirmé indirectement les résultats du traité de Lunéville ; la Consulte de Lyon fit Bonaparte président de la République italienne : beaucoup d'Allemands pensèrent qu'il pourrait être aussi le président d'une République germanique, et ils ne furent pas tous scandalisés de la possibilité d'un tel événement ; il était bien le vrai protecteur des libertés germaniques, et on s'attendait de sa part à toutes sortes de nouveautés extraordinaires. La paix d'Amiens le grandit encore : on y vit l'Angleterre chassée du continent, obligée de reconnaître la prépondérance française. Le grand éclat du *Te Deum* qui célébra ensemble la paix générale et le Concordat éblouit toute l'Europe ; des Allemands y virent « le chef-d'œuvre de la politique et de l'entendement humain » ; on s'attendit que le Pape donnât à Bonaparte le titre de Consul très chrétien ; car Bonaparte n'était-il pas le plus grand homme du siècle ? Après avoir

assuré la paix sur la terre, il la rétablissait avec le Ciel ; nul doute qu'il ne dût être vénéré comme un saint par la postérité la plus reculée. Ainsi parlaient les bons Allemands, certains que, dès que le « héros unique » y songerait, la question des indemnités germaniques, de l'existence même de l'Allemagne, serait aussitôt résolue ; de fait, dès qu'il s'en occupa, elle fit des progrès relativement rapides.

Conformément à la convention signée avec la Russie, en octobre 1801, il s'entendit avec elle ; il tenait à la détacher de l'Autriche, au moins par des satisfactions d'amour-propre. La médiation russe avait été prépondérante au congrès de Teschen, et depuis lors la Russie avait exercé une sorte de tutelle sur plusieurs des principales cours allemandes ; comme la France et la Suède après les traités de Westphalie, elle était une sorte de garante de l'équilibre germanique ; la famille impériale de Russie était d'ailleurs étroitement liée avec les familles princières de Bade et de Wurtemberg. Bonaparte déclara à Alexandre Ier son intention de favoriser le plus largement possible les intérêts de ses parents, et la Russie en fut assez contente pour s'associer jusqu'au bout à l'œuvre du premier Consul.

La politique française avait d'autres vues. Elle voulait s'appuyer sur la Prusse et sur la Bavière, notamment pour exercer sur la députation d'Empire une action prépondérante ; elle voulait favoriser la Prusse, pour en faire une rivale de l'Autriche, mais en l'éloignant du Rhin ; il fut un moment question d'établir les princes de Mecklembourg sur la rive droite du Rhin en donnant leurs domaines au roi de Prusse ; ils s'y refusèrent avec indignation. Le premier Consul voulait surtout donner à la France une large barrière du Rhin, par une vaste clientèle de princes qui lui devraient leur grandeur et lui demeureraient attachés par l'intérêt, c'est-à-dire par la création d'une Allemagne moyenne, qui ne serait ni autrichienne ni prussienne, et qui, contre l'Autriche et la

Prusse, aurait toujours besoin de la France. C'était un autre *Rheinbund*, la suite de la tradition de Richelieu et de Mazarin, la consécration définitive des frontières naturelles de la République, mais aussi la tentation de construire, sur les ruines du Saint-Empire, un autre Empire.

Bonaparte n'attendit pas la réunion de la députation pour commencer l'exécution de ce plan. Le 23 mai 1802, il signa avec la Prusse un traité préliminaire qui lui donna tout de suite les indemnités qu'elle réclamait, notamment les évêchés d'Hildesheim, de Paderborn, le puissant évêché de Munster étendu sur la plus grande partie de la Westphalie. Même traité le 24 mai 1802, avec la Bavière, qui reçut, entre autres domaines, les évêchés de Passau, d'Eichstett, de Wurzbourg et de Bamberg. Mêmes traités, en même temps, avec le margrave de Bade, avec le duc de Wurtemberg, avec le landgrave de Hesse-Cassel. Ils n'eurent qu'à se louer des dispositions prises avec eux par le premier Consul; il les engagea à se mettre immédiatement en possession de leurs lots respectifs, sans autre formalité.

Le 3 juin suivant, le plan général des indemnités fut achevé par Talleyrand et par M. de Markof, l'ambassadeur de Russie à Paris ; il comportait la sécularisation de toutes les terres ecclésiastiques de l'Allemagne, sauf l'archevêché de Mayence transféré à Ratisbonne, et la médiation de la plupart des villes libres, 45 sur 51. L'œuvre était si vaste, et les changements apportés à la condition de l'Allemagne étaient si considérables, que M. de Markof crut devoir réserver l'approbation de son souverain. Mais elle ne se fit pas attendre : le tsar Alexandre I^er^ venait d'avoir à Memel une entrevue avec le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, qui avait obtenu son adhésion au grand plan des sécularisations. L'accord de la France, de la Russie, de la Prusse et des principaux États allemands faisait de ce plan une sorte de carte forcée pour l'Autriche et pour la députation d'Empire.

L'émotion fut grande à Ratisbonne en présence de cet attentat à la dignité de la Diète et à l'autorité de l'Empereur. Dès la fin du mois d'août 1802, des garnisons prussiennes prirent possession des évêchés de Hildesheim et de Paderborn; des troupes bavaroises se mirent en marche sur Wurzbourg et Bamberg, malgré les protestations du clergé et les menaces de guerre civile. L'Autriche intervint aussitôt avec une vigueur nouvelle. Elle convoqua d'urgence la députation, pour lui permettre de défendre les droits de l'Empire; elle massa des troupes en Bohême et autour de Linz, sous le commandement de l'archiduc Charles; avant que les Bavarois ne pussent se mettre en possession de Passau, elle l'occupa militairement.

Le citoyen Laforest [1], qui venait d'arriver à Ratisbonne pour y représenter le gouvernement français auprès de la députation d'Empire, se plaignit au baron de Hugel, le commissaire autrichien; celui-ci, après en avoir référé à son gouvernement, répondit que l'Autriche avait été sollicitée par l'évêque de Passau, qu'elle n'avait fait que prévenir un acte d'usurpation et de violence de la part de la Bavière, qu'elle avait voulu sauvegarder, jusqu'aux solutions légales, les droits de l'Empire germanique, qu'elle avait d'ailleurs les dispositions les plus conciliantes et qu'elle donnerait tout son concours aux travaux de la députation.

Bonaparte irrité envoya son aide de camp, le colonel Lauriston, en mission extraordinaire dans les pays allemands; il aimait à montrer, dans les circonstances importantes, de jeunes officiers attachés à sa personne; ils étaient comme des légats impériaux. Lauriston passa par Karlsruhe, encouragea le margrave de Bade à occuper les pays qui lui étaient assurés par son traité avec la France, fut reçu à Munich par l'électeur de Bavière avec une sorte d'enthou-

1. La correspondance officielle du citoyen Laforest est aux Aff. Etr., Corresp d Allemagne, nos 729 à 735.

siasme, poussa jusqu'à Passau où il constata qu'il n'y avait que quelques soldats autrichiens, où pourtant les Bavarois n'osèrent pas se risquer, revint par Ratisbonne où sa présence fit dire beaucoup de paroles, par Bamberg, Wurzbourg, Munster enfin, celle-ci occupée par 13.000 Prussiens du général Blücher [1].

Il fut question d'une confédération des princes allemands qui avaient droit à des indemnités, même de la formation d'une armée d'exécution que soutiendrait un contingent français. Talleyrand signa, le 5 septembre 1802, avec le ministre prussien Lucchesini et le ministre bavarois de Cetto, un traité de garantie, qui confirmait par une sorte de triple alliance les traités de mai, et auquel la Russie adhéra.

Mais l'Autriche ne lâcha point Passau.

La première séance de la députation des Huit eut lieu le 29 août 1802. Elle fut présidée, selon la constitution, par le représentant de Mayence, le baron d'Albini. L'archevêque de Mayence venait de mourir, et son titre et ses pouvoirs passaient naturellement à son coadjuteur, M. de Dalberg ; le nouvel électeur affirma aussitôt, en des termes très humbles, son dévouement à la politique française, soucieux uniquement qu'elle lui assurât un revenu d'au moins un million de florins. Il fallut quelque temps pour régler autour de la table de la députation les questions d'étiquette. Le commissaire impérial était le baron de Hugel ; les représentants des puissances médiatrices étaient M. Laforest pour la France, M. de Bühler pour la Russie.

Lorsque la discussion s'ouvrit enfin sur le plan d'indemnités, le représentant autrichien émit l'opinion que, malgré le commencement d'exécution qu'il avait reçu, ce plan n'était qu'un avant-projet, une base de délibération, que la députation conservait naturellement le droit d'y apporter toutes les

1. Sur la mission Lauriston, voir aux Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 718, f° 62-137.

corrections qui lui paraîtraient convenables, et que les puissances médiatrices ne manqueraient pas de les accueillir : en un mot, l'Autriche cherchait à déchirer le plan qui lui déplaisait pour faire place nette à ses intrigues et aux convoitises contradictoires qui compromettraient peut-être l'œuvre de la députation.

Laforest para le coup avec une singulière fermeté : il rejeta sur l'Autriche la responsabilité de toutes les diversions qui avaient retardé jusque-là le règlement des indemnités et la solution de la crise dont toute l'Allemagne souffrait ; il démasqua, sans précautions oratoires, la politique purement intéressée du gouvernement de Vienne qui, nanti lui-même, malgré ses défaites, des plus avantageuses compensations, prétendait encore détruire la Bavière, absorber les plus riches domaines ecclésiastiques de l'Allemagne, opprimer par un excès de puissance tous les princes allemands, tandis que la France, désintéressée, ne voulait que maintenir l'équilibre qui était la garantie de leur indépendance. Une note de M. de Buhler, plus brève, appuya l'intervention de l'agent français.

Le baron d'Albini proposa alors à ses collègues d'adopter en principe le plan proposé par les puissances médiatrices, qui sans doute ne refuseraient pas d'y faire les modifications de détail qui seraient demandées par la députation. L'Autriche s'opposa à cette procédure, qui fut cependant adoptée le 14 septembre, par une majorité de six voix contre deux : les voix de la Bohême et de l'Ordre teutonique, dont l'archiduc Charles était le grand-maître, s'étaient seules déclarées contre le plan franco-russe.

Ce vote fut agréable au premier Consul. Il en témoigna de la satisfaction ; il daigna recevoir, en audience officielle, M. de Beust, le ministre de l'archevêque de Mayence : M. de Dalberg commença de compter sur son revenu d'un million de florins. Les puissances médiatrices adoptèrent

les légères modifications qui leur furent demandées, et la députation n'eut plus qu'à rédiger les articles du plan en forme de Recès.

La rédaction fut lente et laborieuse; car, au moment de donner à chaque article sa formule dernière, les intéressés avaient des scrupules de conscience, non pas celui de dépouiller l'Église, mais plutôt celui de ne pas prendre assez. La Prusse voulait bien recevoir les évêchés sécularisés de Paderborn, Hildesheim, Munster et nombre d'anciennes abbayes; elle ne voulait pas être chargée de payer des pensions aux ecclésiastiques dépossédés; elle proposait d'en laisser le soin aux villes, qui avaient peu d'autorité pour s'en défendre. La Prusse encore voulait annexer la ville libre de Nuremberg, qui fût devenue la capitale d'une Franconie prussienne; M. de Hardenberg entreprit de faire comprendre aux bourgeois de Nuremberg qu'ils seraient beaucoup plus heureux et plus réellement libres sous la protection de la Prusse que sous le régime d'une précaire indépendance : ils ne comprirent pas. Le roi de Prusse, de passage à Furth, vint avec une aimable bonhomie faire lui-même quelques emplettes chez les boutiquiers de Nuremberg; ils ne comprirent encore pas; ils ne voulurent pas être Prussiens.

Le landgrave de Hesse-Cassel trouvait la part de la Hesse-Darmstadt trop grande, la sienne trop petite, ayant à subvenir aux frais supplémentaires de sa nouvelle dignité électorale; Talleyrand lui proposa de laisser cette dignité à un autre. L'électeur de Bavière réclamait au margrave de Bade une collection artistique qu'il avait laissée à Mannheim. Le duc d'Oldenbourg réclamait, avec l'appui de la Russie, le péage d'Elsfleth, sur le Weser; il finit par l'obtenir. Le grand-duc de Mecklembourg, avec le même appui, voulait être électeur : Bonaparte ne le permit pas; il ne voulut pas multiplier en Allemagne le nombre des électeurs alliés à la Russie. La duchesse de Deux-Ponts réclamait 400.000 flo-

vins pour un attelage, carrosse et chevaux, que les soldats français lui avaient pris pendant la campagne de 1793. L'archevêque électeur de Mayence n'avait encore que 800.000 florins de revenu, demandait que l'on complétât le million; on y parvint en rétablissant des péages sur le Rhin[1].

Beaucoup réclamaient qui n'avaient rien à réclamer, pour faire comme tout le monde, par peur de naïveté scrupuleuse : ce fut un beau concours de convoitises et de platitudes.

Enfin, tant bien que mal, l'Autriche refusant toujours sa ratification impériale, la députation vota, le 23 novembre 1802, son *conclusum* définitif, conforme au plan du 8 octobre, tel qu'il devait être présenté à l'approbation de la Diète.

Les indemnités, si péniblement recherchées, étaient assurées par la sécularisation presque complète des États ecclésiastiques, dont un seul était conservé, l'archevêché électoral de Mayence, transféré à Ratisbonne, avec un revenu d'un million de florins, et par la médiatisation presque totale des villes libres dont il ne resta plus que six sur cinquante et une, Hambourg, Brême, Lubeck, Francfort, Nuremberg, Augsbourg. La constitution ne fut pas modifiée en droit par ce grand bouleversement territorial ; le Saint-Empire demeura sous le gouvernement de l'Empereur, assisté de la Diète des trois collèges. Mais ces trois collèges se trouvèrent tout autrement composés que par le passé : par la suppression des deux électorats ecclésiastiques de Cologne et de Trèves, et par l'institution des quatre nouveaux électorats de Salzbourg-Toscane, Bade, Wurtemberg et Hesse-Cassel, le collège électoral eut une majorité protestante : Saxe, Brandebourg, Hanovre, Bade, Wurtemberg et Hesse-Cassel ; ce qui pouvait avoir pour conséquence d'enlever un jour le titre

1. Aff. Étr., Corr. d'Allemagne, n° 717, f° 254 ; — n° 718, f° 158 ; — n° 719, f°s 98, 257 ; — n° 720, f°s 7, 38 ; — n° 721, f° 29 ; — n° 724, f° 370.

impérial à la maison d'Autriche. Le collège des princes, où, grâce aux nombreux domaines ecclésiastiques, la majorité avait appartenu jusque-là aux catholiques, fut composé de 77 voix protestantes et seulement de 53 voix catholiques. Le collège des villes comprenait cinq villes évangéliques, la sixième, Augsbourg, étant mixte. Un article spécial du *conclusum* de la députation assura à ces six villes le bénéfice de la neutralité perpétuelle, même dans le cas d'une guerre où participerait l'Empire.

Il n'est pas étonnant que l'Autriche ait protesté de toutes ses forces contre l'œuvre de la députation, ou plutôt contre l'œuvre du premier Consul, qui aggravait dans les plus grandes proportions les résultats du traité de Lunéville. Sans doute elle obtenait quelques avantages territoriaux, et l'établissement du grand-duc de Toscane dans l'ancien archevêché de Salzbourg, avec la dignité électorale, fortifiait considérablement les frontières occidentales des domaines héréditaires de la maison de Habsbourg. Mais elle perdait en fait, ou du moins elle était menacée de perdre à brève échéance la prépondérance politique qu'elle avait exercée pendant plus de trois siècles sur l'Allemagne ; elle était par là en droit de prétendre que l'ancienne constitution germanique, dont le traité de Lunéville garantissait le maintien, n'était pas respectée.

Elle refusa sa ratification. Elle y fut encouragée par quelques circonstances nouvelles : la Suède, signataire autrefois des traités de Wesphalie, garante ainsi, comme la France, des libertés allemandes, protesta contre les grands changements qu'on y apportait sans elle ; on s'amusa à Ratisbonne de ce rappel à la foi des traités. Il y eut à ce moment en Russie une importante crise ministérielle et constitutionnelle ; le chancelier Woronzof eut la direction des affaires ; avec son frère, ambassadeur à Londres, il était à Saint-Pétersbourg le principal chef du parti anti-français ; en outre,

l'ukase du 20 septembre 1802 réorganisait l'administration centrale en répartissant les attributions entre huit départements ministériels, les titulaires soumis au contrôle du Sénat dirigeant et de l'Empereur ; et l'entourage du tsar Alexandre Ier, comme la plus grande partie de l'aristocratie russe, puissante au Sénat, était dans les dispositions les plus hostiles à l'égard de la France. Cependant, tant que les opérations de la députation d'Empire, avantageuses à ses parents d'Allemagne, ne furent pas tout à fait terminées, le Tsar ne voulut pas se prononcer contre le premier Consul. Mais, d'autre part, de nouveaux empiétements de la France en Italie, après le décès du duc de Parme, les affaires de Suisse encore pendantes, la politique générale de Bonaparte, irritaient, inquiétaient de plus en plus les cabinets européens. La paix d'Amiens paraissait de plus en plus fragile ; on parla dans les derniers mois de l'année 1802 d'une triple alliance entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. Elle resta encore quelque temps à l'état d'intention ; c'en fut assez pour favoriser la résistance de l'Empereur à l'action de la politique française en Allemagne, ou du moins pour lui donner quelque autorité dans la dernière négociation qui en résulta.

Le baron de Hugel, dont la conduite à Ratisbonne avait été à la fois très correcte et très ferme, conseillait à son gouvernement de refuser absolument toute ratification à l'œuvre de la députation, qui ainsi ne pourrait avoir aucune valeur légale, garderait des caractères provisoires et pourrait être tout entière remise en question dans des circonstances plus favorables. Le gouvernement autrichien, craignant quelque violence nouvelle du premier Consul, préféra vendre sa ratification impériale.

Les pourparlers furent longs entre Talleyrand et Cobenzl. Laforest proposait de reconnaître à l'Autriche l'hérédité du titre impérial ; il ne fut pas écouté. La convention franco-autrichienne du 26 décembre 1802 donna à l'Autriche de

nouveaux avantages territoriaux : elle céda l'Ortenau au duc de Modène, dépossédé en Italie; mais elle obtint les anciens évêchés sécularisés de Brixen et de Trente, c'est-à-dire ce que nous appelons le Trentin ou le Tyrol italien, position montagneuse qui fortifiait singulièrement sa situation en Vénétie. L'ancien grand-duc de Toscane, devenu électeur de Salzbourg, qui perdait Brixen et Trente, recevait en compensation le riche évêché d'Eichstœdt, au-dessus d'Ingolstadt, au cœur de la Bavière. Moyennant quoi, l'archiduc Antoine renonça aux sièges épiscopaux de Munster et de Cologne ; l'Autriche donna son adhésion aux derniers arrangements survenus en Italie, laissa Passau à la Bavière, ratifia le *conclusum* de la députation, sauf en ce qui concerne la question constitutionnelle, et notamment la répartition des voix aux collèges de la Diète, sur laquelle elle faisait toutes réserves.

L'exécution du *conclusum* put donc suivre son cours interrompu. La députation d'Empire, tenant compte du dernier arrangement austro-français, acheva la rédaction définitive du Recès, le 25 février 1803. Un décret impérial le soumit alors au vote de la Diète. Au collège électoral, il n'y eut qu'une voix contraire, celle de Bohême ; au collège des princes, il n'y en eut que sept, toutes de princes autrichiens ; au collège des villes, il n'y en eut pas. Le *conclusum*, adopté presque à l'unanimité, devint, le 24 mars 1803, le Recès principal de la Diète d'Empire. Sauf les réserves constitutionnelles qu'il maintenait et sur lesquelles le gouvernement français, ailleurs occupé, affirmait son désintéressement, l'Empereur ratifia le Recès le 28 avril suivant.

Il appartenait à la Diète de discuter les questions d'organisation intérieure qui résultaient du règlement des indemnités territoriales : répartition des votes, circonscription des cercles, entretien de la Chambre de Wetzlar, « sustentation » des ecclésiastiques dépossédés. C'était plus de besogne qu'elle n'en pouvait faire ; elle mourut à la tâche.

Le 22 août 1803, les nouveaux électeurs furent solennellement introduits au collège dont ils faisaient désormais partie. On réserva aussi à la Diète le soin de créer pour eux les archi-offices dont il convenait de compléter leur dignité. Malgré cette lacune regrettable, la cérémonie eut de la majesté, une majesté vaine et mélancolique : ils ne firent jamais fonction d'électeurs. Bonaparte réservait à quelques-uns d'entre eux des titres plus glorieux ou des épreuves terribles ; car le Recès germanique de 1803 n'était que la première phase de son action politique en Allemagne[1].

Il était bien surtout le produit de son activité et de son prestige ; il était à peu près ce qu'il avait voulu qu'il fût ; il est donc possible d'y retrouver une part de sa pensée.

Mais les plus grands hommes sont dominés par la fatalité des événements, sont menés dans une certaine mesure par les lois du déterminisme historique auxquelles il leur arrive d'ailleurs d'apporter une contribution plus ou moins forte. L'action de Bonaparte ne fut pas aussi personnelle en Allemagne qu'en Italie. Avant lui, depuis longtemps, depuis plus d'un siècle, l'Allemagne, ou les Allemagnes, comme on disait au temps de Commines, évoluait dans le sens d'une concentration politique de plus en plus grande ; il s'y formait des États, autour desquels s'agglutinait de gré ou de force la poussière des petites principautés laïques et ecclésiastiques ; il y avait une politique bavaroise, une politique saxonne, ou brandebourgeoise, qui exprimaient extérieurement l'activité des principaux États germaniques ; il y avait même au temps de Frédéric II, par exemple, une tendance à l'unité, une conception de nation allemande, de patrie allemande. Mais cette conception pouvait se matérialiser en bien des formes différentes.

Le Recès de 1803 fut une étape remarquable de cette évo-

1. Aff. Étr., Corr. d'Allemagne, nº 725, fos 41, 57.

lution ; il activa considérablement le progrès de l'Allemagne vers l'unité, ou du moins vers la concentration territoriale, et par là son importance dépasse singulièrement les limites de la carrière de Napoléon. Il donna en partage aux principaux États laïques l'immense domaine qui, surtout de part et d'autre du Rhin, était demeuré la propriété de l'Église catholique. Il présente par là une curieuse ressemblance avec le récent partage de la Pologne, victime aussi de la loi moderne de la formation des grands États ; la Russie, la Prusse et l'Autriche s'étaient partagé la large bande territoriale constituée par la Pologne dans la région de la Vistule. Le Recès partagea la large bande ecclésiastique de la région rhénane ou danubienne, entre l'Autriche, la Prusse, la Bavière et les autres principaux États laïques de l'Allemagne. Destruction et démembrement de la Pologne, destruction des États ecclésiastiques allemands sont des événements de même nature, qui représentent sur la carte politique de l'Europe des changements territoriaux d'importance comparable[1].

C'est pourquoi, à cet égard, l'Autriche et la Prusse ne perdirent rien aux événements de 1803 ; elles y gagnèrent plus ou moins. La disparition de l'élément ecclésiastique dans la constitution germanique fut une atteinte sensible à la puissance des Habsbourg ; ils étaient menacés de ne pas garder la dignité impériale. Mais, depuis les traités de Westphalie, elle était assez vaine, et cependant l'Autriche constituait peu à peu autour de Vienne une puissance territoriale plus compacte et plus réelle ; après la Hongrie reconquise sur les Turcs par le prince Eugène, elle venait d'obtenir le Tyrol italien, la Vénétie, la Dalmatie, elle s'ouvrait une large issue sur l'Adriatique ; sa politique en devait prendre des caractères tout nouveaux ; l'établissement de l'ancien

1. Seeley, I. 157-161.

grand-duc de Toscane à Salzbourg consolidait efficacement sa frontière occidentale. Le prestige de l'Empereur subissait une nouvelle diminution, mais l'État autrichien faisait un progrès décisif.

Les Hohenzollern de Prusse recevaient du Recès des profits plus certains. La nouvelle composition du collège électoral leur donnait l'espérance de la couronne impériale ; pourtant ils ne devaient pas y arriver par ce chemin. Du moins ils devenaient des rivaux de plus en plus redoutables pour les Habsbourg ; c'était la suite de l'évolution inaugurée par Frédéric II. Surtout ils s'établissaient plus fortement dans l'Allemagne occidentale, par Hildesheim, Paderborn, Munster ; écartés momentanément du Rhin, ils consolidaient leurs positions sur la voie qui y mène ; ils avaient encore à travers l'Allemagne des domaines épars, des « lisières » ; le comte de Goltz, leur représentant à Ratisbonne, n'en était pas ému : « Nous sommes bien dispersés, disait-il ; mais cela s'arrangera plus tard. »

Il faut bien dire pourtant que cet avenir des Hohenzollern demeurait encore très incertain, et le roi Frédéric-Guillaume III faisait modeste figure parmi les rois de son temps. Il paraissait alors que les avantages les plus appréciables du Recès germanique étaient emportés par la France et par le premier Consul.

Et d'abord, les frontières naturelles de la République française étaient confirmées, consacrées par le règlement de toutes les conséquences territoriales qui en découlaient. Elles pouvaient être réputées définitives. La France gardait la plus grosse part des terres ecclésiastiques de la région rhénane ; et, comme la Prusse, la Bavière, les autres principaux États allemands, l'Autriche même, bénéficiaient de cette même sécularisation, elles étaient comme les complices de la France ; elles se fortifiaient comme elle, par les mêmes ressources ; il n'y avait plus de revendications contraires à l'établissement

de la France dans ses frontières nationales. C'était enfin, par Bonaparte, le triomphe de la politique autrefois préconisée par le Directoire.

Mais le premier Consul ne s'en tenait pas là. Il voulait que son influence fût prépondérante au delà du Rhin. Il s'était préoccupé de pousser la Prusse et l'Autriche le plus loin possible vers l'est, et, par exemple, il eût voulu donner le Mecklembourg à la Prusse en plaçant les deux grands-ducs sur la rive droite du Rhin. Ainsi il voulait constituer une Allemagne moyenne, composée de quelques petits États, comme Bade, la Bavière, le Wurtemberg, les Hesses, assez forts, surtout en s'unissant, pour contenir l'Autriche et la Prusse, assez faibles et divisés pour ne pouvoir se passer de la tutelle française, clients de la France en un mot, comme au temps de Richelieu et de Mazarin, dont l'œuvre avait été compromise par l'ambition de Louis XIV. Grande politique, éminemment précieuse aux intérêts de la France, à condition qu'elle s'imposât à elle-même, comme au temps de Richelieu et de Mazarin, la loi de modération, qui est la vertu des forts, à condition qu'elle ne fût pas une flagrante rupture d'équilibre, donc une cause d'inquiétude et d'hostilité pour les autres.

IV

L'ITALIE EN 1802

L'action de Bonaparte en Italie fut plus résolue, plus originale, plus efficace ; il y eut dès lors presque autant de puissance qu'en France. Il eut beaucoup plus d'influence sur l'avenir de l'Italie ; car la France s'était faite sans lui : non pas l'Italie. Du nord au sud de la péninsule, dès 1802, il précisa l'effort de son ambition. La voie était ouverte, le traité d'Amiens étant presque absolument muet sur ce point.

La réunion du Piémont avait été commencée au lendemain de la mort de Paul Ier ; mais elle ne paraissait pas encore définitive, et il restait un peu d'espoir au roi de Sardaigne. Charles-Emmanuel IV essaya de gagner enfin les sympathies du premier Consul ; il lui envoya une lettre pour lui faire part de la mort de sa femme. Le premier Consul ne lui répondit point. Abandonné par ses alliés, le pauvre roi abdiqua, le 4 juin 1802, en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui prit le nom de Victor-Emmanuel Ier. Bonaparte conclut de cet événement qu'il n'y avait plus de roi de Piémont.

Le 29 juin 1802, un arrêté consulaire prononça une amnistie générale pour tous délits politiques commis dans le Piémont, invita les émigrés à rentrer dans les trois mois sous peine de condamnation définitive au bannissement et de confiscation de tous leurs biens : Joseph de Maistre sollicita la bienveillance du premier Consul et fut autorisé, exceptionnellement, à demeurer au service du roi de Sardaigne. M. de Saint-Marsan, qui avait été l'année précédente à Paris un représentant assez hautain de son roi, rentra bientôt dans ses terres du Piémont ; devenu conseiller d'État, puis ambassadeur de France, il donna son dévouement à l'empereur Napoléon. Victor-Emmanuel Ier, alors établi à Rome, fut abandonné par la plupart de ses serviteurs.

Il pensa être plus heureux que son frère auprès du premier Consul. Le 8 juin 1802, quelques jours après son avènement, il en avait fait part à Bonaparte en termes gracieux. Bonaparte écrivit en marge de la lettre du roi : « Répondre, en adressant la lettre à Cagliari, qu'il serait à désirer que les relations avec le *prince Victor-Emmanuel comme roi de l'île de Sardaigne*[1] soient renouvelées et la paix conclue, qu'à cet effet le premier Consul est prêt à envoyer un ministre à *Cagliari*, où il désire que la négociation soit reprise. »

1. Souligné de la main de Bonaparte.

Talleyrand ajouta : « Il n'y a aucune difficulté à reconnaître le duc d'Aoste comme roi de Sardaigne ; mais le sort du Piémont est à jamais fixé, et l'intention du premier Consul est que le roi de Sardaigne retourne à Cagliari... Il doit se rappeler que, depuis la renonciation du Roi son frère au Piémont, il ne lui reste aucun titre sur ce pays. »

Victor-Emmanuel émit des plaintes touchantes : qu'il se plaisait beaucoup à Rome dont il n'avait pas achevé de voir toutes les curiosités ; que le climat de la Sardaigne lui était contraire ; qu'il y avait déjà perdu son fils unique et son frère bien-aimé, le duc de Montferrat ; que la Reine avait été continuellement mourante pendant les deux traversées ; que les pauvres Sardes ne pourraient supporter les charges résultant de l'entretien d'une cour, et qu'ils se porteraient peut-être aux plus grandes violences contre la famille royale. Talleyrand se hâta de lui offrir quelques troupes françaises pour assurer l'ordre en Sardaigne et un secours annuel pour la subsistance de la cour, ajoutant, d'un autre ton, « qu'il manquait encore la formalité d'un traité pour assurer, sur la tête du nouveau Roi, la couronne de l'île de Sardaigne, qu'en indiquant à Sa Majesté sarde l'intention de lui envoyer un ministre à Cagliari, le premier Consul avait manifesté des sentiments favorables dont il pourrait devenir dangereux de ne pas profiter, que ce ne serait qu'en volant au-devant des intentions du gouvernement français que le Roi pouvait s'assurer la couronne de Sardaigne et obtenir des adoucissements ».

Ainsi le roi de Sardaigne, et les puissances qui le protégeaient, Russie et Angleterre, demandaient une indemnité pour le Piémont : Bonaparte répond en lui contestant même la possession de la Sardaigne, qu'il ne peut pas songer à lui prendre. Il consent à la lui laisser, et s'autorise à garder le Piémont en compensation. Il eût été étrange que les gouvernements européens ne se fussent point étonnés de tels procédés : l'affaire du Piémont fut pour quelque chose dans la

rupture de la paix d'Amiens et dans ses conséquences[1].

Entre temps, le 26 août 1802, le premier Consul annexait à la France l'île d'Elbe avec son excellent port de Porto-Ferrajo. Trois députés de l'île vinrent à Paris pour lui apporter leurs hommages; ils furent reçus à dîner par le ministre de la Guerre, indemnisés de leurs frais de voyage par une subvention individuelle de 3.000 francs, et ensuite, admis à une audience du premier Consul, ils lui exprimèrent en bons termes la joie de leurs compatriotes d'être réunis à la France. Cette réunion n'en était pas moins une violation grave du traité d'Amiens qui comportait l'évacuation de la Méditerranée par les forces anglaises et françaises; l'île d'Elbe venait justement d'être évacuée par les Anglais : encore un grief s'ajoutant à beaucoup d'autres pour compromettre une paix déjà très fragile[2].

Presque aussitôt, la réunion du Piémont fut consommée : le 27 août 1802, Bonaparte y prépara la suppression prochaine de toutes dîmes et redevances féodales; il fallait que le Piémont ressemblât à la France de la Révolution. Puis il appela dans les Pyrénées français quelques jeunes Piémontais de bonne naissance : il fallait préparer la fusion du Piémont avec la France. Le 11 septembre enfin, un sénatus-consulte prononça la réunion du Piémont; les départements du Pô, de la Doire, de la Stura, de Marengo et du Tanaro faisaient désormais partie du territoire de la République française; ils devaient envoyer vingt députés au Corps législatif.

Les grandes puissances européennes, l'Angleterre et la Russie, sentirent vivement la gravité de cette provocation. Pour que leur indignation ne prît pas aussitôt la forme d'une nouvelle coalition, Bonaparte continua quelque temps de négocier, avec la Russie notamment, pour trouver une

1. Aff. Étr., Corr. de Sardaigne, n° 281, f°s 207-398. — E. Driault, *Napoléon en Italie* : ch. III, la réunion du Piémont.

2. Sorel, VI, 255.

indemnité au roi de Sardaigne ; le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne crut pas longtemps à cet égard à la sincérité des dispositions du premier Consul. Mais alors l'affaire des indemnités germaniques n'était pas encore réglée, et le Tsar avait souci de ménager les intérêts de ses parents.

Le premier Consul tira tous les profits de cette situation. D'autres questions italiennes étaient demeurées en suspens, attendant la paix générale : après le traité d'Amiens, Bonaparte n'abandonna aucune des positions qu'il avait prises dans la guerre ; au contraire, il s'y établit plus fortement, il procéda à travers la péninsule à une organisation qui prit presque partout les caractères d'une institution durable.

Dès la fin d'octobre 1801, il avait envoyé Saliceti à Lucques comme commissaire extraordinaire. La petite République de Lucques était occupée, depuis Marengo, par une garnison française ; mais elle n'avait pas de constitution. Bonaparte lui en envoya une, toute faite, de Paris. Un grand collège électoral de trois cents citoyens, choisis parmi les riches propriétaires, les marchands et les lettrés, devait nommer un sénat de douze membres dont le président serait le Gonfalonier de la République. Pour donner plus vite satisfaction aux Lucquois et pour éviter toute intrigue, Saliceti nomma lui-même tous ces magistrats ; il les choisit parmi les amis des Français[1].

Il fut alors envoyé à Gênes, avec le même titre, pour y faire une même besogne. Depuis qu'elle avait été reprise par les Français après Marengo, la République ligurienne, en quête d'une organisation définitive, était troublée par les querelles des partis ; Bonaparte avait ainsi un prétexte pour y maintenir son autorité ; il entretenait avec un soin particulier les jalousies que les deux Rivières du Ponant et du Levant n'avaient jamais cessé d'éprouver à l'égard de Gênes elle-même ;

1 Aff. Étr., Corr. de Lucques, nº 1, fos 157-305.

il n'avait garde d'effacer des divisions qui lui permettaient de régner.

Il fut un moment question à Paris d'appeler les notables Génois à la Consulte de Lyon. On y renonça vite ; on craignit que les Génois, dans un accès de patriotisme italien, ne voulussent s'unir aux Cisalpins pour former déjà quelque puissante République de l'Italie du Nord. Les Génois suivirent d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt les incidents de la Consulte de Lyon ; ils furent très émus à la nouvelle que la République cisalpine s'appellerait désormais la République italienne.

On se hâta de leur donner aussi une constitution ; Saliceti arriva de Lucques à la fin d'avril 1802 pour présider à sa mise en marche. Elle avait de la ressemblance avec la constitution lucquoise, car Bonaparte y avait travaillé. Il y eut trois grands collèges électoraux, les Possidenti, les Negozianti et les Dotti ou Giureconsulti ; ils avaient à nommer la Consulte législative et le Sénat exécutif ; le Sénat, composé de trente membres et réparti en plusieurs « magistratures », Justice, Intérieur, Guerre et Marine, Finances, était présidé par le Doge, élu pour six ans. Tout le pouvoir essentiel était réservé au Sénat.

C'est pourquoi les trente sénateurs furent nommés par Bonaparte, et aussi le Doge, qui fut Jérôme Durazzo ; ce n'était qu'à titre provisoire, mais on s'arrangea pour que le provisoire se prolongeât. En attendant, Bonaparte avait toute tranquillité de ce côté. Les nouveaux magistrats furent installés par Saliceti le 19 juin 1802. Il y eut d'éloquents discours au Sénat, notamment sur la reconnaissance qui était due au premier Consul. Quelques jours après, le Sénat décida qu'on érigerait devant le Palais national les statues de Christophe Colomb et de Bonaparte, et cette délibération fut portée à Paris par une mission spéciale[1].

1. Aff. Étr., Corr. de Gênes, n° 178, nos 325-467.

Tout près de là, le nouveau roi d'Étrurie, Louis I^er^, s'essayait à gouverner en toute indépendance, sous le contrôle du ministre extraordinaire de la République française, le général Clarke. Élevé dans une étroite piété, « entouré, disait Clarke, d'une troupe de cagots qui achevaient de l'égarer », Louis I^er^ s'occupa avant tout de ramener l'Église de Toscane à la plus stricte obéissance à l'égard du Saint-Siège et de détruire les doctrines libérales qui avaient été introduites dans ce pays par le grand-duc Léopold. Le grand acte du règne de Louis I^er^ fut son décret du 15 avril 1802, qui rétablissait en Étrurie toutes les dispositions du saint concile de Trente, qui assurait aux évêques l'indépendance la plus absolue dans l'administration des sacrements et de la parole divine, qui défendait la publication dans le royaume de tout ouvrage non autorisé par les évêques, qui en un mot restaurait les anciennes maximes de l'Inquisition et de l'intolérance religieuse.

Clarke ne put contenir son indignation : « Quelques coups frappés à propos sur les cafards de Parme produiraient sans doute bon effet. La France ne doit plus compter sur le roi de Toscane, ni sur l'infant de Parme. Le gouvernement d'un pays tel que la Toscane, arrachée par Léopold à l'esclavage sacerdotal, ne peut être confié plus longtemps sans danger à Louis I^er^. La véritable place d'un tel prince et de ceux qui lui ressemblent, c'est un cloître ; la seule couronne qu'ils puissent porter, c'est la couronne du martyre. »

Talleyrand calma ce grand zèle ; il fallait attendre.

Le 7 octobre suivant, le duc de Parme déjeuna chez les bénédictines de Parme ; elles lui préparèrent une pâtisserie qui était leur spécialité, mais qui n'était pas légère. Puis il dîna chez l'évêque, où on lui servit du porc frais ; le soir il alla coucher à l'abbaye des Capucines de Fontevivo, à quatre petites lieues de Parme. Il y fut aussitôt sérieusement incommodé ; on appela médecins et apothicaires : à l'âge de cinquante et un ans, fort replet, gros mangeur, le cou court,

il était un copieux aliment pour la fièvre, et Moreau Saint-Méry écrivit aussitôt à Paris qu'il fallait se préoccuper du cas de son décès. Le duc en effet mourut le 9 octobre à quatre heures et demie du matin. On fit courir le bruit d'un empoisonnement, mais les médecins établirent qu'il était mort d'une maladie gangréneuse du foie. Il fut regretté des gens d'Église, dont il était le plus ardent protecteur, des moines et des mendiants, car il avait proclamé qu'ils étaient les images de Dieu sur la terre. Il était lui-même oblat chez les Dominicains, et il avait été question de l'ensevelir dans sa robe. On l'enterra à Fontevivo, son cœur réservé aux Capucins de Parme[1].

Un conseil de régence s'empara aussitôt du pouvoir, sous la présidence de la duchesse, une Autrichienne. Mais des ordres arrivèrent bientôt de Paris : « La convention d'Aranjuez, écrivit Talleyrand, a fait passer l'État de Parme à la disposition de la France ; le premier Consul n'en a pas réclamé sur le champ l'exécution, par égard pour l'infant ; sa mort amène l'occasion de l'effectuer. » Le conseil de régence fut dissous. Et Moreau Saint-Méry nommé administrateur des États de Parme, en prit possession au nom de la République française. La duchesse partit pour Venise après avoir vu ses filles : l'une, la princesse Charlotte, devenue sœur Hyacinthe, supérieure des Dominicaines ; l'autre, la princesse Antoinette, déjà réfugiée chez les Ursulines en attendant qu'elle en prît l'habit. Son départ eut lieu sans incident. Le 1er novembre, des troupes françaises prirent garnison à Parme, sous le commandement du général Broussier ; au point de vue militaire, les États de Parme furent rattachés à la République italienne. Il n'y eut pas d'autres changements pour le moment.

Le fils ne survécut pas longtemps au père. Louis Ier était

1. Aff. Étr., Corr. de Parme, nos 47, fos 155-198.

mal portant ; dès les premiers jours de son règne, Clarke avait annoncé que le jeune Roi avait eu une attaque d'épilepsie et qu'on l'attribuait aux preuves trop multipliées d'amour qu'il donnait à la Reine. En mai 1802, Clarke affirmait que les bigots lui avaient fait perdre le peu de raison qu'il avait encore. Le Roi et la Reine firent en septembre le voyage de Barcelone pour le double mariage de leurs frère et sœur, l'infant et l'infante d'Espagne, avec le prince et la princesse de Naples ; ils furent très fatigués par la traversée, et au retour, avec la nouvelle de la mort du duc de Parme, la maladie du Roi s'aggrava. Les accès épileptiques redoublèrent ; il fallut l'attacher dans son lit avec des liens de soie. Sa position se compliqua d'apoplexie, et il mourut le 27 mai 1803 : il avait trente ans[1].

Son fils, le petit Charles-Louis, fut proclamé roi d'Étrurie. Sa mère, la reine Marie-Louise, eut la régence que Bonaparte lui abandonna ; mais, comme à ce moment la paix d'Amiens était rompue, le premier Consul laissa une garnison française à Livourne, et le royaume d'Étrurie ne fut pas indépendant.

Toute l'Italie centrale était alors maintenue dans la domination du premier Consul, sous le couvert d'intermédiaires vassalisés. La paix d'Amiens n'avait pas délivré l'Italie des troupes et de l'autorité de Bonaparte, n'avait pas ramené la France à ses frontières naturelles.

Cependant le premier Consul rappela les garnisons françaises qui étaient demeurées depuis le traité de Florence dans les principaux ports napolitains ; il ne se fit point prier pour exécuter à cet égard les clauses du traité d'Amiens. Il donna néanmoins des instructions pour qu'il y eût toujours environ 6.000 hommes à Faenza dans la Romagne, pour le cas où une nouvelle intervention dans le royaume de Naples serait

1. Aff. Étr., Corr. de Toscane, n° 153 B, f^os 156-158 ; — n° 154, f° 160-164 ; — n° 155, f° 196. — Cf. Marmottan, *Le royaume d'Étrurie*.

utile : il avait encore lieu de se défier des dispositions du gouvernement napolitain.

Le départ des troupes françaises fut célébré à Naples comme la délivrance d'une invasion étrangère. Et le roi Ferdinand IV, qui s'était retiré en Sicile et refusait de revenir dans sa capitale tant qu'il y avait des Français dans ses États, y fit, le 28 juin 1802, une rentrée aussi triomphale que s'il eût remporté la victoire de Marengo. Il arriva de Palerme avec une escorte de deux frégates et de deux corvettes anglaises, ce qui, observe Alquier, l'ambassadeur de France, était « une inconvenance et une maladresse ». Débarqué à Portici, il entra dans Naples le soir à cheval. La foule était prodigieuse ; il y avait sur son passage les 450.000 habitants de la ville et 200 000 autres accourus des provinces voisines. Tout au long du chemin, il y eut des hommages multipliés, des discours très longs et chaleureux, « des acclamations tumultueuses de la canaille qui a pour Ferdinand IV un amour dont assurément ce monarque est bien digne » : c'est encore une phrase aimable de l'ambassadeur de France. La procession dura quatre heures, pendant lesquelles ce délire d'adorations redoublait à chaque pas; « les lazzaroni l'auraient vingt fois culbuté de son cheval si on n'avait pas contenu à coups de bâtons les transports de leur ivresse. » On le fit enfin passer devant son palais sous des arcs-de-triomphe, avec des inscriptions comme celles-ci: « A l'invincible ! Au pacificateur » !!

Il faut chercher évidemment la raison de ces phénomènes, non pas seulement dans l'exubérance naturelle aux populations du Midi et dans la chaleur de la saison, mais surtout dans la haine de l'occupation étrangère. Le Roi n'était pour rien dans la libération de son territoire; mais les lazzaroni et toute la population napolitaine saisissaient cette occasion de

1. Aff. Etr. Corr. de Naples, nº 127, fº 246.

manifester vigoureusement leurs sentiments patriotiques. Et c'est pourquoi aussi le chevalier Acton put continuer à lier étroitement la politique napolitaine avec celle de l'Angleterre, en qui le peuple de Naples voyait la protectrice de l'indépendance nationale.

Le premier Consul espéra pourtant rapprocher les Bourbons de Naples des Bourbons d'Espagne, et ainsi de la France, par le double mariage hispano-napolitain qui fut célébré dans l'automne de 1802. Le prince héréditaire de Naples, alors âgé de vingt-cinq ans, avait encore moins de valeur que son père ; son plaisir ordinaire était de traire des vaches ou de faire couver des poules. Sa femme, Marie-Clémentine d'Autriche, toute charmante et fort populaire, mère de celle qui devint plus tard la duchesse de Berry, était morte en novembre 1801. Il était question de le remarier ; car, observe Alquier, « son énorme santé avertit qu'il faut se hâter de lui trouver une autre femme, et sa rigoureuse dévotion, qui l'éloigne de toute espèce de galanterie, rend cette précaution infiniment pressante ».

Mais la reine Marie-Caroline était encore à Vienne, pour les soins de sa santé ; elle n'en revint qu'en septembre. Elle fit le meilleur accueil à l'ambassadeur Alquier, et se plut à s'entretenir familièrement avec lui des circonstances de la politique. Elle n'était plus jeune ; l'âge lui avait pris les attraits qui auraient pu fixer l'attention du Roi. A défaut, elle retenait auprès d'elle le commandeur Ruffo, obligé, dit Alquier qui le plaint avec sincérité, de « cultiver ce débris célèbre de tant de grâce et de galanterie ».

Il ne faut point pourtant la comparer à la reine Marie-Louise d'Espagne : elle lui était supérieure. Fort instruite par sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, elle avait moins de beauté, mais plus d'esprit que sa sœur Marie-Antoinette ; elle avait de grandes qualités, une imagination très vive, une volonté même obstinée ; elle avait de bonne heure enlevé à son inca-

pable mari la direction du gouvernement ; elle eût pu être une grande reine, si elle eût gardé la sagesse et la bonne tenue morale de sa mère.

Elle eut des conversations d'un intérêt singulier avec Alquier, en qui elle estimait le représentant de l'homme le plus extraordinaire de ce temps. Elle s'y laissait aller à sa verve parfois étrange, par exemple, lorsqu'elle appelait le comte de Provence le plus méchant, le plus faux et le plus lâche des hommes : « Je regarderai toujours, disait-elle, comme une personne vile le prince qui, à l'époque de vos États généraux, forma le projet de faire déclarer bâtards les enfants de son frère et de faire envoyer la Reine hors de France afin de s'assurer plus facilement la lieutenance générale du royaume. Madame Adélaïde m'a tout dit avec des détails affreux. »

Par contre, elle eût voulu connaître le premier Consul : « Je ferais deux cents postes seulement pour le voir. » Et elle rapportait un souvenir curieux de son dernier voyage en Allemagne. On déjeunait en famille, à Schœnbrünn ; on parlait du premier Consul, et l'empereur François II exprimait son admiration ; il vint à dire : « Si Bonaparte me demandait ma fille en mariage, je crois que je la lui donnerais. — Eh ! quoi ! Vous le feriez ? — Assurément oui, insista-t-il du ton le plus affirmatif, et si demain il me faisait cette proposition, je l'accepterais indubitablement. » Ce fut peut-être la première idée du second mariage de Napoléon ; mais ce n'était encore qu'une boutade.

La reine Marie-Caroline louait surtout le premier Consul d'aimer la gloire et de l'avoir conquise avec tant de bonheur. « Lorsque vous lui écrirez, disait-elle à Alquier, faites-lui bien mes compliments, et dites-lui surtout que je ne me lasse pas d'admirer l'adresse avec laquelle il a su profiter d'un temps où, Catherine et Frédéric n'existant plus, il n'y a plus sur tous les trônes de l'Europe que des hommes très méprisables. — Je supplie la Reine, s'écria Alquier, de vouloir

bien me dire si elle exige que j'obéisse ponctuellement, et si je dois exécuter son ordre tout entier. — Oui, oui, reprit-elle en riant, absolument tout entier : je ne veux pas que vous en retranchiez un seul mot »[1].

Il était difficile qu'un tempérament aussi original se pût assouplir à quelque vassalité ; la gloire ne s'acquiert pas par l'esprit de soumission.

Pour marier le prince des Asturies, arrivé à l'âge d'homme dans le moment où il était question de remarier le prince de Naples, il avait d'abord été question d'une princesse saxonne : l'électeur de Saxe rompit ce projet, sur la mauvaise réputation de la cour d'Espagne. Le projet du double mariage hispano-napolitain fut dû, sans doute, à la grande affection que le roi Charles IV avait gardée pour sa famille de Naples, malgré la haine qui séparait les deux reines. Bonaparte y donna son appui. Le double projet fut arrêté le 14 avril 1802 : le prince des Asturies et sa sœur devaient épouser ensemble le prince et la princesse de Naples. Les contrats furent signés au commencement de juillet ; les fêtes eurent lieu à Barcelone le 30 septembre.

Le second mariage du prince de Naples fut assez heureux pour n'avoir pas d'histoire. Il n'en fut pas ainsi de celui du prince des Asturies avec Marie-Antoinette de Naples. La reine Marie-Caroline eut la complaisance de tenir Alquier au courant, et la correspondance diplomatique de l'ambassadeur en eut, quelque temps, un caractère fort pittoresque.

Dès Barcelone, les médecins qui accompagnaient le prince de Naples et sa sœur, frappés de l'embonpoint excessif du prince Ferdinand des Asturies et de la délicatesse de sa voix, annonçaient des pronostics fâcheux pour la ligne de succession. Après les fêtes, ces pronostics parurent se vérifier, et la reine de Naples commença d'en faire la confidence à tout le

1. Aff. Étr. Corr. de Naples, n° 128, f° 183.

monde. Un jour, la princesse Guerrazzi lui présenta la duchesse de Cassano, sa fille, pour la prier de trouver bon que cette jeune femme, qui détestait son mari, obtînt contre lui la déclaration judiciaire d'une impuissance relative. C'était une tournure officieuse et commode que la législation napolitaine permettait aux époux qui ne s'aimaient pas : le jugement devait être sanctionné par la cour de Rome, qui n'avait pas l'habitude de se refuser à cet arrangement. La Reine, en approuvant avec bonté la demande de la princesse Guerrazzi, lui dit tout haut devant une assemblée nombreuse : « Plaignez-moi, je suis dans le même cas que vous ; ce malheureux prince d'Espagne est impuissant, et ma fille est sacrifiée. »

Quelques semaines après, la situation restait la même, et la Reine le répétait à Alquier, après l'avoir dit à ses servantes, ce qui le dispensait d'en être glorieux : « Les choses en sont toujours au même point ; c'est une affaire décidée : il n'est pas homme. Les Espagnols disent, à ce propos, une bien grande sottise : ils assurent que leur prince sent, au fond de son cœur, tout l'avantage de posséder une princesse aussi accomplie que ma fille, et qu'il a pour elle l'amour le plus délicat. Je respecte beaucoup la tendresse ; mais on ne me fera pas croire qu'un jeune homme de dix-huit ans, qui couche toutes les nuits dans les mêmes draps avec une femme de son âge, gracieuse et jolie, puisse, sans être un sot et un être fort nul, ne faire autre chose que de s'occuper de beaux sentiments. »

Alquier répondit à cela qu'il conservait assez de souvenirs des formes extérieures du prince pour n'être pas étonné que quelques dispositions naturelles sommeillassent encore chez lui. « Qu'appelez-vous sommeiller ? s'écria la Reine. Je vous assure que ces dispositions-là sont dans un tel assoupissement qu'elles ne s'éveilleront jamais. Ma fille est désolée, et, quelque jour, elle éclatera. »

La reine de Naples se trompait ; il y eut bientôt du changement : après avoir souffert d'être négligée, la princesse des Asturies en vint à se plaindre à sa mère que les empressements de son mari étaient excessifs et nuisaient à sa santé. Marie-Caroline se trouva alors rassurée sur quelques-unes des qualités du prince. Mais elle eut d'autres sujets d'irritation.

La princesse des Asturies fut tenue en surveillance à la cour de Madrid ; on craignait qu'elle ne prît trop d'autorité sur l'esprit faible de son mari et ne cherchât à lui gagner quelque popularité. Elle avait songé à broder un voile pour la plus célèbre madone du pays, afin de gagner le cœur de la foule ; elle y renonça, de peur de déplaire à sa belle-mère et au prince de la Paix. Pourtant, elle voulait régner ; elle ne voulait pas que son mari se laissât dépouiller de ses droits ; car on attribuait au prince de la Paix l'intention de faire passer la couronne aux plus jeunes des infants, dont la naissance avait été un sujet de scandale. Marie-Caroline soutenait naturellement sa fille ; elle l'encourageait à se défendre et à défendre son mari, et le mariage hispano-napolitain ne fit qu'empirer la discorde qui régnait entre les deux familles[1].

Il était difficile que le premier Consul comptât par là resserrer l'union latine. Naples resta en dehors de l'action de la politique française ; Bonaparte y prépara d'autres combinaisons.

En attendant, il acheva de fortifier son autorité en Italie par l'organisation de la nouvelle République italienne : c'est là qu'il préparait tout l'avenir de sa politique dans la péninsule.

Il avait donné beaucoup de soins, avant la Consulte de Lyon, à la constitution de la République italienne ; on y trouvera de la ressemblance avec la constitution de la République

1. Aff. Étr. Corr. de Naples, n° 128, f°s 68, 103, 183.

ligurienne, qui était contemporaine ; elles représentent un même moment de la pensée, une même pensée de Bonaparte.

Il y eut trois collèges électoraux, image savante, des diverses classes de la population, avec exclusion adroite et instructive des masses populaires : les Possidenti, les Dotti et les Commercianti ; ils furent formés presque complètement à Lyon, sur les listes préparées par la Consulte.

Ces collèges électoraux devaient élire les députés au Corps législatif, composé de 75 membres et renouvelable par tiers tous les deux ans. Mais les premiers députés avaient été nommés à Lyon fort ingénieusement : les 450 membres de la Consulte extraordinaire avaient eu à donner chacun une liste de 60 noms, ce qui aurait fait un total de 27.300 noms (pour 75 places), si beaucoup de listes ne s'étaient pas ressemblées. Ces listes furent transmises au premier Consul, pour le choix définitif, et presque aussitôt disparurent ; car lorsque le Comité des Trente, s'occupant des propositions à faire pour l'élection des membres du gouvernement, voulut y rechercher les noms des citoyens les plus considérés, elles ne purent être retrouvées : Talleyrand affirma qu'elles étaient chez Melzi, qui affirma qu'elles étaient chez Talleyrand. Alors le premier Consul fut obligé de s'en passer pour nommer les 75 membres du Corps législatif ; il les désigna sans le secours d'aucune liste de présentation. Cette assemblée ne fut jamais renouvelée par les collèges électoraux.

Le pouvoir exécutif était réservé au président, qui fut Bonaparte, à un vice-président, le citoyen Melzi, et à des ministres choisis et révocables par le président. Ainsi le gouvernement de la République italienne allait appartenir à un Corps législatif nommé par Bonaparte et à des ministres nommés par Bonaparte. Il avait toutes les chances d'y être obéi ; il y rencontra pourtant quelques difficultés.

L'installation du nouveau gouvernement de la République

italienne eut lieu le 14 février 1802[1]. Elle fut présidée par Murat, qui en écrivit à Talleyrand : « Ce qui rendit la cérémonie parfaite, ce fut le contentement qui régnait partout et dont l'expression était dans toutes les bouches comme sur tous les visages. » La nouvelle République fut aussitôt dotée d'un drapeau national, vert, blanc, rouge. Les préfectures et sous-préfectures furent pourvues de leurs titulaires. Les puissances étrangères reconnurent sans tarder l'existence de la République italienne, la Prusse et l'Autriche tout d'abord ; l'Angleterre pourtant s'y refusa ; et il n'en fut pas question dans le traité d'Amiens, pas plus que du roi d'Étrurie ou de la République de Gênes.

De grands efforts furent faits aussitôt pour assurer la prospérité du pays. Bonaparte tenait à ce que son gouvernement y fût, comme en France, « un gouvernement réparateur ». L'instruction publique y fut créée de toutes pièces par la loi du 8 septembre 1802, qui distingua le degré élémentaire représenté par les écoles communales, le degré moyen représenté par les écoles départementales, et le degré transcendant représenté par les écoles de l'État ; les frais du premier degré étaient laissés aux communes, du deuxième aux départements ; l'État ne se chargeait que de l'entretien des grandes écoles, et il y avait, dans cette répartition des dépenses en proportion de l'intérêt, une idée ingénieuse. L'édifice de cet enseignement public était couronné, dès le 15 septembre 1802, par la création de l'Institut national italien, dont Bonaparte tint à être le président.

Il était convaincu aussi que les manifestations extérieures importent au prestige du pouvoir, que « les panaches, les ors, les grands cortèges et la magnificence des palais sont utiles à éblouir les peuples et à les tenir dans la soumission ». Il eût voulu que Melzi s'installât au Palais national de Milan ; mais

1. Melzi, II, 15. — Arch. Nat. AF, IV, 1708.

Melzi était simple de goûts, effrayé de toute représentation : il se tint chez lui. Pourtant il présida, sous la haute direction de Bonaparte, aux travaux qui furent aussitôt entrepris à Milan et qui furent poussés avec une activité toute napoléonienne. Le Dôme, la cathédrale de Milan, fut enfin terminé : « On en fit plus, dit l'historien italien Botta, dans l'espace de quelques années qu'on n'en avait fait pendant plusieurs siècles. » Le forum Bonaparte fut construit sur l'emplacement des murs du château de Milan : « Ce fut, dit encore Botta, une œuvre admirable et digne de la grandeur romaine. » Et cet historien n'est pas suspect de tendresse à l'égard de Bonaparte. « On refusait la liberté à Milan, dit-il, il fallait bien qu'on lui donnât la magnificence. » Il y a des gouvernements qui ne donnent aux peuples ni liberté, ni magnificence[1].

La prospérité du pays fut en effet incontestable. De bonne heure les poids et mesures furent unifiés dans toutes les régions de la République et préparèrent entre elles des relations plus étroites et fructueuses. La banque de Milan fut instituée et put fournir aussitôt des ressources aux travaux publics. Bonaparte s'occupa avec une sorte de fièvre de la route du Simplon ; il y voyait le trait d'union indispensable entre Paris et Milan. L'œuvre devait être achevée en 1806 : les Italiens se trouvèrent dès lors plus près de l'Empereur et de ses bienfaits.

Pourtant ils n'éprouvaient pas pour le bienfaiteur une sincère reconnaissance ; ils sentaient le bien qu'il leur faisait, mais aussi la servitude où il les retenait. Dès le mois de mai 1802, Melzi, dans ses rapports au premier Consul, faisait un assez triste tableau de la situation : — La convocation des collèges électoraux, écrivait-il, n'a pas fait la moindre impression dans les esprits de leurs membres, et ils ont paru regretter la peine qu'ils s'étaient donnée pour

1. Botta, IV, 424-426

arriver. La plus grande froideur n'a pas cessé de régner dans les deux collèges des marchands et des propriétaires, et si dans celui des lettrés il a paru exister quelque mouvement, c'était dans un esprit absolument faux. Ils ont refusé de nommer une mission pour porter au premier Consul les hommages de l'Assemblée ; ils n'ont consenti qu'à écrire une lettre dans ce sens, et encore on a eu bien de la peine à trouver quelqu'un pour la rédiger. Après quinze jours de séance, les marchands estimaient seulement que c'était bien du temps perdu ; les savants réclamaient hautement une indemnité pour les frais du voyage, protestant que sans cela ils n'étaient pas en état de le faire une seconde fois.

Les membres du Corps législatif eurent le même ton d'indifférence et de froideur que les collèges. Ils montrèrent d'abord « une grande envie de faire du bruit » ; mais dès qu'ils eurent été déjoués dans leur idée de rendre les séances publiques, ils furent tout déconcertés, et, sans quelques intrigants, il n'y aurait peut-être eu ni chicanes ni tracasseries ; mais il y eut des chicanes et des tracasseries, et en somme le nombre des législateurs qui se montrèrent constamment bien intentionnés fut fort petit.

Ce rapport de Melzi se résumait dans la triste constatation que les Italiens n'avaient ni esprit politique, ni esprit national ; qu'ils n'étaient pas capables d'appliquer raisonnablement la constitution ni de comprendre les intérêts communs de la République, qu'il faudrait beaucoup de temps pour achever leur éducation ; et le vice-président concluait qu'il n'était pas de force à accomplir une œuvre pareille, qu'il était désespéré dès le début, qu'il pliait déjà sous le poids de sa responsabilité, et il priait Bonaparte de l'en délivrer.

« Abstraction faite de la volonté de Bonaparte, disait-il, le problème de la République italienne n'est pas encore résolu ; notre situation est telle que, s'il retirait sa main un instant, nous retomberions dans la plus funeste anarchie. C'est donc

à lui de découvrir le secret de donner à son ouvrage des bases plus fermes et la consistance nécessaire pour en assurer la durée... J'invoque pour ma patrie ce génie paternel qui est la première comme la dernière espérance. »

Bonaparte entendit cette invocation. Il se réservait de l'avenir en Italie, n'abdiquait rien de son pouvoir, s'y autorisait des besoins et des désordres du pays, et y maintenait, en attendant, une forte armée d'occupation très lourde aux populations. Les soldats faisaient de la contrebande, sous prétexte que les subsistances étaient de mauvaise qualité. Les fournisseurs grossissaient leurs mémoires. Les généraux n'étaient jamais contents; ils s'entendaient pour réclamer, en supplément de la contribution mensuelle, la solde et les vivres de cinq jours complémentaires de la fin de l'année républicaine. Le premier Consul avait décidé que le général en chef serait logé à Milan avec un supplément de solde de 30.000 francs pour ses frais de représentation : Murat affirma qu'il s'agissait de 30.000 francs « par mois » ; Melzi avait compris « par an » ; il demanda des éclaircissements au premier Consul, qui d'ailleurs lui donna raison et calma l'avidité de son beau-frère.

Mais aussi il fallait que la subvention mensuelle de la République italienne, de 1.800.000 francs, fût versée très exactement en numéraire à Paris même, entre les mains de Barbé-Marbois, ministre du trésor public. Melzi observa les ennuis qui en résultaient, les pertes irréparables que subissait le trésor italien, si pauvre, par cette continuelle sortie de numéraire : « Cela, dit-il, va nécessairement arrêter dans son premier développement tous les progrès de la République italienne... Le conflit entre nous et nos finances était déjà périlleux ; le conflit entre nos finances et celles de la France devient mortel. » En vérité, il souffrait de cette subvention qui avait tous les caractères d'un tribut. Bonaparte ne s'en émut pas. Melzi ne se fatiguait point de se plaindre et de

défendre son budget : « Les charges du pays sont accablantes ; le seul département de l'Olona paie aujourd'hui un neuvième de plus que ce que toute la Lombardie et le Mantouan ensemble payaient autrefois à l'Autriche. Au total, la République Italienne donne à l'armée française presque un tiers de son revenu ; en effet pour 1804, sur un budget de 90 millions de lires (la lire valant alors 76 centimes), il y a 52 millions pour la guerre dont 25 et demi pour les troupes françaises »[1].

Bonaparte ne changea rien aux dispositions qu'il avait prises. Il n'avait pas souci de respecter la liberté et les finances du peuple cisalpin. En dépit du traité de Lunéville, où il avait déclaré que la République cisalpine serait une nation libre et indépendante, en dépit des éloquentes assurances données aux députés italiens à Lyon, elle n'était qu'un instrument de sa puissance, un élément de ses combinaisons politiques. Il ne s'enfermait pas dans les frontières naturelles de la France ; il faisait au delà des Alpes, depuis 1796, l'apprentissage du gouvernement impérial.

Tous ces événements de l'année 1802, suites de la paix d'Amiens, le maintien de l'occupation française en Hollande, l'acte de médiation en Suisse, le Recès de la Diète germanique, l'organisation de la domination française en Italie, étaient d'une importance considérable pour l'avenir de tous ces pays ; ils ont marqué une trace profonde dans leur histoire.

Non pas surtout en Hollande : la domination de Bonaparte, qui allait s'y appesantir plus lourdement encore, n'y devait guère laisser que le souvenir d'un désastre économique et par là une plus ferme volonté d'indépendance.

Mais l'Acte de médiation garda pour la Suisse une grande valeur politique et sociale ; en lui laissant ses cadres fédéraux, il y coula définitivement les principes de l'égalité démo-

1. Sclopis, 71.

cratique ; il y établit ainsi une unité véritable et profonde qui depuis n'a pas cessé de ramener peu à peu la Suisse à l'unité politique d'une nation fortement constituée.

Toute la Révolution allemande du XIX^e^ siècle est en germe dans le Recès de 1803 ; ce mot de Seeley a le sens le plus expressif. L'établissement de la France républicaine dans ses frontières naturelles entraînant comme conséquence la sécularisation suprême des terres de l'Église catholique, la carte de l'Allemagne se trouva considérablement simplifiée, dans le sens d'une concentration territoriale qui s'annonçait d'ailleurs depuis longtemps déjà. L'œuvre essentielle de Bonaparte à cette occasion fut d'écarter le plus possible les ambitions de l'Autriche et de la Prusse, et de donner naissance à une « Allemagne moyenne » capable peut-être de sauver les caractères les plus originaux de la civilisation germanique. Même, il n'est pas sûr, après un siècle écoulé, que cette Allemagne moyenne soit morte à jamais.

Toute la Révolution italienne du XIX^e^ siècle est dans l'œuvre de Bonaparte ; l'Italie n'était avant lui qu'une expression géographique ; elle commença par lui, et même contre lui, de prendre conscience de son unité et de concevoir un sentiment national si vigoureux qu'après quelques années d'épreuves douloureuses il produisit dans un merveilleux élan la patrie italienne.

Et par cette transformation profonde de l'Allemagne et de l'Italie, l'Europe entière se trouvait changée ; car le XIX^e^ siècle allait être rempli de l'histoire de leur laborieuse fondation. Nul n'a plus contribué que Napoléon à modeler l'Europe contemporaine.

En attendant, la suprématie française s'imposait pour longtemps sur ces pays, rompait l'équilibre de l'Europe elle-même, irritait les populations soumises, lourdement chargées de contributions, indisposait les grandes puissances du continent, les tenait en continuelles alarmes, en une latente coalition.

Les colères s'amassaient plus violentes en Angleterre, parce qu'elles avaient moins à craindre, et parce que des intérêts majeurs étaient compromis. A la fin de l'année 1802, au moment de l'installation du nouvel ambassadeur de France à Londres, le général Andréossy, une « nouvelle opposition » se manifestait au Parlement. Lord Nelson s'élevait contre « l'injuste ambition » du premier Consul. Lord Grenville s'écriait : « L'encre de la signature de la paix était séchée à peine, la cire qui avait scellé le traité était à peine refroidie, que le premier Consul réunissait à la France territoires sur territoires. » Shéridan disait encore : « On disait, il y a quelques années, que sur la carte de l'Europe il y avait un vide, là où la France avait été : je regarde maintenant cette carte, et j'y vois partout la France, rien que la France. »

Ces orateurs étaient des ennemis passionnés de la France ; mais leurs cris de haine faisaient écho dans tout le pays. L'Angleterre entière frémissait de la crainte que le continent ne lui fût fermé, et la paix d'Amiens n'avait été signée que pour le rouvrir. Tout territoire nouveau annexé à la France, ou seulement soumis à l'influence française, pouvait être considéré comme perdu pour l'Angleterre, et l'hégémonie française sur le continent était, faute d'un traité de commerce auquel Bonaparte se refusait absolument, une menace de ruine pour l'industrie et le commerce britannique. La domination politique du premier Consul avait pour corollaire le monopole économique de la France. C'est par là que les affaires du continent intéressaient directement le gouvernement de Londres et la prospérité et la fortune même de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII

LA LUTTE POUR LA MER

I

LA QUESTION COMMERCIALE

La paix, après quelques mois d'expérience, atteignait directement l'Angleterre dans ses intérêts vitaux.

Au commencement du XIX^e^ siècle, l'Angleterre subissait une transformation économique qui avait des caractères en quelque sorte révolutionnaires ; pendant tout le siècle précédent, la région agricole de l'Est avait achevé de se concentrer en vastes propriétés, consacrées à des terrains de chasse ou à l'élevage, où la main-d'œuvre était de moins en moins nombreuse. Dans le même temps, l'exploitation des mines de houille et de fer prenait dans l'ouest des développements extraordinaires ; dès lors les classes laborieuses, inutiles sur les grandes propriétés agricoles de la gentry, se pressaient dans les centres industriels des pays miniers, se groupaient dans des villes dont la population et l'activité croissaient rapidement, et produisaient une intensité de fabrication jusque-là inouïe[1]. A cette production de bonne heure énorme il fallut des débouchés proportionnés, et l'Angleterre, en signant les préliminaires de Londres et le traité d'Amiens, avait voulu se rouvrir le marché du continent, et même l'important marché de la France, où elle a presque toujours eu sa clientèle la plus précieuse et la plus riche.

1. Sorel, VI, 99-100.

La paix, au contraire, lui tenait fermé le marché français ; par les empiétements constants de l'autorité du premier Consul, elle rétrécissait de plus en plus le marché continental ; elle ouvrait le monde entier aux entreprises commerciales et coloniales de la France ; elle redressait contre l'Angleterre son ancienne rivale, plus redoutable que jamais.

Car il y avait entre les intérêts français et les intérêts anglais, à cette date, une opposition que l'ambition de Bonaparte fit irréductible. La France, sa marine affaiblie dans les guerres précédentes, sa production industrielle entravée par les levées militaires qui avaient appelé aux armées la plus grande partie de la population virile, était obligée d'acheter à l'étranger les denrées coloniales et un grand nombre d'objets manufacturés ; la monnaie précieuse, depuis le temps des assignats, y était devenue si rare qu'un grave malaise y pesait sur toutes les affaires [1]. Le premier Consul, très conscient de cette situation, voulait refaire la fortune de la France ; il voulait qu'elle reprît plus largement que jamais l'exploitation des denrées coloniales, qu'elle cessât d'être tributaire de l'industrie et du commerce étrangers, qu'elle refît sa provision d'or. Tous ses efforts en ce sens risquaient de nuire aux intérêts de l'Angleterre, et par là toute conciliation paraissait impossible.

Cependant la paix, en lui permettant toutes entreprises commerciales et coloniales, était éminemment précieuse, indispensable, à la prospérité de la France, en même temps qu'à la consolidation de sa grandeur récente ; elle valait que le premier Consul y fît quelques sacrifices d'ambition.

Mais il faut préciser l'importance capitale de ces considérations.

Au lendemain du 18 brumaire et surtout de la paix

1. Thiers, IV, 167.

d'Amiens, l'industrie et le commerce de la France reçurent une impulsion d'autant plus vigoureuse qu'ils avaient été presque complètement suspendus par la guerre; l'action même du gouvernement, la fondation de la Banque de France, favorisèrent puissamment la reprise des affaires ; marchands et fabricants pensèrent pouvoir compter sur une période de paix, consacrée aux grandes entreprises économiques. C'est ce qu'avaient redouté en Angleterre les ennemis de la paix, lorsqu'ils déclaraient que « la guerre politique n'avait été terminée par la France que pour permettre une guerre de commerce et de douanes, que l'intention du premier Consul était d'exclure le commerce anglais de toute l'Europe, et que la paix actuelle n'était qu'une trêve qui donnerait à la France le temps et les moyens de réorganiser ses colonies ».

Le gouvernement britannique essaya d'abord de faire mentir ces funestes prophéties. Il espéra un moment, bien que le traité d'Amiens n'en fît aucune mention et que Bonaparte se fût refusé sur ce point à tout engagement, revenir au traité de commerce de 1786. Ce traité, préparé par un article du traité de Versailles de 1783, avait été négocié par sir Eden, le futur lord Auckland, et M. de Vergennes, et il était connu et populaire en Angleterre sous le nom de traité d'Eden. Il remplaçait la prohibition presque absolue, qui était auparavant la condition des relations commerciales franco-anglaises, par des droits de 10 à 15 p. 100 sur les produits manufacturés. Il avait quelque chose des caractères que devaient avoir les traités dits de libre-échange, conclus entre la France et l'Angleterre en 1860. Pitt, depuis peu premier ministre, y attachait la plus grande importance; il fut, a dit un de ses historiens, le premier chef de gouvernement qui eût fait du système commercial de son pays le principal objet de sa politique.

Le traité de commerce de 1786 avait été vivement attaqué par Charles Fox, qui, alors, voyait dans la France l'ennemie

naturelle de l'Angleterre et craignait que son pays, mal pourvu de productions alimentaires, ne devînt tributaire de l'agriculture française ; il affirmait que la France n'aurait sans doute jamais que des dispositions hostiles à l'égard de l'Angleterre. Pitt avait protesté avec une grande énergie et une remarquable largeur d'esprit : « Mon esprit se refuse à cette assertion comme à quelque chose de monstrueux et d'impossible. C'est une faiblesse et un enfantillage de supposer qu'une nation puisse être à jamais l'ennemie d'une autre. » Et il ajoutait : « Nous ouvrons à la France un marché de huit millions d'habitants, elle nous en ouvre un de vingt-quatre millions. Sol, climat, productions, la France possède tout : c'est vrai. L'Angleterre n'est pas favorisée de la nature ; mais elle jouit, grâce à Dieu, à son heureuse constitution et à ses lois, d'une énergie, d'une hardiesse d'entreprise et d'une industrie qui lui tiennent lieu de tout. Au lieu d'être faites par la nature pour l'inimitié constante, les deux nations sont faites pour l'amitié ; il ne faut pas qu'elles sacrifient leur intérêt réel à la jalousie politique. » Il semble en effet qu'entre la richesse agricole de la France et l'activité industrielle de l'Angleterre il y avait la possibilité d'un accord, et même d'une harmonie durable, favorable à la prospérité de toutes deux. Le traité de 1786 avait en effet donné naissance aussitôt entre les deux pays à des échanges actifs, avantageux aux agriculteurs français et aux industriels anglais, mais non pas tant aux industriels français dont Bonaparte entendit les plaintes.

Convaincu donc, dès le début des négociations, qu'il était impossible de revenir au traité de 1786, le gouvernement anglais demanda au moins l'établissement de quelques relations commerciales partielles entre les deux pays, « pour intéresser le plus de personnes possible à la paix, » disait Hawkesbury, qui manifestait à Otto « un ardent désir de négocier à Paris un concert de mesures politiques et commerciales. » C'était à la fin de mai 1802, au lendemain du

traité d'Amiens : « Rien ne flatterait plus M. Addington et lord Hawkesbury, écrivait Otto, que d'être appelés à régler de concert avec le premier Consul le nouveau système politique et commercial de l'Europe, et à prévenir par de sages précautions mutuellement convenues toutes les secousses dont elle pourrait être menacée. » Lord Hawkesbury exprimait la conviction que le traité de paix n'était qu'un premier pas vers un rapprochement et qu'il fallait « quelque chose de plus pour consolider les rapports d'amitié entre les deux puissances ». Otto lui-même, personnellement, donnait son adhésion à ces excellentes intentions dont il connaissait la sincérité ; il conseillait à son gouvernement de répondre à ces avances. Mais il ignorait les secrets desseins du premier Consul.

Tout d'abord pourtant, le gouvernement français parut disposé à quelque entente commerciale. Il envoya à Londres le citoyen Coquebert de Montbret, avec le titre de commissaire général des relations commerciales, et Talleyrand l'annonça à Otto en ces termes : « Comme le gouvernement britannique a souvent témoigné un grand empressement à concerter des arrangements particuliers pour l'établissement ou l'entretien de rapports de commerce, il sera satisfait d'apprendre que c'est avec la même intention que le premier Consul s'est décidé à envoyer sans délai un commissaire général du commerce à Londres. Le citoyen Coquebert a pour instruction spéciale de s'entendre avec vous afin que vous examiniez de concert les points sur lesquels il y aurait quelques arrangements à prendre qui fussent réciproquement favorables aux deux pays. » D'autres agents commerciaux furent envoyés dans les plus grandes villes de l'Angleterre, et il parut du moins que le premier Consul faisait des efforts pour ouvrir à la France le marché britannique, sinon pour ouvrir à l'Angleterre le marché français[1].

1. Aff. Etr. Corr. d'Angleterre, n° 597. — J. H. Rose, 352.

La nomination de M. Coquebert fit à Londres la sensation la plus agréable ; on confondit son nom avec celui de Colbert ; on le prit pour un descendant du grand ministre, et on s'attendit qu'il fit de grandes choses. M. Turnbull, président du comité des négociants et des villes manufacturières, vint voir Otto, et lui exposa « combien il importait à la tranquillité de l'Europe qu'il y eût des rapports de commerce entre les deux pays, que les négociants étaient unanimement disposés à accorder à la France les droits de la nation la plus favorisée ; que, connaissant les difficultés à surmonter, il leur serait très agréable de borner à un petit nombre d'années les conventions qui pourraient être faites ; qu'ils sentaient parfaitement bien que nos manufactures devaient être encouragées, mais que l'on pourrait calculer le temps nécessaire pour remonter en France certaines branches d'industrie et prendre ce temps pour dernier terme des arrangements à conclure. » Otto assura M. Turnbull des dispositions favorables du premier Consul, et lui affirma qu'elles s'étendraient aussi loin que l'intérêt de la France le permettrait. Et il commença de traiter avec son interlocuteur de quelques bases de discussion, sur les vins français qui devraient obtenir des conditions analogues à celles des vins portugais, sur les soieries françaises mal favorisées par le traité de 1786. Ils estimèrent ensemble que, « pour se procurer la connaissance des *faits*, qui dans cette matière valent beaucoup mieux que les spéculations théoriques, il ne serait pas inutile de soumettre aux chambres de commerce des principales villes françaises une série de questions sur les branches essentielles de leur industrie et de leurs relations au dehors ; qu'en somme il s'agissait de combiner trois intérêts distincts, celui des négociants, celui des manufacturiers, et celui des propriétaires de vignes ». Enthousiasmé déjà par ce nouveau sujet, Otto s'écriait : « La discussion qui va commencer est une des plus importantes de l'économie politique, et le résultat influera

considérablement sur le bonheur, la richesse et la tranquillité des deux nations. »

Le citoyen Coquebert de Montbret fut fort bien accueilli du gouvernement anglais ; il ouvrit, dans les premiers jours de juin, la négociation avec lord Hawkesbury ; après quelque conversation, il proposa une formule très simple, par laquelle « le gouvernement français permettrait l'importation en France de toutes marchandises anglaises, sous la condition expresse de réexporter immédiatement des marchandises française de la même valeur. » Lord Hawkesbury pensa que cette formule rencontrerait dans la pratique les plus graves difficultés, et il proposa, de son côté, « de faire revivre pour un temps limité les principales stipulations du traité de 1786, sauf fixation du tarif que chaque gouvernement serait en pleine liberté de hausser pour protéger ses propres manufactures. De cette manière, il n'existerait de part et d'autre aucune marchandise rigoureusement prohibée, quoique les droits pussent équivaloir à une prohibition ».

La discussion se déroula sur ces termes différents, qui paraissaient marquer une même volonté d'entente.

Mais cette volonté ne fut pas assez forte pour se réaliser dans les faits. Les affaires de Suisse, notamment, suscitèrent de graves malentendus entre les deux nations, et la presse anglaise, et les journaux des émigrés, recommencèrent à publier de violents articles contre le premier Consul. Il recommença de s'en irriter : il déclara que, dans de telles conditions, il lui était impossible de faire à l'Angleterre les moindres concessions ; il maintint strictement dans les ports les lourds tarifs, tarifs de guerre, imposés aux marchandises et aux vaisseaux anglais. Lord Hawkesbury en fit des observations, annonça à Otto qu'il serait obligé de demander au Parlement des restrictions sur le commerce français, notamment sur le commerce des vins. Otto répondit que cette hostilité commerciale en pourrait provoquer de plus sérieuses de notre part.

Les bonnes dispositions du printemps précédent étaient déjà toutes changées. Le gouvernement anglais se fit prier pour admettre dans les grandes villes de l'Angleterre les agents commerciaux auxquels il avait préparé la meilleure réception. Lord Hawkesbury promit seulement de leur accorder une reconnaissance officielle lorsqu'un arrangement de commerce, définitif ou provisoire, aurait été arrêté entre les deux nations. Dès son arrivée à Londres, le général Andréossy fit une démarche auprès de Lord Hawkesbury dans le même sens; il n'obtint pas d'autre réponse.

Talleyrand en montra de l'irritation, rejeta sur l'Angleterre toute la responsabilité de la rupture imminente de ces négociations commerciales : « Nous ne pourrons entendre aucune proposition sur ce point aussi longtemps que l'Angleterre n'aura pas prouvé qu'elle veut réellement sortir de cet état, qui n'est, à vrai dire, qu'une cessation d'hostilités, pour entrer dans l'état d'une paix véritable. En effet, nous ne pouvons voir, dans nos rapports actuels avec l'Angleterre, qu'une espèce d'armistice, et cette position nous paraîtra équivoque et désagréable tant que nous verrons les intrigues contre l'état intérieur de la France se former à Londres, tant que nous saurons à Jersey deux cents individus qui, aux termes du traité d'Amiens, devraient en être éloignés, tant qu'on continuera à permettre et peut-être à solder les libelles contre l'administration actuelle de la France. »

Y avait-il dans ces plaintes une parfaite sincérité? N'était-ce pas une méchante querelle faite à l'Angleterre pour lui refuser tout arrangement commercial?

Cependant le premier Consul tenait à laisser ses agents commerciaux dans les grandes villes anglaises, où ils pouvaient rendre des services variés; il leur faisait adresser un questionnaire complet sur les ports; il leur en demandait le plan avec l'indication des profondeurs pour mouillage de tous bâtiments, le plus grand tirant d'eau des bâtiments qui pou-

vaient y entrer en pleine charge, le meilleur vent qui permettait d'y entrer ou d'en sortir. On voudrait croire que cette enquête n'avait qu'un but commercial. En attendant, Andréossy reçut l'ordre d'envoyer les agents commerciaux, venus de France, dans les ports respectifs auxquels ils étaient attachés, de leur recommander beaucoup de discrétion à cause de l'incertitude de leur position, de tâcher de les faire passer pour des commis-voyageurs.

Lord Hawkesbury ne fut pas dupe; les agents français n'avaient pas cessé d'être tenus sous la surveillance étroite de la police britannique; Andréossy fut informé que leur situation restait équivoque, qu'en vertu de l'*alien bill* les magistrats pouvaient leur enjoindre tout à coup de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Et ils ne purent pas rendre au premier Consul les services qu'il en attendait.

Dès lors l'Angleterre devait renoncer à l'espoir d'un accord commercial, même provisoire, même incomplet, avec la France; elle se persuada que lord Grenville avait eu raison de prévoir chez le premier Consul la volonté d'achever la guerre politique par la guerre économique. Elle n'eut plus confiance en la durée de la paix.

Elle n'en vit plus que les inconvénients et les dangers. Le commerce anglais avait, pendant la guerre, une grande activité sur le continent; la paix l'obligeait à compter avec la concurrence française, diminuait sensiblement l'étendue de sa clientèle, et, par les envahissements de la France, l'écartait de la Hollande, et de la Suisse, et de l'Italie; le gouvernement de Londres connaissait les négociations commerciales qui s'engageaient alors entre la France et la Turquie pour le commerce du Levant; il voyait se former contre lui dès 1802 une sorte de blocus continental. Il comprenait qu'il s'agissait là des intérêts vitaux de l'Angleterre : elle n'avait alors que dix-huit millions d'habitants, en comptant l'Irlande, si mal « unie »; elle était une puissance secondaire

en comparaison de la France, peuplée alors de quarante millions d'habitants; elle craignait d'être incapable d'en contenir le redoutable développement industriel et commercial, si elle n'obtenait pas quelque arrangement; elle sentait peser sur elle la menace d'une ruine économique, plus désastreuse que la guerre la plus coûteuse.

Pouvait-elle du moins espérer garder la suprématie des océans? Pendant la guerre, maîtresse des mers, elle avait eu de fait le monopole des denrées coloniales; alors les vaisseaux français, espagnols, hollandais, étaient enfermés dans leurs ports, bloqués; alors les marchands anglais étaient les maîtres du monde. La paix lançait à travers les mers les navires de sa rivale, réduisait aussitôt en d'énormes proportions le chiffre de ses affaires, ouvrait au premier Consul la voie d'une grande politique coloniale, remettait en question les résultats mêmes de la guerre de Sept ans. Les Anglais ne tardèrent pas à penser unanimement que la pire guerre valait mieux.

II

L'EMPIRE FRANÇAIS DES INDES OCCIDENTALES

Il n'est que juste de considérer qu'au lendemain de l'indépendance des États-Unis, et surtout sous le Consulat, l'empire colonial de la France pouvait soutenir la comparaison, peut-être avec avantage, avec celui de l'Angleterre; d'où il résulte que la rivalité de la France et de l'Angleterre avait encore, au temps de Bonaparte, la même gravité qu'au temps du premier Pitt : la guerre d'Amérique avait porté un coup quasi mortel à la domination anglaise dans le Nouveau Monde; le premier Consul sans doute ne désespérait point d'achever de lui reprendre la suprématie des mers. Par là, ses entreprises coloniales prirent, dans l'histoire de sa politique générale, une importance capitale.

Il faut sans doute en rattacher la pensée première à l'expédition d'Égypte. Il avait alors, parmi ses livres favoris, le récit des voyages du capitaine Cook, et, apparemment, au delà de l'Inde, il rêvait de disputer aux explorateurs anglais le domaine de l'océan Pacifique ; il y avait dans ces lointaines régions bien des terres encore inconnues, et, après Bougainville et Lapérouse, il importait de ne pas les laisser tomber toutes au pouvoir de l'Angleterre : la question avait un caractère à la fois géographique et politique ; mais il s'agissait notamment d'assurer, au profit de la France, l'équilibre des mers ; le principe de l'équilibre était le fond de la mentalité politique des hommes de ce temps.

Dès qu'il fut devenu premier Consul, Bonaparte organisa une expédition d'un caractère purement géographique à destination de l'Australie, alors appelée la Nouvelle-Hollande, encore fort mal connue dans son étendue générale et dans sa configuration. Cook en avait touché la côte orientale en plusieurs endroits ; les Hollandais avaient fait le tour de la Tasmanie ; avaient relevé quelques points de la côte occidentale. Mais tous les points relevés par les Anglais et les Hollandais appartenaient-ils à un même continent ? N'y avait-il pas là plusieurs « terres » distinctes ? et notamment n'y avait-il pas un détroit plus ou moins large, ou même une mer intérieure, réunissant la grande baie australienne du Sud avec la baie Carpentarie qui découpe si profondement la côte septentrionale ?

Au mois de septembre 1800, au moment de la négociation d'un armistice naval qui, on s'en souvient, n'aboutit pas, une expédition française partit de Brest, sous le commandant Baudin. Les Anglais la laissèrent passer, à cause de son caractère uniquement scientifique. Le voyage d'exploration dura plusieurs années. Le compte rendu en fut publié en 1807 sous ce titre : « Voyages de découvertes aux terres australes sur les corvettes le *Géographe* et le *Naturaliste*, rédigé par

F. Péron. » Ce récit était accompagné de cartes, qui, du droit du premier occupant, revendiquaient pour la France environ la moitié de l'Australie : ainsi toute la côte méridionale était appelée Terre-Napoléon ; le golfe Spencer était appelé golfe Bonaparte ; le golfe Saint-Vincent, golfe Joséphine ; d'autres points de la côte étaient appelés îles Jérôme, île Decrès, baie de Rivoli, cap Ganthcaume, presqu'île Laplace, cap de la Tour d'Auvergne, baie Guichen, baie Lacépède, cap Linois, baie Élisa[1]. Quelques-uns de ces noms sont restés ; on les trouvera sur la côte méridionale, dans la région d'Adélaïde et de l'île des Kangourous, celle que le commandant Baudin avait nommée île Decrès. Ce sont les souvenirs curieux du passage du *Géographe* et du *Naturaliste* ; mais il n'en est rien demeuré, pas même un îlot, au pouvoir de la France. Ces pays furent de bonne heure inaccessibles aux ambitions de Bonaparte.

Il avait au contraire toutes les chances pour fonder un grand empire français dans les Indes Occidentales, et, en vérité, pour donner à la France la domination de l'Amérique. Les États-Unis étaient encore peu redoutables, et serrés entre la côte de l'Atlantique et les Alleghanys, ils ne semblaient pas avoir d'avenir dans l'intérieur. Le Canada et ses « arpents de neige » ne paraissaient pas devoir jamais prendre une grande valeur : d'ailleurs la majeure partie de la population y était française.

Or, l'Espagne, maîtresse de presque toute l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale, jusqu'à la hauteur de San-Francisco, et ainsi de la plus grande partie du Nouveau Monde, était à la dévotion de la France, plus étroitement même qu'au temps du pacte de famille, dans une véritable vassalité. La France déjà avait obtenu d'elle ce qu'elle possédait dans Saint-Domingue, et la restitution de la Louisiane :

1. L'une de ces cartes est reproduite dans J. H. Rose, I, 378-379

deux éléments remarquables d'un riche empire, si la paix avait duré au moins quelques années.

Bonaparte donna d'abord beaucoup de soins à l'affaire de Saint-Domingue; et ce fut sa plus grande préoccupation coloniale dès les préliminaires de Londres [1]. Pendant la négociation même de la paix d'Amiens, le capitaine-général Leclerc était parti avec son armée; il arriva à Saint-Domingue en janvier 1802. Il communiqua à Toussaint-Louverture les ordres du premier Consul et l'invita à reconnaître son autorité. Il y eut quelques négociations; elles n'aboutirent pas. Toussaint, jusque-là le premier dans l'île, ne voulut pas obéir; avant qu'il n'eût pu organiser fortement la défensive, attiré sous prétexte de nouveaux pourparlers, il fut pris et transporté en France, où Bonaparte le fit enfermer au fort de Joux.

Le premier Consul crut avoir ainsi résolu définitivement le délicat problème de Saint-Domingue, et l'île en effet pendant quelques mois parut pacifiée. Mais il envoya alors au gouvernement de la Guadeloupe le général Richepanse, avec la mission d'y rétablir l'esclavage et de rendre aux colons leur ancienne situation privilégiée. La nouvelle s'en répandit dans toutes les Antilles, dans Saint-Domingue; l'irritation des noirs fut grande et dangereuse. Leclerc, par précaution, donna l'ordre de les désarmer. Ce fut le signal d'une formidable insurrection; les noirs trouvèrent des chefs habiles et énergiques parmi les anciens lieutenants de Toussaint-Louverture, Christophe, Dessalines; retranchés dans la montagne, ils se préparèrent à une résistance désespérée.

L'été était venu, le climat était un autre redoutable ennemi pour les troupes françaises; elles furent atteintes de la fièvre jaune; elles furent rapidement décimées. Leclerc lui-même mourut le 2 novembre 1802. Le premier Consul décerna à

1. Thiers, IV, 177.

son malheureux beau-frère de grands honneurs funèbres ; ce fut aussi le deuil de son grand dessein colonial.

Rochambeau remplaça Leclerc au commandement de l'expédition de Saint Domingue. Il y commit des erreurs irréparables; il avait tous les préjugés des colons à l'égard des nègres; il indisposa aussi les mulâtres par son mépris et par les inquiétudes mêmes qu'il leur donna ; les voyant mécontents, il pensa leur en imposer par des exemples; sur un simple soupçon de complot, il fit exécuter le mulâtre Bardet ; de nombreux nègres eurent le même sort, ou furent noyés en masse. Dès lors le soulèvement gagna l'île tout entière.

Naturellement Bonaparte ne voulut pas consentir à ce désastre. Il prépara dans les ports de la Hollande et de la France de grands armements et une importante concentration de troupes. Il ne devait pas avoir le temps de les expédier au delà des mers.

Car la grande politique coloniale du premier Consul fut enfermée dans quelques mois seulement ; elle remplit à peine une année. Il y aurait eu pourtant beaucoup à faire aussi dans la Louisiane et plus de succès à espérer qu'à Saint-Domingue. Car la Louisiane portait un nom français, celui de Louis XIV ; elle avait une vieille population française, peu nombreuse, mais pénétrée des héroïques souvenirs de la première colonisation, du temps de Colbert et du grand voyage de Cavelier de la Salle, des entreprises de Law et de la Compagnie du Mississipi ; le grand fleuve avait été tout entier français pendant un siècle, et la reprise de la Louisiane à l'Espagne, par le traité d'Aranjuez en 1801, avait été comme une réparation des fautes de Louis XV, la reconstitution de la grande tradition coloniale qui avait été interrompue par la guerre de Sept ans. Les meilleurs d'entre les Français avaient le droit de s'en réjouir et d'espérer que l'ancien empire français de l'Amérique du Nord allait être restauré dans ses plus belles parties ; ils y pouvaient voir l'un des devoirs essentiels du

gouvernement. Il y avait là une magnifique fortune qui n'avait besoin que de la paix pour grandir ; elle valait bien que le premier Consul s'y attachât de tout l'effort de son génie : quelle gloire pour lui s'il eût donné à la France l'empire de l'Amérique, au lieu de le laisser anglo-saxon !

La France avait aussi à cette date les plus importantes et les plus riches des petites Antilles : la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago ; elles avaient alors une valeur économique qui semblait plus considérable qu'aujourd'hui, parce que les grandes régions agricoles du globe n'étaient pas encore exploitées. Elles étaient les principales productrices des denrées coloniales ; elles en commandaient le marché.

Par tout cela, le premier Consul avait à sa disposition, dans la paix, les plus merveilleuses ressources : c'était toute la suprématie maritime de l'Angleterre remise en question ; le gouvernement et toute la nation anglaise sentaient la gravité de cette situation et s'agitaient dans l'inquiétude.

III

LA QUESTION DE L'INDE

L'Angleterre pouvait-elle du moins disposer à son gré de l'Inde et y développer tranquillement ses intérêts ?

Elle n'en possédait encore qu'une médiocre étendue, quelques points des côtes, à l'est et à l'ouest, de Bombay à Calcutta, mais sans aucune pénétration dans l'intérieur, où l'influence de la France était toujours grande parmi les indigènes. Le temps de Dupleix et de Bussy n'était pas si éloigné, et de nombreux aventuriers français avaient continué la tradition de l'entente avec les Mahrattes, comme Benoît Leborgne ou Benoît de Boigne, et Perron, qui, au service du Sindhya du Pendjab, y avaient formé des troupes de quelque valeur. Les récentes victoires du bailli de Suffren, pendant la guerre

de l'Indépendance américaine, avaient eu un grand retentissement parmi les Hindous et, malgré la paix de Versailles, elles y entretenaient l'espérance de quelque nouvelle intervention de la France. Il ne serait peut-être pas exagéré de dire qu'en tenant compte de cette influence morale sur les indigènes, la France avait encore dans l'Inde, à la fin du XVIII^e^ siècle, autant de puissance que l'Angleterre.

C'est pourquoi le gouverneur général de l'Inde anglaise, Richard Wellesley, ne cessait de suivre avec la plus inquiète attention les relations de la France avec les princes hindous. L'expédition d'Égypte l'avait décidé à une action décisive contre le sultan du Mysore, Tippoo-Sahib, et, dans le temps même où Bonaparte avait été obligé de lever le siège de Saint-Jean d'Acre, Tippoo-Sahib, à qui il avait annoncé sa prochaine arrivée, avait été tué sur les murailles de sa dernière forteresse, Seringapatam : le royaume du Mysore avait été détruit[1].

Tout danger n'était pas encore écarté. Aussi Wellesley fut-il très effrayé à la nouvelle de la signature de la paix d'Amiens ; il en redouta les conséquences pour la sécurité de la domination anglaise dans l'Inde, et manifesta la plus mauvaise volonté à restituer les établissements français conquis pendant la guerre; il n'entendit pas les premières instructions qu'il reçut à ce sujet de son gouvernement. Or, le 17 octobre 1802, au moment de la crise des affaires de Suisse, lord Hobart, le ministre pour les colonies, invita Wellesley à retarder la restitution des comptoirs français ; il approuva fort cet ordre et le trouva prudent. Un mois plus tard, son gouvernement lui envoya enfin des instructions pour la restitution ; il ne devait les recevoir qu'en mai 1803, et il ne se hâta point de les exécuter.

En attendant, il ne restait point inactif, et ne se relâchait

1. J. H. Rose, I, 373. — Prentout, *L'Ile de France sous Decaen*, p. 36. — Tessier, *Revue historique*, XV, 349.

point de sa surveillance, qui n'était pas inutile. Les Français qui étaient auprès du Sindhya lui ménagèrent une alliance avec le Holkar, chef des Mahrattes du centre, et cette sorte de grande confédération des Mahrattes fut capable de réunir une armée de 60.000 hommes, convenablement disciplinés. Peut-être y aurait-il lieu d'établir quelque rapport entre cette entreprise et le grand dessein de Paul Ier sur la conquête de l'Inde. A peu près au courant de cette situation, Arthur Wellesley, dès qu'il connut la paix d'Amiens, pour prévenir une intervention imminente de la France, engagea une action vigoureuse contre les Mahrattes. Il somma le Sindhya de ramener sur son territoire les troupes qu'il avait déjà dirigées vers le sud; mal content de la réponse, il se porta lui-même contre lui.

Au passage, le Peshva de Poona, voisin de Bombay, fut obligé de reconnaître le protectorat de l'Angleterre; le nabab de Surate fut détrôné. Les Mahrattes furent refoulés vers le nord, poursuivi par les troupes anglaises. Le général Lake, parti d'Allahabad, occupa Agra, sur la Djemna supérieure; le 11 septembre 1802, il remporta une victoire complète sous les murs de Delhi. Cette grande cité ouvrit ses portes, et une garnison anglaise y fut établie, auprès du Grand Mogol, héritier impuissant des illustres conquérants de l'Inde : par Wellesley, l'Angleterre s'emparait de la succession même des Grands Mogols, c'est-à-dire, en vérité, de l'empire de l'Inde; elle pouvait attendre plus solidement les attaques directes ou indirectes de la France.

Ces précautions n'étaient pas excessives; l'Inde pouvait être encore un champ de bataille franco-anglais : on dirait que Wellesley avait deviné les dispositions de Bonaparte. Dès 1800, le général Decaen s'était fait connaître du premier Consul par sa haine passionnée pour les Anglais ; il l'avait supplié, dût-il attendre dix ans, de l'envoyer quelque part où il pût leur faire beaucoup de mal, par exemple dans l'Inde.

C'est pourquoi Bonaparte songea à lui, au lendemain de la paix d'Amiens, et il semble que ce choix n'indique pas chez lui l'espérance d'une paix durable.

Il le fit donc venir dans son cabinet, sans passer par l'intermédiaire du ministre de la Marine, Decrès, qui en témoigna ensuite de l'humeur. Il lui demanda sans préambule, s'il songeait toujours à l'Inde ; et, sur sa réponse enthousiaste, « Eh bien! vous irez, lui dit-il. — A quel titre? — Comme capitaine-général : allez chez le ministre de la Marine et dites-lui de vous communiquer tous les documents relatifs à cette expédition. »

On voudrait connaître toute la conversation du premier Consul avec le général Decaen ; du moins les papiers du général ont été publiés, et ils donnent de suffisantes clartés. Ses instructions officielles sont datées du 15 janvier 1803 : — Il doit observer les princes de l'Inde et leurs peuples, étudier leurs ressources, les moyens d'entrer en relations avec eux en cas de guerre ; il doit surtout se mettre en rapport avec les peuples ou avec les princes qui supportent le plus impatiemment le joug de l'Angleterre. Six mois après son arrivée à Pondichéry, il doit envoyer à Paris, par un officier choisi, un mémoire détaillé de toutes les informations qu'il aura recueillies, de la force, de la position et des sentiments des différents peuples de l'Inde, de la force et de la position des différents établissements anglais. Si la guerre a éclaté à ce moment-là (et il est possible qu'elle éclate avant le mois d'octobre 1804), le capitaine-général indiquera dans son rapport quelle armée européenne serait nécessaire pour aider les princes de l'Inde à secouer la domination anglaise, de quel matériel cette armée devrait être pourvue, quels seraient surtout les moyens de la nourrir. Il choisira alors pour point d'appui une place forte où il puisse tenir jusqu'à l'arrivée de cette armée ; il s'en emparera dès la première nouvelle des hostilités, quelle que soit la nation à laquelle elle appartienne, portugaise, hollandaise ou anglaise.

Les derniers mots de ces instructions sont pleins de sens : « La mission du capitaine-général est d'abord une mission d'observation. Mais le premier Consul, bien instruit par lui et par l'exécution ponctuelle des observations qui précèdent, pourra le mettre à portée d'acquérir un jour cette gloire qui prolonge la mémoire des hommes au delà de la durée des siècles. »

Évidemment, dans la pensée du premier Consul, il s'agissait d'autre chose que de reprendre simplement possession des anciens établissements français de l'Inde. Et, lorsque Decaen partit, en mars 1803, l'ambassadeur anglais à Paris, lord Whitworth, en témoigna de l'inquiétude, non pas tant à cause de l'importance de l'expédition que du nombreux état-major d'officiers qui en faisaient partie, et qui paraissaient destinés à encadrer toute une armée de Cipayes. Il appela l'attention de son gouvernement sur la nécessité de surveiller attentivement les approches de l'Inde.

De part et d'autre ce sont des préparatifs d'attaque et de défense; c'est déjà une prise d'armes.

IV

LA MISSION SÉBASTIANI DANS LE LEVANT

La question de la Méditerranée avait dès lors une importance plus grande que toutes les questions coloniales. Berceau de la civilisation européenne, la Méditerranée était riche en souvenirs historiques familiers à l'imagination de Bonaparte. Par l'ouverture désormais prochaine et déjà projetée du canal de Suez, elle redevenait plus que jamais le chemin de l'Inde; elle sortait de l'isolement où l'intolérance des Turcs et la découverte de l'Amérique l'avaient réduite depuis plus de trois siècles; elle se replaçait au centre économique de l'ancien monde; elle allait être encore, et plus que jamais, le

champ de bataille des intérêts et des races. L'expédition d'Égypte, malgré son échec final, retentit fortement dans l'histoire parce qu'elle fut le premier signe de cette renaissance de la Méditerranée.

Bonaparte comprit mieux que personne, en son temps, l'intérêt capital de cette situation nouvelle ; peut-être parce qu'il était un classique d'éducation et de goût, il voulut pour lui-même la domination de la Méditerranée : ce fut une des formes essentielles de son ambition, qui en prit, en quelque manière, des caractères romains.

Le traité qu'il avait d'abord signé avec la Turquie, en octobre 1801, n'avait pas été ratifié par le Sultan, malgré la mission spéciale confiée à Sébastiani. Mais la Porte, pour réparer les inconvénients de ce procédé, avait envoyé aussitôt un ambassadeur à Paris, Galib-effendi, chargé de continuer les négociations. La paix d'Amiens en décida le résultat. Un nouveau traité fut signé à Paris le 26 juin 1802 : il comportait le rétablissement de la paix et de l'amitié entre la France et la Porte, le renouvellement des anciennes capitulations, et surtout l'extension de leur régime à la côte ottomane de la mer Noire et des facilités spéciales pour le commerce français sur cette mer.

Talleyrand donnait lui-même ensuite le commentaire de ce traité : « Le premier Consul, écrivait-il, était pleinement décidé à abandonner l'Empire ottoman à toutes les causes de décadence qui le poussent vers l'abîme ; il ne voulait pas consentir au rétablissement formel, direct et avoué de la paix avec la Porte si cette paix n'était pas digne de lui. Le ministre ottoman a donc sauvé son gouvernement des plus grands dangers en rétablissant ses anciens rapports avec la France. La Porte peut désormais compter sur son appui et faire avec calme et sécurité le discernement des puissances qui peuvent être intéressées à sa perte ou de la seule qui puisse avoir quelque intérêt à l'en préserver. » Ce qui revient à dire que,

moyennant la restitution à la France de ses anciens privilèges commerciaux, Bonaparte garantirait à la Porte la continuation de son existence. C'était l'affirmation d'une sorte de protectorat français sur la Turquie. Il est vrai que le traité ne fut pas présenté en ces termes à la ratification du Sultan.

Cette fois, la ratification ne se refusa point. Elle fut rédigée en des termes particulièrement aimables, où « le ministre en exercice des relations extérieures de la République française » Charles-Maurice Talleyrand (dont la fin soit heureuse!) était considéré comme « le modèle des Grands de l'Europe, la colonne des magnats chrétiens »; où notre grand ami Bonaparte (que sa fin soit comblée de biens, de directions et d'inspirations salutaires!) apparaissait comme « l'élite des plus grands princes de la chrétienté, l'heureux modérateur des intérêts des Républiques nazaréennes, le très magnifique, très respectable, très sublime en dignité, premier Consul de la République française, revêtu du manteau fastueux de l'honneur et de l'estime publique, possesseur des attributs de la grandeur et de la considération universelle »; où enfin des termes plus honorables encore étaient réservés à « la Sublime Porte de Sa Hautesse, le Très Grand, Très Miraculeux, Très Formidable et Très puissant Empereur, non moins majestueux que Djem, le Roi des Rois, dont les armées sont aussi nombreuses que les étoiles, qui, par les grâces infinies de l'Être Suprême au-dessus de toute similitude et parité, et par une suite des miracles sublimes de notre prophète Mohammed, l'Envoyé de Sa Majesté divine, qui n'a pas dédaigné de lui donner le salut, la gloire des enfants d'Adam, le but de la création du monde, le dernier sceau de la prophétie et de l'apostolat, le coryphée de la troupe des élus, le confident initié aux mystères des oracles, occupe le trône du Khalifat et fait l'ornement du siège de la souveraineté, éclaire comme le soleil l'horizon de la royauté et brille comme la lune dans le firmament de la félicité, porte l'étendard de la vraie foi et déploie le drapeau

de la valeur sur la terre, domine sur les deux mers et sur les deux continents, et fait gloire de servir les deux villes nobles et sacrées, etc. » La modestie n'est pas une vertu orientale. Du moins ces métaphores parurent consolider la nouvelle alliance de la France et de la Porte.

Bonaparte donna aussitôt de très grands soins au développement des intérêts commerciaux de la France dans le Levant. Au moment où avait lieu à Paris l'échange des ratifications, dans les premiers jours de septembre 1802, un tribun, Émile Gaudin, adressait au premier Consul un mémoire important sur les avantages du commerce de la mer Noire et de tout le Levant ; il proposait d'envoyer des agents commerciaux à Andrinople et à Varna pour le commerce de la Roumélie, de la Moldavie et de la Valachie, par la voie du Danube suivie jusque dans l'intérieur du continent ; d'ouvrir une route aux marchands à travers la Natolie (*sic*), de Smyrne à Tiflis et Téhéran ; d'entrer en rapport avec les princes persans pour inquiéter la puissance anglaise de l'Inde ; d'installer des agents dans les principales villes de la Russie, à Kiew, Mohilev, Moscou, Kazan, Astrakhan ; de fonder des maisons de commerce notamment dans la Russie méridionale, à l'instar des factoreries anglaises de la Russie septentrionale ; il y voyait le moyen de resserrer les liens de la France avec la Russie et avec tout l'Orient, de balancer l'influence politique de l'Angleterre [1].

Le premier Consul retint de ce rapport des indications utiles ; il envoya des agents commerciaux dans les principaux ports du Levant ; le chargé d'affaires de France à Constantinople, Ruffin, récemment délivré des Sept-Tours, fut nommé commissaire-général des relations commerciales de la République à Constantinople, chargé de la direction générale de tous les commissariats des Échelles du Levant et de la mer Noire.

1. Aff. Étr. Corr. de Turquie, n° 203, f° 353. — Sorel, VI, 273.

En même temps, le général Brune était nommé ambassadeur à Constantinople et emportait les instructions les plus complètes, où l'on peut trouver un remarquable résumé de la politique orientale du premier Consul à cette date (19 octobre 1802). On y distinguera une partie politique et une partie commerciale; d'ailleurs ces instructions sont renfermées dans plusieurs lettres dont chacune traite une part du sujet.

Brune avait pour mission de rétablir dans l'empire ottoman la prépondérance française, de substituer son propre ascendant à celui des ambassades d'Angleterre et de Russie; il devait illuminer l'ambassade le jour de la fête du Prophète, attirer tous les yeux sur l'ambassade de France : deux frégates et plusieurs avisos seraient maintenus dans ces régions pour assurer son action.

Il fallait faire comprendre au gouvernement ottoman la volonté de la France de consolider l'existence de la Turquie : « Dans l'état de décadence, écrivait Talleyrand, où est arrivé cet empire, il est précieux pour lui de trouver dans l'appui de la France une garantie de sa conservation, et cette sécurité est une grande compensation des avantages commerciaux que le traité vient d'assurer à la France.

« Cependant je dois ajouter, pour votre instruction particulière, que la disposition où est la France de soutenir la Sublime Porte suppose aussi que cette dernière puissance fera tous ses efforts pour se soutenir elle-même, et qu'elle ne sera pas entraînée vers la ruine par quelques circonstances irrémédiables... Aussi devez-vous observer tous indices de destruction, afin que le gouvernement français, prévenu d'un événement qui vous paraîtrait inévitable, puisse disposer d'avance sa politique, soit pour le détourner, soit pour empêcher que les résultats n'en soient à son désavantage : hypothèse d'ailleurs éloignée qui sans doute ne se réalisera pas. » Dans le même ordre d'idées, Brune devait donc

noter encore les efforts faits par la Porte pour reconstituer son état militaire, surveiller les agissements des puissances voisines, se renseigner sur les mouvements rebelles signalés dans la région de Widdin et en Roumélie, fournir en un mot au gouvernement de la République tous éclaircissements nécessaires pour qu'il puisse « adapter ses décisions aux événements de l'avenir ».

L'ambassadeur devait reprendre tous les droits assurés à la France par les anciennes capitulations au sujet de la protection des églises catholiques dans le Levant ; il devait revendiquer cette antique situation dans toute son étendue, se faire restituer tous les établissements qui avaient pu lui être enlevés dans les dernières années.

Tout particulièrement il devait travailler à rendre à la France son ancienne prépondérance économique dans tout le Levant, réclamer des indemnités pour les pertes subies pendant la guerre, réinstaller et réorganiser les chancelleries et les consulats, rétablir partout les commissariats français pour la reprise de toutes les anciennes relations commerciales.

Des recommandations spéciales lui étaient faites sur le commerce de la mer Noire, qui constitue, en somme, l'entreprise la plus nouvelle de son ambassade. « La mer Noire, disent les instructions, a été dans les temps anciens un des grands entrepôts du commerce de l'Europe et de l'Inde. Depuis qu'elle appartient à l'empire ottoman, elle est devenue plutôt un obstacle qu'un moyen de communications entre le nord et le midi de l'Europe. Des fleuves considérables aboutissent à ses rivages. Le Danube peut y porter les productions de la plus grande partie des États d'Allemagne. Les communications possibles, et peut-être prochaines, de ce fleuve avec les autres fleuves de l'Europe, doivent intéresser toute l'industrie des villes du continent à la facilité et à la richesse de la navigation de la mer Noire. Le Dniester peut faire arriver à Cons-

tantinople les productions territoriales des plus riches provinces de la Pologne. Le Dniéper et le Bug, qui arrosent les plus anciennes et les plus riches forêts du Nord, peuvent faire descendre dans les ports russes de cette partie de l'Europe des approvisionnements que la marine achèterait et embarquerait à meilleur marché qu'à Riga. Le Don peut faire remonter jusque près de Saint-Pétersbourg [?] les productions françaises et rapporter en retour celles de la Russie ; ce fleuve, par ses communications avec la Volga, offre de plus à nos exportations un accès qui peut les faire parvenir sur la mer Caspienne et dans les provinces septentrionales de la Perse. »

Dans le temps où Brune partait pour Constantinople, le premier Consul lui préparait la voie par des négociations avec la Russie, dans le même sens ; mais il n'avait pas de succès : la Russie redoutait la concurrence, à la fois politique et économique, de la France, et le tsar Alexandre se tenait sur la réserve en présence des avances de Bonaparte ; il se défiait de la pénétration de l'influence française dans la mer Noire ; il considérait cette mer comme « un grand lac russe », selon l'expression de l'ambassadeur russe à Constantinople, M. d'Italinski, et il revendiquait le droit d'accorder des patentes de circulation aux navires qui traverseraient les Dardanelles et le Bosphore.

Le Tsar avait d'autres curieuses raisons de se refuser à une entente avec le premier Consul ; il écrivait alors à Laharpe, son ancien précepteur : « Je suis bien revenu avec vous, mon cher, de notre opinion première sur Bonaparte. Depuis son consulat à vie, le voile est tombé. Depuis, c'est allé de mal en pis. Il a commencé par se priver lui-même de la plus belle gloire réservée à un humain et qui seule lui restait à cueillir : celle de prouver qu'il avait travaillé sans aucune vue personnelle, uniquement pour le bonheur et la gloire de sa patrie, et, fidèle à la constitution qu'il avait jurée lui-

même, de remettre après les dix ans le pouvoir qu'il avait en mains. Au lieu de cela, il a préféré singer les cours tout en violant la constitution de son pays. Maintenant, c'est un des tyrans les plus fameux que l'histoire ait produits[1] ».

C'est pourquoi le gouvernement russe avait plus de disposition à se rapprocher du gouvernement anglais : le chancelier de Russie écrivait alors (novembre 1802) à Simon Woronzof, ambassadeur à Londres : « Les intérêts de la Russie et ceux de l'Angleterre ont tant de points communs entre eux que ces deux puissances peuvent se considérer comme alliées sans avoir besoin de l'écrire sur le papier. » Il y avait là un obstacle sérieux devant les entreprises de Bonaparte.

Cependant il poussait vigoureusement son action sur l'Orient par l'ambassade de Brune et la mission de Sébastiani : ce sont les deux formes essentielles de sa politique orientale au lendemain de la paix d'Amiens, après sa réconciliation avec la Porte.

Le général Brune, à bord du *Scipion*, escorté d'une division navale pour rehausser le prestige de la France, arriva à Constantinople, le 6 janvier 1803. Sa réception solennelle fut retardée de quelques semaines par les fêtes du Rhamadan et du Baïram. Il eut sa première audience du grand-vizir le 15 février ; elle eut déjà un grand éclat.

A dix heures du matin, l'ambassadeur s'embarqua à Top-Hané sur le caïk à sept paires de rames mis à sa disposition par le Tchaouch-bachi, sorte de grand maître des cérémonies ; il était accompagné de son secrétaire, le citoyen Parandier, et du drogman Franchini ; les autres secrétaires montèrent dans le caïk de l'ambassade ; un nombreux cortège remplit 120 caïks destinés à cet effet par la Sublime Porte. La frégate la *Sirène* salua de dix-neuf coups de canon le passage de cette importante flottille. Le débarquement eut lieu à l'échelle

1. S. Tatistchef, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 45.

de Vezir-Skélessi; l'ambassadeur fut reçu au Kiosque par le tchaouch-bachi qui offrit le café, le sherbet et les parfums. Les personnes les plus distinguées de l'ambassade montèrent cent-vingt chevaux superbement harnachés, préparés par le grand-vizir, et le cortège se rangea.

L'ordre en fut réglé par l'étiquette. En tête chevauchait la garde d'honneur des janissaires, sur deux files, commandée par le colonel de l'orta. Puis venaient l'escorte des janissaires attachés au service de l'ambassadeur, douze chevaux de main et douze tchoadars; vingt-quatre tchoadars à pied marchant sur deux files, le portier du palais de France et la livrée, à pied; les valets de chambre, les courriers; les barataires, à cheval; les jeunes de langues, à cheval; les drogmans, à cheval; les commissaires des relations commerciales, à cheval; les secrétaires de légation, et les élèves diplomates, à cheval; les secrétaires expéditionnaires et le secrétaire particulier, à cheval; le premier secrétaire de la légation, citoyen Parandier, portant les lettres de créance dans un portefeuille de brocart d'or, à cheval, ayant à sa droite le tchaouch-bachi.

Ici, l'ambassadeur, sur un cheval magnifique, tout en harnais d'or et d'argent.

Ensuite, après quelque intervalle d'honneur, le secrétaire intime de l'ambassadeur; le commandant de la *Sirène;* le premier drogman de France, les trois aides de camp de l'ambassadeur; un chef de bataillon du génie; deux officiers de la frégate; l'aumônier de l'ambassade; le supérieur de Saint-Antoine, celui de Saint-Dominique; l'écuyer de l'ambassadeur; deux gardes d'honneur; l'intendant de l'ambassade; les deux députés de commerce; enfin le corps des négociants français et la nation.

Arrivé à la Porte, l'ambassadeur mit pied à terre au bas de l'escalier du vizir; le premier drogman de la Porte, prince Callimachi, accompagné de divers officiers de distinction, le reçut, et lui fit traverser, sans arrêt, les appartements où

les ambassadeurs étaient accoutumés d'attendre. L'ambassadeur entra dans la grande salle du Divan juste au moment où le grand vizir y entrait lui-même par une porte opposée.

Le grand vizir se plaça sur son sopha, l'ambassadeur sur un fauteuil qu'on lui avait préparé. L'ambassadeur fit un petit discours; le grand vizir y répondit par un petit discours, juste de la même longueur. On servit des confitures, le sherbet, le café, les parfums. L'ambassadeur fut alors revêtu d'une pelisse de zibeline, couverte d'un drap d'or et d'argent, telles que les pachas à trois queues et les ambassadeurs extraordinaires ont seuls le droit d'en porter. Le premier secrétaire de la légation et sept autres citoyens désignés par l'ambassadeur reçurent des pelisses de zibeline; d'autres personnages moins considérables reçurent huit autres pelisses d'hermine, vingt-deux kerakets, quatre-vingt-deux caftans.

Les salutations protocolaires furent échangées; le cortège se reforma pour le départ, dans le même ordre. On débarqua à Top-Hané; la *Sirène* fit tonner ses canons; une compagnie d'artilleurs, baïonnette au fusil, tambours battants, reconduisit l'ambassadeur jusqu'au palais de France.

L'audience du Grand Seigneur eut lieu le mardi 23 février. La cérémonie fut plus brillante encore et marquée de quelques traits plus expressifs. L'ambassadeur quitta le palais de France à six heures du matin, fut salué de vingt et un coups de canon, débarqua à l'échelle de Tchioudak, y fut reçu par le tchaouch-bachi. Cent chevaux envoyés par le Sultan furent mis à la disposition de son personnel; lui-même, il monta sur le Divan-rathi, un cheval magnifiquement harnaché envoyé par le grand vizir. Arrivé à l'Alaï-Kiosk, d'où le Grand Seigneur daigna considérer un moment le passage du cortège, l'ambassadeur fut rejoint par le grand vizir, escorté d'une nombreuse et brillante maison.

Les salutations échangées, la marche fut reprise, plus solennelle. On traversa la première cour du sérail; à la

deuxième porte, Orta-capou, où nul, excepté le Grand Seigneur, ne peut passer à cheval, tout le monde mit pied à terre. Le grand-vizir et l'ambassadeur entrèrent dans une petite pièce pour se reposer. De là, on voyait les janissaires se ranger en bataille, sans armes pourtant, dans la deuxième cour, attendant un signal pour courir aux plats de pilau posés par terre dans la triple bordure d'arbres plantés autour de la cour. Après douze minutes de station, l'ambassadeur et son cortège entrèrent dans cette cour ; aussitôt, le Coul-Kiayassi fit un signal, et toute la troupe des janissaires se précipita en grand tumulte vers les marmites. Elles furent enlevées en un instant, portées au milieu de la cour et partagées entre les soldats.

Le cortège arriva à la salle du Divan, où avaient été exposés, dès la veille, les présents destinés à Sa Hautesse et à la sultane-mère. Le tchaouch-bachi précédait l'ambassadeur, avec son bâton de commandement en vermeil ; le grand vizir était assis au bas de la grille d'où Sa Hautesse voyait tout sans être vu ; les ministres étaient assis autour du grand vizir. Nouveaux compliments entre l'ambassadeur et le grand vizir.

Puis, selon l'usage, le grand vizir fit porter au Grand-Seigneur une requête, ou *thélis*, demandant la permission de donner à dîner à l'ambassadeur avant de le présenter à Sa Hautesse. La réponse revint un quart d'heure après, ce qui était un temps exceptionnellement court : la permission était accordée. Le repas fut servi : l'ambassadeur dîna à la table du grand vizir ; les autres personnages s'installèrent selon l'étiquette, aux autres tables. Les mets furent servis avec une grande rapidité ; c'était surtout des compotes, des gelées, de délicates pâtisseries.

Après le dîner, l'ambassadeur et sa suite revêtirent les pelisses et les caftans. Les dix-huit personnes désignées pour accompagner l'ambassadeur dans la salle du trône le suivirent entre deux rangs d'eunuques blancs et de gardiens du sérail, en riches costumes.

Le sultan Selim était sur son trône ; il était couvert de broderies relevées de pierreries ; au-dessus de lui, un dais, soutenu par des colonnes de vermeil, était orné de globes d'or incrustés de diamants.

L'ambassadeur lut son discours, le Sultan parut satisfait, donna des marques d'approbation à divers passages. Il fit signe au grand vizir de répondre ; la réponse fut lue avec une gravité impressionnante.

L'ambassadeur salua et se retira. Dans la cour, il assista à un défilé de troupes qui dura une demi-heure ; il reçut le cadeau de Sa Hautesse, un cheval richement harnaché. Il échangea avec le grand vizir des compliments et quelques démonstrations d'amitié. Il regagna avec son cortège l'échelle de Tchioudak ; elle fléchissait sous le poids des curieux, mais il n'y eut point d'accident. La *Sirène* salua de ses vingt et un coups de canon. Le soir, il y eut dîner à l'ambassade, réception du corps diplomatique, grand bal parmi les illuminations. La foule demeura longtemps pressée autour du palais de France. « Les bénédictions des musulmans ne cessèrent d'éclater ; ils retrouvaient des amis qu'ils croyaient perdus. » Le premier Consul pouvait être satisfait : c'était une grandiose inauguration de sa politique en Orient.

La mission de Sébastiani eut moins d'éclat, et fit plus de bruit.

Le 29 août 1802, Bonaparte décida que le citoyen Sébastiani, accompagné du secrétaire-interprète Jaubert et du capitaine Berge, s'embarquerait sur une frégate à Toulon, pour se rendre à Tripoli et de là à Alexandrie, puis à Jaffa et Saint-Jean-d'Acre, enfin à Corfou, d'où il rentrerait en France. A Tripoli, il devait faire reconnaître le pavillon de la République italienne par le bey. A Alexandrie et au Caire, il devait observer l'état du pays, prendre note des forces militaires des Anglais et des Turcs, causer avec les grands cheikhs, El-Messiry, El-Cherqaouy, El-Fayoumy, noter leurs

conversations et leur dire que Bonaparte aimait le peuple d'Égypte, désirait son bonheur ; il devait voir le pacha turc du Caire, tâcher d'obtenir sa confiance, s'offrir à servir de médiateur entre la Porte et les beys Mameluks, toujours rebelles dans la Haute Égypte, à se rendre même auprès d'eux. Il devait, à Jaffa et à Saint-Jean-d'Acre, recommander les couvents des catholiques, notamment à Djezzar-pacha, voir l'état des murailles, visiter les fortifications, « s'il n'y avait pas de danger à le faire ». Il devait enfin étudier la situation politique et l'état des esprits dans les îles Ioniennes, et surtout à Corfou[1].

Les Anglais s'inquiétèrent naturellement de cette mission, quoique Talleyrand en affirmât le caractère purement commercial. M. Merry, chargé d'affaires anglais à Paris, se persuada que le premier soin de Sébastiani serait de se mettre en rapport avec Ibrahim-bey pour exciter un grand soulèvement des Mameluks contre la Porte, afin de ramener l'Égypte sous l'influence de la France. C'était la forme nouvelle sous laquelle Bonaparte pensait résoudre à son profit le problème égyptien.

Le colonel Sébastiani observe, dans le récit de son voyage, que l'objet de sa mission était de noter « l'état actuel de l'Égypte et de la Syrie sous les rapports politique, administratif et militaire ».

Le 2 octobre, à Tripoli, il fit signer un traité de paix entre la Suède et le bey : moyennant quelque indemnité pécuniaire, le bey délivra les captifs suédois qu'il avait en son pouvoir; il montra la plus grande admiration pour le premier Consul; il donna à Sébastiani deux chevaux, un beau damas à fourreau d'or et des essences; il écrivit à Talleyrand qu'il se réjouissait « de voir fructifier l'arbre de l'amitié ». Il ne fit aucune difficulté pour reconnaître le pavillon de la

1. Corr. VIII, 9, 21.

République italienne, qui fut aussitôt arboré au consulat de France et salué de vingt et un coups de canon ; il affirma son entier dévouement aux intérêts français ; « On pourrait compter sur lui, conclut Sébastiani, quelles que fussent les vues du gouvernement sur le Levant et notamment sur l'Égypte. »

Le colonel arriva à Alexandrie le 14 octobre : il fut reçu par le général anglais Stuart, et le pressa de hâter l'évacuation de l'Égypte, conformément à la paix d'Amiens ; le général lui répondit qu'il n'avait pas d'ordres de Londres et qu'il pensait demeurer encore tout l'hiver en Égypte. Sébastiani vit les principaux cheikhs de la ville, El-Messiry, Ibrahim-Mufti ; ils furent déçus en apprenant qu'il n'était pas chargé, comme ils l'espéraient, de faire partir aussitôt les Anglais et de reprendre possession du pays au nom de la France ; ils l'assurèrent que les Anglais étaient partout en grande détestation et le premier Consul en grande vénération ; cependant il n'oubliait pas de visiter les forts et retranchements des Anglais, et constatait avec satisfaction qu'ils étaient « dans le plus grand délabrement ».

Il entra au Caire le 24 octobre, escorté de 300 cavaliers et de 200 fantassins, que le pacha Mohammed avait envoyés au-devant de lui. Il vit les principaux cheikhs, distribua de nombreux portraits du premier Consul ; quelques-uns pourtant refusèrent de le recevoir, en alléguant une mauvaise santé, pour ne pas se compromettre aux yeux des Anglais et du pacha. Sauf quelques menaces et quelques insultes individuelles auxquelles il n'attacha pas d'importance et qu'il fit punir, il fut bien traité par la population du Caire. Il eut une grave conférence avec le pacha au sujet de la réconciliation avec les Mamelouks ; le pacha le remercia de ses bons soins, mais ne lui permit pas de se rendre à Assouan ; Sébastiani ne put que voir Mme Mourad-bey, la veuve de l'ancien ami de Kléber ; il l'assura de la protection du premier

Consul pour elle et pour les Mameluks ; il ne put qu'amorcer cette intéressante politique. En somme, il exprima l'opinion que l'Égypte était malheureuse, que les Anglais y étaient en horreur, les Osmanlis à peu près autant, que les Mameluks avaient beaucoup de chances de l'emporter, mais qu'ils étaient dès lors très affaiblis, et qu'enfin tout le monde attendait l'intervention du premier Consul et souhaitait l'arrivée d'une armée française.

Il s'en alla par Damiette et arriva à Saint-Jean-d'Acre le 18 novembre. Il fut reçu par Djezzar-pacha, celui-ci gardant à portée de sa main, pendant l'entretien, un pistolet à quatre coups, une carabine à vent, un sabre et une hache. La conversation fut cependant amicale. Le pacha observa judicieusement que Bonaparte était un grand homme, quoique de petite taille. Il se plut à rappeler le souvenir du siège qu'il avait soutenu contre lui ; il se donna même la peine de le mettre en forme de fable : — Un esclave noir, après un long voyage, où il avait souffert tous les genres de privations, arrive dans un petit champ de cannes à sucre ; il s'y arrête, se repaît de la liqueur délicieuse, et se détermine à s'établir dans ce champ. Un moment après, passent deux voyageurs, l'un derrière l'autre. Le premier lui dit : « Salamalec ! (le salut soit avec toi !) — Le diable t'emporte ! » lui répond l'esclave noir. Le second voyageur s'approche de lui et lui demande pourquoi il a répondu si méchamment à un propos plein de bonté : « J'avais de bonnes raisons pour cela, réplique-t-il ; si ma réponse eût été amicale, cet homme m'aurait accosté, se serait assis auprès de moi ; il aurait partagé ma nourriture, l'aurait trouvée bonne et aurait cherché à la garder toute pour lui. » Et voilà pourquoi Djezzar n'avait pas voulu partager son champ de cannes avec Bonaparte.

Djezzar-pacha habitait un palais construit avec beaucoup de goût et d'élégance ; il y fallait passer par les détours les plus compliqués pour arriver aux appartements ; au bas de

l'escalier principal, un vaste cachot retentissait jour et nuit des gémissements des prisonniers qui y étaient entassés et qui se cramponnaient aux grilles, criant : Miséricorde! Dans la cour, douze pièces de campagne avec leurs caissons, le tout fort bien tenu. Sébastiani rencontra dans la ville plus de cent personnes, dont le principal ministre du pacha, réduites à la plus hideuse physionomie, un œil arraché, les oreilles et le nez coupés ; le colonel en fut indigné : « Ce monstre a imprimé le cachet de son caractère atroce sur tout ce qui l'entoure. » Il ne fit pas un long séjour à Saint-Jean-d'Acre, car il n'eut pas la permission de visiter les fortifications.

Il se consola à Zante et dans les Sept-Iles ; il y fut reçu par le gouverneur, M. Calichiopoulo, au milieu des notables : compliments échangés, Sébastiani leur fit un petit discours, les engagea à l'union, leur dit l'intérêt que leur portait le premier Consul ; ils l'interrompirent par des cris enthousiastes : Vive la France! Vive Bonaparte! Plus de 4.000 personnes l'accompagnèrent jusqu'au port, où il s'embarqua pour Messine, écrivant tout aussitôt sur son journal : « Je ne m'écarterai pas de la vérité en assurant que les îles de la mer Ionienne se déclareront françaises dès qu'on le voudra. »

En résumé, Sébastiani, à la fin de sa mission « commerciale », dressait ce tableau : l'armée anglaise en Égypte compte 4.430 hommes à Alexandrie et dans les forts environnants, 200 à Damanhour ; l'armée turque, 16.000 hommes, mais beaucoup de désertions ; l'armée des Mamelouks, 3.000 Mamelouks, 6.000 Arabes, sous trois principaux chefs, Ibrahim-bey, Elfy-bey et Osman-bey, celui-ci successeur de Mourad-bey et très attaché aux Français ; « 6.000 Français suffiraient aujourd'hui pour conquérir l'Égypte ».

Le 25 janvier 1803, Sébastiani était de retour à Paris ; le 30, son rapport paraissait en entier dans le *Moniteur* ; et aussitôt il produisait une sensation énorme, par lui-même et par le fait de sa publication. Thiers, qui pourtant ne

prétend pas soutenir que Bonaparte ait toujours été en état de légitime défense, y voit un malheureux accident, une erreur, une sorte de regrettable distraction, ou, d'après le premier Consul lui-même, une protestation contre l'inexécution du traité d'Amiens par l'Angleterre et notamment contre le maintien des troupes anglaises en Égypte : mais il y avait, pour une telle protestation, d'autres moyens, et plus directs, et qui pouvaient mettre l'Angleterre dans son tort, au lieu de lui donner des prétextes, ou même des raisons sérieuses, pour ne pas encore évacuer. D'autres historiens y voient la manifestation du hautain mépris que Bonaparte avait pour l'Angleterre et comparent sa conduite à l'égard du gouvernement de Londres à la conduite de Philippe de Macédoine à l'égard des Athéniens ; il aurait pris plaisir à proclamer, à la face de l'Angleterre et de l'Europe, le dessein qu'il avait arrêté dans son esprit, comme pour affirmer que rien ne pourrait en empêcher l'exécution; mais il est fort douteux que Bonaparte ait jamais tenu l'Angleterre en si médiocre considération. Lucien Bonaparte raconte, dans ses Mémoires, d'après Sébastiani, que Bonaparte dicta lui-même les dernières phrases du rapport publié, disant, après les avoir relues avec complaisance: « Nous verrons bien si cela ne décidera pas John Bull à guerroyer. » Il n'est pas nécessaire d'accorder une foi absolue à tous les propos de Lucien ou des auteurs de Mémoires en général. On peut admettre, sans se flatter d'atteindre au fond des intentions du premier Consul, qu'il voulut, en publiant le rapport de Sébastiani, causer de l'émotion en Angleterre, voir de quelle patience les Anglais étaient encore capables, et surtout leur faire peur, dans la pensée qu'après avoir fait tant de concessions à la paix, ils ne se décideraient pas à la rompre, et qu'il suffirait de parler fort, pour achever l'exécution de tout le traité d'Amiens.

En tout cas, les conséquences furent sérieuses, différentes sans doute de ce qu'il attendait.

L'ambassadeur anglais à Paris, lord Whitworth, déclara tout aussitôt qu'il ne pourrait pas être question d'évacuer Malte avant que son gouvernement n'ait des explications rassurantes sur les intentions du premier Consul au sujet de l'Égypte. Le 17 février, Bonaparte fit venir l'ambassadeur aux Tuileries. Il se plaignit lui-même très vivement de la conduite des Anglais, des attaques de la presse britannique contre la France, des complots sans cesse tolérés en Angleterre contre sa propre sûreté personnelle, et surtout de la mauvaise volonté mise par le gouvernement de Londres à exécuter la paix d'Amiens. « Onze mois, dit-il, après la signature de la paix, il y a encore des points capitaux qui ne sont pas traités ; la conduite du gouvernement anglais est une sorte d'agression continuelle qui, nous tenant dans un état qui n'est ni de paix ni de guerre, met le gouvernement de la République dans la nécessité d'user de représailles, et c'est uniquement sous ce point de vue que doit être considéré le rapport du colonel Sébastiani et que devront l'être bientôt les expressions qui pourront déplaire au gouvernement britannique dans le prochain exposé de la situation de la République... Je n'ai pas de plus vif désir, ajoutait-il, que celui du maintien de la paix ; mon intérêt propre, comme celui de la France, sont concentrés dans cette stabilité de la pacification qui me permettra d'effacer toutes les traces douloureuses de la Révolution ; l'Angleterre elle-même ne paraît avoir aucun intérêt à recommencer la guerre ; elle est sans alliés sur le continent ; elle serait réduite à agir seule, et la chance de s'emparer encore de quelques colonies, qu'il faudrait bien rendre à la paix, ne balance en aucune manière ni les dépenses qu'une nouvelle guerre lui occasionnerait, ni les avantages qu'elle retire en ce moment du commerce exclusif qu'elle fait sur le globe, ni les dangers trop réels d'une invasion et des suites incalculables qu'elle pourrait avoir. Car enfin, il faut le dire, il est bien loin de l'esprit et du cœur du

premier Consul de méditer des entreprises qui ne tendent qu'à replonger l'Europe dans des maux sans remède ; mais au premier coup de canon il faudrait pourtant bien qu'il s'occupât des moyens de repousser des attaques si injustes et de détruire dans son principe une guerre si acharnée[1]. »

Il est manifeste, en tout ce discours, que Bonaparte cherchait surtout à effrayer les Anglais, à les faire reculer, afin de dégager sa politique de leur opposition. Ils évacuèrent d'ailleurs l'Égypte à ce moment, afin de garder auprès des puissances du continent le bénéfice moral de la modération; ils allaient d'autant plus fortifier leur résistance suprême à Malte.

Le premier Consul continua, comme il l'avait annoncé, sa tentative d'intimidation, dans son message au Sénat et au Corps législatif, où il exposa magistralement la situation de la République, le 20 février 1803. On ne pouvait célébrer en termes plus éloquents les bienfaits de la paix et l'immense intérêt que la France avait à sa durée. Bonaparte n'y voyait plus que peu d'obstacles : « Le gouvernement garantit à la nation la paix du continent, et il lui est permis d'espérer la continuation de la paix maritime. Cette paix est le besoin et la volonté de tous les peuples; pour la conserver, le gouvernement fera tout ce qui est compatible avec l'honneur national, essentiellement lié à la stricte exécution des traités.

« Mais en Angleterre deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix et paraît décidé à la maintenir; l'autre a juré à la France une haine implacable : de là cette fluctuation dans les opinions et dans les conseils, et cette attitude à la fois pacifique et menaçante. Tant que durera cette lutte des partis, il est des mesures que la prudence commande au gouvernement de la République ; 500 000 hommes doivent être et seront prêts à la défendre et à la venger. Étrange

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 600, f°s 177-184 ; — Sorel, VI, 271.

nécessité que de misérables passions imposent à deux nations qu'un intérêt égal et une égale volonté attachent à la paix !

« Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans les ligues nouvelles ; et, le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France.

« Mais ayons de meilleures espérances, et croyons plutôt qu'on n'écoutera, dans le cabinet britannique, que les conseils de la sagesse et la voix de l'humanité. Oui, sans doute, la paix se consolidera tous les jours davantage ; les relations des deux gouvernements prendront ce caractère de bienveillance qui convient à leurs intérêts mutuels ; un heureux repos fera oublier les longues calamités d'une guerre désastreuse ; et la France et l'Angleterre, en faisant leur bonheur réciproque, mériteront la reconnaissance du monde entier[1]. »

Éloquence à la fois pacifique et menaçante, pacifique à l'adresse des Français qui tenaient avant tout à la paix, menaçante à l'adresse des Anglais dans l'intention de les contraindre à respecter la paix telle que le premier Consul la comprenait, la paix avec tous les accroissements de puissance qu'elle comportait pour lui, la paix rongeante et envahissante qui depuis onze mois était plus désastreuse aux intérêts de l'Angleterre que les dix années de la guerre précédente.

Car il y avait une erreur, peut-être involontaire, dans le message consulaire, à propos de l'explication qu'il donnait des hésitations de la politique britannique. Il n'y avait pas, à vrai dire, deux partis en Angleterre, celui de la paix et celui de la guerre ; il y avait surtout une opinion publique, très forte et très éclairée, qui avait espéré que la paix serait avantageuse aux intérêts du pays, et qui, considérant les progrès de l'influence française en Amérique, les desseins du pre-

1 Corr. de Nap., VIII, 210.

mier Consul dans l'Inde et en Égypte, émue très vivement par la mission Sébastiani et par la mission Decaen, en venait à regretter la guerre et allait obliger le gouvernement à défendre enfin, avec une résolution invincible, la grandeur et la sûreté même de la nation.

CHAPITRE IX

LA RUPTURE (MARS-MAI 1803)

I

DISPOSITIONS HOSTILES

S'étonnera-t-on de la rupture? on s'étonnerait davantage qu'elle ne se fût pas produite. Elle était sans doute inévitable. Les intérêts de la France et ceux de l'Angleterre, tels qu'ils étaient conçus par l'aristocratie anglaise et par le premier Consul, ne pouvaient pas être conciliés; la « paix dévastatrice », selon l'expression de M. Sorel lui-même, ne pouvait être que ruineuse, mortelle peut-être pour l'Angleterre, si elle durait; jamais l'Angleterre n'eut peut-être un intérêt plus évident que celui de rompre la paix d'Amiens en 1803. L'« expérience » qu'elle avait voulu faire était concluante; elle fût devenue funeste en se prolongeant. La paix était plus utile à la France; elle était la condition de sa vraie grandeur.

Aussi bien les circonstances avaient-elles changé depuis un an; elles encourageaient en vérité l'Angleterre à la rupture. Car elle s'était décidée à un traité onéreux parce qu'elle était alors abandonnée par toutes les puissances du continent: elle ne pouvait compter sur la Prusse; l'Autriche était accablée; la Russie était mécontente de voir les Anglais en Égypte et nourrissait de vagues ambitions sur l'Inde. Désormais, s'il était toujours difficile d'obtenir de la Prusse une décision ferme, on la savait inquiète de la persistance de l'occupation française en Hollande; l'Autriche était irritée des résultats du

Recès germanique, de l'établissement de la médiation française en Suisse, de la politique du premier Consul en Italie ; et la Russie, la question allemande résolue, était plus libre pour se dégager de toute entente avec la France ; son nouveau ministère, constitué en novembre 1802, sous la direction du chancelier Woronsof, passait à juste titre pour être résolument hostile à la politique de Bonaparte ; avec Alexandre Ier, les fantaisies ambitieuses du tsar Paul avaient été définitivement abandonnées ; le concert franco-russe n'existait plus ; l'évacuation de l'Égypte par les Anglais rassurait le gouvernement de Saint-Pétersbourg, qui n'avait plus d'autre préoccupation que d'arrêter les empiétements de la France. En d'autres termes, l'Angleterre était certaine de ne pas avoir le continent contre elle, d'avoir au moins les sympathies des plus grandes puissances ; la situation politique se reconstituait comme au temps de la formation de la seconde coalition.

En vérité, la paix avait été signée entre la France et l'Angleterre ; elle n'avait jamais été établie. L'Angleterre n'avait recueilli aucun des avantages qu'elle en attendait ; elle avait seulement senti le danger de la concurrence économique de la France. Le premier Consul, pour pouvoir se refuser à tout arrangement, n'avait cessé de susciter des difficultés diplomatiques, de soulever des questions irritantes.

Dès le lendemain de la paix d'Amiens, il avait pris pour prétextes la présence des émigrés royalistes en Angleterre et la malveillance inévitable de certains journaux anglais.

Par l'article premier du traité, les deux puissances étaient convenues « de n'accorder aucune protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à aucune d'elles ». Apparemment cet article faisait surtout allusion aux secours que l'Angleterre avait fournis aux émigrés et la France aux Irlandais. Bonaparte y donna quelque extension ; il est difficile de mesurer la part de sincérité qu'il y mettait.

Le 25 mai 1802, Talleyrand écrivait à Otto : « Des libelles contre le Concordat, envoyés par Georges et par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, ont été jetés en Bretagne par des bateaux anglais. C'est l'ordre du premier Consul que vous demandiez : 1° l'expulsion des anciens évêques de Saint-Pol-de-Léon, d'Arras, et de tous ceux qui, sous prétexte de religion, ne cherchent qu'à jeter le trouble dans l'intérieur de la République ; — 2° la déportation de Georges au Canada, comme il avait été insinué dans les négociations préliminaires ; 3° le départ des Bourbons, attendu que, puisque c'est à Varsovie que se trouve le chef de la famille, il paraît convenable que les autres princes se réunissent au même lieu ; — 4° la prohibition expresse et formelle des ordres et décorations de l'ancien gouvernement de France.

« Pour demander et pour obtenir ces quatre points capitaux, vous n'avez besoin, citoyen, que d'invoquer le sens et l'esprit du traité d'Amiens. Il est impossible de douter de la bonne volonté que montrera le gouvernement britannique à se rendre aux vœux du premier Consul et à écarter tout ce qui pourrait jeter quelques nuages sur la parfaite harmonie qui règne entre les deux États[1]. »

Il était impossible, en effet, d'invoquer la lettre du traité d'Amiens, où il n'était pas plus question de déporter Georges que de rappeler les Bourbons au respect qu'ils devaient au chef de la famille. C'était aussi donner au gouvernement britannique une médiocre idée de la tranquillité de la France que de la représenter comme dépendant de quelques libelles factieux.

Quelques semaines après, nouvelle dépêche de Talleyrand, sous la signature même de Bonaparte : — Il y a à Jersey un foyer de conspiration : les nommés Bertin et Sauveur, de Saint-Malo ; Goyon, un ancien lieutenant de vaisseau ; Cha-

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 597, f° 507.

Beaubriand, de Nantes ; Dufaux et Rochet, anciens officiers, ne parlent que d'assassiner le premier Consul et de renverser le gouvernement. Il faut « requérir sans délai du gouvernement britannique l'arrestation et l'éloignement de cette troupe de conspirateurs qui, soufferts plus longtemps chez une nation qui vient de faire la paix, ne pourraient que compromettre sa loyauté ».

Le ministère britannique montra de la bonne volonté ; il expulsa de Jersey, sans autre information, les conspirateurs dénoncés par le premier Consul. Il essaya aussi, malgré son embarras, de lui donner satisfaction sur les autres points. Lord Hawkesbury se déclara prêt à ordonner même des poursuites judiciaires contre Georges et les évêques de Saint-Pol et d'Arras, si le gouvernement français voulait bien produire la preuve du délit par eux commis. Quant au renvoi des princes et de tous les évêques réfractaires, il pria Otto « de ne pas lui demander ce qu'il n'était pas en son pouvoir de faire et ce qui blesserait la fierté de la nation et les sentiments personnels du Roi ».

« Je vous dirai d'avance, ajouta-t-il, ce que nous sommes prêts à faire : c'est d'informer les princes, les évêques et les autres émigrés que, s'ils abusent en aucune manière de l'asile que nous leur avons accordé, ils perdront immédiatement le droit d'hospitalité dont ils jouissent à présent et qu'ils seront bannis du territoire de la Grande-Bretagne. Évitons autant qu'il dépend de nous les demandes qui pourraient humilier l'un ou l'autre gouvernement, et croyons que, dans ces premiers moments, la paix ne peut être consolidée que par les plus grands ménagements. »

Cela était parfaitement digne et correct ; Talleyrand ne fournit pas la preuve du délit commis par Georges et par les évêques d'Arras et de Saint-Pol-de-Léon, et l'affaire n'eut pas d'autre suite : ce qui permit à Bonaparte d'en garder quelque mauvaise humeur.

Le 10 août suivant, le *Moniteur* publiait l'article suivant :

« Georges porte ouvertement à Londres son cordon rouge en récompense de la machine infernale qui a détruit un quartier de Paris et donné la mort à trente femmes, enfants et citoyens. Cette protection spéciale n'autorise-t-elle pas à penser que, s'il eût réussi, on lui eût donné l'ordre de la Jarretière?... Quel résultat peut attendre le gouvernement anglais en fomentant les troubles de l'Église, en accueillant et recommissant sur notre territoire les brigands des Côtes-du-Nord et du Morbihan, couverts du sang des principaux et des plus riches propriétaires de ces malheureux départements, en répandant par tous les moyens, bien loin de les contenir et de les réprimer sévèrement, toutes les calomnies dont sont remplis les écrits anglais ou français imprimés à Londres?... Ou le gouvernement anglais autorise et tolère ces crimes publics et privés, et alors on peut lui dire que cette conduite n'est pas digne de la générosité, de la civilisation, de l'honneur britannique ; ou il ne peut les empêcher, et alors on peut lui dire qu'il n'y a pas de gouvernement partout où il n'y a pas de moyens de réprimer l'assassinat, la calomnie, et de protéger l'ordre social en Europe. »

Il y avait, en effet, quelques journaux anglais, le *Porcupine*, le *True Briton*, et l'*Ambigu*, écrit en français par Peltier, un ancien rédacteur des *Actes des Apôtres*, qui prenaient à l'égard du premier Consul de grandes libertés de langage. Ce n'était peut-être pas de quoi autoriser les violences du *Moniteur officiel de la République française*. Pourtant, quatre jours après, Talleyrand adressait à Otto les plus pressantes instructions : « Citoyen, les diatribes indécentes et calomnieuses que l'on n'a cessé de répandre en Angleterre contre le gouvernement français et les actes qui en sont émanés ont attiré plusieurs fois l'animadversion du premier Consul ; j'ai été chargé de vous témoigner sa juste indignation, et vous devez demander au gouvernement de Sa Majesté britannique la punition et

la répression d'abus aussi scandaleux. Quelle que soit l'étendue de la liberté de la presse en Angleterre, le même principe qui défend de rien publier sur les actes et la personne des ministres étrangers qui résident à Londres doit donner au ministère les moyens d'arrêter toute publication offensante contre les gouvernements qu'ils représentent.

« Que le gouvernement anglais tolère chez lui la critique des actes de son administration, ou des personnalités offensantes contre le chef de l'État, sa famille, ses ministres, les inconvénients en sont particuliers au pays, et leur influence ne s'étend point au dehors ; chaque société indépendante est libre, sans que personne y puisse intervenir, de sacrifier chez elle tel avantage pour en obtenir tel autre auquel elle attache plus de prix. Mais ne point réprimer les excès de la presse lorsqu'ils peuvent blesser les nations étrangères dans leurs intérêts et dans leur honneur, n'est-ce pas laisser à des folliculaires, à des libellistes, la faculté de faire croire à des dispositions fâcheuses et malveillantes qui sont souvent contraires et aux intentions des gouvernements et à l'opinion des peuples ? Ne doit-on pas craindre que ces mêmes excès répétés n'amènent à des résultats souvent peu conformes à l'intention et au vœu des gouvernements ?

« Il est des lois générales dont se compose le droit public de l'Europe devant qui se taisent les lois particulières des différents États. S'il est de droit particulier en Angleterre de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il est de droit public, d'obligation pour le gouvernement, de prévenir, de réprimer et de punir toutes les atteintes qui pourraient être portées par cette voie aux droits, aux intérêts, à l'honneur des nations étrangères. »

Bonaparte eût voulu étendre à la presse anglaise le régime qu'il imposait alors à la presse française, le régime du silence ou de l'approbation obligatoire. Il était difficile au ministère britannique de s'y prêter. Lord Hawkesbury se montra dis-

posé à ordonner une action judiciaire contre Peltier et l'*Ambigu*, à condition que d'abord le gouvernement français désavouerait l'article du *Moniteur* où le Roi et le ministre anglais avaient été gravement incnlpés et calomniés. Otto déclara que le *Moniteur* n'était officiel que pour ce qui concerne les actes du gouvernement ; Hawkesbury répliqua que le gouvernement anglais n'était responsable que des articles insérés dans la *Gazette de la Cour*. Le ton déjà s'aigrissait. Et il fut impossible de trouver un terrain d'entente. Pourtant, Peltier fut traduit devant le jury, qui devait, quelques semaines plus tard, le déclarer coupable de provocations à l'assassinat.

A la fin de septembre, Talleyrand ordonnait à Otto de nouvelles démarches dans le même sens. Hawkesbury essayait de s'en tirer par d'aimables propos : « De tous les personnages illustres de l'histoire, Auguste est le seul qui ressemble un peu au premier Consul, et cet empereur romain s'est toujours montré insensible aux injures ; on lui en disait même en plein Sénat. » Otto saisissait toute la beauté de ce thème, et il le développait à son tour dans une tirade éloquente : « Lorsque le génie de la République s'est montré aussi grand dans le cabinet que sous la tente ; lorsqu'on a vu sortir du néant des institutions admirables, propres à cimenter tous les liens de la société et à placer la France au premier rang des nations de l'Europe ; lorsque des portions précieuses de l'Allemagne et de l'Italie, brisées par les tourmentes révolutionnaires, ont grossi le patrimoine de la République ; lorsque enfin la religion, une constitution sage et les acclamations spontanées d'un peuple innombrable ont mis le sceau à tant de gloire et de bienfaits, des écrivains mercenaires ont cru flatter une nation essentiellement jalouse en dépréciant un gouvernement dont l'influence a presque anéanti le crédit politique de l'Angleterre. »

Le premier Consul ne s'éleva pas au pardon des injures ; il n'était pas fâché de garder un prétexte d'irritation contre

l'Angleterre; il l'entretint avec soin; de temps en temps, le *Moniteur* renouvelait les mêmes plaintes contre la faiblesse du ministère britannique à l'égard de la presse, notamment le 19 octobre, puis le 6 novembre, le 1er et le 9 janvier 1803, le 19 février.

Dans le même temps, en janvier et en février précisément, le citoyen Poterat adressait de nouveaux mémoires à Talleyrand sur les moyens de soulever l'Irlande contre l'Angleterre; il demandait à lui présenter le citoyen Mac-Neven, représentant à Paris du comité secret des Irlandais-Unis. Il ne paraît pas que Talleyrand ait consenti à recevoir Mac-Neven; il ne paraît pas davantage qu'il l'ait fait expulser, non plus que tous ceux qui, retirés en France, y travaillaient à jeter le trouble dans les pays anglais. Il y eut d'ailleurs bientôt d'autres causes plus graves de dissentiments entre les gouvernements de Paris et de Londres, qui les tinrent dans des dispositions sans cordialité, et, dans l'exécution du traité d'Amiens, les préparèrent mal à des règlements amiables.

Les clauses essentielles du traité d'Amiens portaient sur Malte. Quelques tentatives furent faites pour les appliquer. L'île devait être rendue aux chevaliers de Saint-Jean, moyennant quelques conditions qu'il est utile de rappeler: l'établissement provisoire, pour un an ou plus, d'une garnison napolitaine de 2.000 hommes, la nomination d'un grand-maître, la garantie et l'adhésion des grandes puissances, France, Angleterre, Autriche, Russie, Espagne, Prusse. Notamment, le paragraphe IV de l'article 10 comportait l'évacuation de l'île par les Anglais dans les six mois, après l'arrivée de la garnison napolitaine.

La France évacua, peu de temps après les ratifications, les ports napolitains et les positions qu'elle occupait dans le territoire romain; mais, à Rome et à Naples, il y avait des gouvernements réguliers prêts à reprendre aussitôt l'administration des pays évacués. Il n'y avait pas de gouvernement

constitué à Malte, pour recevoir l'île des mains du gouvernement anglais. Ce lui fut une première raison pour y laisser des troupes. Il observait, d'autre part, que le premier Consul avait encore des troupes dans la République italienne, en Suisse et en Hollande.

Pour hâter l'évacuation, Bonaparte pressa le gouvernement napolitain d'envoyer une garnison à Malte. Le roi de Naples, toujours dirigé par Acton, ne montra pas de zèle ; cependant, en septembre 1802, il fit partir 2.000 hommes de Sicile. Les Anglais les reçurent comme des camarades, et, comme ces nouvelles troupes faisaient venir leurs vivres de Sicile, ils en profitèrent pour s'y ravitailler aussi : ce qui leur procura de sensibles économies. Mais ils ne parurent point disposés à céder la place.

Talleyrand fit de grands efforts pour exciter l'indignation du gouvernement napolitain contre cette violation des traités solennels. Acton ne correspondit point à ces sentiments. L'ambassadeur Alquier reçut l'ordre de lui déclarer que, « si la cour de Naples désirait établir sa domination immédiate sur Malte, le premier Consul ne verrait aucun inconvénient politique à favoriser ce vœu ». La cour de Naples accueillit ces avances généreuses avec la plus parfaite indifférence ; elle fit remarquer discrètement qu'il ne convenait pas de violer le traité d'Amiens. Et Alquier dès lors ne put contenir sa colère : « Qu'attendre, écrivait-il, de la cour de Naples, tant qu'elle sera dirigée par un sujet britannique, par un homme qui tient à l'Angleterre par sa fortune, par son titre honorifique de baronnet, par son origine, par tous les liens enfin qui déterminent l'affection dans un homme privé, subjuguent l'opinion dans un homme public, et dont il est impossible de s'affranchir sans une force de caractère infiniment rare? Tout est anglais autour du chevalier Acton, les titres, les espérances, les formes extérieures, les discours ; son épouse n'a pas d'autre titre que milady ; il vient de placer

son neveu dans la marine anglaise ; quand il parle des Anglais, il dit *nous*... C'est un ennemi implacable, qui n'a cessé de nuire à la France, qui nous a constamment desservis, pour favoriser les prétentions des Anglais dans la Méditerranée, et à qui il ne manque enfin, pour nous faire plus de mal, que d'avoir à diriger une plus grande puissance de moyens. »

Il ne fallait donc pas compter sur le gouvernement de Naples pour faire partir les Anglais de Malte. Le premier Consul pensa y réussir en pressant l'élection d'un grand-maître ; entreprise laborieuse encore, car, depuis 1798, les chevaliers étaient dispersés dans tous les pays de l'Europe. Pour aller plus vite, Bonaparte essaya de rétablir le grand-maître Hompesch, celui qui lui avait si aisément laissé prendre les formidables murailles de La Valette en 1798 ; sans doute on pourrait encore, à l'occasion, s'entendre avec lui. Dès 1801, il avait sondé légèrement à ce sujet les cours de Vienne et de Rome ; il avait fait savoir à Hompesch qu'il le verrait « avec grand plaisir reprendre ses fonctions de grand-maître », et, comme il le savait dans la gêne, il autorisa le citoyen Cacault, ministre à Rome, à lui donner 500 louis, « sans lettre ni rien d'ostensible ». Il ne tarda pas à comprendre que, si Hompesch était rétabli dans la grand'maîtrise, ce serait aux Anglais la meilleure des raisons pour ne pas évacuer Malte.

Pour éviter tout malentendu, il fut décidé entre la France, l'Angleterre et la Russie (le tsar Paul ayant succédé comme grand-maître au chevalier Hompesch), que les chevaliers de Saint-Jean, réunis en leurs prieurés, désigneraient des candidats, parmi lesquels le pape choisirait le grand-maître. Cela demanda quelques semaines ; mais on put aboutir ; dans le temps même où la garnison sicilienne s'établissait dans l'île, le 14 septembre 1802, le Pape nomma grand-maître le bailli de Ruspoli, et l'invita à se rendre immédiatement à Malte.

Mais Ruspoli voyageait alors, et on fut quelque temps

avant de savoir où il était ; on le chercha en Irlande, aux îles Hébrides ; on le trouva à Édimbourg ; on l'informa de son élection. Talleyrand donna des instructions à Otto pour « déterminer le nouveau grand-maître à prendre sa route par la France. Le premier Consul, écrivait-il, serait bien aise de le voir à Paris, et il a déjà donné des ordres pour qu'un bâtiment de l'État fût préparé à Toulon, à l'effet de le transporter à Malte, où sa présence est réclamée par des intérêts de tout genre. Je me persuade que M. de Ruspoli en sentira la force et qu'il sera empressé de se rendre à l'invitation du premier Consul. »

En décembre 1802, le bailli de Ruspoli fit connaître son refus et il fut impossible de l'en faire revenir. Il est possible que le gouvernement anglais y fût pour quelque chose. Le Pape fut invité à faire un autre choix : le 10 février 1803, il nomma grand-maître le bailli Tommasi, qui habitait Messine, et pouvait être vite à son poste.

Tommasi, dont l'élection fut agréable à Bonaparte, fit du zèle. Il expédia aussitôt à Malte le commandeur Buzy avec le titre « d'ambassadeur-commissaire-lieutenant », pour y annoncer son arrivée prochaine, faire partir la garnison anglaise, tout préparer pour sa réception solennelle et la restauration de l'Ordre. Les chevaliers de Saint-Jean furent invités à venir à Messine, pour accompagner le grand-maître en sa capitale, et l'assister dans la reprise de ses fonctions et de ses droits. « J'espère, écrivait Buzy à Cacault, que nous allons en finir », et il brûlait de montrer son dévouement à la « grande nation française ».

Le ministre anglais à Malte, le chevalier Ball, répondit le 2 mars au commandeur Buzy qu'il n'avait pas d'instructions de son gouvernement pour évacuer l'île, et qu'il était inutile que le grand-maître quittât Messine. En vain, le ministre français, le général Vial, intervint-il pour soutenir Buzy ; en vain le grand-maître annonça-t-il l'intention de porter à

Malte « sa poitrine et l'étendard de saint Jean ». Les Anglais n'en bougèrent point; ils connaissaient alors le rapport Sébastiani, et ne manquaient pas d'autres prétextes, ni même de bonnes raisons, pour garder Malte.

Dans le traité d'Amiens, les treize paragraphes de l'article 10 sur Malte étaient un arsenal de prétextes à ne pas évacuer l'île; c'avait été la plus grande habileté du gouvernement anglais, en se résignant à signer la paix, une ligne de retranchements pour contenir de nouveaux empiétements du premier Consul. Les paragraphes VI et VIII notamment comportaient la garantie des six grandes puissances: tant que la garantie n'était pas obtenue, le ministère britannique s'estimait en droit de refuser la restitution de l'île aux chevaliers de Saint-Jean, même en supposant qu'ils eussent un grand-maître.

Or, les démarches nécessaires à l'obtention de cette garantie furent lentes et pénibles; le gouvernement de Londres en rejeta la responsabilité à celui de Paris, qui lui retourna le reproche. A Berlin et à Vienne, il n'y eut que du temps perdu. A Saint-Pétersbourg, il y eut des obstacles infranchissables. Le tsar Alexandre Ier, qui, après son père, continuait de s'attribuer sur l'Ordre de vagues droits de protection, et peut-être y nourrissait quelques desseins ambitieux, fut fort irrité par l'article de la garantie; il avait compté, au lendemain des préliminaires de Londres, être le seul garant de l'indépendance de l'Ordre; il était fâché que la Russie ne fût que l'une des six puissances garantes, nommée même après l'Autriche. Il aurait pu s'en prendre exclusivement au premier Consul; il s'en plaignit davantage à l'Angleterre, à laquelle il reprochait de ne s'être pas concertée avec lui sur ce point, et il fit déclarer à Londres, dès le mois d'avril 1802, que l'article de Malte était « impraticable et complètement nul »[1]. Lord Saint-Helens, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg,

1. Dépêche de Merry, 28 avril 1802 : Foreign office, Russia, n° 50. — J. Holland Rose, I, 406.

et son successeur, l'amiral Warren, ne purent pas obtenir la garantie de la Russie; il n'y a pas lieu de supposer qu'ils sollicitèrent ce refus, qui fut formellement annoncé le 18 novembre 1802.

Quelques jours après, le Tsar précisait ses intentions; et, comme il revendiquait une influence particulière sur les destinées de l'Ordre de Saint-Jean, il déclarait qu'il accorderait la garantie qu'on lui demandait sous les conditions suivantes: la souveraineté des chevaliers de Malte serait complète, sans aucune participation des natifs Maltais aux affaires de l'île; Malte serait occupée par une garnison napolitaine, dont l'entretien serait payé par la France et par l'Angleterre, jusqu'à ce que les chevaliers fussent capables d'assurer eux-mêmes leur indépendance et le respect de leur neutralité. Ce n'est pas à dire que ces propositions de l'empereur Alexandre fussent très ingénieuses.

En tout cas, c'était rouvrir la négociation de Malte, qui avait déjà été si laborieuse aux conférences d'Amiens; c'était prétendre à une véritable revision du traité d'Amiens; d'autres gouvernements pouvaient suggérer ou même exiger d'autres modifications. C'était, en attendant, retarder l'évacuation de Malte; les Anglais refusaient de rendre l'île sans garantie; les conditions qu'ils avaient mises à la restitution de Malte n'étaient pas remplies, et ne paraissaient pas devoir l'être bientôt. Le 21 avril 1803, le chancelier d'Autriche, Louis de Cobenzl, écrivait à son cousin, Philippe de Cobenzl, ambassadeur à Paris, une note destinée à être mise sous les yeux de Talleyrand et du premier Consul: « L'acte de garantie sur Malte, que l'on demande à la cour de Vienne, doit être assuré conjointement avec les autres puissances; or, la Russie, et même l'Espagne et la Prusse, n'ont pas encore accédé à cette garantie; donc cette formalité n'est pas entièrement consommée. Il paraît que la Prusse et la Russie viennent de donner leur garantie; il faut que l'Empereur soit éclairé sur

ce point; il agira volontiers conjointement; il ne peut prendre auparavant aucune résolution. » A cette date, la rupture entre la France et l'Angleterre était imminente.

En fait, pendant toute l'année qui suivit le traité d'Amiens, les conditions qu'il mettait à l'évacuation de Malte ne furent pas réalisées. En dehors des raisons générales que l'Angleterre eut pour s'y maintenir et que Bonaparte lui fournit avec abondance, elle eut, dans l'affaire de la garantie notamment, la possibilité d'une argumentation diplomatique qui lui permit de prendre l'initiative d'une nouvelle négociation : la question de Malte demeurait ouverte.

II

LE CONFLIT (MARS 1803)

Dès la fin de mai 1802, le général Andréossy avait été nommé ambassadeur de la République française auprès de Sa Majesté Britannique, et Talleyrand avait écrit à ce sujet : « Le choix que le premier Consul a fait d'un officier aussi distingué par ses talents et par son caractère est une manifestation de ses dispositions constantes à maintenir et cultiver les rapports nouveaux de paix et de bonne intelligence qui viennent heureusement de réunir les deux nations. » Lord Whitworth, récemment ambassadeur à Saint-Pétersbourg, fut nommé ambassadeur auprès du gouvernement de la République française. Les deux ambassadeurs ne prirent possession de leurs fonctions qu'au commencement de décembre 1802. Il put paraître alors que les relations entre les deux gouvernements étaient suffisamment cordiales.

Pourtant, en Angleterre du moins, il n'y avait plus de confiance dans la durée de la paix; on y était loin de l'enthousiasme avec lequel on avait reçu le colonel Lauriston, au lendemain des préliminaires de Londres. Les journaux

anglais accueillirent Andréossy presque comme un ennemi ; ils lui attribuèrent une mission curieuse : il devait, d'après eux, soutenir le ministère Addington, qui convenait tout à fait aux intérêts français ; il devait tâcher de gagner la faveur du prince de Galles, en lui exprimant « le regret que la guerre n'eût pas permis plus tôt au premier Consul de lui faire connaître sa bonne opinion et d'obtenir l'estime d'un aussi grand prince ».

« Si vous pouvez, disait Talleyrand dans ces instructions fantaisistes, vous assurer la confiance de quelqu'un que vous serez certain qui possède celle du prince, vous pouvez lui donner à entendre, comme si la chose venait de vous, que vous souffrez de voir que le prince soit dans une situation si peu brillante, et que, quoique vous n'y soyez pas autorisé, cependant vous prendrez sur vous, d'après les sentiments connus du premier Consul, si le prince y donnait son consentement, de demander une somme que Son Altesse Royale fixerait, à titre d'emprunt, payable quand le prince succéderait au trône. Vous pourriez aller jusqu'à un million de livres tournois par an. Il ne faudrait pas accepter de reçu ou d'obligation du prince ; il faudrait lui déclarer seulement que le premier Consul éprouverait la plus grande satisfaction si Son Altesse Royale l'assurait, par une lettre écrite de sa main, qu'Elle cesserait par degrés toute liaison future avec les Bourbons, et qu'à son avènement au trône, elle ne leur permettrait, ni à eux, ni aux autres émigrés, de résider davantage dans ses États. »

Et encore : « Informez-vous si la jeune princesse (la fille du prince de Galles) montre quelque talent et quelque esprit, de quelle manière elle est élevée, si sa gouvernante et les personnes qui lui sont attachées sont connues pour aimer ou haïr la France.

« Dans les assemblées ou fêtes où il y aura des membres du gouvernement, en qualité de Français vous pourrez, sans

offenser personne, mettre de l'eau dans votre vin, tandis que les autres boiront le leur pur, et à ce moyen vous pourrez souvent connaître leurs secrets, sans exposer les vôtres.

« N'épargnez aucune peine à vous procurer toutes les informations possibles sur les parties faibles et vulnérables de l'Inde, celles où règne le plus de mécontentement, où les Anglais sont le plus haïs, les Français le plus aimés.

« Procurez-vous une liste correcte de toutes les personnes qui possèdent de grandes propriétés, avec des remarques sur la nature et l'espèce de leurs propriétés, si c'est en terres ou fonds publics, en maisons ou marchandises qu'elles consistent. Cette liste est absolument nécessaire pour fixer nos emprunts ou asseoir nos réquisitions lors de l'invasion future[1]. »

Il est sans doute inutile de dire qu'il n'y a rien de pareil dans les instructions authentiques qui furent emportées par le général Andréossy. Du moins, ces inventions donnent une idée des ambitions que l'opinion anglaise attribuait au premier Consul ; les esprits n'étaient pas à la paix : ils se nourrissaient d'inquiétudes.

Aussi bien dès lors les difficultés étaient-elles constantes et croissantes entre la France et l'Angleterre. Successivement l'annexion du Piémont, les affaires de Hollande, de Suisse et d'Allemagne avaient entretenu chez les Anglais l'irritation et la crainte ; l'opinion populaire était « pervertie », écrivait Otto dans les derniers temps de son séjour à Londres ; le commerce redoutait la fermeture du marché européen, et par là il était de plus en plus difficile au gouvernement de se désintéresser des affaires du continent. Il l'avait pu, jusqu'à un certain point, au moment des négociations, parce qu'il croyait, avec quelque naïveté, que le premier Consul ne maintiendrait pas sa prépondérance ou son autorité même hors des nouvelles frontières de la France ; il ne le pouvait plus dès qu'il voyait

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 596, f°s 437-442.

le continent de plus en plus fermé aux marchandises anglaises. C'était la voie par où il prétendait reprendre une part d'activité dans les affaires générales de l'Europe.

L'attention de lord Whitworth était appelée, dans ses instructions, sur ce point de vue d'importance capitale : « Il ne faut pas négliger le droit des Iles Britanniques à intervenir dans les affaires du continent toutes les fois que les intérêts de leurs propres territoires ou ceux de l'Europe en général peuvent lui paraître le réclamer... Notamment Sa Majesté Britannique avait consenti à faire de nombreuses et très importantes restitutions au gouvernement batave en considérant que ce gouvernement était indépendant et n'obéissait à aucun contrôle étranger. En effet, le Cap rendu à la Hollande, il était clair que le premier Consul le ferait fermer aux vaisseaux anglais : ce qui compromettrait gravement pour eux la route de l'Inde [1]. »

Et, en présence des agrandissements nouveaux de la puissance française, l'idée naissait naturellement, chez les hommes d'État de l'Angleterre, de demander des compensations. Ils eussent pu, avec plus de fermeté, adresser au premier Consul quelque note vigoureuse, dans le ton de celles qu'il aimait à écrire, exiger, par exemple, l'évacuation de la Hollande ou du Piémont, n'ayant jamais reconnu l'établissement définitif ou provisoire de l'influence française dans ces pays. Pacifiquement, ils émirent l'opinion que, peut-être, il conviendrait qu'ils gardassent Malte, pour s'indemniser en quelque manière des pertes que ne manquerait pas de subir leur commerce par l'extension de l'autorité du premier Consul hors des frontières nouvelles de la France. Même il fallut de nouveaux empiétements de Bonaparte pour les décider à présenter formellement cette demande d'indemnité ; il y fallut même une provocation directe

1. J. H. Rose, I, 403.

Dès les affaires de Suisse, le 26 octobre 1802, Otto avait écrit : « L'opinion générale est que l'évacuation de Malte dépendra de la discussion touchant la Suisse. » Otto faisait erreur ; la discussion touchant la Suisse n'aboutit à rien, qu'à quelques violences de langage de la part du premier Consul, et le gouvernement anglais ne parla pas encore officiellement de garder Malte. Le 14 novembre 1802, Hawkesbury écrivait à Whitworth : « Si le gouvernement français engage avec vous un entretien au sujet de l'île de Malte, il est de la plus grande importance que vous évitiez de révéler quoi que ce soit des intentions de Sa Majesté en ce qui regarde l'île. » Renseigné pourtant jusqu'à un certain point par Otto, puis par Andréossy, le premier Consul ne songea point, non seulement à retirer aux Anglais tout prétexte de garder Malte en s'abstenant de toute entreprise conquérante, mais même à profiter du commode principe des compensations, en leur laissant Malte moyennant la reconnaissance de la situation nouvelle du continent. Le marché n'eût pas été mauvais. Mais son caractère ne se prêtait pas à la moindre concession, parce qu'en vérité il n'était pas disposé à un arrangement solide avec l'Angleterre.

Il avait fait écrire dans le *Moniteur* : « L'Angleterre aura le traité d'Amiens, rien que le traité d'Amiens. » Formule insoutenable : si donc il avait occupé le Portugal et la Turquie, dont il n'était pas question au traité d'Amiens, l'Angleterre n'aurait-elle eu rien à dire ? Et lord Hawkesbury répondait à Otto par une autre formule : « L'Angleterre veut l'état du continent tel qu'il était lors de la paix d'Amiens, et rien que cet état. » La première formule prétendait ne lier que l'Angleterre aux conditions du traité d'Amiens ; la seconde y liait ensemble les deux puissances contractantes ; elle y était littéralement plus fidèle.

Le ministre anglais faisait cette remarque à Otto que l'équilibre, sur lequel était fondée la paix, était rompu par l'ang-

mentation de la puissance continentale de la France, que la marche du premier Consul ébranlait tout le système politique de l'Europe, et par conséquent celui de l'Angleterre. Otto en écrivait alors à Talleyrand (ce fut une de ses dernières dépêches : « Je vois en général que le système de l'équilibre va reprendre ici toute sa force. On se croit appelé à tenir la balance de l'Europe, et, si les grandes puissances du continent voulaient se prêter à ce projet chimérique, on en verrait bientôt sortir une ligue semblable à celle de 1688. »

Otto ne se trompait pas tant ; mais il est intéressant de noter ici que pour lui le système de l'équilibre européen était déjà comme une chimère ; or l'équilibre était la garantie de l'indépendance des diverses puissances du continent et de l'Angleterre ; et la lutte où se préparait l'Angleterre était encore, en effet, la lutte pour l'équilibre. La question allait être posée bientôt avec toute sa netteté.

Après la vive alerte suscitée par les affaires de Suisse, le calme était revenu dans les relations entre la France et l'Angleterre, et l'année 1802 s'était terminée dans la trêve des confiseurs. A la fin de janvier, la publication du rapport Sébastiani, puis, à la fin de février, le message du premier Consul au Corps législatif, ouvrirent une nouvelle crise, qui, après trois mois de discussion, devait aboutir à une rupture définitive et à douze ans de guerre. Il en faut suivre les étapes avec précision, puisqu'il n'y a pas d'événements d'une plus grande importance dans toute l'histoire de la politique napoléonienne. Aussi bien semble-t-il qu'on puisse ramener ces négociations à deux principales phases : celle de mars 1803 où les deux adversaires marquèrent leurs positions respectives, qui parurent aussitôt inconciliables ; et celle de mai où la rupture fut consommée.

Le 8 mars, en réponse au message du premier Consul, le roi d'Angleterre adressait au Parlement un autre message où, considérant les grands préparatifs militaires qui étaient faits

dans les ports de la France et de la Hollande, il annonçait son intention de prendre des mesures de précaution ; il déclarait en outre que, par suite des agrandissements de la puissance française, il y avait encore des discussions de grande importance engagées entre l'Angleterre et la France ; que pourtant son gouvernement avait la volonté de tout faire pour le maintien de la paix.

Le premier Consul répliqua par une note, dictée par lui-même et corrigée de sa main : — Il n'y a pas de préparatifs militaires dans les ports français ou hollandais ; il s'agit tout au plus de renforts destinés à Saint-Domingue. Il n'y a pas eu de discussion engagée entre les deux gouvernements ; le gouvernement français n'a reçu aucune ouverture de négociation officielle. La France ne s'est pas agrandie depuis le traité d'Amiens. L'Europe sera étonnée de ce message inattendu et inexplicable. Il ne faudrait pas revenir sans cesse sur le rapport Sébastiani : il y a en Angleterre de continuels pamphlets contre la France et son gouvernement : il a paru un livre dégoûtant d'un colonel Wilson sur l'armée française et son général.

En même temps, Bonaparte préparait une circulaire diplomatique à l'adresse des puissances du continent ; il envoyait le colonel Colbert à Saint-Pétersbourg et Duroc de nouveau à Berlin.

Le 13 mars, le premier Consul se trouvait au cercle de cour chez sa femme ; il y rencontra lord Whitworth et le comte de Markof ; il interpella aussitôt l'ambassadeur d'Angleterre en des termes que nous empruntons au récit qui en fut fait par Talleyrand parce qu'ils sont par lui évidemment le plus possible atténués : « Nous nous sommes battus quinze ans ; il paraît donc qu'il se forme encore un orage à Londres et qu'on veut se battre quinze autres années. Le roi d'Angleterre a dit dans son message que la France préparait des armements offensifs ; il a été trompé ; il n'y a dans les ports de

France aucun armement considérable, étant tous partis pour Saint-Domingue. Il a dit qu'il existait des différends entre les deux cabinets ; je n'en connais aucun. Il est vrai que l'Angleterre doit évacuer Malte ; Sa Majesté s'y est engagée par le traité. On peut tuer le peuple français, mais non l'intimider. »

Dans la suite du cercle, continue Talleyrand, le premier Consul, s'étant trouvé près de M. de Markof, lui dit à demi-voix que la discussion était relative à Malte que le ministère britannique prétendait garder ; mais qu'il ne fallait donc point signer des traités quand on ne voulait point les exécuter. A la fin du cercle, l'ambassadeur d'Angleterre étant près de la porte, le premier Consul lui dit encore : « Vous avez passé la mauvaise saison à Paris ; je fais des vœux bien ardents pour que vous y passiez la bonne ; je ne l'espère guère ; mais, si nous devons faire la guerre, la responsabilité en sera tout entière, aux yeux de Dieu et des hommes, à ceux qui nient leur propre signature et refusent d'exécuter les traités[1]. »

Cette étrange conversation fit le tour des chancelleries ; un souffle de guerre passa sur l'Europe. A cette date, le gouvernement britannique, pour donner satisfaction à la Russie, plus encore que pour exécuter le traité d'Amiens, fit évacuer Alexandrie par ses dernières troupes ; le Tsar loua sa modération. Le premier Consul n'y vit que de la faiblesse ; il pensa avec quelque violence faire reculer encore l'Angleterre et écarter définitivement son opposition.

Andréossy reçut l'ordre de faire une démarche officielle pour exiger l'évacuation de Malte. Il vit lord Hawkesbury, et la conversation s'engagea : le ministre anglais, avant de consulter ses collègues, laissa entrevoir que la pensée de son gouvernement était de traiter de « quelques compensations fondées sur le changement du *statu quo* politique en Europe depuis le traité d'Amiens ». Andréossy, le voyant embarrassé,

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 600, f° 216.

déclara que, « si le gouvernement anglais croyait avoir des représentations à faire, il fallait qu'il s'en acquittât sans délai, qu'il était temps de sortir de l'état d'anxiété dans lequel se trouvait l'Europe, que ce n'était point par des détours qu'on pouvait arriver à un ordre stable, qu'une conduite prononcée convenait au temps, aux hommes et aux circonstances ». L'ambassadeur crut pouvoir ajouter, pour en imposer aux hésitations de son interlocuteur : « La guerre est dans notre élément ; elle nous plaît et nous attire » : une des plus sincères paroles qu'il pût prononcer au nom du premier Consul.

L'entretien continua, mêlé de menaces et de considérations philosophiques. Andréossy, sur instructions de Talleyrand, fit entendre positivement que, si les Anglais n'évacuaient point l'île de Malte et ses dépendances, le premier Consul se verrait dans la nécessité de faire de nouveau occuper Tarente, puisque, « dans le système de la Méditerranée, c'est, à vrai dire, l'équivalent de Malte, et que la France ne l'avait d'ailleurs évacuée que dans la persuasion d'une même conduite des Anglais par rapport à Malte. Quel désordre pourtant naîtrait en Europe d'une pareille démarche à laquelle on nous aurait forcés ! Et, si les Anglais craignent tant que nous retournions en Égypte, ne voient-ils pas que la position de Tarente vaut mieux à cet égard que celle de Malte, et que Malte en leurs mains deviendrait à peu près inutile si Tarente était dans les nôtres ? »

Enfin, achevant d'exposer les principes de son gouvernement, en des phrases plus éloquentes que claires, l'ambassadeur de France disait les hautes raisons qui légitimaient l'extension du territoire de la France et de son ascendant sur le continent : « Ces deux choses, résultat de circonstances impérieuses, sont absolument nécessaires au maintien de la paix. Votre politique a toujours été de diviser les forces de la France en soulevant contre elle le continent pendant que vous

lui laisiez la guerre par mer ; eh bien ! la politique du gouvernement français doit être, non seulement de détacher de l'Angleterre les puissances continentales, mais encore de concentrer tellement les volontés et les intérêts pour le repos de l'Europe que celui-ci ne puisse être troublé. On a attribué au premier Consul des idées puériles de créations et de renversements d'États pour le seul intérêt de son amour-propre ; l'ascendant irrésistible des événements lui a donné le droit d'en agir de la sorte, pour cimenter, par des moyens en quelque sorte matériels, l'œuvre de la paix. Si l'on examine les nouvelles délimitations des États, l'organisation des frontières, l'action réciproque que ces États exercent, par leur disposition, les uns sur les autres, on verra que tous se balancent au point de n'avoir à craindre ni perturbation ni ébranlement : tout est en quelque sorte sous la garantie de cet ordre profondément médité. »

Ces vastes conceptions, qui étaient au moins un effort pour exprimer la pensée du maître, ne se pouvaient pas accorder avec l'équilibre européen : le premier Consul prétendait fonder la paix sur la prépondérance de la France assez fortement établie pour contenir toute tentative de désordre ; l'Angleterre la voulait fonder sur l'équilibre des grandes puissances, garantie de leur indépendance respective. Comment concilier de tels contrastes ? Il y a encore là en présence un principe d'autorité et un principe de liberté.

Cependant les puissances continentales, mal disposées encore à se prononcer, à cause du danger qu'il y aurait eu à le faire, commençaient de comprendre la gravité de la querelle engagée et de s'y sentir intéressées.

Bignon, chargé d'affaires à Berlin, auprès d'une cour amie de la France, rapportait alors une conversation qu'il venait d'avoir avec le ministre prussien Lombard : « Le premier tort de l'Angleterre, disait Lombard, celui qui a produit tous les autres, est son inexplicable imprévoyance à l'époque de la

signature du traité d'Amiens, de ce traité que rien n'excuse que le besoin impérieux de la paix où était sans doute alors l'Angleterre. Comment concevoir la conduite d'un ministère qui, pour s'arranger avec la France, a oublié ses relations avec le reste du monde et livré l'Europe au premier Consul, qui, ensuite, après avoir souffert longtemps en silence les accroissements sans cesse renouvelés de la puissance sa rivale, après avoir restitué toutes les conquêtes que l'Angleterre avait faites, à l'exception d'un malheureux rocher de la Méditerranée, semble tout à coup ouvrir pour la première fois les yeux sur ce qui l'entoure, et qui, après avoir étonné par sa patience, n'étonne pas moins ensuite par la soudaineté de ses menaces? » — Et, comme Bignon croyait devoir s'indigner sur la violation des traités: « Soyons sincères entre nous, reprenait Lombard, et convenons que les amis de la cour de Londres ont aussi beaucoup de raisons à faire valoir en sa faveur. Il y a une espèce de droit public qui prononce pour elle: tel est l'ordre établi en Europe que toute disposition qui agrandit une puissance justifie une même prétention de la part des autres. Certes il n'est pas indifférent à l'Angleterre que le Piémont, que Parme et Plaisance soient devenus des provinces françaises; il n'est pas indifférent que l'île d'Elbe vous offre un excellent port, la Louisiane une nouvelle et importante colonie; il n'est pas indifférent, enfin, que la Suisse, par cet acte de médiation que j'admire, que tout le monde doit admirer, soit fixée de la manière la plus heureuse sous votre influence exclusive. Aucun de ces changements dans l'ordre politique n'a pu qu'être vu avec inquiétude par le gouvernement britannique. Sa grande faute, c'est de s'être interdit d'avance à Amiens le droit de s'en plaindre, en sorte que la France a pour elle aujourd'hui l'avantage de l'opinion et le texte même des traités. »

Le roi de Prusse lui-même, écrivant à M. de Lucchesini, observait « que, pour juger des discussions entre les deux

puissances, c'est à l'époque de la paix d'Amiens qu'il fallait remonter; que, depuis cette époque, les choses avaient totalement changé de face, d'abord par la conduite que le gouvernement français avait cru pouvoir tenir envers la cour de Sardaigne, la République batave et les voisins de la France en général, lesquels, depuis les changements survenus à leur égard, étaient rendus dépendants de sa volonté; ensuite par les vues, annoncées nommément dans le rapport du colonel Sébastiani, à l'égard de la Porte ottomane, et par la prétention de regarder l'Angleterre comme étrangère à toutes les liaisons politiques du continent et le traité d'Amiens comme l'unique base de ses droits à l'égard de la France; que l'évacuation de Malte ne pouvait encore être exigée de droit, puisque la garantie des puissances étrangères, telle que le traité la stipulait, n'était point encore arrangée et qu'en particulier il n'y avait rien de définitivement agréé entre les parties intéressées quant à celle de la Russie; que d'ailleurs, la France n'ayant point jugé à propos de lever les doutes sus-mentionnés que l'Angleterre lui avait communiqués, celle-ci n'avait pu qu'être confirmée dans sa résolution de ne pas abandonner la possession de Malte ».

Godoy, le prince de la Paix, invité par l'ambassadeur de France, Beurnonville, à faire pression sur l'Angleterre pour l'évacuation de Malte, répondait qu'il ne tenait qu'au gouvernement français d'éviter la guerre, et Beurnonville n'était pas loin de partager son opinion, écrivant à Talleyrand: « Il est évident que, si nous sommes forcés de recommencer la guerre, ce ne sera ni pour la non-évacuation de Malte, ni pour l'inexécution d'aucune des clauses du traité d'Amiens; cette guerre sera personnelle au premier Consul et n'aura d'autre cause que l'extension indéfinie de ses projets. »

La Russie, de son côté, tranquillisée à l'égard des Anglais par la récente évacuation d'Alexandrie, inquiète davantage désormais des desseins de Bonaparte qui l'avaient amenée

elle-même à présenter quelques observations à Paris au sujet du rapport Sébastiani, dégagée de toute entente avec la France par le récent règlement des indemnités germaniques, soucieuse enfin de sauvegarder son protectorat sur les îles Ioniennes et sa situation dans la Méditerranée, sans vouloir encore prendre nettement parti, montrait déjà des dispositions favorables à l'Angleterre. Dès décembre 1802, le chancelier Woronzof conseillait à l'ambassadeur d'Angleterre, l'amiral Warren, « de prendre garde avant d'abandonner Malte », et le 19 janvier 1803, Adam Czartoriski lui disait, de la part du Tsar, que l'Angleterre « ferait bien de garder Malte ».

L'Autriche ne prenait pas encore position ; mais on connaissait ses sentiments à l'égard du premier Consul. Ces circonstances inspirèrent au ministère britannique la réponse qu'il fit aux sommations de Bonaparte.

Cette réponse, renfermée dans une note de lord Hawkesbury, en date du 15 mars 1803, a une importante capitale ; elle exprime avec une grande précision les principes politiques sur lesquels s'appuyait le gouvernement de Londres, et il est nécessaire, malgré sa longueur, d'en relever les formules essentielles.

Elle exposait une fois de plus le point de vue de l'Angleterre au sujet de l'évacuation de Malte ; elle rappelait que cette évacuation était liée à l'exécution de diverses stipulations qui demeuraient encore en suspens. Elle ajoutait, à ce sujet : « L'évacuation de Tarente et de Brindes n'a aucune espèce de rapport avec celle de Malte ; le gouvernement français s'était engagé à évacuer le royaume de Naples, par son traité avec le roi des Deux-Siciles, à une époque antérieure à celle où cette stipulation a été exécutée ; le gouvernement français était également obligé, par ses engagements avec l'empereur de Russie, à respecter l'indépendance du royaume de Naples ; mais, même en admettant que le départ des troupes françaises de Tarente dépendît seulement de l'article du traité d'Amiens,

dans les termes du traité leur départ devait avoir lieu dans le même temps que les autres évacuations en Europe, savoir un mois après la ratification du traité définitif, époque à laquelle Porto-Ferrajo et Minorque ont été évacués par les troupes de Sa Majesté. Mais les troupes de Sa Majesté n'étaient dans aucun cas obligées d'évacuer l'île de Malte avant le délai de trois mois après la ratification du traité définitif, et même à cette époque cette évacuation devait être considérée comme dépendante de l'exécution actuelle et graduelle des autres parties de l'arrangement. »

Mais voici la très forte expression des principes politiques du gouvernement anglais :

« Sa Majesté n'a cessé de désirer constamment et sincèrement que le traité d'Amiens pût être exécuté d'une manière pleine et entière, mais il ne lui a pas été possible de considérer ce traité comme fondé sur des principes différents de ceux qui ont été invariablement appliqués à toutes les conventions ou à tous les traités antérieurs ; savoir qu'ils sont négociés eu égard à l'*état actuel de possession* des parties contractantes et aux traités ou autres engagements publics par lesquels elles sont liées à l'époque de leur conclusion ; de sorte que, si cet état de possession et ces engagements sont altérés assez matériellement par les démarches de l'une ou de l'autre des parties pour affecter la nature du pacte lui-même, l'autre partie est fondée, suivant le droit des gens, à intervenir afin de réclamer une satisfaction ou une compensation pour tout changement essentiel que de telles démarches peuvent avoir subséquemment causé dans leur situation respective.

« Et, s'il y a jamais eu une circonstance à laquelle ces principes peuvent s'appliquer d'une manière plus particulière, c'a été celle du dernier traité de paix ; car la négociation a été conduite d'après un principe, non seulement mis en avant par Sa Majesté, mais dont il a été spécialement convenu par

le gouvernement français dans une note officielle, savoir que *Sa Majesté retiendrait sur ses propres conquêtes une compensation pour les importantes acquisitions territoriales faites par la France sur le continent.* Ce qui est une preuve suffisante qu'on a entendu conclure le traité eu égard à l'état des choses alors existant; car la compensation alors obtenue par Sa Majesté a dû être calculée relativement aux acquisitions de la France à cette époque; et si l'intervention du gouvernement français dans les affaires générales de l'Europe, depuis lors, si sa conduite envers la Suisse et la Hollande, dont il avait garanti l'indépendance au temps de la conclusion du traité de paix, si les acquisitions qui ont été faites par la France en divers lieux, et notamment en Italie, ont étendu son territoire et accru sa puissance, Sa Majesté serait fondée, conformément à l'esprit du traité de paix, à réclamer pour ces acquisitions des équivalents qui pussent servir de contrepoids à l'augmentation du pouvoir de la France. »

La note de lord Hawkesbury rappelait encore l'émotion causée en Angleterre par le rapport Sébastiani et par sa publication; elle renouvelait une demande d'explications rassurantes. Elle espérait les obtenir et affirmait, en conclusion, des sentiments sincèrement pacifiques [1].

Est-ce à dire que l'Angleterre prétendait remettre en question les récents agrandissements de la puissance française? Non pas. On vient de voir qu'elle demandait à ouvrir une négociation en vue de compensations territoriales, conformément aux principes déjà appliqués au traité d'Amiens; et, pour pouvoir engager cette négociation avec quelque autorité, elle annonçait l'intention de garder provisoirement Malte : elle ouvrait elle-même la négociation en demandant Malte pour dix ans et une station navale dans l'île de Lampedouse.

Elle opposait, en somme, à la politique française des agran-

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, nº 600, fos 253-255.

dissements sans limites, la politique européenne des compensations dans l'intérêt de l'équilibre; elle représentait les traditions politiques de l'Europe moderne, d'après lesquelles, la Russie voulant prendre la Pologne, la Prusse et l'Autriche en avaient exigé le partage; l'Autriche, ayant perdu la Belgique, avait reçu la Vénétie; la Prusse et la Bavière, ayant été dépossédées sur la rive gauche du Rhin, avaient obtenu des compensations sur la rive droite, afin de sauvegarder l'équilibre germanique. La loi de l'équilibre est la condition fondamentale de l'existence même de « l'Europe »; elle est sa garantie nécessaire contre toute hégémonie de caractère impérial. Et c'est pourquoi, sans doute, Bonaparte la répudiait.

En vérité, il n'est pas niable que l'Angleterre, en refusant d'évacuer Malte, violait dans sa lettre le traité d'Amiens, quoiqu'elle pût toujours faire valoir l'inexécution de certaines stipulations importantes. On peut adopter à cet égard une formule de Bourrienne; car il y a toujours avantage, en pareille matière, à rechercher les impressions des contemporains[1]: « Il était, dit-il, évident, positif, que l'Angleterre, en refusant d'évacuer Malte, faisait une infraction palpable au traité d'Amiens, tandis que, si je puis ainsi m'exprimer, elle ne pouvait intenter à la France qu'un procès de tendance. Mais, je dois l'avouer, cette tendance à augmenter son territoire était évidente; car les arrêtés consulaires firent des conquêtes plus promptes que celles que l'on obtient par la voie des armes : la réunion du Piémont, des États de Parme et de Plaisance, avait changé l'état de l'Europe. »

Voici un mot de Mme de Staël : « Pendant la paix, Bonaparte se permit des empiétements tellement redoutables qu'après la faute de signer le traité d'Amiens, celle de ne pas le rompre eût été la plus grande que pût commettre l'Angleterre. » On a vu l'opinion du roi de Prusse, celle du tsar Alexandre qui écrivait encore au premier Consul lui-même : « Quoique la conduite de l'Angleterre paraisse, en effet, contraire en ce

moment à la lettre du traité d'Amiens, je ne me permettrai ni de la défendre ni de la blâmer. » Aussi bien peut-il paraître oiseux de s'attarder à la détermination de ces responsabilités morales : le fait historique est que l'Angleterre ne pouvait pas ne pas rompre la paix d'Amiens, devenue par la politique du premier Consul, funeste, mortelle peut être à ses intérêts et à son existence même. Quelques autres traités ont été rompus dans l'histoire, et il ne convient pas de partager ici l'indignation, parfaitement jouée, de Bonaparte ; elle était un calcul politique, d'ailleurs fort habile, puisqu'il lui a réussi, non seulement alors, mais depuis, dans l'opinion de beaucoup de ses historiens.

Pourtant on pouvait négocier après la note de lord Hawkesbury, qui était une ouverture en ce sens. C'était l'opinion d'Andréossy, après maintes conversations avec les ministres anglais : « Ils regardent, écrivait-il, l'importance que nous attachons à Malte comme l'aveu tacite d'un projet d'invasion de l'Inde par l'Égypte ; c'est sur ce point qu'ils voudraient être rassurés ; il est difficile de les guérir de la peur. Cependant la grande considération de la sûreté de l'Inde s'évanouirait devant la moindre compensation, qui leur serait un précieux argument devant l'opinion publique surexcitée. C'est au premier Consul à peser dans sa sagesse quels sacrifices sont compatibles avec l'honneur national pour le maintien de la paix, s'il juge la paix essentielle à l'exécution de ses desseins et aux améliorations qu'il a commencées avec tant de succès. »

Dans une autre dépêche, au début d'avril, il écrivait encore : « Tout dépend donc du gouvernement français. S'il veut entrer en *explication*, on trouvera facilement de part et d'autre un expédient convenable ; si on se refuse à des explications, la guerre est immanquable, et elle sera populaire. Si le gouvernement français se prête aux discussions avec une libéralité que l'Europe attribuera à la sollicitude magna-

nime du premier Consul pour le repos de toutes les nations, et que personne n'osera attribuer à un motif de faiblesse, alors la paix est conservée, et le premier Consul amènera l'Angleterre à lui accorder franchement tout ce qu'il sera en droit de lui demander. » L'ambassadeur se laissait même bercer à des rêves touchants : « En résumé, M. Addington tient à sa place par honneur, lord Hawkesbury par ambition, tous deux très soutenus par le Roi. *Si on les ménage* assez pour qu'ils se maintiennent, on obtiendra d'eux tout ce que pourra exiger la sûreté intérieure et même l'intérêt politique de la France, pourvu qu'on ne précipite rien et qu'on ne manifeste pas trop publiquement l'ascendant qu'on exercera. On obtiendra en avantages réels tout ce qu'on cédera en égards et en bienséance. L'Angleterre une fois abandonnée à elle-même, sous un roi caduc, avec la perspective d'un nouveau règne, orageux peut-être, à coup sûr longtemps occupé des affaires intérieures, ne peut que descendre au rang qui lui est assigné par la nature ; tandis que la France, livrée à ses grandes destinées, sous un gouvernement ami des mœurs, de l'ordre, de la paix et de la gloire nationale, acquerra sur l'Europe et sur le monde l'influence qu'elle est appelée à exercer ; les factions de l'intérieur s'éteindront ; les intrigues de quelques misérables exilés seront déjouées, et l'on ne verra sur le sol de ce bel empire que le bonheur et la prospérité[1]. »

Il n'y avait rien en tout cela pour séduire l'imagination du premier Consul, dont le général Andréossy ne connaissait pas le secret. Outre que l'intérêt particulier du ministère britannique le laissait indifférent, Bonaparte avait deux raisons inéluctables pour ne pas entrer dans la voie où le sollicitait l'Angleterre.

Il ne voulait pas la laisser à Malte, à aucun prix, parce que

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 600, Lettres du général Andréossy, f°s 220, 278, 291.

de là elle serait toujours en mesure de barrer la route de l'Égypte et de renouveler contre tout armement français quelque autre bataille du Nil, comme celle où Nelson en 1798 lui avait arraché tous moyens de pousser son action jusque dans l'Inde. Le gouvernement anglais avait bien vu que là était le point précis d'où dépendait la fortune impériale du premier Consul.

Mais encore, Bonaparte ne voulait pas admettre le principe des compensations qui, une fois établi, s'appliquerait indiscrètement à tout nouvel agrandissement de sa puissance, qui était en contradiction insoluble avec les aspirations essentielles de son ambition. L'équilibre ne peut pas s'accorder avec l'Empire.

Peut-être d'ailleurs espéra-t-il que l'Angleterre, après avoir montré quelque énergie, reculerait encore comme elle l'avait déjà fait, et que, sans alliés sur le continent, elle n'oserait pas faire la guerre. Il s'en tint donc à l'enfermer dans la lettre du traité d'Amiens.

III

LA DÉCLARATION DE GUERRE (MAI 1803)

Dès lors, de part et d'autre, les armements furent poussés avec la plus grande activité; la guerre parut inévitable; en Angleterre, les fonds publics baissèrent de trois points et demi, une presse vigoureuse fut pratiquée dans tous les ports pour le recrutement de la flotte. En France, en Hollande, il y eut le même zèle, la même ardeur guerrière.

Bonaparte put même craindre, à la nouvelle de ces préparatifs, que la guerre fût plus proche qu'il ne l'avait d'abord pensé. Or, il avait grand intérêt à retarder l'ouverture des hostilités : il y avait sur les mers de nombreux navires de commerce, français, hollandais, chargés de marchandises,

auxquels il fallait assurer le temps de rentrer dans les ports : il ne fallait pas laisser cette riche proie à la merci des Anglais. Decaen avait besoin de quelques semaines pour atteindre l'Inde et s'y établir fortement. Et surtout, en continuant la négociation, le premier Consul se donnait les apparences de la modération et des dispositions pacifiques, laissait à l'Angleterre la responsabilité de la rupture, entretenait ainsi les scrupules de conscience du tsar Alexandre Ier qui pensait se donner pour l'arbitre de l'Europe, renouvelait en France la haine de l'Angleterre, reformait contre elle un mouvement d'opinion comme celui de 1793.

C'est pourquoi ces dernières négociations, toutes dilatoires, n'offrent pas un grand intérêt historique ; elles ne renferment pas les causes vraies de la rupture qui sont plus profondes et antérieures ; elles n'étaient guère que pour donner le temps d'achever les préparatifs militaires.

Bonaparte en connaissait si bien d'avance l'inévitable résultat qu'à ce moment même où il était obligé de renoncer à la soumission de Saint-Domingue, il vendait la Louisiane aux États-Unis, le 30 avril 1803, et détruisait de ses propres mains le grand établissement colonial qu'il avait voulu donner à la France dans les Indes occidentales. D'un trait de plume, à la grande joie du gouvernement américain tout ému d'une pareille aubaine, il sacrifia ce que dix ans de guerre n'avaient pas coûté à la France ; il consentit pour quelques millions, avant la lutte engagée, à une défaite irréparable, aux conséquences les plus lointaines ; et quand on met en regard de cet immense empire perdu le rocher de Malte, on reste stupéfait d'une pareille erreur. Du moins, la perte du Canada, sous Louis XV, avait été le résultat d'une guerre désastreuse. Mais Bonaparte ne voulait rien abandonner sur mer aux entreprises de l'Angleterre ; il voulait consacrer librement tous ses soins à conquérir l'empire de l'Europe. Ne verra-t-on pas dans la vente de la Louisiane, effectuée le 30 avril

après quelques semaines de négociation, une preuve nouvelle que, dès les premiers mois de l'année 1803, le premier Consul était résolu à la guerre inexpiable contre les Anglais, puisque déjà il brûlait ses vaisseaux?

Après avoir pris beaucoup de temps pour réfléchir sur les propositions de l'Angleterre, Talleyrand, dans les premiers jours d'avril, déclara qu'il était prêt à admettre des négociations, pourvu que ce fût dans les limites du traité d'Amiens; ce qui était le meilleur moyen de n'en pas admettre. D'ailleurs, dans la même dépêche, il priait Andréossy, pour le cas de rupture, de prendre ses mesures pour que le ministre de la marine pût recevoir très exactement tous les mois, même en temps de guerre, le bulletin officiel de l'Amirauté britannique.

Mais l'Angleterre avait un intérêt justement contraire, celui de ne pas laisser traîner les choses en longueur, de ne pas laisser à son ennemi les avantages d'un délai. Elle pressa les derniers événements avec une grande énergie. Du 26 avril au 12 mai 1803, en une quinzaine de jours, les résolutions suprêmes furent prises.

Le 26 avril, lord Whitworth se rendit chez M. de Talleyrand et déposa entre ses mains, sous la forme d'une note non signée, les propositions de son gouvernement, auxquelles il déclara qu'il avait l'ordre de donner le caractère d'un ultimatum[1]. Il devait être stipulé, dans une convention qui serait conclue dans un délai de huit jours, que l'Angleterre garderait pendant dix ans l'île de Malte et celle de Lampedouse, que les troupes françaises évacueraient la Hollande dans l'espace d'un mois après la signature de la convention, que les nouveaux arrangements de l'Italie ne seraient reconnus par le gouvernement de Londres qu'après que le sort du roi de Sardaigne aurait été fixé.

Talleyrand se récria, non pas contre ces propositions,

1. Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 600, f° 297.

mais contre l'étrangeté du procédé : « L'exhibition d'un ultimatum verbal, quand il s'agit de la rupture d'un traité formel et d'une reprise d'hostilités dont il sera impossible alors de calculer le terme, est un mode nouveau de négociations et qui ne fait ni l'apologie du passé ni la sécurité de l'avenir... C'est sans doute le premier ultimatum verbal dont l'histoire moderne fasse mention. »

Il lui fallut sept jours pour se remettre de cette émotion. Le 9 mai, il donna sa réponse à l'ambassadeur d'Angleterre : il y relevait encore la manière nouvelle et étrange employée par lord Whitworth pour signifier son ultimatum ; il préférait répondre dans les formes ordinaires : l'île de Lampedouse n'étant pas à la France, le gouvernement français ne pouvait ni accéder, ni se refuser à la proposition anglaise. Quant à Malte, c'était d'un changement au traité d'Amiens qu'il s'agissait décidément ; il fallait que cette proposition fût communiquée aux puissances garantes de l'indépendance de l'île. Pour la Hollande, le premier Consul ne faisait point de difficulté à répéter que les troupes françaises évacueraient tout ce pays dès l'instant où les stipulations du traité d'Amiens, pour chacune des parties du monde, seraient exécutées.

En plus d'un an, les puissances visées par le traité d'Amiens n'avaient pas encore assuré leur garantie ; il leur faudrait sans doute du temps aussi pour se prononcer de bon accord sur les demandes de l'Angleterre.

C'est pourquoi lord Whitworth n'espéra point de réponse avant le terme fixé pour l'échéance de son ultimatum. Il ne fit aucune observation au sujet de la proposition française : le 3 mai, il demanda ses passeports.

Au lieu de les lui envoyer, Talleyrand, sur ordre du premier Consul, le pria de passer au ministère le lendemain à quatre heures, et il lui fit alors une nouvelle proposition, de remettre Malte aux mains de l'une des grandes puissances

qui ont consenti, en principe au moins, à garantir son indépendance, l'Autriche, la Prusse ou la Russie, au gré de Sa Majesté Britannique. Lord Whitworth, malgré les ordres formels qu'il avait reçus de retirer ses passeports le 3 mai, prit sur lui de rester, pour attendre la réponse de son gouvernement à la dernière proposition française.

La réponse fut négative. Le 10 mai, lord Hawkesbury déclarait que l'Angleterre ne pourrait consentir à remettre l'île qu'à la Russie, et que la Russie justement n'y consentait point. Le 11 mai, Talleyrand répondit triomphalement, que, selon les derniers avis reçus de l'ambassadeur russe, M. de Markof, la Russie au contraire y consentait. La vérité était entre cette négation et cette affirmation : le premier Consul, pour tenir la Russie écartée de l'Angleterre et au moins retarder une coalition qu'il sentait inévitable, avait fait demander par son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le général Hédouville, la médiation du Tsar, et Alexandre avait accepté d'intervenir entre la France et l'Angleterre, si elles étaient d'accord pour s'en remettre à lui. Or, l'Angleterre n'y consentait point : elle y voyait un nouveau moyen imaginé par Bonaparte pour retarder longtemps encore l'ouverture des hostilités; elle n'avait pas hâte de remettre Malte à la Russie en qui elle commençait à prévoir une autre rivale redoutable. Peut-être d'ailleurs le premier Consul avait-il pensé que l'installation d'une garnison russe à Malte créerait, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Londres, de longs conflits singulièrement avantageux à la politique française. Il disait en vendant la Louisiane aux États-Unis : « Cette accession de territoire affermit pour toujours la puissance des États-Unis, et je viens de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui, tôt ou tard, abaissera son orgueil. » Établir les Russes à Malte, jeter Malte comme une pomme de discorde entre la Russie et l'Angleterre, c'eût été un coup de maître, si l'Angleterre s'y était prêtée.

Ce moyen suprême lui manquant, Bonaparte satisfit au moins sa colère dans une nouvelle crise de violence, à l'audience ordinaire des ambassadeurs : « Ils pleureront, s'écriait-il, la fin de cette guerre avec des larmes de sang... Du reste, un peu plus tôt, un peu plus tard, nous devions avoir la guerre ; il vaut mieux l'avoir à présent que notre commerce n'est pas encore rétabli. » Et au ministre prussien Lucchesini, il disait en particulier : « Pour calmer les inquiétudes de l'Angleterre, il faudrait admettre de nouveau un commissaire anglais à Dunkerque et à Boulogne, combler les ports de la France, et brûler tous les ateliers de ses manufactures ; il faut supposer aux Français une âme de boue et point de sang dans les veines pour les traiter de la sorte. » En vérité, il n'était point question de cela ; il y a de la mauvaise foi, ou un manque complet de sang-froid, dans de tels excès de langage. Il est impossible que l'histoire en reste dupe et qu'elle n'y découvre point chez Bonaparte la pensée de donner le change sur ses propres ambitions.

Le 12 mai, lord Whitworth vint au ministère pour y prendre ses passeports ; il n'y trouva point Talleyrand, parti pour la campagne ; il trouva le moment singulier pour une « fantaisie bucolique et printanière [1] ». Il laissa un mot annonçant son départ pour la nuit suivante. On lui envoya ses passeports dans la soirée. Il partit, en effet, dans la nuit.

Le 13, Talleyrand fut « rendu à la vie citadine ». Il envoya un courrier derrière l'ambassadeur, avec une proposition suprême, où l'on peut voir à la rigueur le dernier mot des intentions du premier Consul, qui l'avait rédigée lui-même. Le gouvernement français consentait à laisser Malte aux Anglais pendant dix ans, si le gouvernement anglais consentait à laisser Tarente et Otrante aux Français pendant le même espace de temps. Cette proposition n'avait même pas l'inté-

1. Sorel, VI, 293. — Aff. Étr., Corr. d'Angleterre, n° 600, f° 324-371.

rêt de la nouveauté, l'idée en avait été émise par Talleyrand dès le mois de mars.

L'ambassadeur anglais n'y vit qu'un dernier effort pour gagner du temps; il ne s'arrêta point sur la route de l'Angleterre. La proposition alla par Andréossy jusqu'au ministère britannique qui la déclara inadmissible. Andréossy dut prendre ses passeports; il rencontra lord Whitworth à Douvres. Ils ne se séparèrent pas sans émotion, conscients de la gravité de l'événement.

Le message royal qui, le 16 mai 1803, annonça aux Chambres anglaises la rupture avec la France, fut accueilli par des acclamations : la paix était devenue en un an si onéreuse, si menaçante pour l'avenir de l'Angleterre, que la nouvelle de la guerre fut un véritable soulagement; l'opinion dans ce pays libre était assez puissante, et les institutions assez fortes pour obliger le gouvernement à défendre les intérêts de la nation. L'intérêt de la France était, au contraire, dans la paix; mais elle n'avait pas les mêmes institutions.

Malte résuma pour tous les Anglais les raisons de la guerre qui commençait; elle fut comme le symbole des intérêts vitaux de l'Angleterre. On répétait le mot de Nelson : « Je considère Malte comme une station des plus importantes sur la route de l'Inde. J'espère que nous ne l'abandonnerons jamais. » Tous les discours qui furent alors prononcés au Parlement développèrent ce thème : « C'est la question de Malte, disait lord Pelham, qui amène la guerre; c'est une île absolument nécessaire à la Grande-Bretagne pour la garantir contre les desseins de la France sur l'Égypte. » — « Garder Malte, disait lord Mulgrave, est un droit que nous donne l'oppression exercée par la France sur les puissances du continent. Nous nous étions engagés à restituer l'île à l'Ordre de Saint-Jean, mais l'Ordre n'existe plus; il a été détruit par la France. Il a été nommé un grand-maître: par qui ? par le Pape, qui lui-même est vassal de la France.

Livrer Malte à ce grand-maître serait livrer l'Égypte à la France » Et lord Melville : « C'est pour Malte seule que la guerre a été résolue. »

L'importance attribuée à Malte par les Anglais n'était pas exagérée; elle était l'obstacle à l'établissement de la domination française dans la Méditerranée, l'obstacle à la fondation d'un autre empire romain. L'obstacle était bien choisi : Napoléon ne le franchit point.

Pitt, qui s'était tenu à l'écart depuis deux ans, reprit la parole aux Communes dans ces circonstances solennelles. Il rappela tous les agrandissements de la France depuis le traité d'Amiens ; en quelques phrases de la tenue la plus sobre, et d'une merveilleuse clarté, il analysa la situation politique ; il détermina avec une rigoureuse logique la voie suivie par les ambitions du premier Consul et les dangers évidents qui en résultaient pour l'Angleterre et pour la liberté du continent. Quand il eut fini, il fut salué par une triple salve d'applaudissements, la plus bruyante qu'on eût jamais entendue au Parlement britannique. Comme son père cinquante ans auparavant, il avait dit l'intérêt et la volonté de la nation. C'était le signe de son prochain retour au pouvoir ; il était l'homme nécessaire en face de Bonaparte : ces deux hommes, expression de forces si différentes, allaient donner à la lutte nouvelle une grandeur incomparable.

Il est toujours possible de discuter au sujet de la responsabilité de la rupture, quoique cette discussion ne puisse avoir qu'un médiocre intérêt historique. Du moins convient-il de chercher les responsabilités réelles, non pas dans un unique et fragile incident diplomatique, mais dans la comparaison des deux politiques en présence

L'Angleterre était réduite à l'obligation de la guerre par les entreprises continentales et maritimes du premier Consul. Un an auparavant, elle avait signé la paix, parce qu'elle était abandonnée par ses alliés du continent et qu'elle avait estimé,

avec beaucoup de sagesse, qu'il était prudent d'attendre des circonstances plus favorables. En 1803, elle déclara la guerre parce que les dispositions du continent étaient changées, parce qu'elle savait bien que l'Autriche, la Prusse, la Russie ne permettraient pas indéfiniment les agrandissements de la France, parce qu'elle comptait sur elles pour arrêter et retenir Bonaparte sur terre pendant qu'elle s'assurerait l'empire des mers. Le génie de Pitt est là, et la ressemblance est frappante entre son œuvre et celle de son père.

La France ne désirait pas la guerre ; elle n'applaudit pas à la rupture de la paix d'Amiens. Elle sentait que la paix lui était nécessaire pour consolider ses frontières naturelles, pour assimiler les provinces nouvelles qui avaient été si facilement réunies et qui d'ailleurs ne furent jamais rendues à leurs anciens possesseurs, pour habituer l'Europe à cette extension territoriale qu'elle ne contestait plus, quoi qu'on en ait dit, pour garder les sympathies des peuples qui eussent été la force invincible de la France révolutionnaire, pour donner au monde le grand exemple de la modération, qui est la plus belle et la plus rare vertu des victorieux, pour refaire sa fortune matérielle compromise par les bouleversements des dernières années, pour réunir sur terre et sur mer, par l'industrie et le commerce, les ressources admirables que renferment son sol et sa population et qui lui auraient permis en peu d'années de disputer à l'Angleterre la domination des Océans. La paix était pour la France le seul moyen de vaincre sa rivale, comme la guerre était pour celle-ci le seul moyen de n'être pas vaincue.

Et il n'était pas question d'une paix déshonorante, d'une paix à tout prix : il ne faut pas que les historiens prennent au pied de la lettre les violentes sorties du premier Consul. Il n'était pas question, dans le ministère britannique, ni dans aucun gouvernement de ce temps, de ramener la France à ses anciennes limites. Il n'y a pas la moindre apparence

d'une telle prétention dans aucun des documents qui seuls peuvent fonder l'histoire.

L'Angleterre se battait pour la suprématie des mers, qu'elle considérait, avec quelque raison, comme la condition de son existence politique. La France eût voulu conserver son existence nationale dans la paix. Mais Bonaparte était l'homme de la guerre ; elle l'avait porté au pouvoir ; il lui confia sa fortune, il lui demanda l'Empire.

CHAPITRE X

BONAPARTE ET L'EUROPE EN 1803

I

LES PREMIERS COUPS

Le branle-bas de guerre aussitôt bouleversa la France et l'Angleterre.

Le 8 juin 1803, le ministère britannique déposa au Parlement une nouvelle demande de subsides, pour lever une armée de 50.000 hommes. Il fit un appel patriotique à toute la population virile du pays ; il organisa des milices sous la direction de la *Gentry*. La Tamise fut fermée à son embouchure par une ligne de bateaux enchaînés. Toutes les mesures furent prises pour repousser une invasion. C'était toujours le pire danger.

Mais il n'était pas immédiat. En attendant, une offensive vigoureuse assurait à l'Angleterre des avantages déjà considérables. Des lettres de marque furent délivrées par le gouvernement à de nombreux capitaines de navires marchands, pour les autoriser à s'armer en course. Dès les premiers jours de la rupture, plusieurs centaines de bateaux français furent confisqués, et le commerce français en subit d'énormes pertes.

Nelson s'établit devant Toulon, lord Cornwallis devant Brest, Keith et Sydney Smith devant Boulogne : tous les grands ports français se trouvèrent bloqués de fait.

L'empire colonial de la France commença d'être occupé presque tout entier par les Anglais, sans grande résistance.

Au Sénégal, l'îlot de Gorée, qui avait déjà été enlevé par l'Angleterre dans la guerre précédente, fut bientôt repris à la France.

Decaen, parti de Brest le 6 mars 1803, avec l'amiral Linois et l'ancien conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac, n'arriva à Pondichéry qu'en juillet. On sait que le gouverneur général Wellesley n'avait mis aucun empressement à rendre aux Français leurs anciens établissements ; des bruits, encore incertains, annonçaient l'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre ; Wellesley refusa de remettre Pondichéry au pouvoir de Decaen, avant d'avoir des renseignements exacts sur la situation politique, et il y envoya, par surcroît de précautions, l'escadre de l'amiral Rainier. Renseigné de son côté à peu près exactement, Decaen ne voulut pas risquer de tomber aux mains des Anglais ; il se rembarqua secrètement, pour éviter les croisières ennemies et gagna l'Ile de France, d'où il devait conduire pendant plusieurs années une course acharnée contre le commerce anglais ; les quelques hommes qu'il avait laissés à Pondichéry, sous le commandement de l'adjudant général Binot, durent se rendre aux Anglais le 10 septembre 1803.

Dans les Indes occidentales, le désastre fut pire, parce que les espérances de la France y étaient plus brillantes, parce qu'en vérité elle y avait une prépondérance incontestée. Ce fut une lamentable ruine, en quelques semaines. Les plus belles Antilles, Sainte-Lucie, Tabago, furent occupées presque aussitôt. Victor Hugues ne capitula à Cayenne qu'en 1809. Le général Ernouf, envoyé à la Guadeloupe en mars 1803, pour y remplacer Richepanse, mort de la fièvre jaune, s'y maintint jusqu'en 1810

Rochambeau, qui à Saint-Domingue se défendait péniblement contre les nègres et contre les maladies, y fut bientôt bloqué par les Anglais ; il fut obligé de capituler ; 8.000 soldats furent retenus prisonniers à la Jamaïque ; Rochambeau

et quelques officiers furent emmenés en Angleterre. Le 29 novembre 1803, les chefs indigènes, Dessalines et Christophe, proclamèrent solennellement rompus les liens qui avaient si longtemps uni Saint-Domingue à la France; l'île reprit son ancien nom d'Haïti[1].

Les Anglais furent, dès les premières semaines de la guerre renouvelée, les maîtres des mers; ils eurent aussitôt les plus importants bénéfices de la rupture, aux dépens de la France. Elle n'était pas capable de leur faire autant de mal; ils la frappaient partout; elle ne pouvait pas les atteindre.

La lutte prenait dès le début le caractère le plus dramatique, et s'engageait en une sorte de corps-à-corps. Tous les Anglais qui se trouvaient en France furent arrêtés comme prisonniers de guerre, dans le temps où les bâtiments français étaient confisqués par les Anglais. Le 23 juin, un arrêté consulaire interdit la circulation et la vente des marchandises anglaises sur le continent: c'était une sorte de blocus continental, mais la mesure fut d'abord illusoire. Le 20 juillet, un autre arrêté consulaire, corollaire du précédent, interdit les ports français à tout navire venant d'Angleterre, ou y ayant seulement touché. Nous retrouverons une mesure du même genre dans les applications du blocus continental[2].

Bonaparte ordonna dans tous les ports de France et de Hollande de grands armements navals; toutes les côtes furent agitées d'une activité prodigieuse; on construisit partout des milliers de bateaux plats; Anvers fut le grand chantier central pour la préparation de la descente en Angleterre.

Le 2 décembre 1803, la première des grandes journées décembristes de l'époque napoléonienne, « l'armée d'Angleterre » reçut à Boulogne sa dénomination et sa destination officielle. Le premier Consul y fut accueilli par ses soldats avec le plus ardent enthousiasme. C'était la concentration de

1. Gaffarel, *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, passim.

2. Bignon, III, 145-149.

toutes les armées de la République; c'était la concentration de toutes les forces de la France pour écraser le seul obstacle qui s'opposât à sa grandeur. « De la Seine au Rhin, dit Marmont, toute la côte fut de fer et de bronze. » L'anxiété fut générale en Angleterre, et l'Europe attendit des événements extraordinaires : en creusant le sol, au camp de Boulogne, pour élever la tente du premier Consul, on découvrit, par un hasard que l'on déclara prophétique, des médailles à l'effigie de Guillaume-le-Conquérant, et une hache d'armes qui provenait évidemment de l'expédition de Jules César.

Il est vrai que c'était encore la fortune de César qui se préparait là.

En arrière, de Naples à Hambourg, pour faire face à l'Europe continentale, sous prétexte de prendre position contre l'Angleterre, le premier Consul poussait les avant-gardes de la Grande Armée, qui pouvait servir contre d'autres ennemis que les Anglais. Dès le départ de lord Whitworth, il donna des ordres pour faire occuper de nouveau les ports napolitains : « Ces dispositions, écrivait Talleyrand à Alquier, ne peuvent exciter les réclamations de la cour de Naples. Les positions où vont rentrer les troupes de la République devaient lui être laissées jusqu'à la paix générale, et elles avaient pour objet principal d'assurer les communications de la France avec le Levant. La France les a évacuées lorsque la paix a paru établie; mais l'Angleterre la refuse, et elle oblige le gouvernement français à se ressaisir de tous ses avantages. »

Le général Gouvion Saint-Cyr fut chargé de cette mission militaire; il avait ordre de travailler aux fortifications de Tarente, d'armer partout les batteries en force suffisante pour protéger tous les bâtiments qui seraient dans le cas de s'y rendre, de correspondre avec Corfou, et d'envoyer le plus souvent possible le bulletin de tout ce qui se passerait à sa connaissance, soit dans l'Adriatique, soit dans le Levant.

La nouvelle occupation française s'accomplit sans incident, grâce au tact de Gouvion Saint-Cyr, qui garda ses troupes dans la plus exacte discipline et évita tous froissements avec les autorités napolitaines. On se loua à Naples de cette « conduite admirable »; et, lorsque le général, accompagné de sa femme et du jeune Lebrun, fils du troisième Consul, vint apporter ses hommages au gouvernement, la réception fut cordiale et la Reine fut « parfaite ». C'est pourquoi le premier Consul voulut bien décider que la solde, l'habillement et la remonte de ses troupes demeureraient à la charge de la République française; le gouvernement napolitain n'aurait à fournir que le logement, le chauffage, les fourrages et les vivres.

Pourtant le gouvernement napolitain ne fut pas content. Le Roi et la Reine écrivirent tous deux au premier Consul; il leur répondit deux mois plus tard: il annonça au Roi qu'il avait donné des instructions pour que les troupes françaises fussent le moins possible à charge à son peuple, qu'il prenait une part vraie à sa situation, et avait le plus grand désir de lui être utile. La Reine fut honorée d'une lettre plus explicite: « Comment Votre Majesté veut-elle que je considère le royaume de Naples dans ses rapports géographiques et politiques, lorsque j'y vois à la tête de toutes les administrations un étranger qui a centralisé en Angleterre toutes ses affections? J'ai été décidé par une sage prévoyance à considérer Naples comme un pays gouverné par un ministre anglais: ce n'est que pour être sincère envers Votre Majesté que je lui donne la véritable raison qui justifie toutes les mesures prises envers Naples. »

Le gouvernement napolitain se tint en rapports d'autant plus étroits avec l'Angleterre et avec la Russie: la présence des troupes russes à Corfou, comme celle des troupes anglaises à Malte, pouvait être utile à la défense des intérêts napolitains, et le gouvernement de Saint-Pétersbourg se montrait disposé à exiger de la France l'évacuation de Tarente

et d'Otrante. Ainsi à Naples d'abord se nouait une entente anglo-russe qui allait vite se resserrer. Le premier Consul massa d'autres troupes à la frontière du royaume de Naples, pour renforcer Gouvion Saint-Cyr en cas de besoin.

Le roi de Naples ordonna des armements. L'ambassadeur Alquier en demanda des explications ; Acton répondit que c'était des mesures de précautions contre les pirates barbaresques, devenus très entreprenants. Un émigré français, M. de Damas, vint s'établir à Naples ; il avait des talents militaires ; Alquier s'en inquiéta encore. Un vaisseau anglais, le *Gibraltar*, vint en rade ; les officiers y donnèrent un bal à miladi Acton ; la fête fut très brillante, très gaie ; on y fit beaucoup d'esprit aux dépens des Français. Cela rappela le temps glorieux de Nelson et d'Emma Hamilton.

Le royaume de Naples, occupé par des troupes françaises, était dès lors comme un territoire anglais. Si Gouvion Saint-Cyr tenait Tarente, Otrante, Bari, Pescara, les Anglais étaient en vérité les maîtres à Naples. Ils enrôlaient des soldats napolitains pour leur garnison de Malte ; ils la ravitaillaient avec des vivres de Naples et de la Sicile. Ils embauchaient des soldats dans toute l'Italie, à raison de 120 francs par homme ; ils avaient un dépôt d'armes à l'île d'Elbe, des rassemblements d'embauchés à la Maddalena et à Messine. Le centre de toute cette opération, qui enveloppait toute la péninsule dans la préparation d'une gigantesque prise d'armes contre la France, était à Naples sous les regards complaisants du gouvernement.

Ce fut l'occasion d'une démarche énergique d'Alquier ; sur des instructions de Paris, il se rendit chez le ministre Acton, et exigea qu'il fît cesser aussitôt les menées des embaucheurs anglais. Acton le prit de haut, déclara que cela ne regardait pas la France. La dispute fut vive, et, en sortant de là, Alquier écrivit au Roi qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec le chevalier Acton. Acton se retira en Sicile,

chargé de présents; il y garda la direction des affaires importantes: la cour de Naples n'en fut pas plus dévouée aux intérêts français. La Reine disait alors à Alquier : « Nous ne sommes pas assez forts pour attaquer la France; mais nous pourrions être une allumette. — Je ne le crois pas, répondit l'ambassadeur, et j'ose vous rappeler, Madame, que le rôle des allumettes est d'être réduites en cendres avant que l'incendie ne soit commencé[1]. »

Les troupes de Gouvion Saint-Cyr qui avaient été envoyées dans les ports napolitains venaient de la Romagne; elles avaient laissé des garnisons à Rimini et Ancône, dans les États pontificaux, pour assurer leur ligne d'étapes. La République italienne s'en trouva un moment soulagée, et elle espéra pouvoir améliorer la situation de son trésor; mais, vu la gravité des circonstances, le premier Consul ne tarda pas à lui demander de nouvelles subventions.

D'ailleurs il eût été imprudent de dégarnir complètement la République italienne; elle avait, disait Melzi, « des parties soufrées » qui se seraient vite allumées. La légion italique, jadis formée avant Marengo par des volontaires italiens réfugiés en France, était assez turbulente; il parut utile d'isoler ce foyer incendiaire; elle fut envoyée à l'île d'Elbe et en Corse. Les meilleurs bataillons de l'armée italienne en voie de formation furent appelés en France et prirent garnison à Saint-Omer; et Bonaparte disait lui-même à Melzi les hautes raisons de cette mesure: « Si j'ai voulu avoir un corps italien au camp de Saint-Omer, vous sentez facilement que ce n'est point pour avoir 5,000 ou 6,000 hommes de plus; mais j'y suis porté par deux principaux motifs. Le premier est d'apprendre à l'Angleterre à connaître l'existence de la République italienne; le second est de donner de l'orgueil et

1. Aff. Étr., Corr. de Naples, n° 128, f°s 161-265; — n° 129, f°s 36-369. — Ch. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples de* 1803 *à* 1806, I, 180, 352-356, 473, 613.

de la fierté nationale à la jeunesse italienne, ce qui lui manque pour battre un égal nombre d'Autrichiens... Ce sera avec grand plaisir que je verrai cet hiver le drapeau italien flotter sur les rives de l'Océan. Cela ne sera pas, à ce que je me souvienne, arrivé depuis les Romains. »

La conscription de la jeunesse italienne fournit d'autres contingents pour remplacer ceux qui étaient partis; il y eut bientôt à Milan une division de 8.000 hommes. Ce fut le noyau d'une armée qui rendit plus tard de grands services à Napoléon ; ce fut surtout un premier groupement italien, une école d'éducation nationale et patriotique.

Les Italiens commençaient d'éprouver vivement le sentiment national, et ainsi à souffrir davantage de la domination étrangère. A la fête anniversaire de Marengo et de l'indépendance, le 28 juin 1803, il y eut une représentation extraordinaire au grand théâtre, en présence de toutes les autorités constituées, du vice-président Melzi et du général en chef Murat ; l'entrée de Murat ne fut pas remarquée ; celle de Melzi fut accueillie par des applaudissements prolongés. La représentation fut bien réussie; mais une allégorie de la renommée portant l'image de Bonaparte, surannée par elle-même et d'ailleurs maladroitement exécutée, n'eut aucun succès ; on comptait sur des applaudissements qui ne se produisirent point. Murat crut même entendre des sifflets. Il en fit son rapport au premier Consul, qui n'y trouva point de quoi s'émouvoir[1].

Il y eut d'autres manifestations du patriotisme italien, des apparences de conspiration auxquelles les généraux français donnèrent parfois de l'importance, des menées de sociétés secrètes, des *stillettanti* ou des *illuminés*, des attentats individuels sur les fonctionnaires dévoués à la France ; il y eut tout un mystère de rébellion, que l'on devinait partout, sans le pouvoir saisir, entretenant l'inquiétude et la colère dans le

1. Aff. Étr., Corr. de Milan, n° 60, pièce 246. — Melzi, II, 566, 606-608.

monde du gouvernement. Il ne fut jamais assez fort pour sortir en une explosion de révolte nationale, et il ne semble pas que Bonaparte y ait attaché beaucoup d'importance : il tenait fortement l'Italie sous son autorité.

Après la mort du duc de Parme, Melzi avait demandé l'annexion de Parme et de Plaisance à la République italienne; il proposait d'abandonner, en échange, la Romagne et les Légations. Bonaparte ne répondit point ; il laissa l'administration de Parme et de Plaisance aux mains de Moreau Saint-Méry ; il garda le pays à sa disposition. Le pont de Plaisance lui avait été fort utile en 1796 pour franchir le Pô et prendre à revers les Autrichiens de la Lombardie ; il en connaissait donc toute l'importance stratégique. Dès l'antiquité romaine, Plaisance (Placentia) commandait le passage essentiel du Pô ; de là, Bonaparte aussi surveillait les défilés de l'Apennin vers la Toscane, et pouvait couper le long du fleuve les deux parties de la République italienne ; il la tenait à sa merci. En vérité, par Plaisance, il disposait de toutes les grandes routes de l'Italie péninsulaire ; il ne l'abandonna jamais ; elle fut, comme Tarente, une de ses forteresses impériales.

Au nord de l'Europe, il s'assura d'aussi fortes positions.

Le Hanovre était une sorte de forteresse continentale de l'Angleterre ; elle y était bien placée pour tisser une trame d'intrigues avec les grandes puissances voisines. Il sembla à Bonaparte qu'en lui prenant le Hanovre, il briserait toutes ses relations avec ses anciens alliés, et lui interdirait toute nouvelle coalition. Ce serait aussi un gage pour la perte des colonies françaises. Elle prenait à la France tous ses établissements maritimes ; il lui prendrait tous ses établissements continentaux. Le malheur est qu'il n'y avait pas compensation.

Il ne fut pas arrêté par les très humbles observations de la Diète de Ratisbonne, qui le pria de respecter les libertés germaniques qu'il avait lui-même garanties dans le dernier

Recès. Mais justement, parce qu'il garantissait les libertés de l'Allemagne, il ne se considérait pas comme étranger à ce pays ; « faire entrer des troupes françaises sur le sol germanique lui semblait à peine une violation de territoire[1] ». Dès le 16 mai, Mortier, qui avait réuni des troupes dans les provinces orientales de la Hollande, entra dans le Hanovre. La petite armée hanovrienne ne fit pas de résistance : par la convention de Suhlingen, le 4 juin, elle abandonna le pays et se retira derrière l'Elbe. La convention de Suhlingen ne fut pas ratifiée par le gouvernement de Londres : l'armée hanovrienne fut désarmée et dissoute par les soins de Mortier.

Bonaparte lui-même avait fait inscrire au Recès de la Diète germanique la neutralisation des villes libres, même dans une guerre à laquelle l'Empire serait mêlé. Sans doute cette clause ne comptait que pour les autres : Mortier établit une garnison française à Hambourg, Cuxhaven aussi fut occupé. Il fallait bien interdire l'Elbe, comme le Weser, au commerce anglais.

Mais toute l'Allemagne du Nord fut indignée de cette violation du droit des gens et des traités les plus récents. La Prusse et la Russie en firent l'occasion de plaintes très vives. C'était la grande guerre : l'Europe entière était obligée d'y prendre intérêt, en attendant qu'elle y prît part.

II

LES ALLIÉS DE LA FRANCE

La Suisse fut naturellement englobée dans l'action. La convention du 27 septembre 1803 mit 16.000 hommes au service du premier Consul. Une armée de 20 000 hommes prit position dans le Valais, sur la route du Simplon. Il fallait

[1] Rambaud, *La domination française en Allemagne*, I, 351.

prévoir des opérations en Italie si l'Autriche se mêlait à la lutte.

La République batave, malgré sa répugnance, fut obligée au « respect des traités », aux devoirs de l'alliance. A la première nouvelle d'une rupture imminente entre la France et l'Angleterre, la consternation avait été générale en Hollande; il eût mieux valu vingt fois, y disait-on, qu'une année de paix n'eût pas rouvert les communications commerciales; cet armistice avait donné une grande activité à toutes les transactions; des expéditions étaient parties pour toutes les parties du monde; leur ruine allait être désastreuse. C'est pourquoi on gardait une espérance de conciliation; du moins on demandait que les hostilités ne fussent pas engagées avant le milieu de mai, pour avoir le temps de mettre en sûreté la plupart des vaisseaux bataves. « Sydney Smith, écrivait l'ambassadeur français Sémonville, en croisière devant nos ports, semble n'attendre qu'un prétexte pour s'emparer de la riche proie qu'il est exposé de voir échapper par le moindre retardement. » En attendant des certitudes, observait le même personnage, tout à La Haye demeurait paralysé par la gravité des circonstances : « Le sentiment de stupeur est poussé à un tel degré que ce n'est pas une exagération de le comparer aux affections paniques qui produisent une immobilité et une insensibilité absolue, sort déplorable pour des hommes placés trop au-dessous des circonstances dont ils sont accablés. » Il est bien vrai que la Hollande ne sut jamais se mettre à la hauteur des grands desseins de Napoléon : c'est qu'elle n'y trouvait pas son compte[1].

Dès le commencement d'avril, le premier Consul avait estimé qu'il convenait de prendre des précautions militaires; le gouvernement batave n'y avait pas montré beaucoup de bonne volonté. Des troupes françaises furent envoyées en

1. Aff. Étr., Corr. de Hollande, nº 607, fºs 71 et s.

Hollande et leur entretien fut mis à sa charge puisqu'elles étaient destinées à la défense de son sol. De fortes garnisons furent établies dans l'île de Walcheren ; le port de Flessingue fut déclaré aussitôt en état de siège, sous le commandement du général Monnet ; le commissaire hollandais Byleveld protesta avec une grande énergie ; il fallut le mettre un moment en état d'arrestation. Les Hollandais furent pressés de s'accorder avec le général Victor pour les armements de toutes leurs forteresses, de toutes leurs places côtières. Mortier se transporta déjà à Nimègue, dans les derniers jours d'avril, pour y préparer l'invasion du Hanovre.

Le gouvernement hollandais ne cessait de se plaindre : l'établissement d'une garnison française à Flessingue était une atteinte à l'indépendance de la République ; les généraux français envoyaient des garnisons à Grave, à Nimègue, dans d'autres villes encore, de leur propre mouvement, sans en prévenir le gouvernement, ne mandant aux magistrats que d'avoir à pourvoir au logement et à l'entretien de ces troupes ; une conduite aussi arbitraire ne pouvait tendre qu'à enlever à la République jusqu'à l'ombre de son indépendance ; l'Angleterre était en droit d'y voir des mesures hostiles : elles étaient, en effet, de nature à provoquer la guerre que le premier Consul s'attachait à éviter.

Ces plaintes ne furent pas accueillies par Bonaparte ; il savait bien sans doute que la guerre éclaterait. Le gouvernement batave en avait aussi la conviction, et celle aussi qu'il ne pouvait rien pour l'empêcher. Il eût voulu, au moins, sauver sa neutralité ; le 15 mars, Sémonville écrivait : « Une foule d'indices me prouvent qu'ils existe une négociation entre le président Spoors et le ministre anglais, M. Liston, pour assurer la neutralité de la Batavie dans le cas d'une nouvelle guerre ; le projet, déjà ancien, se poursuit très secrètement ». L'escadre anglaise qui croisait devant les côtes de la Hollande était tout ensemble une menace et une offre.

Lorsque la rupture eut été consommée, M. Liston ne partit point aussitôt ; il continua sa négociation. Le gouvernement hollandais, malgré l'invitation venue de Paris, refusa de mettre l'embargo sur les vaisseaux anglais qui étaient dans ses ports ; il refusa, malgré l'insistance de Sémonville, de mettre en état d'arrestation les Anglais qui se trouvaient sur le territoire de la Hollande. Il ne se considéra pas comme étant forcément en état de guerre avec l'Angleterre. Il espéra que les deux puissances belligérantes pourraient consentir à respecter sa neutralité.

Le premier Consul ne le laissa pas longtemps dans l'attente.

Le 22 mai, Sémonville remit au gouvernement de La Haye cette note : « Le soussigné désirerait connaître, d'une manière précise, à quelle époque le gouvernement batave croira que le *casus fœderis* est ouvert ? Si, dans le cas où, par suite d'une perfidie toute particulière de la part de l'Angleterre, les hostilités ne se portaient d'abord que contre la France, le gouvernement batave penserait que ses intérêts commerciaux l'obligent encore à des ménagements ? S'il a l'intention de laisser subsister les communications diplomatiques avec le gouvernement de Londres aussi longtemps qu'il ne sera pas placé par l'Angleterre elle-même dans l'obligation de les rompre ? Enfin, si, pour tout dire en un mot, la Batavie est résolue de faire immédiatement cause commune avec son alliée conformément aux traités existants, ou d'attendre qu'elle y soit contrainte par des événements ultérieurs ? » Sémonville n'obtint pas de réponse immédiate ; on lui annonça l'envoi d'une députation batave auprès du premier Consul ; ce qui donnait un peu de temps : « Je suis contraint, disait-il, de manèger ici sur un cheval de bois. »

Le 24 mai, le ministre anglais Liston remettait au gouvernement batave une autre note ; il y déclarait le vif désir qu'avait son gouvernement de ne pas étendre la nouvelle

guerre aux nations qui n'avaient eu aucune part aux événements qui y avaient donné lieu. « Si la France, disait-il, veut consentir à retirer ses troupes du territoire de la République, si elle veut décharger le gouvernement batave de l'obligation de lui fournir des secours quelconques par terre et par mer, si elle veut enfin permettre que la République observe une sincère et parfaite neutralité pendant le cours de la guerre, Sa Majesté s'engagera de son côté à s'en tenir, avec une scrupuleuse exactitude, à une neutralité réciproque, et en ce cas, les vaisseaux qui pourraient être provisoirement arrêtés seront relâchés sur le champ. »

Voici la réponse du premier Consul. Le 5 juin, Sémonville reçut l'ordre d'exiger le départ immédiat ou l'arrestation de M. Liston, l'arrestation de tous les Anglais qui se trouvaient en Hollande : « Si le gouvernement batave, continuait Talleyrand, se refusait à votre demande, ce qu'on ne peut penser, on se verrait forcé de considérer ce gouvernement comme trahissant les intérêts du pays, comme se mettant en état de guerre contre la France, et, si le pays lui-même pouvait appuyer le gouvernement, il s'exposerait à une seconde conquête, le premier Consul étant résolu à tout faire plutôt que de souffrir que les Hollandais manquent à leurs engagements, à leur honneur et aux intérêts les plus chers de la France.

« D'après l'étrange conduite qu'on tient en Hollande, il est nécessaire et le premier Consul désire que vous lui fassiez connaître les hommes énergiques qui pourraient être placés à la tête du pays, et quels pouvoirs ils devraient avoir pour agir utilement dans la cause commune. Jusque-là le général Victor doit prendre un peu la haute main et ne pas hésiter à donner des ordres aux troupes batayes comme aux troupes françaises. »

Les Hollandais ne résistèrent pas plus longtemps à ces sommations impérieuses ; ils n'avaient aucune défense contre

cette force. La députation envoyée à Paris assura le gouvernement français de son entier dévouement. Aussitôt tout prit à La Haye « l'aspect de l'obéissance ». L'embargo fut décrété sur tous les vaisseaux anglais ; l'ordre fut donné, le 10 juin, d'arrêter tous les Anglais âgés de dix-huit à soixante ans. Le général Victor prit officiellement le commandement de toutes les troupes bataves ou françaises établies en Hollande. Le 13 juin, il fit son entrée à La Haye à la tête de la 54e demi-brigade ; la tranquillité fut absolue ; il n'y eut aucune démonstration hostile.

Le 25 juin, une convention, signée à Paris, précisa les termes de l'alliance renouvelée : — La République batave devait entretenir et solder sur son territoire une armée de 18.000 Français ; elle devait fournir elle-même 16.000 hommes ; ces 34.000 hommes seraient sous le commandement d'un général français, qui pourtant ne pourrait pas avoir son quartier général à La Haye. Elle devait fournir encore 5 vaisseaux de guerre et 5 frégates ou corvettes, les bâtiments de transport nécessaires au débarquement en Angleterre de 25.000 hommes, soit les 16.000 précités, plus 9.000 autres Bataves choisis et équipés à cet effet ; 100 chaloupes-canonnières, 250 bateaux plats, tous les équipages de mer correspondants et des vivres pour vingt jours. Moyennant quoi la République française garantissait à la Hollande l'intégrité de son territoire et la restitution de ses colonies ; elle lui promettait ses bons offices pour la restitution de Ceylan, ou des compensations pour ses sacrifices à l'alliance depuis 1795.

On voit aisément qui emportait les principaux bénéfices de l'arrangement.

Le citoyen Schimmelpenninck et le contre-amiral Werhuell furent envoyés à Paris pour se mettre à la disposition du premier Consul, et régler avec lui les mesures à prendre contre l'ennemi commun.

Ce n'est pas à dire que les Hollandais se donnaient dès lors

de tout cœur à l'alliance française. Un petit fait marquera leur état d'esprit : en novembre 1803, il y eut une élection à la Régence d'État ; parmi les candidats, il y avait le citoyen Byleveld, qui, commissaire de la marine à Flessingue, y avait eu de graves difficultés avec le général Monnet ; il fut élu, et ce fut, dit Sémonville, « une réparation éclatante des procédés dont il s'était plaint avec tant d'amertume ». Talleyrand écrivit qu'il paraissait désirable au premier Consul que M. Byleveld se décidât de lui-même « à ne pas accepter des fonctions dans lesquelles il pourrait porter le ressentiment de quelques circonstances antérieures ; ce qui nuirait à leur exercice ». Sémonville donna donc de grands soins à obtenir cette démission. Il n'y réussit pas. M. Byleveld persista à accepter l'honorable charge qui lui avait été confiée par ses concitoyens ; il protesta d'ailleurs de son dévouement à la France, de son respect pour « la sainteté de l'alliance » ; il se déclara « engagé d'honneur à apporter dans les affaires plus d'abandon et de facilité, par la crainte qu'on ne pût un jour attribuer quelque difficulté de sa part à un ressentiment dont il était incapable ».

Pour plus de sûreté, le citoyen Sémonville, par excès de zèle sans doute, estimait qu'il y aurait encore de profondes modifications à apporter au gouvernement de la Batavie, qu'il faudrait trouver « des transitions pour amener la Hollande de l'état d'un pays dépendant à celui d'un pays soumis, et de celui d'un pays soumis à une province réunie ».

« Sans avoir poussé les arts, écrivait-il le 27 juin, aussi loin que la France ou l'Angleterre, ils ont triomphé des flots par les procédés les plus simples et les plus lents. Des procédés analogues, si l'on peut s'exprimer ainsi, seront employés pour repousser l'influence française dans ses anciennes limites, et le succès serait le même, si le génie du premier Consul n'élevait pas à son tour une digue contre ces entreprises de tous les jours et de tous les moments. » Considé-

rant la situation politique et la disposition des esprits, Sémonville ne voyait cette « digue » que dans « la réunion à l'Empire français[1]. » Ce n'était que prématuré.

L'Espagne aussi était difficile à tenir dans les devoirs de l'alliance et dans l'observation du traité de 1796, devenu pour elle une charge insupportable, désastreuse pour ses finances. Elle n'avait pas lieu de se féliciter beaucoup des bénéfices recueillis. Longtemps elle avait refusé d'admettre les conditions des préliminaires de Londres et notamment de céder la Trinité à l'Angleterre; elle avait refusé d'abord de se faire représenter aux conférences d'Amiens; elle avait montré beaucoup de mauvaise volonté à cette occasion, et la conclusion de la paix en avait été retardée pendant quelques semaines. Elle avait dû d'ailleurs consentir définitivement à la perte de la Trinité.

Le gouvernement de Madrid eût voulu du moins que le royaume d'Étrurie fût reconnu officiellement par l'Angleterre; il n'en fut pas question, et il put craindre que sa suzeraineté à Florence ne fût mal garantie, ne l'étant que par le premier Consul, qui le trouvait sans doute suffisant. Et, constatant la grandeur croissante de la France, il faisait amèrement, comme la Hollande, le compte des frais que lui coûtait l'alliance, contributions onéreuses en vaisseaux de guerre, cadeaux extraordinaires aux ambassadeurs de France; à quoi il ajoutait la perte de la Trinité, de la Louisiane, outre celle de Saint-Domingue. Le temps pénible des déceptions était venu; il est vrai que l'alliance française n'avait jamais excité en Espagne un grand enthousiasme.

Lorsque, le 30 avril 1803, Bonaparte eut vendu la Louisiane aux États-Unis, la cour d'Espagne en éprouva la plus vive indignation. Car le second traité de Saint-Ildefonse, en 1800, avait formellement déclaré que, si la France ne gardait

1. Aff. Étr., Corr. de Hollande, n° 607, f^os^ 275-283. (Dépêche du 27 prairial XI.)

pas la Louisiane, elle la rendrait à l'Espagne; la vente de la Louisiane n'était donc pas seulement un sensible manque d'égards; elle était une violation des conventions de l'alliance. Elle était, de toute manière, un événement très regrettable; elle cédait des hommes pour des piastres, comme disait le prince de la Paix; elle mettait fin au grand dessein colonial du premier Consul, qui renfermait de belles promesses; elle livrait aux États-Unis, dans la région tropicale, au débouché du Mississipi, les meilleures côtes du golfe du Mexique, et les posait dès lors en rivaux de l'Espagne; elle laissait déjà les Florides à leur merci. L'Espagne sentait instinctivement la gravité de toutes ces conséquences; elle en fut sincèrement émue; ses rapports avec le premier Consul furent un moment très difficiles[1].

Très fière, elle souffrait aussi du sentiment de sa déchéance morale; sa dignité avait été trop peu considérée. Godoy en montra beaucoup de mécontentement. Il eut des ménagements pour l'Angleterre; il ordonna des armements qui parurent suspects à l'ambassadeur de France, des levées de milices qui s'élevèrent à 100 000 hommes. L'idée germait dans le pays qu'une guerre avec la France libérerait et régénérerait l'Espagne: c'était déjà les sentiments de 1808, ils n'eurent pas encore le temps de se préciser.

Après Lucien Bonaparte, Gouvion Saint-Cyr avait été ambassadeur à Madrid pendant quelques semaines; puis il avait été remplacé par le général Beurnonville, qui, plus cassant, eut d'abord avec le prince de la Paix des rapports sans courtoisie. Le contraste fut absolu avec l'ambassade de Lucien, et ce fut un signe des temps. Beurnonville se plaignit de la presse de Madrid, dont le ton avait tout à fait cessé d'être aimable pour la France; Godoy lui répondit qu'il ne pouvait rien sur la presse de son pays, qui était libre: les ministres britanniques ne répondaient pas plus fièrement.

1 Godoy, III, 277.

Le 10 février 1803, ils eurent une longue conférence au sujet des malentendus qui se multipliaient entre les deux nations alliées. Le prince de la Paix s'y exprima avec une courageuse sincérité; il déclara que, s'il était le roi d'Espagne, il provoquerait au plus tôt la liquidation de tout le passé : il rendrait la Toscane; il reprendrait la Louisiane et le duché de Parme; en remettant toute chose à sa place, il ne pourrait qu'y gagner, et, en se dégageant de la coûteuse alliance de la France, il éviterait peut-être une nouvelle guerre maritime dont on ne pourrait prévoir les suites.

Beurnonville ne put que répondre qu'il ferait connaître à son gouvernement de si étranges dispositions, que le premier Consul les apprendrait sans doute avec un grand intérêt; et le prince de la Paix, craignant peut-être d'en avoir trop dit, rompit l'entretien par quelques paroles aimables[1].

L'ambassadeur se tint quelque temps à l'écart de la cour. Son avis était qu'avec le gouvernement espagnol il fallait employer la méthode de la vigueur; il sentait l'alliance compromise; il en attribuait la responsabilité au prince de la Paix : il n'avait pas tout à fait raison ; le premier Consul y était pour quelque chose : il traitait le gouvernement de Madrid comme un instrument, non pas comme un allié; il exploitait sa faiblesse, il ne se fortifiait pas de sa force. Sa conception de l'union latine n'était pas la meilleure : elle n'était que la combinaison de la France puissante avec des alliés sans énergie : alliance boiteuse, fragile, inefficace.

Mais il ne fallait pas rendre à l'Espagne sa liberté d'action au moment de rompre la paix d'Amiens; il ne fallait pas la jeter dans les bras de l'Angleterre. Au lendemain de la rupture, elle essaya de se dégager de l'alliance française. Comme le gouvernement batave, le prince de la Paix argumenta dans le sens de la neutralité, disant que la responsabilité de la

1. Aff. Etr., Corr. d'Espagne, n° 663, f° 324.

guerre était au gouvernement français, et que l'Espagne ne pouvait pas être obligée de lui sacrifier tous ses intérêts.

Le premier Consul patienta quelques semaines. Tout à coup le 14 août 1803, sa colère éclata comme un coup de tonnerre. Sous prétexte que des vaisseaux français, à Algésiras et à La Corogne, avaient été l'objet de « mauvais procédés », que 100.000 hommes de milices avaient été levés et que l'armée espagnole avait été mise sur le pied de guerre, « ce qui ne pouvait être évidemment que dans des intentions hostiles contre la France, singeant parfaitement avec la levée en masse des Anglais », il ordonnait à Talleyrand de remettre à M. d'Azara, ambassadeur d'Espagne, une note ainsi conçue :

« Le premier Consul m'ordonne de faire connaître à Votre Excellence que la mesure des outrages qu'on se permet en Espagne contre la France depuis quatre mois est près d'arriver à son comble. Ce n'est pas ce que le premier Consul avait le droit d'attendre de Sa Majesté Catholique. Il se plaît encore à croire qu'elle est étrangère à ces menées et à tous les outrages qu'on n'épargne pas au pavillon français. Mais cela tient sans doute aux calculs perfides d'hommes qui, insatiables d'or, ont vendu les intérêts de leur prince et de leur pays à l'Angleterre, où ils espèrent trouver un refuge contre l'abîme où ils veulent évidemment entraîner l'Espagne. » C'était la manière forte; en conclusion, l'Espagne était sommée de demeurer fidèle aux traités d'alliance, ou de s'acquitter de ses obligations par le paiement d'un subside de six millions par mois, qui pouvait seul compenser le tort que sa neutralité ferait à la France. Elle devait répondre dans les cinq jours.

Le prince de la Paix dit la pénurie des finances espagnoles, ruinées par les frais de la guerre dans les dernières années. La négociation fut traînée en longueur pendant des semaines. Le 18 septembre, Bonaparte écrivit au roi Charles IV une lettre extraordinaire : « Je crois, disait-il, avoir un dernier

devoir à remplir auprès de Votre Majesté, en la priant d'ouvrir les yeux sur le gouffre que l'intrigue de l'Angleterre a creusé sous le trône que sa maison occupe depuis cent ans. En effet, que Votre Majesté me permette de le lui dire, l'Europe entière est affligée autant qu'indignée de l'espèce de détrônement dans lequel le prince de la Paix se plaît à la présenter à tous les gouvernements. C'est lui qui est le véritable roi d'Espagne, et je prévois avec peine que, forcé de faire la guerre à ce nouveau roi, j'aurai la douleur de la faire en même temps contre un prince qui, par ses qualités personnelles, eût fait le bonheur de ses sujets et aurait eu la gloire de conserver la paix, s'il eût voulu régner lui-même... Je ne dois pas le taire à Votre Majesté, lorsque le prince de la Paix verra la monarchie en danger, il se retirera à Londres avec ses immenses trésors, et Votre Majesté aura fait le malheur de son peuple, de sa couronne et de sa race.

« Mais si Votre Majesté, continuant à avoir en moi la confiance qu'elle m'a quelquefois montrée, me demande le remède à des malheurs si prochains, je ne puis lui faire qu'une réponse dans laquelle elle reconnaîtra ma sincérité et mon amitié pour elle : qu'elle remonte sur son trône, qu'elle éloigne d'elle un homme qui s'est, par degrés, emparé de tout le pouvoir royal, et qui, conservant dans son rang les passions basses de son caractère, ne s'est jamais élevé à aucun sentiment qui pût l'attacher à la gloire, n'a existé que pour ses propres vices et sera toujours uniquement gouverné par la soif de l'or... J'ai souvent plaint Votre Majesté de la position où elle est tenue ; et il fallait une complication aussi grave de maux présents et de périls prochains pour que j'aie pris sur moi de remplir vis-à-vis d'elle un aussi pénible devoir. »

Cette missive impertinente ne parvint pas à son destinataire ; elle produisit pourtant tout l'effet désiré. Elle fut confiée au citoyen Herman, premier secrétaire de l'ambassade de Madrid, alors en congé à Paris. Renvoyé d'urgence à Madrid, il y arriva

le 2 octobre. Il passa aussitôt chez Godoy, lui montra la lettre consulaire. Godoy fut épouvanté, courut chez le Roi, pleura avec lui; pour n'être pas séparés, ils décidèrent de céder aux exigences du premier Consul. M. d'Azara reçut des instructions immédiates, et signa avec Talleyrand la convention du 19 octobre 1803[1].

L'Espagne s'engagea à payer à la France un subside de six millions par mois jusqu'à la fin de la guerre, et à obtenir du Portugal, pour le même objet, un subside d'un million par mois; la France s'engagea à respecter sa neutralité et à ne pas exiger l'exécution stricte du premier traité de Saint-Ildefonse. Le gouvernement du prince de la Paix en fut un peu plus impopulaire; il y eut même à Madrid quelques velléités d'émeutes; les embarras qu'il en éprouva lui servirent d'excuse pour retarder longtemps le paiement de subsides auquel il s'était engagé.

Du moins, parmi ces ennuis, il se réjouissait de n'être pas mêlé davantage à la guerre franco-anglaise et de garder quelque liberté. Il n'eut pas une longue tranquillité. L'Angleterre connut la convention franco-espagnole du 19 octobre : elle y vit une réelle violation de neutralité, le paiement des subsides à la France étant indirectement un secours de guerre. Le prince de la Paix se défendit de son mieux, confia même au gouvernement anglais qu'il n'avait encore rien payé et qu'il serait longtemps sans rien payer à la France. L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, M. Frère, fut impitoyable : il somma l'Espagne de déchirer la convention du 19 octobre, de se prononcer nettement entre la France et l'Angleterre, du moins de se tenir dans une neutralité absolue. Le prince de la Paix et Charles IV ne voulurent pas risquer une nouvelle explosion de colère de Bonaparte et une invasion de l'armée française qui était concentrée à Bayonne sous Augereau.

1. G. de Grandmaison, p. 251 et s. — F. Driault, *Bonaparte et les Bourbons d'Espagne et d'Italie*. [Nouvelle Revue, 1908.]

L'Angleterre déclara la guerre, renouvelant les circonstances de la guerre de Sept ans et de la guerre de l'Indépendance américaine, dans l'espérance de nouvelles conquêtes aux dépens de l'empire colonial espagnol. Ainsi l'Espagne fut liée plus intimement par force à la cause française ; elle s'y comporta dès lors avec une parfaite loyauté. M. d'Azara fut bientôt remplacé à Paris par l'amiral Gravina, qui devait personnifier héroïquement la communauté des épreuves subies par les flottes alliées.

M. de Bausset, qui fut préfet du palais de Napoléon, exprime en ses Mémoires l'opinion que l'Angleterre eût peut-être évité de jeter l'Espagne dans les bras de la France si elle n'avait pas eu quelque souci des affaires du Maroc.

Car le prince de la Paix avait aussi son grand dessein, qui témoigne de quelque largeur d'esprit ; de ce qu'il avait été l'amant de la Reine, il ne résulte point qu'il n'eût aucun autre mérite, et l'on a pu constater déjà qu'il représentait parfois avec fermeté une politique espagnole assez indépendante à l'égard de la France.

L'attention des puissances européennes commençait à se porter sur les choses d'Afrique ; toutes places étant prises en Asie et en Amérique, les ambitions coloniales cherchaient naturellement un autre terrain d'expansion. C'était une des suites de l'expédition de Bonaparte en Égypte ; la Méditerranée reprenait l'importance qu'elle avait perdue depuis la découverte de l'Amérique ; on se préoccupait donc de la débarrasser des pirates Barbaresques : il fallait rétablir la sécurité sur la nouvelle route de l'Inde.

C'est pourquoi, sans doute, le gouvernement espagnol, ou du moins le prince de la Paix, conçut l'idée d'une nouvelle politique marocaine qui pouvait s'inspirer des plus glorieuses traditions de la monarchie, et notamment de la grande politique impériale de Charles-Quint et du cardinal Ximénès. Aussi bien, les relations de l'Espagne avec le Maroc remon-

tent-elles jusqu'au plus lointain moyen âge ; elle avait dû aux Almohades et aux Almoravides, après les Ommiades, quelques siècles d'une éclatante prospérité, et il n'est pas sûr que son avenir et sa vraie grandeur ne soient pas sur la terre mauresque. Le prince de la Paix pensa, dès lors, que le Maroc pouvait et devait être une colonie de l'Espagne, plus belle même que l'Amérique et surtout plus sûre : avait-il le pressentiment de la prochaine émancipation de l'Amérique latine ?

Quoi qu'il en soit, il est juste de lui tenir compte de l'effort qu'il fit, et il faudra peut-être voir en lui-même un précurseur. Les rapports de l'Espagne avec l'Empire du Maroc avaient été récemment l'objet du traité de Méquinez, du 1er mars 1799 : il avait fixé avec précision les frontières des Présides espagnols, et il avait établi entre les deux pays des relations de commerce et d'amitié.

Mais le Maroc, selon la coutume, fut déchiré par des querelles entre divers prétendants. Le sultan de Fez, Muley-Soliman, vit se dresser contre lui, à Mogador, un autre sultan, Muley-Abd-El-Melek. C'est de ces circonstances que le prince de la Paix espéra profiter.

Il trouva un exécuteur de sa pensée dans un aventurier espagnol, nommé Badia Castillo y Leblich, qui, ayant voyagé en Orient, avait une certaine connaissance des pays musulmans et se donnait pour Aly-Bey, prince de la famille des Abbassides : une sorte de personnage des *Mille et une nuits*, mais très réel et très vivant. Il fut reçu par le prince de la Paix, qui l'écouta avec un intérêt enthousiaste, et joua en sa faveur le rôle de la grande Isabelle donnant des vaisseaux à Christophe Colomb.

Aly-Bey partit pour Fez ; grâce à ses glorieuses origines, il fut bien reçu par Muley-Soliman ; il lui offrit contre son rival le concours de l'Espagne, moyennant l'abandon de deux ports. Le Sultan n'y consentit point. Aly-Bey désor-

mais le considéra comme indigne de régner; il entra en relations avec le « sultan de Mogador », qui ne fit aucune difficulté pour promettre de céder à l'Espagne tout le royaume de Fez, si elle l'aidait à renverser Muley-Soliman. L'entente fut aussitôt conclue en ce sens; Aly-Bey nourrissait les plus merveilleuses espérances; il ne doutait point du succès; de nombreuses tribus étaient lasses du despotisme du Sultan, et accueilleraient la domination espagnole comme une bénédiction d'Allah; et déjà il se comparait à Fernand Cortez conquérant le Mexique sur l'empereur Montezuma.

Godoy enfourcha derrière lui la chimère marocaine; dans les derniers mois de 1803, il commença d'entretenir une correspondance suivie avec le marquis de La Solana, capitaine général de l'Andalousie, qui fut mis dans le secret. Des bateaux furent préparés à Cadix et Algésiras, pour transporter 10.000 hommes à Ceuta; on expliquerait aux puissances européennes, sans doute notamment au premier Consul, que les troubles du Maroc obligeaient à ces précautions. Aly-Bey demandait, pour ses amis du Maroc, 24 artilleurs et 2 officiers, 3 ingénieurs et 2 mineurs, des chirurgiens avec une pharmacie, quelques pièces de campagne de différents calibres, 2.000 fusils et des munitions en proportion, 4.000 baïonnettes, 1.000 paires de pistolets. Le capitaine d'Andalousie avait l'ordre de prendre ces articles aux arsenaux de Cadix, et de les envoyer d'urgence à Mogador, à la disposition d'Aly-Bey.

Le marquis de La Solana se réjouissait de travailler à cette grande entreprise; il écrivait au prince de la Paix : « Le grand coup que Votre Excellence va frapper étonnera les nations de l'Europe et immortalisera son nom. » Si on se laissait entraîner aux mêmes illusions, d'ailleurs fort honorables, on serait disposé, en effet, à voir là un moment critique dans l'histoire de l'Espagne, un « tournant, » où elle n'est pas encore venue décidément, en tout cas une belle

œuvre capable de réhabiliter devant la postérité le nom de Godoy.

Avant que l'exécution, fiévreusement préparée, ne fût commencée, le prince de la Paix dut écrire lui-même au marquis de La Solana qu'il fallait attendre encore, que le Roi refusait son approbation, tenait trop loyalement à ne pas créer de difficultés au sultan de Fez. Peut-être aussi le gouvernement espagnol dut-il se soucier de l'état de ses finances, de complications probables avec la France et l'Angleterre. Il eut peur d'entrer dans le guêpier marocain.

Le Maroc retomba dans son mystère plein de désordres. Aly-Bey, redevenu simplement Badia, dut se contenter de voyager « scientifiquement » dans le pays du Levant. Il fut un moment préfet de Cordoue, et se reposa dans les récits de ses voyages. L'Espagne ne fut plus autrement distraite des soins qu'elle devait à l'alliance de la France ; elle rentra dans dans la tempête[1].

Ainsi, au lendemain de la rupture avec l'Angleterre, le premier Consul réunissait autour de la France un important groupement de forces ; il disposait de l'Italie, de la Suisse, de la Hollande, de l'Espagne et d'une grande partie de l'Allemagne occidentale ; il est vrai que ces alliés étaient par lui traités comme des vassaux, et qu'ainsi la plupart lui refusaient leur dévouement et leur zèle. Il ne s'en souciait, content de prendre leurs ressources à son service.

Ainsi déjà, il menaçait l'Europe continentale par deux pointes pénétrantes, à Tarente et à Hambourg, fort loin des frontières naturelles de la France, qui commençaient à paraître dangereuses et devenaient donc odieuses aux autres nations, étant l'instrument de leur sujétion et de la prépondérance française, inconciliables avec les conditions de l'équilibre de l'Europe et de leur indépendance. C'est pourquoi aux yeux

1 *Mém.* de Bausset, I, 280 et s.

des contemporains la politique du premier Consul ne pouvait pas avoir les caractères de la légitime défense ; elle révélait, sur la carte même, des ambitions impériales.

III

LES GRANDES PUISSANCES

Dès le mois de mars 1803, Bonaparte avait adressé au gouvernement russe une première demande de médiation, d'ailleurs en des termes très vagues ; le Tsar y avait répondu par un rescrit à son ambassadeur à Paris, le comte de Markof ; il y remerciait le premier Consul de sa confiance ; il y disait son chagrin du nouveau conflit né entre la France et l'Angleterre ; il estimait que la question de Malte ne pouvait être la véritable cause du différend, qu'il y avait évidemment d'autres malentendus entre les deux puissances, qu'ils se rattachaient sans doute à quelques inquiétudes que la politique du premier Consul avait données à divers cabinets, qu'il fallait amener les deux gouvernements à s'expliquer sur tout cela, et que, s'ils le désiraient tous deux, M. de Markof à Paris et M. de Woronzof à Londres recevraient des instructions afin de s'employer à l'œuvre désirable de la médiation.

Cela n'avait point empêché le départ de lord Whitworth et la rupture.

Le 6 mai, au moment où la rupture paraissait désormais inévitable, Talleyrand offrait au Tsar de prendre Malte en dépôt jusqu'au règlement des difficultés, et de se charger d'un arbitrage général entre la France et l'Angleterre ; nous verrons bientôt que le gouvernement français ne devait pas se tenir longtemps à cette offre de médiation illimitée. Il faut observer d'abord qu'il offrait à la Russie Malte, qui ne lui appartenait pas, et qu'il était à prévoir que l'Angleterre

n'aurait pas la même générosité, que là reparaît la pensée de jeter cette île comme une pomme de discorde entre deux puissances qui ne pouvaient manquer de devenir rivales sur la Méditerranée, et dont la rivalité eût été dès lors précieuse aux intérêts français et aux ambitions de Bonaparte. Il n'est pas défendu de penser que le premier Consul espérait déjà gagner le Tsar à sa cause par le mirage de l'Orient, ou du moins l'empêcher quelque temps d'entrer dans l'alliance anglaise[1].

Le comte de Markof, qui avait la clairvoyance de la défiance et de la haine, ne fut pas dupe des protestations pacifiques de Talleyrand ; il ne vit dans les propositions du premier Consul que « l'envie de renchérir sur l'Angleterre », et l'espoir qu'elle n'adhérerait pas à ces principes de médiation, ce qui donnerait à Bonaparte un nouvel avantage d'opinion, tant auprès de sa propre nation qu'auprès de la Russie.

Le comte de Woronzof, à Londres, étudia avec son ami Castel-Cicala, l'ambassadeur napolitain, les moyens de répondre à la proposition « captieuse » de Bonaparte et de « démasquer le Corse ». Ils eurent l'idée d'excepter Malte de la médiation, et de mettre en avant la Suisse, la Hollande et le Piémont, qu'il fallait « arracher à ses griffes ». — « Malte au pouvoir de la Grande-Bretagne, écrivait Woronzof, garantit la sûreté du Levant, et même affranchit l'Italie méridionale et la Méditerranée, aussi bien que l'Archipel, de la domination despotique de la France. »

Mais ce n'était là qu'exagérations haineuses et imprudentes ; ce n'était pas tout à fait la pensée du gouvernement russe, qui ne désespérait point de tirer quelque profit de la querelle, et qui volontiers eût avalé l'huître et laissé aux plaideurs les coquilles. N'est-ce pas le sens du nouveau rescrit

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 142, f°s 229, 287. — J. Potrel, *La Russie et la rupture de la paix d'Amiens*. (Ann. des Sc. Polit., 1897).

impérial du 5 juin 1803? Le Tsar s'y montre sensible à l'offre que lui fait la France de garder Malte; malgré le souci qu'il a de ne pas se laisser entraîner en d'aussi graves complications, il consentira à prendre Malte en dépôt, si les deux gouvernements s'accordent à le lui demander, et s'il peut par ce moyen garantir l'Europe du fléau de la guerre.

Il y met pourtant une condition, c'est que le gouvernement français respectera la neutralité du Nord de l'Allemagne, notamment du Hanovre, et celle de Naples : la neutralité de l'Allemagne du Nord, et en particulier des villes hanséatiques, est un des résultats que le concert franco-russe a formellement inscrits dans le dernier Recès de la Diète germanique; sans doute le premier Consul prendra en considération la garantie que la Russie a donnée avec lui à la paix de l'Allemagne. Quant à Naples, le rescrit du 5 juin rappelle l'intérêt que la Russie n'a pas cessé de porter au roi Ferdinand, les articles secrets du traité franco-russe d'octobre 1801, et le traité russo-napolitain par lequel la Russie doit s'opposer à tout ce qui porterait atteinte à l'intégrité de l'État napolitain et à son indépendance. « Or, écrit encore le Tsar, il me serait difficile de ne pas les regarder comme attaquées si le gouvernement français faisait entrer des troupes dans ce royaume et l'obligeait à se déclarer. J'ai trop de confiance dans la justice et la sagesse du premier Consul pour ne pas être sûr qu'il se convaincra aisément que ce serait agir en opposition à toute équité, et, je crois même, au bien véritable de la France, que de forcer des États absolument étrangers à la querelle présente d'y prendre fait et cause contre leur gré et leurs intérêts les plus essentiels. »

A cette date du 5 juin, Gouvion Saint-Cyr venait d'occuper Otrante et Tarente; la petite armée hanovrienne venait de capituler entre les mains de Mortier. L'impression fut considérable à Saint-Pétersbourg; le gouvernement russe y vit, non seulement un manque d'égards à son endroit, mais une

véritable provocation : le mois de juin et celui de juillet furent remplis des protestations adressées par M. de Markof au gouvernement français ; il n'obtint pas toute satisfaction.

Le 8 juin, il demandait une réponse à la dernière note qu'il avait soumise à M. de Talleyrand au sujet de l'établissement du roi de Sardaigne : Talleyrand répondit qu'il ne demandait qu'à négocier sur ce point ; il y avait plus d'un an qu'il répondait de la sorte, sans grand profit pour le roi de Sardaigne.

Au sujet de Naples, il annonça au gouvernement de Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire du général Hédouville, et comme une preuve des intentions conciliantes et même bienveillantes du gouvernement français, que le premier Consul avait résolu d'entretenir et de solder à ses frais les troupes qu'il avait envoyées dans le royaume de Naples, « en sorte que le séjour qu'elles y feront sera véritablement avantageux aux États de Sa Majesté Sicilienne, bien loin de leur être nuisibles ».

Hédouville donna aussi des explications sur l'occupation du Hanovre. Il assura que le premier Consul n'avait d'autre vue que de faire la guerre la plus active aux Anglais pour les forcer bientôt à demander la paix ; il chercha de son mieux à détruire les fausses interprétations qu'on donnait aux démarches du gouvernement français.

Même le 12 juin, dans un long entretien qui se prolongea jusqu'à trois heures du matin, le premier Consul dit en confidence à M. de Markof les conditions de paix qu'il accepterait : Malte en garde à la Russie, Lampedouse aux Anglais ; évacuation de la Hollande, de la Suisse et du royaume de Naples dès que Malte serait évacuée ; indemnité au roi de Sardaigne. Il accepta même l'idée d'un congrès général, auquel il ne demanderait que de maintenir le *statu quo* de la France dans ses points essentiels : « Si l'Empereur, ajoutait-il encore, adjugeait Malte à l'Angleterre, à perpétuité ou

pour un temps, il s'y résignerait, comme on se résigne à la perte d'un procès que l'on croyait bon ; mais il tenait à honneur et à devoir de ne pas la céder de son propre mouvement et de sa propre détermination[1]. » On va voir la confiance qu'il convient d'accorder à ces dispositions pacifiques.

On apprit alors l'occupation, par des garnisons françaises, de Hambourg et de Cuxhaven. Le 2 juillet, Markof porta à Talleyrand une protestation formelle : « Au surplus, y disait-il notamment, je ne puis me dispenser de vous observer que l'Angleterre, ainsi que le reste de l'Europe, a toujours envisagé les intérêts de l'électorat de Hanovre comme n'ayant aucune connexion avec les siens, et que le seul qu'elle y peut prendre dans la circonstance présente est celui de l'humanité, qui souffre de voir un pays, entièrement étranger à la guerre qui vient d'éclater et innocent des maux qu'elle entraîne, en supporter le poids le plus accablant sans l'avoir mérité d'aucune manière. Ce motif a excité l'attention de toutes les puissances, et il a principalement déterminé les réclamations que j'ai eu l'honneur de vous adresser au nom de l'Empereur à ce sujet aussi bien qu'en faveur des autres États neutres et qui veulent demeurer tels, comme le royaume de Naples et les villes hanséatiques. C'est avec un bien vif regret que j'ai vu passer sous silence cet article dans les diverses lettres dont vous venez de m'honorer, et que je me trouve obligé de vous réitérer mes instances pour obtenir une réponse que je puisse transmettre à ma cour qui l'attend avec la plus grande impatience. »

Talleyrand répondit le 16 juillet : — Que les troupes françaises n'avaient occupé que le Hanovre, pays appartenant au roi d'Angleterre ; que Cuxhaven avait toujours été considéré comme anglais par le commandement que cette nation y avait constamment exercé, qu'ainsi ce port avait été occupé

1. Sorel, VI, 312.

par le roi de Prusse, en même temps que le Hanovre, deux ans auparavant; que, pour Naples, le premier Consul déclarait positivement qu'il ne pouvait laisser le commerce du Levant sous le monopole de l'Angleterre et qu'il ferait évacuer les ports napolitains aussitôt que Malte serait évacuée par les Anglais.

A quoi Markof, mal satisfait, répliqua : « Je ne me permettrai aucune discussion sur les faits ou les principes que vous avez bien voulu poser dans votre lettre. Cette discussion serait d'autant plus inutile que l'Europe a *son droit public*, qui fixe l'indépendance des États qui la composent et assure leur neutralité, lorsqu'ils s'assujettissent strictement aux règles de l'équité et de l'impartialité qu'elle leur prescrit. C'est donc à l'Europe à juger et à prononcer si le traitement qu'éprouvent le royaume de Naples et l'Empire germanique est conforme à ce droit. »

Le débat sur ce point en resta là. Mais il y a dans ces dernières formules le principe même de la coalition européenne.

Désormais l'atmosphère politique était peu favorable à des arrangements amiables. L'occupation du Hanovre, de Hambourg et des ports napolitains, ajoutée à la question du Piémont, toujours sans règlement, rapprochait la Russie de l'Angleterre, d'autant mieux que, depuis l'avènement d'Alexandre, le gouvernement russe s'y montrait intimement disposé. Il se trouvait plus libre à l'égard de la France, maintenant que l'affaire des indemnités germaniques était résolue. Les gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg se mirent d'accord pour forcer la France à abandonner ses derniers empiétements et pour replacer l'Europe dans la situation que lui avait faite le traité d'Amiens.

Le 27 juin, le gouvernement anglais ayant accepté en principe une négociation de médiation par l'intermédiaire des ambassadeurs russes à Londres et à Paris, lord Hawkesbury

écrivait au comte de Woronzof, en refusant de laisser Malte à la Russie : « Le titre de Sa Majesté à la possession de Malte est fondé sur la conduite du gouvernement français depuis la conclusion du traité définitif de paix ; c'est pour la défense et la sûreté des intérêts très essentiels aux États de Sa Majesté et auxquels les procédés du gouvernement français depuis cette époque ont porté de si graves atteintes, qu'Elle s'est trouvée justifiée à garder possession de cette île.

« Sa Majesté a déjà déclaré son acceptation de la médiation de l'empereur de Russie, se fiant entièrement à la sagesse, à la justice et à la magnanimité de ce souverain vertueux. Elle désire que la négociation qui pourrait avoir lieu sous les auspices de Sa Majesté Impériale ne se borne pas à un seul objet, mais qu'elle embrasse tous les différends qui ont donné lieu à la guerre entre ce pays et la France, et le Roi verrait avec la satisfaction la plus sincère la conclusion d'un arrangement sous l'autorité et la médiation directe de Sa Majesté Impériale qui fournirait aux puissances de l'Europe une espérance raisonnable d'une paix permanente. »

C'était l'arbitrage illimité que le premier Consul avait proposé au Tsar au commencement de mai.

Mais désormais il n'en voulait plus. Talleyrand répondit le 6 juillet à M. de Markof : « Il n'a pas pu échapper au premier Consul que la réponse faite par lord Hawkesbury n'avait rien de sincère et que le ministre anglais paraissait avoir mis du soin à poser la question comme vous ne l'aviez pas posée. Le premier Consul ne peut donc qu'exprimer le désir que vous vouliez bien transmettre cette observation à M. le comte de Woronzof, afin qu'il obtienne du cabinet britannique une réponse péremptoire à la proposition qu'il a été sollicité de lui faire, savoir :

« — Que l'on s'en remette à Sa Majesté l'Empereur pour la décision de toutes les questions contenues dans l'*ultimatum* remis par lord Whitworth au moment de son départ de

Paris, et que, depuis l'ouverture des hostilités les deux puissances s'étant réciproquement fait du mal, la France en s'emparant du pays de Hanovre, l'Angleterre en prenant des bâtiments de commerce français et bataves, il soit convenu que tout soit restitué de part et d'autre, afin de se retrouver le plus possible dans la situation où étaient les deux pays avant la guerre [1]. »

Talleyrand d'ailleurs, dans la même dépêche, déclarait qu'il n'avait pas la moindre confiance dans l'issue de cette négociation : « Je ne puis vous dissimuler, monsieur le Comte, qu'en lisant la réponse de lord Hawkesbury, le premier Consul n'a pu s'empêcher de trouver qu'elle n'annonce ni franchise ni loyauté dans les vues du ministère. Et, si M. le comte de Woronzof était réduit à n'avoir plus aucune espérance de ramener le cabinet britannique à des sentiments plus justes, plus conciliants, plus conformes aux besoins de l'Europe entière, le premier Consul ne croirait pas devoir exiger plus longtemps le sacrifice d'un voyage utile à votre santé, et il vous verrait partir pour Barèges satisfait de tout ce que vous avez mis de zèle à seconder ses intentions pacifiques, mais regrettant vivement que de si nobles efforts aient été sans succès. »

Lord Hawkesbury refusa en effet, le 15 juillet, de restreindre la discussion aux termes de l'ultimatum de lord Whitworth : « Sa Majesté, disait-il au comte de Woronzof, a invariablement manifesté le vif intérêt qu'elle prend dans le bien-être du continent de l'Europe, et une partie de ses plaintes a été fondée sur la violation, par le gouvernement français, de l'indépendance de quelques-unes des puissances continentales.

« ... La conduite suivie du gouvernement français durant l'époque de la paix dernière doit nécessairement prouver la nécessité d'opposer une barrière à son ambition insatiable,

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 142, f° 368

et ses procédés depuis le commencement de la guerre, par son attaque sur l'Empire germanique dans l'occupation de l'électorat d'Hanovre, par la violation des villes hanséatiques et par son invasion du royaume de Naples, en haine des traités les plus solennels, fournissent des preuves additionnelles de ce système d'injustice et de violence par lequel le gouvernement français s'est laissé conduire, et doit convaincre Votre Excellence de l'importance d'établir la paix de l'Europe sur des bases plus générales et étendues que celles qu'on a adoptées pour terminer la dernière guerre. »

A la lecture de cette note, Talleyrand se récria aussitôt : « Ce n'est pas, écrivait-il à M. de Markof, sans beaucoup de surprise et sans un véritable regret que le premier Consul a vu sa dernière proposition si mal accueillie par la cour de Londres. Quand on considère qu'en proposant de soumettre à la décision de Sa Majesté Impériale tous les points énoncés dans l'ultimatum de lord Whitworth, c'était provoquer cet arbitrage sur les affaires de Suisse, de Hollande, sur les intérêts du roi de Sardaigne et sur la plus grande partie des affaires d'Italie, on se demande avec un juste étonnement quels sont donc les points que le gouvernement britannique aurait eu la pensée de remettre en question. S'agirait-il par hasard de la Belgique et des pays de la rive gauche du Rhin et de ceux qui composent la République italienne? Et la cour de Londres, peu satisfaite d'avoir rompu son propre traité, voudrait-elle aussi révoquer le traité de Lunéville et de sa propre autorité en rendre les dispositions caduques ? Le premier Consul aimerait à croire que, chargés d'exercer la médiation de Sa Majesté l'Empereur de Russie sur des points déjà convenus, M. le comte de Woronzof et vous, Monsieur, vous auriez été empressés de faire sentir au ministère anglais tout ce que ses prétentions actuelles ont d'insensé, et quel poids elles ajoutent à la terrible responsabilité des événements que ne peut manquer d'annoncer cette opiniâtre résistance à

toute idée de conciliation et de rétablissement d'une paix raisonnable en Europe[1]. »

Il ne faut pas être dupe de cette indignation, où l'on retrouve le ton ordinaire à Bonaparte en pareille circonstance, pour en imposer à ses contemporains et aux historiens : ce ton lui a mieux réussi d'ailleurs auprès des historiens. Il était satisfait de pouvoir, en apparence au moins, rejeter toute la responsabilité de la guerre sur l'Angleterre, et entretenir ainsi les hésitations et les scrupules du tsar Alexandre.

Mais, s'il faut conclure, de ce qui précède, que l'Angleterre était dès lors bien décidée à la guerre, mal disposée à se prêter à des négociations dilatoires, il ne faut pas conclure, avec Talleyrand, qu'il s'agissait de déchirer le traité de Lunéville et de ramener la France à ses anciennes frontières : lorsque l'Angleterre avait prétendu, au début du Consulat, restaurer en France le trône des anciens rois, elle l'avait déclaré hautement. Que si l'on admet qu'elle eût voulu reprendre à la France la Belgique, et les pays de la rive gauche du Rhin, elle n'eût pas alors trouvé d'alliés pour l'y aider, et le premier Consul, respectueux de l'équilibre et de l'indépendance d'autrui, eût trouvé toujours des alliés intéressés à sa propre cause.

Aussi bien cette négociation de médiation prit-elle en dernier lieu, grâce à la Russie, une forme très nette dans les propositions faites par le Tsar en son rescrit du 19 juillet 1803[2] : — Malte rendue à l'Ordre de Saint-Jean, avec une garnison russe pendant dix ans ; Lampedouse à l'Angleterre ; le Piémont laissé à la France, moyennant une indemnité continentale au roi de Sardaigne ; reconnaissance des Républiques batave, helvétique, italienne, ligurienne et ionienne comme des États libres et indépendants ; neutralité formellement garantie à

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 142, f° 415.

2. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 142, f° 244. (Cette pièce n'est pas placée en ce volume des Archives à sa date chronologique).

ces États en temps de guerre; neutralité absolue garantie à la Sicile, à la Sardaigne, à l'Étrurie, au Corps germanique; intégrité de l'Empire ottoman.

Ces conditions n'étaient pas tellement différentes des offres que le premier Consul faisait au comte de Markof, dans ses confidences nocturnes du 12 juin. C'était l'opinion du général Hédouville, alors ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, qui se persuadait que les principaux articles du projet russe seraient agréés par le premier Consul [1].

Certes le gouvernement russe avait alors à l'égard de la France des dispositions assez malveillantes. On observera cependant que, dans cette suprême formule, sans doute concertée avec l'Angleterre, il n'est pas question des anciennes frontières de la France; il n'est pas même question de l'enfermer dans ses frontières naturelles, puisqu'on lui laisse le Piémont et une ceinture de Républiques issues de son esprit et de son influence, et dont la neutralité même est une garantie pour ses frontières naturelles; il y a là, en un sens, comme une consécration définitive des conquêtes territoriales et politiques de la Révolution française.

Mais il s'agissait de forcer le premier Consul à s'en contenter, de faire sur cette base une dernière expérience de la sincérité de ses assurances pacifiques; son refus devait prouver qu'il ne faisait pas la guerre pour Malte ni pour le traité d'Amiens, mais pour garder tout ce qu'il avait pris, pour prendre encore, fournissant toujours de nouvelles raisons à la coalition de l'Europe.

Le 29 août, le premier Consul repoussa les conditions proposées par la Russie et la médiation qu'il lui avait autrefois demandée [2]. Dès le 23 août, il avait communiqué ses impressions toutes chaudes à Talleyrand : que la note russe lui paraissait extravagante; qu'il ne voulait rien laisser à

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 173, f° 12.

2. Corr. de Nap., VIII, 785. — Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 142, f° 354.

l'Angleterre dans la Méditerranée ; que lui donner Lampedouse, ce serait lui donner Malte (il y avait pourtant consenti un moment dans ses derniers pourparlers avec Whitworth) ; que, les Anglais occupant Lampedouse, ce serait un point de déshonneur pour la France, comme l'occupation de Gibraltar en est un pour l'Espagne ; que jamais la France n'y consentirait ; qu'il ne voulait point traiter avec l'Angleterre du continent ; qu'il était décidé à évacuer la Hollande et la Suisse, mais qu'il ne stipulerait jamais cette clause dans un article ; que la France ne céderait point des indemnités au roi de Sardaigne à la considération de l'Angleterre, à moins qu'elle ne rendît Ceylan à la Hollande ou la Trinité à l'Espagne ; que, s'il était assez lâche pour faire une paix ainsi plâtrée avec l'Angleterre, il serait désavoué par la nation, où la France perdrait toute sa considération ; qu'il voyait bien que la guerre était dans l'ordre du destin ; qu'il fallait donc laisser tomber net la question de la médiation.

Talleyrand arrangea un peu tout cela, et, dans la note officielle qu'il envoya le 29 août au général Hédouville, il résuma les résolutions du gouvernement français en ces termes : « Le premier Consul n'a pu comprendre comment le cabinet de Saint-Pétersbourg a pu répondre à une démarche aussi franche que celle qu'il avait faite auprès de l'empereur de Russie par un projet de conciliation aussi partial. Il a décidé d'éluder la médiation comme incertaine dans son objet, illusoire dans ses résultats. Une médiation doit avoir des bases ; les Anglais n'en veulent pas. Dans le projet du cabinet russe, on ne voit pas la trace des droits, des griefs, des intérêts de la France : tout y est anglais. La France, en acceptant une telle base, ne ferait qu'enhardir son ennemie à développer de nouvelles prétentions... Nous avons parfaitement senti que, dans ce projet, les affaires de l'Angleterre étaient bien ménagées et qu'on y était allé plus loin à cet égard que lord Whitworth dans son ultimatum, mais qu'il faudrait que nous

eussions essuyé de terribles revers pour l'accepter et adhérer ainsi à notre déshonneur. »

Ce fut Markof qui porta le poids de la colère du premier Consul, colère simulée, ou déception vivement éprouvée, à voir la Russie s'accorder de plus en plus avec l'Angleterre. Markof était d'ailleurs coupable de cabales avec des gens qui n'étaient pas des amis de Bonaparte. Au retour de Barèges, invité à un dîner aux Tuileries, il y subit un « orage » formidable, comme celui qui était tombé sur lord Whitworth ; c'était une coutume du premier Consul : « Nous ne sommes pas, s'écriait Bonaparte parmi les convives saisis d'effroi, tellement à la quenouille que de souffrir patiemment de pareils procédés » ; et il laissa échapper une bordée d'injures et de menaces ; il alla jusqu'à parler de restaurer la Pologne. M. de Markof se retira de bonne heure, et protesta le lendemain auprès de Talleyrand qui répara tant bien que mal[1].

M. de Markof quitta bientôt Paris. Le premier Consul avait dès juillet demandé son rappel ; à la nouvelle de l'incident des Tuileries, le chancelier Woronzof reçut l'ordre d'exprimer au général Hédouville le vif mécontentement du Tsar ; il ajouta, en son nom personnel, « qu'ayant été en connaissance depuis longtemps avec la diplomatie, c'était une chose bien neuve pour lui que cette manière de s'expliquer publiquement, on peut le dire, à la face de toute l'Europe, puisque tous les représentants des autres États s'y sont trouvés et que, si cette manière de traiter les affaires continuait en France, il lui semblait qu'il y aurait de l'inconvénient même à y envoyer des ministres, puisqu'on se compromettrait gratuitement et les exposerait à des désagréments ». Le 28 octobre 1803, le tsar Alexandre, par un rescrit spécial, annonçait au comte de Markof qu'il le rappelait, sur sa demande, de son poste, qu'il n'avait cessé d'être fort satisfait de ses services et qu'il lui

1. Sorel, VI, 323-326. — Bignon, III, 220. — S. Talistchef, p. 62-63.

conférait le collier de Saint-André. Le chancelier Woronzof ajoutait : « La conduite qu'on a tenue en France vis-à-vis de vous ne saurait nous étonner, attendu qu'on doit s'attendre, de la part du premier Consul, à toute espèce de violence et d'effronterie. Toute sa conduite est semblable à celle d'un grenadier qui aurait fait fortune plutôt qu'à l'attitude du chef d'une grande nation. Dès le début de cette guerre, il a dépouillé le masque, surtout depuis qu'il s'est garanti par l'inertie de la Prusse. »

Dans la lettre qu'il écrivait au premier Consul pour lui annoncer le rappel de M. de Markof, le Tsar disait, avec une dignité hautaine, après avoir exprimé ses regrets de n'avoir pu arrêter le fléau de la guerre : « Je n'ai pu apprendre qu'avec peine et étonnement que le comte de Markof n'avait pas réussi d'acquérir votre confiance, d'autant plus que je n'ai jamais aperçu dans ce ministre qu'une conduite conforme à ses instructions. » Et encore : « Le contenu de votre lettre, citoyen premier Consul, me décide aujourd'hui à ne plus m'opposer à la demande qu'il m'a déjà réitérée plusieurs fois, d'être éloigné de son poste. Je crois d'ailleurs que pour lui-même le séjour de Paris ne saurait être dorénavant accompagné d'aucun agrément ; et, malgré que je sois très certain que tout ce qui a été rapporté sur son compte est contraire à l'exacte vérité, ce serait le peiner inutilement que de mettre obstacle à ses convenances et à ses souhaits. »

Lorsqu'au commencement de décembre, le comte de Markof fut admis à l'audience du premier Consul pour lui remettre ses lettres de rappel, il eut soin de revêtir les insignes de l'ordre de Saint-André, et il tint le discours suivant : « Des motifs personnels m'ont déterminé à solliciter auprès de l'Empereur la grâce d'être relevé de mon poste actuel. Sa Majesté Impériale a daigné condescendre à mes vives et respectueuses instances... J'aurai toute ma vie la satisfaction d'emporter en partant les marques les plus glorieuses de l'approbation de

mon souverain et le témoignage consolant de ma propre conscience de n'avoir rien négligé pour me rendre digne de sa haute confiance. »

Il laissa un chargé d'affaires, M. d'Oubril ; il y eut de loin en loin encore quelques négociations sur l'indemnité du roi de Sardaigne ; la coalition anglo-russe n'en fut retardée que de quelques mois.

La médiation russe manquée, Bonaparte tenta de se servir de la Prusse, ou du moins de l'empêcher d'entrer dans une combinaison d'alliance contre lui. En mars, il avait envoyé Duroc à Berlin ; Duroc y était arrivé le 18, et aussitôt « toutes les imaginations diplomatiques s'étaient mises en mouvement » ; on avait parlé notamment d'une entrevue prochaine entre le premier Consul et le roi de Prusse : le Recès germanique venait à peine d'être conclu, et il était une manifestation éclatante de l'accord franco-prussien. A ce moment, le roi Frédéric-Guillaume quittait Berlin pour un voyage dans ses États.

Duroc était chargé de dire, en mars, deux mois avant la rupture, que le premier Consul avait l'intention d'attaquer l'Angleterre partout où il se pourrait, notamment en Hanovre[1].

Le gouvernement prussien fit aussitôt ses réserves : il fit remarquer que l'occupation du Hanovre amènerait le blocus des ports par l'Angleterre et que la neutralité des villes hanséatiques avait été garantie par le dernier Recès. Le Hanovre était aussi le seul moyen que la Prusse avait de faire pression sur le gouvernement britannique pour l'obliger à respecter son pavillon ; il convenait donc de le laisser à sa disposition, et le roi de Prusse exprima l'espoir que le premier Consul ne s'arrêterait pas à l'idée d'occuper cette province.

Par contre, et en compensation, il offrit de faire une démarche à Londres, pour obtenir l'évacuation de Malte, et de former une ligue de neutralité armée qui s'étendrait à tous les

1. Aff. Étr., Corr. de Prusse, n° 231, f°s 241-245, 354.

princes de l'Empire que pouvaient menacer les suites d'une rupture entre la France et l'Autriche; moyennant quoi, la France pourrait se dispenser d'occuper le Hanovre, et la Prusse trouverait un surcroît de considération dans toute l'Allemagne dont elle garantirait la prospérité et la paix : plan remarquable qui eût assuré à la Prusse de beaux bénéfices, sans risques, mais qui ne manquait pas de naïveté.

Le premier Consul ne parut pas avoir surtout souci d'accroître la considération de la Prusse en Allemagne, et il ne fut pas détourné de l'idée d'occuper le Hanovre. Comme le Roi venait de commencer son voyage, il appela tout à coup ses ministres et notamment le comte d'Haugwitz à Magdebourg; il fut décidé qu'on s'efforcerait d'établir un « concert préalable » avec la France au sujet du Hanovre, et ce fut le sens de l'entretien que le comte d'Haugwitz eut aussitôt après avec Laforest, le nouveau ministre de France à Berlin : « Les possessions germaniques du roi d'Angleterre sont entremêlées avec celles de Sa Majesté Prussienne ; elles forment une longue et circuiteuse frontière qui, dans plusieurs points, n'est pas éloignée de Berlin. Vous pouvez voir que les sujets du Roi sont inquiets. Je ne vous cacherai point qu'on n'est pas sans lui faire remarquer l'inconvénient d'avoir, à quatre marches de sa capitale, une armée appartenant à une puissance telle que la France. Ce sont des amis, je le sais ; mais la prudence ne donne rien au hasard ; et à quels désagréments intérieurs le Roi ne s'expose-t-il pas s'il néglige les conseils qui lui sont donnés? Maîtres de l'Elbe et du Weser par la position seule des possessions appartenant à Sa Majesté Britannique, que ferez-vous de Brême et de Hambourg? Que devons-nous penser pour notre propre commerce? J'ai lieu de croire que le Danemark est déjà sur l'éveil ..

« ... Un concert entre le premier Consul et le Roi obvierait à tout, parce qu'il prévoirait tout. Pourquoi le négliger? Si le Hanovre est occupé avant que nous soyons arrangés

avec vous, le Roi en sera sensiblement affecté; il y verra une sorte de défiance de sa bonne volonté. Toutes nos relations s'en ressentiront; vous vous en apercevrez; il ne faut pas dissimuler ce point dont l'importance est majeure.

« Examinons ce que vous voulez faire du Hanovre. Est-ce un objet de compensation? Nous vous en répondrons. Sont-ce des prisonniers à échanger contre ceux que l'Angleterre fera? Nous ne laisserons pas sortir un soldat de l'armée hanovrienne. Sont-ce des ressources pécuniaires, des contributions, que vous cherchez? Nous vous les ferons toucher sans que vous ayez les frais d'une expédition militaire. Il ne s'agit que de s'entendre; et si, en nous arrangeant, vous nous laissiez agir pour vous, pouvons-nous être insensibles à l'avantage de n'avoir pas d'armée d'observation à entretenir nous-mêmes à nos dépens, sur une longue frontière? Dans toutes les hypothèses, l'état parfait de nos liaisons et l'excellent système qui, depuis la paix de Bâle, nous a rapprochés de plus en plus, permettent-ils que vous vous mettiez tout à coup sur un de nos flancs, pour ne nous arranger qu'après coup? »

Dans le même temps, le gouvernement prussien offrait à la cour de Londres de prendre le Hanovre en dépôt : cette démarche, qui ne parut pas parfaitement désintéressée, fut repoussée avec une grande hauteur; les Anglais se souvenaient de l'occupation du Hanovre par les Prussiens en 1801.

Bonaparte ne se laissa pas davantage attendrir, et Mortier prit possession du Hanovre sans ménagements pour les intérêts politiques et économiques de la Prusse. Laforest daigna expliquer que le Hanovre serait restitué dès que l'Angleterre évacuerait Malte. Haugwitz remercia de ces explications, fit observer que les villes hanséatiques étaient absolument étrangères à l'Électorat, et que le Roi attachait un « prix transcendant » au respect de leur neutralité, que le dernier Recès avait déclarée inviolable.

Hambourg et Cuxhaven furent occupées pourtant par ordre de Mortier, qui écrivit à Laforest qu'il avait bien fallu « empêcher de nouvelles violations de la neutralité hambourgeoise par les Anglais qui récemment avaient enlevé dans ce port des matelots américains ». Talleyrand donna d'autres explications au ministre prussien à Paris, M. de Lucchesini : « Il n'a jamais pu être entendu que le premier Consul laisserait aux Anglais la facilité de se porter à leur gré sur le territoire occupé par l'armée française, et qu'on s'exposerait à compromettre la sûreté des cantonnements français et des troupes, en ne prenant pas les précautions nécessaires contre un gouvernement qui ne respecte rien et qui vient récemment encore de témoigner l'abandon absolu qu'il a fait de tout principe en poursuivant et enlevant les pêcheurs sur toute la côte de France et de Hollande... Du moment que l'armée française occupait la totalité du pays de Hanovre et que la rive des fleuves se trouvait ainsi dans la puissance de nos troupes, pouvait-on penser qu'elles se soumissent à voir naviguer librement les vaisseaux anglais sous leurs batteries et à respecter le monopole commercial que les Anglais prétendent exercer en Europe[1] ? »

Tout de même l'irritation fut grande à Berlin, comme dans toute l'Allemagne du Nord. A la cour prussienne on sentit vivement le mépris que les agissements du premier Consul témoignaient pour le pays du grand Frédéric. Il commença de se former autour de la Reine et du baron de Hardenberg, un Hanovrien, un courant anti-français disposé à s'orienter vers la Russie et à continuer l'accord préparé lors de l'entrevue de Memel.

Mais le comte d'Haugwitz n'était pas encore prêt à abandonner la politique de neutralité qui depuis le traité de Bâle avait déjà valu à la Prusse tant de profits. Il en espérait

1. Aff. Étr., Corr. de Prusse, n° 232, f°s 47, 81, 120.

d'autres encore, quoiqu'il trouvât lui-même désormais la France « trop enfoncée en Allemagne [1] ».

Perplexe entre ces deux partis, le Roi envoya son secrétaire Lombard pour saluer le premier Consul passant à Bruxelles dans les derniers jours de juillet. Bonaparte caressa fort l'envoyé prussien, lui fit des confidences, qu'il en voulait finir avec l'Angleterre, qu'il ne tenait à rien autant qu'à l'amitié de la Prusse, qu'il la voulait avoir, qu'il l'aurait, qu'elle y gagnerait la couronne impériale de l'Allemagne. Lombard fut ébloui, et des manières nobles et franches du « grand homme », et de la grandeur qu'il réservait à son pays ; il s'en alla avec un portrait du premier Consul, par Isabey, et une robe offerte à la Reine par Madame Bonaparte [2].

Il fit partager sa joie au roi Frédéric-Guillaume ; il le vit longuement à Charlottenbourg et lui raconta son voyage tout au long dans les détails. « Jamais, écrivait-il ensuite, je n'ai vu le Roi plus heureux. Je l'ai trouvé à l'île des Paons, séjour champêtre où il ne vit que pour lui ; j'ai dû m'y renfermer pendant trois jours et ne l'y entretenir que de Bonaparte. Le premier Consul a mis une grâce infinie à me parler de Frédéric ; mais aucun des détails qui le regardent lui-même n'a été sans intérêt pour le successeur du héros prussien, et les rapports que j'ai eu l'honneur de lui lire et tout ce que j'ai pu y ajouter ont été pour le Roi une source inépuisable de satisfaction, de reconnaissance et d'entretien ». Il y avait là une tentative de séduction qui faillit réussir aussi complètement que le premier Consul le pouvait désirer.

Mais le ministère prussien, qui n'avait pas vu Bonaparte, n'éprouva pas une pareille ardeur et craignit de se compromettre. Il laissa d'abord agir la médiation russe ; puis, quand il en eut appris la rupture, il pensa obtenir de la France des conditions plus favorables

1. Aff. Étr., Corr. de Prusse, n° 232, f° 292.
2. Sorel, VI, 317.

Soucieux surtout d'écarter les troupes françaises de la ligne de l'Elbe, il proposa, le 24 novembre 1803, de garantir que la France ne serait pas attaquée pendant cette guerre du côté de l'Allemagne et d'assurer la neutralité de tout l'Empire germanique, moyennant l'évacuation du Hanovre par l'armée française.

Il n'eut pas de succès. Talleyrand répondit, le 30 novembre, que le premier Consul tenait à garder le Hanovre comme un objet de compensation. « Le gouvernement français, dit-il, n'a point occupé le pays du Hanovre pour de légers intérêts pécuniaires, mais par un simple droit de représailles : le roi d'Angleterre tient dans ses mains une île importante, laquelle appartient à un Ordre qui fait partie de l'Empire ; le premier Consul a dû s'emparer d'une portion de territoire germanique appartenant à l'Angleterre. » L'argumentation de la diplomatie consulaire était de jour en jour plus ingénieuse.

Quant à la neutralité de l'Allemagne, « de quel avantage, continuait Talleyrand, peut-elle être à la France ? Ce n'est pas l'Empire qui, de son propre mouvement, voudra se mettre en guerre contre la République, et, si ce pouvait être l'Autriche et la Russie qui se déclarassent contre la France, leurs armées, pour arriver jusqu'au territoire français, n'auraient pas besoin de traverser celui de l'Empire, puisque les possessions de la Russie en Pologne touchent à celles de l'Autriche et que leurs forces réunies peuvent se rendre en Suisse et sur l'Adige sans mettre le pied sur le sol de l'Empire proprement dit. Il n'y aurait donc aucune garantie pour la France dans la seule hypothèse d'attaque qui soit possible ; et alors cette sorte de neutralité assurée au territoire germanique tournerait toute au profit des puissances armées contre la France, puisque d'une part la France ne pourrait pas même songer à diriger des troupes vers la Russie, et, que, de l'autre, elle ne pourrait pas profiter contre l'Autriche des moyens d'attaque que lui offrirait, dans le cas d'une guerre

pareille, le concours, facile à obtenir, des électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Bade... Qu'est-ce que l'Autriche peut craindre en Italie? Qu'on lui prenne Venise? Mais, en dernière analyse, qu'est-ce que Venise pour l'Autriche? C'est sur l'Inn qu'est son côté faible ; c'est là qu'une attaque bien dirigée ne peut manquer d'atteindre au cœur de la monarchie. » Et voilà, dès 1803, le plan général de la campagne de 1805.

Le roi de Prusse fit un pas en avant et prit « une grande résolution malgré les intrigues des timides[1] ». Il fit présenter au premier Consul un projet de convention franco-prussienne : 1° la France et la Prusse concerteraient leurs efforts pour empêcher l'intervention d'une autre puissance dans la guerre actuelle ; — 2° s'il y avait intervention d'une autre puissance, elles concerteraient leurs efforts pour la défense commune ; — 3° (article de rigueur) la France évacuerait immédiatement les baillages de Ritzebuttel et Cuxhaven, les bords de l'Elbe et du Weser ; les troupes françaises établies dans le Hanovre ne dépasseraient pas le chiffre de 6.000 hommes ; — 4° la Prusse garantirait le Hanovre contre toute attaque ; — Nota : le mot d'*alliance* doit être proscrit de la rédaction. Mais, observait Luchesini en soumettant ce plan à Talleyrand, « le mot ne fait rien à la chose ».

Or, le mot d'alliance était justement le mot nécessaire. Bonaparte s'amusa de ce reste de pudeur ; il crut tenir la Prusse ; il la pressa vigoureusement et essaya de l'étourdir par un flux de tentations. « Le premier Consul, écrivit Talleyrand le 28 décembre, veut une alliance effective ; c'est un traité d'alliance qu'il faut conclure... On ne peut évacuer le Hanovre ; on pourrait évacuer le baillage de Ritzebuttel et Cuxhaven, si l'Angleterre respectait la navigation des neutres

1. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 233, *f*^os^ 227-326.

et laissait libre l'entrée des fleuves. Il faudra que la Prusse garantisse la permanence des États d'Italie dans leurs rapports actuels, et aussi l'intégrité de l'Empire ottoman : je note particulièrement ce troisième point parce qu'il est nouveau; mais son importance est extrême ; on ne peut se dissimuler, en effet, que la Porte est en ce moment menacée d'un orage qui se forme dans le secret; si, d'un moment à l'autre, il éclatait et qu'on n'eût pas préparé des moyens d'opposition, il serait facile aux deux cours impériales, favorisées par l'Angleterre, d'avoir relégué la puissance turque au delà du Bosphore avant qu'on ne se fût concerté pour empêcher cette révolution, la plus grande que pourrait éprouver l'Europe, et dont l'effet comparatif eu égard à la Prusse serait de la reporter à l'existence d'une puissance électorale.

« Mais, aussi la France garantira à la Prusse l'exécution du Recès germanique, sauf les changements qui interviendraient en ce qui concerne le Hanovre ; ainsi, dans le cas où la restitution du Hanovre et d'Osnabruck ne serait pas une condition indispensable de la paix générale, le premier Consul s'engagera volontiers à ne disposer de ces deux provinces germaniques que d'accord avec Sa Majesté le Roi de Prusse et pour son plus grand avantage. De même, s'il y avait encore quelque démarche à faire en Empire pour procurer à la Prusse de nouveaux moyens d'influence, le premier Consul s'y porterait avec plaisir et empressement.

« Et, en retour de tout ce qu'il est disposé à faire en faveur de la Prusse, tout ce qu'il demande, c'est une association évidente, pleine, forte, telle que sa seule publication soit pour l'Europe continentale le gage de la stabilité de la paix et de la permanence du *status præsens* des parties qui la composent, en même temps que ce serait pour l'Angleterre un nouvel avertissement de porter ses regards plus loin encore que la guerre actuelle.

« La Saxe, la Bavière, les Hesses, Bade, le Wurtemberg,

seraient certainement empressés de se ranger autour des bannières réunies de la France et de la Prusse ; il est probable que la Suède y chercherait sa place ; elle ne désire, sans doute, qu'une occasion de reparaître dans les affaires de l'Europe... Vous voyez combien tout ceci agrandit la question : il ne s'agit pas seulement d'empêcher que la guerre maritime ne s'étende sur le continent ; il s'agit de maintenir l'Europe dans un état fixe et d'opposer une barrière insurmontable à toutes les entreprises qui seraient tentées pour changer encore la face des affaires et le rapport des puissances. »

Mais la Prusse ne correspondait point à ces grandes pensées; elle s'effaroucha de cette véhémente poursuite et recouvra à temps son sang-froid. Le Roi, avec quelque tristesse, se souvint qu'on l'avait averti déjà que le premier Consul n'avait d'autre intention que « d'ammser le tapis » ; il lui fut facile de constater que le premier Consul ne lui accordait rien de ce qu'il avait demandé, ne lui offrait que des « avantages illusoires », et n'était, en somme, préoccupé que de le brouiller non seulement avec l'Angleterre à propos du Hanovre, mais avec l'Autriche à propos de l'exécution du Recès, et avec la Russie à propos de l'Empire turc ; or, il avait un grand souci du parti que prendrait le Tsar ; la Prusse était mal couverte du côté de la Vistule ; une alliance austro-russe, comme au temps du grand Frédéric, lui eût été bien funeste, et le grand Frédéric n'était plus.

Le gouvernement prussien refusa de marcher dans les voies du premier Consul, qui l'accabla de son mépris : « Le cabinet de Prusse, écrivait Talleyrand à Laforest, le 4 février 1804, montre des vues si petites dans une circonstance qui pouvait être si décisive que le premier Consul n'en attend plus que peu de chose... Une alliance continentale est nécessaire à la France : qu'on prenne garde à Berlin de nous forcer à chercher ailleurs les connexions qui nous seraient utiles. Pourquoi de grandes idées et des combinaisons

fortes se rapetissent elles aux yeux du gouvernement prussien? Ce n'est pas là le coup d'œil du grand Frédéric. Si l'occasion présente est manquée, les regrets viendront et ils seront vifs autant qu'inutiles. »

L'occasion fut manquée, l'alliance franco-prussienne ne se fit pas; elle eût pu être précieuse aux intérêts de la France et à la grandeur du premier Consul; mais il n'y voulut faire aucun sacrifice: il avait peur, sans doute, en élevant la Prusse, de ne pouvoir ensuite l'abaisser.

Maintes fois, pour l'effrayer et la gagner, il avait agité devant elle le spectre d'une alliance austro-française; elle n'y croyait pas, elle la sentait impossible.

L'Autriche, en ces circonstances critiques, avait une tenue irréprochable; elle ne bougeait pas, de peur d'attirer la foudre. En mars, sollicité de faire pression sur le gouvernement anglais pour l'évacuation de Malte, le chancelier Louis de Cobenzl avait montré là-dessus fort peu d'empressement et laissé entendre qu'il n'aimait pas ce sujet de conversation. La rupture consommée entre Paris et Londres, le gouvernement de Vienne avait publié, le 7 août 1803, sa déclaration de neutralité, et répété plusieurs fois, spontanément, à l'ambassadeur de France, M. de Champagny, sa résolution de ne prendre aucune part aux événements de cette nouvelle guerre[1].

Pourtant, si l'Autriche ne voulait pas attaquer, elle craignait d'être attaquée ou provoquée, et elle cherchait ses sûretés du côté de Saint-Pétersbourg : tous les malentendus de la campagne de 1799 étaient oubliés, et, depuis le changement ministériel qui s'était produit en Russie au mois de novembre 1802, depuis le règlement des indemnités germaniques, l'accord austro-russe était chaque jour plus étroit.

L'Autriche pouvait-elle porter ailleurs ses sympathies?

[1] Bignon, III, 176.

Bonaparte ne cherchait pas son alliance, et l'ambassade de M. de Champagny n'était pas très occupée. Un accord austro-français n'eût pas été impossible, si Bonaparte n'avait pas eu d'autre souci que de fortifier la puissance de la France dans ses frontières naturelles. L'Autriche avait renoncé sans arrière-pensée (l'avenir le prouve) à la possession de la Belgique; elle avait obtenu, en compensation, la Vénétie, et elle trouvait ainsi, dans la direction de la mer Adriatique et des Balkans, un établissement nouveau qui pouvait lui être beaucoup plus avantageux; c'était la voie où elle s'était engagée depuis le XVII^e^ siècle.

Mais, en s'alliant avec elle, Bonaparte n'aurait pu rien lui prendre. Elle avait déjà perdu en Italie une importante situation territoriale, et en Allemagne, par le Recès, toute la substance de son autorité impériale. Et il lui restait plus encore à perdre; dès les négociations de Lunéville, le premier Consul avait menacé de lui prendre la Vénétie, et elle savait que cette pensée ne l'avait pas quitté; en Allemagne, son titre impérial, si vain qu'il fût, symbolisait une hégémonie qui pouvait exciter les convoitises de l'ambition, et on pouvait peut-être remettre en ce titre quelque réalité d'autorité.

C'est pourquoi il était utile que l'Autriche fût parmi les ennemis de Bonaparte; elle était la victime guettée, l'otage, pour le cas où l'Angleterre serait inaccessible aux coups du conquérant. Au reste, que pouvait-il prendre à l'Angleterre ? L'Autriche était sa réserve de profit et de gloire.

Elle le savait. Elle se tenait en armes; elle ordonnait, notamment vers la Vénétie, des mouvements de troupes, sur lesquels Champagny demandait des explications embarrassantes. Partout d'ailleurs l'opinion s'attendait à la guerre continentale.

Et la guerre continentale devait être longue et acharnée parce qu'elle mettait en jeu les traditions séculaires dont était faite désormais la vie politique de l'Europe.

« L'Europe » avait pris au XVIII^e^ siècle des caractères très précis ; elle était un système politique formé de plusieurs puissances équilibrées dont chacune avait des aspirations qui lui étaient devenues comme des conditions d'existence. Or l'activité du premier Consul était déjà une menace pour ces aspirations nécessaires, c'est-à-dire pour tout le corps politique européen.

Ainsi la Prusse voulait grandir dans la plaine allemande, et elle y faisait des progrès constants, et, tout récemment, par Varsovie d'une part et Munster de l'autre; dans le traité de Bâle de 1795, dans une habile neutralité de huit années, dans le dernier Recès de la Diète, elle avait fondé ses ambitions sur l'entente avec la France, et sur cette formule : la France à gauche du Rhin, la Prusse à droite. Mais dès lors, elle s'inquiétait de voir les troupes françaises dans le Hanovre et jusqu'à l'Elbe ; elle espérait encore que cette situation ne serait que provisoire ; elle se réservait et observait.

L'Autriche avait perdu la Belgique et la Lombardie qui, éloignées de son centre politique, n'étaient pas des éléments indispensables à son existence nationale. Elle s'établissait sur l'Adriatique ; elle continuait ainsi vers le sud-est et les Balkans une poussée qui datait des traités de Westphalie et des victoires du prince Eugène sur les Turcs; elle y trouvait, autour du Danube, des domaines compacts et une force véritable. Elle se rendait compte de ces avantages nouveaux ; mais elle redoutait les ambitions du premier Consul sur la Vénétie et la Dalmatie, sur toute la Méditerranée ; ayant perdu à l'ouest, elle craignait de ne pas garder à l'est ; elle sentait son passé et son avenir ensemble compromis.

La Russie avait depuis plusieurs années des intérêts et des habitudes politiques en Allemagne ; liée de parenté avec quelques maisons princières du Saint-Empire, elle s'y attribuait une sorte de protectorat, dont on avait vu l'action au congrès de Teschen et aux délibérations de la dernière dépu-

tation de la Diète; mais il lui fallait compter dès lors avec l'influence française, et le tsar Alexandre ne se dissimulait pas que le premier Consul avait eu la plus grande part dans la rédaction du Recès de 1803 : il en éprouvait de la jalousie.

Davantage encore la Russie était portée par des sympathies de race et de religion, et déjà par de grands intérêts économiques, vers les pays des Balkans, vers Constantinople et la Méditerranée. Elle y rencontrait la France, qui, depuis François Ier, et surtout depuis les capitulations de 1740, exerçait dans tout le Levant une incontestable prépondérance politique et un véritable monopole économique. Elle était entrée dans la seconde coalition à cause de l'expédition française à Malte et en Égypte; elle craignait la grande puissance offensive que Bonaparte avait déjà révélée et qui pouvait le porter, par delà l'Italie et Tarente, jusqu'en Grèce et plus loin, redoutable concurrence dans le partage rêvé de l'Empire ottoman.

L'Angleterre avait mis tout son avenir sur la mer, et, depuis le premier Pitt, elle avait une conscience claire de ses destinées. Elle avait déjà perdu les États-Unis, il lui était difficile de soutenir la lutte dans l'Amérique Centrale, et l'Amérique du Sud était presque tout entière espagnole. Il lui restait l'Inde; elle y voulait grandir; elle y consacrait toutes ses ressources d'énergie et d'argent; elle y attachait toute sa fortune. Or, l'Égypte est la route de l'Inde : elle le savait bien depuis l'expédition de Bonaparte et ne voulait pas qu'il y retournât : Malte est la porte de l'Égypte : elle ne voulait pas lâcher Malte.

Elle prenait prétexte des agrandissements de la France sur le continent parce qu'elle pensait ainsi rallier à sa cause toutes les puissances continentales. Et le duel s'engagea entre la France et l'Angleterre seulement, mais sous les yeux d'une « Europe » malveillante à l'égard de la France et prête à la coalition.

Aussi bien l'équibre était-il déjà rompu. Il y avait déjà autour de Bonaparte un groupement politique qui dépassait considérablement, non seulement les anciennes frontières, mais les frontières naturelles de la France ; c'était, avec la France, l'Espagne, presque toute l'Italie, c'est-à-dire Gênes, le Piémont, la République cisalpine, dite Italienne, la Toscane ou Étrurie, Naples et enfin la Suisse et la Hollande ; par son action sur l'Allemagne et par l'occupation du Hanovre, le premier Consul atteignait l'Elbe. C'était plus que l'empire de Charlemagne.

Dira-t-on qu'il n'en était pas le maître autant que Charlemagne l'avait été de son empire ? Cela était peut-être vrai. Mais Napoléon n'était encore qu'au commencement de sa carrière, et il traitait dès lors ses alliés comme des vassaux. Car ils n'étaient pas des alliés véritables ; ils étaient des alliés forcés, tenus par la menace ; ils ne gagnaient rien à l'alliance ; ils étaient exploités, de toutes leurs ressources ; ils étaient au service de la puissance française ; on a vu à quelle condition étaient réduites l'Espagne et la Hollande.

Il semble que la notion d'alliance n'ait pas été accueillie par l'esprit de Bonaparte ; elle est une conception de la politique moderne qui ne s'accordait pas avec ses ambitions d'hégémonie. Les alliances sont des combinaisons d'équilibre, où chacun fait des sacrifices à son partenaire ou partage ses bénéfices, comme ses risques. Qui dit alliés dit égaux ; l'inégalité est une forme de sujétion. Il n'y avait pas égalité entre la France et la Hollande, entre la France et l'Espagne ou l'Italie. Napoléon n'eut peut-être jamais d'alliés ; il fut un grand solitaire.

Le groupement territorial que Charlemagne avait formé autour de lui avait un caractère germanique ; Aix-la-Chapelle fut son centre. Le groupement formé autour de Bonaparte était déplacé vers le sud ; il renfermait quelques éléments germaniques, par la Hollande et l'Allemagne même ; mais il

se constituait surtout d'éléments latins; il était une forme nouvelle du pacte de famille, fondé, non plus sur une parenté dynastique, mais sur la communauté de la race et de l'éducation; sans doute il sera possible de noter bien des traits romains dans la physionomie, dans le tempérament politique, dans l'œuvre de Napoléon.

La France n'eut pas conscience de cette profonde destinée historique. Elle eut alors l'état d'esprit que Bonaparte lui imposa. Car la presse, et notamment le *Moniteur*, commentant en des termes très étudiés les circonstances de la rupture, la France éprouva de nouveau, à l'égard de l'Angleterre, une haine violente, aveugle; c'était, pour le premier Consul, le moyen de la soulever toute et de lui faire produire tout son effort: c'est alors qu'il institua la fête annuelle de Jeanne d'Arc. Il est relativement facile aux gouvernements, en tous temps, de passionner les questions politiques, de les exalter en questions nationales, et de surexciter l'opinion.

Car la guerre à l'Angleterre répondait aux inquiétudes les plus constantes et les plus vives de l'opinion publique en France: pour la plupart des Français, il était certain que l'Angleterre voulait seule la guerre, prétendait restaurer le trône des Bourbons avec toutes les conséquences sociales qu'un tel acte entraînerait après lui; Bonaparte avait eu soin de publier la correspondance diplomatique de janvier 1800.

La guerre continentale elle-même, puisqu'elle paraissait inévitable, répondait aux ambitions instinctives, à la belliqueuse fierté, qui s'étaient si vigoureusement manifestées chez les Français depuis 1792: ce serait la suite de la glorieuse guerre nationale des années précédentes; les armées de la République étaient invincibles; d'un élan, elles avaient enlevé les frontières naturelles; même elles étaient dès lors établies jusqu'au fond de l'Italie, au cœur de l'Allemagne. Puisqu'on les provoquait encore, qu'on voulait encore leur disputer leurs conquêtes, rétablir l'ancien régime, elles allaient se remettre avec allé-

gresse en campagne, vaincre l'Europe avec l'Angleterre, fonder avec Bonaparte, non seulement l'Empire des Gaules, mais l'Empire gaulois. Ces termes ne sont plus des boutades du premier Consul ; ils expriment la mentalité qu'il avait inspirée à la France et surtout à la grande Armée, héritière des armées de la République.

Faut-il donc ici condamner Bonaparte? L'histoire n'est pas la morale ; c'est une tâche suffisante de le comprendre et de l'expliquer. D'ailleurs, bien que la paix fût l'intérêt évident de la France à ce moment, il avait trop d'ambition et trop de génie pour les contenir dans les frontières naturelles que la Révolution avait faites. Qu'on se demande un moment ce qu'il serait dans l'histoire s'il était demeuré sagement enfermé dans les frontières de la République : eût-il même gardé le pouvoir? Il était le Victorieux, le génie même de la guerre ; il était une force extraordinaire qui voulait agir ; il lui était difficile, sinon impossible, d'être un pacifique.

Et surtout il avait, après la Convention et le Directoire, une autre carrière à poursuivre, dont ils lui avaient montré la voie. Car il avait le secret instinct, comme la France elle-même en ce temps, de représenter la Révolution dans toute sa vigueur d'expansion, comme Charlemagne avait représenté le Christianisme au moment de sa propagation décisive dans l'Europe continentale.

C'est la Révolution qui a produit Napoléon ; c'est parce que la Révolution renfermait une puissance énorme de destruction que Napoléon put avec elle bouleverser toute l'Europe pour y faire place à de nouvelles formations politiques et sociales ; il eut pour lui la faiblesse, l'usure de l'ancien régime, et aussi la jeune énergie de l'esprit révolutionnaire : c'est en ce sens que son rôle historique était *déterminé* par le passé.

Quelle poussée déjà depuis Brumaire ! Alors la France était menacée dans ses frontières naturelles, et l'on parlait encore de la ramener à ses anciennes frontières. En quatre

ans un élan magnifique a porté les armes françaises et l'ardeur du premier Consul par-dessus la Hollande, la Suisse et l'Italie, de Hambourg à Tarente; et il ne s'agit plus maintenant de défendre la patrie en danger, dans les limites du Rhin : ce sont les vieux trônes qui sont en état de défense ; c'est la vieille Europe qui se sent menacée de mort. C'est la Révolution au service du conquérant, c'est le conquérant au service de la Révolution. La conquête napoléonienne, c'est la Révolution en marche : la Révolution est de nature offensive.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

I. — Sources manuscrites : 1° aux Archives du ministère des Affaires étrangères, I ; — 2° aux Archives nationales, II.

II. — Sources imprimées : 1° Documents officiels, II ; — 2° Correspondances, III ; — 3° Mémoires et journaux.

III. — Ouvrages : Ouvrages déjà anciens, IV. — Ouvrages plus récents : 1° Ouvrages généraux, IV ; — 2° Ouvrages d'un intérêt plus particulier, V ; — Études de détails, V.

AVANT-PROPOS

LA QUESTION DES LIMITES

I. — Formation des grands États de l'Europe moderne : L'Europe chrétienne du moyen âge, 1. — Distinction des divers États : l'Angleterre, 3 ; les États des Hohenzollern, 3 ; les États des Habsbourg, 4 ; la Russie et l'Europe orientale, 6. — « L'Europe », 9.

II. — La tradition française des frontières naturelles : La France à la recherche de ses limites vraies, 10 ; — la royauté française en marche vers les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, 11 ; — l'assimilation des nouvelles provinces, 14 ; — les frontières de la France en 1789, 15.

III. — L'Europe et la Révolution française : Bouleversements territoriaux contemporains de la Révolution française : l'Angleterre dans l'Inde, le partage de la Pologne, 16 ; — la France dans ses frontières naturelles, 19 ; — l'assimilation des nouvelles provinces, 20

LIVRE PREMIER

LUNÉVILLE (1801)

CHAPITRE PREMIER

LA NÉGOCIATION DE L'AVÈNEMENT

I. — La situation en Bref maire : Pénible situation militaire et navale, 25; — les alliés de la France, 27; la Prusse et la Russie, 28; — l'Autriche et l'Angleterre, 30.

II. — La politique personnelle de Bonaparte : Son proconsulat d'Italie, le traité de Campo-Formio, 30; — l'expédition d'Égypte, 32; — la puissance de son action individuelle, 33; — son éducation classique, 35.

III. — Ouvertures pacifiques a l'Angleterre et a l'Autriche : Les lettres du 25 décembre 1799, 36; — le besoin de la paix, 38; — la mission Otto à Londres, 39; — réponse insolente de l'Angleterre, 41; — réponse négative aussi de l'Autriche, 44.

IV. — La grande reconnaissance diplomatique du printemps de 1800 : La mission Descorches en Orient, 46; — Duroc à Berlin, 49; — l'ambassade de Beurnonville en Prusse, 50; — échange de vues entre la France et la Prusse, jusqu'au renouvellement des hostilités, 52.

CHAPITRE II

LE TRAITÉ DE LUNÉVILLE

I. — Marengo, la domination française dans l'Italie du Nord : Bonaparte à Milan : le rétablissement de la Cisalpine, 56; — le *Te Deum* de Marengo, 58; — les charges de l'occupation militaire en Cisalpine, 59; — le gouvernement provisoire à Gênes, 60; — l'occupation française dans le Piémont, 62.

II. — La mission de Saint-Julien et l'armistice : Nouvelle lettre du Consul à l'Empereur, 65; — la mission Saint-Julien à Paris et les préliminaires du 28 juillet, 67; — le désaveu du gouvernement autrichien, 70; — la négociation d'un armistice naval, 71; — capitulation de Malte, 75; — convention de Hohenlinden (25 septembre 1800), 75.

III. — Les Conférences de Lunéville : Cobenzl à Paris, 76; — Joseph Bonaparte et Cobenzl à Lunéville, 77; — la question de l'Italie, 78; — occupation de la Toscane par les troupes françaises, 80; — Hohenlinden, 82; — la mission Sprengporten à Paris, 83; — l'ouverture du protocole (2 janvier 1801), 84; — les résistances de Coblenz vaincues par les armes, 87; — l'armistice de Trévise, 88.

IV. — Le traité (9 février 1801) : Consécration du traité de Campo-Formio, 89; — conséquences en Italie, 91; — en Allemagne, 92; — assurances pacifiques du premier Consul, 92.

CHAPITRE III

LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE

I. — Bonaparte et les Bourbons : L'accord séculaire de la France et de l'Espagne, 93; — le souvenir d'Élisabeth Farnèse, 94; — les Bourbons en Italie, 95; — le vœu de Melzi, 96.

II. — Les Bourbons d'Espagne : L'ambassade d'Alquier à Madrid, 97; — le roi Charles IV et la reine Marie-Louise, 98; — Godoy et Mallo, 99; — La Louisiane à la France pour l'établissement d'une infante en Italie, 101; — la mission Berthier et le traité de Saint-Ildefonse (1er oct. 1800), 103; — nouvelle faveur du prince de la Paix, 105; — l'ambassade de Lucien Bonaparte et le traité d'Aranjuez (21 mars 1801), 107.

III. — Les Bourbons d'Italie : Les ambitions de la reine de Naples, 109; — le traité de Florence (28 mars 1801), 111; — la mission Moreau Saint-Méry à Parme, 113; — le nouveau royaume d'Étrurie, 115; — Alquier à Naples; le ministre Acton, 116.

IV. — Le Piémont, les Républiques cisalpine et ligurienne : La République cisalpine divisée en départements, 118; exactions des généraux français, 119; — la condition politique de l'Italie en 1801, 121; l'occupation du Piémont, 123; — Saint-Marsan à Paris, 125; — ses maladresses, 126; le Piémont organisé en une division militaire (12 avril 1801), 128; expulsion de Saint-Marsan, 129.

V. — Le premier Consul et le Pape. Le Concordat (juillet 1801) : Le nouveau pape Pie VII, 132; — le cardinal Spina à Paris, 133; — Cacault à Rome et Consalvi à Paris, 135; — la fin de la négociation, 136.

LIVRE II

AMIENS (1802)

CHAPITRE IV

BONAPARTE ET PAUL Ier

I. — La première négociation franco-russe : La rupture de Paul Ier avec l'Autriche et l'Angleterre, 139; — le mémoire Rostopchine (2 octobre 1800), 141; — Sprengporten et Clarke, 143; — les conditions de la Russie, 144; — la mission Kalytchef (mars 1801), 146; — prétentions contradictoires, 147; — le projet sur l'Inde, 149.

II. — La Ligue du Nord : Le droit maritime et les prétentions anglaises,

le tribunal des prises en France (17 mars 1800), 151; — négociations avec les États-Unis et convention de Mortfontaine (30 septembre 1800), 153; la ligue de neutralité armée (16-18 décembre 1800), 157.

III. — Le nouveau ministère anglais (février 1801) : L'opinion anglaise pour une paix provisoire, 161; — retraite de Pitt sur la question d'Irlande, 163; — le ministère Addington-Hawkesbury, 164; — ouverture des négociations avec Otto (21 mars 1801), 165; — négociations dilatoires de Talleyrand, 166; — le bombardement de Copenhague, 169.

CHAPITRE V

LES PRÉLIMINAIRES DE LONDRES

I. — La mort de Paul Ier : La fin de la Ligue du Nord, 171; — échec de la mission Kalytchef, 173; — difficultés nouvelles de la négociation franco-anglaise, 176.

II — Du Portugal à l'Égypte : L'entente franco-espagnole contre le Portugal, 179; — la guerre des trois jours (16-18 mai 1801), 181; — les traités de Badajoz, 182; — la fortune de Lucien Bonaparte, 183. — Les Français en Égypte, 184; — la défaite de Menou à Canope, 185; — la reprise de la négociation franco-anglaise, 185; — encore un temps d'arrêt, 188.

III. — Les préliminaires (1er octobre 1801) : L'Angleterre épuisée par la guerre, 189; — elle renonce à Malte (août 1801), 191; — en attendant des nouvelles d'Égypte, 194; — la signature des préliminaires, 195; — le colonel Lauriston à Londres, 197; — irritation et inquiétudes de la presse anglaise, 200; — le ministère devant le Parlement, 203.

IV. — La paix franco-russe (8-10 octobre 1801) : Les préliminaires de la paix franco-turque, 204; — Sébastiani à Constantinople (déc. 1801), 205; — refus de ratification du Sultan, 207; — Duroc à Saint-Pétersbourg, 209; — le traité patent franco-russe du 8 octobre et la convention secrète du 10 octobre 1801, 210; — pacification générale, 212.

CHAPITRE VI

LA CONSULTE DE LYON ET LE TRAITÉ D'AMIENS

I. — Ouverture de la négociation d'Amiens : L'expédition de Saint-Domingue, 215; — protestations de l'Angleterre, 215; — l'influence française en Hollande, 217; — l'occupation française maintenue malgré toutes protestations, 219; — gênes au commerce batave et misère économique, 221; — Sémonville et le coup d'État de 1801, 224; — la nouvelle constitution et le plébiscite d'octobre 1801, 226. — Ouverture de la négociation d'Amiens par lord Cornwallis et Joseph Bonaparte, 227; — l'adhésion forcée de la Hollande et de l'Espagne, 228; — tentatives réciproques et vaines pour étendre les préliminaires, 229.

II — La Consulte de Lyon (janvier 1802) : La constitution de la

Cisalpine rédigée à Paris, 234; formation et réunion de la Consulte de Lyon, 237; — Bonaparte à Lyon, 239; — Bonaparte président de la République italienne, 240; inquiétudes en Europe, 242.

III. — La paix conclue a Amiens (25 mars 1802) : Talleyrand et les Irlandais-Unis, 247; — la négociation d'Amiens enfermée dans les préliminaires, 250; — la question de Malte, concessions successives de l'Angleterre, 252; — la signature, 255; — l'inquiétude persistante au Parlement anglais, 257; — le *Te Deum* de la paix et du Concordat, grandeur de la France à cette date, 261.

LIVRE III

LA RUPTURE (1803)

CHAPITRE VII

LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE SUR LE CONTINENT

I. — La République batave : La Hollande mécontente de la paix d'Amiens, 267; — bruits d'un nouveau coup d'État, 270; — la constitution garantie par le premier Consul, 271; — irritation grandissante en Hollande, 272; — nouvelles troupes d'occupation, 274.

II. — L'Acte de médiation de la Confédération helvétique : Désordres en Suisse depuis 1798, 275; — coups d'État successifs, 277; — L'Acte de la Malmaison (mai 1801), 279; — la réunion du Valais, 281; — le rappel des troupes françaises, 283; — la médiation du premier Consul, 284; — Ney et Rapp en Suisse, 285; — protestations de l'Angleterre, 287; — la Consulte suisse à Paris, 293; l'Acte de médiation du 11 février 1803, 294; — convention franco-suisse du 27 septembre 1803, 295.

III. — Le Recès de la Diète germanique (25 février 1803) : Les suites allemandes du traité de Lunéville, 295; — l'archiduc Antoine, évêque de Munster, archevêque de Cologne, 299; — la députation d'Empire, 300; — conventions entre la France et la Prusse, la Bavière, etc., prise de possession, 303; — les Autrichiens à Passau, 304; — le plan franco-russe d'indemnités adopté par la Députation (septembre-novembre 1802), 308; — la convention franco-autrichienne du 26 décembre 1802, 310; — la conclusion du Recès et l'Allemagne nouvelle, 312.

IV. — L'Italie en 1802 : La réunion du Piémont (11 septembre 1802), 315; — la mission Salicetti à Lucques et à Gênes, 319; — la mort du duc de Parme, 321; — la mort du roi d'Étrurie, 323; — évacuation de Naples par les troupes françaises, 323; — Alquier à Naples, 324; — les mariages hispano-napolitains, 327; — la constitution de la République italienne, 330; — mécontentements persistants contre la domination française, 332; — la domination de Bonaparte sur le continent, 335.

CHAPITRE VIII

LA LUTTE POUR LA MER

I. — La question commerciale : L'opposition des intérêts français et anglais, 339; — Bonaparte refuse toute entente commerciale, 340; — la mission Coquebert à Londres, 343; — agents commerciaux français en Angleterre, 345.

II. — L'empire français des Indes occidentales : L'exploration de l'Australie, 347; — l'affaire de Saint-Domingue, 349; — la mort de Leclerc (2 novembre 1802), 350; — la France alors maîtresse de l'Amérique centrale, 351.

III. — La question de l'Inde : La question de l'Inde toujours ouverte, 352; — les préoccupations de Richard Wellesley, 353; — la mission Decaen, 355; — inquiétudes de l'Angleterre, 356.

IV. — La mission Sébastiani dans le Levant : Le traité de Paris entre la France et la Turquie (26 juin 1802), 356; — les intérêts commerciaux de la France dans le Levant et dans la mer Noire, 359; — l'ambassade du général Brune à Constantinople, 360; — l'audience du Grand-Seigneur, 365; — la mission Sébastiani : à Tripoli, 367; — en Égypte, 369; — à Saint-Jean-d'Acre, 370; — la publication du rapport au *Moniteur*, 371; — grande émotion en Angleterre, 373; — le message du premier Consul du 20 février 1803, 374.

CHAPITRE IX

LA RUPTURE MARS-MAI 1803)

I. — Dispositions hostiles : Guerre de plume, 377; — plaintes répétées du premier Consul contre les émigrés et les libellistes, 378; — impossibilité d'entente à ce sujet, 380; — les articles du *Moniteur*, 381. — La question de Malte, 384; — le nouveau grand-maître, 387; — la question de la garantie; réserves de la Russie, 389.

II. — Le conflit (mars 1803) : Les ambassadeurs Andréossy et Whitworth, 390; — l'Angleterre prend position contre les agrandissements continentaux de la France, 393; — la doctrine britannique de l'équilibre, 395; — la scène du 13 mars, 396; — préoccupations éveillées des autres gouvernements, 397; — la note Hawkesbury du 15 mars, 402; — l'opinion d'Andréossy, 406.

III. — La déclaration de guerre (mai 1803) : Négociations dilatoires, 408; — la vente de la Louisiane (30 avril 1803), 409; — l'ultimatum de lord Whitworth (26 avril 1803), 410; — les dernières conversations, 411; — les choses traînées en longueur par le premier Consul, 412; — le Message royal (16 mai 1803), 414; — au Parlement britannique, 415; — la nécessité de la guerre, 416.

CHAPITRE X

BONAPARTE ET L'EUROPE EN 1803

I. Les premiers coups : Activité des Anglais sur mer, dans l'Inde, 418; — « l'armée d'Angleterre » à Boulogne, 420; — occupation des ports napolitains par Gouvion Saint-Cyr, 421; — Alquier contre Acton, 423; — la jeune armée italienne, 424; — occupation du Hanovre par Mortier, 426; — vive impression en Allemagne, 427.

II. — Les alliés de la France : La République batave, ses efforts pour garder la neutralité, 428; — sommations du premier Consul, 430; — la convention du 25 juin 1803, 432; — les propositions du citoyen Sémonville, 433 — L'Espagne, son irritation au sujet de la Louisiane, 434. — l'ambassade Beurnonville, 435; — sommations du premier Consul, 437; — la convention du 19 octobre 1803, 439; — la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre, 440; — le grand dessein de Godoy sur le Maroc, 441.

III. — Les grandes puissances : La médiation de la Russie, 444; — protestations du gouvernement russe contre l'occupation du Hanovre et de Naples, 446; — Markof et le « droit public » de l'Europe, 449; — la médiation russe entre Londres et Paris, 450; — les propositions russes du 19 juillet 1803, 453; — repoussées par le premier Consul (29 août 1803), 455; — le départ de M. de Markof, 457. — Duroc de nouveau à Berlin, 458; — la question du Hanovre entre Berlin et Paris, 459; — occupation de Hambourg et Cuxhaven par les Français, 461; — Bonaparte veut l'alliance prussienne, 464; — la Prusse neutre et inquiète, 466; — l'Autriche en observation, 467.

La guerre continentale dans toutes les prévisions, 468; — « l'Europe » en alarme devant la politique du premier Consul, 469; — l'équilibre déjà rompu par Bonaparte, 471; — la France dressée par lui contre l'Angleterre, 472; — la conquête de l'Europe par la Révolution, 473.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY SUCC[r]

BINDING LIST JAN 15 1948

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

468.54

HF Driault, Édouard
D773m Napoléon et l'Europe. [Vol.1].